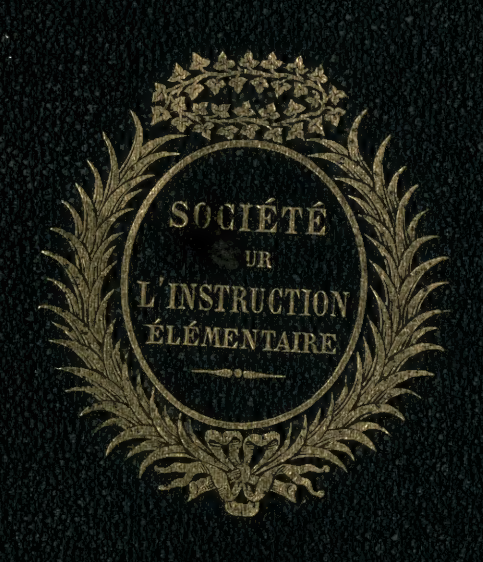
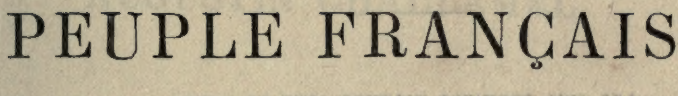

SOCIÉTÉ
SUR
L'INSTRUCTION
ÉLÉMENTAIRE

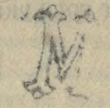




MÉMOIRES

DU


PEUPLE FRANÇAIS



LES MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

FORMERONT HUIT FORTS VOLUMES IN-8°

Prix : 7 fr. 50 le volume

LES CINQ PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE

LE SIXIÈME EST SOUS PRESSE.

POISSY, — IMP. ARBIEU LEJAY ET CIE.

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?.... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

Journal de Jehan Masselin, député aux États-Généraux de 1484.

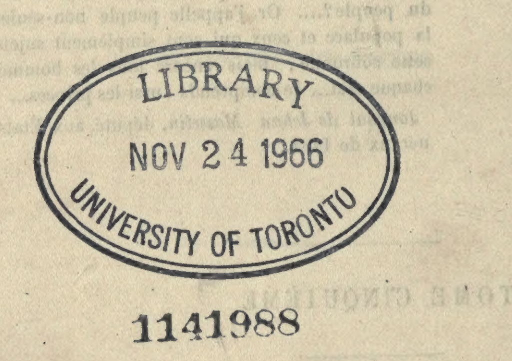
TOME CINQUIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

MDCCCLXIX


LIBRARY
NOV 24 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LIVRE VII

LE FRANÇAIS DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE PREMIER

I. Simplification des faits pendant la Renaissance. Les rois ne meurent jamais. Portrait de Louis XI. Ses premiers actes. Ministres et conseillers. Abolition de la *Pragmatique-sanction*. Jeu à personnages des écoliers de l'Université. L'épée bénite. « Ligue du bien public. » Traité de Conflans. Arrière-pensées. Ordre de Saint-Michel. « Collier à toutes bêtes. » Charles le Téméraire. Entrevue à Péronne; traité; plaisanteries des Parisiens. Perrette. La Balue en cage. Lutte entre Charles le Téméraire et Louis XI. Jeanne Hachette dans Beauvais; les femmes de cette ville. Trêve de Piquigni. Complainte sur le connétable de Saint-Pol. Batailles de Morat et de Granson. Mort de Charles le Téméraire. Soumission des provinces bourguignonnes. Tournai vierge. Legs du trône de Naples. Marie de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. Défaite de Guinegate. Les « fillettes » de Louis XI. Séjour de Sa Majesté au Plessis-lès-Tours; ses terreurs; sa bigoterie; ses principes politiques. Mort du « restaurateur de la monarchie. »

II. Charles VIII l' « affable, » le « courtois, » et Anne de Beaujeu, régente. Les intrigues du duc d'Orléans. La « guerre folle. » Les « verts-manteaux. » Première expédition en Italie. Composition de l'armée. Chanson des aventuriers de France. Les parlements « remontrent. » Mort du « petit roi, » au château d'Amboise.

III. Mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Avantages pour la France. Popularité de Louis XII, surnommé « Père du peuple. » Réformes heureuses. Conquête du Milanais. Expédition de Naples. Seminara, Cérignoles et Garigliano. Ligue de Cambrai. Journée d'Agnadel. Les Gallicans. Vers contre Jules II, ennemi des Français. Gaston de Foix tué à Ravenne. Journée dite « des éperons » Chansons. Mort d'Anne de Bretagne. Nouveau mariage de Louis XII. Sa mort et ses obsèques. Aperçu touchant son règne.

IV. Le roi chevalier. Préparatifs de guerre. François Ier à Marignan. Chansons sur la bataille. Le « duc de Milan. » Signature de la « paix perpétuelle. » Dispositions pour le Milanais et pour Naples. Rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Le « camp du drap d'or. » Invasion, conquête et perte de la Navarre. « Les bons bourgeois de Mézières. » Défaite de la Bicoque. Trahison du connétable de Bourbon. Bonnivet à Milan et à Biagrasso. Mort de Bayart. François Ier devant Marseille; — à Pavie, où il est fait prisonnier. Chanson satirique. Régence de Louise de Savoie. Valeur de cette femme. Traité de Madrid. Retour du roi en France. Lautrec en Italie. « Paix des dames. » Louise de Savoie meurt.

V. Guerres en Savoie, en Picardie, aux Pays-Bas et dans la Lorraine. Chant de victoire sur les mariniers de Dieppe. « Triolet pour la Péronnelle. » Réunion de la Bretagne à la France. Mariages du roi et du Dauphin. Révolte des Gantois. Charles-Quint passe par Paris. La guerre se rallume entre les deux rivaux. Victoire de Cerisoles; prise de Saint-Dizier. Charles-Quint envahit la Champagne; Henri VIII, la Picardie. Traité de Crespy. « C'est le prince d'Orange... ». Expédition en Écosse. Campagne maritime. Les Vaudois de Cabrières et de Mérindol. François Ier et Henri VIII réconciliés; celui-ci meurt en janvier, celui-là en mars 1545. La Cour de France, sous François Ier. La « Marguerite » Chanson du *Ciel*. Influence des femmes.

I

Pour le biographe du peuple français, la Renaissance est comme un port. Les brumes de la mer ont disparu, elles qui souvent obscurcirent sa route à travers les âges. Il touche la terre ferme, ne marche plus à l'aventure, voit distinctement les objets à l'horizon. Les faits se sont simplifiés, et leur coordination n'exige pas tant d'efforts qu'aux siècles féodaux.

Disons encore que, après ces temps, le récit des actes purement politiques doit devenir de plus en plus précis, car nous ne nous en servons guère, maintenant, pour

reconstruire à grand'peine la vie publique et privée des populations.

Dans les quatorze premiers siècles de notre histoire, nous étions heureux de posséder ces matériaux, à défaut d'autres. Mais, aux XIV[e] et XV[e], les données abondent pour notre sujet. Les ouvrages contemporains nous initient largement à la situation des masses. Nous n'avons qu'à choisir parmi de très-nombreux documents.

Esquissons donc rapidement le côté politique et militaire des règnes, afin de pouvoir nous étendre à l'aise sur l'histoire des mœurs générales.

Est-ce que la royauté absolue n'est pas presque fondée? Est-ce que, dans un rang d'infériorité patente, la noblesse, le clergé et le tiers état, ne se meuvent pas un peu sans espoir de triompher? Est-ce que l'unité monarchique ne répond pas à l'unité territoriale de la France? Est-ce que la pensée souveraine, enfin, ne domine pas toutes les dissidences et ne préside pas seule aux guerres extérieures, avec l'assentiment forcé de la nation?

Échappée des griffes de l'Angleterre, la France « renaît. » Elle renaît dans la paix, qui s'est trop longtemps fait attendre. Les rois ont un prestige nouveau, tantôt à cause de leur profonde politique, tantôt grâce à leurs conquêtes chevaleresques. La royauté moderne se dégage des entraves féodales.

Charles VII ayant expiré, Louis, son fils, « chaud pour porter la couronne [1], » âgé de trente-huit ans, sortit de sa retraite et s'empressa de venir prendre possession du sceptre qu'il convoitait depuis vingt ans. Jamais prince n'avait éprouvé une plus ardente soif de régner, de recueillir la succession du défunt.

Quand on porta le corps de Charles VII à Saint-Denis, un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, s'écria : « Priez pour l'âme du très-excellent, très-puissant et très-victorieux prince le roi Charles, septième de ce

1. *G. Chastelain.*

nom. » Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater noster*, en criant : Vive le roi Louis ! C'est la première occasion bien authentique où l'on ait, par cette cérémonie, proclamé le principe qu'en France le roi ne meurt jamais [1]. En effet, « sitôt qu'un roi de France est mort, son fils aîné ou son plus prochain est roi, et, pour cette cause, le nouveau roi ne porte le deuil, mais se revêt de pourpre ou de rouge, signifiant qu'il y a un roi en France [2]. »

D'après cette idée, on cria : Le roi est mort, vive le roi ! A peine enterra-t-on convenablement Charles VII, pour les obsèques duquel un courtisan fournit trente mille écus, remboursés dix-huit ans après seulement par l'héritier du trône.

Fils dénaturé, d'abord, et, plus tard, père méfiant, Louis XI devait se montrer ferme en ses desseins d'accroître considérablement le pouvoir royal, et ne « penser qu'aux vengeances, » selon Comines. Il connaissait, pour les avoir partagés, tous les calculs ambitieux des possesseurs de grands fiefs. Sa politique se manifesta bien vite. Elle tendait à diminuer l'autorité des derniers barons féodaux. Ses meilleurs auxiliaires lui semblaient être les bourgeois, dont il se servit. Il ne dédaigna pas, non plus, de s'appuyer sur le reste du peuple qui, heureux d'obéir à un seul maître, vit bientôt son sort amélioré sous un règne si fatal aux grands.

« Pâques-Dieu ! disait Louis XI, quand on combat à lances d'argent, on a souvent la victoire [3]. » Toute la conduite du fils de Charles VII se dirigea selon ce principe. Depuis son avénement jusqu'à sa mort, il le pratiqua sans broncher, nettement, logiquement, cruellement, « se faisant craindre au lieu de se faire aimer. » Il y eut du Charles V dans Louis XI, avec cette différence que

1. *Mathieu de Coucy*. l. XI, ch. CXXX.
2. *J. Duclercq*, Liv. IV, ch. XXX.
3. *Gilles Corrozet*, Propos mémorables.

celui-ci ne recula jamais devant les odieux moyens qui répugnaient à celui-là.

Pour asseoir définitivement la royauté absolue, Louis XI, « qui avoit de la science acquise tant légale que historiale, plus que les rois de France n'avoient accoutumé [1], » s'inquiéta peu du sang versé, en dépit des promesses, des traités, des lois imprescriptibles de l'humanité. Sa grandeur fut pleine de crimes; son habileté côtoya sans cesse le manque de foi; ses actes favorables aux populations eurent pour mobile, en partie, l'égoïsme le plus complet. Superstitieux, d'une façon incroyable; méchant par tempérament; joyeux de tromper tous les gens auxquels il eut affaire; homme de rancunes, de haines, de vengeance, ce personnage étonna par ses larges vues, comme roi. Il conquit une place hors ligne parmi les souverains à qui la France dut sa force et sa puissance. Louis XI fait horreur à l'historien, qui néanmoins l'admire. On dirait qu'il a posé devant Machiavel.

Son avénement fut gros de promesses pour les villes. Le bruit de l'abolition de la taxe et de la taille se répandit à Reims et ailleurs. Les prisons de Gascogne s'ouvrirent. La Normandie, la Guyenne, l'Auvergne et la Touraine se réjouirent, en le voyant sourire à la bourgeoisie. Mais déjà, se montrant fort ombrageux, « il se débarrassa un peu rudement de l'amour des sujets, en faisant crier à son de trompe que personne ne s'avisât de suivre le roi sous peine de mort. Pour aller remercier son patron, saint Sauveur de Redon, qui l'avait protégé dans ses infortunes, il voulait cheminer tel qu'il avait été alors, comme un pauvre homme [2]... »

Il s'adonnait aux pratiques religieuses. « Pour considération de la grant dévocion que de tout temps nous avons eue à monsieur saint Sauveur, lequel nous avons

1. *Jean Bouchet*, Annales d'Aquitaine.
2. *J. Michelet*, Hist. de France, t. VI, p. 26.

tous jours par cy devant prié et réclamé en tous noz faiz et affaires [1]. »

Souverain type, chef de file des despotes qui ont passé sur le trône en déployant le drapeau de l'autorité personnelle, Louis XI fut d'abord hostile aux grands. Il commença par autoriser la révision du procès de Jacques Cœur, et par persécuter les anciens ministres de Charles VII, objets de ses rancunes. Il remplaça par les compagnons de ses révoltes et de son exil la plupart des officiers qui avaient servi sous le dernier règne. Il révoqua toutes les aliénations du domaine de la couronne, faites par Charles VII [2]. Les deux cent cinquante mille livres laissées par son père dans le trésor royal, il s'empressa de les dépenser pour acheter des consciences, et il réprima cruellement les révoltes qu'excitèrent de nouveaux impôts.

Alors Louis XI sévit contre les classes populaires, qui s'opposèrent à ses plans.

L'émeute des « micque-mac, » à Reims, fut aussi fatale aux chefs que celles d'Angers, d'Alençon, et de quelques autres villes. Les Rémois avaient brûlé les registres des impôts, massacré plusieurs fermiers des aides et gabelles. On pendit, décolla, essorilla, bannit bon nombre d'entr eeux. Une sculpture de leur cathédrale rappelle ces tristes jours [3].

Louis XI choisit ses ministres et ses conseillers parmi les hommes du tiers état, souvent parmi les gens de basse extraction. Son barbier devint ambassadeur et comte, son tailleur héraut d'armes, et son médecin chancelier. Une chanson accompagne (1461-1464) un manuscrit où l'on voit ce prince, probablement sous le pseudonyme de *Faveur*, entouré de gens sans éducation mais pleins d'esprit, ayant le nom d'*ânes volans*. Tels l'amiral

1. *Arch. de l'Empire*, 7. Registre 198, 91, 14 oct. 1461.
2. *Ordonn. de France*, t. XV, p. 16, 9 sept. 1461.
3. *P. J. Varin*, Archives communales de Reims, in-4°, *Paris*, 1839.

et réformateur général des eaux et forêts, Jean de Montauban, Charles de Melun, et Balue [1].

Chastillon, Bourdillon,
Galliot et Bonneval
Gouvernent le sang royal,

disait-on sous Louis XI, s'il faut en croire le père de Blaise de Montluc.

Assurément il voulait dominer l'aristocratie, car l'abolition (novembre 1461) de la Pragmatique-sanction, même, portait un coup formidable à la noblesse, dont l'influence dans les élections ecclésiastiques lui paraissait une atteinte aux droits du trône.

Loin de dissimuler ses sentiments contre les seigneurs féodaux, Louis XI les manifesta hautement. Ainsi, dans un tournoi (1461), le comte de Charolais et tous les grands vassaux paradèrent et joutèrent. Leurs habits étaient magnifiques. Leurs panaches flottaient au vent; leur orfévrerie reluisait au soleil. Tout à coup un champion s'élança dans la lice. Il était couvert de peaux de bêtes fauves, son cheval avait un accoutrement pareil. O surprise! Voilà que ce nouveau venu culbuta les jouteurs l'un après l'autre, et que « rien ne dura devant lui. » C'était Louis XI qui avait aposté cette étrange figure, se donnant ainsi à lui-même l'image de ce qu'il rêvait contre la fausse chevalerie et la féodalité dégénérée, au profit de rudes nouveautés [2].

Louis XI « désappointa » les notables chevaliers aussitôt qu'il ceignit la couronne.

Les populations se mirent à dire publiquement leur avis sur les actes politiques, au risque d'encourir des peines graves. Déjà l'opinion publique, cette audacieuse rivale du pouvoir absolu, se traduisait par des traits satiriques, sinon par des soulèvements. Un mannequin, re-

1. *Bibl. impér.* manuscrits, n° 7685.
2. *H. Martin*, t. VI. p. 526, *en note; Chastelain.*

présentant la Pragmatique, ayant été brûlé à Rome, après l'abolition de la Pragmatique par Louis XI (27 novembre 1461), les écoliers de l'Université de Paris s'avisèrent de jouer devant la foule un « jeu à personnages, contenant comment les rats avaient mangé les sceaux de la Pragmatique-sanction, et comment les rats qui en avaient mangé eurent rouge tête [1]. » Ces rieurs faisaient allusion à l'évêque d'Arras, qui obtint le chapeau rouge en cette occasion.

Sur une épée bénite, le pape avait fait graver quatre vers latins, qui invitaient à guerroyer contre les ennemis de la foi. Cette épée, Pie II l'avait envoyée au roi de France. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était joué. Plus de change, plus de changeurs sur le pont au Change, depuis l'abolition de la Pragmatique, remarquait le parlement. Rome, en trois ans, tira de France trois millions d'écus d'or, et Louis XI se brouilla avec le pape. Il osa chasser de son royaume les collecteurs de Pie II; il s'empara du temporel de trois cardinaux pourvus d'évêchés et d'abbayes en France. Il voulut que le clergé, aussi bien que la noblesse, lui fût soumis en toutes choses. Ordonnances sur ordonnances, un jour contre l'avidité papale, un autre jour contre les gens qui portaient des espèces monnoyées à Rome. Il reprit en quelque sorte la vieille guerre gallicane, et exigea que les clercs donnassent sous un an déclaration des biens d'église, même des petits morceaux de terre.

Son absolutisme perça à travers tous ses actes, lors même qu'il semblait s'humilier comme chrétien, ou s'effacer dans les instants de crise que subit son autorité.

On s'irrita, dans les hautes classes. Dès le mois de décembre 1464, les plus puissants seigneurs formèrent la *Ligue du bien public*, ainsi nommée « pour ce qu'elle s'entreprenoit soubs couleur de dire que c'estoit pour le bien public du royaume. » Le comte de Charolais en

1. *Mémoires de Duclercq*, livr. V, chap. IV.

était l'âme. Elle comptait parmi ses adhérents les ducs de Bretagne, de Bourbon, de Calabre, de Nemours, d'Alençon, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois, et le duc de Berri même, frère du roi.

Des assemblées se tenaient presque publiquement. A en croire les chroniques du temps, il y en eut une de cent personnes, dans la cathédrale de Paris. Puis des dames et des demoiselles figurèrent parmi les conjurés, dont le signe de ralliement était une aiguillette de soie verte à la ceinture.

Les populations des villes, auxquelles Louis XI n'avait pas dédaigné de faire sa propre apologie, gardaient une neutralité presque hostile au roi, séduites qu'elles étaient par une conjuration dont le but prétendu était le « bien public. » Il fallait, pour conjurer le danger, autant d'activité que de prudence. Louis XI déploya ces deux qualités.

Il courut dans le Berri, et imposa au duc de Bourbon la trêve de Riom. Puis, s'étant montré partout clément, généreux, ferme sur la discipline de l'armée, il revint précipitamment au secours de Paris, assiégé par les confédérés, devant lesquels la population, naguère si bourguignonne, se comportait assez bien.

Dans la bataille indécise de Montlhéri (16 juillet 1465), les deux partis prirent la fuite, en quelque sorte. Ils pensaient l'un et l'autre être victorieux. Louis XI avait néanmoins arrêté ses ennemis par sa valeur. Sans attendre la dissolution de la ligue, il négocia avec elle. Une miniature du temps représente une assemblée de ce roi avec tous les princes et seigneurs de la guerre du bien public [1].

A force d'artifices et d'intrigues, il divisa les confédérés. Par les traités de Conflans et de Saint-Maur, il abandonna au comte de Charolais Boulogne, Guines, Péronne et d'autres places; il abandonna à son frère,

1. *Manuscrit de l'abbaye Saint-Germain des Prés.*

Charles de Berri, le Ponthieu, le Vimeu, les villes de la Somme, ces dernières moyennant faculté de rachat, qui eut lieu pour 400,000 écus d'or. Il distribua à tous les grands seigneurs de la ligue du bien public des châteaux, des seigneuries et des pensions. La coalition fut anéantie ; mais la féodalité se trouva presque reconstituée.

En signant la paix, Louis XI songeait déjà à rompre un traité par lui subi avec peine. Il avait donné d'une main aux seigneurs, pour tout reprendre de l'autre. Il chassa son frère de la Normandie (1466), et fit déclarer par les états de Tours que le duché était réuni à la couronne. En même temps, ces états annulèrent les principaux articles du traité de Conflans.

Louis XI donna à son frère une pension au lieu d'apanage, et il tourna tous ses efforts contre une nouvelle ligue, formée par le duc de Bretagne et le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne par la mort de Philippe le Bon (15 juin 1467). Il transporta en Bretagne l'invasion que les Bretons avaient faite en Normandie, obligea François II à renoncer à l'alliance du duc de Bourgogne (traité d'Ancenis, 10 septembre 1468), et donna des verrières à l'église de Notre-Dame de Saint-Lô, pour récompenser les habitants de leur belle conduite, au mois d'octobre 1467, en repoussant les Bretons [1].

Ce fut afin de dissoudre la ligue formée par les princes, que Louis XI institua pour trente-six chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes, l'ordre de Saint-Michel, avec un chancelier, un trésorier, un greffier, un héraut roi d'armes et un prévôt maître des cérémonies (1469 et 1476). La première promotion fut de quinze chevaliers. Ils juraient de soutenir, de tout leur pouvoir, les droits et la dignité de la couronne de France.

Dans le préambule des premiers statuts, le roi s'exprimait ainsi : « Pour la très-parfaite et singulière amour

1. *Du Sommerard*, Les arts au moyen âge, *Atlas*, ch. VII, pl. 3.

qu'avons au noble état de chevalerie... à la gloire de Dieu et de la vierge Marie, et à l'honneur et révérence de monseigneur saint Michel, archange, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement batailla contre le dragon, ancien ennemi de la nature humaine, et le trébucha du ciel : Nous, le 1er d'avril 1469, la neuvième année de notre règne, en notre château d'Amboise, avons créé et constitué un ordre de fraternité ou amiable compagnie, sous le nom de Saint-Michel [1]. »

Jamais le nombre fixé — trente-six chevaliers — ne fut atteint. Un collier distinguait les chevaliers. Il consistait en coquilles d'or entrelacées, auxquelles était suspendue une image de saint Michel, avec cette devise : *Immensi tremor Oceani,* allusion au Mont Saint-Michel, battu de tous côtés par l'Océan.

Par la suite, cet ordre fut tellement prodigué qu'on l'appela un « collier à toutes bêtes, » et qu'il perdit beaucoup de son prestige. Henri III le réunit (1578) à l'ordre du Saint-Esprit.

Le comte de Charolais, très-connu sous le nom de Charles le Téméraire, était le chef véritable de la féodalité mourante. Plus riche qu'aucun roi de l'Europe, possesseur de provinces françaises et d'États allemands, il s'appuyait sur une nombreuse noblesse ; il avait sous sa domination les villes modèles du commerce ; il commandait sur la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, les comtés de Namur, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, sur les duchés de Brabant et de Limbourg, sur les seigneuries de Rethel, d'Anvers et de Malines.

Cette prospérité, cette splendeur de la maison de Bourgogne, jointes au génie remuant et guerrier de Charles le Téméraire, désireux de rétablir l'ancien royaume de Bourgogne en s'emparant de la Lorraine,

1. *Miniature* représentant le chapitre de l'ordre de Saint-Michel, en tête d'un livre qui contient les statuts, à l'usage du roi Louis XI.

de la Provence, du Dauphiné et de la Suisse, ne pouvaient qu'amener une lutte avec la France, qui jalousait la Bourgogne, depuis Jean-sans-Peur, appelé par ses adversaires « Jean le Long, » « Jean de Lagny. »

Le nom de Bourgogne était décrié, condamné parmi les bourgeois de Paris, qui voulaient plaire au roi : « Tel et tel, vous puez les harengs; vous êtes bourguignottes, » disaient-ils aux gens des halles [1]. Les conseillers de Louis XI ne parlaient que « d'extirper jusqu'à la racine cette méchante race bourguignonne. » De son côté, Charles le Téméraire, ayant pour devise : *Je l'ai entrepris,* pensait peut-être à devenir souverain de la France. Tous les mécontents et exilés de la cour de Louis XI grossissaient l'armée de ce fier vassal.

Déjà l'on parlait d'en venir aux mains, lorsque Louis XI, suivant les perfides conseils du cardinal Balue voulut apaiser son ennemi à force d'adresse, et demanda une entrevue dans Péronne, ville dépendante du duc, afin de terminer leur querelle par des négociations (1468).

Mais à peine le roi de France se trouvait au lieu de la conférence, que Charles le Téméraire apprit la révolte des Liégeois, soulevés par des émissaires français. La colère du duc monta au comble. « Ce traître roi ! » criait-il avec rage. Louis XI, voyant dans l'enceinte du château de Péronne la tour où, quatre siècles et demi auparavant, le comte de Vermandois avait fait périr Charles le Simple, craignit un moment pour sa vie, ou tout au moins pour sa liberté.

Il gagna plusieurs conseillers bourguignons, notamment Comines, et des concessions le tirèrent de ce mauvais pas. Elles remplissent trente-sept pages in-folio du *Recueil des Ordonnances*.

Par un traité humiliant, Louis XI promit de donner en apanage à son frère la Champagne et la Brie, re-

1. *H. Bordier et Charton*, Histoire de France, t. Ier, p. 545.

nonça à exercer aucun droit dans les provinces françaises de Charles le Téméraire, et reconnut les alliances de ce prince avec l'aristocratie en France, avec la Savoie et l'Angleterre. Il se vit forcé d'accompagner son adversaire à la guerre contre Liége, d'assister à la ruine de cette ville et au massacre de ses habitants. Puis, il revint tout honteux dans sa capitale.

« L'universelle aragne (araignée), aux prises avec le lion de Bourgogne [1], » avait été dupée. Après le traité de Péronne, les Parisiens composèrent sur la mésaventure royale des rondeaux, des ballades railleuses, des « épitaphes, » des libelles diffamatoires. Quelques peintures coururent les carrefours. Des pies, des corbeaux, des sansonnets, des geais avaient été dressés à crier : *Perrette! Péronne! laron, paillart, fils de p..., va hors va, Perrette donne moy à boire.* Louis XI envoya des gens pour leur tordre le cou, avec ordre d'inscrire sur un registre ce que chacun criait. Il faut dire qu'une certaine maîtresse du roi, bourgeoise de Paris, s'appelait Perrette de Châlon [2].

Charles le Téméraire avait eu tort de permettre que Louis XI s'en allât de Péronne « à son plaisir. » Le roi de France, après les moqueries, voulut effacer le ridicule attaché pour le moment à sa personne. Il ne manqua pas de faire annuler par les états tout ce qu'il avait juré à Péronne, de punir le cardinal Balue, et l'évêque de Verdun son complice, en les enfermant dans des cages de fer.

Ces vers parurent :

Maistre Jean Ballue
A perdu la veue
De ses éveschés :
Monsieur de Verdun
N'en a plus pas un;
Tous sont dépeschez.

1. Vers de Chastelain.
2. *Chron. de Jean de Troyes.*

Balue devait rester dix ans, croit-on, emprisonné dans le château d'Ornain, près de Blois. L'évêque de Verdun devait rester quatorze ans emprisonné dans la cage de fer de la Bastille, cage formée de barreaux de bois fort épais, revêtus de fer, très-serrés ; comprenant « quatre-vingt-seize solives de couche, cinquante-trois solives debout, et dix sablières de trois toises de long ; » haute de sept pieds, longue de neuf ; assolidée par deux cent vingt boulons [1].

Comme Louis XI trouvait que son frère, en Champagne, était trop près du duc de Bourgogne, il lui donna la Guyenne (sénéchaussée de Bordeaux, de Bazas, des Landes, de Saintonge et de la Rochelle). Mais ce prince ne jouit pas longtemps de ce nouvel apanage, et mourut empoisonné (24 mai 1472), par « le fait des hommes du roi, » dit la rumeur publique. Cette mort arrivait si à propos ! Tant de circonstances suspectes appuyaient l'accusation !

Quoi qu'il en soit, en commémoration de son frère, Louis XI établit chez nous l'*Angelus*, prière instituée (1316) par le pape Jean XXII.

Aussitôt Charles le Téméraire, qui venait de déclarer ses pays exempts de vassalité envers la couronne de France, affecta de croire à la culpabilité de Louis, l'appela « traître, parricide et idolâtre » dans un manifeste, et invita tous les princes de la chrétienté à se liguer contre cet ennemi du genre humain. Une guerre furieuse éclata. Le duc de Bourgogne brûla Nesle, prit Roye, échoua devant Beauvais (10 juillet) défendue par une jeune fille, Jeanne Fourquet ou Lainé, dite « Hachette, » et ses compagnes ; ravagea le pays de Caux, et, affaibli par ses excès, fut contraint à signer une trêve avec Louis XI, trêve que subit aussi le duc de Bretagne, dont on citait ces paroles : « J'aime tant le bien du royaume de France, qu'au lieu d'un roi j'en voudrais six. » Les

1. *Comptes de la prévosté de Paris.*

seigneurs, soutenus par les rois d'Angleterre et d'Aragon, aspiraient à démembrer le royaume. Aux Anglais la Normandie et la Guyenne; au duc de Bourgogne, la Champagne; aux mécontents, les provinces de l'ouest.

Pour récompenser les gens de Beauvais, Louis XI leur accorda des priviléges [1]. Il établit une procession solennelle dans cette ville, le 27 juin de chaque année. Il ordonna que les femmes de Beauvais marcheraient avant les hommes, quand on promènerait la châsse de sainte Angadresme, et il les dispensa des lois somptuaires. On conserve aux archives de la ville la bannière prise, dit-on, par Jeanne Hachette à un porte-étendard Bourguignon, qui l'avait déjà plantée sur la muraille. La jeune bourgeoise de Beauvais, qui s'était souvenue de la jeune paysanne Jeanne d'Arc, figura parmi les héroïnes nationales, et des mereaux en plomb représentèrent ses traits. Son dévouement, ignoré de Comines, ne fut constaté que par les actes officiels de Louis XI. Le roi avait voué une « ville d'argent, » si Beauvais était délivré.

Loin d'abdiquer, de céder le pas à la féodalité renaissante et menaçante, Louis XI s'empara de la Guyenne, contint le midi, arracha le Roussillon et la Cerdagne à Jean II d'Aragon. Lectoure ne garda de sa population que trois hommes et quatre femmes [2]. Le roi tint tête à Édouard IV, devenu l'allié de Charles le Téméraire, mais mal secondé par ce prince. Il signa avec le roi d'Angleterre, à Piquigni-sur-Somme, une trêve de neuf années (1475), moyennant une pension de 50,000 francs d'or payée annuellement à Édouard. Les deux contractants jurèrent la trêve, une main sur le missel, et l'autre sur un morceau de la « vraie croix. » Mais les souvenirs de la guerre de Cent Ans existaient encore. Édouard, s'intitulant «roi de France et d'Angleterre, » saluant profondément Louis XI, donnait à celui-ci le simple titre de « sérénissime prince Loys de France. »

1. *Ordonnances*, t. XVII, p. 529.
2. *Chronique de Jean de Troyes*.

La trêve de Piquigni, établissant des relations de négoce entre les deux pays, facilitant le commerce par la nomination de députés réglant le change des monnaies anglaises et françaises, reçut à bon droit le nom de « trêve marchande. » Une médaille en perpétua le souvenir.

D'autre part, Louis XI s'était assuré une alliance offensive avec les huit cantons suisses (26 octobre 1474); il avait saisi l'apanage du duc d'Alençon, et le duché d'Anjou; il avait enlevé les villes de la Somme à Charles le Téméraire, dont il avait défait les troupes près de Château-Chinon. Une trêve avec Charles le Téméraire s'ensuivit. Le duc de Bourgogne livra à Louis XI le connétable de Saint-Pol, seigneur coupable d'avoir trompé successivement les deux rivaux, et auquel le roi fit trancher la tête.

Le connétable de Saint-Pol, au moment de son supplice, dit à un religieux : « Voici une pierre que je porte depuis longtemps à mon cou, et que j'ai beaucoup aimée, parce qu'elle possède une grande vertu : elle préserve de toute contagion et résiste à tout poison. Soyez assez bon pour la remettre à mon petit-fils, et dites-lui bien de la conserver précieusement pour l'amour de moi. » Le chancelier, qui avait présidé le parlement et reçu les aveux du connétable, exigea que la pierre fut remise au roi, après le supplice.

Saint-Pol s'était vu retirer, préalablement, le collier de l'ordre de Saint-Michel. Une longue complainte parut [1] sur la mort du connétable de Saint-Pol, plus cette « épitaphe : »

Mil quatre cens l'année de grâce,
Soixante-quinze en la grant place,
A Paris que l'on nomme Grève,
L'an qui fut fait aux Anglais trêve,

1. *L'abbé Joachim Legrand,* Histoire manuscrite de Louis XI.

De Décembre le dix-neuf,
Sur un eschaffault fait de neuf :
Fut amené le connestable,
A compagnie grant et notable :
Comme le veult Dieu et raison,
Pour sa très-grande trahison.
Et là il fut décapité,
En cette très-noble cité[1].

Cependant Charles le Téméraire, qu'on appelait « le grand duc de l'Occident, » ne cessait de guerroyer. Il enleva la Lorraine au jeune duc René de Vaudemont, et alla se faire battre par les Suisses, à Granson (3 mars 1476). Des feux de joie furent allumés par toute la France. Charles se fit encore battre à Morat (22 juin). Abandonné de tous, « le grand duc de l'Occident » laissa croître sa barbe et ses ongles, vécut seul et farouche, ne changea plus de vêtements. René de Vaudemont, auquel Louis XI comblé de joie, donna quarante mille francs, reprit Nancy. La Lorraine se souleva contre le duc de Bourgogne. Celui-ci, obstiné jusqu'à la folie dans son orgueil, rentra en Lorraine, assiégea Nancy, et, trahi par son favori Campo Basso, périt devant cette ville le 5 janvier 1477. Quelques jours après, son corps fut retrouvé, mutilé et sanglant. Un anneau le fit reconnaître.

Cet événement émut toute la France. Une miniature du temps représenta la bataille de Nancy[2].

Le jeune duc René ordonna de magnifiques funérailles. En apprenant la mort de son fougueux ennemi, Louis XI fit vœu d'une balustrade d'argent au tombeau de saint Martin de Tours. Les états de Bourgogne lui jurèrent obéissance. Il gagna ainsi le duché, le Charolais, l'Auxerrois, Château-Chinon et Bar-sur-Seine (29 janvier) ; puis la Franche-Comté, la Picardie, le Ponthieu et

1. *Chronique de Jean de Troyes*, année 1475.
2. Dans un manuscrit des Mémoires de Philippe de Comines.

l'Artois se soumirent (février et mars), de même que Cambrai, Tournai et une partie du Hainaut.

Tournai donna à Louis XI (1464) une flatteuse fête : « Quatre cents hommes fleurdelisés, et « vêtus de blanc,» lui offrirent les clefs de la ville. Une belle fille descendit « comme des nues » au moyen d'une machine, tira de son sein une fleur de lis d'or et la lui donna, en disant : « que la ville était vierge comme elle, et n'avait jamais été prise ni détournée de la France; que ceux de Tournai avaient chacun en leur cœur une fleur de lys [1]. »

Enfin Louis XI fit d'importantes acquisitions. Le roi René de Provence, et Charles de Maine, son neveu, moururent sans héritiers (1481). Louis réunit à la couronne l'Anjou, le Maine, la Provence, avec l'héritage des prétentions que la maison d'Anjou lui léguait sur le trône de Naples.

Ces prétentions malheureuses devaient faire couler inutilement, plus tard, bien du sang français; de même que le mariage de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien d'Autriche, devait être l'origine de la longue rivalité des maisons d'Autriche et de France. Le supplice de Jean d'Armagnac, duc de Nemours, consola Louis XI.

Entre Maximilien et Louis, la guerre commença aussitôt. Malgré la défaite des Français à Guinegate (4 août 1479), qui inspira une chanson de Molinet, en trente strophes, le roi resta maître de l'Artois et de la Franche-Comté. Ces deux provinces formèrent la dot de Marguerite, fille de l'archiduc, promise au dauphin (depuis Charles VIII). La ville de Gènes avait voulu se donner à Louis XI. « Les Génois se donnent à moi, dit ce prince, et moi je les donne au diable. »

Louis XI réussissait toujours dans l'exécution de ses plans politiques. Il fut monarque habile, ce mauvais fils, ce mauvais père, ce mauvais frère, ce mauvais mari. Il

1. *Mémoires de Duclercq.*

se faisait envoyer des listes, avec notes détaillées, des hommes ayant quelque importance dans les provinces.

Des attaques d'apoplexie l'avertirent de sa fin prochaine. Il eut peur de la mort, et se jeta dans toutes les pratiques religieuses les plus exagérées.

Aux derniers temps de sa vie, Louis XI alla s'enfermer dans le château, nous pourrions dire dans la prison du Plessis-lès-Tours. De plus en plus craintif et défiant, il s'y entoura de grilles, de cages de fer, de chausse-trappes, de gibets, de chaînes, qu'il appelait ses « fillettes. » Il s'y comporta en tyran invisible, ne cessant de commander ainsi : « Et sur votre vie, obéissez ! »

Chacun trembla devant lui, qui tremblait devant son médecin Jean Coitier. Louis se plaisait à voir des exécutions sanglantes. Ou bien, entouré d'empiriques, d'astrologues et de dévots personnages, il leur demandait à genoux la prolongation de son existence valétudinaire. Il n'était, selon Pierre Matthieu, qu'une « anatomie cheminante. »

« Audit temps le Roy fist venir grant nombre et grant quantité de joueurs de bas et doulx instrumens, qu'il fist loger à Sainct-Cosme près de Tours, où illec ils se assemblèrent jusques au nombre de six vingts. Entre lesquels y vint plusieurs bergers du pays de Poictou, qui souvent jouèrent devant le logis du Roy, mais ils ne le veoient point, affin que auxdits intrumens le Roy y prenoist plaisir et passe-tems, et pour le garder de dormir. Et d'ung aultre costé y fist aussi venir grant nombre de bigots, bigottes, et gens de dévotions, comme hermites et sainctes créatures, pour sans cesser prier à Dieu qu'il permist qu'il ne mourust point, et qu'il le laissast encores vivre [1]. »

Lorsque ce roi, que l'on se représente égrénant son « méchant chapelet », faisait des dons aux églises, il ne leur demandait jamais de prier pour la rémission de ses

1. *Chron. de Jean de Troyes*, année 1482.

péchés, mais bien pour l'affermissement de sa prospérité et le retour de sa santé. Comme il ordonnait, une fois, à un prêtre de réciter l'oraison à saint Eutrope, auquel il s'était recommandé, il vit que cette oraison requérait la santé de l'âme et du corps. Mais il fit ôter le mot « âme, » car il suffisait, selon lui, que le saint lui assurât la santé du corps. Il ne fallait pas importuner saint Eutrope de tant de choses [1].

« Ma bonne dame, ma petite maîtresse, ma bonne amie, » disait-il, en priant la Vierge. Ses démonstrations religieuses avaient depuis longtemps étonné son entourage. En plein parlement, il arriva à Louis XI de lire dévotement, d'admirer, de baiser la bulle qui abolissait la Pragmatique, et de déclarer qu'il la garderait dans une boîte d'or [2]. Il fit donner l'absolution pontificale à Charles VII, couché au tombeau. Voyez-le dans son pèlerinage (1469) au Mont Saint-Michel. Une suite nombreuse l'accompagne. Louis XI demande la protection de l'archange, auquel il offre six cents écus d'or. « Et ledit premier jour de may 1472, fut faict à Paris une moult belle et notable procession en l'église de Paris, et faict ung preschement bien solempnel par un docteur en théologie nommé maître Jehan Brète, natif de Tours, lequel dict et déclaira entre aultres choses, que le Roy ayant singulière confidence en la benoiste glorieuse vierge Marie, prioit et exhortoit son bon populaire, manans et habitans de sa cité de Paris, que dores en avant de l'eure à midy, que sonnerait à l'église dudit Paris la grosse cloche, chascun feust fléschy ung genouïl en terre en disant *Ave Maria*, pour donner bonne paix et union au royaume de France [3]... » Voyez-le faire ses dévotions, à la Délivrande, près Caen, en 1473, et doter de quatre mille écus la chapelle de Rue, à vingt kilomètres

1. *Claude de Seissel.*
2. *Lettre du cardinal d'Arras au pape*, en novembre 1460. Dans Legrand.
3. *Chronique de Jean de Troyes.*

d'Abbeville, chapelle qui, dit-on, opère des miracles. Son pèlerinage à l'église Notre-Dame du Puy (Haute-Loire) lui fournit l'occasion de prouver sa dévotion extrême. Le roi s'arrête à quinze kilomètres de la ville, se rend de là, pieds nus, jusqu'à la cathédrale, qu'il gratifie de trois cent quatre-vingt-dix écus d'or, de plusieurs autres présents et de divers autres priviléges. « En ce tems, le vingt-huictiesme jour dudict mois de janvier (1474), le Roy ayant singulière affection aux saincts fais et grans vertus de sainct Charlemaigne, voulut et ordonna que ledict vingt-huictiesme jour feust faicte et solempnisée la feste dudict sainct Charlemaigne, laquelle chose feust faicte et solempnisée en la ville de Paris, et ladicte feste gardée comme le dimanche, et ordonné que d'oresnavant par chascun an ladicte feste serait faicte ledict vingt-huictiesme jour de janvier [1]. »

Les populations haïssaient ce roi, qui souvent fit « jeter à l'eau, dans un sac, la jeune liberté bourgeoise. » Elles le haïssaient au point de ne comprendre ni ses travaux, ni ses bienfaits, ni sa profonde politique. Louis frappait terriblement ceux qui s'attaquaient à lui. Hardi, convaincu d'avoir tenté d'empoisonner le roi, fut condamné à être écartelé. On le traîna sur la claie, de la Conciergerie au Palais; de là il fut conduit dans un tombereau sur la place de Grève. Le bourreau mit au bout d'une pique la tête du supplicié ; elle demeura exposée pendant plusieurs jours. Les quatre membres furent envoyés à un pareil nombre de bonnes villes des extrémités du royaume, pour être aussi exposés. Le tronc fut brûlé sur le lieu même du supplice.

Quiconque avait trahi Louis XI, dans ce temps où la trahison politique ne pouvait être bien définie encore, n'avait point de pardon à espérer.

Dans sa jeunesse, la plupart du temps, selon Brantôme, ce prince « mangeoit en pleine salle avec force

1. *Chronique de Jean de Troyes*, année 1474,

gentilshommes de ses plus privez. Et celuy qui luy faisoit le meilleur et le plus lascif conte, il estoit le mieux venu et festoyé. » Il avait écrit lui-même, dit-on, quelques contes inspirés par Boccace.

Mais les années, les besoins de sa politique, et surtout les intermittences de maladie, développèrent chez Louis XI les instincts égoïstes et implacables. Trêve à ses amitiés pour les gentilshommes. Plus de gracieuses réunions où le luxe et l'esprit se déployaient à l'euvi. Il s'écrie un jour, en chassant de sa cour un élégant écuyer : « Pâques-Dieu ! je le désavoue, il est plus joli que moi. » Louis XI ne veut pas près de lui des gens « bombanciers ou pompeux. » Et son orgueil de souverain est immense. A partir de son règne, les monarques français ont pris officiellement le titre de « roi très-chrétien, » déja employé, maintenant obligatoire. Ils adoptent aussi officiellement celui de « Majesté. »

Le terrible ennemi des seigneurs, Louis XI, eut, assure-t-on, cinq chapelains : Jean Vedringans, qui disait la messe de la croix; frère Jean Gervais, qui disait la messe de saint Claude; maître Pierre Poictou, qui disait la messe de la Nativité de Notre-Seigneur; maître Pierre Moreau et Jean Preneraut, « qui disoient d'autres messes, comme de saint Hubert, saint Martin, et autres, en faveur du Roy [1]. »

Pendant sa maladie, il se fit apporter, au Plessis-lès-Tours, quantité de reliques de la Sainte-Chapelle [2]. Il était d'ailleurs incessamment couvert de reliques et d'images, portait à son bonnet une Notre-Dame de plomb, — car l'image de Notre-Dame lui servait de devise, — et devant elle il s'agenouillait, la suppliant de lui pardonner ses assassinats, afin d'en commettre de nouveaux, toujours impunément. Une seule formule de serment lui paraissait inviolable, celle où l'on faisait intervenir la

1. *Guill. Du Peyrat,* Antiquités de la chapelle du Roy.
2. *Le chanoine Morand.*

croix de saint Laud d'Angers : il était persuadé que celui qui violait un pareil serment mourait infailliblement dans l'année de son parjure [1]. Quand de mauvaises nouvelles lui venaient, il quittait aussitôt le vêtement qu'il portait, le cheval qu'il montait en les recevant. Lorsqu'on lui annonça la mort de son second fils, il fit abattre une partie de la forêt de Loches, où il était.

Voilà le créateur de la « politique, » remplacée avant lui par la force ; voilà le prince qui avançait l'axiome : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner ; » voila le prince qui, un jour, s'écria : « Je porte tout mon conseil dans ma tête, » et qui, en effet, suffisait à sa tâche ; voilà le prince qu'on a surnommé « le restaurateur de la monarchie, » et qui réussit « à mettre les rois hors de pages, » dont toute la pensée consista à abaisser la haute noblesse et à centraliser le pouvoir ; voilà, ajouterons-nous, le prince initiateur de la Renaissance, le précurseur de Richelieu.

Ses prédécesseurs avaient pensé que le roi devait s'entourer de tout l'éclat du luxe. Lui, il affecta une incroyable simplicité dans ses vêtements. « Plus garny de sens que de bonne vesture, » portant d'ordinaire un pourpoint de drap très-grossier, montant un petit cheval de très-chétive apparence, suivi d'un écuyer unique, il allait demander parfois à dîner à quelque marchand, pour s'insinuer dans les intérieurs bourgeois, pour flatter les hommes du tiers état, pour opposer le peuple aux grands, et asseoir définitivement la monarchie triomphante sur les débris de la féodalité. Les registres de la Chambre des comptes mentionnent une dépense de vingt sols pour des manches neuves mises à un vieux pourpoint de Louis XI, dont le lit, selon P. Matthieu, était de damas jaune et incarnat, sans clinquant, ni passement, les franges sans façon.

Mais les nécessités du luxe, à la cour, l'entraînaient

1. *Ach. Allier,* L'ancien Bourbonnais, *en note.*

malgré lui. La dépense des repas de Louis XI, qui, la première année de son règne, montait seulement à douze mille livres, fut portée bientôt à vingt-six mille, quand il chercha à se populariser, à admettre des seigneurs et même des bourgeois à sa table. Au surplus, voici la liste des serviteurs royaux à gages fixes pendant son règne : deux chapelains, à 10 livres par mois ; — un clerc de chapelle, à 100 sols ; — un valet de chambre, à 90 livres par an ; — quatre écuyers de cuisine, à 620 livres par an chacun ; — un hasteur, un potager, un saussier, un queux (cuisinier), un sommelier d'armeures, deux valets de sommiers, à 10 livres par mois ; — deux galloppins de cuisine, à 8 livres par mois ; — un porteur, un pâtissier, un boulanger, deux charretiers, à 60 livres par an ; — un palefrenier et ses deux aides, à 24 livres par mois ; — un maréchal de forges, à 620 livres par an ; — le maître de la chambre des deniers du Roy, à 1,200 livres ; — le contrôleur, à 500 livres.

Il hantait volontiers les bourgeois, et s'amourachait des bourgeoises. Après la bataille de Montlhéri, il alla souper chez son lieutenant Charles de Melun, en compagnie de quelques familiers et de plusieurs bourgeoises. La même année, le 6 octobre 1465, il soupa en l'hôtel de Jean Luillier, greffier de l'Hôtel de ville, en compagnie de plusieurs dames de la haute bourgeoisie. Enfin, dans un repas donné à Louis XI par le seigneur d'Ermenonville, il y eut plusieurs bourgeoises : Etiennette de Paris, Perrette de Châlon et Jeanne Baillête.

La Gigogne, bourgeoise de Lyon, fut maîtresse de Louis XI, qui l'emmena à Paris, et l'y maria avec Godefroy de Caulers, auquel il donna argent et emploi. La Passe-Filon, bourgeoise de Lyon, fut sa maîtresse aussi. Il la maria avec Antoine Bourcier, fait conseiller à la chambre des comptes.

Linge blanc, ceinture houpée,
Le chapperon faict en poupée,

Les cheveux en *passe-filon*
Et l'œil gay en esmérillon[1].

Dans les comptes des dépenses de ce roi, nous remarquons une somme, « pour avoir conduit de Dijon à Tours une bourgeoise dijonnaise, que le roi ramena de son voyage de Bourgogne[2], » et une autre pour « achat de serins. »

Louis XI a une sérieuse place dans notre histoire. On le sent bien, au chapitre des institutions politiques et sociales de la Renaissance. Mélange bizarre de cruauté, d'astuce, de bon sens, de volonté, il laissa à son fils, en mourant, des instructions sur l'art de régner. Il expira le 30 août 1483, à l'âge de soixante et un an, avec une certaine fermeté, et après avoir mesuré de sa propre main son cercueil. Il s'était entendu pour la forme, les ornements et la dimension de son tombeau, fixés par lui-même, avec Conrad de Bologne, orfévre, et Laurent Wrin, fondeur flamand. Prix : 1,000 écus d'or[3].

Louis XI ne se fit pas enterrer à Saint-Denis, mais à Notre-Dame de Cléry, près d'Orléans. Plus tard, on le représenta comme étant saint, avec la Vierge, Louis IX et trois saints, au portail de l'église des Chartreux de la rue d'Enfer à Paris[4]. Mais, par contre, Bossuet a dit de lui : ..... D'avoir tourné la religion en superstition, de s'être si étrangement abandonné aux soupçons et à la défiance; d'avoir été si rigoureux dans les châtiments, et d'avoir aimé le sang, sont les qualités d'une âme basse et indigne de la royauté[5].

1. *Clém. Marot*, Dialogue de deux amoureux, t. I, in-18, *Paris*, 1700.
2. *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. I.
3. *Ch. Pineau Duclos*, Hist. de Louis XI, t. II, p. 275.
4. *A. L. Millin*, Antiquités nationales, t. V.
5. *J. B. Bossuet*, Abrégé de l'histoire de France.

II

Le mauvais père avait laissé son fils grandir dans l'ignorance la plus complète. Il craignait que ce prince n'agît envers lui, comme lui-même avait agi envers Charles VII. A peine Charles VIII savait-il lire et écrire quand il monta sur le trône. Il devait pourtant se former promptement, et prendre goût aux lettres. D'ailleurs, « il ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais il étoit si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. » Son surnom, « l'Affable ou le Courtois, » fut mérité, surtout quand on songe au prédécesseur, — le finaud, le quinteux, le cauteleux Louis XI.

Charles VIII devint roi à treize ans, sous la régence d'Anne de Beaujeu, sa sœur aînée, qui comptait vingt-deux ans. Charles VIII n'était qu'un enfant. Mais Louis XI, au moment de mourir, avait bien choisi la régente. Anne de Beaujeu était une jeune femme qui joignait aux grâces de son sexe une âme virile et un solide jugement. « Fine et déliée, s'il en fut oncques, et vraye image en tout de Louis XI son père. »

Après la mort de Louis XI, Coitier fut recherché pour les biens immenses qu'il en avait reçus; mais il fit à Charles VIII un don gratuit de cinquante mille écus, et on le laissa tranquille.

Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, revendiqua la régence, et sollicita pour l'obtenir à l'encontre de madame de Beaujeu, la convocation des états généraux, qui s'assemblèrent à Tours (15 janvier-14 mars 1484), et délibérèrent, non par « ordres » mais par « nations de France, » Bourgogne, Normandie, Langue d'oc et Langue d'oïl.

Ces états généraux, occupés de réformes, n'accueillirent

pas les prétentions du duc d'Orléans, et le jeune roi fut sacré à Reims (30 mai).

La présidence du conseil de régence fut confiée au duc d'Orléans. Celui-ci néanmoins ne pouvait agir sans l'autorisation du roi, dont la volonté dépendait de sa sœur Anne de Beaujeu, qui conserva la tutelle de l'*ignorant* Charles VIII. « Nous opinons et nous prions, disaient les députés de Normandie, que M. et madame de Beaujeu continuent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement de la personne du roi. » Les états réglèrent ensuite les impôts, qui éprouvèrent une forte réduction, surtout pour la Normandie. D'accord avec les deux autres ordres, le clergé demanda le rétablissement de la Pragmatique-sanction. La noblesse réclama les hauts emplois et une foule de priviléges dont le temps semblait avoir fait justice. Le tiers état priait le roi de dégager les domaines de la couronne qui étaient aliénés, de protéger le peuple contre les exactions tyranniques des collecteurs et les excès des gens de guerre; de supprimer les charges inutiles et les pensions de faveur; de réduire les traitements et d'interdire le cumul. Les trois ordres demandèrent à l'unanimité l'abolition des cours prévôtales, la suppression des droits énormes qui entravaient le commerce, la construction de ponts et de routes, la diminution des droits de douanes, la prohibition de l'importation des draps et des soieries. Ils exprimèrent le vœu que les états généraux fussent convoqués tous les deux ans. Ces assemblées, un peu turbulentes dans la discussion, méritèrent bien de la France, et ne déplurent qu'aux « Orléanistes. »

Les états de 1484 se composaient de deux cent quarante-six députés des trois ordres, venant de vingt-six bailliages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés.

Dans cette réunion, les gens du duc de Lorraine portaient le vert pour livrée : de là la dénomination de « verts manteaux » donnée à ceux de son parti. Une chanson disait que « ces vers de terre » seraient mis à la

raison par le bourreau et le moyen de la potence. Mais les verts manteaux prétendaient, eux, « faire la raison » de leurs adversaires, s'ils ne cessaient de mécontenter tout le monde [1].

Le duc d'Orléans en appela aux armes. Il fut défait et pris par la Trémoille, à Saint-Aubin du Cormier (22 juillet 1488), bataille qui termina ce que l'on nommait « la guerre folle. »

Une autre guerre folle se préparait. Charles VIII, épris de gloire militaire, lecteur assidu des *Commentaires de César* et de la *Vie de Charlemagne*, songea à faire valoir les droits que René de Provence lui avait légués sur l'Italie, dont le duché de Milan était à la fois le « miroir et le rempart, » suivant Alciat. Hélas ! les guerres d'Italie devaient être aussi populaires en France, que les guerres de France étaient populaires en Angleterre !

Après la défaite des Bretons et de leur duc François II, allié du duc d'Orléans, eut lieu à Langeais (6 décembre 1491) le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, fait en mémoire duquel on frappa une médaille à Paris, de même que la ville de Lyon, peut-être pour le même sujet, en frappa une au revers de laquelle se voyait la figure de la reine Anne.

Ce mariage réunissait la Bretagne à la France.

Le duc d'Orléans, enfermé à Bourges depuis sa défaite, fut mis en liberté ; puis le jeune roi, émancipé, voulut passer les Alpes. Craignant l'opposition de l'Espagne et de l'Autriche à son entreprise sur l'Italie, il rendit le Roussillon et la Cerdagne à Ferdinand le Catholique, l'Artois et la Franche-Comté à Maximilien d'Autriche, et, laissant la proie pour l'ombre, vola à des conquêtes éphémères.

Malgré la perte de quatre provinces, conquises par Louis XI, la France y gagnait encore, en acquérant la

1. *Poésies de Coquillart.*

Bretagne. Dès lors, il n'y eut plus de dynasties provinciales. Les dernières grandes provinces, dans l'ordre de leur acquisition, la Bourgogne, la Provence et la Bretagne, eurent des parlements semblables à celui de Paris, furent soumises aux lois générales de la monarchie et entraînées vers le mouvement qui faisait tout graviter vers l'unité [1].

En vue de l'expédition d'Italie, l'armée française se composa de trois mille six cents hommes d'armes, de six mille archers bretons, de six mille arbalétriers, de huit mille Gascons armés d'arquebuses et d'épées à deux mains, de huit mille Suisses ou Allemands, munis de piques, de « mille quarante grosses pièces d'artillerie, de cent quarante bombardes, et de douze cents « vascardeurs. » Ces pièces, mobiles, furent desservies par six mille deux cents artilleurs ou « bastardiers, » par deux mille quatre cents charpentiers ou poutriers, par huit mille chevaux, que conduisaient quatre mille charretiers, sous le commandement de Guillot Louziers et Chaudoit.

Avec les volontaires de la noblesse, les gentilshommes, les archers, les valets, etc., on comptait au moins soixante mille hommes, trente-cinq ou quarante mille chevaux.

Une chanson des aventuriers de France sur le départ du roi pour la conquête du Milanais, commençait ainsi :

Le Roy s'en va de là les mons (*bis*,)
Il menera force piétons,
Ils iront à grant peine,
L'alaine, l'alaine, me fault l'alaine, etc.

L'armée française fut « chose nouvelle et de grande épouvante » à l'Italie qui, depuis très-longtemps, n'avait que des simulacres de guerres, et dont notre impétuosité,

1. *Dareste*, Hist. de l'administr. en France, t. I, p. 30.

notre « furie » devait aisément triompher. Charles VIII était un autre « fléau de Dieu » pour Savonarole ; il allait punir les péchés des Italiens.

Il n'est pas dans notre sujet de suivre les Français par delà les Alpes, d'assister aux entrées de Charles VIII à Florence, à Rome, à Capoue et à Naples, du 17 novembre 1494 au 22 février 1495. Ce qui nous intéresse, c'est le résultat d'une guerre extérieure. « La découverte de l'Italie avait tourné la tête aux nôtres ; ils n'étaient pas assez forts pour résister au charme. Le mot propre est découverte. Les compagnons de Charles VIII ne furent pas moins étonnés que ceux de Christophe Colomb [1] ».

Charles VIII opéra de rapides conquêtes ; il rêva celle de Constantinople et de Jérusalem ; il s'imagina qu'il allait fonder un vaste empire. Mais les pénibles réalités survinrent. Pendant qu'il s'occupait de tournois et de fêtes, une ligue de tous les États d'Italie, de Maximilien d'Autriche, des rois d'Espagne et d'Angleterre, se forma contre le conquérant, qui précipita son retour en France, dispersa les confédérés à Fornovo (6 juillet 1495), au sud-ouest de Parme, et ne tarda pas à apprendre que la petite armée par lui laissée à Naples avait capitulé devant le « grand capitaine » Gonzalve de Cordoue. Bien peu de Français revirent leur patrie.

Triste dénoûment, pour la première guerre en Italie. La victoire de Fornovo n'avait fait que redonner au « petit roi » l'espoir de reconquérir le royaume de Naples. « Ces expéditions étaient un voyage qui fut conduit de Dieu, tant à l'aller qu'au retourner, car le chef et les conducteurs ne servirent de guère [2]. » On frappa une médaille commémorative de celle que Charles VIII avait entreprise.

Mais les parlements *remontrèrent* que les finances

1. *J. Michelet*, Hist. de France au XVIe siècle, t. VII.
2. *Mém. de Philippe de Comines.*

étaient épuisées, et Charles VIII renonça à ses projets. Ce prince, dont le juron était : *Jour de Dieu!* qui portait pour devise un fer de moulin, et qui, en son voyage de Naples, brandissait « l'épée flamboyante [1], » mourut au château d'Amboise qu'il faisait rebâtir, le 7 avril 1498. Il comptait à peine vingt-huit ans.

Anne, sa veuve, ayant pris le deuil, employa comme ceinture une cordelière de soie blanche, et entoura ses armes d'une semblable cordelière, nouée en quatre endroits et enlacée de quatre lacs d'amour, afin de témoigner publiquement son amour conjugal.

III

Charles VIII était mort sans postérité. La couronne passa de droit sur la tête du duc d'Orléans, arrière-petit-fils de Charles V; petit-fils du duc d'Orléans, assassiné en 1407, et de Valentine Visconti. « Le roi de France ne vengea pas les injures du duc d'Orléans ; » sa clémence pardonna aux hommes contre lesquels il avait des ressentiments. Il fit remise du don de joyeux avénement (300,000 livres), diminua les impôts, rétablit la Pragmatique-sanction, et devint aussitôt populaire. Son divorce avec Jeanne de France, que Louis XI l'avait forcé d'épouser, quand il avait quinze ans, et son mariage avec Anne de Bretagne, la belle veuve de Charles VIII, servirent les intérêts de l'État. Une médaille en argent de Louis XII et Anne de Bretagne, œuvre présumée de Nicolas et de Jean de Saint-Priest, artistes de Lyon [2], qui en modelèrent une semblable en or, fut offerte par la ville de Lyon à Anne de Bretagne (1499.) En outre,

1. *Gilles Corrozet,* Propos mémorables.
2. *Bibl. impériale,* cabinet des médailles; *Revue numism.* 1844, art. A. Duchalais.

une tapisserie représenta ce mariage. Quant à Jeanne, première femme de Louis XII, un de ses gobelets fut conservé dans le monastère de l'Annonciade. Chacun lui attribua des guérisons miraculeuses.

La Bretagne demeura à la couronne, jusqu'à ce que sa réunion à la France fut consommée sous François Ier. Les Bretons, « craignant d'être asservis, » à nos lois, n'avaient pas pris « trop de plaisir » à l'alliance d'Anne et de Louis [1].

Des réformes heureuses méritaient à Louis XII, dès le début de son règne, le surnom de « Père du peuple. » Anne de Bretagne, dont son époux disait : « Il faut en passer beaucoup à une femme chaste, » avait parfois des caprices politiques dangereux.

Mais bientôt Louis songea aux conquêtes. Il voulut faire revivre les droits qu'il tenait de son aïeule Valentine Visconti sur le Milanais. Il faut rappeler ici que, parmi les réjouissances publiques organisées pour le couronnement de Louis XII, au pas d'armes de la grande rue Saint-Antoine, figurait une machine roulante, en forme de terrasse, sur laquelle un porc-épic faisait mouvoir tous ses dards, et qu'une jeune « pucelle, habillée à la mode de Gênes, » trônait dans une chaire de drap d'or cramoisi. Le but de cette invention avait été de flatter adroitement les prétentions du roi sur la principauté de Gênes et de Milan, de proclamer en face du peuple les droits solennellement reconnus par le parlement. Mais la machine resta en place, sans faire le tour des lices, et disparut honteusement. C'était un mauvais augure. Louis XII n'en n'avait pas moins ajouté les titres de duc de Milan, de roi de Sicile et de Jérusalem, au titre de roi de France. Du côté de l'Italie, il semblait qu'un vent fatal soufflât, donnât le vertige aux premiers Valois [2].

Trivulce envahit le Milanais (1499), aisément soumis

1. *F. de Belleforest*, Cosmographie générale, t. II, p. 1339.

2. *P. L. Jacob.* (Paul Lacroix), Histoire du XVIe siècle en France, t. I, p. 72, in-8°, *Paris*, 1834.

en vingt jours. Ludovic le More, haï par les habitants, trahi par les seigneurs, s'enfuit à l'approche des Français. Louis XII vint établir, sans obstacle, parmi les Vénitiens un gouvernement tout paternel, réduisant les impôts, instituant à Milan un parlement formé sur le modèle des parlements français. Cependant, un écrivain français avait dépeint, en vers et en prose, les « Alarmes de Mars, sur le voyage de Millan, avecque la conqueste et entrée d'icelle (par Louis XII)[1]. »

Mais Louis XII, idole de ses sujets étrangers, dut s'éloigner de la Lombardie, pour rentrer dans son propre royaume. En Italie, il avait pris pour emblême un roi des abeilles, environné de son essaim, avec cette devise : *Non utitur aculeo rex cui paremus*, « le roi qui nous commande ne se sert point de l'aiguillon[2]. »

La ville de Lyon lui présenta, quand il revint victorieux de Milan, une médaille, la plus grande qui eut encore été coulée en France, portant d'un côté le buste du roi avec cette devise : *Felice Ludovico regnante duodecimo, Cæsare altero, gaudet omnis natio*, et de l'autre côté le buste d'Anne de Bretagne, avec ces mots : *Lugdunensis respublica, gaudete; bis Anna regnante benigne, sic fui conflata.*

Trivulce, gouverneur du pays, fit oublier, par la dureté de son administration, les bienfaits du roi de France. Un mécontentement général amena des soulèvements. Dix mille Suisses balayèrent les garnisons, et entrèrent dans Milan, évacuée par les Français. Ludovic reparut (février 1500) dans sa capitale, d'où une seconde invasion des troupes de Louis XII le chassa bientôt. Prisonnier, enfermé au château de Loches, Ludovic le More mourut dans la captivité. Le cardinal d'Amboise, successeur de Trivulce, gouverna le Milanais avec modération et douceur.

1. *Manuscrit du* XVIe *siècle*, Bibl. impér.
2. *Petitot*, Coll. des mémoires, 1re série, t. XV.

Cependant Louis XII convoita le royaume de Naples, et profita de circonstances favorables à ses desseins ambitieux. La lutte de Venise contre la Turquie, les divisions de Florence, les sympathies de Rome, tout semblait rendre cette conquête facile. Le roi d'Espagne proposa à Louis XII de faire la guerre en commun. L'armée hispano-française s'empara promptement de Naples. Puis, les Espagnols se tournèrent contre les Français, qu'ils surprirent et battirent en plusieurs rencontres, à Seminara (21 avril 1503), à Cerignole (28 avril) et sur les bords du Garigliano (27 décembre).

Les Français perdirent le royaume de Naples, et signèrent une trêve de trois ans avec les Espagnols.

Mais l'orgueil des Vénitiens ne tarda pas à exciter les mécontentements de tous leurs voisins, qui formèrent contre eux la grande ligue de Cambrai (10 décembre 1508). Louis XII, Ferdinand le Catholique, et le pape Jules II lui-même, s'armèrent contre la république des doges. Louis XII, commençant le premier les hostilités, se couvrit de gloire à la journée d'Agnadel (14 mai 1509), où la Trémoille prononça ces mots célèbres : « Enfants, le roi vous voit ! » Il s'empara successivement de tout le territoire que lui assignait la ligue de Cambrai, et revint à Paris en triomphateur.

Mais alors Jules II, changeant de politique, se ligua avec les Vénitiens et les Suisses contre les Français — les Barbares — qu'il jurait d'expulser de l'Italie.

Un concile tenu à Tours (14 septembre 1510) approuva la guerre contre le pape. Le clergé gallican fit plus qu'autoriser Louis XII à repousser la force par la force ; il vota un subside de cent mille écus pour les frais de l'expédition ; il suspendit tout envoi de fonds à Rome.

Cette décision fut adressée par Louis XII à ses alliés. Le roi de France demanda à ceux-ci d'assembler un concile œcuménique pour « réformer » l'Église, aussi bien dans son chef que dans ses membres. Ce mot de réforme était grave, dans les circonstances présentes. Des écrits

menaçants parurent contre l'autorité pontificale, notamment ces vers satiriques sur Jules II :

> Il fait beau veoir ung ancien Prestre en armes,
> Crier l'assault, exhorter aux allarmes,
> Souillé de sang, en lieu de sacrifice,
> Contre l'état de son très-digne office[1].

Sur deux médailles de Louis XII, on lut : *Perdam Babylonis nomen*, légende qui se retrouve sur un écu d'or du même temps, à propos des querelles de la papauté avec la France.

Louis XII déclara la guerre à Jules II. Trivulce entra dans Bologne et battit l'armée papale (21 mai 1511). Ce succès fit gémir Louis XII, qui proposa au pape une réconciliation repoussée avec hauteur. Jules II organisa la « sainte ligue » contre les Français. Seize mille Suisses à sa solde envahirent la Lombardie, s'avancèrent jusqu'aux portes de Milan, tandis que les troupes confédérées marchaient sur Bologne. Mais l'héroïque Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu de Louis XII, Gaston, « le preux des preux, » fit lever le siége de Bologne (7 février 1512), prit, pilla Brescia (19 février), et remporta la brillante victoire de Ravenne (11 avril), où il fut tué à vingt-deux ans, et en mémoire de laquelle deux médailles furent frappées.

« Il n'est rien si certain que la prins de Bresse fust en Italie la ruine des François, car ilz avoient tant gaigné dans cette ville, que la plupart s'en retourna et laissa la guerre [2]. »

Il est plus certain encore que la mort de Gaston de Foix marqua le terme de nos succès. Louis XII, excommunié, évacua la Lombardie, et Gênes se souleva contre

1. *Cartons de l'histoire de France*, Bibl. impér.
2. *La très-joyeuse, plaisante et récréative histoire du Chevalier sans paour et sans reproche*, ch. L.

la France. Mais Jean d'Authon put bientôt composer une ballade sur la prise de cette ville (1512).

Les hostilités ne se ralentirent qu'à l'instant où Jules II expira, ayant pour successeur Léon X, porté vers la paix. L'alliance de Louis XII avec Venise, l'alliance avec l'Espagne, ne changèrent pas les destins de l'armée française, honteusement défaite par les Suisses à Novarre (6 juin 1513). Les revers se succédèrent. Dans la journée dite « des éperons, » à Guinegate (16 août), journée dans laquelle les Français s'enfuirent, il n'y eut pas quarante hommes tués. Elle consomma la perte de l'Italie pour les Français, qui se mirent à chansonner la *Journée des éperons,* en disant que les gendarmes étaient des « lièvres armés ».

La France, d'ailleurs, soutenait de rudes assauts. En Bourgogne, vingt mille Suisses assiégeaient Dijon; Henri VIII avait fait une descente à Calais, avait assiégé Tournai, qui capitula (septembre 1513).

Pendant l'année 1514, la reine Anne descendit au tombeau; Louis XII fut gravement malade; et alors s'établit l'usage de chanter l'hymne: *O salutaris hostia.* Puis le roi de France traita avec Rome, l'Espagne et l'Angleterre; François d'Angoulême se maria avec Claude, fille aînée de Louis XII qui, lui-même, à l'âge de cinquante-quatre ans, épousa Marie, sœur de Henri VIII d'Angleterre.

Grand diseur de « joyeusetés, » Louis XII était d'une santé fort délicate. Oubliant son âge auprès de Marie, il trouva la mort au bout de deux mois et demi de mariage. « Le bon roi, à cause de sa femme, avait changé du tout sa manière de vivre, dit l'histoire de Bayart; car où il soulait (avait l'habitude de) dîner à huit heures, il convenait qu'il dînât à midi; où il soulait se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit. »

Jamais prince ne fut plus vivement regretté que Louis XII, appelé partout des noms d'ami, de bienfaiteur et de père. « Il ne courut oncques du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien... C'est

la vérité que, par tous les lieux où le Roy passoit, les gens, et hommes et femmes s'assembloient de toutes parts, et couroient après lui trois ou quatre lieues; et, quand ils pouvoient atteindre à toucher à sa mule, ou à sa robe, ou à quelque chose du sien, ils baisoient leurs mains, et s'en frottoient le visage, d'aussy grande dévotion qu'ils eussent fait d'aulcun reliquaire [1]. »

Son axiome favori était « qu'un bon pasteur ne saurait trop engraisser son troupeau. Il avait pour devise le porc-épic, que l'on voit sur une médaille d'or [2] frappée à Nantes, pour être offerte au roi, lors de son entrée dans cette ville. Selon la croyance vulgaire, le porc-épic avait la faculté de lancer ses dards, de près ou de loin, *cominus ac eminus*, contre l'ennemi qui le poursuivait. Adoptant plus tard la fable qui faisait descendre les Français de Francio, fils d'Hector, il substitua à cette devise celle-ci : *Ultus avos Trojæ*, — il doit venger ses ancêtres troyens.

Les obsèques de Louis XII furent remarquables. Dix jours le corps resta exposé dans une des salles de l'hôtel des Tournelles. Le roi avait le visage découvert, tenant le sceptre et la main de justice. Six archers le gardaient. Le clergé priait sans cesse, et célébrait des messes. Au convoi, vingt-quatre crieurs de la ville, en habits de deuil, armés de deux écus de France dorés, parcoururent la capitale, en criant : « Priez pour l'âme du roi Louis XII, père du peuple ; il sera porté aujourd'hui à Notre-Dame, et inhumé demain à Saint-Denis. »

Les gens de la basoche, à Paris, disaient que « le Roy d'Angleterre avoit envoyé une hacquenée au Roy de France, pour le porter bien-tost et plus doucement en enfer et en paradis [3]. »

Ce souverain, au jugement droit, au cœur trop sensible, manqua souvent de pénétration, fut souvent la dupe

1. *Saint-Gelais.*
2. Attribuée à Michel Columb par M. Dauban.
3. *Mémoires de Fleuranges*, ch. XLV.

de voisins perfides. Il reprochait un jour à Ferdinand le Catholique, par ambassadeur, de l'avoir trompé deux fois. Ferdinand répliqua effrontément : « Il en a menti, l'ivrogne, je l'ai trompé plus de dix. »

Mais Louis XII eut la bonne pensée de protéger les artisans et les laboureurs ; il voulut que les lois s'exécutassent exactement. Parfois, monté sur sa petite mule, il allait au Palais s'asseoir parmi les juges, assister aux débats, entendre leurs décisions. Comme on lui demandait ce qui offusquait le plus sa vue, il répondit que « c'était un procureur chargé de ses sacs. »

S'il eut le tort de vendre les offices de judicature, comme nous le verrons, au moins agit-il pour alléger le fardeau des tailles, non pour en profiter. Du reste, mettant de l'ordre dans les finances, il fermait son trésor aux courtisans, qui le raillaient. « Le diable m'emporte! disait-il, j'aime mieux voir les courtisans rire de mon avarice que le peuple pleurer de mes dépenses. » Il fut joué en plein théâtre et représenté comme un avare insatiable, « qui buvoit dans un grand vase d'or sans pouvoir estancher uue soif si déshonneste. Il en loua l'invention, et s'en réjouit comme les autres[1]... »

Louis XII recueillit le fruit de ses travaux et de sa persévérance : la prospérité du royaume fut la récompense de ses louables efforts. Laissons parler ici un auteur contemporain : « Pour commencer par la population, on ne peut douter qu'elle ne soit aujourd'hui beaucoup plus grande qu'elle ne fut jamais : et cela se peut évidemment connaître aux villes et aux champs, puisque aucunes et plusieurs grosses villes, qui étaient à demi-vagues et vides, aujourd'hui sont si pleines, qu'à peine y peut-on trouver lieu pour bâtir maison neuve, et par tout le royaume se font bâtiments grands et somptueux. Par les champs aussi, on connaît bien évidemment la multiplication du peuple, parce que plusieurs lieux et grandes

1. *Lettres de Costar*, t. I.

contrées qui restaient incultes, en bois ou en landes, sont actuellement cultivés et couverts de villages.... Les meubles, les habillements et manières de vivre sont plus somptueux que jamais; par où l'on voit la richesse du royaume.... Aussi est l'entre-cours des marchandises, tant par terre que par mer, fort multiplié; car toutes gens excepté les nobles, lesquels encore je n'excepte pas tous, se mêlent de marchandise, et pour un gros et riche négociant que l'on trouvait du temps du roi Louis XI, à Paris, à Rouen et à Lyon, on en trouve aujourd'hui plus de cinquante... »

Il attacha à sa personne Jean d'Authon, le chroniqueur; attira en France les lettrés les plus distingués de l'Italie, qu'il pensionna assez généreusement; forma une magnifique collection d'ouvrages de l'antiquité (V. plus bas, ch. IV); réunit à la bibliothèque de Blois celles des rois de Naples et des ducs de Milan; acheta le cabinet de la Gruthuye, et donna mission aux ministres qu'il avait accrédités dans les cours étrangères, de recueillir pour lui les meilleurs manuscrits.

V

On assure qu'avant de mourir Louis XII s'était écrié devant quelques gentilshommes, en regardant le duc d'Angoulême, son cousin : « Hélas! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout. » Pourtant, dès 1504, une médaille montrait la devise du duc : *Nutrisco et extinguo,* je nourris les bons, j'éteins les méchants. Cette devise se reportait donc, non à ses galanteries, non à ses conquêtes postérieures, mais à l'instruction qui lui avait été donnée dans sa jeunesse.

Quoi qu'il en soit, certainement le duc d'Angoulême, c'est-à-dire François Ier, possédait tous les défauts du

dissipateur. Monté sur le trône à l'âge de vingt ans, François Ier s'appliqua à être le roi des chevaliers, comme Louis XII avait été le roi du peuple. Une joie générale éclata parmi la noblesse, qui redoubla d'enthousiasme, dès que le nouveau roi, — arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, par Jean, comte d'Angoulême, leur second fils, qui avait épousé Marguerite de Rohan, — manifesta le désir de conquérir le Milanais.

C'était chose nationale, alors, qu'une guerre contre l'Italie. L'épuisement des finances s'opposait aux dépenses de l'armement. François Ier suivit les conseils de son chancelier Duprat. Au lieu de rétablir tous les anciens impôts supprimés par Louis XII, il vendit les charges de judicature, sans tenir compte des plaintes du parlement. François Ier fit enlever la grille d'argent, dont Louis XII avait orné l'église de Saint-Martin de Tours, et qui pesait 6,776 marcs deux onces. Il s'engagea, par acte enregistré au parlement, à payer après la guerre, comme indemnité, deux cent cinquante mille livres aux chanoines de Saint-Martin.

Quand les ressources furent à peu près suffisantes, François Ier renouvela ses alliances avec l'Angleterre, Venise, Ferrare, Saluces et Gênes ; il conclut un traité particulier avec Charles de Luxembourg (depuis Charles-Quint), et prit à sa solde dix mille Basques et vingt mille landskenechts allemands. Contre lui se liguèrent le pape, l'empereur Maximilien, Ferdinand, Florence, le duc de Milan et les Suisses. Le roi confia la régence du royaume à Louise de Savoie, sa mère, et passa les Alpes.

Francois Ier défit les Suisses à Marignan (14 et 15 septembre 1515), que Trivulce appela « la bataille des géants. » Il triompha de la « paysandaille » des Suisses, des « dompteurs de princes. »

Quatre chansons célébrèrent la bataille de Marignan, notamment *la Guerre*, par Jennequin. En voici le premier couplet :

Escoutez, escoutez
Tous, gentilz gallois,
La victoire du noble Roy Françoys,
Du noble Roy Françoys,
Et orrez (si bien escoutez)
Des coups ruez
De tous costez, de tous costez,
Des coups ruez de tous costez.

Plusieurs médailles aussi rappelèrent les exploits de François I[er]. Sur une d'elles on lisait : *Vici ab uno Cæsare victos. J'ai vaincu ceux que César seul a vaincus avant moi.*

Enfin les soldats français, par onomatopée du bruit des tambours battant la marche des Suisses, formèrent le sobriquet de « Colin-Tampon, » et l'appliquèrent aux Suisses, qu'ils avaient pour ainsi dire anéantis en un jour.

A Marignan, le roi de France, si « vertueux » et « si puissant, » fut armé chevalier par Bayart, que les contemporains appelaient « un vrai registre de batailles, » et auquel ils demandaient des conseils.

Milan ne tarda pas à capituler. Par le traité de Viterbe (13 octobre) le pape reconnut François I[er] pour « duc de Milan, » titre que ce prince ajouta à celui de roi de France, et qu'il cessa de porter lors de sa captivité à Madrid [1]. Le pape rendit Parme et Plaisance, dont Jules II s'était emparé. Les huit cantons suisses conclurent le traité de Genève (7 novembre), et, un an après, à Fribourg fut signée la « paix perpétuelle » avec les Suisses. Permis à la France de lever des troupes chez eux, moyennant sept cent mille écus. Cette paix dura autant que la monarchie.

François I[er] confia au connétable de Bourbon le gouvernement du Milanais, et revint en France au moment

1. *Pierre Mathieu*, Hist. de France, de François I[er] à Louis XIII.

où Ferdinand d'Espagne essayait de soulever contre lui une nouvelle coalition, projet déjoué par la mort. Les Français donnaient à Ferdinand le sobriquet injurieux de « Jean Gippon. »

Le roi de France céda à Charles d'Autriche ses droits sur Naples (traité de Noyon, 13 août 1516), et Charles promit de restituer la Navarre.

Aux fatales guerres d'Italie succède la rivalité entre François Ier et Charles-Quint. Cet assaut d'ambitions royales commence à la mort de Maximilien, en 1519. Francois Ier, Charles-Quint et Henri VIII, qui nous a rendu Tournai, ainsi que le rappelle une médaille, aspirent au titre d'empereur. Sur le refus de Frédéric de Saxe, la couronne impériale est donnée à Charles-Quint (5 juillet), et la jalousie du roi de France se manifeste aussitôt. Il a une entrevue avec Henri VIII, entre Ardres et Guines. Cette assemblée est surnommée *camp du drap d'or*, « tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leûrs prés sur leurs épaules [1]. » Là, François Ier s'applique à éblouir Henri VIII par sa magnificence, à le charmer par son amabilité, par « son parler franc et ouvert. » Mais Charles-Quint a pris les devants. Au camp du drap d'or, dont une médaille, frappée après 1519, doit consacrer le souvenir, il ne se traite rien de contraire à ses intérêts. Des réceptions, des fêtes, des tournois; point d'affaires sérieuses. Henri VIII a seulement passé le titre de roi de France, encore mis sur le traité.

Charles-Quint promet la tiare au cardinal Wolsey, « véritable roi d'Angleterre, » et il en résulte le traité de Bruges (1521), par lequel Henri VIII et le pape Léon X se mettent du côté de l'empereur. « Lors commençait le temps de pleurs et de douleurs, » comme dit l'annaliste d'Aquitaine.

Abandonné par ses deux alliés, froissé dans son amour-

1. *Martin du Bellay*, témoin oculaire.

propre, François Ier en appelle à son épée, et compte sur ses propres forces. Il commence la guerre contre Charles-Quint par l'invasion de la Navarre, enlevée quelques années auparavant à la maison d'Albret par Ferdinand le Catholique. En peu de jours, François Ier conquiert et perd la Navarre. Sur les frontières des Pays-Bas, il repousse au delà de l'Escaut les troupes impériales conduites par le comte de Nassau.

Mézières, assiégée par trente-cinq mille soldats, mal fortifiée, mal pourvue de vivres et de munitions, est héroïquement défendue par Bayart, son gouverneur. « Il n'y a point de places faibles où il y a des gens de cœur pour les défendre, » a dit le chevalier sans peur et sans reproche. Les habitants de Mézières jurent de mourir aux remparts. Le siége est levé. Bayart a sauvé la France. Partout on répète son nom.

Six chansons paraissent sur la défense de Mézières. Dans l'une, « les bons bourgeoys de Mézières » s'adressent « aux bons capitaines et protecteurs dudict Mézières. » L'autre est « la Réplique des bourgeoys de Mézières au comte de Nansot (Nassau) et à ses gens. » Une autre, enfin, est « la chanson de la folle entreprise des Henoyers. » Le populaire exprime haut son patriotisme.

Le cri de « vive le Roy » se rencontre très-fréquemment dans trois chansons sur le siége d'Hesdin, ville dont ne peuvent s'emparer les Flamands unis aux Anglais.

Mais, en Italie, la fortune est contraire à François Ier ; le maréchal de Lautrec subit la défaite de la Bicoque (29 avril (1522), qui entraîne la perte du Milanais.

D'autres revers accablent le roi de France. Charles de Bourbon, prince du sang, connétable, le plus puissant seigneur du royaume, avait refusé d'épouser la reine-mère, Louise de Savoie. De là, chez celle-ci, une haine qui a pris sa source dans l'amour dédaigné. Louise a provoqué, par esprit de vengeance, un jugement inique dépouillant le connétable d'une partie de ses biens.

Bourbon prétexta, pour quitter Paris, la nécessité de

mettre à la raison des bandits qui, au nord, empêchaient les denrées d'arriver. En Auvergne, en Poitou et en Bourbonnais, d'autres bandits, dont le chef s'appelait « le roi Guillot, » et était, disait-on, un gentilhomme nommé Montelon, commettait toutes sortes de déprédations. A Paris, il y avait aussi des tumultes. François Ier y fit dresser des potences, aux portes de l'hôtel royal; ces potences, des gens armés les enlevèrent pendant la nuit.

Le roi Guillot fut pris, amené à Paris, jugé par le parlement, condamné à la décapitation — car c'était un bandit gentilhomme — puis à l'écartèlement. Mais le bourreau écartela Guillot tout vivant (juillet 1523), et le parlement emprisonna le bourreau, qui avait sans doute obéi aux ordres du roi. Entre le parlement et François Ier, il y eut bouderie, pour cette affaire.

Remarquons, à ce propos, que François Ier confisqua sur le connétable de Bourbon le Bourbonnais avec ses deux annexes, le Beaujolais et le Forez. Après cela, la monarchie ne fit plus guère de conquêtes que sur les étrangers.

On assure que l'expression « Être réduit au safran, » très-usitée autrefois pour marquer l'insolvabilité d'un débiteur, est fondée sur l'usage où l'on était de peindre en jaune le devant de la maison d'un banqueroutier, et même d'une personne convaincue de félonie. En effet, les portes et les fenêtres de l'hôtel du connétable de Bourbon, qui avait pris les armes contre son roi, furent barbouillées de jaune par la main du bourreau [1].

Charles de Bourbon avait médité une trahison infâme. Il conspirait avec Charles-Quint le démembrement de la France.

Mais le complot se découvre. Bourbon va se mettre au service de l'empereur, dont les succès sont continuels en Italie. Bonnivet, commandant des armées françaises, Bonnivet, que François a admis plusieurs fois à parta-

1. *Sauval,* Antiquités de Paris.

ger son lit, en signe de considération, échoue devant Milan, et termine malheureusement la campagne par la fatale journée de Biagrasso. A la retraite de Rebec, le « chevalier sans peur et sans reproche, » Bayart, est tué d'un coup d'arquebuse (avril 1524). En apprenant cette mort, le Dauphiné surtout manifeste sa désolation. Les supérieurs ecclésiastiques composent, à cette occasion, une prière longtemps récitée dans les églises de la province [1].

Les impériaux, alors, passent les Alpes, attaquent la Provence, et mettent le siége devant Marseille, qui oppose une opiniâtre résistance. Les femmes aussitôt déployent un patriotisme sans égal, et font du côté de l'attaque une contremine, qu'on nomme « la tranchée des dames. » Bourbon, voulant prendre Marseille, est chansonné. Bientôt l'ennemi se retire en désordre, à l'approche d'une armée nombreuse commandée par François Ier.

Ce prince, ramené ainsi vers l'Italie, en tente de nouveau la conquête. Il assiége Pavie (28 octobre 1524), et, quatre mois après, est fait prisonnier dans une bataille livrée sous les murs de cette ville, bataille où périssent dix mille soldats, l'élite de la noblesse française, et l'illustre La Trémoille, resté toujours fidèle à sa devise, composée d'une roue avec ces mots : « Sans sortir de l'ornière. » Cette triste journée est retracée par une grande gravure sur bois [2].

Des cinq chansons que nous connaissons sur cet épisode, une est satirique, à propos de François Ier, prisonnier à Pavie. On y lit ces vers devenus populaires :

Hélas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas! s'il n'estoit pas mort,
Il seroit encore en vie!

1. *Petitot,* Notice sur les mémoires de Bayart.
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Quand le roy partit de France,
A la male heure il partit;
Il en partit le dimanche,
Et le lundi il fut pris.....

Les Français, d'ailleurs, s'épouvantent, maudissent ceux qui ont mal conseillé le *roi-soldat*. Dans un noël, le poëte s'écrie :

O la faulse canaille, ils ont le roy trompé,
Au point de la bataille n'ont point voulu frapper;
Le noble Roy de France ils ont abandonné.
Monsieur de la Palice, la Trimoille aussi
Estoyent nobles gens d'armes, noblement ont frappé.

Cependant, il n'y a plus un seul Français en Italie. François I[er] est transféré à Madrid, où il subit une dure captivité. Charles-Quint se figure que plus il maltraitera le royal captif, plus il obtiendra une forte rançon. La prudence et l'activité de la reine-mère sauvent la situation. Elle recueille les débris de l'Italie, lève de nouvelles troupes et pourvoit à la sûreté de nos frontières. Elle détache Henri VIII de son alliance avec Charles-Quint, attire au parti de la France plusieurs princes d'Italie, et obtient même de l'empereur une trêve pendant laquelle on négocie la mise en liberté de François I[er].

C'est que Louise de Savoie avait des qualités supérieures, capables de lui faire pardonner quelques faiblesses. Elle lisait des livres graves. Dans sa chambre, dans une maison d'Angoulême, il y avait cette inscription-devise : *Libris et liberis*, « Mes livres et mes enfants [1]. » Elle appelait son fils « César, » et François I[er] l'entourait d'un respect excessif, comme elle avait pour lui une profonde admiration, une affection peu commune.

D'autre part, quand Marguerite, revenant de voir

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. VII.

François Ier à Madrid, arriva en Languedoc, les gens sur son passage lui demandèrent des nouvelles du roi prisonnier, et l'écoutèrent en pleurant. Mais les exigences de Charles-Quint retardèrent la délivrance de François Ier. La captivité devint aussi insupportable à celui-ci que l'idée d'abdiquer en faveur de son fils. Le traité de Madrid fut signé (14 janvier 1526). Par ce traité, le roi de France cédait tous ses droits sur l'Italie, renonçait à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, rendait la Bourgogne et toutes ses dépendances, rétablissait Bourbon et ses partisans dans tous leurs biens, payait cinq cent mille écus que Charles-Quint devait au roi d'Angleterre, livrait aux Espagnols ses deux fils aînés en otages, et enfin promettait de s'allier par un double mariage à la famille de l'empereur.

Combien François Ier achetait cher la liberté! Exécuté ou non, le traité de Madrid ne pouvait échapper à la honte. A peine libre, le roi protesta contre ce traité imposé par la violence, ou plutôt par un découragement maladif. Il s'appuya sur les états de Bourgogne, déclarant que François Ier n'avait pas le droit d'aliéner cette province, française par devoir et par inclination. Il refusa de mettre Charles-Quint en possession de la Bourgogne. Son adversaire l'accusa de perfidie. Il répondit « qu'il en avait menti par la gorge, » et, chevaleresquement, le somma « d'assurer le champ. » Charles-Quint n'accepta pas le défi. « Le duel, dit du Bellay, n'eut lieu qu'entre les deux armées. » Vers ce temps, une épée d'honneur avait été envoyée par l'empereur à François Ier (1526) [1].

Le roi de France conclut une alliance avec Clément VII, Henri VIII, les Suisses, les Vénitiens et les Florentins, pour chasser l'empereur du Milanais et assurer ce duché à François Sforce. Le succès de cette ligne ne répondit point aux espérances de François Ier. Le connétable de

1 *Collection du prince Coloredo, à Prague.*

Bourbon réduisit Sforce à capituler dans le château de Milan, malgré les troupes vénitiennes et pontificales. De là, il marcha sur Rome, où il périt en ordonnant l'assaut. Les soldats saccagèrent la ville éternelle pendant deux mois, et firent Clément VII prisonnier. Charles-Quint exigea une rançon de trois cent cinquante mille ducats pour la liberté du souverain pontife.

Le sac de Rome, aux effroyables péripéties, émut l'Europe entière. François Ier envoya une armée de trente mille hommes en Italie (1528), sous le commandement de Lautrec, qui marcha sur Naples, de victoires en victoires. Les Français assiégèrent cette ville. Mais, accablés par une maladie pestilentielle, à laquelle leur chef succomba, ils furent contraints de poser les armes. La défection du Génois Doria avait contribué à ruiner l'expédition. Saint-Pol prit Pavie (19 septembre), mais Gênes et Savone se rendirent aux Impériaux, et la défaite de Saint-Pol, fait prisonnier à Landriano (21 juin 1529), changea tellement la face des événements de la guerre en Italie, qu'il fallut entamer des négociations avec Charles-Quint, qu'il fallut conclure le traité de Cambrai (5 août), par lequel François Ier cédait la Flandre et l'Artois à l'empereur, en s'obligeant à donner à celui-ci deux millions d'écus d'or, comme compensation de la Bourgogne.

Ce traité, appelé « paix des dames, » parce qu'il fut l'œuvre de Marguerite d'Autriche, de la duchesse d'Angoulême et d'Éléonore, reine douairière du Portugal, qui y prit une grande part, marqua la fin de la carrière politique de Louise de Savoie. Cette princesse mourut le 29 septembre 1532, à l'âge de cinquante-quatre ans, laissant dans ses coffres un million cinq cent mille écus d'or, somme énorme, avec laquelle elle eut pu payer presque toute la rançon de son fils !

Les Français étaient à jamais bannis de l'Italie par le traité de Cambrai. Triste et suprême résultat d'expéditions folles ! Dorénavant, le théâtre de la guerre entre Charles-Quint et François Ier allait changer, se transporter tour à tour en Savoie, en Picardie, aux Pays-Bas et en Lorraine. Humilié, aspirant à une revanche, le roi de France se prépara à de nouvelles luttes. Il réunit définitivement la Bretagne à la couronne, ainsi que les comtés du Forez et de la Marche. Il épousa Éléonore, sœur de Charles-Quint, trouva bien à propos le trésor que Louise de Savoie laissait, et, pour se concilier Rome, maria son second fils, Henri, avec Catherine de Médicis, parente du souverain pontife.

Prétextant d'un assassinat juridique, commis sur un gentilhomme milanais par Sforce, le vainqueur de Marignan demanda satisfaction, et accomplit la rupture qu'il désirait. Il envahit et conquit la Savoie, pendant que Charles-Quint, entré en Provence, y faisait des siéges inutiles et des courses vaines, par suite des ravages systématiques du maréchal de Montmorenci.

L'empereur était forcé à la retraite (1536). Ses troupes apprirent à « cognoistre ce que c'estoit que d'avoir affaire aux François en leur patrie, défendant leurs femmes, enfants, maisons et églises. » Mot éternellement vrai, qui s'oppose à l'esprit de conquête.

Le patriotisme entonnait un « chant de victoire sur les mariniers de Dieppe, » en 1535. On y lisait :

Neuf navires de Flandres sont venuz rencontrer
Cinq navires de France, de Honfleur, por de mer,
Lesquels ils ont choqué à coups d'artillerye.
Les Diepois sont venus qui faisoyent rusterye.

Les bons enfants de Diepe triumphent ceste foys,
Soustenant la querelle du noble Roy Françoys;
Et ont prinz toutesfoys trois navires de guerre,
Desquels ils ont honneur tant par mer qüe par terre.

Dans l'Artois et la Picardie, les succès se balançaient entre les Français et les Impériaux. En 1536, après s'être emparés de la ville de Bray-sur-Somme, «et de quelques villettes aux environs, » les Impériaux essayèrent de prendre celle de Saint-Riquier. Mais là, les femmes s'unirent aux hommes pour les repousser. Quelques-unes paraissaient sur les remparts, armées de piques et d'épées; d'autres répandaient de l'eau bouillante et de la poix fondue sur les assiégeants. Elles enlevèrent deux drapeaux, et concoururent puissamment au salut de la place [1].

La même année, le seigneur Jean d'Estourmel défendit héroïquement Péronne contre les Impériaux. Sa mémoire fut longtemps en vénération dans la ville. Le jour anniversaire de la levée du siége, le prédicateur chargé de célébrer cette époque mémorable, faisait l'éloge de son dévouement [2]. Péronne, qui n'avait jamais été prise, inspira ce « triollet pour la Péronnelle : »

Le blanc et noir t'a bien gardée
De déshonneur, gente pucelle,
De toutes parts battue, lardée;
Le blanc et noir t'a bien gardée.
Le vieil Nassau t'eust débardée;
Aux dieux en doibs grâce immortelle.
Le blanc et noir t'a bien gardée
De déshonneur, gente pucelle.

En Piémont, les Français n'obtinrent que des avantages partiels. Charles-Quint se montra fier du succès de ses armes. On publia en France une « chanson du retour de la campagne de Piémont, sur les faits de la guerre de là les monts » (1537). L'empereur menaça notre pays. Alors parut un petit poëme satirique, faisant allusion à la perte de la plus grande partie de l'armée que Charles-

1. *Petitot*, Notes sur les mémoires de Guillaume du Bellay.
2. *Petitot*, Notes sur les mémoires de Martin du Bellay.

Quint avait amenée en Provence (1537). Il s'y trouvait une figure représentant un coq couronné, au milieu de trois fleurs de lis.

D'un côté il y avait :

Gallus cantat,
Gallus cantavit.

De l'autre :

Gallus cantabat.
Gallus cantabit.

Au-dessous, il y avait la moitié de la figure de l'aigle impérial [1].

Devant Montmorenci brûlant châteaux, fermes et moulins, poussant des partis, enlevant des convois, surprenant des postes, l'empereur, dont l'armée était en proie à la famine, dut lever le siége de Marseille et repasser les Alpes. La trêve dite « de Nice, » conclue sous la médiation du pape Paul III, suspendit les hostilités (12 juin 1538). François Ier et Charles-Quint, à Aigues-Mortes, se traitèrent comme « frères ». Mais celui-ci était un «grand trompeur et manqueur de foi,» quand celui-là était « le dernier chevalier. » La trêve ne pouvait durer longtemps.

Le roi-chevalier, déjà souffrant, en 1535, conservait toujours ses façons brillantes. Mais les maladies le saisirent en 1538, et, de cette année à sa mort, il se survécut. En effet, les gens de Gand voulurent se donner à la France (1539). François Ier les repoussa, les livra à Charles-Quint qui, traversant le royaume pour aller réduire les Gantois, fut reçu magnifiquement à Paris, et promit au roi le Milanais, pour un de ses enfants. L'empereur rétracta sa parole. Trompé, irrité surtout d'une violation du droit des gens commise en Italie sur deux

1. *Catalogue de la Vallière*, n° 2697, t. II, p. 149.

de ses ambassadeurs, François Ier reprit les armes. La guerre se ralluma (1542) entre les deux implacables rivaux : cinq armées marchèrent ensemble contre les ennemis de François Ier. Les ducs d'Orléans et de Guise s'emparèrent en deux mois du Luxembourg. Le dauphin assiégea Perpignan, « si bien garnie de canons, qu'elle semblait un porc-épic qui de tous côtés montre ses pointes [1]. »

De son côté, Charles-Quint s'allia à Henri VIII (11 février 1543). Mais les impériaux furent battus à Sittard (24 mars); selon une chanson, « s'ensuivit la rencontre et desconfiture des Hennoyers, faicte entre Saint-Pol et Bethune. » Les flottes française et turque prirent Nice, qu'elles saccagèrent (10 août - 8 septembre). Le jeune comte d'Enghien se signala par la victoire de Cerisoles (14 avril 1544), où périrent douze mille impériaux; mais Charles-Quint s'empara de Saint-Dizier (17 août), et ses troupes envahirent la Champagne, comme celles du roi d'Angleterre inondèrent la Picardie.

Il était évident que l'empereur et son allié, Henri VIII, rêvaient la conquête, puis le partage de la France. Et pourtant circulait la chanson du *Nunc dimittis des Anglais*. Henri VIII prit Boulogne. Les forces des armées anglaises et impériales cessaient d'être formidables en se divisant. Aussi Charles-Quint, comprenant la situation, traîta-t-il de la paix à Crespy en Laonnais (18 septembre 1544), avec des conditions honorables pour la France, où l'on chansonna le prince d'Orange, allié de l'empereur. Citons simplement ces vers :

C'est le prince d'Orange,
Trop matin s'est levé;
Il appela son page :
Mon more est-il bridé?
Que maudit soit la guerre!
Mon more est-il bridé?

1. *Martin du Bellay.*

Avec Henri VIII, que la prise de Boulogne disposait aux expéditions guerrières, la lutte se prolongea encore deux années. François Ier en personne, accompagné de ses fils, vint attaquer Boulogne. Pendant ce temps, une flotte de cent vingt-cinq bâtiments se réunissait au Havre-de-Grâce, d'où elle partit pour aller ravager Wight et la côte d'Angleterre, sans que la flotte anglaise osât accepter le combat.

Une campagne maritime des français en Écosse, et la création en France d'un ministère de la guerre, coïncidant avec le commencement du concile de Trente et une levée de boucliers contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol, remplirent l'année 1545.

Les hostilités avaient produit peu de résultats. Des sacrifices, du sang et des dépenses. Les sujets des rois belligérants souffraient beaucoup. La paix fut signée, l'année suivante, entre François Ier et Henri VIII. Le roi d'Angleterre restitua Boulogne, moyennant huit cent mille écus d'or payables en huit ans.

L'un et l'autre souverain ne survécurent pas longtemps à la paix. Henri VIII mourut le 29 janvier 1547, et François Ier, le 31 mars, au château de Rambouillet, dans sa cinquante-troisième année.

Sous le règne de celui-ci, les tailles s'étaient élevées de plus de neuf millions, et la totalité de l'impôt comprenait 15,730,000 livres, représentant 173 millions de notre monnaie actuelle.

Ce que fut la cour de France sous Charles VIII, François Ier, et même Henri II, un témoin oculaire nous le dit avec cette bonhomie intelligente qui le caractérise : « Sa Majesté dépense pour son entretien et celui de sa cour 300,000 écus, dont 70,000 sont destinés pour la reine. Le roi veut 100,000 écus pour la bâtisse de ses logements. La chasse, y compris les provisions, chars, filets, chiens, faucons et autres bagatelles, coûte plus de 150,000 écus Les menus plaisirs, tels que banquets, mascarades et autres ébattements, coûtent 100,000 écus.

L'habillement, les tapisseries, les dons privés, en exigent autant. Les appartements des gens de la maison du roi, des gardes suisses, français, écossais, plus de 200,000. Je parle des hommes. Quant aux dames, les appointements absorbent, à ce qu'on dit, presque 300,000 écus. Ainsi on croit fermement que la personne du roi, y compris sa maison, ses enfants et les présents qu'il fait, coûte un million et demi d'écus par an. Si vous voyiez la cour de France, vous ne vous étonneriez pas d'une telle dépense. Elle entretient ordinairement six, huit, dix, et jusqu'à douze mille chevaux. Sa prodigalité n'a point de bornes; les voyages augmentent les dépenses du tiers au moins, à cause des mulets, des charrettes, des litières, des chevaux, des serviteurs qu'il faut employer, et qui coûtent le double qu'à l'ordinaire [1]. »

A son passage en France, Charles-Quint vit le trésor et les joyaux de la couronne. « J'ai à Augsbourg un tisserand qui pourrait payer tout cela, » s'écria-t-il avec dédain.

Il n'en est pas moins vrai que la cour de François Ier étalait de grandes magnificences, que le roi vivait au sein d'un luxe éblouissant. Prince de plaisirs effrénés, de faciles amours, d'aventures fréquentes, pouvait-il se soustraire aux charges réelles de la galanterie? Que d'or il lui fallait répandre pour couvrir ses débauches, apaiser ses scandales! Parmi ses nombreuses maîtresses, on cite principalement Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes qui lui fit signer le honteux traité de Crespy, et Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriand, sœur de Lautrec.

A la cour de ce prince dont le juron était : « Foi de gentilhomme! » et que le populaire appelait « le gros nez, » tous les amis du plaisir se donnaient rendez-vous. Grandes chasses, somptueux banquets, continuels voyages. On se levait tard. On « s'amusait, » comme a dit

1. *Relation de Michel Suriano*, ambassadeur vénitien.

le poëte. A demain les affaires. Prodigalité royale, profitant à peu de gens. François Ier, dès son avénement, mit un impôt onéreux sur le peuple, afin d'offrir un cadeau à deux ou trois courtisans préférés.

Selon des estampes du temps, l'entourage de François Ier diffère beaucoup de celui qu'on remarquait chez ses prédécesseurs. Le roi a la longue barbe, et les seigneurs aussi [1]. Une image symbolique de la cour est accompagnée de cette légende : « Il domine la terre et les mers [2]. » Les cérémonies officielles sont splendides. Que la femme de François Ier ou le dauphin entrent dans une ville, aussitôt la soie et l'or tapissent les édifices [3]. Faut-il rappeler les folies de l'entrevue avec Henri VIII? L'art et la galanterie s'unissent pour plaire. Quand Henri de Navarre recherche en mariage (1526) Marguerite, les beaux esprits trouvent cette devise : *Inveni unam preciosam margaritam, quam intimo corde collegi:* J'ai trouvé une précieuse marguerite, que j'ai recueillie au fond de mon cœur.

D'après le *Ciel*, chanson sur les dames de la cour de François Ier, la duchesse d'Étampes est la Tramontane; Henri II, Endymion; mademoiselle de Canaples, l'Aurore; la comtesse de Saint-Paul, Vesper; madame de Roye, Rhea; la princesse Marguerite, sœur de Henri II, Virgo; madame de Massy, Calysto; la reine Éléonor, Juno; Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier, l'arc-en-ciel; madame de Montpensier, femme de Louis de Bourbon, Iris; le cardinal de Lorraine, le Séraphin; la marquise de Nesle, Vénus: Montmorenci, Mars; le marquis de Nesle, Vulcain; madame de Bryon, Thétis.

Au dire d'un contemporain, « les dames, plus que les ans, causèrent la mort de François [4], » qui avait eu quel-

1. *Collection de Gaignières*, 1540.
2. *Tiré par Gaignières d'une tapisserie de M. Caumartin.*
3. *Vignettes calquées dans les archives de la ville de Toulouse.*
4. *Mémoires de Saulx-Tavannes*, ch. VIII.

ques bonnes fortunes et beaucoup de mauvaises. Les « femmes faisaient tout, même les généraux et les capitaines. » Aussi éleva-t-il les gens sans sujet sérieux, pour les laisser agir presque à leur guise, dans la guerre ou dans la paix. Aussi commença-t-il parfois de grandes entreprises, dont les voluptés savaient malheureusement le distraire, et ne travailla-t-il aux progrès de la civilisation que par caprice, sans but défini. Ses goûts brillants, plutôt que des idées élevées, firent de lui un restaurateur des lettres, un ami des savants et des artistes.

CHAPITRE II

I. Administration du royaume. Création de la poste royale; « maîtres coureurs; » « maîtres tenant les chevaux, etc.; » « chevaucheurs. » Accroissements de la monarchie. Finances : tailles et monnaies sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Le premier ministre des finances. Séparation de l'impôt d'avec la justice et l'armée. L'« épargne. » Divisions pour les recettes. Contribution par emprunt. Crédit public. Rentes perpétuelles sur l'Hôtel de ville. Les premières loteries. Éclat monarchique. Le gouvernement personnel commence.

II. Justice. Organisation nouvelle du parlement de Paris. Inamovibilité des offices; leur vénalité. Coutumes publiées. Grand conseil sédentaire. Emploi de la langue française en justice; anecdote sous François Ier; arrêts. La police : origine du mot « exempt. » Défenses et permissions successives, pour vendre les offices. Réformation du royaume. Bureau des « parties casuelles. » Progrès incessants de la vénalité des charges. Justice prévôtale; instruction criminelle. Peines contre le vagabondage. Les parlements de France.

III. Armée. Son organisation se complète. Conduite des gens de guerre. Mercenaires : les « stradiots » et les « argoulets. » Rouages de l'administration militaire. Lieutenants-généraux, gouverneurs de provinces. Grades. Corps étrangers : Suisses, Écossais. Garde personnelle : gentilshommes « à bec de corbin. » Lansquenets; reîtres. Renaissance éphémère de la chevalerie. Dernières lueurs de la chevalerie et de la féodalité. Artillerie. Légions provinciales de François Ier. Récompenses aux militaires. Carrière du soldat. Aspect du Français sous l'uniforme. Armes et costumes: mot d'ordre; « drapel; » armures diverses. Législation spéciale militaire; discipline, châtiments, dégradation. État de l'armée au XVIe siècle. Création d'un ministère de la guerre. Résultats. Marine. Exploits de plusieurs marins du temps. Nos flottes.

IV. Le roi et les bourgeois. Les trois états dans le royaume. Comment se composèrent les assemblées d'états généraux, sous Louis XI. Élections. Cahiers de requêtes et doléances. Physionomie d'une assemblée des trois ordres. États de Tours; états de Blois; parlements obéissants. La vie politique. Assemblées illicites. Action du roi sur les corps de métiers. Armoiries et prérogatives de villes. Louis XI et la noblesse; anoblissements. Priviléges de la chasse. Goût des rois pour cet exercice. Étiquette de la cour.

I

L'administration du royaume se concentra, sous Louis XI, dans l'armée, dans l'impôt et dans la justice. Ce prince commença par diviser son conseil, à cause de la multiplicité des affaires, en trois sections : guerre et politique, finances, justice. Cette division, souvent modifiée depuis, donna naissance à nos ministères actuels.

Par la création de la poste royale, qui était le rétablissement des relais de Charlemagne (V. t. II, p. 315), Louis XI servit la cause de son gouvernement. Il voulait multiplier les relations écrites entre les rois, favoriser l'échange des missives arrivant de tous les points de la France, et sans cesse partant de la résidence royale. La poste aux chevaux fut donc un des auxiliaires les plus actifs de l'autorité monarchique, lorsque cette autorité usa de tous les moyens pour se fixer sur des bases solides.

De quatre en quatre lieues, par les grands chemins du royaume, furent placées des personnes assermentées, des « maîtres coureurs, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés, et propres à courir le galop durant le chemin de leur traite. » Un conseiller, grand maître des coureurs de France, homme de fidélité, discrétion et savoir, étant près de la personne du roi, eut pour office d'établir les postes. Ses gages montèrent à huit cents livres parisis, avec pension de mille livres. Les gens « établis de traite en traite » s'appelèrent « maîtres tenant les chevaux courans pour le service du roi, » conduisirent, sans aucun délai, les courriers royaux, les lettres, les dépêches. Un certificat ou passe-port fut attaché à chaque

paquet. Défense de confier les chevaux à qui que ce fut, sans permission du roi ou du premier maître coureur, à peine de la vie [1].

Le service de la poste aux chevaux ne fut complétement organisé que dix ans plus tard, vers 1474. Les postillons eurent un « huchet, » espèce de cor avec lequel ils annonçaient leur arrivée, et avertissaient qu'on leur préparât des chevaux. Outre cela, des « chevaucheurs » portaient dans une boîte de fer les lettres closes ou patentes.

Jusqu'en 1630, les postes n'existèrent que pour les affaires du roi et celles du pape. Elles furent exclusivement réservées au service public. Les particuliers continuèrent à se servir, pour le transport de leurs personnes ou de leurs effets, des messageries établies par l'Université. Les messagers avaient, dès 1478, une confrérie aux Mathurins.

Abattant les « sires des fleurs de lis, » seconde vassalité, plus tyrannique que la première, Louis XI enleva à la petite féodalité sa force militaire. Sous lui, les seigneurs féodaux, indépendants ou apanagistes, perdirent les comtés d'Armagnac, de Rhodez, de Fezensac et de Fezensaguet, le Roussillon, la Cerdagne, la Provence, la Bourgogne, Auxerre, Mâcon, Bar-sur-Seine, la Franche-Comté, le Maine, l'Anjou, les fiefs français du comte de Saint-Pol, les villes de la Somme, le comté de Boulogne, l'Artois, le duché de Nemours.

Tels furent les progrès de la monarchie, dont s'achevait à peu près la formation territoriale (V. t. III, chap. II, § 1er.)

Dès l'avénement de Louis XI, les tailles étaient montées de dix huit cent mille livres à trois millions. Sa dépense [2] ne dépassa pas 37,000 livres jusqu'en 1480, année où elle arriva à 43,619 livres; l'année suivante,

1. Édit de Luxies, près Doullens, du 19 juin 1464.
2. D'après les calculs de P. Matthieu.

elle atteignit le chiffre de 66,680 livres; l'année de sa mort, elle s'éleva à 80,603 livres. A cette même époque, les tailles furent portées à 4,700,000 livres, représentant 198,736,000 francs.

La masse d'impôts payés au roi, à la noblesse et au clergé, équivalait à quatre cents millions. Mais au moins Louis XI prenait tout et dépensait tout [1], pour travailler à la grandeur de la France.

Pendant son règne, les monnaies françaises furent à un meilleur titre que celles des autres pays. Il permit, pour favoriser le commerce, que l'argent entrât et sortît. Mais les étrangers en abusèrent; aussi le roi voulut qu'on ne reçut les pièces étrangères que suivant leur titre et leur poids. Il fixa le marc d'or à cent dix-huit livres dix sous, le marc d'argent, à dix livres. « Il fit ordonnance sur le faict de ses monnoyes, et ordona ses grans blans courir pour unze deniers tournois, qui paravant n'en valoient que dix; l'escu trente sols trois deniers tournois, et ainsi de toutes les aultres espèces de monnoyes; tout fut changé [2]. »

Les états généraux avaient réduit les tailles à 1,200,000 livres. Charles VIII les éleva jusqu'à 2,700,000 livres. En y joignant les aides et gabelles, on eut un budget de quatre millions, six fois moins lourd que sous Louis XI. En mourant, Charles VIII laissa les tailles à 2,700,000 livres.

Celles-ci, réduites à 2,600,000 livres sous Louis XII, n'empêchèrent pas les péages, gabelles, greffes et autres revenus semblables, d'augmenter des deux tiers sur le règne précédent. Les impositions ordinaires et extraordinaires, levées pour les besoins de l'État ou pour les dépenses locales et pour les annates et autres droits payés à Rome, montèrent, année commune, à 24,560,000 livres. Le marc d'argent fut porté, sous Charles VIII, à 10 puis

1. *Mémoires de Philippe de Comines.*
2. *Chr. de Jean de Troyes,* ann. 1473.

à 11 livres, et le marc d'or à 130 livres 3 sous et 4 deniers [1].

Le principe de la centralisation des monnaies triompha complétement quand la Bretagne fut réunie au domaine royal. Aussitôt les pays d'états (Bourgogne, Provence, etc.) obéirent aux lois du régime monétaire admis par toute la France.

Bien que Louis XII, comme l'a dit Michelet, soit « une halte heureuse entre le gaspillage de Charles VIII et les prodigieuses dépenses de François Ier, » il allége bien peu le fardeau des populations. Seulement il assure l'indépendance de la chambre des comptes et de celle des aides; il organise fortement la justice des finances ; il remédie autant que possible à l'abus de la variation des monnaies, dont s'étaient plaints les états de 1484.

Jusqu'alors toutes les monnaies, bonnes ou mauvaises, avaient cours dans le royaume, quand même elles eussent eu un plus haut prix que celui dont elles jouissaient dans les lieux de leur fabrication. Toute pièce d'or se prenait sans peser, et souvent, dans un payement, il y avait « tare » ou déchet de plus du huitième. Beaucoup se trouvaient fausses ou de mauvais aloi [2].

Ces actes suffirent pour que Louis XII méritât son titre de « père du peuple. » En 1506, les tailles s'élevaient à environ 1,650,000 livres.

Florimond Robertet, trésorier de France et secrétaire des financespendant quarante années, nous semble être, en réalité, le premier ministre des finances que la France ait eu. Avant Charles VIII et Louis XII, les généraux des finances et l'argentier du roi tenaient dans leurs mains, par fractions, l'administration financière. Samblançai, un des quatre généraux des finances, eut probablement une certaine supériorité sur les autres, car on l'appelait « super-intendant [3]. »

1. *Art de vérifier les dates.*
2. Dans le recueil de Godefroy.
3. *Mémoires de Martin du Bellay.*

La noblesse se loua beaucoup de Louis XII, qui lui rendit ses droits de chasse. « Le gouvernement de famille commence à lui, et la régularité des mœurs du prince, son asservissement à une seule femme, vont influer sur les affaires. L'idée de patrimoine et de propriété, jusque-là étrangère aux rois, devient aussi très-forte. La reine a son duché, son trésor et sa cour bretonne. Le roi a sa ville d'Asti et veut avoir son duché de Milan, l'héritage de sa grand'mère [1]. »

Dans la malheureuse expédition de 1503 en Italie, les trésoriers et fournisseurs volèrent, dit-on, plus de 1,200,000 livres. Elle coûta au roi plus de 3 millions (près de 14 millions qui en vaudraient plus de 60), outre la solde ordinaire des troupes. Louis XII laissa en mourant le marc d'argent à 12 livres 15 sous.

Ce n'était pas François Ier qui pouvait, avec ses goûts luxueux, rester en deçà des dépenses de Louis XII. Charles-Quint lui demanda un jour combien lui rapportait annuellement son royaume. « Autant que je veux, » répondit le roi-chevalier. En effet, Marius Giustiniano, ambassadeur vénitien en France (1535), écrivait : « Non-seulement le roi est fort par les armes, mais par l'argent aussi et par le dévouement de son peuple. Son revenu ordinaire est de 2 millions et demi, mais il peut augmenter les tailles à plaisir. Plus ses peuples sont grevés et plus ils paient gaiement. Mais comme c'est sur les paysans que pèsent plus rudement les impôts, ces bonnes gens sont si pauvres que toute nouvelle charge leur deviendrait insupportable... Quant aux gentilshommes, ils ne paient rien, non-seulement pour les biens féodaux, mais même pour ceux de nouvelles acquisitions, pourvu qu'ils les fassent labourer eux-mêmes [2]. » Il y eut, en 1524, jusqu'à trois tailles, montant ensemble à 5,360,000 livres. C'était le *summum* de la taille jusqu'à ce jour.

1. *J. Michelet,* Histoire de France au XVIe siècle, t. VII.
2. *Documents inédits sur l'histoire de France.*

François Ier, au fur et à mesure de ses besoins, ne se gêna pas pour augmenter les tailles de plus de neuf millions, et la totalité de l'impôt royal s'éleva à 15,730,000 livres, c'est-à-dire à 173 millions de notre monnaie actuelle. Il supprima les péages et subsides imposés depuis un siècle par les seigneurs sur leurs terres, sans l'autorisation royale (24 août 1532). Il indiqua les monnaies qui continueraient à circuler, en déterminant leur valeur en sous et tournois [1], et il exigea que tout noble ou clerc, prenant à ferme la terre d'autrui, payât la taille pour cette terre (1540).

La séparation de l'impôt d'avec la justice et l'armée se compléta au XVIe siècle. François Ier, cherchant à établir l'équilibre dans les finances, vers la fin de son règne, créa l'épargne, « qui fut comme la mer à laquelle toutes les autres recettes générales et particulières se vinrent rendre. »

Un trésorier eut la garde de l'épargne. Cet office était vénal. On le divisa, en établissant quatre trésoriers, qui servirent par quartier. De plus, quatre intendants des finances surveillèrent les recettes et les dépenses. Le super-intendant ordonnança les payements. Sous ses ordres se tint un contrôleur général. Les intendants des finances et les trésoriers formèrent la « chambre du trésor » ou « bureau des finances, » ayant greffiers, huissiers et sergents, avec une juridiction spéciale; conservant le domaine royal; assignant le fonds pour chaque payement ordonnancé par le super-intendant.

Pour obtenir de l'ordre dans les finances, on concentra tous les revenus publics, recettes et dépenses, entre les mains du trésorier de l'épargne, à Blois. L'état annuel des finances fut dressé triple—pour le roi [2], le chancelier et le trésorier de l'épargne. Les rapports du trésorier et des receveurs avec la chambre des comptes furent soi-

1. *Édit de Nantouillet*, du 5 mars 1533.
2. Édit du 23 décembre 1523.

gneusement réglés, et le payement des dons accordés par le roi au delà de 1,000 écus fut renvoyé à la fin du dernier quartier de l'année, après toutes les dépenses nécessaires [1].

Dix-sept recettes générales existaient, pour la perception de l'impôt. Des chambres des comptes, des cours des aides, des bureaux de finances, établis près les parlements, régularisaient les comptes, répartissaient l'impôt, surveillaient les agents financiers et du domaine royal.

A dater du même règne, ou de celui de Henri II, l'administration financière des provinces ressembla, le plus souvent, à celle de Paris, et l'on compta en France, successivement, seize, dix-sept, vingt généralités, avec trésoriers et receveurs généraux.

Jusqu'à Charles VIII, la contribution aux emprunts avait été obligatoire. Mais point d'emprunts permanents. Le fils de Louis XI en contracta un, au moment de son départ pour l'Italie. Il offrit dix pour cent aux prêteurs. Sa lettre aux états du Languedoc menaça de contrainte en cas de refus ou de délai. Les autres provinces, paraît-il, avaient reçu des lettres semblables. Par une circulaire aux évêques, Charles VIII demanda au clergé de fournir un emprunt remboursable dans un an, et représenta l'expédition comme une croisade. Unique moyen d'y intéresser le clergé.

Le XVI[e] siècle peut être regardé comme l'ère du crédit public des gouvernements. Cependant le mode d'émission des emprunts se ressentait encore des traditions du moyen âge et n'attestait pas une confiance bien grande de la part des gouvernés.

Un nouveau mode, supérieur à l'ancien, fut pratiqué dès septembre 1522, époque de la création des premières rentes sur l'hôtel de ville, avec intérêt de huit pour cent par an. Ces rentes, appelées ainsi parce qu'on les payait

1. *Isambert*, Anc. lois françaises, t. XII, p. 222-226.

à l'Hôtel de ville, furent créées sous forme d'emprunt perpétuel, consenti par une assemblée de ville et réparti entre les habitants aisés [1]. L'achat des rentes fut presque toujours volontaire. Elles se disséminèrent sur un plus grand nombre de personnes, dont les fortunes particulières se trouvèrent liées au sort de la fortune publique, et qui devinrent, par intérêt, les soutiens de la royauté. Les riches, presque seuls, acquirent de ces rentes. Seuls ils supportèrent la charge des réductions et des banqueroutes partielles. Les nouvelles émissions de François Ier plurent beaucoup à la bourgeoisie parisienne, et la dette permanente fit de rapides progrès. La royauté, ouvrant la voie des emprunts, n'hésitait pas à engager l'avenir.

Dans le même temps, les loteries s'organisèrent en France où, après avoir tenté de créer une loterie royale (1529), on permit d'établir des loteries dans toutes les villes [2]. Ces institutions s'appelaient « blanques, » du mot italien *bianca*, parce que, dans l'origine des loteries, les billets perdants, plus nombreux que les autres, étaient blancs. Les billets gagnants étaient noirs.

De toutes parts, l'argent venait au roi, ou tout au moins à la royauté. Les biens de la couronne produisirent plus que par le passé. Le système d'aménagement uniforme des forêts fut complété [3], et le domaine déclaré inaliénable (1539), en respectant les aliénations faites à titre onéreux et pour « deniers baillés [4]. »

Les rois ne manquèrent pas d'ajouter sans cesse quelque chose à l'éclat monarchique et à la force financière du gouvernement, considérée comme un moyen de puissance. La première monnaie française ayant un buste fut frappée à Lyon (1491), pour Charles VIII. Le millésime fut, sept ans plus tard, placé sur les monnaies.

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*
2. *Édit de* 1539.
3. *Ordonnance de* 1515.
4. *Isambert*, Anc. lois franç., t. XII, p. 191.

Sous Louis XII, nous voyons l'écu d'or au porc-épic, de même que le grand sceau en or[1]. Un mereau de ce règne porte : « Volgue la Gallée de France [2] ».

François I[er] commença de faire graver sur les monnaies l'effigie du souverain, avec le millésime. Les monnaies devinrent remarquables, telles que l'écu d'or pour le duché de Bretagne, et la monnaie d'essai en or, probablement gravée par Matteo del Nassaro, « graveur général des monnaies de France. » L'écu d'or d'Anne de Bretagne représentait cette princesse assise sur son trône, couronnée, revêtue du manteau royal semé d'hermines et de fleurs de lis, tenant le sceptre et l'épée de justice. Sur le revers se voyait la croix fleurdelisée aux quatre bouts, avec la couronne ducale, et entourée de l'ancienne devise : *Sit nomen Domini benedictum* [3].

Benvenuto Cellini fit une médaille de François I[er], avec cette légende : « *Virtute devicit fortunam*. Il triompha de la fortune par son courage. »

Avec ce prince, un gouvernement personnel s'établit. « Plus d'action collective. Plus de cours féodales où le seigneur appelait ses barons. Plus de communes délibérantes. Le fil des affaires politiques, moins multiple, moins complexe, et mis dans une seule main, devient pourtant plus difficile à suivre; cette main unique est fermée. Toute affaire est maintenant personnelle, de famille, de favoritisme, de galanterie [4]. »

Aussi, quelques années plus tard, un étranger, venant à la cour de France, peut s'exprimer de cette sorte : « Le roi nomme à tous les gouvernements, selon son plaisir et sans demander l'avis de personne... En France, les femmes, les enfants au berceau, les hommes mariés, les soldats, ont des évêchés, des prieurés, des abbayes.....

1. *Bibl. imp.* Cabinet des médailles.
2. *Revue numismatique*, 1848.
3. *Leblanc*, Traité des monnaies, p. 318.
4. *J. Michelet*, Hist. de France, t. VII.

L'autorité du roi est donc en tous sens absolue. Autrefois elle était de temps en temps limitée, ou du moins contrebalancée par les états du royaume; maintenant les rois disent qu'ils ne sont plus mineurs, et ils ne veulent reconnaître d'autres lois que leur volonté... Aujourd'hui la pairie ne sert plus qu'à l'éclat du trône : elle est partagée entre les plus grands personnages et les princes. Quant à son autorité, elle est tout à fait tombée en désuétude [1]. »

François Ier a franchement osé inscrire en tête de ses édits : « Car tel est notre bon plaisir. » Impôts, guerre, administration, tout désormais dépend des caprices du roi, sauf mécontentement du parlement, dont les observations n'arrêtaient guère le maître. Ce qu'un jour les magistrats refusaient, ils l'accordaient un autre jour. Les rois n'avaient qu'à savoir attendre.

François Ier, qui supprima (1524) dans Paris le monopole des boulangers, qui opéra quelques réformes dans les dépenses, voulut rendre l'impôt du sel uniforme. Cela simplifiait l'administration, la rendait moins coûteuse, mais en aggravant la contribution de quelques provinces. Des révoltes éclatèrent dans le midi. Sous Henri II, le gouvernement fut forcé de consentir à ce que la Guyenne et les provinces voisines s'affranchissent de l'impôt par une somme une fois payée. Il en résulta une inégalité plus grande entre les « pays rédimés, » et ceux qui demeurèrent soumis aux gabelles. Et Brantôme, comparant les temps précédents avec le sien, parla « du peu de charge du peuple d'alors, qui n'était pour l'heure que sucre, au lieu, depuis, que ça été fiel, voire poison. »

Un impôt spécial, dit « des cinquante mille hommes, » fut destiné à solder les légions provinciales, dont nous parlerons.

1. *Relations des ambass. vénit.*, J. Lippomano, ann. 1577.

II

Dans la justice, les rois innovèrent sans perdre de vue leur cause personnelle, et en cherchant déjà à se créer parmi la magistrature de puissants auxiliaires.

Pour une voix qui protestait, vingt autres voix acclamaient le règne du bon plaisir. Si le parlement résistait à quelques actes de politique, il se gardait bien de contester l'autorité suprême du souverain. « Nous ne voulons, sire, s'écriait Claude Gaillard [1], révoquer en doute ou disputer de votre puissance; ce serait espèce de sacrilége, et savons bien que vous êtes au-dessus des lois, et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre... »

Par sa composition, le parlement, dans le principe, se ressentait des mœurs féodales. Mais Louis XI lui donna une organisation nouvelle. Il régla qu'à l'avenir le parlement de Paris se composerait de cent personnes, douze pairs de France, huit maîtres des requêtes, et quatre-vingts conseillers, dont quarante clercs et quarante laïques, y compris les quatre présidents [2] : clercs et laïques étaient en nombre égal. Il créa le parlement de Bordeaux, auquel ressortirent, outre le Bordelais, le Bazadais, les Landes, l'Agenais, le Périgord et la Saintonge, puis l'Angoumois, le Limousin et le Quercy (juin 1462). Il créa enfin le parlement de Dijon (1476).

Sous Louis XI, l'inamovibilité des offices fut établie; il n'admit d'exception que pour les cas de résignation ou de forfaiture [3]. Qu'en arriva-t-il? La vénalité des offi-

1. Premier président du parlement en 1527.
2. Ordonnance du 16 septembre 1461.
3. Ordonnance du 21 octobre 1467.

ces ne tarda pas à devenir une habitude. Huit cents écus se vendirent les offices sans gages, c'est-à-dire sans appointements [1]; les offices rétribués se vendirent plus de quinze fois le taux des gages. Malgré cet abus, Louis XI, l'année même de sa mort, imposa au dauphin le serment de conserver l'inamovibilité des charges, et pour que ce serment eut quelque chose de plus solennel, il en envoya acte au parlement.

L'inamovibilité entraînait la vénalité des offices; mais en même temps elle assurait quelque peu l'indépendance des membres du parlement.

La science, chez les magistrats, pouvait aider à la bonne administration de la justice. Louis XI ordonna aux baillis qui n'auraient pas fait une étude spéciale des lois de s'adjoindre un lieutenant licencié en droit [2]. Il eut la pensée de réunir toutes les coutumes, ayant force de lois, en un seul code, selon Comines. Il se proposa aussi de les réformer d'après la législation de l'Italie, fondée sur le droit romain [3].

Ce projet, Louis XI, « à l'occasion des empêchements et autres grandes affaires qui lors survinrent [4], » ne put le réaliser. Son fils le reprit, et donna une vive impulsion à la rédaction des coutumes.

Des commissaires du parlement, envoyés dans chaque localité, présidèrent les assemblées où se discutaient les dispositions à insérer dans la coutume. La noblesse, le clergé et la bourgeoisie y eurent des représentants. Quand l'assemblée avait adopté les articles, les baillis, sénéchaux et autres officiers, les envoyaient au roi. Des jurisconsultes examinaient à nouveau les articles, et le roi ordonnait ensuite la publication. L'enregistrement du parlement achevait l'œuvre; il transformait la coutume en loi écrite.

1. *Mém. de Philippe de Comines.*
2. *Ordonn. de Blois,* ann. 1499.
3. *Lettre à du Bouchage,* 5 août 1479.
4. Lettres patentes du 28 janvier 1493.

D'abord parurent les coutumes de Lorris et de Ponthieu. Puis successivement furent publiées celles de Touraine (1505); de Melun (2 octobre 1506); de Sens (7 mars 1507); de Montreuil-sur-Mer, d'Amiens, de Beauvais et d'Auxerre (1507); de Chartres, de Poitou, du Maine et d'Anjou (1508); de Meaux, de Troyes, de Chaumont, de Vitry et d'Orléans (1509); d'Auvergne, en 1510; de Paris, en 1511; de la Rochelle et de l'Angoumois et Saintonge, en 1514; du Loudunois, en 1518; de Bordeaux et du Bourbonnais, en 1521; de Blois, en 1523; de Montargis, en 1531; du Berri et du Nivernais, en 1534; de Bretagne, en 1539.

Tel était le mouvement, que Charles-Quint, lui aussi, ordonna la rédaction de toutes les coutumes de « ses pays de par deça [1]. » Lille, Mons, Valenciennes et Tournai, publièrent leurs coutumes.

Les rédactions n'offraient pas toute l'exactitude désirable. Le besoin d'une réforme se fit sentir, et permit bientôt à l'ancienne monarchie de continuer à rechercher l'unité législative. Elle dut se contenter de s'en rapprocher par la réformation des coutumes locales et par la publication de grandes ordonnances (Blois, Villers-Cotterets, Orléans et Moulins.)

Charles VIII, imitant saint Louis, aimant à rendre la justice lui-même, établit une audience publique, « où il escoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres. Il ne se faisoit pas grandes expéditions à cette audience; mais au moins estoit-ce tenir les gens en crainte, et par espécial ses officiers, dont aulcuns il avoit suspendu pour pilleries. »

Ce prince organisa le grand conseil sur un pied régulier, le rendit sédentaire à Paris [2], quand jusqu'alors il suivait la cour. On attribue à Charles VIII la création de l'office de « Grand Louvetier de France. »

L'emploi de la langue française, au lieu du latin, dans

1. *Coutumier général*, t. Ier, p. 253.
2. Édit de 1497.

les dépositions judiciaires, les tribunaux et les actes des autorités civiles, fut décidé par Charles VIII [1], qui défendit de recevoir personne en l'office d'avocat, à moins qu'il n'eût étudié dans une université renommée pendant cinq ans, et qu'il ne fût trouvé idoine et suffisant par cette université [2].

Mais la routine résista si fortement qu'il fallut renouveler cinq ou six fois l'édit, jusqu'en 1629.

Louis XII [3] acheva d'organiser le « grand conseil, » érigé par Charles VIII en compagnie permanente. Il remplaça l'Échiquier ambulatoire de Normandie par une cour de parlement. L'Échiquier était ainsi appelé, sans doute, à cause des procès qu'on venait débattre devant cette cour de justice, comme une partie entre deux joueurs [4]. Louis XII, en outre, donna un parlement à la Provence (1501).

En fait d'améliorations judiciaires, ce règne a laissé des traces. Abolition des commissions particulières. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Le principe du règne des lois fut proclamé ; leur exécution dut avoir lieu, « malgré les ordres contraires que l'importunité pourrait arracher au monarque [5]. » Louis XII voulut qu'on « employât le langage françois uniquement et exclusivement à tout autre, » dans les actes publics.

Bientôt après, François Ier ordonna la rédaction de tous les actes de la procédure en français. On raconte qu'un seigneur de la cour du roi-chevalier vint à perdre un procès. François Ier lui demanda quel était le prononcé du jugement. « Sire, répondit le plaideur, le jugement porte que je dois être débotté. —Débotté, dites-vous? — Oui, sire, j'ai bien compris ces mots : « *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem, etc.* — Ah! je vous entends, reprit le monarque en riant, vous me signalez

1. Édit de 1490.
2. *Camus et Dupin,* Lettres sur la profession d'avocat.
3. Arrêt de 1512.
4. *L. Jacob* (P. Lacroix), Histoire du xvie siècle en France, t. Ier, p. 274, in-8°, *Paris,* 1834.
5. Édit de 1499.

un abus subsistant, malgré mes ordonnances [1]. L'avis n'est pas à dédaigner. »

Jacques Colin, lecteur et secrétaire du roi, était présent à ce dialogue. Il s'éleva contre l'usage barbare de rendre la justice en latin ; et depuis, toutes les fois que l'occasion s'en offrit, il soutint la même thèse en répétant le *debotavit* et le *debotat,* à l'appui de ses arguments. La plaisanterie eut un bon effet. Grâce à elle, François I[er] ordonna que, dorénavant, tous les arrêts judiciaires seraient prononcés, enregistrés et délivrés « en langage maternel françois et non autrement [2]. » Les praticiens furent bien mécontents, et exécutèrent cette ordonnance en disant « qu'elle venait à propos de bottes. » Et le dicton, qui existait déjà, fut mis en grande vogue.

Rappelons, en passant, que l'expression française *arrêt,* que nous trouvons, en 1338, dans une décision de la cour du duc de Bourgogne, « portée en langue vulgaire, » fut généralement adoptée après l'ordonnance de Villers-Cotterets.

Justice et police ont entre elles une corrélation évidente. Sous Charles VIII, on entreprit de réorganiser l'administration de la police, et de la rendre partout uniforme. Le roi nomma des prévôts et des examinateurs enquêteurs. Dans chaque bailliage se forma un corps de quarante hommes, sorte de gendarmerie régulière, chargée de poursuivre les vagabonds et les voleurs de grands chemins [3], et pour cela exempts d'arrière-ban. D'où le mot « exempt ».

Reprenons maintenant la question des offices.

Soit qu'il découvrît trop d'abus dans l'inamovibilité des offices de finance, soit qu'il voulût que la royauté pût surveiller mieux ses agents, et les remplacer, Charles VIII dérogea au principe posé par son père. Les

1. De 1529, 1532 et 1539.
2. *Ordonnance de Villers-Cotterets*, ann. 1539.
3. *Déclaration de* 1493.

offices de finance furent accordés à titre de commission révocable, et la vente des offices de judicature fut interdite [1].

Après avoir déclaré que l'exercice et la profession d'avocat ne dérogeaient pas à la noblesse [2], après avoir pourvu à la rédaction de la coutume de Paris, Louis XII, se disposant à faire valoir ses droits sur le duché de Milan, chercha à se procurer l'argent nécessaire pour ses expéditions, sans augmenter les impôts. Il vendit plusieurs charges de son royaume, celles qu'on appelait « offices royaux », et qui n'étaient point des charges de judicature. L'acte de Louis XII constitua une véritable innovation, pouvant passer pour la seconde époque de la vénalité des charges.

Mais, après la perte de Naples et la signature de la trêve avec les Espagnols (V. plus haut, p. 34), Louis XII défendit à nouveau la vente des offices (1506). Bientôt apparurent des dispositions relatives à la réformation du royaume [3], posant en principe que le droit de grâce appartenait exclusivement au roi, et révoquant toutes les délégations de ce droit faites antérieurement.

De graves abus s'étaient glissés dans l'administration de la justice. A l'aide de transactions clandestines, des gens de mœurs suspectes ou de capacités équivoques devenaient magistrats. Charles VIII et Louis XII établirent dans le parlement de Paris, et dans les autres cours du royaume, une commission de censure « pour informer sur la conduite des membres irrévérencieux, nonchalants, contrevenant aux ordonnances, ou faisant chose dérogeant à l'honneur et à la gravité de la cour, les réprimander, et punir par amendes, suspension ou interdit. »

Cette commission se réunit tous les quinze jours, le

1. *Ordonn. de* 1493.
2. Édit de 1500.
3. *Ordonn. de* 1507.

mercredi : de là le nom de « mercuriales. » Le roi se fit présenter deux fois par an le registre de ses délibérations. Louis XII accorda des honoraires aux juges pour les rendre inaccessibles à la corruption. Il simplifia, abrégea les procédures, qu'éternisait la cupidité des gens de loi.

Quelqu'un vantait devant lui les talents oratoires de deux fameux légistes. « Oui, dit le roi, ce sont d'habiles gens ; je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents : rien n'offense plus ma vue que la rencontre d'un procureur chargé de ses sacs. »

Un jour, ayant trouvé deux conseillers du parlement en train de jouer à la paume, il leur reprocha de profaner la dignité d'un si auguste sénat. En cas de récidive, il les menaça de leur ôter leurs charges, et de les mettre au rang de ses valets de pied [1].

Le corps judiciaire gagnait beaucoup en dignité, par suite de ces rigueurs nécessaires. Il importait aux rois que les magistrats fussent au moins convenables en la forme, qu'ils parussent aussi éclairés qu'intègres, et qu'on ne pût les accuser de corruption.

Ces apparences de science et de probité ne changeaient rien à la réalité des faits, puisque la haute main des rois distribuait les fonctions judiciaires comme des faveurs. Les magistrats s'acquittaient trop bien du rôle de courtisans, pour contenir les caprices du souverain. Aussi François Ier disait-il souvent qu'il était fâché que les gentilshommes ne s'adonnassent pas à « l'étude et exercice des lettres. » Il les eut volontiers promus aux dignités et offices de longues robes. Il eut pensé être ainsi mieux servi [2].

Entraîné par les frais de guerre et par les exigences

1. *Mezerai*, Hist. de France.

1. *G. Corrozet*, Les divers propos mémorables des nobles, illustres hommes de la chrétienté, in-12, *Paris*, 1603.

du luxe, le roi-chevalier, ne se contentant pas des impôts augmentés, créa (1522) au parlement une quatrième chambre dont il vendit les charges douze cent mille livres, puis un bureau des « parties casuelles » pour la vente publique des offices de judicature (1523).

Désormais, la royauté devait battre monnaie en créant et en vendant des charges, comme cela eut lieu en 1543. Dans l'espace de cinquante années, plus de cinquante mille offices furent créés [1], et nos rois ne s'arrêtèrent plus sur cette pente mauvaise.

La vénalité des charges, commencée par Antoine Duprat, fut flétrie plus tard par Bodin, Hotman et l'Hôpital. Bodin, dans sa *République*, s'éleva avec force contre ce honteux trafic. Hotman, dans le *Franco-Gallia*, assimila ce trafic des offices, achetés en gros et revendus en détail, au commerce des bouchers qui achètent un bœuf, le dépècent, et en débitent les morceaux [2]. L'Hôpital s'écria, à propos des magistrats : « Ordre illustre naguère, maintenant avili et déshonoré, dès le moment où on l'a prostitué, prostitué à des hommes notés d'infamie, à des enfants possédant à peine les premiers éléments du droit [3]. »

Louis XIV créa quarante mille charges, et, au commencement de la révolution française, quatre mille offices donnaient la noblesse. On voit que la royauté profita largement du moyen scandaleux dont elle était munie pour satisfaire la cupidité d'une foule de courtisans.

Lorsque, sous François Ier, les progrès de la vénalité des offices passaient toute mesure, souvent les officiers de finance ou de justice se payèrent eux-mêmes. L'achat des charges fut une spéculation, dont les populations durent souffrir. Les riches en profitèrent, et soutinrent cet abus, qui amena pourtant quelques résultats heureux. Par exemple, il substitua, pendant le XVIe siècle,

1. *Ch. Loyseau.*
2. *F. Hotman*, Franco-Gallia, chap. XXI.
3. *M. de L'Hôpital*, Lettres, liv. Ier, lettre 3e.

des magistrats nommés par le roi à ceux que les seigneurs nommaient auparavant. Encore un coup porté aux priviléges féodaux.

En instituant des charges vénales comme ressource financière, François Ier fonda (1523) un tribunal conservateur des priviléges royaux de l'Université de Paris. Mais ce tribunal fut supprimé trois ans après, sur les réclamations de l'Université elle-même, appuyée par le parlement et le Châtelet. En créant la justice prévôtale, et d'une manière très-rigoureuse, le vainqueur de Marignan obtint plus de succès : il parvint ainsi à terrifier les brigands qui désolaient son royaume.

Lorsque le chancelier Duprat eut signé le « Concordat, » qui abolissait la Pragmatique-sanction, François Ier recouvra les annates et acquit la libre immolation des bénéfices.

Un édit (1535) pour la réformation de la justice en Provence ; une ordonnance rendue la même année, et relative à la police des prisons ; une autre, signée à Villers-Cotterets (août 1539), pour la réformation générale de la justice ; la suppression de plusieurs abus criants de l'instruction criminelle, tels furent les actes de François Ier, dans la grande question de la justice. Mais l'accusé ne cessa pas d'être traité en coupable ; la torture fut conservée ; on limita les droits de la défense, et l'on tint toujours secrets l'instruction et le jugement.

La police sévit aussi, au XVIe siècle, contre les vagabonds et mendiants, surnommés plutôt « caïmands » que « truands. » L'autorité fit tout pour leur ôter leur refuge. A Paris, ils allèrent passer la nuit dans les bateaux qui stationnaient sur la rivière. La police les en chassa. Elle forma des ateliers de travaux publics, où l'on conduisit enchaînés les mendiants valides qui ne voulaient pas s'y rendre. La peine des galères frappa les hommes ; la flagellation publique punit les femmes [1].

1. *Collect. Lamoignon*, Arr. du 22 avril 1532, du 1er avril 1555; *Coll. Isambert*, Ordonn. du 18 avril 1558.

Il est certain que Louis XI n'aimait pas les parlements, favorisant la chicane, rigoureux sur l'observation des formes légales. Mais, après lui, les parlements de Paris ou des provinces acquirent une influence de plus en plus acceptée, soit par la royauté qui s'en servait pour donner à ses actes une apparence de sanction populaire, soit par la bourgeoisie qui faisait entendre dans ces assemblées ses doléances et ses avis sur les affaires du temps.

A la fin du xve siècle, et au commencement du xvie, neuf parlements, à Aix, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse, et dans la principauté de Dombes, poursuivaient les crimes au nom de la loi, comme les sénéchaux, les baillis et prévôts réprimaient les violences pour assurer l'ordre public. Lorsqu'une province lointaine échappait à cette double surveillance, aussitôt les « commissaires royaux » s'y transportaient et y établissaient les « grands jours. » Ils accueillaient les plaintes, rendaient sévère justice.

Il ne s'agissait plus, comme sous Philippe le Bel, de « grands jours » semblables à des assises, tenus dans des circonstances solennelles et à certaines époques, pour la répression des crimes que les juges ordinaires étaient impuissants à punir. Les grands jours, à partir du xvie siècle, furent des commissions extraordinaires, siégeant au nom du roi, réprimant les désordres, informant des crimes commis par les gens que l'éloignement rendait plus hardis et plus entreprenants.

Au moyen des grands jours, l'action royale s'exerçait solennellement contre tous les coupables, surtout contre les seigneurs dont la puissance déclinait, mais qui n'en agissaient pas moins en petits tyrans sur leurs domaines.

L'importance des parlements et des grands jours devenait d'autant plus grande que les douze gouverneurs de province, établis par Charles VIII, Louis XII et François Ier, étaient sans puissance militaire, ne levaient pas

un denier, et n'exerçaient aucune fonction judiciaire. D'un mot, la royauté suspendait tous leurs pouvoirs [1].

Du parlement de Paris, avec lequel les rois comptaient, et dont l'opposition n'était presque toujours que temporaire, la justice émanait comme d'un centre. C'était une cour comparable à notre cour de cassation actuelle. Elle possédait en outre un caractère politique. Ses enregistrements, refusés aujourd'hui, consentis demain, n'effrayaient pas le maître, ainsi qu'on l'a pu voir. A part quelques exceptions, ces hommes de robe ne résistaient guère aux faveurs.

« Le parlement de Paris, dit un ambassadeur vénitien, a cent vingt conseillers, partagés en différentes classes; ils jugent en dernier ressort, non-seulement les causes de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne, mais toutes celles qui ont été jugées par les autres parlements. Ils ont, ainsi que les conseillers des autres parlements, deux cents écus par an ; ils sont conseillers à vie, et ils prononcent sur les causes criminelles et civiles, d'après les pièces, sans entendre les avocats. Il faut, pour être conseiller, le titre de docteur, mais cela ne veut pas dire que les conseillers soient savants. Toutes ces charges-là sont à vendre : le roi Très-Chrétien les donne à ses serviteurs, qui en font trafic [2]. »

Ses « serviteurs ! » le mot est vrai, mais cruel. Les gens des parlements sont-ils donc aux gages du maître ?

1. *Ordonnance de* 1542.

2. *Marino Justiniano*, Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle, t. Ier, p. 45; *Doc. inéd. sur l'hist. de France.*

III

Une organisation des armées, incomparablement plus complète que celle dont Charles VII avait pris l'initiative, tendit à constituer de plus en plus une « carrière militaire », et, par suite, une attache directe des soldats aux souverains. Charles VII n'avait guère que vingt-cinq mille hommes de troupes régulières ; Louis XI en entretint le double, sans compter les mercenaires suisses, et il révoqua l'ordonnance qui soumettait les soldats à la juridiction civile. Par contre, le droit seigneurial de guet et de garde, vexatoire pour les paysans, fut remplacé par une taxe annuelle de cinq sous d'argent.

Persuadés qu'ils ne ramèneraient jamais les Écorcheurs à l'ordre, Richemont et son prévôt des maréchaux, Tristan l'Hermite, se proposaient plutôt de les détruire entièrement. Sur la première accusation de désobéissance, d'indiscipline ou de pillage, on les pendait au premier arbre, on les liait deux à deux ou trois à trois, et on les jetait à la rivière. Comme il n'y avait pas un seul soldat dans l'armée qui n'eût des crimes semblables à se reprocher, il n'y en avait pas un qui ne sentît sa vie à la merci de Richemont ou de Tristan l'Hermite[1].

Mais si la sévérité était terrible contre les Écorcheurs, elle s'adoucissait fort contre les actes condamnables des troupes royales. « En ce temps, les gens de guerre de l'ordonnance du Roy estans logez à Paris, y firent de grandes et bonnes chieres. Et en lieu de passe-tems y séduisirent plusieurs femmes et filles, qui par leur moyen en laissèrent et déguerpirent leurs ménaiges et enfans, et les autres jeunes filles servans leurs maistres et services

1. *Mémoires d'Olivier de la Marche.*

pour suivre iceulx gens de guerre [1]. » L'autorité ne demandait pas de moralité aux soldats, dont la force brutale lui était favorable.

Les hommes de guerre disaient aux bourgeois : « Je regny Dieu, les biens qui sont à Paris, ne aussi la ville, ne sont point ne appartiennent à ceulx qui y sont demourans ne residens, mais à nous gens de guerre qui y sommes : et voulons bien que vous sçachiez que malgré vos visaiges nous porterons les clefs de vos maisons, et vous en bouterons dehors vous et les vostres. Et se vous enquectez, nous sommes assez pour être maistres de vous [2]. »

Dès la fin du xve siècle, des gens étaient chargés d'entretenir le bon ordre et la police dans les armées, de veiller aux approvisionnements et d'assigner des logements aux troupes sans grever le peuple. Ils accomplirent leur mission sans trop de zèle, jusqu'au moment où la discipline militaire fut sérieusement organisée, soit dans les intérêts du gouvernement, soit pour éviter les plaintes populaires.

De grands commandements militaires furent disposés de manière à former des centres considérables, qui permissent de mettre promptement sur pied une force imposante.

Le titre de lieutenant-général avait été donné avec le commandement du Languedoc à plusieurs princes du sang en différentes circonstances, au duc d'Anjou sous Charles V, au duc de Berri après l'avénement de Charles VI. A ce titre étaient attachés des pouvoirs exceptionnel. Sous Louis XI, une création extraordinaire de lieutenant général eut lieu pour l'Ile-de-France. Il y en eut deux sous Charles VIII [3]. La Bourgogne, réunie à la couronne, posséda un maréchal qui commandait toutes les troupes de sa circonscription. Sous Louis XII, les

1. *Chr. de Jean de Troyes*, ann. 1465.
2. *Idem.*
3. Dans les années 1472, 1493 et 1496.

commandements supérieurs devinrent un système général. On les confia pour la plupart à des princes, qui dirigeaient les forces militaires.

Quelquefois, on les confiait à des cardinaux. Le cardinal du Bellay, évêque de Paris, était gouverneur de l'Ile-de-France, en 1536 ; un autre cardinal fut lieutenant-général dans le Lyonnais, l'Auvergne, le Forez et le Beaujolais.

Ces commandants supérienrs exerçaient une autorité presque discrétionnaire, sous leur responsabilité personnelle. D'eux émanait la répression.

Malgré les sages et sévères règlements de Charles V et de ses successeurs pour maintenir la discipline militaire, les soldats regardaient le brigandage comme un de leurs priviléges. Mais Louis XII voulut que les troupes fussent logées seulement dans les villes closes [1], pour qu'elles ne gênassent pas l'agriculture. Son ordonnance tomba bientôt en désuétude. Les mœurs des soldats résistaient aux lois.

Générale sous ce prince, l'institution des gouverneurs de province devint uniforme sous François I[er], qui attribua le titre de lieutenants-généraux aux gouverneurs de la Normandie, de la Bretagne, de la Guyenne, du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné ; de la Bresse, de la Savoie et du Piémont ; de la Bourgogne ; de la Champagne et de la Brie; de la Picardie et de l'Ile-de-France [2].

Les grades tout à fait supérieurs obtenaient un grand crédit à la cour. On avait compté deux maréchaux sous Louis IX ; on en compta trois sous François I[er], l'un s'appelant maréchal de Bourgogne, l'autre maréchal de Bretagne, etc., — dénominations qui disparurent.

D'après l'ordre de Charles VIII, le grand maréchal n'était obligé de ferrer que les chevaux montés par le roi [3].

1. *Ordonn. du 20 janvier* 1514.
2. *Dareste de la Chavanne,* Hist. de l'administ. en France, t. II.
3. *Relat. des ambass. vénitiens.* Jérôme Lippomano.

De règne en règne, l'armée sur laquelle la royauté s'appuyait complaisamment, autant pour défendre ses actes à l'intérieur que pour entrer en campagne contre les ennemis étrangers, devint la chose du souverain, qui chercha à en modifier l'esprit suivant son propre caractère.

Après avoir supprimé le corps des francs-archers (V. t. IV, p. 32) qu'il n'aimait pas, selon quelques historiens, qu'il ne pouvait organiser convenablement, disent les autres, Louis XII revint aux anciennes compagnies bourgeoises d'archers. Il donna à la milice de Paris une forme régulière (1467). Tous les corps de métiers furent rangés sous la bannière de la milice. Chaque compagnie obéit à deux chefs élus tous les ans parmi les maîtres, et assistés d'un commissaire du Châtelet. Des coffres à trois clefs renfermaient les bannières.

L'infanterie s'accrut. A la fin de ce règne, elle se composait d'un corps suisse de six mille hommes, et d'un corps français de dix mille. Les premiers Suisses parus en France avaient figuré à la bataille de Montlhéri, parmi les gens du duc de Calabre. C'étaient cinq cents soudoyers, piquiers, couleuvriniers (arquebusiers), et arbalétriers. Les Suisses avaient coutume de baiser la terre avant de combattre.

Le ce temps seulement, l'infanterie française commença à être armée de piques, hallebardes et autres armes de longueur. Alors encore, on leva une milice de gens de guerre, dits « aventuriers » et dont nous reparlerons, dans les villes et dans les villages.

Le roi, ombrageux entre tous, ne se soucia pas, sans doute, de laisser des armes entre les mains du peuple. Outre les Suisses, il voulut des Écossais dont il forma le « corps des archers de la garde du roi, » et qu'il appelait « ses compères. » Puis, il dit : « Je ne veux plus seulement être gardé par des Écossais; désormais une compagnie de cent gentilshommes français gardera ma personne. » Et il institua une compagnie des « gentilshommes à bec de corbin, » qui prenaient leur nom de

leur arme, le bec de corbin, semblable à une hallebarde. Tels furent les commencements d'une « garde royale » ; telle fut la première compagnie française des « gardes du corps ».

Charles VIII créa (1497) une seconde compagnie de « gentilshommes à bec de corbin », que supprima Louis XIII, que rétablit Louis XIV, et que Louis XVI licencia définitivement (1776).

Le nombre des compagnies suisses s'augmenta sous Charles VIII, qui créa les Cent-Suisses, et sous Louis XII, qui eut besoin d'une armée aguerrie. Ces rois enrôlèrent même des mercenaires allemands, des « lansquenets, *land* et *knecht*, serviteur du pays », fantassins, et des « reîtres, *reiter*, cavalier, » que l'on appelait également « aventuriers » ou « bandes noires. »

Il est fait mention, sous Louis XII, des « bandes noires du Piémont » appelées communément « la grande verge .[1] » N'oublions pas, enfin, les mercenaires albanais, dits Estradiots» ou « Stradiots, » du grec Στρατιωται, et quelquefois « Argoulets. »

Les Stradiots se louaient à tous les princes. Leur armure se composait d'une cuirasse avec des manches et des gants de maille et une jaquette par-dessus ; sur la tête, une salade ouverte. Au côté, un large sabre, le braquemart, avec une barre ornée de devises grecques, ainsi que la bouterolle et les agrafes du fourreau. Au pommeau de leur selle, une masse d'armes. Ils se servaient d'une *zagaye*, espèce de lance fort longue, garnie de fer aux deux bouts [2]. En résumé, les Stradiots étaient « vêtus à pied et à cheval, à peu près comme les Turcs, » excepté le turban [3].

Le nom d'Argoulets se donnait principalement à des corps de cavalerie légère, remplissant le rôle d'éclai-

1. *Liste historique de toutes les troupes au service de France.*
2. *De Saulcy*, dans le *Moyen âge et la Renaissance.*
3. *Mém. de Comines.*

reurs. Ils augmentaient cette cavalerie, composée jusque-là de quelques « cranequiniers » ou arbalétriers à cheval, et organisée pendant le règne de Charles VIII.

Tout nous indique une sérieuse renaissance de la chevalerie avec Bayart, à l'époque des expéditions d'Italie. Cette institution n'avait pas cessé d'être dans les habitudes françaises, car les seigneurs donnaient le nom de «pères» aux guerriers plus âgés qu'eux [1]. Ils se vantaient toujours d'imiter leurs prouesses, de vivre par l'honneur et pour l'honneur. « Un seigneur ne doit s'entourer que de gens estimables, » disait Bayart. Il paraît qu'on lui doit le proverbe : « Tel maître, tel valet. »

Aujourd'hui Louis XI ne nous représente guère un brillant preux. Avant son sacre, pourtant, il reçut l'ordre de chevalerie des mains de Philippe de Bourgogne, bien que jusqu'alors les enfants des rois de France eussent été chevaliers par droit de naissance. Ce roi, à son tour, créa chevaliers deux frères du duc de Bourbon, Jean Bureau, et deux fils du sire de Croï. Deux cents autres chevaliers datèrent de ce même jour.

A mesure qu'il avança dans la vie, le rival de Charles le Téméraire se soucia peu des principes chevaleresques. Il fut un roi réaliste, qu'on nous pardonne cette expression toute moderne. Son fils, au contraire, eut les goûts de paladin et voulut, dès qu'il commença de monter à cheval, imiter Charlemagne. Il plut à Charles VIII d'être comparé au grand empereur. Il se modela sur les anciens preux ; il espéra renouveler les héros de l'ancienne chevalerie ; il donna le nom de Charles Roland ou Orland à son premier fils.

Une portion du peuple français participa à cette restauration éphémère de la chevalerie, qui s'accordait si bien avec l'esprit de conquêtes. Le mot de croisade, même, un jour prononcé, fit tressaillir d'aise quelques

1. *Mémoires de Mergey.*

enthousiastes du passé, vengeurs de la croix, serviteurs des belles, amateurs de batailles.

Toutefois, lorsqu'on parle de chevalerie, à l'époque où nous sommes parvenus, cela ne doit s'entendre que d'une chevalerie disciplinée, n'ayant pas un grand caractère d'aventures. Bayart obéit au roi, comme un officier moderne, et François Ier, se faisant armer chevalier, suivait surtout une tradition : il mettait une grande distance entre lui, souverain, et ses « frères d'armes. »

La chevalerie et la féodalité, au XVIe siècle, jettent leurs dernières lueurs. Toutes deux luttent, sans espoir de succès, contre l'esprit des temps nouveaux ; toutes deux comptent pour adeptes les amis d'un idéal qui s'évanouit.

Nous qui avons vu des provinces entières se tenir en dehors du mouvement de 1789, et continuer de vivre selon l'ancien régime, nous pouvons nous figurer les résistances ou les habitudes qui firent ombre au tableau des institutions du XVIe siècle. « Voyez, s'écrie Montaigne en parlant de la féodalité qui lui est contemporaine, voyez aux provinces éloignées de la cour, nommons Bretaigne, par exemple, le train, les subjects, les officiers, les occupations, le service et cérémonie d'un seigneur retiré et casanier, nourri entre ses vassaux, et voyez aussi le vol de son imagination ; il n'est rien de plus royal : il entend parler de son maître une fois l'an, comme du roi de Perse, et ne le recognoit que par quelques vieux cousinages que son secrétaire tient en registre. »

De la part des rois, l'adresse fut constante, quant aux façons d'agir avec la chevalerie et la féodalité. Ils tournèrent tout à leur avantage. François Ier ordonna qu'on fît une revue annuelle, où chacun des nobles fut obligé de comparaître en personne, armé et équipé, comme l'exigeait le devoir de son fief (1534). « Veut Sa Majesté, que ceux qui aux premières montres répondront par supposition sous le nom d'autrui, soient

pendus et étranglés, et que celui ou ceux qui les auront substitués en leurs places, soient dégradés des armes, et leurs biens confisqués. »

La sévérité de François Ier et de Henri II ne put empêcher la décadence de l'arrière-ban. Alors les rois s'appuyèrent de plus en plus sur l'armée permanente.

L'idée de chevalerie était respectée, sans qu'il fallut y attacher le même sens qu'autrefois. Disons plus, cette institution n'existait maintenant que par les formes d'apparat.

Par suite de la découverte et des progrès des armes à feu, il ne se trouva plus qu'un seul arbalétrier parmi nos troupes, au siège de Turin (1536). Deux années auparavant était mort Aymard de Prie, dernier grand maître des arbalétriers. Ce titre semble avoir été remplacé par celui de « grand maître de l'artillerie, » que l'on rencontre déjà sous le règne de Louis XI.

Un contemporain nous apprend que le fils de Charles VII avait un canon lançant un boulet de pierre de cinq cents livres, de la Bastille à Charenton [1]; plus, douze canons, de quarante-cinq. La plupart des boulets de canon étaient alors en pierre. Il nous en reste plusieurs provenant du château construit à Abbeville, en 1469, par Charles le Téméraire [2]. Le fils de Louis XI s'occupa beaucoup de l'artillerie, cette innovation formidable, qui effrayait les hommes d'armes à tel point que les noms des canons furent presque tous empruntés aux oiseaux de proie ou aux reptiles. C'était le « serpentin, » canon court tirant vingt-quatre livres de balles (car on donnait le nom de balles aux boulets); le « dragon ou couleuvrine, » tirant vingt livres ; la « demi-couleuvrine, » de dix livres ; l' « aspic, » canon court de douze livres ; le « pélican, » de cinq livres ; le « fauconneau, » court, de deux livres, le « ribaudequin court, » d'une livre et

1. *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.*
2. *De Saulcy,* Musée de l'artillerie, n° 3396.

demie ; le « ribaudequin long, » d'une livre un quart ; l' « émerillon, » court, de deux onces ; le « mousquet, » de bronze, de cinq onces, et l' « arquebuse, » de bronze, d'une once un quart. En outre, des « canons de batterie » tiraient depuis six jusqu'à quatre-vingt-seize livres de balles.

Il existe un canon portant cette inscription : *Donné par Charles VIII à Barthemi, seigneur de Pins, capitaine des bandes de l'artillerie*, en 1490 [1]. On appelait parfois « bastons » les canons et les couleuvrines, même les mousquets. Le plus souvent, ils avaient le nom de « bastons-à-feu » [2].

Selon toute probabilité, ce fut entre les années 1476 et 1494, que l'on parvint à fabriquer des pièces de tous calibres, capables de lancer des boulets de fer, et à fixer solidement des tourillons qui supportèrent non seulement le poids de la pièce, mais tout l'effort du recul. Des roues soutinrent les affuts, qui reçurent ces pièces. Ces affuts se composèrent de deux flasques, entre lesquels la pièce put se mouvoir pour changer d'inclinaison.

Quand Charles VIII pénétra en Italie (1494), son armée avait des canons de bronze, légers, traînés par des chevaux. On ne voyait généralement pas d'anses pour les canons. Pendant cette campagne, les Français introduisirent l'usage des boulets de fer, au lieu des boulets de grès. Le duc d'Orléans en fit l'essai.

A Marignan, les lansquenets avaient la garde de l'artillerie, toujours confiée à des troupes étrangères.

Les premiers règlements complets pour le service spécial dans les villes, les citadelles et les autres places de la France, furent l'œuvre de François Ier [3], ou de la reine régente, ordonnant « que toutes bonnes villes fissent provision de bons haquebus [4]. Lorsque le dau-

1. *De Saulcy*, Musée de l'artillerie, n° 2868.
2. *Note de Petitot*, sur Phil. de Comines.
3. *Édits de février* 1537 *et de* 1538.
4. *Ordonn. de* 1525.

phin assiégea (1542) Perpignan, « cette ville était si bien garnie de canons, qu'elle semblait un porc-épic qui de tous côtés montre ses pointes[1]. »

Avec le XVIe siècle, l'artillerie s'améliora considérablement en France. Ses bons offices dans la guerre lui valurent le premier rang. Toutes sortes de perfectionnements survinrent, et un ambassadeur vénitien la jugea ainsi : « L'artillerie française est en bon état et de divers calibres. J'ai vu des pièces faites récemment à Paris, parmi lesquelles il y avait cent canons et couleuvrines doubles, d'un métal plus ductile et moins cassant que le nôtre. Les Français mettent moins de bronze, ce qui rend la dépense moins forte et les transports plus faciles [2]. »

Une fois l'attention fixée sur le corps des canonniers, chaque année vit accomplir des progrès nouveaux dans le matériel. Les hommes de l'art s'appliquèrent à rendre facile le maniement du canon, à soigner de plus en plus les divers compartiments de cette arme. L'artillerie lourde et rudimentaire, telle qu'elle existait dans les premières années de son invention, fit place à des canons mieux fabriqués, d'une puissance suffisante, et l'on se pressa de réduire les pièces d'artillerie à une forme commune, ni trop grande, ni trop mince. Cette forme fut égale pour toutes les pièces, de manière que l'on put y employer toujours les mêmes boulets, la même quantité de poudre et les mêmes instruments pour les mettre en mouvement et s'en servir... A la lumière de la pièce, on incrusta un dé de fer ; car le fer n'est pas endommagé par le feu comme le bronze, qui en peu de décharges se consume, ce qui élargit le conduit, évente le feu et fait perdre au coup de sa force [3].

Ainsi se confectionnaient les canons en 1561.

1. *Martin du Bellay.*
2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. Ier.
3. *Michel Suriano*, Relat. des ambas. vénit., t. Ier

Mentionnons encore, commes fortes armes de l'époque, le canon à main, l'arquebuse, la demi-pique et les pistolets. En 1537 fut inventé le projectile dit « grenade, » dont on arma les anciens *Enfants perdus*. Quant aux canons de fusil, ils furent fragiles, en France, avant les perfectionnements introduits par d'Estrées [1].

Pour « tenir son peuple aguerri, » selon l'expression de Montluc, pour propager les goûts militaires et remplacer le système des francs-archers, jugé insuffisant, François Ier imagina les « légions provinciales. » La France fut divisée en sept départements : 1° la Bretagne; 2° la Normandie; 3° la Picardie; 4° la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais; 5° le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne; 6° le Languedoc; 7° la Guyenne. Il faut voir là le premier germe de l'armée du peuple, de notre infanterie si célèbre.

Chaque département dut fournir une « légion » de six mille hommes, « à l'exemple des Romains, » par enrôlements volontaires. Dans une légion, six capitaines nommés par le roi commandèrent chacun mille hommes. La légion se subdivisa en compagnies, cohortes et centuries. Tout chef de cohorte devint chevalier. On fit des distributions de récompenses militaires, et le moindre soldat y put prétendre. François 1er donna aux militaires des anneaux d'or, des marques d'honneur [2]. Il institua des prix permanents. Les plus illustres chefs reçurent ces témoignages de la satisfaction royale. Nous connaissons une épée offerte par le roi au sire de Trivulce, avec les armes et chiffres de ce prince, décorée de trophées, ornements, en fer ciselé, gravé et doré [3].

Il y eut un capitaine et colonel-général des gens de guerre à pied. Le colonel ne fut que le premier des capitaines, pour ainsi dire leur doyen.

1. *Brantôme.*
2. *Ordonn. du 25 juillet 1534.*
3. *Cabinet du marquis Trivulzi de Milan.*

Malgré la noblesse, qui refusa (1527) de contribuer à la rançon du roi, qui faisait négligemment le service militaire, François Ier n'abandonna pas son idée. Les sept corps de fantassins reçurent une solde régulière assez élevée. Ils furent astreints à deux montres (revues) par an, en temps de paix. Les hommes devenus invalides purent espérer une sorte de retraite pour leurs vieux jours, dans les places fortes (1534).

La carrière militaire, très-bien définie et fort encouragée par un souverain qui voulait figurer parmi les gagneurs de batailles, n'avait plus qu'à grandir. Bientôt quiconque porta lance, épée ou mousquet, se crut au-dessus de l'homme sans armes, adonné aux sciences, aux lettres, aux arts, au commerce et à l'industrie. Bon gré, malgré, il fallait lui céder le pas.

Dans le *Franc-archer Bagnolet,* satire attribuée à F. Villon, le poëte « apperçoit le franc-archer en espoventail… faict en façon d'un gendarme, » et il lui demande grâce :

« En l'homme de la passion
» De Dieu, que j'aie confession!
» Car je me sens jà fort malade [1]. »

Il faisait bon effet, le soldat du XVIe siècle, dans un costume qui, par bien des côtés, se rapportait à celui du chevalier, avec des armes excellentes, nouvelles, la plupart fort artistement travaillées. Il portait la « hoguine, serveliere ou cervelière, secrette et salade, » casques de différentes formes; le « hallecret, » corselet ou cuirasse en lames de métal de largeur égale, et jouant l'une sur l'autre, pour obéir aux mouvements du corps; des « tassettes, » partie de l'armure réunissant la cuirasse aux cuissards, au moyen de quatre rangs de plaques, descendant depuis le bas du ventre jusqu'à la mi-cuisse;

1. *Poësies de F. Villon.*

des targes ou boucliers, qui le rendaient presque invulnérable.

« L'arquebusier à crochet » appuyait son arme sur un bâton fiché en terre et terminé par une sorte de fourche ou de crochet. Le « cranequinier » usait d'arbalètes ou cranequins, pieds de biche « desquels il bandait une arbaleste. » Le « hallebardier » effrayait par son armure[1] à éclisse, appelée aussi armure à écrevisse, composée de lames horizontales, de trois à quatre pouces de largeur chacune, enveloppant le corps, tout en le laissant libre. L'« archer » se mettait au cou des brigandines, faites d'un dos et d'un plastron à plaquettes de fer, cousues ou clouées sur une étoffe qui les réunissait, et d'ordinaire couvertes avec du drap bleu ou rouge. Sur sa tête, une calotte ou un morion.

A de fréquents intervalles, les citadins s'apercevaient de quelques nouveautés dans l'armement ou l'uniforme.

Du temps de Louis XII, on commença à faire usage d'une arme d'hast, nommée « pertuisane ou partisane. » La lame était beaucoup plus large que celle de la lance; elle ressemblait assez à l'esponton, avec cette différence que la partie de la lame qui avoisinait le manche avait la forme d'un croissant.

A la même époque, deux sortes d'arbalètes : l'une, pour lancer les « carreaux » ou flèches carrées, l'autre, pour lancer les balles. La crosse, assez courte, n'excédait pas deux pieds. L'arc se tendait au moyen d'un moulinet.

Tel soldat était muni du « poitrinal » ou « pétrinal, » espèce d'arme à feu participant de l'arquebuse et du pistolet, qu'il appuyait sur sa poitrine pour tirer. Presque toute l'infanterie, sous François Ier, avait le poitrinal.

Tel autre soldat ne possédait que l'arquebuse, dont la crosse ou « flasque » (de l'italien *fiascone,* flacon) présentait à peu près la forme d'une bouteille. A son

1. *Mém. de Philippe de Comines.*

côté pendait le « pulverin, » poire à poudre, poudrière. Une poire à poudre du roi-chevalier, trouvée à Abbeville, est en corne de cerf, décorée d'une salamandre et d'autres ornements [1].

Tel autre soldat avait un « corsesque » (poignard), ou un javelot barbillonné, armé de deux crochets, un peu semblables aux brins de barbe du poisson dit barbillon [2].

Pour les joûtes et les tournois, qui n'avaient pas disparu [3], les armures différaient beaucoup des armures de guerre, excessivement bombées. Sous Louis XI, les armures de tournois étaient garnies de la pièce qu'on appelait « grand'garde, » couvrant la poitrine du côté gauche ; de celle qu'on nomme « pièce volante, » qui doublait la visière ; du « garde-bras, » qui s'attachait sur la cubitière gauche.

Dès Charles VIII, on commença à orner les armures de cannelures, produisant le plus bel effet. Sous Louis XII, souvent, au lieu de cannelures, on voyait des méplats et des côtes repoussées [4] ; quelquefois on adoptait un genre d'armure unie, dont la cuirasse, un peu plus allongée de taille que les armures bombées et cannelées, avait une arête ou côte sur le milieu. Cette armure se terminait par quatre ou cinq lames, appelées « faltes, » dont la dernière retenait deux tassettes pointues ou arrondies.

Les formes bombées et cannelées firent place aux cuirasses, sous François Ier. Celles-ci dessinèrent mieux les formes du corps ; elles présentèrent sur le devant une côte qui se prononça de plus en plus à mesure qu'on approcha du XVIIe siècle. Néanmoins, les armures bombées et cannelées continuèrent à être portées.

Dans leur service, les militaires, pour se reconnaître, obéissaient à un mot d'ordre, c'est-à-dire à un « nom

1. *Musée des Souverains,* au Louvre.
2. *Mémoires de Mergey;* note de Petitot.
3. *Estampes de la Bibl. impér.*
4. *Musée d'artillerie,* à Paris

de la nuit, » à un mot mystérieux, employé à la manière des Suisses, qui avaient adopté ce nom nouveau pour le distinguer du cri d'armes féodal. Ils se ralliaient autour du «drapel» ou drapeau, expression que l'on croit dérivée, dans le sens d'enseigne, du mot *drapello* (en italien, morceau de drap, chiffon). Le drapel fut introduit par les capitaines qui tenaient à honneur d'avoir fait, sous François Ier, les guerres d'Italie, et qui voulaient, par ce mot, indiquer que leur bannière avait été déchirée au combat. Plus tard, Henri Estienne se plaignit de l'intrusion de cette expression italique.

Ordinairement, les militaires avaient des tenues différentes, selon qu'ils faisaient ou non leur service. Les hommes d'armes ne montaient leurs « destriers » ou grands chevaux de bataille qu'au moment de combattre; en marche, ils chevauchaient sur des « coursiers » de moins haute taille, appelés «haquenées» ou «courtauds.» On nommait « laquais » les gens de service, archers, coutilliers et valets attachés à la gendarmerie.

Une législation spéciale régit les soldats, législation sévère [1], dont on va juger.

« Chaque lance sera désormais composée de huit chevaux. Les compagnies ne pourront séjourner plus d'un jour ailleurs que dans les villes murées où les bourgeois, armés pour leur défense commune, sont en état de repousser ou du moins de constater la violence. Il ne sera permis à aucun homme d'armes, écuyer ni valet, de se répandre dans les villages voisins sous prétexte d'y acheter des provisions : ils recevront des officiers municipaux les vivres et les ustensiles nécessaires au prix qui sera réglé par des commissaires. Les officiers municipaux, chargés de fournir la subsistance d'une compagnie, ne demanderont point aux villages voisins, pour avoir droit de les rançonner, des denrées ni des productions que le sol leur refuse, du vin à ceux qui n'ont point de

1. *Ordonn. de* 1515, renouvelée en 1537.

vignobles, du bois à ceux qui habitent des prairies. Le capitaine résidera au moins pendant quatre mois, en temps de paix, au quartier de sa compagnie : pendant son absence, le lieutenant ne pourra s'absenter sous aucun prétexte. Lorsqu'il s'agira de délivrer la paye à la compagnie, le commissaire fera publier à son de trompe, quatre jours auparavant, que tout marchand ou bourgeois à qui il peut être dû ait à se présenter, et il commencera par les payer, sous peine de punition corporelle et de la perte de son emploi.

« La même proclamation aura lieu, et avec plus de solennité encore, toutes les fois que la compagnie changera de quartier. Le commissaire l'accompagnera jusqu'au lieu de sa nouvelle destination : s'il observe quelques désordres, il en avertira le capitaine ou le lieutenant; et si ceux-ci négligeaient d'en faire justice, il en informera le connétable ou les maréchaux. Indépendamment du commissaire, le prévôt des maréchaux établi dans la province suivra la compagnie, accompagné de ses archers : il s'informera des pilleries ou malversations qui auront été commises; il arrêtera tous ceux qui s'écarteront du grand chemin pour se répandre dans les villages voisins.

« Tout homme d'armes, archer, page ou valet, portera sur ses habits la livrée et l'écusson de son capitaine, afin qu'on sache en le voyant à qui l'on peut s'adresser pour avoir justice. Quiconque sera surpris sans la livrée ou l'écusson de son capitaine sera cassé pour cette seule faute, quand bien même sa conduite serait irréprochable : s'il est prouvé qu'il a quitté la livrée et l'écusson à dessein de n'être pas reconnu en commettant quelque violence, il sera puni corporellement. Qu'aucun homme d'armes ne puisse avoir ni page ni valet âgé de moins de dix-sept ans; qu'il ne mène avec lui ni femme ni fille : que celles qui suivront la troupe marchent à pied. Permis à quiconque en rencontrera une à cheval de la faire descendre et de s'emparer de la monture. »

On condamnait les militaires « aux honneurs du morion, » et on leur donnait le fouet avec le bois d'une arquebuse. Dans l'estrapade, autre peine, le soldat, lié par les pieds et par les mains, était suspendu au haut d'un mât, d'où on le laissait tomber à peu de distance du sol.

Le militaire qui avait donné un soufflet à son camarade, en recevait un de la main de celui-ci, devant la compagnie assemblée. S'il avait donné un démenti à son camarade, il lui en demandait publiquement pardon.

Pour injure grave, dans certains cas, le duel était permis; mais il avait lieu en public, avec autorisation. Sinon, l'inculpé subissait la peine de la dégradation d'armes. La mort punissait quiconque désertait, ou s'enrôlait dans deux bandes, ou faisait violence à une femme, ou frappait son hôte, ou seulement dérobait de force quelque objet à celui-ci. Tout individu qui osait quitter l'armée sans autorisation, fut plus tard (1554) déclaré « privé d'armes, d'honneur et de condition taillable. »

Lorsqu'il s'agissait de dégrader un soldat, on le faisait promener publiquement avec une pioche sur l'épaule. La foule le suivait en riant.

Ces lois disciplinaires devaient peu changer, en principe, jusqu'à la révolution de 1789. Leur sévérité effrayait les soldats, et bien souvent elles excitaient la pitié des masses, malgré toutes les vexations endurées de la part des hommes de guerre.

Mais, en mâtant ceux-ci par la discipline, les rois leur créèrent certains priviléges. Comme ils furent « la force publique, les défenseurs du territoire, les compagnons de gloire du prince, les soutiens de l'autorité monarchique », on leur passa toutes sortes de fautes, pourvu que ces fautes n'entachassent pas l' « honneur militaire ». L'armée fut une classe supérieure, tirant vanité de ses exploits; un instrument ordinaire de despotisme ou de tyrannie aux mains de son chef suprême.

L'état des troupes, au temps où les guerres religieuses

menaçaient d'éclater, était dépeint comme il suit par des contemporains.

L'un nous dit : « Auparavant on avait dans l'armée trois mille lances et six mille hommes de cavalerie légère, nommés archers, lesquels archers dépendaient de leurs capitaines et des gens d'armes, et encore cette armée n'était pas fort utile ; à présent on a seulement deux mille lances et trois mille archers, mais depuis un an et demi les lances sont très-bien payées. En outre, pour les frais de garnison on donne un teston à chaque homme d'armes, et la moitié à chaque archer. Les gens d'armes recevaient par an quatre-vingts écus par tête, et chacun d'eux avait sous lui deux archers ; à présent ils ont la même solde de quatre-vingts écus, mais sans les archers, et les vingt plus élevés en grade sur cent reçoivent cent-vingt écus : les archers ne sont plus dépendants, mais ceux qui restent sont vraiment utiles..... » Les deux mille lances, ainsi que les trois mille archers, forment, d'après ce que j'ai vu et d'après ce qu'on dit, une armée excellente et fort bien organisée [1]. »

L'autre ajoute : « Anciennement, les capitaines et gens de guerre n'avoient accoustumé de faire traîner après eux tant de bagaige, comme font de présent les François, qui ont lict de camp, vaisselle et cuisine, et plus d'espiceries et choses attractives à luxure qu'à combattre leurs ennemis ; et il n'y a si petit gentilhomme qui ne veuille avoir ung aussi bon cuisinier que le Roy, et estre servi de électuaires, divers potaiges, et aultres viandes délicates en diversité comme princes ; et si possible estoit, quand vont à la guerre, feroient charoyer après eulx toutes les ayses de leurs privées maisons. A présent ceulx qui, par fortune, ont été du misérable gouffre de pauvreté, retirés et auctorisés par les roys et princes, font les maisons de plaisance à coulonnes de marbre, représentations d'imaiges et simulachres si bien faicts,

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., t. Ier, p. 91 et 93.

qu'il semble à les voir qu'on les ayt dérobés à nature. Là dedans est tout d'or et azur, les jardins semblent villes, tant sont les galeries bien couvertes, et pour la multitude de tonnelles et cabinets, tout pleins de lascivie et voluptés, que mieux semblent habitations de gens vénérées (débauchées) que marciaulx, et de gens lascivieulx, que de gens de vertu [1] ».

Selon Du Bellay, en 1541 l'armée était de quatre mille hommes de pied, de deux mille hommes d'armes et de deux mille chevau-légers, dont l'institution remontait à Louis XII ; en 1544 le nombre des hommes de pied était le même. Sous Louis XI, on avait compté deux mille deux cents lances d'ordonnance.

L'administration d'un tel ensemble nécessita la création d'un ministère de la guerre, datant de 1545. Alors toute indépendance de l'homme d'armes, vis-à-vis du pouvoir, s'évanouit sans retour. Les nobles qui, en s'élevant contre le recrutement régulier de l'infanterie, avaient conservé le premier rang à la cavalerie française, s'inclinèrent eux-mêmes devant le souverain.

Les dépenses de la guerre étaient ordinaires pour la cavalerie, extraordinaires pour l'infanterie. La cavalerie existait au moyen d'un impôt, dit « taillon de la gendarmerie. » L'infanterie avait aussi son taillon, comme la fortification. Chaque mois, le roi arrêtait l'état des compagnies de cavalerie et leur solde, mais pas encore celui de l'infanterie.

Les fonds arrivaient entre les mains d'un trésorier général des guerres, au moyen de mandements donnés par le trésorier général des finances sur les receveurs des tailles. Dans les compagnies de cavalerie, le trésorier général des guerres avait un payeur; dans les régiments d'infanterie, le trésorier faisait payer par ses commis. Les troupes recevaient leur solde après la revue faite par

1. *Coll. Petitot*, Mém. sur l'hist. de France, 1re série, t. XIV, pag. 332 et 333.

les commissaires aux revues ou commissaires des guerres, établis en titre d'office.

Jusqu'à la fin du xv[e] siècle, les revues des corps de troupe avaient été passées par des baillis, des magistrats, des officiers domestiques de la maison du roi, des gentilshommes notables.

Les commissaires des guerres étaient inspectés, à leur tour, par les contrôleurs ordinaires ou extraordinaires des guerres, et par le contrôleur général des guerres, qui donnait aux troupes les quartiers dont le roi avait toujours le livret.

Un commissaire général des vivres des camps et armées du roi administrait les vivres : sous ses ordres les clercs des vivres, les jaugeurs de farine et autres denrées, les munitionnaires et les marchands.

Outre les vivres, les munitionnaires devaient établir dans les camps des approvisionnements de fruits, d'épicerie, d'eau-de-vie, d'étoffes, de cuir, de linge et de merceries, pour le soldat.

Des médecins et chirurgiens militaires existaient. Ils purgeaient, saignaient les hommes d'armes, comme cela se pratiquait chez les bourgeois. On veillait à l'accomplissement des devoirs religieux. Les soldats avaient des aumôniers. Blessés ou malades, ils entraient dans les ambulances, les hôpitaux militaires. Les vieux recevaient morte-paye à quinze deniers par jour, dans les garnisons des villes [1].

Les essais d'infanterie nationale, tentés par François I[er], demeurèrent infructueux. « Ces légionnaires français tant vantés n'ont pas réussi du tout, remarque un ambassadeur vénitien. Ce ne sont que des paysans élevés dans la servitude, sans aucune expérience du maniement des armes, et, comme ils passaient tout à coup de l'extrême asservissement à la liberté et à la licence de la guerre, il advint ce qui arrive toujours dans tout change-

1. *A.-A. Monteil*, Hist. des Franç. des divers états, t. III, station XLI.

ment subit, qu'ils ne voulaient plus obéir à leur maîtres. Ainsi les gentilshommes de France se sont plusieurs fois plaints à Sa Majesté de ce qu'en mettant les armes aux mains des paysans et en les affranchissant des anciennes charges, elle les avait rendus désobéissants et rétifs; elle avait dépouillé la noblesse de ses priviléges, en sorte que les paysans, dans peu de temps, deviendraient gentilshommes et les nobles deviendraient *vilains*. C'est à cause de ces désordres et de l'impossibilité où sont ces légionnaires de rien entreprendre, que leurs rangs s'éclaircissent tous les jours, et que le roi, privé de ses propres armes, est forcé d'avoir recours à la valeur mercenaire [1]. »

A la fin du règne de François Ier, on ne voulut presque plus de Français dans les armées. « Mettre des armes aux mains des paysans, » cela parut dangereux à la royauté, qui préféra donner le commandement des armées à la noblesse, en prenant pour soldats des gens venus de tous les points de l'Europe.

« Et par les dites longues guerres se sont levez quelques *advanturiers*, gens vagabondz, oiseux, meschantz, flagitieux, abandonnez à tous vices, larrons, meurtriers, rapteurs de femmes et de filles, blasphémateurs et renieurs de Dieu, cruelz, inhumains, immiséricordieux, faisant de vice vertu, loups ravissantz, faictz pour nuyre à chascun, ne voulantz, ne sçachantz nul bien ne service faire; coustumiers de manger et dévorer le peuple, le desnuer et despouiller de tout son bien, perdre, gaster et dissiper tout ce qu'ilz trouvent, battre, mutiler, chasser et mettre le bonhomme hors de sa maison; tuer, martyriser nos pauvres subjectz, et leur faire plus d'oppresse, de violence et cruaulté que nulz ennemis, fussent-ils Turcz et infidèles, ne voudroient faire ny penser [2]. »

Ainsi, pour chefs militaires on prit des nobles, des

1. *Relations des ambass. vénitiens*, t. Ier, p. 185-187.
2. *Ordonn. de* 1523; *A. Floquet*, Hist. du parlement de Normandie, t. II.

courtisans. Comme soldats, aux nationaux, dont on pouvait parfois craindre les scrupules, on préféra des étrangers; des hommes de sac et de corde, dont le métier était de porter des armes; des enfants perdus, que la solde rendait bons à toute entreprise.

« D'aultres les ont appelez *advanturiers de guerre tirez de là les montz*, et aussi que tels les trouverez vous-mesmes, dans les vieux romans du roy Louis XII et du roi François premier, au commencement; et peints et représentez dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres de maisons anciennes; et Dieu sçait comment représentez et habillez plus à la pandarde vrayement, comme l'on disait de ce temps, qu'à la propreté, portans des chemises à longues et grandes manches, comme Bohêmes de jadis ou Mores, qui leur duroient vestus plus de deux ou trois mois sans changier, ainsi que j'ay ouy dire a aulcuns; monstrans leurs poitrines velues, pelues et toutes descouvertes; les chausses plus bigarrées, descoupées, déchiquetées et ballafrées, et la plupart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses [1]. »

Brantôme n'a pas tracé de plus véridique portrait que celui des aventuriers de l'époque, enrégimentés sous la bannière de France.

Alors, que de pilleries, malgré les ordonnances! Sous François Ier, une bande de soldats, de malfaiteurs, mit la Brie « à grand carnage; » une compagnie, dite « les mille diables, » saccagea la Guyenne.

Partout des soldats robeurs; des « mauvais garçons, » qui « bransquettaient, » (pillaient), dit La Noue. On pendait souvent les gens devant leur porte.

Comment empêcher tant d'excès? L'opinion publique, naissante, se raidissait contre les méfaits des gens de guerre. François Ier rendit aux seigneurs la haute justice sur les pillards et les aventuriers pris sur leurs terres. Les prévôts des maréchaux remirent les délinquants aux

1. *Brantôme*, Capitaines français.

juges des seigneurs (25 septembre 1523)[1]. Bientôt les « Gastadours, » sapeurs des armées féodales, chargés de dévaster le pays ennemi et d'incendier les maisons, furent employés à faire les tranchées et à construire les ponts.

La marine militaire, cette force si nécessaire à la prospérité de la France, suivait les progrès de l'armée de terre, mais à une grande distance encore. La marine marchande se signalait davantage, ainsi que nous le verrons, quand nous aurons occasion de mentionner les découvertes au delà de l'Océan, et les établissements de commerce et d'industrie fondés par nos navigateurs.

Sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII, la marine militaire grandit peu ; les expéditions guerrières d'alors n'employaient pas de vaisseaux. Les guerres d'Italie pouvaient néanmoins développer notre marine. C'est ce que nous constatons, à la fin du xve siècle.

Le duc d'Orléans (depuis Louis XII) devant aller commander l'armée de la mer que le roi de France dressait à Gênes, on fit faire par « Jehan Pielles, tailleur des habillements de l'escurie du roi, un grand estandart appelé une Flambe » (flamme) de taffetas jaune et rouge, long de cinquante aunes et fendu de trente, « à commencer par le bout d'en bas, » pour « celui estandart attacher à une grande lance qui « devait « estre mise et plantée au hault de la hune » de la nef où il allait s'embarquer. On fit un étendard moyen, fendu, de quinze aunes de long, pour « faire signes à autres nefs et navires de l'armée pour reculer, approcher, arrester ou aller en avant. » On fit aussi un pennon carré. Ces trois enseignes, aux couleurs du duc, portaient sur chaque face « ung ymaige de Nostre-Dame » dans une nue d'argent, près de laquelle était un porc-épic, devise que garda Louis XII, ainsi que les couleurs jaune et rouge. Le compte de Jehan

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*

Perrisson[1] nous apprend que le « porcespy » et les images de la Vierge avaient été peints sur le taffetas par Jehan Bourdichon « peintre dudit seigneur le Roy » pour « la somme de quatre cent quarante-huit livres tournois[2]. »

Ainsi commencèrent les magnificences des vaisseaux de l'État, portées depuis à un si haut degré. Tout navire de guerre était une construction précieuse, coûtant fort cher, et dont la perte faisait un vide remarquable dans les caisses publiques.

Sous Louis XII, la *Charente* eut, entre toutes les carraques de France, une grande renommée de force et de beauté. «Elle était armée de douze cents hommes de guerre, sans les aides, de deux cents pièces d'artillerie, desquelles il y avoit quatorze » (c'étaient les fortes pièces) « tirant grosses pierres et boulets serpentins. » Elle était « avitaillée pour neuf mois et avait voile tant à gré» (elle était si bonne voilière) « qu'en mer n'étoient pirates ni écumeurs qui devant elle tinssent vent[3]. »

Les Français citaient aussi *Marie de la Cordelière*, d'autres « grosses nefs » de la Bretagne, et des galères « moult vites, bien équipées et fort redoutées en mer. »

Quand François Ier, pris à Pavie, fut conduit à Barcelone, les six galères françaises qui portèrent le roi captif et sa suite reçurent une peinture noire, du sommet des mâts à la flottaison. Ce prince, qui encourageait la marine, avait en Normandie une carraque (navire grand et gros) si belle, si richement décorée, si haute de ponts et de châteaux, si bien armée, qu'on la nommait par excellence la Grande-Carraque, ou le *Carraquon*.

Comme Charles VII, il chercha à établir le recrutement régulier dans l'infanterie ; plus que son prédécesseur, il s'occupa des recrues de la marine. Les côtes étaient di-

1. 1504, Archives du roy.
2. *A. Jal,* Marine, *Le Moyen âge et la Renaissance,* t. II.
3. *Jean d'Authon.*

visées entre les anciennes amirautés provinciales, toutes indépendantes : François Ier fit de l'amiral de France le supérieur hiérarchique des autres amiraux, et centralisa ainsi l'administration maritime [1]. Il régla la juridiction des hommes de mer, établit des gardes-côtes ou troupes chargées de la défense des côtes, et régularisa le partage des prises [2].

Le moment n'était pas encore venu pour la grandeur de notre marine. Rien de bien extraordinaire dans nos armements. Des trente galères que la France a en mer, dit un contemporain, vingt-six seulement sont en assez bon état; les quatre autres pourraient être réparées aisément. Elles sont servies par des forçats, mais on ne croit pas que ce soit une flotte bien puissante. Chaque galère coûte à Sa Majesté quatre cents écus par mois : le roi donne les forçats, les particuliers fournissent les bâtiments et pourvoient aux dépenses [3].

Mais les choses allaient changer, par suite de la rivalité qui s'était établie entre Henri VIII et François Ier. Dans le port du Havre-de-Grâce, dont Louis XII avait jeté les fondements (1509), et qui porta quelque temps le nom de « Ville Françoise, » parce que François Ier la fortifia et lui donna pour armes la salamandre, une flotte fut réunie en 1545. Le roi de France, voulant reprendre Boulogne sur les Anglais, avait confié à l'amiral d'Annebaut cent cinquante gros bâtiments, soixante petits navires, et vingt-cinq galères tirées de la Méditerranée.

L'entreprise n'aboutit qu'à une descente dans l'île de Wight. Annebaut ravagea une partie des côtes d'Angleterre. L'élan était pourtant donné. Les gouvernants comprirent que la France devait se placer parmi les puissances maritimes.

1. *Dareste de la Chavanne,* Hist. de l'admin. en France, t. Ier, p. 34.
2. *Recueil des anc. lois françaises,* t. XII.
3. *Relations des ambassadeurs vénitiens,* t. Ier.

IV

Ne nous laissons pas prendre aux airs de Louis XI. Il se comporte en faux bonhomme, à l'égard des bourgeois. Ce qu'il veut, c'est affermir les bases de son trône : un jour aux dépens de la noblesse, avec l'aide de la bourgeoisie; le lendemain contre le clergé, avec l'aide de la noblesse ; un autre jour, en frappant sur les bourgeois, sur leurs représentants les plus accrédités.

Sa politique consiste à transformer des personnages considérables en courtisans, tantôt au moyen de la peur, tantôt à force de caresses. Il divise pour régner, comme nous l'avons dit; de plus, il fait accueil aux gens, selon que ceux-ci le peuvent utilement servir.

Il marche sur les traces de ses prédécesseurs, en ce qui regarde le tiers état. Jusqu'à lui les rois s'en sont défiés, son âme cauteleuse renchérit sur une pareille manière d'agir.

« Les rois, observe un éminent érudit, se servirent des institutions communales pour battre en brèche la puissance de la féodalité; puis, à partir de Louis XI, quand ils furent parvenus à la réduire, ils se retournèrent contre les bourgeois leurs alliés, et les dépouillèrent successivement de toutes les prérogatives qui pouvaient porter ombrage à leur despotisme. Les états généraux et les états provinciaux contribuèrent aussi beaucoup, je crois, à la décadence des communes. Placés plus près de la couronne, ils les éclipsèrent et les dominèrent tout d'abord, puis finirent par les absorber.

« La bourgeoisie, ayant reçu d'elles un accroissement et une force considérables, devint en état de tenir tête au clergé et à la noblesse; et lorsqu'elle eut vaincu ces

deux classes, elle l'emporta aussi bientôt après sur la royauté [1]. »

Mais, avant d'en arriver là, combien d'assauts les trois ordres, et en particulier la bourgeoisie, dûrent obstinément livrer!

L'importance des parlements, mystérieuse encore, était effacée par les instincts absolus de Louis XI, par les expéditions guerrières de Charles VIII, par les « vertus monarchiques » de Louis XII, et par la splendeur entraînante de François Ier.

Ces quatre souverains laissèrent peu de droits aux populations. Ils pensaient à leur autorité personnelle. Des ordonnances de ce temps parlent de « la république du royaume du roi. » Clergé, noblesse, hommes du tiers état, furent immolés tour à tour.

Après ces règnes plus ou moins brillants, un étranger venu en France s'exprime ainsi: « La nation est partagée en trois ordres, d'où viennent les trois états du royaume: le premier est le *clergé,* le second la *noblesse,* le troisième n'a pas de nom spécial; mais comme il se compose de gens qui ont mille professions différentes, on peut le désigner sous le nom général de *peuple.*

« Le *clergé* comprend beaucoup de personnes du tiers état et beaucoup d'étrangers, à qui les services rendus ou bien la faveur du roi ont acquis des bénéfices ecclésiastiques; mais la noblesse en forme la partie la plus remarquable. Les puînés des grandes maisons ayant peu de part dans l'héritage paternel, qui est presque tout dévolu aux aînés, embrassent l'état ecclésiastique pour obtenir tout à la fois richesse et crédit.

« Sous la dénomination de nobles on comprend ceux qui sont exempts de tout impôt, et qui doivent seulement prêter leurs services personnels en temps de guerre.

« Parmi eux il faut compter les princes et les barons.

1. B. *Guérard,* De l'état des personnes et des terres, dans *Le Moyen âge et la Renaissance,* t. Ier.

« Le tiers état comprend les lettrés qu'on appelle hommes de robe longue, les marchands, les artisans, le peuple et les paysans. Celui des hommes de robe qui est président ou conseiller, ou décoré de quelque fonction semblable, est anobli par sa charge, et on le traite comme un noble pendant toute sa vie. Les marchands, aujourd'hui, étant les maîtres de l'argent, sont choyés et caressés; mais ils n'ont aucune prééminence ni dignité, car toute espèce de trafic est regardé comme indigne de la noblesse. Ainsi, ils sont rangés dans le tiers état; ils payent les impôts tout comme les non-nobles et les paysans, dont la classe est la plus rudement traitée tant par le roi que par les privilégiés. L'empereur Maximilien disait que le roi de France était le roi des ânes, parce que son peuple portait pendant la paix toutes sortes de poids sans se plaindre.

« Tous les trois états servent à leur manière le royaume. Celui du peuple a dans les mains quatre offices importants, et je ne sais pas si cela lui vient d'une loi ou d'une ancienne coutume, ou bien de ce que les nobles ne daignent pas y toucher. Sa première charge est celle de grand chancelier, qui entre dans tous les conseils, garde le sceau royal, et sans l'assentiment duquel rien ne peut se délibérer, ou rien de décidé ne pourrait se mettre à exécution. Le second office est celui des secrétaires d'État, lesquels, chacun dans leur sphère, expédient les affaires, gardent les papiers, sont les dépositaires des secrets les plus graves. Le troisième office est celui des présidents, des conseillers, des juges, des avocats et de tous ceux à qui la justice criminelle et civile est confiée dans tout le royaume. Le quatrième est celui des trésoriers, des percepteurs, des receveurs généraux, des receveurs en détail, qui administrent tous les revenus et toutes les dépenses de la couronne. Il s'ensuit que le peuple possédant tous ces importants offices par lesquels s'acquièrent la réputation et la richesse; que la dignité de grand chancelier et toutes les innombrables charges

judiciaires se donnant aux hommes lettrés et aux hommes de robe, tout le monde veut envoyer aux études quelqu'un de sa famille, et voilà pourquoi le nombre des étudiants est plus grand en France que partout ailleurs : Paris à lui seul en renferme plus de quinze mille. Depuis quelque temps les princes eux-mêmes envoient leurs enfants à l'étude, notamment les puînés, non pas pour les destiner à ces emplois, mais pour les faire entrer dans l'Église, parce qu'à présent on ne donne plus avec autant de facilité les siéges épiscopaux à des ignorants. Plût à Dieu que pour le bien de la chrétienté on eût pris ce soin-là plus tôt!

« Le gouvernement est entre les mains des nobles et des prélats.

« Voilà ce que j'avais à dire du nombre et du caractère des populations en France et des services que la couronne retire des trois états. Chacun de ces états faisant son devoir sans envier les autres, en contribuant pour sa part au bien du pays, en aidant le roi l'un par le conseil, l'autre par l'argent, le troisième en lui consacrant sa vie, ils ont rendu la France invincible et formidable au reste du monde [1]. »

Il ressort de cette relation que, dès le XVI[e] siècle en France, le cercle des ambitions politiques s'élargit, sans nuire au pouvoir central, mais pour le développer au contraire.

Jusqu'à Louis XI, les états se composèrent des feudataires immédiats du roi, — prélats, barons, représentants des bonnes villes, c'est-à-dire des places ayant commune ou marché, et représentants des communautés laïques ou ecclésiastiques relevant de la couronne.

A la mort de ce despote, il semble que les Français éprouvent une joie pareille à celle de prisonniers auxquels on accorde la délivrance. Les états généraux du 5 janvier 1584 s'assemblent. D'un commun accord, on

1. *Relation de Michel Suriano, en 1561.*

leur donne le pouvoir de juger souverainement l'œuvre de Louis XI. Ces états sont une véritable représentation nationale, qui condamnera ou absoudra les actes du feu roi.

Toutes les provinces, celles du nord et celles du midi, se réunissent dans une seule convocation. Pour les états de 1484, les élections ont lieu par bailliages et sénéchaussées, par divisions administratives. Les électeurs sont convoqués comme sujets du roi, et, pour la première fois, les paysans libres élisent au premier degré, envoient des délégués de villages aux bailliages inférieurs ou prévôtés. Dans ces endroits sont nommés des électeurs du troisième degré, lesquels choisissent, dans les chefs-lieux de bailliages, les députés du tiers état.

Chaque paroisse, en 1484, fait son cahier de requêtes et doléances. Les cahiers des paroisses se refondent dans l'assemblée du second degré; les cahiers du second degré, dans le cahier du bailliage.

Dans ces assemblées, on vote à haute voix sur l'appel des noms. On place dans des bahuts ou coffres, qui se trouvent à la porte de la salle, les observations des citoyens.

Il va sans dire, néanmoins, que ce système n'est pas ainsi pratiqué partout.

Les clercs élisent des représentants en votant directement, sans le triple degré; les gentilshommes élisent le baron appelé à les représenter. Puis, les provinces d'états provinciaux annuels, qui ne recourent pas aux assemblées populaires, sont inférieures aux autres, au point de vue démocratique.

Quel intérêt s'attache aux états de 1484! Comme ils nous rappellent ceux de 1356 (V. t. III, p. 451), où se formulait trop hâtivement un programme de gouvernement représentatif! Quelles discussions pleines de vie! Quels éclairs de volonté et d'éloquence politiques, ainsi que le remarque Augustin Thierry [1]!

1. *Aug. Thierry,* Essai sur l'histoire du tiers état, ch. 4.

Décrivons minutieusement cette assemblée célèbre, pour donner une idée de son aspect solennel. Nous apprécierons ensuite sa valeur politique.

D'après l'avis et par l'invitation des princes, les députés aux états généraux se rendirent aux Montils, à douze kilomètres de Tours.

Ils se rangèrent par nations et par compagnies. Le roi passa devant chacun d'eux. Ils faisaient la révérence, pendant que le sire de Beaujeu disait à Charles VIII : « Voici messieurs de Paris; voici messieurs de Picardie; voici messieurs de Normandie, » et ainsi des autres.

Ils se tinrent dans la grande salle de l'archevêque de Tours, décorée de siéges et de tapis pour la circonstance. Estrade en bois, au fond. Au milieu de l'estrade, le trône royal, orné d'une tenture de soie, parsemée de fleurs de lis. Auprès du trône, à gauche, une place vide où demeuraient debout quatre ou cinq grands personnages. Au bas et à la droite du trône, était assis le duc de Bourbon; en face de celui-ci, le chancelier. Derrière le duc de Bourbon, un banc occupé par des cardinaux et des seigneurs. A gauche, auprès du trône, d'autres seigneurs. Une foule nombreuse de gentilshommes se tenaient debout, dans l'étendue de l'estrade.

Le parquet, ou le carreau d'en bas, était couvert de trois rangées de bancs, disposées latéralement au trône et des deux côtés de la salle. Derrière les bancs, des siéges nommés « fourmes, » mis par triple rang. A la tête des différentes rangées de bancs latérales, et vis-à-vis de l'estrade, il y avait des bancs séparés, ceux de droite pour les grands de l'ordre royal, ceux de gauche pour les prélats qui n'étaient pas du corps des états.

Tous ces siéges s'étendaient jusqu'à la porte et remplissaient entièrement le lieu. Seulement, à l'entrée et vers l'extrémité, une barrière interdisait l'abord de la salle aux gens non appelés.

Dans la partie la plus haute du parquet se trouvaient, pêle-mêle, les siéges des sénéchaux, des baillis, des ba-

rons, des chevaliers, des conseillers, des secrétaires, dont chacun était appelé par le greffier, qui proclamait sa dignité.

Là se plaçaient aussi les prélats et les plus grands dignitaires des états.

La partie inférieure appartenait au reste de la foule des députés.

En face et en dehors de l'estrade, place pour les greffiers.

Tous les murs de la salle et tous les siéges étaient ornés de tapis [1].

On procéda à l'appel : d'abord l'église, ensuite la noblesse, enfin le tiers état.

Quand ils furent tous assis, le héraut cria : Silence! Le chancelier demanda la parole et prononça une harangue.

Ayant terminé, il annonça pour le lendemain un sermon, à Saint-Gratien, avec le roi et les princes. Ce qui eut lieu.

Le 17 janvier suivant, les députés s'assemblèrent; mais point d'étrangers dans la salle. La division des états en six sections rendit les délibérations mieux ordonnées.

La physionomie de cette assemblée est la même que celles des autres, antérieures ou postérieures. Beaucoup d'apparat, d'hommages à la dignité royale. Au fond, peu de besogne véritablement utile.

Les réunions des états servent surtout aux souverains pour obtenir de l'argent. Le gouvernement daigne convier les trois ordres à l'honneur de voter des subsides. Quand ces discussions s'élèvent jusqu'à l'examen, pour ne pas dire jusqu'à la critique des actes du pouvoir, il y a surprise pour celui-ci, en quelque sorte. L'opposition qu'il tolère, que parfois il réclame, c'est celle qui s'accorde avec les intérêts de la royauté. Heureusement,

1. *Journal des états généraux de France, tenus à Tours, en 1484,* etc., *par Jehan Masselin,* Doc. inéd. sur l'histoire de France.

dans plusieurs cas, l'avantage du trône profite aussi à la nation.

Assurément, en 1465, les masses eussent vivement désiré voir les états généraux se prononcer entre Louis XI et les princes rebelles, parce que ces démêlés (V. plus haut, p. 8 et 9) nuisaient au bien-être général. Dans une ballade qui circula parmi les Parisiens, on lisait :

Qui peut donner bon conseil prestement?
Qui? voire (vraiment) qui? les trois états de France [1]!

Ce juste désir ne fut pas exaucé. Rien ne conjura les funestes effets des passions des princes.

Mais, plus tard, les états de Tours (avril 1468), où siégèrent cent quatre-vingt-douze députés des bonnes villes, déclarèrent la Normandie inaliénable ; deux ans après, les états de Tours, encore, cassèrent le traité de Péronne, humiliant pour la monarchie.

A ceux de 1484, les « gens de robe » obtinrent dans la représentation du tiers état une place considérable. Quelques députés y émirent des doctrines politiques, contenant en germe plusieurs principes admis en 1789. « La royauté est un office, non un héritage, » s'écria Philippe Pot, sire de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne : « C'est le peuple souverain qui dans l'origine créa les rois. — « L'État est la chose du peuple ; la souveraineté n'appartient pas aux princes, qui n'existent que par le peuple. » — « Ceux qui tiennent le pouvoir par force ou de toute autre manière, sans le consentement du peuple, sont usurpateurs du bien d'autrui. »

Puis apparurent ces propositions : « En cas de minorité ou d'incapacité du prince, la chose publique retourne au peuple, qui la reprend comme sienne. » — « Le peuple, c'est l'universalité des habitants du royaume; les

1. D'après Duclercq et J. de Troyes.

états généraux sont les dépositaires de la volonté commune. » — « Un fait ne prend force de loi que par la sanction des États, rien n'est saint ni solide sans leur aveu [1] .»

Lorsqu'il s'exprimait ainsi, le sire de la Roche suivait ses traditions de caste, élargies par sa raison et les instincts de son âme généreuse. Ce n'était pas de la foi politique, mais simplement un élan vigoureux excité par l'abus des taxes permanentes et arbitraires.

Philippe Pot, sire de la Roche, orateur parlementaire, ne fut récompensé de son attitude aux États de 1484 que par des moqueries. Un Montmorenci ayant épousé une de ses nièces, on fit sur ce mariage un refrain ridicule, parvenu jusqu'à nous :

Mon père était broc,
Ma mère était pot, etc.

Une assemblée des notables, à Blois (1498), fut composée « d'aucuns prélats, présidens et conseillers des cours de parlement de Paris, de Toulouse, de Bordeaux; et aussi d'aucuns des sénéchaux et baillifs; lesquels avec le chancelier, l'évêque d'Alby, aucuns de ses chambellans et les gens du grand conseil » de Louis XII, travaillèrent à la réformation de la justice et à l'utilité générale du royaume. Ce furent les États de Tours de 1506 qui donnèrent à ce prince son titre de « Père du peuple. » Enfin, l'assemblée des notables de 1527 vota deux millions d'écus d'or pour la rançon des fils de François Ier.

Quand les états généraux et les assemblées de notables ne pouvaient arrêter la volonté de Louis XI et de ses successeurs, comment le parlement de Paris eut-il pu y réussir?

Nous voyons bien, en 1473, le parlement de Paris

1. *Journal des états généraux, tenus à Tours,* en 1484.

s'opposer à l'intervention de la papauté, lorsque Louis XI voulut faire excommunier le duc de Bourgogne ; nous voyons bien ce corps judiciaire réclamer énergiquement, d'accord avec l'Université, au sujet du concordat de 1517. Mais il céda. L'année suivante, le parlement fut forcé d'enregistrer (16 mars 1518) le concordat, tout en restant fidèle à l'esprit de la Pragmatique-sanction.

Est-ce que Louis XI se gêna pour exiger des enregistrements, et pour interdire les remontrances au parlement ou à la chambre des comptes, notamment quand il força le parlement à enregistrer l'acte par lequel le roi détachait de la couronne le comté de Comminges, et le donnait au maréchal bâtard d'Armagnac ?

D'abord, une grande liberté de parole avait été accordée aux Français de cette époque. Rien ne les empêchait de discuter les actes du gouvernement, pourvu que leurs discours ne parussent pas de nature à provoquer des troubles. Mais bientôt les conspirations firent peur. On sévi contre les gens qui ne dévoileraient pas le complot dont ils avaient connaissance [1]. De plus, le 26 mai 1478, on cria à son de trompe et cri public, par tous les carrefours de Paris, selon la coutume, la défense « à nuls de quelque état qu'ils soient, de faire assemblée de gens en la ville de Paris, sans le congié et licience du Roy ou sa justice [2]. » François Ier renouvela la prohibition des assemblées illicites, surtout pour les personnes masquées, et pour les gens de guerre « qui ne peuvent se réunir plus de quatre sans permission. » Toutes réunions et voies de fait entre gentilshommes, pour affaires particulières, furent proscrites [3].

La royauté de cette époque n'étendit que fort peu le domaine des libertés générales, n'agrandit presque pas le rôle de la petite bourgeoisie. Encore une fois, elle

1. *Ordonnance de* 1477.
2. *Chroniq. de Jean de Troyes.*
3. *Ordonn. de* 1532, 1539, 1543 *et* 1546.

songea surtout à elle, en jouant au fin devant les trois ordres.

Beaucoup de Français pouvaient croire que Louis XI voulait être le protecteur des bourgeois et des artisans, car il fit organiser militairement tous les métiers de Paris sous soixante et une bannières, avec permission à chaque compagnie d'élire elle-même ses officiers; car, après l'expulsion des Anglais et la reconstitution du royaume, il suivit l'exemple de son père, et rendit aux villes qui se soumettaient leurs anciennes chartes.

Mais, en fortifiant chez nous le système des communautés d'artisans, en confirmant plus de statuts des métiers qu'aucun de ses prédécesseurs, il augmenta l'action royale sur les corps de métier; il plaça les villes dans une dépendance plus grande, en retranchant généralement les priviléges peu compatibles avec la centralisation monarchique. Il créa nombre de lettres de maîtrise, par mesure fiscale, comme il créait des chevaliers parmi les nobles.

Ordinairement, les villes choisissaient elles-mêmes leurs armoiries. Louis XI n'en prétendit pas moins leur donner des armes : à la cité de Bourges, entre autres, dont les habitants, prenant mal la chose, déchirèrent les lettres patentes qui leur concédaient des armoiries réglées par le souverain. Bayonne, à laquelle il accorda deux foires par an, Lyon, dont il augmenta les priviléges forains, lui surent gré de sa bienveillance.

A l'occasion de la visite de Warwick, Louis XI donna aux bourgeois de Rouen [1] le droit d'acquérir et de posséder des fiefs nobles, sans payer finance, droit que possédaient les Parisiens, et qui fut communiqué aux bourgeois d'Orléans et de plusieurs autres villes.

Il affranchit Bayonne de toute espèce d'impôt, permit aux gens de Tours et de Clermont de s'assembler, confia la garde de Rouen à douze notables, autorisa les villes

1. *Édit du 13 juin 1467.*

à racheter de leur seigneur le droit de commander le guet, et donna une nouvelle forme au corps de ville de Tours, où les vieux prud'hommes furent remplacés par des échevins et des conseillers de ville, également électifs. Il réglementa les corvées féodales [1], dont on fixa le nombre à douze par année. Elles se firent entre deux soleils, trois par mois au plus, à des semaines différentes, et non pour des travaux périlleux et déshonnêtes.

La noblesse lui portait ombrage. Plus d'un château fort dangereux, à cause de ses maîtres, fut démoli, comme celui de Surgères, que Charles VII avait construit, et comme celui d'Orgon. Il fallait saper tout doucement l'antique institution de la noblesse, en lui ôtant ce prestige séculaire dont elle se glorifiait sans cesse. Louis XI mécontenta les nobles de vieille race, au moyen des anoblissements. S'établissant en juge des mérites et des services rendus, aux risques de laisser libre cours aux honteux trafics, il anoblit les magistrats et les conseillers municipaux de Tours, de Niort, de Narbonne, et de quelques autres villes [2]. Ce prince, qui transforma son barbier, Olivier le Daim, en ambassadeur [3], l'anoblit, changea son surnom de *Mauvais* en celui de *Daim*; qui fit de son tailleur un héraut d'armes, de son médecin Fumée un chancelier; qui prit pour premier ministre Jean Balue, fils d'un meunier du Poitou; qui employa indistinctement les gens de grand et de petit état, se mit à assurer de préférence le premier rang sur ses listes aux officiers municipaux des grandes villes, et à créer beaucoup de nobles. Suivant cette innovation, une foule de descendants des anciennes et importantes familles de bouchers abandonnèrent la boucherie, au XVIe siècle, pour occuper des positions assez élevées dans l'État, même à la cour [4].

1. *Ordonnance de* 1498.
2. *Ordonn. de France,* t. XV, p. 468.
3. *Lettres d'anoblissement,* d'octobre 1474.
4. *De La Mare,* Traité de la police, t. II, p. 560.

Depuis Charles V, la noblesse avait été augmentée, renouvelée en partie. Mais les nouveaux nobles, comme les nouveaux pairs, n'eurent aucun droit par eux-mêmes. La loi qui les anoblit, leur conféra seulement des priviléges. Ils dépendirent absolument du pouvoir royal qui les avait élevés.

Conséquemment, le noble d'ancienne date se réfugia dans l'armée. Ne pouvant plus être chevalier, il se fit chef de compagnie, nommé par le roi, aux gages du roi, combattant et mourant pour le roi, dont il rechercha les faveurs. Les fils de pairs se bornèrent au rôle de courtisans ou d'hommes d'action, qui prêchaient encore d'exemple par leur vaillance, mais qui étonnaient en même temps par leur sujétion.

Louis XI ne se contenta pas d'anoblir les officiers municipaux des villes. Il donna la noblesse à des serviteurs infimes, et même à une dame de Favras, ce qui n'avait pas encore eu lieu. Charles VIII l'accorda à un bâtard, fait également nouveau [1]. Il existe des lettres de noblesse signées par Louis XI, au profit d'une famille dauphinoise, dont l'un des membres avait amené dans le lit du roi « une garce gente et pucelle [2]. »

Naguère, François Bouillane, bûcheron de la forêt de Vercars (Diois), et Michel Richaud, autre bûcheron de la vallée de Quint, avaient sauvé la vie à Louis XI, encore dauphin, un jour qu'il chassait à Vercars. Ils avaient abattu un ours blessé qui grimpait le long d'une roche où le dauphin s'était réfugié. Quand l'ours fut mort, le dauphin descendit de la roche, embrassa Michel Richaud et François Bouillane devant toute sa suite, leur présenta son épée, pour qu'ils la portassant en place de la cognée, et leur octroya pour armes un écu *d'argent, à deux épées croisées*, à la poignée desquelles dut être suspendue la patte emblématique de l'ours tué par eux. Les

1. *Anc. lois franç.*, Coll. Isambert, ann. 1476 et 1485.
2. *A. P. Barginet*, Histoire du gouvernement féodal, in-12, *Paris*, 1825.

Bouillane, simplifiant plus tard ce blason, portèrent : *d'azur, à la patte d'ours, mise en bande.*

Plus il y eut de nobles nouveaux, plus la noblesse ancienne mit en avant son antiquité. Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France en 1485, prétendait, comme ses aïeux, les sires de Graville, que ce titre de *sire* avait été donné à un de leurs ancêtres par Jules César. Ces prétentions motivèrent un dicton : « Il y a eu plus tôt un sire de Graville qu'un roi de France [1]. »

Voici donc se produire plusieurs catégories de nobles; voici se multiplier les discussions à propos de noblesse. Blaise d'Auriol, professeur de droit canon à Toulouse, demanda à François Ier (1533), lors de son passage par cette ville, d'accorder à l'université le titre de noble, et aux professeurs le privilége de faire des chevaliers. Ce prince fit droit à sa demande. Toutefois, les chevaliers de l'université toulousaine ne furent jamais considérés comme nobles par le seul fait de leur titre universitaire.

De même pour les médecins ou avocats, qui vivaient noblement sans être nobles, malgré l'usage d'après lequel ils prenait la qualification de nobles. C'était une noblesse de lettres purement personnelle.

Aux rois seuls appartenait le droit de faire des anoblissements [2]; et ils en usèrent largement.

On comprend que la vieille noblesse, voyant trop d'anoblis, n'aimât guère Louis XI. Une autre cause l'éloigna de lui plus encore, et rendit même, pour elle, ce roi odieux. Il fit défense aux nobles de chasser, dans un temps où « c'était un cas plus graciable de tuer un homme que de tuer un cerf ou un sanglier [3]. » Aussi la noblesse ne manqua-t-elle pas de se répandre en plaintes sur ce sujet, aux états de Tours [4].

1. *Jean Leferon,* Histoire des amiraux, édit. de Denis Godefroy, in-f°, *Paris,* 1668.
2. *Ordonnance de* 1498.
3. *Claude de Seïssel.*
4. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Français, t. Ier, p. 392.

Déterminé chasseur, autant que grand amateur de l'oisellerie, Louis XI interdisait la chasse aux gentilshommes, sous peine de la corde. Il ordonna des visites domiciliaires dans les châteaux comme dans les chaumières. Tout ce qui ressemblait à un filet, à un piége, à une arme de chasse, fut saisi et brulé.

Le dauphin, non plus, n'avait pas la permission de chasser. Au château d'Amboise, un jour le jeune prince pria tant son gouverneur du Bouchage, que celui-ci consentit une promenade dans les bois. Louis XI sut la chose ; du Bouchage eut peine à garder sa tête sur ses épaules.

Le roi se trouvait, dit-on, dans la tour des Connins, à Orléans, au milieu d'une garenne, lorsqu'il aperçut deux jeunes officiers de sa cour qui, sans permission, « y arquebusoient des connins (lapins). » Aussitôt il fit tirer un coup de fauconneau de la tour, qui tua l'un et blessa l'autre.

Ce roi, ordinairement avare, était prodigue quand il s'agissait de chasser. Il avait des légions de chiens, d'oiseaux, de veneurs et de fauconniers. Les princes qui voulaient lui plaire, lui donnaient un chien, un faucon, un veneur habile, un bon fauconnier ou un cheval. Il faisait venir des petites levrettes d'Espagne, des petits chiens velus de Valence, des épagneuls de Bretagne et des léopards de l'Afrique, pour les dresser à la chasse. Il écrivait à monsieur de Bressuire : « J'ai esté averti de Normandie, que l'armée des Anglais est rompue pour ceste année ; je m'en retourne prendre et tuer des sangliers, afin que je n'en perde la saison, en attendant l'autre pour prendre et tuer des Anglois [1]. »

Lorsqu'il fit son entrée à Paris (1461) par la porte Saint-Denis, on lui donna le spectacle d'une chasse à la biche, près de la fontaine Saint-Innocent « On y fit moult grand bruit de chiens et de trompes de chasse ; la

1. *Tristan l'Ermite de Soliers*, Cabinet du roi Louis XI.

reine reçut en présent un beau cerf fait de confiture, qui avait les armes d'icelle noble royne pendues au col [1]. »

Charles VIII, dauphin, avait été privé du plaisir de la chasse ; Charles VIII, roi, se dédommagea. Il chassa tous les jours. Plus favorable que son père aux prétentions des nobles, il leur permit de chasser. D'après ses ordres, son lecteur Guillaume Tardif composa le premier livre didactique de la fauconnerie, dédié au roi, et imprimé en 1492. Charles VIII se servit de léopards dressés, renfermés dans un fossé du château d'Amboise ; Louis XII eut de ces animaux dans ses équipages de vénerie [2].

Afin de se rendre agréables, courtisans et valets cherchèrent les moyens de satisfaire la passion favorite des rois. Chacun inventa des méthodes. On emprunta aux peuples voisins des piéges, des armes et des ruses. On introduisit en France des animaux jusqu'alors inconnus, qui se multiplièrent, qui augmentèrent le gibier. La Norwége nous fournit le renne, et la Tartarie le faisan. Les chasseurs, à cheval, avaient derrière eux une caisse en forme de porte-manteau, sur laquelle se tenait le léopard. Charles VIII donna pour la première fois à sa cour le spectacle de la chasse avec cette bête. Et ce genre de plaisir exista encore du temps de Henri II et de Charles IX. Jodelle écrivait ces vers :

Parler aussi du liévre on peut,
Qu'à force on prend de telle sorte :
Rare, quand le léopart veut,
En quatre ou en cinq sauts l'emporte.

Il s'opéra une réaction en faveur de la noblesse sous Louis XII, qui permit aux gentilshommes de chasser.

1. *Chronique scandaleuse.*

2. *Lettres de Louis XII*, publ. par J. Godefroy, t. II, p. 42, *Bruxelles*, 1712.

François Ier devait restaurer la chevalerie et la gentilhommerie, qui l'entouraient sans cesse. « Mais néantmoins, dit un contemporain, François Ier et aucuns gentilzhommes de ses mygnons et privez ne faisoient quasi tous les jours que d'estre en habitz dissimulez et bigarrez, ayans masques devant leurs visaiges, allans à cheval parmy la ville, et alloient en aucunes maisons pour jouer et gaudir. Ce que le populaire prenait mal à lgré [1]. »

François Ier fut surnommé « le père des veneurs. » Son seul équipage des toiles se composait d'un commandant, d'un lieutenant, de douze veneurs à cheval, de six valets de limiers, de six valets de chiens, chargés de soigner soixante chiens courants, et de cent archers à pied portant de grandes *vouges* (espèces d'épieux), uniquement employés à dresser les toiles. Quand le roi allait à la guerre, ces cent archers faisaient l'office de gardes du corps. Il voulut que les dames l'accompagnassent dans es bois. Il avait formé une troupe qui s'appelait la « petite bande des dames de la cour, » et il s'en allait « courir le cerf et passer son temps, » dit Brantôme. Catherine de Médecis, dauphine alors, devint chasseresse intrépide, un peu par jalousie.

Nul ne porta plus loin que François Ier le faste de la chasse. Il « s'aimait fort au bourg d'Is-sur-Tille (à dix-huit kilomètres de Dijon,) situé en belle assiette, dit Saint-Julien de Baleure, tant pour le plaisir de la chasse et de la volerie qu'aux commodités favorisant son naturel. » Guillaume Budé dédia aux enfants de ce roi un traité de la chasse du cerf, écrit en latin, et formant le second livre de sa *Philologie*.

Au reste, le goût pour la chasse était et demeura si grand, pendant le XVIe siècle, qu'en beaucoup de livres de piété se trouvaient une foule de termes, d'images et de métaphores empruntés à la vénerie. Ordinairement,

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*

la chasse au vol commencait à la Sainte-Croix de septembre. Elle cessait depuis le premier mars, environ, jusqu'aux vendanges. Mais Louis XII chassait hiver comme été [1].

Quelle que fut la sévérité déployée parfois contre les gentilshommes chasseurs, elle n'approchait pas des rigueurs avec lesquelles on traitait toujours les non-nobles qui osaient courir le gibier. Edits et ordonnances continuaient à frapper ceux-ci (V. t. IV, p. 43,) même ayant privilége et permission des seigneurs [2]. Non-seulement il fut défendu de chasser dans les forêts de la couronne, à moins de lettres patentes obtenues à cet effet, mais on interdit à toutes personnes demeurant à deux lieues à l'entour des dites forêts d'avoir aucune arme de chasse. Il n'y eut d'exception que pour les châteaux. Des peines sévères furent édictées contre les gens qui chassaient en délit, contre les détenteurs des armes de chasse, contre les acheteurs de gibier pris illégalement. Les prévenus passèrent en jugement devant les prévôts des maréchaux ; s'ils appelaient de la sentence, ils tenaient la prison jusqu'à ce que l'appel fût vidé ; officiers, ils étaient provisoirement suspendus [3].

La chasse coûtait à François Ier quarante mille écus ; les écuries, vingt mille ; les menus plaisirs, quatre-vingt-seize mille, cent mille, et même cent cinquante mille ; car dans ce chapitre sont compris les achats de bijoux, notamment de diamants, les présents publics faits aux dames de la cour ; et le roi dans ces choses-là n'est pas ménager [4].

Le roi-chevalier, à la cour duquel les dames du palais furent appelées et introduites, commença, environ l'an 1540, à faire ses « cousins » de la plupart des grands

1. *P.-L. Jacob*, Hist. du XVIe siècle, t. Ier, p. 298.
2. Déclaration du 6 août 1535.
3. Ordonn. de mars 1515, du 12 décembre 1538
4. *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. Ier.

constitués en dignités. Il suivit probablement les *Honneurs de la cour*, premier corps de règles sur le cérémonial qui nous soit connu, à l'usage des classes nobles, et paru en France à la fin du XVe siècle.

Les tendances nouvelles vers la chevalerie rendirent à la noblesse ancienne une partie de son lustre. Pour beaucoup de gentilshommes pauvres, les quartiers valaient mieux que les sacs d'or. Quand le roi adoptait le « cousinage » de ses grands, la reine faisait des femmes nobles ses amies. Anne de Bretagne avait fondé un ordre de chevalerie, dont les statuts sont de 1498, l'*ordre de la Cordelière*, destiné à récompenser les dames de haute noblesse qui formaient sa cour, les plus sages et vertueuses. Les dames envièrent beaucoup cet ordre, à sa fondation. « Mais leur zèle se refroidit ». L'ordre disparut. Il ne resta que les cordelières entourant les écus.

Cependant, les prétentions de la noblesse, et sa conduite excessive, ne tardèrent pas, sous François Ier, à éveiller les craintes du souverain. Des jugements nombreux apprirent aux familles nobles qu'elles devaient obéir. Les grands jours [1] de Poitiers (1531) jugèrent cinq cents causes en deux mois, et condamnèrent une foule de gentilshommes de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, de l'Aunis, de l'Angoumois et de la Marche. Huit autres fois, de 1531 à 1547, ces commissions judiciaires, si redoutées par la noblesse, se réunirent en diverses villes.

Après avoir indiqué les relations de la royauté avec le tiers état et la noblesse, après avoir montré quelques points des luttes qui s'élevèrent entre les rois, les parlements et les derniers des seigneurs féodaux, il semblerait logique de peindre aussi le tableau des relations de la royauté avec le clergé.

Qu'on nous permette pourtant de réserver ce point,

1. Voir plus haut, p. 77.

pour en faire une sorte d'introduction au livre du Français-ligueur. La situation du clergé vis-à-vis de la royauté, pendant la Renaissance, se rattache en effet à la Réforme et à la Ligue.

CHAPITRE III

I. Moteurs principaux de la Renaissance. Imprimerie. Le nombre des imprimeurs s'accroît rapidement. Premier livre imprimé en français; premier livre français avec gravures sur bois; premier livre français avec planches gravées sur cuivre. Création de l'imprimerie royale. Le « maître de la librairie du roi. » Produits abondants de l'imprimerie. Les livres de l'antiquité. Première et seconde Renaissance. Imitation grecque; imitation latine. Transformations dans la langue française. Rôle de l'Université. « Collége des trois langues, » ou « Collége royal. » Professeurs célèbres. Monde des écoliers.

II. Mouvement littéraire : l'histoire, depuis Olivier de la Marche jusqu'à Martin du Bellay; la poésie, depuis François Villon, jusqu'à Joachim du Bellay; l'érudition, depuis Jean Palsgrave jusqu'à Jules Scaliger. La jurisprudence. Les sciences exactes. Les médecins et chirurgiens depuis Pierre Brissot jusqu'à Guillaume Rondelet. Opération de la pierre. Le lait d'ânesse. Physique et botanique, pharmacie, etc. François Rabelais.

III. Littérature dramatique. Censure. A propos du maréchal de Gié; à propos du pape, des cardinaux, de Louis XII. Une pièce de Pierre Gringore. Le théâtre de la place Maubert. Pièces laudatives. Progrès des salles de théâtre. Célébrités en dehors des basochiens et des confrères de la Passion. Littérature politique. Pamphlets, brochures, premières feuilles volantes, actualités, discours. Les prédicateurs et leur influence avant l'époque de la Ligue.

IV. Rénovation dans les beaux-arts. Chefs-d'œuvre de l'architecture. Châteaux, hôtels, églises, monuments du XVIe siècle. Sculptures d'ornementation. Merveilles de l'orfévrerie. Benvenuto Cellini. Vaisselle d'étain. La peinture. Tableaux célèbres. Arrivée d'un tableau de Raphaël en France. Miniatures. Art des tapisseries. Le Primatice. Les émaux et les vitraux. Émailleurs connus. Jean Cousin excelle dans la peinture sur verre. Influence de l'Italie. Le compositeur Jean Mouton.

V. Premières manufactures de soieries à Tours. « Dinanderies. » Traités de commerce. Artisans « à la suite du roi. » Développement du commerce et de l'industrie. Soies à Lyon; exploitation des houilles et des mines. Forges françaises. Progrès du commerce maritime. Pêche de la morue. Importations. Hanses, « compagnie française, » canaux, foire privilégiées. Institutions de crédit commercial. Banques. Communautés nouvelles. Corporations soumises à la royauté.

I

Pendant que la royauté, faisant échec à la noblesse, au clergé et au tiers état, posait les bases d'une monarchie absolue, l'édifice social se reconstituait au moyen de nouveautés puissantes. Le XVIe siècle promettait d'être, comme on l'a dit très-justement, « le siècle de l'intelligence en révolte [1]. » La renaissance des lettres, des sciences et des arts allait s'accomplir. Ses deux moteurs principaux étaient l'imprimerie et la découverte de livres antiques.

A peine Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, eurent imprimé quelques livres (V. t. IV, p. 167 et 168), que de nombreuses imprimeries s'ouvrirent dans toute la France, en moins de trente années.

A Metz, dès 1471, il s'en éleva une, et Lyon reçut l'art typographique en 1474, non par des Allemands, mais par des Français, ainsi que le constate la souscription des premiers livres lyonnais. Le plus ancien imprimeur de Lyon se nommait Guillaume le Roy ; il travaillait dans la maison de Barthélemy Buyer, membre d'une famille consulaire, qui sans doute l'avait appelé près de lui [2].

Angers (1477), Poitiers (1478), Caen (1480), Bréhan-Loudéac et Rennes (1484), Abbeville (1486), Besançon et Rouen (1487), Orléans (1490), Dijon (1491), Nantes (1493), Limoges (1495), Provins et Tours (1496), Avignon (1497), furent successivement pourvues d'imprimeries, dont les principales ont laissé de grands souvenirs dans l'histoire de l'art industriel.

1. *L. Blanc,* Histoire de la Révolution française, t. Ier, p. 27, in 8°, *Paris.*

2. *A. Bernard,* De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe, t. II, p. 340.

Les plus renommés typographes et libraires de cette époque eurent leurs marques à devises allégoriques. Presque tous exercèrent en même temps la profession de fondeurs en caractères; beaucoup furent auteurs des livres qu'ils publièrent. Le premier ouvrage imprimé en France fut composé avec du caractère rond, du gros romain. Paris et Lyon produisirent de nombreux et beaux livres. Dans ces deux villes les typographes se distinguèrent, et l'on sait qu'elles ont conservé une grande supériorité dans cette branche de l'industrie. A Guillaume le Roy appartient l'honneur d'avoir mis au jour le premier livre imprimé à Lyon avec date [1], le *Compendium Lotharii*.

A Paris, Pâquier Bonhomme publie les *Grandes chroniques de France*, le premier livre français connu reproduit par l'impression avec date [2]. En 1478 paraît le premier livre français « orné de gravures sur bois. » C'est le *Speculum humanæ salvationis*, c'est-à-dire le *Mirouer de la redemption de lumain lignage*, etc.

Dix ans plus tard, des presses de Lyon sort le premier livre français imprimé avec des planches gravées sur cuivre. Ce sont les *Pérégrinations de oultre-mer en Terre-Sainte*.

Jusqu'en 1500, on compte plus de vingt imprimeurs habiles, — des hommes considérables, des éditeurs célèbres, dont nous admirons encore les travaux.

Cependant, François Ier créa, non l'imprimerie royale, comme l'ont répété bien des historiens, mais des « imprimeurs royaux », encouragés par sa munificence, qui publièrent une foule de manuscrits grecs et latins, oubliés jusque-là dans les monastères [3]. Il voulait élever la typographie grecque au niveau de celle des Alde. Aussitôt Conrad Néobar s'occupa d'organiser une imprimerie, et

1. *Anno 1473, quinto decimo Kal. octobris, in 4°.*
2. 1476. *Bibliothèque impériale.* A deux colonnes.
3. *F. A. Duprat,* Histoire de l'imprimerie royale, p. 4, gr. in-8°, *Paris,* 1861.

de préparer la gravure des caractères grecs nécessaires pour son exploitation.

Quelques années après, on défendit d'imprimer quelque livre que ce fût, dans le royaume, sous peine de mort [1]. Sur les plaintes du parlement, cette défense fut révoquée, mais un système restrictif de l'imprimerie demeura en vigueur. Le parlement devait présenter au roi « vingt-quatre personnes bien qualifiées et cautionnées, » parmi lesquelles le roi en choisirait douze qui, seules, auraient le droit d'imprimer, à Paris, les livres « approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique, » sans imprimer aucune composition nouvelle. Interdiction, sous peine de la hart, à tous autres typographes, hormis les douze, de rien imprimer.

Les mains royales voulaient confisquer à leur profit la récente et féconde invention.

L'Université de Paris avait obtenu (1485) la jouissance de ses priviléges pour vingt-quatre libraires, et la leur avait fait confirmer en 1513. Dès 1516, un privilége de trois années avait été accordé à un libraire de Paris, pour l'impression des coutumes de France. François Ier, plus tard, créa la charge de « maître de la librairie du roi, » c'est-à-dire de bibliothécaire en chef. Il défendit (1536) d'envoyer hors de France aucun livre ou cahier imprimé, sans en avoir remis un exemplaire entre les mains du maître de la librairie, ayant un droit d'examen sur les livres. Notons que ce fonctionnaire était alors l'aumônier ordinaire de François Ier qui, en 1544, transporta à Fontainebleau, où il avait fondé une bibliothèque, une collection commencée par Louis XI et Louis XII. C'est l'origine de la bibliothèque impériale actuelle, transférée tour à tour au collége de Clermont (Louis-le-Grand) en 1595, rue Vivienne en 1666, et dans l'hôtel de Nevers en 1724.

Ce prince nomma (1539) Robert Estienne « imprimeur

1. 18 janvier 1536.

royal » pour les langues hébraïque et latine. Conrad Néobar étant mort, Robert Estienne le remplaça (1540), comme imprimeur royal pour le grec. Sous sa direction furent exécutés les types grecs, dits « les grecs du roi », dont les premiers dessins avaient été établis par Néobar.

Ces types, élégants, parfaitement pareils aux lettres des plus beaux manuscrits, l'emportaient de beaucoup sur ceux des éditions aldines. Claude Garamond, auquel on attribue les caractères romains alors en usage dans l'Université, grava les types grecs sur des modèles fournis par Ange Vergèce, jeune crétois, venu à Paris vers 1540, célèbre à cause de la beauté de son écriture. « Ecrire comme un ange, » cela passa en proverbe. Nous possédons trois manuscrits grecs de cet hellène, attaché au Collége royal en qualité d' « Écrivain du roi en lettres grecques [1]. »

La création des imprimeurs royaux, qui contribua à faire éclore les beaux travaux de Conrad Néobar et de Robert Estienne, fut une sorte d'appendice au « Collége royal » dont nous allons parler. Elle préluda à l'imprimerie royale, comme la nomination d'un « maître de la librairie du roi » préluda à la bibliothèque royale. En effet, Pellissier, évêque de Montpellier, fut chargé par François Ier de rapporter d'une ambassade à Venise une collection de manuscrits grecs, hébreux et syriaques, qui formèrent un des fonds primitifs de cet établissement.

Les ouvrages mêmes dûs à Robert Estienne portèrent en souscription: *Ex officina Roberti Stephani typographi regii.*

Sous l'impulsion que lui donnèrent des hommes de valeur, la typographie française multiplia les livres de diverses sortes. Josse Badius, surnommé Ascensius, fonda une imprimerie, — le *Prælum Ascensianum* (la Presse d'Ascencius), — d'où sortirent un grand nombre de classiques. Conrad, fils de Badius, embrassa comme

1. *Bibliothèque impériale.*

lui l'état d'imprimeur; ses trois filles épousèrent des typographes. Gilles Gourmond, dont la devise ordinaire était :

Tost ou tard, près ou loing,
A le fort du faible besoin,

publia des éditions recherchées. Les Estienne s'acquirent une réputation sans égale. Simon de Colines, qui épousa la veuve de Henri Estienne, fabriqua des livres remarquables par la correction du texte, la beauté du papier et l'élégance des caractères. Sa marque était une figure de *Saturne* ou du *Temps*.

Denis Janot, que François Ier institua son imprimeur pour la langue française [1], jeta moins d'éclat qu'Adrien Turnèbe, successeur de Robert Estienne comme imprimeur royal pour le grec. Celui-ci était « le plus grand homme qui fut il y a mille ans, n'ayant toutefois rien de pédantesque que le port de sa robe et quelque façon externe qui pouvait n'être pas civilisée à la courtisane, qui sont choses de néant » [2].

L'énumération des ouvrages de classe imprimés paraît bien longue dans le premier livre de *Gargantua*. Elle n'est pas exagérée. En outre, on vit bientôt publier des travaux latins à l'usage de la jeunesse, les *Colloques* d'Adrianus Barbandus de Cologne, ceux d'Erasme et ceux de Mathurin Cordier, dont un livre en français fut à peu près la Civilité puérile et honnête, et portait ce titre : *Miroir de la jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie* [3].

Tous les documents de l'époque s'occupent plus ou moins des livres imprimés à profusion, dès les débuts de l'art typographique. Lisez ces vers :

1. Lettres patentes du 12 avril 1543.
2. *Michel de Montaigne*, Essais, liv. I, ch. XXIV.
3. In-16, *Poitiers*, 1559.

J'ai vu grand multitude
De livres imprimés
Pour tirer en étude
Povres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint écolier
Décrets, bibles et codes
Sans grand argent bailler [1].

Avec l'imprimerie, la vulgarisation des systèmes, des opinions nouvelles, des discussions politiques, religieuses, scientifiques et littéraires, était inévitable.

Le manuscrit, œuvre de patience, lente à multiplier, avait maintenu les idées dans un cercle étroit dont elles ne sortaient que très-difficilement. Les lettrés du moyen âge, pourtant, s'étaient complus à discuter une foule de questions brûlantes, qui n'arrivaient pas jusqu'aux derniers rangs de la population, mais qui établissaient, dans les classes supérieures, des camps opposés, des critiques, des luttes, des persécutions ou des triomphes, auxquels le lecteur a assisté précédemment.

Le livre, lui, entra dans toutes les maisons, courut aisément d'une province à l'autre, divulgua les secrets de l'intelligence, et centupla les forces de l'esprit de critique.

Une fois émises, les idées constituèrent rapidement leur domaine en tout lieu. Aux moyens d'attaque plus imprévus se joignirent des moyens de défense plus immédiats. La vieille société devait s'écrouler, du moins en partie, devant l'imprimerie, cette messagère ailée des produits de la pensée, cette complice active du progrès.

Par une coïncidence très-remarquable, l'immense invention s'exerça presque soudainement sur les livres antiques, découverts lors de la prise de Constantinople par Mahomet II (1453).

Déjà, sous Louis XI, quand l'imprimerie s'essayait, une première Renaissance des lettres s'était opérée. Elle

1. *J. Molinet,* Recollection de merveilles advenues de notre temps. Cité par H. Martin.

avait alors un caractère de spontanéité toute charmante, mais un caractère purement national. Les collaborateurs de Louis XI étaient de jeunes seigneurs d'humeur joviale; Comines, personnage politique, déclare « n'avoir aucune littérature, mais quelque peu d'expérience; » Villon était le fils d'une pauvresse, et il hantait les mauvais lieux.

Dans les *Cent nouvelles,* l'œuvre type de cette première Renaissance, l'esprit français joue avec une souple fermeté. La concision et l'élégance de la forme rompent avec le style des auteurs précédents. Villon, dont il sera parlé plus bas, marque l'époque de la première Renaissance, de la Renaissance française, qui ne chercha rien en dehors des productions nationales.

La seconde Renaissance, au contraire, est une imitation venant de l'Italie.

François Ier émancipe l'idiome vulgaire. L'Église s'opposait, jusque-là, à la translation, aux commentaires des Écritures en français. Le français triomphe, et l'hérésie se popularise.

Budé, les Estienne, les Sylvius, les Daurat veulent l'affranchir du latin, en le caparaçonnant de grec, pourchassé dans les cloîtres et persécuté. On prêche contre le grec, engendrant, dit-on, toutes les hérésies.

L'imitation grecque a pour initiateurs Rabelais, Joachim du Bellay, Fontaine, Ronsard et sa pléiade, Sibillet, Jodelle, du Bartas. L'imitation latine demeure, l'emporte, par Montaigne, Amyot, Calvin. Le français devient une langue néo-latine. La lexicologie sait vaincre la syntaxe.

« En dehors de l'érudition, les courtisans revenus d'Italie, qui se qualifiaient de *Romipètes,* avaient introduit d'autres altérations non moins impopulaires. Ils furent fustigés, dans le traité du *Langage courtisanesque et italianizé,* par Henri Estienne, qui proscrivait toute imitation... au nom du grec, dont il encourageait le pillage. En même temps, les latinistes tonnaient contre les hellénistes et les pindariseurs [1]. »

1. F. *Wey*, Langues, Le *Moyen âge et la Renaissance,* t. II.

Après la prise de Constantinople, les docteurs chrétiens du rite grec se réfugièrent en Italie, puis en France, où ils apportèrent les livres de l'antiquité, longtemps ignorés, méconnus ou oubliés. Avec ces étrangers, avec nos armées revenant d'Italie, le goût des lettres antiques arriva parmi nous.

De tous côtés on s'occupa de ces trésors. Entraîné par le courant des idées, Louis XII dit des anciens manuscrits « que les Grecs n'avaient fait que des choses médiocres ; mais qu'ils avaient eu un merveilleux talent pour les embellir ; que les Romains en avaient fait de grandes ; qu'ils les avaient dignement écrites ; que les Français en avaient fait d'aussi grandes, mais qu'ils avaient manqué d'écrivains pour les dire. »

Alors les érudits et les presses travaillèrent.

Robert Estienne régénéra le latin ; Henri Estienne, son fils, créa la bibliothèque grecque. Celui-ci épura et publia les textes de Maxime de Tyr, Diodore, Xénophon, Thucydide, Hérodote, Sophocle, Eschyle, Diogène-Laerce, Plutarque, Apollonius de Rhodes, Callimaque, Platon, Sextus, Moschus, Théocrite, Dion, Anacréon, Pindare, etc. Il fit le *Thesaurus linguæ græcæ*. Celui-là, auteur du *Trésor de la langue latine,* avait publié à peu près tous les classiques de Rome.

Par sa *Précellence du langage français*, Henri Estienne parla en faveur de l'idiome national.

Quoi que tentassent les représentants de la science littéraire, il y eut une véritable anarchie de langage. Parmi les Français, les uns italianisèrent : Aller par la *strade* (rue) ; *ragionner* (raisonner) ; *bastant* (suffisant) ; *strane* (étranger), car tout le monde savait l'italien à la cour de François Ier, et sous cette influence, la prononciation française se modifia, à la cour. Quelques grandes maisons de France avaient même pris des devises italiennes, lors de la conquête du royaume de Naples par Charles VIII.

D'autres individus, ayant la manie du grec, prétendaient donner au français une prosodie imaginaire, chan-

ger la versification, mesurer les vers avec des dactyles et des spondées. D'autres, enfin, principalement les maîtres et disciples de l'Université, latinisaient pour ennoblir notre idiome national. Exemple : « D'où viens-tu? demande Pantagruel à un écolier de Paris. — De l'*alme, inelyte* et célèbre *Académie* que l'on *vocite Lutèce.* — Et à quoy passez-vous le temps, vous aultres étudiants? — Nous *transfretons* la *sequane* en *dilucule* et *crépuscule;* nous *déambulons* par les *compytes* et *quadrivyes* de l'*urbe;* nous *despumons* la *verbocination latiale,* et, comme *verisimiles amorabondz, captons* la *bénévolence* de l'*omnijuge, omniforme* et *omnigène sexe féminin*, etc. »

Quelques auteurs adoptèrent le genre macaronique. Ce nom de macaronique, donné au latin burlesque, vient, selon certains critiques, du mot italien *macarone,* lourd, grossier, ignorant, et, selon d'autres, de macaroni, mets composé de plusieurs ingrédients, comme la macaronée elle-même est composée de plusieurs idiomes.

Alors Jacques Dubois, dit Sylvius, rédige sa grammaire française en latin, bouleverse l'alphabet; Meigret, révolutionnant l'orthographe, veut que l'on écrive comme on pense. Jacques Peletier, du Mans, soutient aussi cette thèse. Le Manceau et le Lyonnais (Meigret), prononçant différemment, se disputent, et Guillaume des Autels les bafoue.

Ramus va créer des lettres, orner les anciennes de nombreuses fourches, queues, cornes, cédilles, lames et autres appendices burlesques.

La Renaissance nous a légué, outre les hellénismes et les latinismes, environ six cents vocables italiens, relatifs à l'art militaire, à la vénerie, à la toilette des dames. Elle a donné l'essor aux hommes de fantaisie, alliant tous les genres, empruntant à toutes les langues. Puis, le règne des Valois et des Médicis a prolongé de beaucoup l'hellénisme et surtout l'italianisme.

Au milieu du mouvement intellectuel, le rôle de l'Université ne pouvait manquer d'être brillant. Elle agit selon

les coutumes du passé. Mais Louis XII restreignit ses priviléges [1], la ramena au droit commun, la força de renoncer à ses traditions féodales, déjà fortement battues en brèche au temps de Charles VII (V. t. IV, p. 107 et suiv.)

L'Université, d'abord, cessa ses leçons (1er juin 1499).

Alors le roi, absent de Paris, ne voulut pas céder aux prétentions des docteurs de Sorbonne. Il reçut mal leurs ambassadeurs.

De retour dans la capitale, il traversa l'Université, à la tête de sa maison militaire. Loin de plier, il se fit obéir. L'Université avait tenté sa dernière campagne pour le maintien de ses priviléges. Les choses marchèrent de telle sorte, par la suite, que les universités du royaume furent soumises à l'inspection de commissaires délégués par la puissance royale [2].

Les ramifications de l'Université de Paris, dans les provinces, étaient nombreuses. François II de Bretagne institua (1460) l'université de Nantes. Celle de Bourges (1469) fut due à Louis XI, de même que celle de Bordeaux (1472). L'université d'Angoulême prit naissance en 1516. Alciat fonda l'école de Bourges (1529), sous François Ier qui, un an après, créa le « Collége royal, » à Paris (dit Collége de France, depuis Louis XIII).

Le collége royal était le premier établissement constitué en dehors de l'Université. Il contribuait à répandre la science, sous la protection du roi qui avait, en 1526, arrêté les attaques de la Sorbonne contre Érasme.

Il y eut d'abord trois chaires : une d'hébreu, pour François Vatable; une de grec, pour Pierre Danes; une de mathématiques. Delà le nom primitif, — *Collége des trois langues*. — Bientôt François Ier créa douze chaires, auxquelles ses successeurs ajoutèrent par la suite sept autres chaires. L'enseignement fut gratuit, ouvert à tous,

1. Édit du 31 août 1498.
2. *Ordonn. de France*, t. XIII.

placé en dehors des leçons régulières exigées pour l'obtention des grades académiques. Le roi nommait et payait les professeurs. Plus tard [1], tout professeur, après la nomination faite par le roi, dut être examiné par ses collègues et recevoir d'eux l'institution.

Trois professeurs d'hébreu parvinrent à une réputation peu commune : Paolo Paradisio, Agathio Guidacerio et François Vatable (Wate-Bled, Gâte-Bled). Le premier, connaissant la méthode de bien enseigner, attirait une foule d'auditeurs, et un de ses disciples, Jean Dufresne, publia, de son consentement, un dialogue latin de sa composition sur la vraie manière de lire l'hébreu. Agathio Guidacerio composa une *Grammaire hébraïque* et des *Commentaires* sur plusieurs livres de l'Écriture sainte. François Vatable, d'une érudition immense et bien digérée, professait d'abondance, et fut le restaurateur de la langue hébraïque en France.

Comme professeurs de grec, la valeur de Pierre Danes et de Toussain (*Tussanus*) était incontestable. Celui-ci, élève de Budé, pendant un temps correcteur dans l'imprimerie de Badius, dont il instruisit les enfants, se livrait à un travail opiniâtre. Il savait faire sentir la force de chaque terme, la vraie signification de chaque mot. Celui-là, élève du collége de Navarre, publia de savantes observations sur plusieurs auteurs de l'antiquité.

Parmi les professeurs de l'éloquence latine, Barthélemi Latomus (Le Maçon), d'Arlon, annotateur de Cicéron et de Térence, écrivit beaucoup de vers latins; Pierre Galland laissa d'importants travaux sur Aristote, sur Quintilien, et sur Pierre Duchâtel, homme d'une remarquable énergie.

Ce Pierre Duchâtel, né sur la fin du XVe siècle, mort en 1552, lecteur de François Ier, évêque de Tulle et de Mâcon, très-savant et très-éloquent, poussa le roi à attirer dans Paris des érudits de tous les pays. Un jour que

1. *Ordonn. de* 1566.

le chancelier Poyet disait à François Ier, à l'occasion de nouveaux impôts, « qu'il était le maître de tous les biens de ses sujets, » Duchâtel indigné s'écria : « Portez aux Caligula et aux Néron ces maximes tyranniques, et si vous ne vous respectez pas vous-même, respectez au moins un roi ami de l'humanité, qui sait que le premier de ses devoirs est d'en consacrer les droits. » Digne langage, que l'on aime à trouver dans la bouche d'un savant.

Autour de François Ier se mouvait un groupe intéressant d'hommes remarquables, dont les idées influaient sur l'esprit du monarque et des gentilshommes. Hubert Thomas, de Liége, voyageant en France en 1535, disait : « Je ne sais pas avoir assisté à une table aussi savante que l'était celle de François Ier ; les lectures qui s'y faisaient, les matières qu'on y agitait, les conversations qu'on y tenait, étaient si instructives, que le plus savant pouvait encore y apprendre quelque chose. Il y avait à profiter pour le militaire le plus intelligent comme pour l'homme de lettres. J'ose dire plus, s'il m'est permis de descendre aux détails, l'artiste, le jardinier, le laboureur y auraient acquis de nouvelles connaissances à entendre parler le roi [1]. »

Par la protection royale, plus d'un enthousiaste de la science parvint à accomplir de grandes choses.

Comblé des faveurs de la cour, Guillaume Postel (1510-1581), professeur d'arabe et de chaldéen, avait rapporté d'Orient les manuscrits les plus précieux. Il se rendit célèbre à la fois comme savant et comme visionnaire. Déjà ses écrits sur les langues orientales avaient vivement intéressé les érudits. Il avait créé la philologie comparée, en faisant ressortir les rapports de ces langues entre elles et avec le latin (1538).

Au collége royal brillèrent des étrangers hors ligne : Poblacion, Espagnol, qui occcupa une chaire de mathé-

1. *Histoire du collége royal*, t. I.

matiques ; Vidus-Vidius, Florentin, qui, dans une chaire de médecine, acquit une réputation immense, telle que ses contemporains disent de lui :

Vidus venit, Vidus vidit, Vidus vicit ;

et Vico Mercato, Milanais, qui se distingua en professant la philosophie grecque et latine.

L'influence des étrangers se faisait sentir en France, où ils apportèrent leur contingent de doctrines. Jérome Aleandro, Vénitien, était recteur de l'Université de Paris en 1512. Jean Lascaris, Grec, donnait des leçons à Pierre Danes et à Guillaume Budé. Érasme, de Rotterdam, publiait à Paris, dès 1500, la première édition de ses *Adages*, qui devinrent le *vade-mecum* de la Renaissance.

Tous ceux qui avaient l'autorité du talent, à quelque nation qu'ils appartinssent, venaient chez les Français, ou en recevaient, de loin, les témoignages de la plus vive admiration. Ce n'était plus seulement la Sorbonne qui tenait le sceptre du corps enseignant, avec quelques rivaux parmi les ordres religieux. Le collége des trois langues s'était élevé à côté d'elle, pour la seconder quelquefois ou la combattre, et pour la primer souvent par l'éclat de ses leçons. L'Université le jalousait, ce qui fit dire à Marot :

« Bien ignorante est-elle d'être ennemie
De la *trilingue* et noble académie . . .
. . . .
O povres gens de savoir tout étiques!
Bien faites vrai ce proverbe courant :
Science n'a haineux que l'ignorant. »

La fondation du collége royal ne nuisit en rien au mouvement des universités provinciales. Pour celle de Paris, on avait entrepris, en 1530, de réformer son enseignement et ses méthodes. Le sénat de Strasbourg établit une université dans cette ville (1538,) et le cardinal de Lorraine en donna une à Reims (1547). Cinq an-

nées après, Philippe II d'Espagne en fonda une à Douai. et Charles III de Lorraine créa celle de Pont-à-Mousson.

Entre les maîtres de ces divers établissements, une émulation profitable aux études secoua la torpeur des esprits. Entre les élèves, l'ardeur du travail se développa de plus en plus, et laissa loin derrière elle l'empressement que nous avons signalé parmi les étudiants du moyen âge (V. t. III, p. 296 et suiv. ; t. IV, p. 107 et 108.).

Le monde des écoliers s'élargit, et il s'y passa moins de désordres qu'aux époques précédentes. Des formes plus polies distinguèrent les jeunes gens adonnés au culte de l'intelligence. L'autorité favorisait les études. Louis XI exempta du droit d'aubaine (1474), d'une manière générale, les étudiants étrangers. Louis XII affranchit de tout impôt les transports de livres (1513.) François I[er] établit un ordre de chevaliers, outre les bannerets et les militaires, ordre composé de magistrats et de gens de lettres, qu'on appela « bacheliers-ès-lois », ou chevaliers lettrés. Le sceau du roi de la Basoche, en 1545, se composait de deux fleurs de lis, de chaque côté d'un personnage assis sur un banc. On lisait circulairement : *Anthonius primus Burgundiæ universitatis et Bazochiæ rex optimus.*

La carrière des études avait été encouragée. Louis XI fit (1480) une institution régulière et légale de la Saint-Charlemagne. En 1487, la nation d'Allemagne, dans l'Université, en accomplit pour la première fois les cérémonies [1]. Ce saint était aussi le patron des petits messagers ou simples facteurs de l'Université, — d'où la poste aux lettres et les messageries tiraient, on le sait, leur origine première.

Étudier, comprendre, traduire, enseigner, former des disciples, telle est la louable ambition des gens distingués de l'époque. Hermonyme de Sparte et Tranquillinus de Dalmatie donnent dans Paris des leçons de grec. Reuchlin,

1. Rég. mss. de l'Univ., n° X : *Bul*, de Pat. quat. nat., p. 72, 73.

légiste et humaniste célèbre, Allemand, étudie et professe en France ; Jules-César Scaliger, Véronais, obtient des lettres de naturalisation en 1528, année où Ignace de Loyola vient étudier au collége de Montaigu, à Paris ; Guillaume Cop, Bâlois, premier médecin du roi, traduit une partie des ouvrages d'Hippocrate et de Galien. En 1530, Rabelais apprend la médecine à Montpellier. Étrangers et nationaux rivalisent. La France veut marcher à la tête de la civilisation ; Paris est une ville incandescente où, en 1546, « l'Université est fréquentée par seize mille étudiants, la plupart misérables, vivant dans les colléges fondés dans ce but [1]. »

Personne à présent ne veut nier les mérites de l'homme instruit. Bayart, interrogé sur la différence qu'il met entre un savant et un ignorant, répond : « Telle différence que tu bouterais entre le médecin et le malade. »

La jeunesse française semble pressentir les vigoureuses luttes qui agiteront prochainement les esprits. La science est son onction, avant le combat. Partout, aux écoles, on s'empresse. « Venez, dans la nuit noire encore ; montons l'hiver, de grand matin, la rue Saint-Jacques. Voyez-vous toutes ces lumières ? Des hommes, des vieillards même, mêlés aux enfants, vont portant sous un bras l'in-folio, de l'autre le chandelier de fer. Vont-ils tourner à droite ? Non, la vieille Sorbonne est endormie encore ; elle se tient chaude entre ses draps. La foule va aux écoles grecques. Athènes est à Paris. Cet homme à grande barbe, dans sa majestueuse hermine, c'est le descendant des empereurs, Jean Lascaris. L'autre docteur, c'est Aléandre, qui enseigne l'hébreu. Vatable est à ses pieds, qui écrit et déjà imprime. Étrange renversement des choses ! Cette ville qui, vers 1300 ravit aux juifs leurs manuscrits pour les anéantir, elle les imprime aujourd'hui. En 1508, on fond les premiers caractères hébraïques [2]. »

1. *Relation de Marino Cavalli*, ambassadeur vénitien.
2. *J. Michelet*, Hist. de France, t. VII.

Cet éloquent tableau, si vif et si coloré, dépeint très-exactement Paris-écolier, dans la première moitié du XVIe siècle. Ajoutons-y quelques détails sur les formes et le personnel de l'enseignement, sur la vie des étudiants.

« Il y avait du temps d'Étienne Pasquier, dans les colléges, trois sortes de maistres : le superintendant de tous les autres, que nous appelons *principal* : les *régents*, qui enseignent aux classes ; et les autres, qui, sans faire lectures publiques, tiennent chambres à louage du principal, que l'on nomme *pédagogues*, parce qu'ils ont charge et gouvernement sur quelques enfants de la maison. Ces escoliers, nous appelons *pensionnaires*, ceux qui sont à la pension du principal, et *caméristes*, les autres qui sont nourris par leurs pédagogues. Outre ceux-là, il y a encore les escoliers qui demeurent en ville, hors des colléges, qui vont ouïr les leçons d'uns et autres régents, ou aux maistres qui les gouvernent : les uns appelés *martinets*, et les autres, du nom de *galoches* [1]. »

A certaines heures, comme autrefois (V. t. III, p. 307 à 311), cette gent étudiante se reposait des fatigues de l'esprit par les exercices du corps. Elle adoptait tour à tour — la boule, courte ou longue, — la mousche, — les barres, — le chevau-fondu, — la savatte, — le pot cassé, — le sault, ou course à pieds-joints, à cloche-pied, à toutes jambes, — le palet, — la dance morisque, fol de morisque, — le ject de la pierre, — la luicte (combat à bras-le-corps), — la clicquette, ainsi que faict un ladre, formée de deux os plats, ou crecelle, — les quilles, la balle, la paulme, le ballon, la crosse ou balle crossée, — la toupie, le sabot, — la fossette avec des noix (et plus tard avec des billes), — le per ou non, — les onchets, les cartes, les dames et les échecs [2].

Les plus naïfs n'avaient même pas abandonné les di-

1. *Ét. Pasquier*, Rech. Liv. IX.

2. D'après Érasme, Math. Cordier, Rabelais et Lud. Viv., *Lusus pueriles*, in-8°, *Paris*, 1555.

vertissements de la première jeunesse, indiqués pour l'histoire, dans une sorte d'album intitulé : *Les trente-six figures* contenant tous les jeux qui se peuvent jamais inventer et représenter par les enfants, avec les amples significations desdites figures, mises aux pied de chacune d'icelles, en vers français (in 4°, oblong, grav. sur bois, chez Nicolas Prévost, march. d'estampes, rue Montorgueil, à l'image Saint Antoine [1].)

II

A voir l'ardeur pour les études, on devine le nombre et la portée des productions. Les efforts avaient été grands, les semences, multipliées ; les résultats furent puissants, la récolte fut abondante. Plus d'un personnage célèbre de cette période acquit une renommée durable.

La théologie semblait expirer, et la libre philosophie essayait ses ailes. Bientôt le vent allait souffler de ce côté, mettre aux prises les théologiens avec les philosophes. En réservant nos appréciations pour l'époque de la Réforme, disons qu'il faut compter la découverte de l'imprimerie parmi les causes premières de la décadence de la scholastique. « Auparavant, dit B. Hauréau, on recueillait les principes de la science d'un seul maître, et presque toujours ou devenait son partisan : pour dépister une école et aller se ranger sous d'autres enseignes, il fallait avoir une audace peu commune. Maintenant, on compare, on interroge, avant de choisir, dix maîtres à la fois. Cette comparaison, c'est l'élément de la liberté. »

L'arrivée en France des livres conservés de Platon et des Alexandrins opéra une révolution dans les esprits. L'imagination gagna du terrain ; l'idéalisme se fit jour.

1. Cabinet de M. Jérome Pichon.

La scholastique, dont la France avait été la patrie, dont la logique d'Aristote avait marqué le second âge (V. t. III, p. 327,) parut une philosophie servile, au ton méthodique et compassé. « L'esprit de recherche dédaigna les voies frayées, et voulut courir à l'aventure. Ce sont les allures platoniciennes. Ajoutons que les écrits de Platon firent mieux connaître les opinions d'Héraclite et de Pythagore, et ouvrirent à l'intelligence, subitement passionnée pour la tradition classique, des régions tout à fait nouvelles [1]. »

Aux jours de la réaction platonicienne, Paris vit soudain déserter ses grandes écoles. Les défenseurs de la vieille méthode ou d'Aristote essuyèrent les outrages de la foule écolière. Sus aux pédants ! sus aux soutiens du tyran Aristote ! Honneur au « divin Platon, à l'Homère de la philosophie ! » L'enthousiasme moral qui règne dans ses œuvres, les charmes inépuisables de son style, l'absence de tout système, autre que celui qui considère la philosophie comme une science assignant aux connaissances et aux arts leur rang, leur but, leurs principes, leur non-emploi de la forme syllogistique, trop sèche et trop contraire à l'émancipation des esprits, tout, chez Platon, entraîna vers les nouveautés auxquelles on aspirait.

Autant le besoin d'examiner toutes les questions théologiques et philosophiques était dangereux pour l'autorité de l'Église, autant la manière d'écrire l'histoire, qui progressait sous le rapport de l'ordre et de la clarté dans les récits, penchait vers le panégyrique perpétuel des rois passés et présents. L'historiographe, l'écrivain chargé par le prince d'écrire l'histoire du temps, succédait au pur chroniqueur enregistrant, au fond d'un cloître ou dans son château, les faits contemporains parvenus à sa

1. *B. Hauréau*, Sciences philosophiques, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.

connaissance. Heureusement, les mémoires, c'est-à-dire les relations écrites par lès gens qui avaient pris part aux affaires publiques, ou qui en avaieut été les témoins oculaires, corrigeaient souvent l'admiration systématique des historiographes pour leurs souverains.

Dans l'époque précédente, Martial d'Auvergne a fermé la liste des écrivains dont les œuvres ont une valeur historique (V. t. IV . p. 119). La Renaissance nous offre Olivier de la Marche (1426-1501), poëte et chroniqueur, qui éprouva beaucoup d'agitations, et s'attira la haine de Louis XI, pour cause de dévouement à Charles le Téméraire. Il choisit pour devise : « Tant a souffert la Marche. » Olivier de la Marche avait vu la fin de la puissante maison de Bourgogne, et ses *Mémoires*, commençant à Charles le Téméraire, finissant à 1501, ne furent ni sans prétention ni sans mérite. Ils visent à l'effet, imitent les panégyristes de la décadence, tiennent peu compte de la vérité, et sont gâtés autant par la déclamation que par l'emphase.

Il n'est pas étonnant que Robert Gaguin, à qui Charles VIII et Louis XII confièrent, dit-on, la garde de leur bibliothèque, ait pris place parmi les historiens courtisans. Robert Gaguin, mort en 1502, compulsa une histoire générale de la France, depuis Pharamond jusqu'à l'année 1491 [1]. Érasme en vantait la méthode, la fidélité et le style. Par ordre de Charles VIII, Gaguin écrivit ensuite les chroniques de Turpin, un roman plutôt qu'une histoire, où l'on a puisé tous les récits de chevalerie qui parlent de Charlemagne, de son neveu Roland et des douze pairs. Il flattait ainsi les goûts du jeune roi, son maître (V. plus haut, p. 84).

Peu après, Jean de Saint-Gelais, dans une histoire de France, depuis 1227 jusqu'en 1510, s'exprima d'une manière exacte, libre et sincère [2]. Jean Descourtils commença, par ordre d'Anne de Bretagne, la *Mer des Histoi-*

1. Chez André Bocard, in-4°, *Paris*, 1497.
2. *Publié par Th. Godefroid*, in-4°, *Paris*, 1622.

res et Chroniques de France, extrait de tous les anciens chroniqueurs qui ont écrit, depuis la création du monde, des faits et gestes des Français. Nicole Gilles, mort en 1503, notaire et secrétaire de Louis XII, chroniqueur, abrégea, dans ses *Annales et chroniques de France*, les chroniques de Saint-Denis et de Guillaume de Nangis. Puis, à dater du règne de Louis XI, il créa une œuvre intéressante, où il se montra pourtant peu judicieux et trop crédule. Il parla du royaume d'Yvetot. Jean Molinet, mort en 1507, historien et poëte, dont la *Chronique*[1] a une grande importance, était un esprit sceptique, l'ami et le disciple de Georges Chastelain. Il « translata » pour la première fois le *Roman de la Rose* en prose, pour le « moraliser clair et net. »

Ces historiens ne sont que rarement cités, aujourd'hui. Nul n'oserait s'appuyer de leur autorité. Mais d'autres contemporains nous renseignent supérieurement sur l'époque. Naïfs encore, ils sont moins romanesques.

Philippe de Comines, seigneur d'Argenton (1445-1509), se plut moins à raconter qu'à observer, dans ses *Mémoires*. Il y parle peu de lui; toutefois, il tient à dire qu'il était présent aux événements qu'il raconte. Il a de la sagacité politique, il sait parfois bien comprendre les négociations et les intrigues, et, s'il manque d'éloquence, si ses expressions sont très-rarement émouvantes, il se montre homme d'état en même temps qu'historien, peu soucieux de décrire les batailles. Quoique ami de Louis XI, au demeurant, Comines laisse échapper des opinions libérales qui indiquent le mouvement de l'époque. Lisez plutôt : « Y a-t-il roy ou seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses subjects sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence? On pourrait respondre qu'il y a des saisons qu'il ne faut pas atten-

1. Publiée pour la première fois par Buchon, in-8°, *Paris*, 1827-28.

dre l'assemblée, et que la chose serait trop longue à commencer la guerre et à l'entreprendre : je responds à cela qu'il ne se faut point tant haster, et l'on a assez le temps; et si vous dis que les roys et princes en sont trop plus forts, quand ils entreprennent quelque affaire du consentement de leurs subjects, et en sont plus craints de leurs ennemis. »

A l'heure où nous écrivons, de pareilles phrases sont encore bonnes à lire et à méditer. On y sent la haine du vice et de la tyrannie. Elles font honneur à un contemporain de Louis XI.

Un peu plus tard, Claude de Seïssel (vers 1450-1520) publia une *Histoire singulière du roi Louis XII, père du peuple*, la *Grande monarchie de France*, qui suit la *Loi salique, première loi des Français, faisant mention de plusieurs droits appartenant aux rois de France*. Claude de Seïssel plaidait en faveur de la monarchie, puisant dans l'hérédité masculine des éléments de force, de grandeur et de pérennité.

Pendant sa captivité, car il avait été fait prisonnier à Pavie, Fleuranges de la Marck, dit l'Adventureux (vers 1490-1537), historien, mit dans son histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et de François I[er] jusqu'en l'an 1521, un intérêt très-vif, et parla seulement des faits qu'il avait vus. C'est le récit des campagnes du maréchal de Fleuranges, écrit avec une simplicité naïve, avec une exagération involontaire, un peu *alla militare*, comme il convenait à un des plus braves guerriers de l'époque, compagnon d'enfance de François I[er], et fils de Robert de la Marck, le fameux « Sanglier des Ardennes ».

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1553), historien et général, publia, outre des mémoires intéressants, des *Instructions sur le fait de la guerre*, et un *Épitome de l'antiquité des Gaules et de la France*. Ces ouvrages firent grand bruit, si bien qu'on le célébra par cette épitaphe :

Ci gît Langey, dont la plume et l'épée
Ont surmonté Cicéron et Pompée.

Les mémoires historiques servirent au développement de la littérature. Quelques-uns furent des modèles de style, d'autant plus remarquables que leurs auteurs savaient aussi écrire en vers. Jean Lemaire de Belges, né vers 1473, mort en 1548, poëte et historien, jeta quelque éclat sur la langue et la poésie française. Il établit la règle que, dans les vers, la césure ne doit jamais tomber sur l'e muet. Parmi ses ouvrages, on remarque le *Temple d'honneur*, la *Légende des Vénitiens*, trois livres des *Illustrations des Gaules et singularités de Troyes*. Les illustrations appuyaient les fables de Hugues de Saint-Victor sur l'origine des Français. Il plaisait au roi de voir soutenir cette thèse — que des liens existaient entre *Gaule* et *Troie*, que les monarques francais tiraient leur origine des héros troyens.

Le genre-batailles, en histoire, avait pour fervent adepte Martin du Bellay, prince d'Yvetot, mort en 1559, lequel publia des *Mémoires historiques*, de 1513 à 1547, en dix livres. Ces mémoires, où pullulent les descriptions de batailles et de siéges, devaient avoir encore, pour les lecteurs de l'époque, un peu de cet intérêt qui s'attache au roman. Nous y trouvons des détails curieux, mais trop longs, sur les événements militaires dont s'occupa Martin du Bellay.

A côté des historiens poëtes, se rangent les représentants de la poésie pure. Ceux-là ne cultivent que la muse au gracieux visage.

François Villon, né en 1431, et mort vers la fin du xv[e] siècle, créa la poésie badine en France, inventa le genre et le style marotique. La première édition de ses œuvres parut sous le règne de Charles VIII; une autre date de Louis XII; sept ne remontent qu'à François I[er]. Le *Grand testament* (1461), et surtout les *Repues franches*, luttaient en popularité avec le roman de la Rose.

Villon excellait dans les poésies patibulaires, quand il déduisait ses raisons, par exemple, afin d'échapper à la potence. L'idée de la mort inspirait le mieux cet écolier de l'Université, ce basochien espiègle, libertin, tapageur et larron, parfois railleur et spirituel, parfois rêveur, mélancolique, éloquent. Il exprimait la nature avec supériorité, il chantait sa vie errante, ses émotions personnelles, ses goûts de bohémien. Sauf l'élévation et la dignité des sujets, Villon possédait les meilleures qualités du poëte. En lui éclate la transaction entre le Moyen âge et la Renaissance.

S'il manquait à François Villon la connaissance des chefs-d'œuvres antiques, Octavien de Saint-Gelais (vers 1466-1502), évêque et poëte, un des poëtes les plus féconds de son temps, traduisait Térence, et servait ainsi la cause du théâtre.

Les Jean Meschinot, les Guillaume Alexis, les Guillaume Coquillart, et quelques autres rimeurs, suivaient la route commune. Aucuns n'influèrent sur le mouvement des idées générales.

Jean Meschinot, qui devait à son poëme moral, *les Lunettes des Princes,* sa charge de maître-d'hôtel dans la maison de Bretagne, avait poussé le talent de la forme et de la rime au point de composer des huitains où les vers pouvaient « se lire et retourner en trente-huit manières. » Jean Marot ou Jean Desmarets (1463-1523), poëte, auteur de poëmes, d'épîtres, de rondeaux, avait le langage et la versification bien barbares encore; mais sa naïveté, parfois sa force et sa chaleur, le faisaient lire avec charme. Bonaventure Despériers, esprit rabelaisien, né vers la fin du xve siècle, mort tragiquement en 1544, valet de chambre de la reine de Navarre, auteur du *Cymbalum mundi,* adopta pour devise : « Loisir et liberté. » Ce fut un coureur d'aventures. Les *Récréations nouvelles et joyeux devis,* et d'autres œuvres plus ou moins facétieuses, lui créèrent une foule d'imitateurs et de partisans, comme aussi des adversaires acharnés.

L'énigmatique *Cymbalum mundi* fut condamné par un arrêt du conseil, et la suppression en fut si exacte qu'il ne reste qu'un exemplaire de la première édition [1].

Bonaventure Despériers, novateur littéraire, peut passer pour écrivain élégant et ingénieux conteur. Avec lui, la poésie devient audacieuse, et l'on devrait dire factieuse en certaines occasions, car elle rompt avec la routine, entre dans le domaine de la philosophie, touche aux questions de politique et de religion, attire parfois les persécutions sur elle.

Ne s'en aperçoit-on pas en lisant Clément Marot, fils unique de Jean (1495-1544), poëte, « libertin » d'esprit et de cœur, qui retoucha le roman de la Rose, donna une édition correcte des poésies de Villon, et traduisit les psaumes en vers? Maître dans l'épigramme, le rondeau, le madrigal et l'épître badine, Clément Marot semblait un pâle écolier dans la haute poésie. *Le Temple de Cupido,* son plus beau poëme, celui où il a déployé le plus d'imagination, ne peut compter pour un chef-d'œuvre, malgré le succès qu'il obtint. Son *Épître à François Ier* est, au contraire, un modèle de narration, de finesse et de bonne plaisanterie.

Étrange personnalité que celle de Clément Marot, poëte de cour, à la fois basochien, soldat et homme de lettres. Appartenant aujourd'hui à François Ier, demain à Marguerite de Navarre, il acceptait, que disons-nous? il aimait la domesticité, et il s'en glorifiait. Il disait :

..... et quelque jour viendra
Que la sœur même au frère me rendra.

Souvent ses protecteurs déplorèrent ses coups de tête, ses imprudences, ses malices d'enfant terrible. Mais Clément Marot n'avait ni les convictions ni le tempérament d'un libre penseur, et quand nous le verrons marcher avec les hérétiques, il demeurera presque certain pour nous que quelques circonstances étrangères à

1. Selon Debure et Brunet.

la foi ont déterminé sa métamorphose. Il fut l'un des « Enfants sans souci, » esprit gaulois comme ses prédécesseurs, et aussi type restreint du Français moderne.

Pierre Gringore, probablement mort en 1547, débitait dans les villes et les châteaux des pièces bouffonnes et satiriques, vint à Paris et écrivit, à la demande de Louis XII, contre le pape Jules II. Il faut voir en lui un auteur de théâtre plus encore qu'un poëte satirique. Nous aurons occasion de revenir sur ses travaux.

L'année dans laquelle Pierre Gringore expira, vit aussi mourir Lazare de Baïf, conseiller de François I[er], maître des requêtes, ambassadeur de France à Venise et en Allemagne, qui avait commencé de traduire en vers français les tragiques grecs. En publiant la traduction de l'*Électre* de Sophocle (1537) et de l'*Hécube* d'Euripide (1544), Lazare de Baïf contribuait d'une manière très-sensible aux progrès de notre littérature dramatique.

Des rangs les plus élevés de la société sortaient les ouvrages d'imagination. Quelques souverains plaçaient une plume à côté de leur sceptre. Louis XI, dans le *Rosier des guerres,* écrivait pour raison politique. François I[er] composait, dit-on, quelques vers par délassement, et sa sœur Marguerite devenait une digne héritière de Thibaut de Champagne, l'agréable chansonnier du XIII[e] siècle.

Avec ce mélange de dévotion et de galanterie, avec ce sensualisme un peu mystique de l'époque dont beaucoup d'esprits distingués étaient empreints, Marguerite de Valois, reine de Navarre (1492-1549), la « Marguerite des Marguerites, » composa l'*Heptaméron*, recueil de contes imités de Boccace, une suite de fabliaux sans grande originalité. Elle a laissé en outre des poésies et des lettres remarquables [1]. Sœur de roi, elle eut tous les écrivains de son temps pour amis. Marguerite pouvait lire Érasme dans l'original, comprenait le grec de So-

1. Publiées, en 1841, par M. Génin

phocle, et étudiait l'hébreu sous Paul Paradis, surnommé « le Canosse. » Ce fut en ses « gaietés, » selon Brantôme, qu'elle rédigea ses nouvelles, « la plupart dans la litière, en allant par pays. »

Un abbé mondain de l'école de Clément Marot, un aumônier du dauphin, Mellin de Saint-Gelais (1491-octobre 1558), poëte, neveu d'Octavien, ou son fils naturel, d'après nombre de bibliographes, a reçu le surnom d' « Ovide français, » quoique jamais deux poëtes n'aient eu moins de ressemblances. Il possédait une connaissance assez profonde de l'antiquité, et goûtait fort la littérature italienne. Mais chez lui point de franche naïveté gauloise; de l'afféterie, et parfois une causticité piquante. Ses meilleures épigrammes étaient plus spirituelles qu'édifiantes. Combien de fois Ronsard s'est plaint de la « tenaille de Mellin! »

Joachim du Bellay, né vers 1524, mort en 1560, poëte, écrivit des vers français et des vers latins. Marmontel a cité de lui une chanson, qu'il compare aux meilleures d'Anacréon et de Marot. Joachim publia de plus la *Défense et illustration de la langue française,* en prose. Il fut, avant Ronsard, un des hommes qui tentèrent de régénérer notre poésie. La *Défense et illustration* apparut comme le manifeste d'une nouvelle école, comme une réhabilitation du langage français, ennobli par l'infusion des mots, des images et des genres de l'antiquité. Joachim du Bellay s'écriait : « Nous avons échappé du milieu des Grecs; et, au travers des escadrons romains, pénétré jusqu'au sein de la France, tant désirée France! Là donc, François, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et de ses serves dépouilles ornez vos temples et autels. Ne craignez plus ces oies criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille, qui sous ombre de bonne foi vous surprennent tout nus comptant la rançon du Capitole. Donnez en cette Grèce menteresse, et y semez encore un coup la fameuse nation des Gallo-Grecs. Pillez-moi sans conscience les sacrés trésors de ce temple

delphique, ainsi que vous avez fait autrefois, et ne craignez plus ce muet Apollon et ces faux oracles. Vous souvienne de votre ancienne Marseille, et de votre Hercule gallique, tirant les peuples après lui par leurs oreilles, avec une chaîne attachée à sa langue [1]. »

Nul n'a mieux indiqué le mouvement littéraire, ni montré plus judicieusement que l'étude des anciens pouvait féconder et agrandir le génie des modernes. Joachim du Bellay faisait flotter le drapeau sous lequel Ronsard devait marcher à la victoire. Il menait droit à la *Pléïade,* dont nous examinerons plus tard les travaux poétiques.

Un souvenir à Victor Brodeau, que Clément Marot appelait son fils; à Gilles Corrozet, l'auteur du conte *Le Rossignol;* à Gilles d'Aurigny, dont *Le Tuteur d'amour* est un poëme plein de décence; à Louise Labé de Lyon, enfin, à cette « belle Cordière » qui sema de si jolis traits dans son ingénieux *Débat de la Folie et de l'Amour.*

Réaction philosophique, commencement des historiographes, réforme poétique inaugurée sous François Ier, que de sérieux efforts tentés par l'esprit français!

Un monde nouveau ne fut pas sorti de ces agitations littéraires, si les mêmes tentatives d'indépendance n'eussent animé aussi les autres branches des connaissances humaines.

L'érudition marchait à grands pas. Dans la philosophie se distinguait Jean Palsgrave, auteur de la première véritable grammaire française, en anglais (1530), pour enseigner le français aux enfants de la sœur de Henri VIII. La France n'en possède qu'un seul exemplaire. En 1529, Tory, de Bourges, avait lancé la première grammaire française écrite en français. Le grammairien Louis Meigret se signalait en publiant (1542) un « Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise, auquel est débattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puis-

1. *Défense et illustration de la langue française,* par I. D. BA. (Joachim du Bellay), Paris, 1549; V.T.I. p. 22 et 149.

sance des lettres. » Meigret estimait qu'il faut parler comme on écrit, système souvent prôné depuis son singulier ouvrage.

Des hommes attachés, pour la plupart, au collége des trois langues (V. plus haut, liv. III, § 1), étonnaient par leur science. Guillaume Budé (1467-1540), que Charles Dumoulin appela « *Doctrinarum omnium splendor,* » que Scaliger déclara « le plus grand Grec de l'Europe, un phénix, qui ne renaîtra point de ses cendres, » qu'Érasme proclama « le prodige de la France, » fut le plus savant helléniste de l'Europe. Ses *Commentaires,* devançant de près d'un demi-siècle le véritable *Trésor* d'Henri Éstienne, fixèrent le sens d'une foule de mots grecs. Budé excita la jalousie d'Érasme, qui pourtant resta son ami. Il s'appliqua tellement à l'étude que, le feu ayant pris un jour à sa maison, au moment où il travaillait dans son cabinet, il répondit avec un calme inouï aux gens qui venaient lui annoncer ce malheur : « Avertissez ma femme; vous savez que je ne me mêle point du ménage. » Cet helléniste expliquait aussi d'une façon merveilleuse les termes de la jurisprudence romaine, parce qu'il se préoccupait des choses autant que des mots.

L'imprimeur Étienne Dolet, né en 1509, exécuté en 1546, « grand cicéronien, » ne se distrayait du plus assidu travail qu'en faisant de la musique. Très-versé dans le latin, bien qu'il écrivît mal en cette langue, en prose ou en vers, il composa le premier traité sur la manière de bien traduire. Jules Scaliger (1484-1558), savant Italien, naturalisé Français, visa au renom d'homme universel, et mérita ce renom par son érudition sérieuse, surtout comme grammairien. Robert Estienne (1503-1559), auteur du *Thesaurus linguæ latinæ,* imprima le premier les ouvrages d'Eusèbe, de Denis d'Halicarnasse, de Dion Cassius, etc.

Dans le droit avaient déjà brillé Budé, Alciat, Tiraqueau, Charles Dumoulin, et quelques autres commentateurs. Budé se recommandait presque autant par ses *Annota-*

tions sur les Pandectes que par son traité *De Asse,* où il s'occupait des monnaies anciennes. Le premier, il appliquait la philologie et l'histoire à l'intelligence du droit romain, en opérant ainsi une sorte de révolution dans la jurisprudence. André Alciat (1492-1550), jurisconsulte italien, appelé par François Ier en France, professa d'abord à Avignon, puis à Bourges. Il concilia l'étude de l'histoire avec celle des lois, afin d'éclaircir l'une par l'autre. Il n'y a, selon Terrasson, aucun jurisconsulte à qui les amateurs de la belle jurisprudence aient autant d'obligations. Il est le précurseur de la grande école de Cujas. Cinq ans lui suffirent pour changer l'enseignement du droit et fonder une doctrine nouvelle.

Enfin André Tiraqueau, né vers 1480, mort en 1558, docte magistrat, travailla à réformer la méthode vicieuse qui régnait au palais de justice. Son vaste savoir le fit appeler « le Varron de son siècle. » Il possédait une connaissance très-étendue des lois, une érudition peu commune et une latinité assez pure.

Les études du droit élargirent leur cadre, grâce à l'apparition (1517) du premier « Coutumier général de France, » renfermant toutes les coutumes de France (V. plus haut, p. 69 et 70).

Le plus brillant, pour ne pas dire l'unique représentant des sciences exactes, fut Oronce Finé, né à Briançon (1494), d'un père médecin. Il donna d'abord des leçons de mathématiques au collége de Maître Gervais, et après plusieurs persécutions auxquelles sa devise « *Virescit vulnere virtus* » faisait allusion, il obtint la chaire de mathématiques au collége royal, où il professa jusqu'à sa mort (1555). Habile aussi dans la mécanique, Oronce Finé construisit pour le cardinal de Lorraine une horloge conservée jusqu'à nos jours [1]. La quadrature du cercle, la duplication du cube, l'inscription dans le cercle des polygones à côtés en nombre impair, et une foule d'ar-

1. Faite en 1533. Au cabinet de la Bibl. de Sainte-Geneviève.

canes géométriques occupèrent ce savant, illustre dans son temps, oublié aujourd'hui.

De nombreux médecins se livraient aux sciences naturelles. La médecine et l'histoire naturelle s'associaient ainsi pour étendre l'une et l'autre leur domaine. Elles s'entr'aidaient, elles augmentaient les ressources de l'expérimentation, jusqu'alors si peu employée, et succombant presque toujours sous les recettes banales de l'empirisme.

D'abord professeur de philosophie à Paris, Pierre Brissot, né en 1478, mort en 1522, fut reçu ensuite médecin. Un des premiers il substitua, dans son enseignement, l'explication des œuvres de Galien à celle des ouvrages de Rhazès et d'Avicenne. Il publia même un ouvrage de Galien : *De Arte curativa ad Glauconem.* Guillaume Cop, de Bâle, mort en 1532, regardé comme un des restaurateurs de l'art de guérir en France, fut choisi pour archiatre par Louis XII et François I[er]. Il traduisit les œuvres des plus grands médecins de la Grèce, qui devinrent les objets presque exclusifs de son culte. Jean Ruel, de Soissons, donna une version latine du *Traité des matières médicales* de Dioscoride, et des *Traités sur l'art vétérinaire*. Il se distingua aussi comme botaniste. Né en 1479, Jean Ruel mourut à la fin de septembre 1539. Gunther ou Gonthier, d'Andernach (1487-1574), était venu en France étudier la médecine, passer par les grades de bachelier et de docteur, prendre place parmi les médecins ordinaires de François I[er], et se livrer à d'intéressents travaux d'anatomie [1], dont la plupart reproduisaient le système de Galien. Jacques Dubois, *del Boë* ou *Sylvius*, médecin très-attaché aussi à la doctrine de Galien, charmait ses nombreux élèves par la supériorité de sa méthode, la beauté de son organe et la grâce de son débit. Né à Amiens (1478), mort à Paris (1555), il laissa des ouvrages assez remarquables,

1. *Anatomicarum institutionum... libri quatuor*, in-8°, *Paris*, 1536.

notamment une *Introduction* sur l'anatomique partie de la physiologie d'Hippocrate et de Galien, un *Livre de la génération de l'homme*, et une *Pharmacopée*. Jacques Dubois combattit l'empirisme et l'astrologie judiciaire.

Au contraire, Jean Fernel (1497-1558), médecin, croyait aux prestiges de l'astrologie judiciaire. Mais il regretta ses erreurs sous ce rapport, et se livra surtout à l'observation. « C'était, dit Cabanis, un génie capable de systématiser les connaissances les plus vastes, et de les présenter dans un style tout à la fois très-philosophique et très-brillant. » Avec de pareils hommes, les progrès de la médecine ne pouvaient s'arrêter. Loin de là, par la méthode expérimentale, par les travaux anatomiques, cette science acquérait presque des certitudes, et les opérations chirurgicales allaient se succéder.

Enregistrons un grand événement dans l'histoire de la médecine.

« Audit mois de janvier 1474, advint que ung franc archier de Meudon près Paris estoit prisonnier ès prisons du Chastellet, pour occasion de plusieurs larrecins qu'il avoit faictes en diverses lieux, et mesmement en l'église dudit Meudon. Et pour lesdits cas et comme sacrilége, fut condempné à estre pendu et estranglé au gibet de Paris nommé Montfaulcon, dont il appela en la court de Parlement, où il fut mené pour discuter de son appel : par laquelle court et par son arrest fut ledist franc archier déclairé avoir mal appellé et bien jugié par le prévost de Paris, par devers lequel fut renvoyé pour exécuter sa sentence. En ce même jour fut remonstré au Roy par les médecins et cirurgiens de ladite ville que plusieurs et diverses personnes estoient fort travaillez et molestez de la pierre, colicque, passion, et maladie du costé, dont pareillement avoit été fort molesté ledit franc archier. Et que aussi desdictes maladies estoit lors fort malade monseigneur du Bochaige (du Bouchage), et qu'il seroit fort requis de veoir les lieux où lesdites maladies sont concrées dedens les corps humains, laquelle chose ne povoit

mieulx estre sceuë que inciser le corps d'ung homme vivant, ce qui povoit bien estre fait en la personne d'icelluy franc archier, qui aussi bien estoit prest de souffrir mort, laquelle ouverture et incision fut faicte au corps dudit franc archier, et dedens icelluy quis (cherché) et regardé le lieu desdictes maladies. Et après qu'ils eurent esté veuës fut recousu, et ses entrailles remises dedens. Et fut par l'ordonnance du Roy fait très-bien panser, et tellement que dedens quinze jours après il fut bien guery, et eut remission de ses cas sans despens, et si luy fut donné avecques ce argent [1] »

Ainsi eut lieu la première opération de la taille, pour l'extraction de la pierre.

Que d'audaces, alors, au profit de la science! Quelles nouveautés les chirurgiens se permettent! André Vésale, de Bruxelles, né en 1514, mort en 1564, vient se perfectionner à Paris, étudier sous Jean Gunther. Sa passion pour les expériences anatomiques lui suggère l'idée de composer un squelette avec des individus condamnés au dernier supplice. L'apparition de sa *Grande Anatomie* fait sensation en France, comme dans toute l'Europe. Guillaume Rondelet, natif de Monpellier (1507), médecin, ami de Gunther qui le guide dans la carrière médicale, et protégé de Guillaume Pellicier, devient observateur habile, parlant avec méthode, clair dans ses démonstrations. Par amour de la science, il ouvre lui-même le cadavre d'un de ses enfants, mort en bas âge. Ambroise Paré, de Laval, commence à se faire connaître. C'est un chirurgien de mérite, gradué, docteur en théologie au collége Saint-Edme, puis prévôt. Nous le retrouverons plus tard à l'œuvre.

Ces hommes de l'art se dévouent sérieusement pour la guérison de leurs semblables. Ils étudient la théorie dans la Faculté, où les ouvrages abondent maintenant; ils comparent les auteurs anciens entre eux, amassent et

1. *Chronique de Jean de Troyes*, année 1474.

conservent avec soin les livres qu'ils possèdent. Louis XI veut emprunter de la Faculté de médecine les œuvres de Rhasès, médecin arabe. Sans céder aux demandes du roi, le Faculté exige pour gage une quantité considérable d'argenterie, et de plus, pour caution, un seigneur qui s'engage authentiquement à rendre le livre [1].

A la fin du xve siècle, Pierre Caron imprime, à Paris, le *Grand herbier en français*, extrait d'Avicenne, de Rhasès, de Constantin, d'Isaac, de Plateaire, translaté du latin, accompagné d'une foule de gravures sur bois. Guillaume Nivert est l'éditeur de cet ouvrage, qui obtient beaucoup de succès. Robert de Valle, dans un livre bien fait, explique les passages les plus difficiles de Pline le naturaliste [2]. Une édition latine de Dioscoride paraît à Lyon (1512) : elle reproduit celle de Cologne, qui date de 1478 ; une autre édition latine, bien plus correcte, due à Jean Ruel, est publiée (1516) à Paris d'où sort, en 1532, une édition de Pline. Mais cet ouvrage se débite lentement en France : trente années s'écoulent entre la première et la seconde édition du naturaliste de Côme, dont les Français ne comprennent pas encore, au xvie siècle, tous les mérites réels.

Arrive le règne de François Ier. Ce prince inaugure dans son royaume l'étude approfondie de la physique et de la botanique. Il charge les naturalistes Belon, Rondelet et Gilles d'Albi, de rapporter les animaux inconnus de l'Asie. Jacques Sylvius parcourt une partie de la France, pour étudier les productions de la nature, et beaucoup d'autres jeunes médecins suivent son exemple. Bernard Palissy ne s'immortalisera pas moins dans les sciences que dans les arts : la science sera la véritable motrice de ses recherches et de ses inventions. Il s'adonne d'abord à l'arpentage et à la peinture.

Aussi chaque intelligence suit le courant qui entraîne

1. *J. A. Dulaure*, Histoire de Paris, t. III, p. 454.
2. *Difficilium Plinii explicatio*, in-4°, *Paris*, 1500.

les savants vers l'étude des choses de la nature. Charles Estienne, imprimeur, anatomiste et médecin, est obligé de composer et de publier des livres d'utilité pratique : vocabulaire d'histoire naturelle, opuscules d'agronomie, d'horticulture, de botanique, de sylviculture, qui deviennent, réunis, la base du *Prædium rusticum*, Maison rustique, traduit bientôt par Liébault, gendre de Charles Estienne, et très-populaire. « Le jardinage est à la mode; l'amour-propre des gens riches se tourne de ce côté : c'est à qui possédera quelque plante inconnue, quelque fleur venue de loin. Princes et prélats, gens du monde et plébéiens s'occupent volontiers d'horticulture. »

De même que la médecine, la pharmacie progresse sous le rapport scientifique. Elle est réglementée sérieusement. « Les tromperies, les indiscrétions des *marchands apothicaires* sont punies de la perte de *leurs proficts*, de la fermeture de l'officine, quelquefois même de l'amputation d'une oreille. Lyon, Metz, Montpellier, Poitiers, Paris, Rouen et Strasbourg, voient apparaître des apothicaires d'un mérite non contestable ; mais aucun d'eux n'égale en réputation *Jehan Renou*, *la perle de tous les pharmacographes de l'Europe*, dit Louis de Serres ; *l'unique démon de son pays de Normandie en sa profession*, *et le lustre de ses compaignons a Paris*. Jehan Renou ferme le XVIe siècle[1]. »

Grâce à l'étude des plantes, à l'expérimentation générale des médicaments, les pharmaciens mettent en vente une foule de collyres, de liniments, de sirops inconnus jusqu'alors. Les panacées universelles n'ont pas cessé d'être en usage ; mais l'empirisme, ayant perdu un peu de sa vogue, agit quand la science est à bout de moyens. Cela se voit encore de nos jours.

Le lait d'ânesse n'acquiert sa réputation, comme médicament précieux, que sous le règne de François Ier. Ce prince, très-faible et très-incommodé, n'a pu être guéri

1. *Ém. Bégin*, Pharmacie, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.

par les médecins. On lui parle d'un juif de Constantinople, homme fort habile, qu'il fait venir à grands frais. Ce juif lui ordonne simplement de boire du lait d'ânesse, et le remède produit des effets excellents. Aussitôt tous les courtisans, hommes et femmes, s'empressent de suivre le même régime, dès qu'ils se figurent en avoir besoin.

Ce que la science devait gagner en bon sens par la venue d'une personnalité tout à fait extraordinaire, ne saurait être passé sous silence. François Rabelais (1483-1553), fils d'un apothicaire, commença par la vie monacale, puis jeta le froc aux orties, et fut médecin du grand hôpital de Lyon. Cet homme-encyclopédie savait le latin, le grec, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'arabe. Nous ne pouvons donc mieux terminer l'histoire du mouvement scientifique, précurseur de la Réforme, qu'en nous arrêtant sur François Rabelais.

Cet écrivain immense se glorifia toujours de son titre de médecin, et demeura fidèle disciple de l'école de Montpellier. Cette Faculté l'avait chargé de solliciter du chancelier Duprat le rétablissement de quelques-uns de ses priviléges. Le malin Rabelais réussit, et les professeurs reconnaissants déclarèrent que tout médecin qui prendrait ses degrés revêtirait, en passant sa thèse, la robe rabelaisienne.

François Rabelais pensait que le moral influe sur le physique, et commençait toute cure, à l'hôpital de Lyon, en chassant la mélancolie du cœur de ses malades. Il savait qu'Hippocrate recommandait au médecin un visage aimable, et il pratiquait une hygiène charmante, plus efficace qu'il ne semble au premier abord, celle du rire :

> Mieux est de ris que de larmes écrire,
> Pour ce que rire est le propre de l'homme [1].

1. *C. Lenient,* La satire en France, ou la littérature militante au XVI[e] siècle, p. 65, in-8°, *Paris,* 1866.

Flageller en riant, louer en riant, guérir en riant, — voilà le but de Rabelais. Il trouva un remède souverain, le *Pantagruelisme,* la philosophie sans système, touchant à tout, particulièrement à la science, pour lui donner un tour bouffon. « Il fut un Arioste à la portée des races prosaïques de Brie, de Champagne, de Picardie, de Touraine et de Poitou [1]. »

Il oublia souvent les règles de la décence; mais il racheta ces fautes de goût par l'amour des lettres, par le mépris de l'ignorance, de la superstition et du fanatisme. Avec lui, remarque Michelet, « la langue française apparut dans une grandeur qu'elle n'a jamais eue, ni avant ni après. On l'a dit justement : ce que Dante avait fait pour l'italien, Rabelais l'a fait pour notre langue. »

Dans son bon sens, Rabelais aimait les actualités. On dirait parfois un journaliste. *Gargantua* a pour date l'année où François Ier mit l'impôt sur les vins, impôt contre lequel se révoltèrent les Lyonnais. Or, Gargantua s'ouvre plaisamment par le mot : *Sitio,* j'ai soif.

Le succès de cet ouvrage fut exceptionnel. On en vendit en deux mois, selon l'auteur, plus que de bibles aux enfants. Il en existe soixante éditions, des traductions innombrables en toutes langues. C'est le livre qui a le plus occupé la presse après la Bible et l'Imitation (V. t. IV, p. 111 et 112). Jean du Bellay l'appela : *Un nouvel Évangile, — le Livre* [2].

Quand ce *Nouvel Évangile,* quand ce *Livre* par excellence tombe aujourd'hui entre nos mains et exige, pour être intelligible, que nous fassions des efforts continuels, à peine pouvons-nous croire à sa popularité d'autrefois. Mais Rabelais, tour à tour cordelier, bénédictin, médecin, bibliothécaire, secrétaire d'ambassadeur et curé, a publié pour nous des énigmes dont ses contemporains connais-

1. *Sainte-Beuve,* Tableau de la littérature française au XVIe siècle, t. Ier, p. 339.
2. *J. Michelet,* Hist. de France, t. VIII.

saient les mots, sans doute; de nombreux types, héroïques, humains, fantastiques, ayant l'ironie à la bouche, le bon sens dans la cervelle, la verve satirique et comique excessivement développée, formaient un ensemble comparable à une encyclopédie, qui nous montrerait l'état des sciences à l'époque où écrivait cet homme, dont l'œuvre sera examinée par nous plus tard, au point de vue du libre examen.

III

Pour influer sur la foule, trois littératures avaient la même importance au XVIe siècle. Le théâtre, la tribune politique et la chaire, agissant directement sur les masses, s'émancipaient.

Néanmoins, les entraves les plus multipliées s'opposèrent au progrès des idées, aussitôt que les presses fonctionnèrent.

Personne, dans ce siècle, ni même dans le précédent, ne songeait à la liberté de la pensée. La censure, antérieure à l'imprimerie, régnait en souveraine. Dans l'origine, les livres étaient jugés et condamnés par le pouvoir ecclésiastique. Ce droit d'examen passa ensuite aux universités, puis aux parlements, par lesquels des condamnations furent prononcées à diverses reprises.

Le parlement de Paris décida (1527) que les livres de théologie seraient examinés par la Faculté, en présence de trois de ses conseillers; plus tard il soumit (1536) également les livres de médecine à l'examen de trois docteurs; enfin (mars 1538) la censure préalable fut établie pour tous les ouvrages.

Le troisième livre de *Gargantua* parut (1546) avec privilége du roi, et bientôt l'autorisation royale (1563) fut rendue nécessaire pour l'impression. Puis on soumit

la corporation des imprimeurs à une police rigoureuse, réglée par plusieurs ordonnances.

La parole échappait plus facilement que le livre aux exigences, aux étreintes de l'autorité, surtout dans un temps où la publicité qu'on donnait aux ouvrages imprimés était encore assez peu étendue. Les écrivains et les artistes, d'ailleurs, pour la plupart attachés à la cour, recevaient ordinairement le titre de « valets de chambre. » Ces offices domestiques n'avaient point de caractère servile ; des gentilshommes les remplissaient aussi, chez le roi ou les grands seigneurs. C'était un reste des habitudes féodales et chevaleresques. Ou bien, quelques lettrés mettaient leurs œuvres sous le patronage d'un prince. « Souvent Anne de Bretagne, environnée de ses dames, dans une salle parée, accueillait le livre et l'auteur ; celui-ci, vêtu du costume doctoral, robe noire à larges manches, le chaperon fourré sur l'épaule, venait s'agenouiller devant la reine, tel qu'il s'était fait peindre par un enlumineur au frontispice du manuscrit qu'il présentait relié en velours avec fermoirs d'argent ; souvent un des poëtes valets de chambre demandait une audience pour réciter une pièce de vers en forme de panégyrique sur quelque sujet désigné par la reine [1]... »

Mais les écrivains « protégés » se laissaient parfois aller aux audaces réputées coupables. Tantôt le souverain leur pardonnait, en faisant disparaître leurs œuvres; tantôt il frappait fort et ferme sur son protégé, dont les productions rentraient bien vite dans le néant.

Représentées, animées par le jeu de la scène, certaines compositions troublaient assez fréquemment le repos des hommes publics, dont la foule bafouait volontiers les travers. Le meilleur moyen d'avoir raison contre les moqueurs, c'était de les condamner. Les puissants ne s'en firent pas faute : ils appliquèrent aux compositions

1. *P. L. Jacob*, Histoire du XVIe siècle, t. III, p. 310 et 311.

littéraires la censure que l'Église avait appliquée depuis longtemps aux innovations philosophiques et religieuses. Ils ne voulurent pas être contrariés, plaisantés, jugés dans leurs actions, et ils ne laissèrent parler que jusqu'au point où leurs intérêts n'en pouvaient souffrir.

Alors le théâtre ne devait pas échapper à la censure, non pas quand il produisait des œuvres immorales, mais quand il touchait à la politique. Alors comme aujourd'hui les gouvernants, en général, se préoccupaient plus d'une parole satirique envoyée à leur adresse, que des développements scandaleux d'une scène blessant les mœurs (V. t. IV, p. 130 à 143).

Et puis, dès ses commencements, le théâtre avait osé beaucoup. Les basochiens et les enfants sans souci s'étaient mis à critiquer toute chose, chaque jour davantage. Les façons d'agir de Louis XI engageaient les comédiens à se taire prudemment, quoi qu'il tolérât la satire quand elle ne s'adressait ni à lui ni à Notre-Dame d'Embrun. Seulement, il voulut faire viser et approuver les pièces par la cour (1475). Moins endurant que son roi, le parlement pendant le séjour, de Louis XI au Plessis-lès-Tours, interdit toute représentation, au Palais, au Châtelet et dans le Pré-aux-Clercs, sous peine de bannissement et de confiscation de biens. Jean Léveillé, roi de la basoche, se vit menacer du fouet, de la prison, de l'exil même, s'il jouait quelque farce ou moralité.

Un baillon avait été placé dans la bouche des comédiens, mais Charles VIII était disposé à leur laisser une certaine liberté. Les clers n'épargnèrent pas plus les « verts manteaux » du duc de Lorraine que la faction des princes ligués. Leur verve s'exerça sur les monarques en personne.

Cependant le jeune Charles VIII, ennuyé un jour qu'on le contrariât en blâmant publiquement ses folies et ses dépenses, s'avisa de vouloir envoyer cinq « farceurs » au gibet. Il fallut que l'évêque de Paris daignât intervenir pour les sauver de la colère royale.

Le théâtre se tut, jusqu'à l'avénement de Louis XII, dont la débonnaireté lui promettait une liberté absolue.

Quand le maréchal de Gié, ayant déplu à Anne de Bretagne, passa en jugement, les clercs de la basoche jouèrent dans la grande salle du Palais, sur la table de marbre, des comédies satiriques, un peu aristophanesques. Devant Anne de Bretagne, ils mirent le maréchal de Gié en scène, sans déguisement, avec d'autres notabilités. Un des personnages disait à Pierre de Rohan que « son trop chauffer cuit et son trop parler nuit [1] » Un autre acteur récita cet apologue : « Il y avait un *maréchal* qui avait voulu ferrer une *âne*, mais elle lui avait donné un si grand coup de pied, qu'elle l'avait jeté hors de la *cour* par-dessus les murailles jusque dedans le *verger* [2]. »

Et combien d'autres allusions au procès ! Louis XII ne put supporter les railleries contre sa femme. Il fit châtier ces « languards » ou médisants, dont les jeux furent momentanément interdits.

S'agissait-il de lui, le roi laissait dire. Lorsque les basochiens voulurent lui reprocher son avarice (V. plus haut, p. 38), ils traînèrent en plein théâtre, devant leur auditoire des Halles, le pape et ses cardinaux, Dieu le père et ses anges, Satan et les péchés capitaux. Une *sotie* représenta tous les sots ayant tondu et chassé le *Vieux Monde*, et priant *Abus* d'en construire un nouveau. *Confusion* servait de fondement à l'édifice, dont *Hypocrisie*, *Ribaudise*, *Apostasie*, *Lubricité*, *Simonie*, formaient les piliers. Au moment où, au lieu de *Générosite*, on élevait l'*Avarice*, pour soutenir ce *Monde d'abus*, *sot-corrompu* appliquait l'épigramme à Louis XII, qu'il désignait comme le prince le plus avare de la chrétienté [3].

Louis XII souffrait même que sa personne fût « blasonnée » dans les jeux des colléges, où, le lendemain de

1. *Jean d'Authon.*
2. *B. d'Argentré*, Liv. XII, ch. LXXIV; *Mém. de Fleuranges*, ch. XIII.
3. *Biblioth. du théâtre français*, par La Vallière.

chaque représentation, les écoliers acteurs recevaient le fouet au son de la cloche [1]. Il permettait à ces jeunes gens de dénoncer les abus commis en sa cour, « puisque les confesseurs, et autres qui faisaient les sages, n'en voulaient rien dire. » Mais il défendait absolumen qu'on parlât de sa femme; il entendait que l'honneur des dames fût gardé [2].

L'arme qui l'avait parfois blessé, Louis XII sut la retourner contre ses ennemis, et, comme on le sait, sous son règne Pierre Gringore représenta le *Jeu du prince* et *de la Mère sotte* (1511), pièce à l'adresse du pape Jules II. Cette sotie précéda l'*Homme obstiné*, joué le mardi gras de l'année 1512, et suivi de la farce *Faire et dire*. Curieuse trilogie, qui a fait époque dans l'histoire du théâtre.

Les actes des rois, de leurs maîtresses, de leurs courtisans, déjà justiciables de l'opinion publique, inspirèrent les écrivains dramatiques. Dès le début du règne de François Ier, les amours adultères de ce prince furent jouées, à Paris, sur le théâtre en plein vent de la place Maubert.

Moins indulgent que son prédécesseur, ce prince, ayant appris les allusions que s'était permises sur cette scène un prêtre nommé messire Cruche, grand *fatiste*, d'ailleurs, c'est-à-dire grand versificateur, « tout après envoya huict ou dix de ses principaux gentilshommes qui allèrent soupper à la taverne du Chasteau, rue de la Juifverie; et là fut mandé à faulces enseignes le dict messire Cruche, faignantz luy faire jouer la dicte farce. Dont luy venu au soir à torches, il fut contrainct par les dictz gentilshommes jouer la dicte farce; par quoy incontinent et du commencement, iceluy fut despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement et mis en grande misère. A la fin, il y avait un sac tout prêt pour

1. *P. L. Jacob*, Hist. du XVIe siècle, t. Ier; *Sauval*, t. II.
2. *J. Bouchet*, Annales d'Aquitaine, in-fo, *Poitiers*, 1654.

le mettre dedans et le getter par les fenestres, et, finalement, pour le porter à la rivière, n'eust été que le pauvre homme cryoit très-fort, leur monstrant sa couronne de prestre qu'il avait en la tête. Et furent ces choses faictes comme advouez de ce faire du Roy [1]. »

L'autorité royale usa de rigueur, défendit (1516) aux basochiens de parler, dans leurs représentations, des princes et princesses de la cour. Une commission fut chargée d'examiner les pièces avant la représentation, — premier comité régulier de censure dramatique.

Avec le temps, ces mesures devinrent de plus en plus sévères. Les basochiens, sous peine d'être bannis du Palais, ne purent « faire monstrations de spectacles ni écriteaux taxans ou notans quelques personnes que ce soit (1536). » Puis, on les força (1538) de soumettre à la censure du parlement le manuscrit de leurs pièces, et l'on menaça de pendre les contrevenants à cet ordre.

Combien les esprits satiriques eussent eu beau jeu à critiquer le roi et ses favorites ; Louise de Savoie et ses terribles caprices d'amour ; le chancelier Duprat et ses malversations ! Mais il fallait se taire, ou parler sous le voile de l'allégorie, et dire à propos de la cour, par exemple, sans nommer personne :

Venus y est d'amour la souveraine,
Et le petit Cupidon s'y pourmeine
Avec ses traicts, desquelz chacun il frappe,
Si grand n'y a qu'à la fin il n'attrape [2].

Aussi, vers la fin du XVIe siècle, par suite des mesures prises contre les allusions politiques ou religieuses, les *soties* avaient à peu près disparu.

Quant aux pièces inoffensives, aux éloges dialogués des rois et des grands, elles continuèrent de divertir le

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*
2. *Guillaume des Autels,* Dialogue moral à six personnages.

public ou de chauffer l'enthousiasme populaire qui se refroidissait. En son passage à Lyon, après son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII vit représenter devant lui *La vie de sainte Madeleine*. Les pères augustins avaient établi un grand théâtre aux Terreaux. On y représenta *La vie de saint Nicolas de Tolentin*[1]. A l'entrée d'Anne de Bretagne dans Orléans, « dans la salle neuve de l'hostel de ville on joua une comédie farce et masquarade ; et c'estoit la première ni triviale, ni trop joyeuse, ni indécente, qu'on donna dans Orléans. »

Un Lyonnais avait fait construire en 1499 un théâtre avec *loges* et *balcons*. Les arrangements matériels, dans les représentations, aidaient chaque jour davantage à l'art dramatique. Autant la censure frappa les esprits indépendants et satiriques, autant le gouvernement encouragea les simples amuseurs de la foule, qui n'attaquaient pas de sérieuses questions. Les priviléges des confrères de la Passion furent confirmés (1518). Ces acteurs allèrent rue Mauconseil, dans l'hôtel de Bourgogne, à Paris, où ils restèrent jusqu'en 1675.

Mais les mystères à grand spectacle avaient fait leur temps (V. t. IV, p. 136 à 139). Le public se moquait des gens qui les représentaient, criait « que le Saint-Esprit n'avait pas voulu descendre, » et partageait l'avis du parlement, dont un arrêt tua en réalité les confrères de la Passion, auxquels il défendit (17 novembre 1548) la représentation des mystères.

Plus que jamais, d'ailleurs, le goût des spectacles profanes se répandait. Quelques célébrités brillèrent, en outre, à côté des basochiens et des confrères de la Passion. Sous Louis XII, un funambule nommé Georges Menustre faisait des tours très-applaudis [2]; et Gonin, fameux magicien, ou soi-disant tel, divertissait la cour de François Ier par les tours merveilleux de son art [3].

1. *Roux-Ferrand*, Hist. de la civilisation.
2. *Dulaure*. Hist. de Paris, t. III, p. 407, *en note*.
3. *Brantôme*. Dames galantes.

Vainement la répression veut agir, lorsque parmi les populations se rencontrent des caractères, et lorsque certains hommes ne craignent pas de résister aux despotes. Plus l'autorité personnelle déploie de force, plus l'individualité méconnue déploie de courage. La conscience, le devoir, la conviction politique enfantent des héros civils, luttant qui par la parole, qui par la plume, qui par l'action. Le besoin de flatter, aussi, se développe chez quelques esprits, dont les louanges appellent les avis contraires. Des luttes intéressantes s'élèvent, le pour et le contre se combattent, et finissent par former l'opinion publique.

Nous tressaillons d'aise, encore, lorsque nous entendons cette phrase de Jean de la Vacquerie à Louis XI menaçant : « Sire, nous venons mettre nos charges entre vos mains et souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences ;» lorsque nous pensons au violent réquisitoire dressé par Jean Cardier contre la politique du même roi; lorsque nous parcourons surtout le journal de Jehan Masselin, député aux états généraux de 1484, journal où semble errer un souffle de démocratie.

Vers ce temps, des ouvrages politiques, sous forme sérieuse de traités ou sous forme satirique, plaisante, rabelaisienne, firent comprendre à nombre de modestes gens certains principes quasi-républicains. Ces ouvrages se mirent à l'unisson de quelques hommes intelligents qui entrevoyaient les droits de la souveraineté populaire, qui applaudissaient Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, disant en pleine assemblée : « Avant toute chose, je veux que vous soyez bien convaincus que la chose publique n'est que la chose du peuple ; que c'est lui qui l'a confiée aux rois ; que, quant à ceux qui l'ont possédée de toute autre manière, sans avoir eu le consentement du peuple, ils n'ont pu être réputés que des tyrans et des usurpateurs du bien d'autrui... » — « Or, j'appelle peuple, ajoutait-il, non-seulement la populace et ceux qui sont simplement

sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes [1]. »

Belles paroles, dont nous avons fait l'épigraphe de ces *Mémoires*, parce qu'elles embrassent généreusement la masse des Français. Elles devaient longtemps être dénaturées au profit des hautes classes; mais plus d'un Français en adoptait le sens au profit de tous. Philippe Pot était surnommé « père de la patrie, » à cause de ses vertus, et « la bouche de Cicéron, » à cause de son éloquence.

Les la Boétie, les Bodin, les Ramus, les Amyot, les Montaigne, les Charron, les Rabelais, traitèrent bien des questions politiques et sociales, de manière à mériter les éloges des générations qui leur ont succédé. Avec ces hommes, les gouvernements furent soumis à l'examen quotidien de leurs actes, et, dans la foule, l'esprit de rébellion contre les abus d'autorité acquit une consistance redoutable. Le *Français-ligueur*, objet du Livre VIII de notre ouvrage, nous fournira l'occasion de revenir sur la science politique, encore débutante sous le règne de François Ier.

Les publications d'actualité concouraient déjà, depuis Louis XII, à jeter dans les masses les causes des luttes qui se déclarèrent durant la seconde moitié du XVIe siècle, soit contre l'autorité monarchique, soit contre la puissance papale. Clément Marot composa, à propos du supplice de Semblançai, cette violente épigramme :

Lorsque Maillard [2], juge d'enfer, menait
A Montfaucon Semblançai l'âme rendre,
Lequel des deux à votre sens tenait
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard semblait homme que mort va prendre;
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on eût dit, au vrai, qu'il menait pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

1. *Journal de Jehan Masselin*, député aux états généraux de 1484.
2. Lieutenant criminel.

Il avait paru des feuilles volantes, destinées à annoncer au peuple les nouvelles politiques. On possède quelques-uns de ces monuments curieux, dont l'un a pour titre : « C'est la très-noble et très-excellente victoire du roi Louis XIIe de ce nom, qu'il a heue, moyennant l'aide de Dieu, sur les Vénitiens [1]. » Après la conquête de Gênes, on imprima à Paris : « L'entrée du Très-Chrétien roi de France en la ville de Gênes [2]. »

Précédemment, quand il s'était agi de marcher contre l'Italie, les poëtes et les historiographes n'avaient pas manqué de prédire la ruine imminente de Venise. Ils avaient fait grand bruit de la découverte de cette prophétie : *Aquilæ grandi sociabitur lilium et movebitur ab occidente in orientem contra leonem* (le lis, s'associant au grand aigle, ira d'occident en orient contre le grand lion).

Ces deux vers allégoriques avaient circulé :

Floribus adjunctus, ranas per prata vagantes,
Arctabit coluber proprias remeare paludes.

(Le serpent, ami des fleurs, empêchera les grenouilles errant parmi les prés de regagner leurs marais natals.)

Ce serpent figurait, disait-on, la guivre de Milan couronnée de fleurs de lis. On prétendait qu'il suffisait d'interpréter une vieille sculpture de Saint-Marc, représentant « un coq crevant les yeux à un renard, dénotant par le coq le roi Très-Chrétien, et par le renard la nature des Vénitiens [3]. »

Symphorien publia (1509) à Lyon *Les Triomphes du très-chrétien roi de France, Louis douzième de ce nom, contre les Vénitiens*. Claude de Seïssel composa un traité

1. *E. Lefranc*, Histoire critique de la littérature française.
2. Pièce gothique du temps.
3. *G. Lemaire de Belges*, La légende des Vénitiens ou leur chronique abrégée, in-f°, 1549.

intitulé : l'*Excellence et la félicité de la Victoire qu'eut le très-chrétien roi de France, Louis douzième de ce nom, dit le Père du Peuple, contre les Vénitiens, au lieu appelé Aignadel.*

A la cour de France, on lisait l'*Entreprise* des Vénitiens, avec les villes, cités, châteaux, forteresses et places qu'ils usurpent, lesdits Vénitiens, des rois, princes et seigneurs chrétiens [1]. C'était un panégyrique du traité de Cambrai.

Ce que nous avons constaté pour la littérature politique, nous le constatons de même pour l'éloquence de la chaire. Les prédicateurs s'occupaient de politique. Leur talent affectait un caractère plébéien et vulgaire, dont les résultats devaient bientôt se traduire en action, au milieu des troubles religieux. En 1478, il y eut une vive agitation dans Paris, à propos d'un prédicateur cordelier, qui parlait avec force contre les abus, et que l'on exila. Plus d'un sermonnaire s'opposait aux volontés des gouvernants. Les hommes adoptaient ces idées; les femmes venaient au sermon avec des couteaux dans leurs poches [2]. Louis XI n'osa pas réprimer la licence des prédicateurs. Il envoya au cordelier Fradin son ami Olivier le Daim, pour lui enjoindre de se taire [3]. Mais Fradin continua, et des attroupements populaires s'ensuivirent, jusqu'à ce que le moine, banni enfin, quittât la capitale, au milieu d'une foule éplorée, gémissante, faisant escorte au persécuté.

Olivier Maillard, mort en 1502, Jean Raulin, directeur du collége de Navarre, né à Toul en 1443, mort en 1514, et Michel Menot, cordelier et professeur de théologie à Paris, mort en 1518, prêchaient sur tous les sujets, contre les riches et les puissants. Leur parole vive, originale, imagée, empreinte de macaronisme, s'attaquait de plus en

1. Par J. Molinet, Portef. de Fontanieu.
2. *Chronique de Jean de Troyes.*
3. *J. Labitte,* Les prédicateurs de la Ligue, Introd. p. XXVI.

plus aux mœurs, aux abus, aux faits de politique actuelle.

Quoiqu'il portât le titre de prédicateur du roi, le Breton Maillard, docteur de Sorbonne et professeur de théologie dans l'ordre des frères mineurs, n'épargna pas Louis XI. Ce monarque lui dépêcha un exprès, qui lui notifia d'avoir à cesser ses attaques, sous peine d'être jeté dans un sac à la rivière. « Le roi est le maître, répondit Maillard ; mais va lui dire que j'irai plus vite en paradis par eau, que lui avec ses chevaux de poste. »

L'audacieux prédicateur demeura impuni, prêcha ce qu'il voulut, et aussi souvent que cela lui fut possible. Il attaqua plus tard, avec Jean Standonc, le roi Louis XII, à propos de la dissolution du mariage de ce prince.

Dans une édition d'un sermon d'Olivier Maillard, on trouve marqué en rouge, par des *hem! hem!* les endroits où, selon la bienséance et le devoir, tout prédicateur devait s'arrêter pour tousser [1].

Michel Menot, surnommé « Langue d'or », affectionnait particulièrement le genre macaronique. Par exemple, en parlant de l'*Enfant prodigue*, il disait : « Quand ce fol enfant et mal conseillé, *quando ille stultus puer et male consultus habuit suam partem de hæreditate, non erat quæstio de portendo eam secum ; ideo statim* il en fait de la chiquaille : il la fait priser, il la vend, et *ponit* la vente *in sua bursa* [2]. » A Tours, il s'écriait : « O ville de Tours! l'orgueil prostitue tes filles : la femme d'un cordonnier porte une tunique comme une duchesse ; avec cinq cents livres de rente, on a chiens, chevaux et maîtresses ; avec douze cents, on est l'ami d'un comte, on a maison de ville et de campagne... Voici bientôt neuf heures, mesdames, vous êtes encore au lit ; on aurait plus tôt fait la litière d'une écurie où auraient couché quarante et quatre chevaux, que d'attendre que toutes vos épingles soient mises... Quand vous êtes à votre toilette, vous ressemblez

1. *Sermon prêché l'an* 1500, in-4°. Voir Debure.
2. *Édition de* 1525.

au savetier, dont le métier est de boucher, frotter, *retatyner,* et qui a besoin d'une foule de pièces pour *accoustrer* et *agencer*... Puis, quand vous arrivez à l'église, vous êtes toute *desbrallée ;* et si, pendant que le prêtre élève sur l'autel l'holocauste du Dieu sans tache, quelque gentillâtre entre dans l'église, alors il faut que madame, selon les coutumes de la noblesse, se lève, lui prenne la main et aille l'embrasser bec à bec ; à tous les diables tels priviléges ! »

Quand Michel Menot attaquait ainsi les mœurs féminines, un autre prédicateur, Guillaume Pépin, invoquait l'époque « où il n'y avait pas de rois. » Il osait dire en chaire : « Est-ce chose sainte que la royauté ? qui l'a faite? le diable, le peuple et Dieu ; Dieu, parce que rien ne se fait sans son bon vouloir ; le diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur de certains hommes ; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la servitude, qu'il a donné son sang, sa force, sa substance, pour se forger un joug. Quelques hommes sortis de ses rangs se dévouèrent à la cause de l'ambition et de l'orgueil. De là l'origine de la noblesse, car les rois s'associèrent les instruments de leurs passions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé ses démons. Mais, nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur pouvoir? Voyez les princes, les seigneurs ; ils pressurent leurs vassaux et ruinent les marchands, par des droits de péage ; ils volent, et leurs peuples useraient de représailles légitimes, en refusant de payer les impôts. Les rois valent-ils mieux? Non, certes. Ils sont prodigues, cruels, ils attentent à la liberté de leurs sujets, et autorisent ainsi les révoltes, car les sujets ont pour eux le droit divin qui créa la liberté [1]. »

Quel langage révolutionnaire ! Comment un prédicateur peut-il s'exprimer ainsi quand la monarchie est absolue? De pareilles doctrines, isolées assurément, prouvent bien la liberté de la chaire, et nous présagent

1. *Guillelmi Pépin* Sermones de destructione Ninivæ, in-8°, *Paris,* 1525.

la démocratie de la Ligue. Quelques sermonnaires s'occupent d'élections municipales et de détails d'administration. Ils ne sont ni inquiétés, ni poursuivis.

D'autres marchent en droite ligne avec le pouvoir, qui se sert de leur influence. Après la perte de la bataille de Pavie, où François I[er] fut fait prisonnier, le parlement donna l'ordre au président de Selves de mander les prédicateurs en son hôtel pour les engager à prêcher avec prudence sur la situation du pays. Trois jours après, les ecclésiastiques adressèrent leurs remerciements à la cour, en promettant de suivre ses directions, et de « l'informer des mauvais propos qu'ils entendraient [1]. »

IV

Loin de rester en arrière, dans le mouvement ascensionnel de l'intelligence, les beaux-arts témoignent glorieusement des mérites de la Renaissance. Pour eux s'inaugure une ère nouvelle.

En architecture, quelle variété de monuments admirables !

Louis XI, après avoir fait bâtir l'église de Saint-Aignan, à Orléans, élève « une vaste maison à main senestre de cette église. » Charles VIII commence de reconstruire le château d'Amboise, sur la porte duquel se trouvera bientôt le portrait de Louis XII, à cheval. Aux premiers mois de 1498, Charles VIII, établi dans ce château, confie les constructions et les travaux d'art à « plusieurs ouvriers excellents, comme tailleurs (sculpteurs) et peintres, qu'il avait amenés de Naples, » selon Comines.

Un statuaire modènais, appelé Paganini, sculpte le

1. *Leber*, État de la presse ; arrêt du 7 mars 1525.

tombeau de Charles VIII, en marbre noir, avec bronze doré.

Marguerite d'Autriche fait élever l'église de Brou (en Bresse) (V. t. IV, p. 254) L'architecte flamand qui donne les plans, s'appelle Louis Van-Boghen. Michel Columb y travaille, ainsi que Jean Perreal, dit Jean de Paris, peintre de Louis XII. L'ouvrage dure vingt-cinq ans, coûte environ dix millions (environ 45 millions d'aujourd'hui).

L'élan est irrésistible, continuel. Sous Louis XII, P. Fain, maître maçon de Rouen, édifie (1509) le portique du château de Gaillon. Guillaume Senault, Pierre Delorme, Roulland Leroux y collaborent, comme Pierre Valence de Tours, à la fois architecte, peintre, charpentier, hydraulicien.

Successivement s'élèvent les châteaux de Chaumont-sur-Loire, de Meillan, du Vergier, près de Nantes, de Chambord, construit par Pierre Neveu, d'Amboise, et celui de Blois, la « ville aux rois, » selon le surnom donné à cette cité[1]. « On voit généralement partout le royaume bâtir grands édifices, tant publics que privés, et sont pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement, et les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertures, les tours et images qui sont par le dehors[2]. »

Chambord, Amboise et Blois sont continués par François Ier. Dix-huit cents ouvriers travaillent pendant douze ans au château de Chambord, décoré par le Primatice, Bontemps, Jean Goujon et Germain Pilon, et pour lequel le roi-chevalier dépense 444,570 livres, et ses trois successeurs 391,000 livres. Le château de Madrid, près Paris, est construit en mémoire de la captivité du roi. Les travaux commencent à Chenonceaux, œuvre de Thomas Bohier (1515), puis à Fontainebleau, où François Ier installe (1532) une colonie d'artistes. Pierre Lescot est

1. *Cosmographie de Belleforest*, t. Ier, p. 312.
2. *Cl. de Seïssel*; *Saint-Gelais*.

chargé de la reconstruction du Louvre : il s'associe Paul Ponce et Jean Goujon, pour la décoration sculpturale. La façade de l'horloge, seule, est son œuvre. François Ier fait bâtir (1522) le château de Sarcus, et le donne à mademoiselle de Sarcus, dont il s'est épris.

Et la Meute (par corruption *la Muette*), et Follembrai, de Philibert Delorme!

Et Saint-Germain, et Villers-Cotterets, et Chantilli, et Nantouillet, où réside le chancelier Duprat!

Ces remarquables monuments prouvent le bon goût des artistes de la Renaissance. Le pont Notre-Dame est commencé en 1500, terminé en 1511. Il supporte soixante-huit maisons de briques. Il devient, selon Sauval, le bazar des marchands d'objets curieux et le rendez-vous de la bonne compagnie. La fontaine de l'hôtel Lisieux, à Rouen (1518), représente le Mont-Parnasse [1]. Un italien, Dominique Cortone, commence la construction (1533) de l'Hôtel-de-ville de Paris. Philibert Delorme élève la façade de l'église Saint-Nizier, à Lyon (1536); il continue le château abbatial de Saint-Maur. Avant 1540, Jean Bullant bâtit Écouen, pour le connétable de Montmorenci.

Une magnifique pléïade de sculpteurs et de peintres compléta les productions de l'architecture.

Le XVIe siècle ne fournit pas seulement Roulland-Leroux, Ango et Desaulbaux, sculpteurs de Rouen, ou Jacques d'Angoulême. François Ier appela en France Benvenuto Cellini, auquel il donna, assure-t-on, la tour de Nesle pour atelier, auquel il dit : « Je t'étoufferai dans l'or. » Il attira quelques peintres aussi, le Rosso, à qui fut attribué un canonicat de la Sainte-Chapelle, — André Vannucci del Sarte, surnommé « Andrea sans reproche, » — Leonard de Vinci, qui reçut un logement à Amboise. François Ier acquit des tableaux de Raphaël Sanzio.

Des bas-reliefs glorifièrent les grands faits de l'histoire

1. *De Jolimont,* Monuments les plus remarquables de la ville de Rouen.

des rois et des princes. Telle l'entrevue du camp du drap d'or, bas-relief de l'hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen. Jean Justi et Pierre Paul Trebati furent sculpteurs du tombeau de Louis XII, et déjà Louis XI avait chargé Michel Columb de lui tailler un modèle de sépulture Les *saints de Solesmes*, statues d'une église près de Sablé (Bas-Maine), furent terminés vers 1550. Un rétable en chêne sculpté, placé (1500) sur l'autel de l'une des chapelles de l'église paroissiale de Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, contenait une foule de personnages dans plusieurs compartiments. Des lustres en cuivre, généralement ouvragés, furent suspendus aux voûtes des églises.

L'ornementation figurée fut substituée, dans les encensoirs, à l'ornementation architecturale qu'ils avaient au moyen âge. Ils se rapprochèrent de la forme qu'ils affectent de nos jours.

De gracieux objets, dûs au ciseau des plus habiles sculpteurs, datent de la Renaissance. Voici des peignes en ivoire [1], comme il en existait déjà au XVe siècle; voici des poudrières de chasse en ivoire sculpté ; voici des manches de couteaux [2] ; voici des quenouilles usuelles [3], des quenouilles de mariage [4] en bois tourné et sculpté. Nous trouvons, jusqu'au XVIe siècle, l'orfévrerie appliquée à la reliure.

Les bois rares, l'écaille, l'ambre, la nacre, l'ivoire, les statuettes, les bas-reliefs, l'orfévrerie, les peintures décoraient l'armoire artistique. Il y avait des coffrets en fer gravé, des serrures en fer gravé [5], véritables objets d'art. On emportait les serrures, dit M. Jules Labarte, d'un endroit à un autre, comme on eut fait de tout autre objet précieux : figurines en ronde bosse, armoiries, chiffres,

1. *Collection Sauvageot.*
2. *Collection Soltykoff*, *Collection Becker*, de Francfort.
3. Collection de M. le président Lediete Duflos, à Clermont (Oise).
4. Musée de Cluni.
5. *Musée de Cluni* et *Collection Sauvageot.*

ornements et découpures. Les serruriers fabriquaient des reliquaires, croix, lutrins, tabernacles, etc. On frappait des médailles, pour rendre hommage à quelque homme public, par exemple à Pierre Briçonnet, seigneur de Varennes, général des finances [1].

A chaque instant, les regards du passant tombaient sur quelques merveilles de ciselure, d'émaillure et de sculpture.

Beaucoup de ces merveilles venaient d'Italie. Louis XII, voulant encourager l'orfévrerie, donner aux orfévres français la possibilité de lutter avec les Italiens, leva les restrictions que les anciennes ordonnances imposaient à leur industrie, en les autorisant [2] à battre et forger toute sorte de vaisselle d'argent « de tel poids et façon que chacun jugerait convenable. » François Ier, qui aimait beaucoup ces travaux, leur continua sa protection. L'orfévrerie française prospéra.

Elle prospéra, grâce au génie de Benvenuto Cellini, venu en France pour la première fois en 1537. Pendant le séjour de près de cinq ans qu'il fit à Paris (1540), cet artiste exécuta pour François Ier plusieurs beaux ouvrages, dont il ne reste plus qu'une salière d'or conservée dans le cabinet des antiques de Vienne. Bientôt, nos bijoux furent fabriqués dans le goût italien. Les sujets mythologiques abondèrent. Woeiriot, orfévre italien établi à Lyon, vers 1560, travailla suivant la mode de son pays. Au XVIe siècle, les pierres ne servirent le plus souvent que d'accompagnement aux figures émailliées et ciselées des Italiens.

Des sommes folles étaient dépensées en boucliers, en casques, en poignées d'épées, en vases, en coupes, en médailles et en pierres fines gravées. L'or et l'argent servaient aux objets de table, pour en décupler la valeur. A cause des lois somptuaires, au XVIe siècle, les orfévres

1. *Trésor de numismatique et de glyptique.*
2. *Déclaration du* 7 *février* 1510.

se mirent à fabriquer de la vaisselle d'étain, parfois admirablement exécutée, et figurant jusque chez les princes. Les étains de François Briot, sous Henri II, chefs-d'œuvre de formes gracieuses et de dessin pur, pourvus d'arabesques et de bas-reliefs, montrèrent plus tard que l'art véritable pouvait se passer des métaux précieux.

Un grand sentiment du beau idéal saisissait les esprits cultivés de l'époque. Lorsqu'un tableau de Raphaël arrivait en France, François I[er] lui faisait une réception solennelle. Haute faveur que d'être admis à contempler furtivement le chef-d'œuvre ! Quelques jours après, on le découvrait devant les courtisans, au son des fanfares. L'enthousiasme accueillit le *Saint-Michel*, que Raphaël nous envoya en 1517, et qui fut payé 24,000 livres; la grande *Sainte-Famille*, que les Français virent pour la première fois l'année suivante.

La *Joconde*, une des perles de notre musée, fut payée 4,000 écus d'or à Léonard de Vinci. L'artiste avait peint ce portrait pendant son séjour à Florence.

Lorsque Léonard de Vinci séjourna parmi nous, il devint bientôt à la mode à la cour de France, et, suivant son exemple, on prononça les mots à l'italienne. Marguerite écrivait : j'*ouse* pour j'*ose* , *ous* pour *os*, etc [1].

Ainsi, les artistes et les littérateurs italiens eurent une influence décisive sur les nôtres. Plusieurs suivirent Louis XII, à son retour en France (1499). Tels l'architecte Fra-Giacondo et l'historien Paolo Emili. Louis XII s'attacha Claude de Seïssel, de Savoie, qui devint son panégyriste.

Protégés par Georges d'Amboise, cardinal-ministre, chez qui les principes d'économie n'avaient pas éteint le goût éclairé des arts, l'architecte Fra-Giacondo, de Vérone, construisit à Paris la Chambre des comptes, aujourd'hui détruite, et la famille des Justi s'illustra dans la sculpture. L'hôtel de ville de Saint-Quentin et

1. J. *Michelet*, Hist. de France, t. VII.

l'hôtel de Cluni de Paris s'élevèrent. Un sculpteur italien composa la statue équestre de Louis XII « le triomphant. »

L'émulation de l'art italien devait produire : en sculpture, les Jean Goujon (vers 1520-1572), les Germain Pilon (vers 1515-1590), les François Marchand, et les Pierre Bontemps, aigles de la statuaire au XVIe siècle; — en peinture, les Jean Cousin (1530-1590), les Jean Justi, les Guéti, les Corneille de Lyon, puis les Janet, les Foulon et les Dumoustier.

N'oublions pas que les traités de perspective et de géométrie appliquée, par Jean Cousin, sont les plus anciens ouvrages de ce genre qu'on ait écrits en France.

Ce que les beaux-arts avaient enfanté, pendant le règne de Louis XI ou depuis, permettait de penser que nos sculpteurs et peintres pouvaient déjà comprendre, accepter, imiter la forme italienne.

Un portrait d'Agnès Sorel, représentée en Notre-Dame [1], est vraiment digne d'attention; et Louis XI, donnant à Jehan Foucquet le titre de peintre officiel « bon painctre et enlumineur du Roy, » le chargea ensuite de lui peindre une image de sépulture. Jehan Foucquet fit des miniatures pour un manuscrit de Josèphe [2]; il en composa pour un *Tite-Live* [3]. Ce sont des tableaux qui méritent encore notre admiration. Jehan Bourdichon peignit des sujets historiques, des portraits, des panoramas de villes; il enlumina des manuscrits; il coloria des statues. En 1498, il avait deux cent quarante livres d'appointements, comme valet de chambre et peintre ordinaire du roi On cite de lui un François de Paule, portrait. Rappelons aussi un portrait de Charlotte de Savoie, deuxième femme de Louis XI, extrait d'un tableau contemporain [4], dont l'auteur nous est inconnu.

1. *Musée d'Anvers.*
2. *Biblioth. impér.*, n° 6891.
3. *Ibid.* n° 297.
4. *Collection Quédeville,* à Paris.

Vers la fin du XVe siècle, et au commencement du XVIe, dit Alfred Michiels, une école nationale de peinture paraît s'être développée en Picardie. Partout, un mouvement artistique se produisit, de manière à laisser des traces dans l'histoire. Remarquons l'Entrée de Louis XI à Paris, miniature des *Chroniques de Monstrelet* [1]; la peinture faisant le frontispice d'un manuscrit intitulé *Traité des tournois*, de « la façon » de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuye, qui le présenta à Charles VIII [2]; les *Heures* d'Anne de Bretagne, « l'honneur de l'art français », dit Mellin, dont on fixe l'exécution vers 1499, et qu'on a faussement attribuées à Jehan Bourdichon; *les douze mois de l'année*, miniatures, charmants petits sujets, tirés d'un livre d'Heures [3]; une miniature représentant le vase d'or, en forme de cœur, dans lequel fut placé le cœur de la reine Anne [4]; enfin un camaïeu, miniature extraite d'un livre d'Heures ayant appartenu à Henri II [5].

Plusieurs noms arrivèrent à la réputation européenne. Outre Jehan Foucquet, tout à fait radieux; outre Jehan Clouet, de Flandre, père du fameux Clouet dit Janet, dont il sera parlé plus tard, Nicolas Pion, à qui l'on doit une *Déposition de croix* convenablement peinte, se distingua presque autant que Jean Perreal, un des chefs de la corporation des peintres, tailleurs d'images et verriers de Lyon. Charles VIII donna à Perreal la place de peintre officiel du roi, aux appointements de deux cent quarante livres tournois par an. On estimait à juste titre cet artiste, qui peignait habilement des villes, des fleuves, des montagnes, des batailles, et qui suivit Louis XII en Italie. Ce prince le chargea de présider au

1. Manuscrit de la Bibliothèque impériale.
2. *Cabinet de Gaignières.*
3. Appartenant à M. Duflos, à Clermont (Oise).
4. *Hennin*, Monuments de l'histoire de France.
5. *Bibliothèque impériale.*

trousseau de Marie d'Angleterre. Jean Perreal coloria (1515) deux cent six écussons aux armes de France, qui servirent aux obsèques de Louis XII. Godefroi, probablement natif de France, mais fixé à Fontainebleau, exécuta, de 1519 à 1520, le beau manuscrit des *Commentaires de César*, qui appartint à François Ier, et un délicieux *Triomphe de Pétrarque* [1].

Tout en parlant de miniatures fort belles, dans lesquelles Jehan Poyet plaçait des entourages délicats [2], nous devons avouer que l'art des manuscrits cessait d'être en progrès. Depuis l'existence de l'imprimerie, les manuscrits, sauf quelques exceptions, ne présentaient plus que des ouvrages de patience et de curiosité. Le caprice y dominait aux dépens de la valeur artistique. C'étaient des rénovations d'usages anciens, de faibles copies d'ouvrages inspirés par la foi. Les instincts du XVIe siècle ne se tournaient pas vers cette forme de travail. Il faut néanmoins mentionner *La déploration de la feue Royne de France* (Anne de Bretagne), composée (en vers) par maistre Laurent des Moulins, sans lieu ni date (vers 1514), petit in-8° gothique de seize feuillets.

Deux calligraphes habiles travaillaient pour la dame Anne. L'un, demeurant à Tours, s'appelait Jehan Riveron, et se fit, comme dessinateur de lettres ornées, un nom célèbre de son temps. L'autre, Jean Desmarets, se disait « escripvain » d'Anne de Bretagne [3].

Nos rois ne cessèrent pas d'encourager les calligraphes. François Ier, nous le savons, fit venir à sa cour Ange Vergèce et sa fille. Puis, plusieurs villes françaises luttèrent d'efforts avec les couvents d'Italie et d'Espagne, et des enlumineurs, peut-être des peintres remarquables, eurent à leur tête Estienne Dumoustier, père de la lignée

1. Bibliothèque de l'Arsenal.

2. *Léon de Laborde,* Renaissance des arts à la cour de France, in-8°, *Paris,* 1850.

3. *F. Denis,* Hist. de l'ornementation des manuscrits, gr. in-8°, *Paris,* 1858.

d'artistes qui a illustré ce nom. Les livres ornés se succédèrent, tous plus luxueux les uns que les autres, mais pourvus généralement de sujets profanes, au lieu de compositions religieuses. L'image, dans les premières productions de la typographie, l'emporta, prit tout l'espace, et fut souvent le principal; quand le texte semblait un pur accessoire.

L'amour des intérieurs luxueux, des maisons de plaisance, des salons richement meublés, en un mot de toutes les choses qui charment dans la vie matérielle, avait développé notablement le goût des tapisseries, animant les murailles d'un logis bien conditionné. La plupart reproduisaient encore des sujets religieux ou mythologiques, des épisodes chevaleresques (V. t. IV; p. 158 et 159). Quelques-unes retraçaient, non-seulement des événements d'histoire ancienne, mais aussi des faits d'histoire contemporaine. Une tapisserie représentait le mariage du roi de France avec Anne de Bretagne; cinq tapisseries figurèrent Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, dans les états par où il avait passé, comme homme d'armes, — guidon, — enseigne, — général, — maréchal de France. Elles avaient été faites par son ordre et placées dans son château du Verger [1]. Le siége de Dijon (1513) devint le sujet d'une tapisserie [2].

En fondant les manufactures de Fontainebleau, François I[er] donna une nouvelle impulsion à l'art des tapisseries. Ces manufactures, placées sous la direction de Babou de la Bourdaisière, surintendant des bâtiments royaux, tissèrent les tapis d'une seule pièce, au lieu de les composer de pièces de rapport, comme cela se faisait auparavant. François I[er] commanda au Primatice les dessins de quelques tapisseries de haute lisse. Il appela

1. Selon Gaignières et Montfaucon.

2. *Ach. Jubinal*, Les anciennes tapisseries historiées, in f° oblong, *Paris*, 1838.

des ouvriers flamands, leur fournit la soie, la laine et les autres matières, leur fit exécuter des tentures, et les paya généreusement. Il chargea Miolard et Pasquier, tapissiers de Paris, de travailler à une tapisserie de soie pour son sacre, suivant des patrons dressés à cette fin. « En laquelle tapisserie était figurée une Léda avec certaines nymphes et satyres, etc.[1]. »

L'établissement de Fontainebleau, promptement célèbre, fut conservé par Henri II. Les tapisseries avaient participé au mouvement de la Renaissance, dans les mêmes proportions que les autres branches de l'art. Les maîtres italiens influèrent sur leur fabrication, plus encore que sur celle des émaux et des vitraux.

Les émailleurs et les faiseurs de vitraux s'étaient surpassés.

Parmi les émailleurs brillaient Léonard « le Limousin, » premier peintre et valet de chambre de François Ier, premier directeur de la manufacture royale d'émaux fondée par ce prince, à Limoges; — Jean et Pierre Courteys, ou Courtois, qui décorèrent des demeures spéciales, mais plus fréquemment des coupes; — Pierre Reimond ou Raymond, auteur de salières émaillées pour le vainqueur de Marignan[2].

On admire une coupe en émail de Limoges, de Pierre Raymond, d'après Jules de May, faite en 1534. Pénicaud l'aîné, l'un des cinq Pénicaud dont la réputation fut immense, exécuta la sainte Cène, émail sur cuivre[3]. Suzanne Courtois et Jehan Limosin achevèrent des travaux remarquables. Ce dernier devint émailleur d'Anne d'Autriche.

Jusqu'à la fin du premier tiers du XVIe siècle, les émailleurs de Limoges avaient reproduit des sujets de piété de l'école allemande. Les artistes italiens, venant en France, firent que la peinture en émail adopta la re-

1. *Biblioth. imp.* Collect. Fontanieu, Portef. 216-217.
2. *Collection Quédeville,* à Paris.
3. *Id.*

naissance italienne. En effet, le Rosso et le Primatice ont peint des cartons pour les émailleurs limousins.

Au nombre des faiseurs de vitraux se distinguaient Jean Cousin, Robert Pynaigrier, Claude et Guillaume de Marseille, appelés en Italie par Jules II, Marcel dit « le Provençal, » Arnauld de Mole et Valentin Bousch, élève de Michel-Ange. Arnauld de Mole exécuta les vitraux de la cathédrale d'Auch, aux frais du cardinal de Clermont-Lodève, un des neveux de Georges d'Amboise. Les vitraux de Guillaume de Marseille sont considérés par Vasari comme « des merveilles tombées du ciel. »

De ces œuvres, fort belles, les unes reproduisaient des sujets sacrés, et c'était le plus grand nombre; les autres retraçaient des scènes de la vie contemporaine,— par exemple le Barbier-perruquier, vitrail suisse [1].

L'influence italienne se porta même sur l'art de la reliure, parce que, après les expéditions de Charles VIII et de Louis XII, des relieurs italiens vinrent en France. On distingua bientôt Guillaume Eustace, « libraire du roi et relieur de l'Université de Paris, » Philippe Lenoir, « libraire et relieur juré de l'Université. »

Pour la musique, elle était surtout représentée par Josquin Desprez, Belge, qui après avoir chanté à la chapelle pontificale, après avoir rempli les fonctions de maître de chapelle à Cambrai, fut maître de chapelle de Louis XII, et « primarium » des chantres du roi. Josquin Desprez possédait la riche invention, la connaissance approfondie des règles de la composition, l'habileté sans égale pour employer toutes les ressources de l'art. Il était, selon ses contemporains, le « maître des notes ; il en faisait ce qu'il voulait, et les autres en faisaient ce qu'ils pouvaient. » Ses motets ont servi de modèles à ses successeurs.

Après Josquin Desprez venait Jean Mouton, son élève, qui composa (1509) une superbe œuvre de musique lors

1. *Musée de Cluni.*

de la naissance de la deuxième fille de Louis XII, et une autre sur la mort d'Anne de Bretagne (1524). Cet artiste fut nommé par la suite « musicien (symphoneta) de François I[er] » qui, ayant entendu ses nouveaux ouvrages, messes, motets et madrigaux, lui envoya des lettres de noblesse.

Pierre Cadeac, auteur de motets et d'une messe que l'on a conservée[1] ; Claudin, ou plutôt Claude de Sermisy, maître de chapelle de François I[er], dont quelques compositions se trouvent dans des recueils d'Attaignant; et Pierre-Gilbert Colin, ayant le sobriquet de *Chamault*, premier chapelain de la chapelle des enfants de France[2], à qui l'on doit des messes « sur d'anciennes chansons françaises, » des motets et un *Magnificat*, attestent bien que l'art de la composition avait des mérites nouveaux.

D'ailleurs François I[er], par amour du plaisir, établit un corps de musique « pour tenir appartement, afin de servir de prétexte aux dames de la cour d'y venir plus souvent, et même sans être mandées, en cérémonie[3]. » Cet établissement fut, dit-on, un effet de la passion du roi pour la comtesse de Châteaubriand.

Outre la musique de la « Chambre, » il y avait celle de la « Chapelle, » qui suivit François I[er] dans son voyage de Milan (1515). Celle-ci se joignit à la musique du pape Léon X, pendant le séjour des deux souverains à Bologne, et le goût de la musique commença, peu après, de se répandre chez nous. Un musicien mantouan, nommé Albert, et fort célèbre, reçut une pension de François I[er]. Son talent inspira ces vers à Clément Marot :

Quand Orpheus reviendroit d'Élysée,
Du ciel Phœbus plus qu'Orpheus expert,
Ja ne seroit leur musique prisée
Pour le jourd'hui tant que celle d'Albert.

1. *A. Cardane,* XII Missæ cum 4 voc. a celeberrimis auctoribus conditæ, nunc recens in lucem editæ, atque recognitæ, *Paris,* 1554.

2. De 1526 à 1536, *Revue musicale,* VIe année, p. 242.

3. *Jacques Bonnet,* Histoire de la musique et de ses effets, in-12, *Paris,* 1715.

Il fallait à l'art musical, en France, les travaux du Belge Orland de Lassus et de l'Italien Aloys de Palestrina, pour qu'il s'élevât à la hauteur d'une école ; il fallait surtout que le Franc-Comtois Claude Goudimel mît en chants les psaumes de Bèze et de Marot.

Quant aux instrumentistes, ils devenaient de plus en plus habiles, sans que nous ayions à augmenter la liste des instruments du moyen âge (V. t. III. p. 365). Partout on s'extasiait encore sur le talent des « flûteurs d'Orléans, » exécutants très-renommés. Nul doute que l'industrie n'eût perfectionné les violes, les harpes, les orgues, les flûtes, les cors, les trompettes, etc., et que les orchestres n'eussent beaucoup gagné en puissance d'exécution.

V

Une émulation louable nous faisait imiter les produits étrangers. L'industrie et le commerce marchaient à l'unisson des lettres, des sciences et des arts. Ils progressaient autant par l'esprit nouveau des populations que par la protection royale.

Des ouvriers, venus de Venise, de Gênes et de Florence, fondèrent (1470) à Tours les premières manufactures de soieries, quand depuis longtemps déjà s'importaient en France les « dinanderies, » ouvrages de cuivre, pots et poëles, et choses semblables, que l'on fabriquait à Dinant [1].

Importations et exportations, rien ne faisait défaut pour que les marchandises de toutes sortes circulassent en France ou au dehors. La Rochelle reçut (1472) le très-notable privilége de continuer son commerce avec

1. *Mém. de Comines*. ann. 1466.

les Anglais et autres ennemis de l'État, pendant la guerre. Aussi, quelle prospérité! On eut dit une république maritime. Louis XI conclut (1473) un traité avec Hambourg, Brême, Lubeck, etc., villes essentiellement commerçantes, dont les marins purent librement trafiquer à travers la France. Il autorisa les nobles, même les ecclésiastiques, à faire le négoce par terre et par mer, sans déroger, à la seule condition que des navires français porteraient leurs marchandises [1]. L'année suivante, il y eut liberté entière de commerce entre la France et l'Angleterre.

Accordons que les expéditions de Charles VIII en Italie ne nuisirent pas aux progrès de l'industrie et du commerce, puisque quelques gentilhommes, ayant suivi le roi par delà les Alpes, firent venir des plants de mûrier et essayèrent cette culture près de Montelimar [2]; puisque certains objets d'origine italienne se vulgarisèrent en France.

Mais avec quelle rapidité les améliorations apparurent sous Louis XII! Les villes se bâtirent plus régulièrement qu'autrefois, et, dans les campagnes, les landes se défrichèrent, beaucoup de marais furent désséchés.

Comme Maximilien d'Allemagne, Louis XII, pour se populariser aisément, accorda aux marchands indigènes, qui craignaient la concurrence, l'expulsion des juifs émigrés qui affluaient dans le Nord. Sous ce prince, on compta quatre-vingt-treize artisans à la suite du roi, trente taverniers « assiète à boire et à manger. » Par une progression remarquable, François Ier eut autour de lui cent soixante artisans, dont « trois apothicaires et neuf carreleurs de souliers. » Le nombre des artisans suivant la cour devait être de trois cent vingt sous Henri IV.

Pendant le règne de François Ier, des traités favorables au commerce furent signés : celui de Calais (1521), avec

1. *Duclos*, Hist. de Louis XI, t. II, p. 248.
2. *Olivier de Serres.*

Charles-Quint, déclarant la pêche libre réciproquement pour les sujets des deux princes, même en temps de guerre; celui de Madrid (janvier 1526), stipulant que les sujets de la reine d'Aragon auraient, pour leurs draps et laines, et autres marchandises et denrées, la liberté du transit par la France, sans payer d'autres droits que les péages anciens de plus de vingt ans, à la condition de n'y rien déballer et de n'y rien vendre.

Le prince qui attirait à lui les artistes italiens, reçut de la Grèce des plants de vigne, dont il couvrit cinquante arpens, près Fontainebleau. On bâtit un « pressoir du roi. » D'autres territoires, notamment Coucy, furent bons pour les plants de vigne grecque [1].

Deux Génois, appelés à Lyon en 1536, introduisirent dans cette ville la fabrication de la soie. D'autre part, à Saint-Étienne et à Brassac, vers le même temps, se firent les premières exploitations importantes de houille. Primitivement (1520), il était arrivé à Paris des houilles anglaises, dont la Faculté de médecine, consultée, avait autorisé l'emploi. Mais il faut remarquer ici que, même dans l'édit de Charles VI sur les mines (1413), il n'avait pas été question du combustible minéral.

Depuis un demi-siècle seulement, le gouvernement accordait des priviléges aux mineurs habiles de l'étranger, venant en France travailler aux mines d'or, argent, cuivre, plomb, potin, étain, azur (cobalt), etc., nouvellement découvertes en Dauphiné, dans le Roussillon et la Cerdagne [2]. On ramassait alors par an cinq ou six cents marcs d'or de paillettes, dans les sables de quelques rivières du Languedoc [3].

Aucune règle fixe n'existait encore pour l'exploitation des mines; mais un édit intelligent (1470) dispensa pendant vingt ans de tout impôt les ouvriers étrangers, et leur

1. *Olivier de Serres.*
2. Édit. de 1470.
3. Ordonn. de France, t. XVII, p. 483.

laissa la liberté de se faire naturaliser ou de retourner dans leur pays. Ordre aux propriétaires de mines de faire connaître celles qui se trouvaient dans leurs terres, à peine d'en être privés pendant dix ans. Ils purent les exploiter eux-mêmes ou les faire exploiter, pourvu qu'ils commençassent l'exploitation dans le délai d'un mois. Le maître général ou son lieutenant, qui découvrait une mine, avait le droit de la faire exploiter en donnant vuidem pinte (ou pot de vin) au propriétaire, et en payant le dixième du bénéfice au roi [1].

L'édit de 1470 porta des fruits excellents, sous Charles VIII et Louis XII, surtout sous François I[er], dont le règne vit un grand développement des forces françaises. L'autorité perçut un droit de vingt sous par millier de fer forgé, pour l'exportation, et l'industrie de nos premières usines augmenta la richesse du trésor comme celle des particuliers.

Déjà la destruction des forêts inquiétait le gouvernement, qui enjoignit aux prélats de ne pas couper les hautes futaies dans leurs bénéfices [2]. Le gouvernement défendit d'employer le chêne pour les échalas, car les forêts « se vident et enchérissent [3].» Au contraire, il encouragea les plantations, si bien qu'une foule de cantons jusqu'alors demeurés sans bois, se couvrirent avec le temps d'une foule d'arbres vigoureux.

Pendant que l'industrie, secondée par l'art ou la science, grandissait d'une façon tout à fait remarquable, le commerce s'étendait immensément à l'extérieur, par suite de découvertes maritimes.

Un capitaine dieppois, nommé Cousin, doubla le cap de Bonne-Espérance, sept ans avant Vasco da Gama. Il passe pour avoir touché quelque terre australe, vers 1488. Un autre navigateur, Vincent Pinzon, Espagnol,

1. *Petitot,* Notes sur les *Mém. de Ph. de Comines.*
2. Édit du 7 juin 1527.
3. Édit de 1539.

entra dans le fleuve des Amazones (1499). Le Normand Binot-Paulmier, de Gonneville, doubla aussi (1503) le cap de Bonne Espérance. La même année, il y avait eu des tentatives commerciales dans les Indes. Le capitaine Jean Denis, de Honfleur, toucha au Brésil (1504), avant la fondation d'établissements portugais. Le même visita (1506) l'île de Terre-Neuve. Aubert, le Dieppois, qui avait découvert le Canada, l'y suivit en 1508, avec un navire armé par Thomas Ango, père du célèbre armateur de ce nom. Les marins de Honfleur et de Rouen faisaient le voyage de Terre-Neuve; ceux de Saint-Malo, conduits par Jacques Cartier, de Saint-Malo, pénétrèrent dans l'Amérique du nord, où ils fondèrent les établissements de la Nouvelle-France et du Canada, que Jean de la Roque, seigneur de Roberval, alla visiter jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Jean et Raoul Parmentier naviguaient fréquemment dans la mer des Indes. Jean, auteur de mappemondes et de cartes marines, publia des poésies inspirées par ses voyages [1]. Il vit Madagascar et Sumatra, les côtes de la Chine, et revint (1529) avec deux navires, la *Pensée* et le *Sacre,* richement chargés.

Une fois l'exemple donné, les expéditions lointaines s'étaient multipliées sous Louis XII, François I[er] et Henri II. Le Florentin Verazzano avait été chargé par le roi-chevalier (1524) d'entreprendre un voyage de découvertes, de visiter les terres de l'Amérique septentrionale. Il reconnut toutes les côtes, depuis le Cap-Breton et l'Acadie jusqu'à la Floride, chercha un passage par le nord pour arriver aux Indes orientales, et prit possession au nom de la France. Les Bretons, qui avaient découvert et nommé le Cap Breton, fondèrent sur ces côtes la pêche annuelle de la morue. Le premier établissement français au Cap Breton date de 1541, c'est-à-dire d'une année

1. *Description nouvelle des merveilles de ce monde,* in-4°, 1536.

après l'élévation de Roberval, gentilhomme picard, à la vice-royauté du Canada.

Pendant que Louis XII séjournait à Bourges (1509), on lui amena de Rouen un sauvage de l'Amérique du nord, le premier qu'on eût vu en France depuis la découverte de Christophe Colomb. Il fut montré en spectacle à la cour. Des pêcheurs l'avaient trouvé sur les côtes d'Angleterre, dans une pirogue d'écorce légère où il errait avec six compagnons. Une tempête les avait éloignés de leur pays.

Le commerce par eau, dans l'intérieur, chercha à augmenter ses ressources et composa, pour obtenir des résultats satisfaisants, avec l'autorité royale. La hanse d'Orléans, formée de tous les marchands qui naviguaient sur la Loire, s'était efforcé, surtout au xv[e] siècle, de soustraire son fleuve aux exactions des seigneurs et des financiers. La cour des aides, par divers arrêts, la protégea contre les péagers.

En outre, Pierre Doriole, général des finances, adressa (1468) au roi un mémoire dans lequel il l'engagea à accorder à nos navires le privilége d'importer les épiceries; il lui offrit un projet pour faire descendre les laines, les huiles et les autres marchandises à Bordeaux, d'où on les transporterait en Angleterre et en Flandre [1].

Pendant le règne de Louis XI, sous lequel le droit de douane fut établi, selon quelques auteurs, la « compagnie française, » grande association commerciale, fut composée de marchands *hansés* de Paris et d'autres villes, investis de priviléges, pour le transport et la vente du vin, et d'autres denrées et marchandises [2]. Sous François I[er], on projeta de creuser les canaux appelés plus tard de Briare, du Centre, de Languedoc et de Bourgogne. Tôt ou tard, ces grands travaux devaient donner une impulsion nouvelle aux expéditions par eau.

1. *Duclos*, Hist. de Louis XI, t. I[er], p. 343.
2. Ordonn. du 19 mai 1462.

Les foires privilégiées augmentèrent si rapidement qu'il semble que le privilége devint la règle. De 1455 à 1483, on accorda des priviléges pour les foires de Saint-Laurent et du Landit, de Champagne, de Saint-Romain, de Guibray, Saint-Xandre (Aunis), Bourg (Guienne), Bayonne (deux foires par année) [1], Buset (Languedoc), Notre-Dame de Loches, Dampierre, Pontremy, Tricot et Crèvecœur (Picardie), Senarpont (Ponthieu), Arras, Puylaurens, Issoudun, Luilly (Picardie), Liévray, les Granges, Saint-Ulpise, près Brioude, Arques, La Fère, Ornoy, Sassenage, Saint-Maixent, Châtres-sous-Montlhéri, Davesnecourt, Monville, Pinhols (Auvergne), Puissagny (Saintonge), Amiens, Nègrepelisse, Morier (Querci), Bèze (diocèse de Langres), Taillebourg, plusieurs villes d'Auvergne, Gannat, Craonne, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Nous pourrions faire, pour le règne de Charles VIII, une énumération semblable.

La plus ancienne foire qui se fût tenue à Caen, celle dite « du Pré, » située sur un pré où l'on a bâti l'hôpital général, commençait à la Saint-Denis, en octobre, pour finir le 16 du même mois, veille de la Saint-Gabriel, à l'heure de vêpres [2]. Cette foire fut supprimée sous Louis XI. Mais ce prince établit à Caen deux foires annuelles (1470), et il publia de sages règlements en faveur du commerce. Sous Charles VIII, deux des foires franches de Lyon (V. t. IV, p. 180) furent transportées à Bourges, ville alors célèbre par sa draperie, à ce point que souvent les personnes riches stipulaient : « Les habits se feront en drap fin de Bourges. »

Comme moyen d'amasser des fortunes brillantes, le commerce pouvait rivaliser avec les faveurs princières. La puissance de quelques marchands, suivant la voie indiquée par Jacques Cœur, devenait telle, parfois, que la royauté profitait du crédit dont jouissaient ces enri-

1. *Ordonn. du* 19 mai 1462.
2. *Ordonn. de France,* t. XVIII, p. 316.

chis. « Le roi Charles VIII, ayant passé en Italie avec une forte armée pour l'exécution de ses desseins, il n'y peut jamais trouver d'argent à prester, quoiqu'il y offrit d'y faire obliger avec Sa Majesté des plus grands princes et seigneurs de son royaume et officiers de sa couronne. Mais les Vénitiens lui ayant seulement demandé une lettre de change de Jacques Lepeltier de Rouen, marchand, traficquand par mer, ils lui baillèrent tout ce qu'il leur demanda sur icelle, au moyen de quoi il passa outre, prit Rome, et y rendit justice, et conquit l'Italie en six mois [1]. »

Dès 1519, époque de la fondation, à Reims, d'une maison de prêt sur dépôt, mais sans intérêt, apparurent chez nous les institutions de crédit commercial. François I[er] établit une banque à Lyon (1542), par le conseil du cardinal de Tournon [2].

Toutefois, le gouvernement ne comprenait et ne devait comprendre longtemps encore, — pendant plusieurs siècles, — que le système prohibitif. Il perçut un droit d'importation de deux écus d'or par pièce de velours ou de drap de soie. Il interdit, au profit des draps du Languedoc, l'entrée des draps et lainages d'Espagne et de Perpignan [3].

Des fabriques très-considérables de draps communs existaient à Darnetal, près de Rouen. Ces draps étaient d'une « quasi-inestimable » fabrication.

Les étoffes étrangères d'or, d'argent et de soie, devaient entrer en France par Suze, quand elles venaient d'Italie; quand elles venaient d'Espagne, elles entraient par Narbonne et Bayonne, pour être directement conduites à Lyon, où on les déballait et vendait [4]. L'aune de Paris était moitié plus grande que celle de Flandre, de Hollande, d'Angleterre et des autres pays.

1. *Thomas Lefèvre,* Discours sommaire sur la navigation p. 264, *Rouen,* 1650.

2. *Pierre Matthieu.*

3. Anc. lois franc. t. XII, p. 552.

4. Édit de mai 1542.

Le commerce eut ses mauvais jours. A Lyon, il s'éleva une lutte entre les artisans et la grande bourgeoisie, dès les premières années du XVI[e] siècle. Dans cette ville, une violente émeute éclata (1529) à cause de la cherté du blé, parce que l'administration avait manqué de prévoir, ou n'avait pas énergiquement empêché les accaparements.

Plus que jamais, pourtant, la réglementation de l'industrie et du commerce semble une prérogative spéciale du pouvoir souverain ; plus que jamais, les corporations sont dans la main du roi. Quelques métiers, non organisés jusqu'alors, reçoivent leurs statuts ou les voient améliorer.

Ce qui concerne les états de bouche occupe beaucoup l'administration centrale. La boulangerie, rendue libre pour les Parisiens (1524), comme du temps de Philippe le Bel, obéit à des lois sévères, assurant le poids du pain. On poursuit les gens qui, par spéculation, achètent le blé en masse dans les granges, ou sur pied dans les champs. Y a-t-il abondance, comme en 1535? La liberté de l'exportation des blés est accordée. Y a-t-il disette? Elle est retirée. Bientôt le législateur fait dresser, en chaque siége de juridiction, une « mercuriale » de la valeur moyenne des blés, vins et fourrages, d'après le rapport des marchands [1].

Comme les brasseurs consomment beaucoup de grains, le gouvernement, dans les années de disette, a cru quelquefois devoir les suspendre. Pour cette raison, en 1415 et en 1482, une ordonnance du prévôt de police de Paris a défendu de faire de la bière [2].

Rien n'est changé aux anciennes corporations, extrêmement nombreuses, sur lesquelles nous avons déjà appelé l'attention du lecteur. Deux ou trois nouvelles communautés, formées au XVI[e] siècle, méritent seules d'être signalées.

1. Ordonn. de 1539.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 350.

Ainsi, Louis XII réunit (1514) les vinaigriers en communauté, ayant le droit de distiller l'eau-de-vie et l'esprit-de-vin. Le nombre des distillateurs était déjà grand. En 1534, les vinaigriers, regardés comme cumulant plusieurs professions, se divisent en plusieurs classes, dont une, celle des *distillateurs*, a le privilége de l'eau-de-vie. Ce sont des *sauciers-moutardiers-vinaigriers, distillateurs en eau-de-vie et esprit-de-vin et buffetiers*. La moutarde de Dijon passe pour la meilleure de France.

La communauté des *maîtres-queux*, *cuisiniers* et *porte-chapes*, prospère. Ces derniers artisans s'appellent ainsi parce qu'ils tiennent chauds, avec une *chape* en fer blanc, les mets qu'il portent en ville, et qu'ils couvrent soigneusement.

Vers 1550, à Paris et dans les principales cités des provinces, il se trouve assez d'horlogers pour que l'on songe à en établir une communauté. Déjà l'usage des montres se propage[1]. Les corporations d'orfévres fleurissent depuis longtemps. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter, à Paris, la chapelle Saint-Eloi de la corporation des orfévres parisiens, dont la porte est remarquable[2], et la maison de la corporation des orfèvres rouennais, à Rouen, rue de la Grosse-Horloge.

C'est au luxe de la Renaissance que ces corporations doivent leur prospérité. La profession de plombier n'acquiert de l'importance que sous François Ier. L'emploi du plomb est devenu fréquent dans l'architecture. Les premiers statuts des plombiers datent du milieu du XVIe siècle, époque où Marino Cavalli écrit [3] ce qu'on va lire :

« La France, à cause de son étendue, a une grande variété de sol et de produits: ceux-ci sont d'une excellente qualité et tellement abondants qu'il y en a pour la France, et même pour les nations étrangères.

1. Collections de Sauvageot, de De Bruges et de Labarte.
2. Estampes de la Bibliothèque impériale.
3. En 1546. Documents inédits sur l'histoire de France.

« Quant au blé, les Français en envoient en Espagne, en Portugal, en Angleterre, quelquefois même en Suisse et à Gênes, si pourtant la guerre n'y met pas obstacle.

« Quoique les Français aiment bien le vin, ils en ont pour les Anglais, les Écossais et les Flamands, pour le Luxembourg, la Lorraine et la Suisse. On retire par an de sa vente un million et demi d'écus, et on le vend plus cher que ceux d'Espagne et de Chypre : il est moins fort, mais plus délicat.

« Il y a en France toutes sortes de viandes, et le poisson frais et salé y abonde ; on en exporte même dans les pays d'alentour.

« Les laines ordinaires ne manquent pas. Quant aux draps fins, on les fabrique avec les laines anglaises et espagnoles. Il est vrai que la Basse-Normandie et la Picardie donnent une espèce de laine un peu plus fine qui sert pour certains draps, et pour un, entre autres, qu'on appelle *camelot*.

« On fabrique en abondance des toiles de toute qualité, mais non aussi fine que la toile hollandaise. On les transporte en Angleterre, en Espagne et dans les pays barbaresques ; et, justement à cause du bas prix, ce commerce est très-profitable.

« Le bois de construction et le bois à brûler abondent dans toutes les parties de la France... Chose singulière ! la sixième partie de la France est couverte de bois, et cependant le bois y coûte deux fois plus cher qu'à Venise. C'est que presque toutes les forêts sont au roi, qui permet la coupe et la vente de bois selon qu'il lui plaît. »

CHAPITRE IV

I. L'examen de la situation générale, avant l'examen de la question religieuse. Luxe des grands vassaux sous Louis XI. Fêtes et tournois de Charles VIII. Popularité de Louis XII. « Jeux et ébattements. » Illumination. Réjouissances publiques sous François Ier. Obsèques royales. Inutilité des nouvelles lois somptuaires. Modifications de quelques usages. Tête découverte devant le roi. Blasphémateurs; leurs manières d'éviter les défenses; formules plaisantes. Serment sur la croix de Saint-Laud d'Angers. Fondation d'un pauvre. Charité publique. Quêtes. Bureau général des pauvres. Registres de l'état civil.

II. Le costume et la nourriture. Sous Louis XI : vêtements des hommes, des dames et des demoiselles. Sous Charles VIII : usage de la longue robe. Les jeunes gens à canne. Sous Louis XII : robe raccourcie; mortier. Deuil en noir. Sous François Ier : chapeau, cheveux courts, barbe longue. Luxe du costume. Souliers « à la guimbarde. » Bonnets « à la marabaise; » fous « à bourlet. » Les « contenances. » Carrosses. Heures des repas. Bains. Importation de la cuisine italienne. « Restaurant divin. » Les « poules de Calécut. » Héronnières. Gaufres de François Ier. Prunes de la reine Claude. Les Français « pantagruélisent. » Guerre aux ivrognes. Frédéric Frégose. La paume et les cartes.

III. Laboureurs et gens d'armes. Chanson; rondeau. Disette et abondance. Comète de 1465. Malheurs publics. Peste et voleurs, en 1466. Crédulité, effroi du peuple. « Le cimetière des Français. » Maladies. Le « mal de grosse vérole. » « Processions blanches, » en 1504. Pronostics des astrologues et des médecins. Faits des lansquenets, des « Marabais et des Allemands. » Ce qui est certain. Les « mille diables. » Nouvelles fins du monde. Incendiaires, bohémiens, bandits. Épidémie du « trousse-galant. »

IV. Charges et impôts. La cousine de Fleuranges. Le libertinage. Balue et Jehanne du Bois. Étiennette de Besançon et le comte de Foix. Les désirs d'Anne de Bretagne. Bayard et « la belle-fille. » Conversions de Jean Tisserand. La jeune folle du Mans. Scandales chez les Jacobins. Les « filles d'honneur » et les dames de la cour. Hypocrisie. La raison d'État. Abstinence. « Mangeur de lard en carême. » Observation des dimanches et fêtes.

V. Commencements des discussions et querelles religieuses. Gallicanisme de l'Université. Le parlement et le pape. Rome et la royauté. Grand-aumonier. Les Annonciades. Cas de Vauderie. Conciles de Tours, de Lyon et de Latran. Idées de réformes. « Le blason de la guerre du pape. L'hérétique Hémon de la Fosse. Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples. Concordat. L'Église dans l'État. Commencement de la Réforme. Concile na-

tional de 1522. Premières persécutions contre les Luthériens. Chanson sur la « deffaicte des Luthériens. » Défenses de traduire l'Évangile. Conciles de Bourges et de Sens. Persécutions nouvelles. Affaire Louis de Berquin. Violences contre les « images » Doctrines de Jean Calvin. L'« Institution chrétienne. » Diane de Poitiers, catholique; Marguerite de Navarre, protestante. Suppressions des confréries. Expression : « tiré à quatre épingles. » « Prophétie des abus des prestres, moines et rasez. » Mot de François Ier sur les hérétiques brûlés.

I

Convient-il de traiter, à présent, la plus grave question de l'époque, la question religieuse?

Attendons encore. Quelques mots préliminaires sur la situation générale, sur les misères placées à côté des splendeurs, sur les mœurs privées des populations, doivent précéder le sanglant tableau de la Réforme. Car la question religieuse, au XVIe siècle, englobera tout, politique, royauté, civilisation, cœur et âme des masses. La Réforme sera un brasier où se tordront, comme des feuilles mortes, les belles nouveautés de la Renaissance.

Quelle était la situation générale, pendant les années où la gloire militaire, le triomphe de la royauté, les lettres, les arts, l'industrie et le commerce rayonnaient, ainsi que nous avons essayé de le montrer?

Elle ne valait guère mieux que celle des époques précédentes. Du luxe, du plaisir, de l'immoralité, en haut et en bas; puis de pénibles épreuves et de fréquentes catastrophes, pesant sur Paris ou les provinces.

C'était au moment où la féodalité s'évanouissait, que ses derniers représentants affectaient les plus brillants dehors. Ils semblaient s'endormir dans leurs richesses, ou tout au moins y trouver des compensations à leur effacement politique. A plus forte raison rivalisaient-ils avec le roi, sous le rapport de la magnificence, lorsque, comme les ducs de Bourgogne, ils tenaient leur suzerain en échec.

L'idéal du luxe des grands vassaux, sous Louis XI, se trouve dans l'hôtel d'Artois, à Paris, appartenant au duc de Bourgogne. Cet « hostel était tout tendu et paré moult noblement et de la plus riche tapisserie que les Parisiens eussent oncques veüe; et si y estait son estat tant riche et tant noble que prince tenist oncques; si que tout le monde allait en sondit hostel, et s'esmerveillaient de la grande largesse qu'ils veoient. Mesmement quand il chevauchait par les rues pour aller en aucunes églises faire sa dévotion, tout le monde courait pour le veoir, pour ce que tous les jours il portait quelque nouvelle bague de si grand prix, que c'estait noblesse à regarder; et si l'accompagnaient toujours parmy la ville sept ou huit que ducs, que comtes, et trente ou quarante de ses archiers estans à pied, tenans chacun en sa main un vouge ou hache, ou autre baston de guerre. En la salle de son hostel où il mangeait estait un dressoir quarré à degrez, lequel dressoir à l'heure du manger estait couvert et chargé de vaisselle d'or et d'argent moult riche; et à chacun cornet du dressoir était une unicorne tant riche et tant bien faicte, que merveilles estait à regarder. En son jardin estait un pavillon tendu moult riche, tout couvert par dehors de fin veloux, tout semé de fusils d'or, estincelles d'or, moult richement brodé. Et entre les fusils estaient les armes de tous ses pays et seigneuries, moult richement faictes [1]. »

S'imagine-t-on quelque chose de plus grandiose dans les façons de Louis XI? Le vassal éclipsait le roi.

Aux jours de fêtes publiques, pourtant, celui-ci ne ménageait pas la dépense. Les autorités bourgeoises ne lui marchandaient pas, non plus, les magnifiques réceptions. A son entrée dans Paris, en 1461, beaucoup de représentations dramatiques furent admirées. La foule contempla surtout les syrènes de la rue du Ponceau, — trois belles filles, « disant petits motets et bergerettes. »

1. *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.*

Elles étaient nues, mais elles se dérobaient en partie aux regards dans l'eau de la fontaine [1]. Mille applaudissements s'élevaient de toutes parts.

Aux couronnements, les objets capables d'attirer la foule se succédaient autant qu'aux entrées royales, depuis longtemps brillamment organisées (V. t. IV, p. 263 à 270). Si les réjouissances publiques prouvaient la prospérité des populations, jamais le peuple n'eut été plus heureux que sous les Valois.

Avec ses goûts de chevalerie, Charles VIII ne devait pas dédaigner les jeux militaires, les déploiements de bannières éclatantes, les spectacles pompeux d'armures reluisant au soleil. C'est dans la rue de la Juiverie, à Lyon, que ce prince donnait des fêtes et des tournois, quand il séjournait dans la ville. De même pour Louis XII, grand amateur de fêtes guerrières. A la vue de ce dernier, les Français oubliaient leurs misères pour battre des mains, devant lui. « ... C'est la vérité que partout où Louis XII passait, les gens, et hommes et femmes, s'assemblaient de toutes parts et couraient après lui trois ou quatre lieues. Et quand ils pouvaient atteindre à toucher à sa mule, ou à sa robe, ou à quelque chose du sien, ils baisaient leurs mains et s'en frottaient le visage d'aussi grande dévotion, qu'ils eussent fait d'aucun reliquaire [2]. »

D'ordinaire, lorsque les rois et les reines faisaient leur entrée dans Paris, les députés des six corps des marchands accompagnaient Leurs Majestés avec le dais. Les corps de métiers suivaient, représentant, en habits de caractère, les sept péchés mortels, les sept vertus; puis la mort, le purgatoire, le paradis et l'enfer [3]. Des innovations remarquables ajoutèrent à la beauté de ces fêtes,

1. *Chronique de Jean de Troyes.*
2. *Histoire de Louis XII, père du peuple,* par Messire Jean de Saint-Gelais.
3. *Saint-Foix,* Essais historiques sur Paris.

dont le règne de Louis XIV devait être l'apogée. A une entrée d'Anne de Bretagne dans la capitale (1504), comme la marche du cortége ne pouvait finir avant la nuit, l'autorité fit fabriquer cent falots pour éclairer le chemin depuis Notre-Dame jusqu'au palais. Elle ordonna aux habitants des rues que la reine traversait, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, de placer « une torche ardente » sur une fenêtre du premier étage de chaque maison[1].

Combien ces illuminations, manifestant presque toujours des joies factices, se multiplièrent dans la suite, et transformèrent en fumée des monceaux d'argent! Certaines gens eussent préféré l'omission d'un acte sérieux pour leurs droits à l'omission d'une réjouissance publique. En plein XIXe siècle, les coureurs de fêtes nationales, ou soit-disant telles, ne manquent pas encore. Amuser les masses, pour leur donner le change, c'est le système qui a prévalu dans la France monarchique, système renouvelé de la Rome impériale.

Les heureux du règne de Louis XII adoptèrent les goûts brillants du midi de l'Europe. Depuis les hôtels des grands seigneurs jusqu'aux boutiques des marchands, un luxe élégant se ressentit des expéditions italiennes. Partout « jeux et ébattemens à grands frais; » partout de grands édifices, « pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement et les murailles qui sont au dedans, mais les couverts, les toits, et images qui sont par le dehors; » partout des ameublements somptueux : « il n'y a sorte de gens qui ne veuillent avoir tasses, gobelets, aiguière et cuiller d'argent. »

Par les beaux travaux d'architecture exécutés sous François Ier (V. plus haut, p. 175), on peut se figurer le luxe intérieur des gentilshommes de l'époque. Aussi réservons-nous les détails, sous ce rapport, pour les chapitres qui clôront le XVIe siècle, en énumérant la somme

1. *P.-L. Jacob*, Hist. du XVIe siècle, t. III. p. 29.

des progrès que la Renaissance a amenés dans le confortable. Qu'on se rappelle aussi les objets d'art plastique ou de grande industrie, sortis des manufactures françaises (V. plus haut, p. 183 et suivantes).

François Ier ne négligea pas le soin d'éblouir ses sujets par des fêtes, et l'entrevue du *camp du drap d'or* est demeurée célèbre. Les gouvernés suivirent un peu l'exemple donné par leur souverain. Ils voulurent jouir, avoir la vie fastueuse, aller de fêtes en fêtes. Tant d'innovations charmantes les conviaient aux voluptés matérielles !

Quelques voix, celle des nouveaux hérétiques persécutés, discordaient dans le chœur général des heureux de l'époque. Mais nul ne s'en effrayait longuement. Le bûcher s'éteignait, et tout rentrait dans l'ordre, c'est-à-dire se replongeait dans l'égoïsme du plaisir. L'autorité chercha à développer chez les Français l'ardeur des divertissements luxueux et matériels. A Orléans, des réjouissances publiques eurent lieu pour la naissance du dauphin, fils de François Ier. La population vit, pendant un jour entier, deux fontaines qui jetaient « vin clairet et blanc, et par un petit tuyau sortait de l'hypocras, etc. [1] » Lors de l'entrée de Charles-Quint dans la même ville (20 novembre 1539), on mit dans les arbres du cloître Saint-Aignan des guirlandes d'étoffe et de papier vert pour imiter les feuilles. Alors un Orléanais, monté dans un de ces arbres, mérita l'attention des princes par son habileté à imiter le rossignol [2].

En fait de costume et de nourriture, comme nous le remarquerons bientôt, un luxe inouï éclata parmi toutes les classes de Français. Cela semblait fort agréable au vainqueur de Marignan, à l'amant de la duchesse d'Étampes, au protecteur de Benvenuto Cellini. Chacun acceptait le ton qu'il donnait, et cherchait à frapper les

1. *Romagnesi*, Hist. d'Orléans, *en note.*
2. *Idem, ibidem.*

regards du vulgaire. Entraînement tout naturel, irrésistibles séductions, exemple doux à suivre.

Point de solennité sans pompes extraordinaires. Pour les baptêmes des princes, il fallait des galas, soit dans les palais, soit dans rues; pour les mariages, les fêtes se prolongeaient, plus éblouisssantes encore; pour les obsèques, rien de simple, de sérieux, de vraiment funèbre. A propos de la mort du souverain, un écrivain du XV[e] siècle constate : « C'est la forme et la manière, après le trépas du Roy, comment il se doit porter en litière pour porter au lieu où il a élu sa sépulture : premièrement, comment avoir une litière portée par certains officiers royaux, et doit être en ladite litière une forme en semblance de Roy couché en lit, en grands draps ; la forme vêtue en forme d'homme comme roy ; c'est à savoir vêtue d'un pourpoint, tunique et dalmatique de drap d'or à fleur de lys, fourré d'hermines, fermé dessus l'épaule d'un bouton de perles, tenant en sa main dextre un grand sceptre et en la main senestre une main de justice avec anneaux ès-dites mains, en sa tête une couronne, les sandales, chausses, semblables aux dits vêtements, avec souliers de mesme, couvert la dite litière de drap d'or pendant de tout côté, et dans ladite litière, vers la tête du Roy, deux oreillers de velours vermeil à quatre trouppes de perles chacun, au pied de ladite litière deux lampions d'or pleins de cire, ardents continuellement jusqu'à la sépulture, une croix, avec bénitiers et encensoirs d'or, un ciel de drap d'or à la litière, à quatre lances, et après la sépulture dudit roi, est couverte la place d'un drap d'azur à fleurs de lys, à une croix blanche de velours. »

Saint-Denis, nécropole des rois, contenait des mausolées splendides. Les plus grands artistes de l'époque travaillèrent aux tombeaux de Louis XII et de François I[er], dont le faste s'étendit par de là la mort.

Aussi deux ou trois lois somptuaires ne purent arrêter

l'essor donné au luxe. Naguère ces lois étaient demeurées impuissantes. Charles VIII, Louis XII et François Ier voulurent en vain circonscrire les dépenses des gouvernés selon leurs rangs, parce qu'ils violaient eux-mêmes les réglements en vigueur.

Les draps d'or et d'argent, permis seulement aux nobles [1] « issus de bonne et ancienne noblesse sans dérogeance, » se retrouvèrent chez des gens de moindre état. Le damas, le velours, le satin, la soie tentèrent les possesseurs de petite fortune, malgré l'ordonnance qui les défendait aux chevaliers ayant moins de deux mille livres de revenu.

Par mesure sage, Louis XII s'avisa d'interdire aux orfévres la fabrication « d'aucune pièce de grosse vaisselle, » de leur permettre seulement les salières, les cuillères, et les tasses ou les pots pesant trois marcs [2]. Les Français achetèrent leur argenterie à l'étranger. Cette contrebande accabla les orfévres, qui crièrent beaucoup. Et le roi révoqua son ordonnance. François Ier défendit aux princes, seigneurs et gentilshommes, autres que le dauphin et le duc d'Orléans, de porter drap ou toile, velours, parfilures, broderies, passements d'or ou d'argent, etc., sinon sur leurs harnais [3]. Personne ne voulut obéir, et le roi ferma les yeux devant les délinquants.

L'inutilité des lois somptuaires datait de loin; elle devait apparaître avec plus d'évidence encore par la suite.

Quelques usages s'étaient modifiés à la cour, où, par des expressions humbles, on rendait aux monarques l'hommage de la soumission la plus complète. Les servir, leur prodiguer les flatteries, leur faire croire qu'ils tenaient plus du dieu que de l'homme, voilà ce que les personnages considérables s'étudiaient à ne pas oublier.

1. Sous Charles VIII.
2. *Ordonnance de* 1508, révoquée en 1510.
3. *Ordonnance du* 8 *décembre* 1543.

Autrefois, c'était la coutume en France d'avoir la tête couverte devant le roi. Lorsque celui-ci adressait la parole à quelque courtisan, le courtisan devait seulement baisser son chaperon. Cet usage a duré jusqu'à la fin du XIVe siècle. Mais Charles VIII passa en Italie. Voyant les seigneurs napolitains découverts devant lui, il ordonna à tous les seigneurs français qui l'accompagnaient de ne pas se couvrir dans sa chambre, lorsque quelques princes ou seigneurs italiens seraient présents. Peu avant la mort de Louis XII, les seigneurs s'accoutumèrent à se tenir découverts devant le roi. Néanmoins, plusieurs d'entre eux, pour n'avoir pas la tête absolument nue, mirent des coiffes presque semblables aux béguins que les enfants portent.

A toutes les époques, nos rois avaient sévi contre les blasphémateurs. Louis XII crut les atteindre, par une ordonnance sévère. Il compta sans les habitudes nouvelles, sans l'esprit sceptique déjà répandu çà et là. Pour échapper au blasphême, au lieu de *vrai Dieu*, on dit *vraibis*, ou *vraigot; corbœuf*, au lieu de *corps de Dieu;* et *ventrebœuf*, au lieu de *ventre de Dieu; vertu quoi*, au lieu de *vertu de Dieu; mordienne*, *morbieu*, *morbleu*, pour *mort de Dieu*. Des plaisants inventèrent les formules les plus singulières, ou des onomatopées burlesques pour remplacer les serments. Ils maugréèrent sans remords les saints fantastiques, *Babolein*, *Hurluberlu*. Puis ils jurèrent *de par le Diable! par cent pipes de vieux diables! par cent mille pannerées de beaux diables!* Ils disaient: *Le mau de pipe vous bire! Par la quau dé! Le maulubec vous trousque! Le feu Saint-Antoine vous arde! Tarabin, tarabas! Carimari*, *carimara*, etc. [1].

Le serment sur la croix de Saint-Laud d'Angers, morceau de la vraie croix déposé dans l'église collégiale de Saint-Laud au faubourg d'Angers, se faisait ainsi :

« Vous jurez par Dieu, votre créateur, sur le damne-

1. *P.-L. Jacob*, Hist. du XVIe siècle, t. IV, p. 281.

ment de vostre âme, et par le baptême que vous avez apporté de dessus les fonts, et par la vraie croix de Saint-Laud, cy-présente, que, etc... Et dudit serment vous renoncez à toute dispense. »

Selon la croyance, quiconque manquait à ce serment devait mourir dans l'année (V. plus haut, p. 23.) Louis XI n'osait pas le violer. La plupart de ses sujets respectaient de même cette formule solennelle, dont quelques-uns se moquaient tout bas.

Au milieu de leurs grandeurs, les gentilshommes pensaient parfois aux gens privés de toutes ressources. Mais l'aumône faite aux mendiants en pleine rue ne paraissait déjà plus convenable ni efficace. Elle revêtit un caractère de protection durable.

Quiconque voulait distraire une somme de sa fortune pour accomplir une bonne œuvre, « fondait un pauvre » dans une abbaye, comme aujourd'hui on fonde un lit dans un hôpital. Louis XI entretint un pauvre à Saint-Martin de Tours [1]. L'administration des maisons de bienfaisance, alimentées par des dons pieux, appartenait aux fondateurs, aux églises ou aux villes. Le premier exemple d'une intervention supérieure date de Louis XI, qui fit faire (1476) sur l'administraiion des hôpitaux de Bordeaux une enquête par une commission composée d'un chanoine, du sous-maire, de deux bourgeois et du procureur royal.

Encore un changement opéré par le gouvernement personnel. Sous François I[er], la charité publique devint l'affaire du pouvoir. Le roi régla (1542) l'élection des gouverneurs et administrateurs de l'hospice des Enfants-Dieu; il attribua la surveillance des hôpitaux et des maladreries aux baillis, sénéchaux et autresjuges royaux; il ordonna (1546) à tous les administrateurs de rendre compte de leur gestion aux juges des lieux les plus voi-

1. *Ordonn. de* 1473.

sins, et de leur exposer la situation financière des divers établissements.

Cette « réformation des hôpitaux et aumôneries, » n'eût pas tout le succès espéré.

D'autre part, François Ier autorisa (1541) une quête pour l'entretien des orphelins de la banlieue de Paris. C'était l'usage, mais non encore une règle formelle. Le 6 novembre 1544, le même prince établit à Paris un bureau général des pauvres pour la distribution des aumônes [1].

L'ordre dans la charité publique ne suffisait pas pour calmer les nombreuses misères du temps. Il habitua néanmoins les malheureux à compter sur la générosité de tous, car la charité continue se transforma presque en devoir.

Ce qu'on peut croire à peine, c'est que, antérieurement à l'année 1539, un trouble extrême régnait dans l'état civil. Pour constater les naissances, les mariages et les décès, aucun acte officiel, d'incontestable authenticité. Les familles nobles établissaient l'état civil de leur membres au moyen des « chartriers » renfermés dans les châteaux. Les noms des principaux personnages étaient inscrits dans les « obituaires » des églises, surtout quand on pouvait les regarder comme bienfaiteurs de couvents et de paroisses. Pour les gens de petite extraction, c'est-à-dire pour la majorité des familles, il fallait recourir aux témoignages incertains, en appeler à la mémoire de voisins, de contemporains, d'officiers de justice, sans jamais obtenir des renseignements tout à fait réguliers.

Un pas fut tenté heureusement par François Ier. Une ordonnance prescrivit la tenue de registres, où les curés dûrent inscrire exactement le jour de naissance des fidèles par eux baptisés. Un notaire signa avec le curé les registres, déposés chaque année au greffe du bailliage le plus proche [2].

1 Lettres patentes du 6 novembre 1544.

2. *Ord. de Villers-Cotterets*, août 1539.

Mais cette prescription, d'ailleurs mal suivie, ne s'occupait que des naissances.

L'Église seule constata les mariages et les décès. Donc, les notabilités d'une paroisse, les bénéficiers importants obtinrent, pour établir leurs droits de famille, des moyens dont les pauvres gens continuèrent à être privés.

Si les constatations avaient eu lieu, d'une manière générale, pour les naissances, les mariages et les décès, outre le bien de savoir au moins l'âge de chacun, on eut évité « un million de procès et de différends qui sont intentés pour les restitutions et actes concernant la minorité ou la majorité des personnes [1]. »

II

Le costume et la nourriture furent caractéristiques, pendant la Renaissance. Ils se ressentirent des goûts de luxe, d'art et de confortable.

Bien que le costume royal de Louis XI « montrât le velours uni à la panne, » et que « le graissage de ses bottes » figurât dans sa dépense ordinaire, on comptait cinquante sous pour les robes des valets, et douze livres pour les manteaux des clercs, notaires et secrétaires royaux [2].

Dans une entrevue avec Henri IV de Castille, Louis XI parut vêtu d'une camisole étroite, qu'attachaient des aiguillettes. Son pourpoint était de futaine ; son bonnet suintait la graisse; il le gardait pendant plusieurs années. Il « avoit accoustumé de longtemps d'avoir quelqu'un qui s'habilloit pareil de lui souvent, » et il éprouva un vif plaisir, le 19 ou 31 d'août 1475, de ce que Comines « fust vestu pareil de luy ce jour [3]. »

1. *J. Bodin*, Traité de la République, livre VI.
2. Selon Pierre Matthieu; V. plus haut, p. 23.
3. *Mém. de Philippe de Comines.*

S'il faisait le bourgeois, en revanche la bourgeoisie de son temps luttait avec l'aristocratie, sous le rapport des prétentions et de la toilette. A Paris, dit un poëte,

A Paris, y en a beaucoup,
Qui n'ont n'argent, vergier, ne terre,
Que vous jugeriez chascun coup
Alliés aux grands chefs de guerre...
Une simple huissière, ou clergesse,
Aujourd'hui se présumera
Autant et plus qu'une duchesse;
Heureux est qui en finira!
Une simple bourgeoise aura
Rubis, diamants et joyaux,
Et Dieu sait si elle parlera
Gravement en termes nouveaux,
Afin d'étonner pauvres veaux [1].

La mode, pour les élégants, fut d'élargir les épaules avec des coussinets ou maheutres, de garnir les braguettes avec des rubans, de jeter sur le pourpoint un « tabart » ou manteau court, de porter des ventres postiches [2], et des perruques contre lesquelles déclama Olivier Maillard, le célèbre prédicateur. Les perruques valurent à ces élégants le nom de « perruquiaux. » Ceux-ci avaient un petit pourpoint attaché à la hauteur des lombes par des aiguillettes et des hauts-de-chausses bouffants à mi-cuisse et collants sur le reste de la jambe, de manière à bien dessiner le mollet.

« En ce temps aussy les hommes se vestoient sy court, que leurs chausses alloient près jusques à la forme de leurs fesses; ils faisoient fendre les manches de leurs robbes et de leurs pourpoints, si bien qu'on voyoit leurs bras, parmy une déliée chemise qu'ils portoient; la manche de la chemise estoit large: ils avoient longs cheveulx qui leur venoient par devant jusques aulx yeux et par derrière jusques en bas; sur leurs testes ils por-

1. *Guillaume Coquillart,* dans *les Droits nouveaulx,* poëme
2. *Dulaure,* Hist. de Paris, t. I, p. 324.

toient ung bonnet de drap d'un quartier ou quartier et demy de haulteur, et les nobles et riches, grosses chaînes d'or au col, avec pourpoint de velours ou de drap de soye, et de longues poulaines à leurs solliers de ung quartier ou quartier et demy de long, et à leurs robbes gros maheustres sur leurs épaulles pour les faire apparoistre plus gros et plus fournis; leurs pourpoints estoient garnis de bourre et s'ils n'estoient ainsy, ils s'habilloient touts long jusques en terre de robbes; tantost en habit long, tantost en habit court; et ny avoit sy petit compagnon de mestier qui n'eut une longue robe de drap jusques aulx talons [1]. »

Quelquefois, les cheveux des hommes étaient si longs « qu'ils leur empêchaient le visage, et même les yeux [2]. » Mais, écrivait un cordelier, « un homme qui a grande abondance de cheveux, doit se faire apporter de l'eau chaude et les tremper, et puis, avec un bon rasoir bien tranchant, les faire ôter. Car les cheveux ne font à la tête que nuisement. Ils engendrent ordure, poux, crasse, teigne, sueur, et sont cause de plusieurs maladies. C'est pourquoi folâtres sont ces cuideraulx (petits outrecuidants) qui si grands cheveux portent et à si grande abondance, qu'ils leur entrent jusqu'au dos par derrière, et par devant leur couvrent le front jusqu'aux yeux, tandis qu'aux deux côtés ils leur cachent les oreilles [3]. »

Malgré ces foudres, les longs cheveux triomphèrent en France et en Europe. Le beau monde porta cette coiffure que l'on appelle aujourd'hui « en marchand de salade, » et que les paysans bretons ont conservée. Vers 1480, seulement, la frisure reparut pour quelques années, et alors on vit, sur les bonnets d'hommes, des chaînes d'or somptueuses.

« Les dames et demoiselles ne portoient plus nulles queus à leurs robbes, mais elles portoient bordures de

1. *Mém. de Duclercq*, Liv. V, ch. III, année 1467.
2. *Chroniques de Monstrelet.*
3. *Magasin pitt.* Hist. du cost. en France, XVII[e] année, p. 43.

gris de letisses (fourrures) de velours et aultres choses de largeur d'ung velours de hault; elles portoient sur leurs chiefs bourlets en manière de bonnets ronds, et diminuant par-dessus de la haulteur de demie aulne, ou trois quartiers de long, aucunes moins, aultres plus, et déliés couvre chefs par-dessus pendans par derrière jusques en terre, avec cinture de soye de la largeur de quatre ou cinq pouces, les tissus et ferures larges et dorées, pesant cinq, six et sept onces d'argent; de larges colliers d'or en leurs cols, de plusieurs façons [1]. »

Ce n'étaient que rubans, qu'aiguillettes, sur leur ajustement. Elles avaient adopté le corset de soie séparé de la jupe, la robe de satin de Florence, fendue par devant, et fourrée de putois en hiver. Ces choses les distinguaient des bourgeoises.

Aux manches flottantes succédèrent des manches étroites et collantes. Les robes à corsage ouvert sur le devant et orné de laçures, à peu près comme les corsages à la Suissesse, étaient garnies au collet, aux manches et à l'extrémité inférieure, d'une large bande de velours. Elles traînaient jusqu'à terre; il fallait parfois une suivante chargée de porter la queue. Une ceinture aussi en velours, couverte d'orfévrerie, ceignait étroitement la taille.

Il y eut trois sortes de coiffure : le bonnet pyramidal, le bonnet tronqué terminé par un bouton, et une coiffure formée d'un barillet à côtes [2]. Les chapeaux furent plus communs que sous Charles VI et Charles VII. On les porta en tout temps.

Quoique jeune, Charles VIII fit renaître l'usage de la longue robe, pour cacher les défauts de sa taille. Son costume était tout en velours.

Les courtisans se vêtirent, à son exemple, de robes traînantes, qui se transformaient quelquefois en manteaux

1. *Mém. de Duclercq*, Liv. V, ch. III, année 1467.
2. *Willemin*, t. II, pl. 167, 168.

ou mantelines. On mettait par-dessous une tunicelle à manches assez justes pour pouvoir les passer dans celles du surtout.

L'importation des modes italiennes ajouta des accessoires au costume. Les maheutres cédèrent la place aux manches amples et plissées. Le manteau court et orné, à manches, avec un large collet carré, rabattu sur les épaules, ordinairement en fourrure, la toque à bords assez larges, couverte de plumes, ou le bonnet aplati, posé de travers sur l'oreille, orné de panaches inclinés de côté, constituèrent l'habillement des nobles. Les jeunes gens tinrent à la main une petite canne, dont ils gesticulaient avec grâce.

Aux femmes les corsages ajustés, très-ornés, les jupes à manches fort larges, les robes blanches à franges de couleurs diverses, avec le voile noir. Plus de hennin (V. t. IV, p. 361). Anne de Bretagne amena la mode d'un couvre-chef emboîtant la tête, et très-orné, comme le corsage.

Au lieu des poulaines, on adopta les « sollerets, » chaussures arrondies du bout, suivant la forme du pied. Il se fit des mules ou « pantoufles » très-légères, en velours ou en satin, de même forme que les sollerets; il se fit des « souliers, » espèce de claques à hautes semelles, qui se mettaient par-dessus les pantoufles. « Nos mignonnes, dit Coquillart,

..... portent pantoufles hautes
Bien à vingt et quatre semelles.

Les chausses ou bas se composaient encore de plusieurs pièces d'étoffe cousues ensemble. La chemise était d'un usage général. La « gorgerette, » col de linon plissé ou uni, montait jusqu'à la hauteur des clavicules, par-dessus la « pièce » ou plastron d'étoffe fixé sur la poitrine par un lacet. Le « demi-ceint, » petite écharpe de soie, s'enroulant autour de la taille, se nouait en rosette par-devant. La « ceinture, » large ruban posé à plat sur les hanches,

se nouait d'angle sur le ventre, y formait une rosette avec deux bouts pendants.

En fait d'accessoires, outre le « jarretier, » dont on comprend l'usage, les femmes se servaient d' « épingliers » ou pelotes, de bourses en forme d'escarcelles, de couteaux, de « bagues » ou colliers, probablement, et de « patenôtres, » chapelets d'orfévrerie, de perles ou d'objets précieux, qui, au nœud de la ceinture, pendaient sur le devant de la robe[1].

Bientôt Louis XII, « plus pompeux en habillements et accoustrements de sa personne[2] » que Louis XI, reprit le mortier au lieu du chapeau. Ou plutôt, il y eut une coiffure ornée de galons et de plumes, qui tenait à la fois du chapeau et du mortier. Il était de feutre à poil long ou frisé, avec un médaillon en ciselure par-devant.

Le costume masculin se modifia peu, mais il accusa plus de faste. Rien de coquet comme cette chemise à larges manches, froncée et brodée autour du cou, se montrant à la taille et aux bras. Le pourpoint, ajusté, de drap, de velours, de toile d'or ou de toute autre étoffe forte, s'agrafait, se boutonnait ou se laçait sur le côté. Parfois, sur le devant du pourpoint, une riche rosace en broderie.

Des bas très-longs et un court caleçon formèrent les chausses. A dater du XVIe siècle, il ne fut plus question des braies, remplacées par le caleçon auquel s'attachaient les chausses. Pour les pages, varlets, et autres jeunes gens de condition, les hauts-de-chausses écartelés, c'est-à-dire bariolés, rappelaient le costume des Suisses.

Quand il dépassait le genou, l'habit de dessus s'appelait « robe; » la robe courte s'appelait « jacquette; » la jacquette prolongée jusqu'au genou, sans manches ou avec manches volantes, s'appelait « sayon. » Une ceinture, à laquelle appendait une bourse, semblable à une

1. *Olivier de la Marche*, Parement et triomphe des dames d'honneur, en vers, in-8°, *Paris*, 1510.
2. *Claude de Seïssel.*

gibecière, assujétissait ces divers costumes à la taille.

Plus de manteau, selon la forme qu'on lui donnait dans les règnes précédents. Une longue pièce de drap, comparable à la saie militaire des Romains, en tenait lieu, et se plaçait sur la tunique et le sayon.

Souliers « en bec de cane, » de cuir noir; bottes molles en cuir fauve, dont la tige montait jusqu'au gras du mollet; pantoufles ou chausses semelées, pour rester dans les appartements.

La mise des dames ne subit aussi que des changements sans importance. La robe, raccourcie jusqu'au genou, affecta la forme d'une ample capeline fermée, avec large échancrure sur la poitrine. Une grande nouveauté introduite fut la coupe des manches, qui restèrent larges et flottantes pour la robe de dessus ; mais les manches ajoutées au corset comprirent plusieurs pièces attachées ensemble par des rubans.

Qu'on se figure l'élégance d'un corset de bleu d'azur, d'une robe en drap bleu foncé, de brassards en drap superfin de couleur verte. Certaines femmes revêtirent le costume à la génoise, ou à la milanaise, ou à la grecque. Jean Marot critiqua :

De s'accoustrer ainsi qu'une Lucrèce,
A la lombarde ou la façon de Grèce,
Il m'est advis qu'il ne se peut bien faire
Honnestement.

Nombre de dames riches commencèrent à venir à la cour, attirées par les manières séduisantes d'Anne de Bretagne [1], « la bonne reine, » sur les caprices de laquelle toutes réglèrent leur toilette. Comme Anne de Bretagne brillait par la beauté de sa jambe et la délicatesse de son pied, elle aimait les robes écourtées du bas.

Depuis longtemps les dames connaissaient l'usage des

1. *Willemin*, T. II, pl. 184, et le texte.

épingles, et maintenant elles en abusaient, au point de s'attirer les apostrophes du prédicateur Menot[1].

Les anciennes reines avaient porté le deuil en blanc. Anne de Bretagne fut la première qui le porta en noir, à la mort de Charles VIII. Les dames approuvèrent cette innovation.

Je ne sais quoi de chevaleresque signalait encore le costume des rois et des princes. Louis XII, marchant contre Gênes révoltée (1507), revêtait, sur sa cotte d'armes, un habit blanc, sur le devant duquel brillait une ruche, d'où sortaient des abeilles d'or voltigeant à l'entour. Son cheval, noir, couvert d'une housse blanche, portait beaucoup de ruches et d'abeilles, avec la fameuse devise : *Non utitur aculeo* (V. plus haut, p. 33), brodée plusieurs fois autour de la housse comme autour de l'habit du roi. Les éperons étaient une longue broche terminée par une étoile.

Excessivement riche encore le costume du roi-chevalier, de l'homme le plus élégant de son royaume. François Ier se dégoûta du mortier, prit le chapeau, les cheveux courts, la barbe, et substitua l'habit court à l'habit long. Dans plusieurs tapisseries, il est représenté, avec ses courtisans, vêtu du pourpoint à basquines ou petites basques, et du pantalon à pieds, très-collant. Ces pourpoints, la mode vint de les déchiqueter, et l'on fit de même pour les chausses, afin de livrer passage à des bouffettes. Les gentilshommes empruntèrent aux costumes espagnol et italien ce qu'ils avaient de plus voyant. Quels beaux manteaux courts et sans manches, garnis de dentelles, passementés d'or et d'argent, avec des touffes de rubans !

Chez les bourgeois, le manteau remplaça tout à fait la robe fourrée. A ce manteau s'adaptèrent de longues manches fendues par-dessus l'épaule. Les Français portèrent par-dessous une tunique dont les manches étaient

1. Cité plus haut, p. 172.

étranglées sur l'avant-bras. La robe des seigneurs se raccourcit de plus en plus. On l'employa comme une tunique de dessus, ou comme un manteau. Dans l'une et l'autre forme, elle était toujours entaillée sur la poitrine, de manière à laisser voir la brillante étoffe qui formait la tunique intérieure, et surtout l'entournure éblouissante de blancheur d'une chemise artistement travaillée.

L'usage des taillades et des trousses s'introduisit à cette époque, ainsi que celui des grosses braguettes. La trousse était un retroussis d'étoffe plissée, couvert d'une large bande, dont la couleur différait de celle du haut-de-chausses. Le nom de « paletot » parut pour la première fois comme habillement du cardinal-légat d'York, au *camp du drap d'or*.

Pour avoir plus de détails sur le costume masculin des contemporains de François Ier, ouvrez le livre de François Rabelais, de l'écrivain qui parla sur toute chose, sérieuse ou légère :

« Les hommes étaient habillés à leur mode : chausses, pour les bas, d'étamet ou de serge drapée, en écarlate, migraine, blanc ou noir; pour les hauts, de velours des mêmes couleurs, ou bien près approchant; brodées et déchiquetées selon leur invention.

« Le pourpoint de drap d'or, d'argent, de velours, satin, damas, taffetas des mêmes couleurs, déchiqueté, brodé et accoustré à l'avenant. Les aiguillettes de soie des mêmes couleurs, avec les fers d'or bien émaillés.

« Les saies et chamarres de drap d'or, drap d'argent, velours pourfilé à plaisir.

« Les robes autant précieuses comme celles des dames.

« Les ceintures de soie, des couleurs du pourpoint. Et chacun la belle épée au côté, la poignée dorée, le fourreau de velours de la couleur des chausses, le bout d'or et d'orfévrerie. Le poignard de même.

« Le bonnet de velours noir, garni de forces bagues (colliers) et boutons d'or; la plume blanche, mignonnement

partagée de paillettes d'or, au bout desquelles pendaient en papillettes beaux rubis, émeraudes, etc. [1]. »

Certes, voilà une mise assez éclatante pour attirer les regards des femmes. D'autre part, les toilettes de celles-ci étaient d'une provoquante coquetterie.

« Les dames portaient chausses (bas) d'écarlate ou de migraine (vermeil); et lesdites chausses montaient au-dessus du genou juste de la hauteur de trois doigts, et la lisière était de quelque belle broderie ou découpure. Les jarretières étaient de la couleur de leurs bracelets, et serraient le genou par-dessus et par-dessous. Les souliers, escarpins et pantoufles, de velours cramoisi, rouge ou violet, étaient déchiquetés à barbe d'écrevisse.

« Par dessus la chemise, elles vêtaient la belle vasquine (corset) de quelque beau camelot de soie; sur la vasquine vêtaient la vertugade de taffetas blanc, rouge, tanné (saumon), gris, etc. Au-dessus, la cotte de taffetas d'argent, faite à broderie de fin or entortillé à l'aiguille ; ou bien, selon que bon leur semblait et conformément à la disposition de l'air, de satin, damas, velours orangé, tanné, vert, cendré, bleu, jaune clair, rouge cramoisi, blanc; de drap d'or, de toile d'argent, de cannetille, de broderie, selon les fêtes. Les robes, selon la saison, de toile d'or à frisure d'argent, de satin rouge couvert de cannetille d'or, de taffetas blanc, bleu, noir, tanné, de serge de soie, camelot de soie, velours, drap d'argent, toile d'argent, or tiré, velours ou satin pourfilé d'or en diverses portraitures.

« En été, quelquefois, au lieu de robes, elles portaient belles marlottes (pardessus), des étoffes susdites, ou des bernes (marlottes sans manches) à la moresque, de velours violet à frisure d'or sur cannetille d'argent, ou à filet d'or garni aux rencontres de petites perles indiennes. Et toujours le beau panache (bouquet de plumes), selon les couleurs des manchons, bien garni de papillettes d'or.

1. *Magasin pittoresque*, XX[e] année; Citation de Rabelais, non textuelle.

« En hiver, robes de taffetas de couleur comme dessus, fourrées de loup cervier, genette noire, martre de Calabre, zibeline, et autres fourrures précieuses.

« Les patenôtres, anneaux, jazerans, carcans, étaient de fines pierreries, escarboucles, rubis balais, diamants, saphirs, émeraudes, turquoises, grenats, agates, bérils, perles et unions d'excellence.

« L'accoutrement de la tête était selon le temps : en hiver, à la mode française ; au printemps, à l'espagnole ; en été, à la turque ; excepté les fêtes et dimanches, où elles portaient accoutrement français, parce qu'il est plus honorable et sent plus sa pudicité matronale. »

Ainsi parle Rabelais [1], dont l'œuvre encyclopédique nous fournit ces détails minutieux, rajeunis comme style par un de nos meilleurs érudits.

Complétons ces portraits, d'ailleurs si exactement peints, en mettant à profit d'autres renseignements de l'époque.

La coiffure avait varié. D'abord, des espèces de capotes ou calottes se logèrent sous le chaperon, ainsi que la barrette, le chapel de feutre ou le camail d'étoffe. A ces diverses formes de coiffure succédèrent deux bonnets plats, de fourrure, velours ou étoffe, posés l'un sur l'autre, et façonnés de la même manière. Celui de dessus était de la couleur et de l'étoffe du manteau. Les élégants aimaient le chapeau à larges bords ou à plumes ; ou bien ils enfermaient leurs cheveux dans une résille que surmontait une élégante toque à plume rejetée sur le côté, ayant les contours les plus bizarres et les plus gracieux. La Sorbonne seule avait conservé les anciens bonnets et les chaperons.

Mais la loi ordonnait aux juifs de porter des bonnets « à la marabaise » ou moresques, pour se distinguer des chrétiens [2] ; et les fous de cour avaient un bourlet, ou

1. Cité dans le *Magasin Pittoresque*, t. XX, Hist. du costume.
2. *F. Rabelais*, Chap. VIII, *Comment on vestit Gargantua.*

bonnet particulier. D'où leur nom : « Fous à bourlet [1]. »

A la suite d'une brûlure, François Ier se coupa les cheveux pour faciliter les pansements. Les courtisans suivirent sa mode. Il laissa croître sa barbe. Ils l'imitèrent. Seulement la magistrature et le clergé proscrivirent les barbes. François Olivier ne fut reçu maître des requêtes qu'à la condition de se raser; le cardinal d'Angennes, nommé évêque du Mans, ne fut toléré au chapitre avec sa barbe que par des « lettres de jussion. » De même, pour l'admission de Pierre Lescot à Notre-Dame, quand il eut un canonicat [2].

La mode fut maintenue de chausser des souliers à bouts allongés et armés de pointes de fer d'un pied de longueur. Puis, les souliers à la poulaine furent remplacés par les souliers dits « à la guimbarde, » dégagés, souvent très-larges, même très-carrés du bout, attachés par une bride au coude-pied. Les patins, socques ou claques, étaient déjà usités, lors de l'adoption des souliers à la guimbarde [3]. Les riches préféraient souvent les chaussures de velours à bouts arrondis, avec crevés où paraissait le satin blanc.

Les femmes substituèrent aux anciens bonnets les petites coiffes arrondies, en satin ou en velours, encadrant harmonieusement le visage, ou les jolis turbans dont la souplesse moelleuse se faisait sentir à travers un réseau de perles ou de pierreries. La coiffure à la « passe-filon, » datant de Louis XI [4], se conserva. Parfois les cheveux, bouclés autour du visage, retombèrent en anneaux sur le cou. Bien des dames, pourtant, imitèrent Marguerite de Navarre, frisèrent leurs cheveux sur les tempes, en les relevant au-dessus du front.

La grande innovation dans le costume féminin, ce fut

1. *Mémoires de Vieilleville*, chap. XXV.
2. *E. de la Bédollière*, Hist. de la mode en France, p. 57.
3. *Willemin*, t. II, pl. 191; *Herbé*, Costumes français, XVe siècle, p. 4.
4. V. plus haut, p. 24.

le « hoche-plis » ou « vertugadin, » paru en 1530. Les robes s'étendaient sur de vastes jupes gommées, garnies de cerceaux de fer, de bois ou de baleine. On dit que Louise de Montagnard, femme de François de Tressan, put enlever son parent, le duc de Montmorenci, de la ville de Béziers où il se trouvait bloqué, en le plaçant sous l'immense cloche de son vertugadin. Peut-être les vertugadins furent-ils inventés par des personnes de qualité, ayant intérêt à cacher leur grossesse.

Cette mode excentrique plut aux bourgeoises, qui se parèrent aussi de robes à cerceaux [1], et ressemblèrent alors, comme les dames et demoiselles « vertugadinées, » à des tours pyramidales, à des ruches gigantesques.

Les manchons, tels qu'on les porte de nos jours, étaient déjà connus des femmes. On les nommait des « contenances. » De longues chaînes d'or, ou cordelières, enlaçaient la ceinture, et descendaient presque jusqu'aux pieds.

Rivales des hommes, pour la richesse du costume, les femmes, à la cour ou à la ville, avaient une jupe de dessous, qui se voyait sous la robe à corsage en pointe, largement ouverte par devant, pourvue de manches étroites aux épaules et aux bras, élargies brusquement à la saignée, et dont la dentelle ou la fourrure ornaient les bords. Le corsage de cette robe, assez décolleté, laissait apercevoir une collerette de toile fine brodée à jour, ou de dentelle.

Avec ces habillements de façon exquise, il semble que les voitures aient été indispensables. En regardant les estampes du xv[e] siècle, on ne peut s'imaginer que de si coquets personnages allassent à pied. Cependant, sous François I[er], il ne roulait dans Paris que trois carrosses appartenant à la reine, à Diane de Poitiers, et à René de Laval, que sa grosseur monstrueuse empêchait de mon-

1. *Willemin*, pl. 186 et 238; *Herbé*, Costumes des Français, xvi[e] siècle, pag. 2.

ter à cheval. Ces carrosses avaient de grandes portières de cuir qu'on abaissait pour y entrer [1]. C'étaient des voitures suspendues, perfectionnées, en forme de caisse ou de petit cabinet.

Bientôt la foule allait admirer, comme Brantôme, les litières de Marguerite de Valois, « tant dorées, tant superbement couvertes et peintes de tant de belles devises, ses coches et carrosses de même [2]. »

Vers la fin de xve siècle, Gilles Le Maître, premier président du parlement de Paris, avait passé avec ses fermiers un contrat par lequel ceux-ci étaient tenus, « la veille des quatre bonnes fêtes de l'année, et au temps des vendanges, de lui amener une charrette couverte, avec de bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir commodément Marie Sapin, sa femme, et sa fille Geneviève, comme aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour faire monter dessus leur chambrière, pendant que lui marcherait devant, monté sur sa mule, accompagné de son chien, qui serait à pied à ses côtés [3]. »

Voiture bien simple, pour la femme d'un premier président, si modestement en selle sur sa mule! Un siècle plus tard, les choses avaient changé : la femme du premier président Christophe de Thou fut la première Française, non princesse, qui eut la permission de posséder un carrosse [4] !

Luxe au dehors, luxe au dedans, luxe de table, comme sous les précédents règnes. Les festins royaux ou princiers, ceux des riches bourgeois continuaient la tradition (V. t. IV, chap. VII, § 3.) Quelques variantes au menu, ainsi qu'on le verra ; mais toujours la même profusion de plats, les mêmes raffinements culinaires. Les épicuriens qui entouraient François Ier ne dédaignaient pas

1. *Roux-Ferrand,* Histoire de la civilisation.
2. *Brantôme,* Les dames illustres.
3. *A. Chéruel,* Dict. hist. des instit., mœurs, etc., au mot *Voitures.*
4. *J.-A. de Thou,* Mémoires.

plus les plaisirs de la table que les intrigues d'amour.

A la cour de Louis XI et chez les grands, les gens avaient coutume, paraît-il, de se baigner avant le repas. Le président du parlement, devant un jour recevoir le roi avec la reine et ses dames, fit préparer quatre bains richement ornés. La reine ne se baigna point; mais quatre de ses dames voulurent se donner ce passe-temps. Chaque baignoire contenait deux personnes. L'une des dames de la reine était la fameuse Perrette de Châlon, bourgeoise de Paris, maîtresse de Louis XI [1].

Nos aïeux de la Renaissance modifièrent les heures de repas. Louis XII, pour plaire à sa jeune femme, changea sur ce point sa manière de vivre [2]. En général, les courtisans n'adoptèrent pas le dîner préparé pour midi, mais ils gardèrent le dîner fait à huit heures du matin, tel que l'usage l'avait établi au commencement du règne. Sous François Ier, on dîna à cinq heures du matin, et l'on soupa à cinq heures du soir :

Lever à cinq, diner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante-neuf.

Mais ces rimes semblent plutôt énoncer un précepte que constater un acte de tous.

A la suite de ses expéditions accomplies au-delà des Alpes, François Ier importa chez nous la cuisine italienne et toutes les recherches du faste épulaire. La longue liste des mets français, jusqu'alors usités [3], s'augmenta de productions exotiques.

Le vermicelle, la semoule, le macaroni, les lassagnes, et les autres pâtes d'Italie, parus en France pendant les

1. *Chronique de Jean de Troyes.*
2. Voir plus haut, p. 36.
3. Voir t. IV, liv. VI, chap. VII, § 3.

guerres de Charles VIII, n'eurent de rival que le riz, potage par excellence.

Aux femmes en couches et aux poitrinaires furent réservés les bouillons ou « restaurants. » Ainsi se nommaient des composés de viandes de boucherie, de chairs de volailles, hachées très-menu, et distillées dans un alambic avec de l'orge mondée, des roses sèches, de la cannelle, de la coriandre et des raisins de Damas. Un des plus succulents de ces bouillons s'appelait « restaurant divin. »

Parmi les viandes, nous n'avons pas à reparler de celles que l'on mangeait depuis longtemps, et dont les assaisonnements pouvaient s'être perfectionnés. Champier assure avoir goûté, à la cour de François Ier, du boudin fait avec le sang, la graisse et les boyaux du « veau marin », et presque semblable au boudin de cochon.

Quelques volailles nouvelles. Au commencement du xvie siècle fut introduit en France le canard de Barbarie, « viande très-délicate et très-bonne à manger[1] »; au milieu du même siècle, probablement, les dindons figurèrent sur les tables. Chez nous, ils s'appelaient « poules d'Inde ; » en Flandre, ils s'appelaient « poules de Calécut. » Vers le même temps, on se régala de pintades. Les gourmets essayèrent des oiseaux de rivière, des « tadornes, » par exemple, ressemblant aux canards, comme déjà, au xive siècle, ils avaient essayé des « fouques, » vivant aussi dans les rivières.

François Ier ne dédaigna pas de faire des expériences pour la naissance artificielle des volailles, dans son château de Montrichard (Touraine)[3]. Les gentilshommes eurent des héronnières, comme plus tard des faisanderies. Le souverain, sans doute amateur de cette « viande

1. *Olivier de Serres.*
2. D'après Champier et Belon.
3. *Jacques Gohorry,* Instruction de la cognoissance des vertus et propriétés de l'herbe nommée *petum,* etc., in-8°, *Paris,* 1572; *Champier.*

royale, » ordonna de construire deux héronnières à Fontainebleau. Il avait pour les gaufres un goût très-prononcé, et il prenait plaisir à en confectionner lui-même.

L'Italie nous envoya le fromage de Parme, le « parmesan » qui, n'a été connu en France que sous Charles VIII, et que les bons convives estimèrent d'abord, comme ils préférèrent ensuite le « marsolin, » en forme de citrouille, venant de Florence.

Notre sol produisait d'excellents fruits. L'abricotier n'y prit racine qu'au XVIe siècle. Plusieurs sortes de prunes étaient cultivées. Celle de « Reine-Claude » doit son nom à la fille de Louis XII.

Le maïs ou blé d'Inde ne se récolta chez nous que sous François Ier. Il venait de Turquie ou d'Espagne. « Quelques gens, écrit Champier, au défaut de blé, en font du pain, et je l'ai vu employer ainsi dans le Beaujolais. » Les populations croissaient : il était bon que le nombre des céréales s'accrût aussi. L'auteur des *Contes d'Eutrapel* disait, à la fin du XVIe siècle : « Sans le grain de sarrasin qui nous est venu depuis soixante ans, les pauvres gens auraient beaucoup à souffrir. »

Dès que le goût de la table se fut généralisé chez les Français, chacun se mêla de « pantagruéliser. » Il se forma une sorte de franc-maçonnerie bachique, à laquelle les seigneurs débauchés s'empressèrent de s'affilier.

Et l'affreuse habitude de boire démesurément se communiqua aux classes moyennes, surtout aux gens de guerre. Malgré les ordonnances de police et la rigueur des lois contre l'ivresse, les excès se multiplièrent, avec le temps, d'une manière désolante. François Ier infligea aux ivrognes diverses peines. Après l'emprisonnement et la flagellation à huis clos, l'homme convaincu d'ivrognerie fut battu de verges publiquement. La récidive aggrava le châtiment. Le coupable, alors, fut condamné à avoir les oreilles coupées. La sentence le nota d'infamie et prononça son bannissement. S'il avait commis

un délit ou un crime, en état d'ivresse, il ne pouvait invoquer cette dernière circonstance comme une excuse [1].

Mais il paraît que ces mesures demeurèrent inefficaces. D'ailleurs, l'ordonnance royale ne s'exécutait pas dans les armées, et Montluc parle des mauvais effets du vin pour les officiers [2].

Veuillons bien croire que la sobriété se réfugia dans les couvents d'hommes, ou seulement qu'elle y régna plus qu'autrefois. L'anecdote suivante pourraît cependant nous en faire douter. Frédéric Frégose, premier abbé commendataire du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, avait voulu diminuer la grandeur énorme du pot de vin qui était remis aux moines à chaque repas. Ceux-ci, pour se venger, firent sculpter un bas-relief en pierre, placé au-dessus de ce qu'on nommait, dans l'ordre de Saint-Benoît, la fenêtre de la dépense. Frégose y était représenté entre deux moines, qui lui plaçaient chacun sur la tête une oreille d'âne, et qui tenaient chacun un pot. Après cette réforme, tout moine de Saint-Bénigne avait encore par jour quatre pintes et demie de vin, mesure de Paris [3].

Beaucoup de gens préféraient le jeu à l'ivresse; beaucoup aussi cumulaient ces deux passions déplorables.

Quoique rien de particulier ne se fût produit, à l'égard des jeux de la société française, depuis le moyen âge, et quoique nous ayions indiqué les divertissements des écoliers de la Renaissance (V. plus haut, p. 140), ajoutons quelques mots sur ce sujet, si capital dans l'histoire des mœurs.

Après le repas, les convives qui voulaient prendre de l'exercice jouaient à la paume, divertissement fort recherché par les grands, et qui allait atteindre son apogée sous Charles IX et Henri IV. Les rois se passion-

1. *Collect. Isambert*, Ordonn. d'août 1536.

2. *Commentaires de Blaise de Montluc.*

3. *Miscellanea eruditæ antiquitatis ex mensæ* (du *Tilliot*, Rec. manusc., in-f°, t. I, Bibl. de l'Arsenal.

naient pour la paume. On rapporte qu'un moine joua un jour avec François I[er], contre plusieurs courtisans, et que, par un coup de merveilleuse adresse, il détermina le gain de la partie. « Voilà un coup de moine! s'écria le roi. — Sire, ce sera un coup d'abbé, quand Votre Majesté voudra. » Le bon mot eut autant de succès que l'habile coup de raquette. François I[er] donna au moine la première abbaye vacante.

Avec l'arc, l'arbalète, le mail, la boule, les quilles, etc., la digestion était promptement faite, car ces exercices assez violents suffisaient pour la hâter.

Les convives calmes, à l'estomac solide, aimaient mieux les plaisirs tranquilles. La généralité se livrait aux jeux de hasard. Les dés régnaient toujours ; mais les cartes s'apprêtaient à les détrôner.

A la vérité, depuis le milieu du XV[e] siècle jusqu'au milieu du XVI[e], les synodes et les ordonnances défendirent les cartes, surtout en raison des lieux mal famés où l'on y jouait [1]. Conformément aux saints canons, les prélats prohibèrent les cartes et les dés, en blâmant même les simples amateurs qui regardaient jouer. Le parlement de Paris interdit [2] à toute personne de la ville et des faubourgs de laisser jouer aux dés ou aux cartes dans sa maison. Il édicta des peines corporelles contre le maître du jeu ; il frappa les joueurs d'emprisonnement et d'amende.

Mais cela n'effrayait un peu que les classes moyennes et le menu peuple. Les rois et leurs courtisans se mirent au-dessus des défenses ; ils cultivèrent les cartes avec une sorte de frénésie. Louis XII jouait au *flux* dans sa tente, sous les yeux de ses soldats [3], quand il commandait son armée en Italie. Ce jeu donna naissance à la *prime*, lorsque François I[er] occupa le trône. La Reine Marguerite de Navarre assura la vogue de la

1. Synodes de Paris (1512), et d'Orléans (1525).
2. Arrêt de 1541.
3. *Humb. Thomas*, Vita Frederi. palatini, p. 24, in-8°, *Francfort*, 1624.

condemnade, jeu de cartes à trois personnes, et les lansquenets allemands apportèrent chez nous le jeu dit *lansquenet*, qui fleurit encore dans nos tripots et nos cabarets.

De telle sorte que, du temps de Rabelais, on connut quinze ou vingt espèces de jeux de cartes, la plupart oubliés aujourd'hui : la *vole*, la *prime*, la *pille*, la *triomphe*, la *picarde*, le *cent au piquet*, le *maucontent*, le *cocu*, le *lansquenet*, la *carte virade*, la *sequence*, etc. [1] Le *reversis* et le *brelan* datent probablement de la même époque.

Le valet de trèfle était souvent La Hire ; on en a conclu, d'après la tradition, que le vaillant capitaine La Hire avait inventé les cartes. Fausse conjecture, détruite par les faits (V. t. IV, p. 166).

Seulement, les règnes de Charles VIII et de Louis XII virent perfectionner la fabrication des cartes. J. Valay ou Volay faisait à la fois des cartes françaises et des tarots ou cartes italiennes. On cita les produits de J. Goyrand, de Jean Hemav ou Emav, à Épinal, et de Claude Astier, comme, sous François Ier, ceux de R. Lecornu, de Ch. Dubois, de Pierre Leroux, de Julian Rosnet, et autres [2].

Nos lecteurs viennent de contempler le gai, le gracieux, le splendide côté du tableau de la Renaissance. Hélas ! il faut leur montrer, en opposition, le côté triste et sombre de cette toile miroitante.

III

Redisons donc les intermittentes souffrances du peuple français, avant de relater ses tortures longues et continues, quand il lutta pour conquérir la liberté de conscience, droit imprescriptible de l'humanité.

1. *F. Rabelais*, Pantagruel.
2. *Paul Lacroix*, Cartes à jouer, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.

Depuis Louis XI, jusques et y compris le règne de François I[er], la yie publique et privée des populations avait été surtout troublée par des guerres extérieures. Leur sang avait coulé sur les champs de bataille de l'Italie, selon le caprice et l'ambition de trois princes épris de gloire. A l'intérieur, elles avaient fréquemment été décimées par des fléaux généraux ou partiels.

Que de craintes et de larmes, d'espérances trompées! Que de moissons grêlées! Que de cultures dévastées pa la soldatesque! Ah! dit une chanson,

Les pauvres laboureurs
Sont à toute heure aux champs,
C'est pour nourrir leurs femmes
Et leurs petits enfants,
Et aussi les gens d'armes
Quand ils courent les champs[1].

Un rondeau réclame aussi contre les vexations que les travailleurs endurent :

Si les subjects ont chien, cheval, bas, celle,
Ou aultres biens, il convient qu'on les celle,
Car maints seigneurs ne font que cabasser,
Et par procès veulent tout embrasser[2].

L'armée profite de la *ligue du bien public* pour saccager les villages, et Louis XI autorise les paysans à résister aux gens d'armes. Pendant la guerre avec Charles le Téméraire, la Picardie et la Normandie sont ravagées. Les soldats de Bourgogne brûlent, aux environs d'Abbeville seulement, plus de dix-sept cents « maisons champêtres, » et la disette achève leur œuvre de destruction[3]. Les soldats de Louis XI rivalisent avec ceux de Charles le Téméraire, autant pour piller que pour remporter la victoire. Dans la Champagne, l'incendie des bourgades ne cesse pas. Dans la Bourgogne, une

1. Composée vers 1483.
2. *Jean Bouchet*, Le chappelet des princes.
3. *E. Bonnemère*, Hist. des paysans, t. I, d'après Louandre.

foule de localités restent sans habitants; ou bien, faute de cultivateurs, les terres labourables se changent en forêts [1].

Nulle part la soldatesque n'a pitié de nos campagnes. Les états de Tours [2] s'en plaignent ainsi : « Le peuple, opprimé à la fois par les gens de guerre qu'il paie cependant pour en être protégé, et par les officiers chargés de percevoir les revenus du roi, est chassé de ses maisons dévastées, et erre sans subsistance dans les forêts. La plupart des laboureurs, à qui on a saisi jusqu'à leurs chevaux, attèlent leurs femmes et leurs enfants à la charrue; et, n'osant même labourer que la nuit, dans la crainte d'être arrêtés et jetés dans les cachots, se cachent pendant le jour, tandisque d'autres, réduits au désespoir, fuient chez les étrangers, après avoir égorgé leur famille, qu'ils n'étaient plus en état de nourrir [3]. » Saint-Gelais dit, à son tour : « J'ay vu moi mesme (1499), estant des ordonnances que, quand les gens d'armes arrivoient en un village, bourgade ou ville champestre, les habitans, hommes et femmes, s'enfuyoient en retirant de leurs biens ce qu'ils pouvoient dans les églises, ou aultres lieux forts, tout ainsy que si c'eussent été les Anglais, leurs anciens ennemis : qui estoit chose piteuse à voir. Un logement de gens d'armes qui eussent sejourné ung jour et une nuit en une paroisse y eussent porté plus de dommage que ne leur coustoit la taille d'une année. »

Des voleurs de grands chemins achevaient de ruiner les campagnards. Ragot, fameux bélître, coquin, exerçait son industrie, sur la fin du règne de Louis XII, et au commencement du règne suivant. Tout le monde fuyait à son approche. Ses émules étaient nombreux.

A bout de ressources, les gens pillés, volés, ou ruinés par les catastrophes, devenaient voleurs, ou tout au

1. *Rougebief,* Hist. de la Franche-Comté.
2. États de 1484.
3. *De Mably,* Observat. sur l'hist. de France, t. III.

moins vagabonds oisifs, malvivants, joueurs de cartes et de dés, sans asile et sans aveu. Des punitions rigoureuses, parfois injustes, les atteignaient. L'autorité ne voulait pas admettre que ces malheureux, pour la plupart, avaient succombé au désespoir, que leur misère exaspérée prenait sa source dans les abus commis en tous lieux par les hommes d'armes, et qu'il eût fallu prévenir le mal, non l'aggraver par des mesures presque cruelles.

A peine on venait d'échapper à un événement douloureux qu'un autre événement se déclarait. Ça et là, par bonheur, de douces éclaircies au milieu d'un ciel assombri. En l'année 1460, beaucoup de blé, bon et de garde ; peu de fruit; peu de vin, surtout dans l'Ile-de-France; mais le vin fut bon et se vendit cher. Des trois cent mille Parisiens dont parle Jean de Troyes, peu en goûtèrent.

Pendant cette année, la Seine avait grossi extrêmement ; la vallée de la Haute-Seine avait été inondée [1] ; la Marne avait fait « plusieurs grands dommages en divers lieux. » En 1463, il y eut assez de vin et assez bon. « Et au regard des autres biens de terre n'en fut pas grant habondance, mais la mer fut fort fructueuse [2]. »

Puis, l'année suivante, les Parisiens tremblèrent. Le 18 novembre 1465, à six heures du matin, une comète parut à Paris, « en resplandisseur de feu, qui dura longuement : et estoit telle qu'il sembloit que toute ladicte ville feust en feu et en flambe. Et de ceste espouvantable et merveilleuse chose ung homme en la place de Greve, qui à ladicte heure aloit ouyr messe au Saint Esperit, fut de ce si très-espouvanté qu'il en devint fol, et perdit son sens et entendement [3]. » Les comètes annonçaient toujours, selon la croyance populaire, un événement

1. *Boutiot,* Recherches sur les anciennes pestes de Troyes, in-8°, *Troyes* 1857.

2. *Chronique de Jean de Troyes.*

3. *Id.* Ann. 1465.

malheureux et très-prochain. Il en avait été vu une sur Paris, « avec une telle splendeur et embrasement qu'on eût dit que toute la ville estoit en feu et flammes, » presque au moment où Charles VII expirait [1]. Cette coïncidence fut l'objet de mille commentaires, les uns effrayants, les autres exagérés, tous ridicules.

Plusieurs gens se noyèrent en se baignant dans la Seine, le 24 juin 1465. Dorénavant, on défendit de s'y baigner. Chacun dut tenir « de jour devant son huys ung seau d'eauë, sur peine de prison et de soixante sous parisis d'amende [2]. »

La police publia que « en chascun hostel » de Paris, il y eut « lanterne et une chandelle ardente dedans durant la nuit : et que chascun mesnaige qui aurait chien l'enfermast en sa maison, et sur peine de la hart [3].

La ville de Chaumont-sur-Loire fut brulée et rasée, encore dans le courant de 1465. En août et septembre 1466, par suite d'excessives chaleurs, une peste survint, pendant laquelle « travaillèrent » une foule de voleurs et de crocheteurs. Parmi ceux-ci, quelques-uns furent « battus au cul de la charrette ; » d'autres furent pendus et étranglés au gibet de Paris. Il mourut, « tant en la ville, villages voisins, prévosté et vicomté de Paris, quarante mille créatures et mieux, entre lesquels y mourut maistre Arnoul, astrologue du roy [4]. » Selon l'ordinaire, il se fit beaucoup de processions générales. En novembre, on porta les « châsses de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève et de Saint-Marcel ; et lors cessa un petict ladicte mort, » écrit Jean de Troyes.

Dans le Soissonnais, un ouragan « gâta les blés, les vignes et autres fruits, et détruisit plusieurs belles maisons, manoirs, couvertures d'églises, et fit plusieurs

1. *Belleforest*, Annales, année 1460.
2. *Chron. de Jean de Troyes.*
3. *Id.*
4. *Id.*

autres maux [1]. » Les eaux de la Moselle restèrent fort élevées pendant tout le printemps.

A la suite de la peste de 1466, Louis XI voulut repeupler sa capitale, y appela en franchise des hommes de toutes nations, criminels ou non, excepté ceux de lèse-majesté. Et ces nouveaux-venus jouirent des mêmes privilèges que les anciens bourgeois.

La veille de l'Ascension 1468, la terre trembla à Tours, à Amboise et dans d'autres parties de la Touraine. A Dunkerque, la mer s'enfla furieusement, rompit quantité de digues et d'écluses. En 1469, à Metz, les glaçons de la Moselle encombrèrent les rues ; l'Isère « détruisit et submergea les prés inférieurs et les lieux tapissés de verdure, » près de Grenoble. En 1470, Avignon fut inondée, et, l'année suivante, pareil malheur frappa Grenoble et ses environs.

Le 3 février 1472, « advint sur le point de six heures du soir que le temps étoit fort doux et chault, qu'il descendit du ciel deux grans clartez comme deux chandelles, passant devant les yeux des regardants, qui semblait être fort épouvantable, et en yssait moult grande clarté, mais ce ne dura guères. » Il semblait, on le pense bien, que l'apparition d'une comète, pendant ce mois, d'une comète qui dura quatre-vingt jours, fût un présage de la mort du frère de Louis XI. Elle « donna de grands effrois aux grands, lesquels n'ignorent point, écrit Belleforest, que ces comètes sont les verges menaçantes de Dieu pour estonner ceux qui ont commandement à bas, afin qu'ils se convertissent. »

Chose plus croyable : les Français avaient tant souffert dans la guerre du Roussillon (1474), qu'on appelait cette province « le cimetière des Français [2]. » La même année, par suite d'inondation, l'eau était montée jusqu'au grand autel de l'église Saint-Jacques à Nevers.

1. *H. Martin et P.-Louis Jacob,* Hist. de Soissons, t. II, p. 339, in-8°, *Paris*, 1837.

2. *Chronique de Jean de Troyes.*

Grand hiver en 1480. Six semaines de fortes gelées. Inondations à Metz, à Strasbourg, dans l'Alsace. La Seine, la Marne et l'Yonne, furent prises. En 1481, vin cher, blé cher par toute la France. Les inondations désolèrent la Touraine, l'Anjou, une partie de la Champagne. Beaucoup de décès, par maladies ou famine. Bien des gens vinrent à Paris et dans d'autres bonnes villes, « et furent mis en une grange ou maison à saincte Katherine du Val des escolliers, où illec les bons bourgeois et bonnes bourgeoises de Paris les alloient soigneusement penser (panser). Et depuis furent menez à l'ostel Dieu de Paris où ils moururent tous ou la pluspart : car quand ils cuidoient mangier ils ne pouvoient, pource qu'ils avoient les conduits retraits par avoir esté trop sans mengier [1].»

Presque chaque année, quelques coins de la France étaient submergés [2].

Tout phénomène de la nature devenait grave sujet de peur. Le 7 novembre 1492, un aérolithe, pesant deux cent soixante livres, tomba à Ensishiem (Alsace). Que voulait dire la chute d'une pierre si considérable ? Les curieux d'aujourd'hui la voient dans la bibliothèque de Colmar. En 1493, le Doubs fit des dégâts à Besançon, la Loire à Nevers. Le courroux du ciel se manifestait sous toutes les formes, assuraient les habiles de l'époque, se plaisant à ménager, pour les besoins de leurs causes, les interventions célestes.

Une maladie nouvelle, que son apparition avait fait « craindre de tous comme chose horrible, » dès 1495, et que le parlement avait essayé d'arrêter en isolant les malades dans les hôpitaux, se répandit dans les provinces. C'était le « mal de grosse vérole », mal de Naples, selon les Français ; mal français, disaient les Italiens, prétendant que les Français le leur avaient apporté pendant la conquête de Naples [3].

1. *Chronique de Jean de Troyes.*
2. *M. Champion,* Les inondations en France, Tableaux statist., *Passim.*
3. *J. d'Authon,* ch. LIX ; *Hist. in. de Charles VIII,* Mss. de Dupuy, v. 745.

D'après quelques chroniques, le premier individu qui qui en fut atteint avait accompagné Colomb, et se nommait le commandeur Pierre Marguerite. Il se plaignit longtemps de grandes douleurs dans tout le corps, avant que le mal ne se déclarât par une irruption spontanée. Ce mal « inconuu à tous médecins, » se montra soudain en plusieurs pays à la fois, et attaqua toutes les classes de la société, après n'avoir paru d'abord « qu'en gens de basse condition, dont plusieurs mouraient en peu de temps » par la violence du virus ou faute de secours [1].

En dépit des sudorifiques et des « étuves chaudes », beaucoup moururent de langueur et d'étisie. Les « réchappés demeuraient difformes, impotens et sujets à des tourmens perpétuels. » La maladie s'annonçait ordinairement par de fortes souffrances dans tous les membres, et par de gros boutons « noirs » ou « vermeils » au front, autour de la bouche, aux jambes et aux pieds [2].

Lorsque les populations avaient bien prié, *processionné*, appendu des vœux aux piliers des chapelles, signé des actes de donation en faveur du clergé, elles espéraient une trève aux fléaux. C'était en vain. L'année 1496 vit des inondations de la Loire, du Rhône, du Doubs, de la Seine et du Rhin. En 1497, la Seine, le Lot et la Moselle, débordèrent ; en 1498, la Loire attaqua Amboise, et l'Arron Blois ; en 1499, l'infortunée ville de Besançon gémit de nouveau sous les assauts du Doubs ; en 1500, les eaux désolèrent Metz, avec glaces et débâcle. En 1501, l'inondation sévit sur Lyon, sept jours après le départ de Louis XII. « Une arche du pont s'écroula dans le Rhône qui, impatient à voir s'éloigner le roi, signala sa douleur par la chute d'un pont [3] ! » La Seine déborda à Paris, la Loire à Nevers, la Moselle à Metz, pendant 1502 et 1503.

Que résulte-t-il des chaleurs qui ont régné (1504) en

1. Mss. de Dupuy, cité plus haut.
2. *Idem;* Jean d'Authon, ch. XLIX.
3. *Claude de Seïssel.*

Dauphiné, Lyonnais, Auvergne et Bourgogne ? Plusieurs mois durant, pas un nuage au ciel, pas de rosée sur la terre. Tout est brûlé, desséché. Partout des processions solennelles, principalement à Lyon, pour demander au ciel de la pluie. A Paris, on descend la châsse de Sainte-Geneviève. A Lyon, on promène d'une église à l'autre le corps d'un des Saints-Innocents, la mâchoire de Saint-Jean-Baptiste et les reliques de « Saint-Hérény, prince des dix mille martyrs. » Hommes, femmes, enfants, de blanc vêtus, pieds nus, la tête voilée, crient dans les champs : *Sancta Maria*, *ora pro nobis*, miséricorde ! Ces cérémonies, dites « processions blanches, » se prolongent jusqu'à la fin de l'été. Pas une goutte d'eau. Les biens de la terre sont perdus, et des maladies vont suivre [1]. Pendant l'hiver, même dans le midi, le vin gèle dans les caves, le blé dans la terre : les oliviers gèlent dans le Languedoc ; les chevaux tombent mort sur les routes ; les oiseaux ne peuvent plus voler, ni le gibier courir ; les pauvres gens qui restent quelque temps en plein air perdent les doigts, les mains et les pieds, et même des membres entiers.

Nonobstant les vœux et les efforts de Louis XII, les denrées se soutinrent à haut prix, pendant tout son règne. La coqueluche reparut en 1510, année sans inondation. Puis, durant cinq années, la Loire et la Seine firent des ravages assez considérables. Le roi « père du peuple, » comme disaient les paysans, le roi « roturier, » comme disaient les gentilshommes, méritait une toute autre fortune, et le sort se montrait injuste envers un monarque dévoué à ses sujets.

En esquissant le tableau des superstitions gauloises et du moyen-âge, nous avons avancé que beaucoup d'entre elles se sont perpétuées jusque pendant la Renaissance et au-delà. Nos allégations se justifient par les faits qu'on va lire.

1. *Monstrelet; Guill. Paradin*, Histoire de Lyon.

Le 13 septembre 1515, entre sept et huit heures du soir, « fut veu, en plusieurs lieux en Flandres, un flambeau de feu de la longueur d'une lance; et sembloit qu'il deust tomber sur les maisons; mais il estoit si clair que cent torches n'eussent rendu si grande lumière. »

Aussitôt les astrologues et nombre de médecins tirèrent de cette apparition les pronostics les plus lamentables, et les Français se laissèrent abuser par leurs opinions.

Naguère, Charles VIII avait ordonné l'arrestation de tous les enchanteurs, devins, invocateurs de malins esprits et nécromanciens. Il avait livré ceux d'entre eux qui étaient clercs au juge ecclésiastique, et les laïques au juge ordinaire, pour être punis conformément aux lois. Il avait édicté les mêmes peines contre les gens qui, ayant eu des rapports avec eux et les connaissant pour tels, ne les signalaient pas à la justice [1].

Désabusés, quant aux effets de la sorcellerie, les hommes d'esprit la confondaient avec l'art de faire des dupes. Lorsque derrière un sorcier ils ne voyaient pas un escroc, ils usaient d'indulgence. Le juge de Bâle, en 1474, avait brûlé comme sorcier un coq coupable d'avoir pondu un œuf [2]. Mais, en France, le parlement renvoya comme fou, en 1498, un sorcier qu'on lui présenta. Nulle condamnation, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, pour cause de sorcellerie.

La sévérité contre les hommes adonnés à la prétendue magie fut d'autant moins efficace que Charles VIII, à l'encontre de son ordonnance, possédait un astrologue en titre, Simon de Pharès, condamné par les théologiens comme exerçant un art « mensonger, pernicieux, sans fondement et superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, et inventé par les démons pour la perte des âmes. »

En juin 1502, Louis XII passait à Lyon. On lui pré-

1. *Fontanon*, Ordon. de 1490.
2. *Roux-Ferrand*, Hist. de la civilisation en Europe.

senta un italien qui se faisait appeler Mercure, à cause de la connaissance qu'il avait de l'antiquité savante. « Cet homme accompagné de sa femme et de ses enfants, habillés de tuniques de lin, et portant une chaîne de fer au cou, parcourait le monde en vivant d'aumônes, et gagnait l'admiration du vulgaire par un air de majesté prophétique. Il prétendait lire dans l'avenir, et jetait des sorts heureux ou malheureux ; il se vantait de posséder tous les secrets de la magie naturelle et de la transformation des métaux. Le roi, qui n'était pas ennemi du merveilleux, fit interroger cet étranger par une assemblée de médecins, lesquels avouèrent que sa sagesse était au-dessus de la puissance humaine. Ce magicien offrit au roi des présents d'un prix inestimable, une épée trempée de l'acier de cent quatre vingt poignards, et un bouclier plus poli qu'un miroir, qu'il disait forgés sous certaine constellation et doués de vertus féeriques [1]. »

L'immense réputation de Simon de Pharès n'approchait pas encore de celle qu'obtint Cornelius Agrippa [2], médecin de Louise de Savoie, surnommé « prince des magiciens, l'énigme magicien. »

Puisque les princes se plaisaient en la société d'astrologues, il était naturel que les courtisans allassent les consulter, et que le vulgaire se laissât prendre à leur connaissance de l'avenir.

Ce qui donnait quelque apparence de réalité aux prédictions, aux espérances ou aux craintes qu'elles engendraient, c'était la coïncidence fortuite, mais fréquente, des événements avec les comètes. D'ailleurs, « on imagina une règle qui mit les astrologues bien au large ; on s'avisa de dire que l'événement annoncé par l'apparition d'une comète pouvait s'étendre à une ou plusieurs périodes de quarante ans, ou même à autant d'années que la comète avait paru de fois; moyennant ce principe,

1. *P.-L. Jacob,* Hist. du XVIe siècle; *Du Boulay, Hist. univ. paris.,* t. VI, p. 4.

2. *Journal de Louise de Savoie.*

une comète qui avait paru six mois pouvait ne sortir son effet qu'après cent quatre-vingts ans ; on pouvait lui faire prédire ce qu'on jugeait à propos : l'astrologue n'avait pas à craindre de voir la prédiction démentie par l'événement. Il y avait des codes savants dans lesquels on avait rédigé, avec ordre et clarté, les lois de la signification des comètes[1]. »

Les médecins déduisaient aussi de l'aspect des comètes des signes physiologiques et pathognomoniques. « La comète avait-elle le teint pâle, sa figure tirait-elle sur le blafard : c'étaient des léthargies, des pleurésies, des péripneumonies ; était-elle haute en couleur, rougeâtre, échauffée : c'étaient les fièvres ardentes, la rougeole, le pourpre et le millet; était-elle bleue : signe de peste, de gangrène, de scrofules, de vice psorique ; enfin sa couleur approchait-elle de l'or : c'était la jaunisse, le spleen, la mélancolie, l'atrabile, la manie, etc.[2]. »

Tous les accidents physiques donnaient matière à l'astrologie, et, ainsi que les comètes, causaient des paniques générales. L'accouchement d'Anne de Bretagne fut accompagné et suivi de fâcheux présages, dont le populaire s'émut très-sérieusement. Des pluies continuelles avaient empêché les vignes de mûrir. Une épidémie avait parcouru les provinces, sévi à Paris, de telle sorte que le parlement, « à cause de la peste dont en divers lieux on se mourait, » avait suspendu toutes les affaires, afin de « besogner continuellement aux prisonniers » qui, dans les geôles, étaient décimés par la maladie[3].

Qu'une comète eût ou non annoncé la chose, il est certain que les lansquenets, à Caen, commirent des excès, rappelés par une ballade caennaise, dont le refrain est :

Fuyez vous-en, ords, vilains lansquenets[4].

1. *A.-G. Pingré,* Cométographie.
2. *M Champion,* La fin du monde et les comètes, in-32, *Paris,* 1859.
3. *Registres du parlement.*
4. Ballade parue en 1514

Il est certain que le peuple redoutait les *Marabais* ou *Italiens*, dont l'industrie consistait, croyait-il, à tuer les petits enfants [1].

Il est certain que, vers 1515, des fanatiques allemands entrèrent dans l'Alsace et menacèrent notre frontière. C'étaient, dit Brantôme, « quelques quinze ou vingt mille marauts de communes qui disoient que tous biens estoient communs et ravageoient tout partout où ils passoient. »

Il est certain que, en 1523, une bande de voleurs se distingua par ses brigandages. Ces détrousseurs de passants achevèrent les paysans qu'avaient accablés, la même année, les débordements de la Seille, de la Moselle, de la Garonne et de la Loire.

Nos lecteurs se rappellent les prédictions de l'an mille. Ils savent quel effet produisit l'annonce de la fin du monde [2]. Au XVIe siècle encore, Stoffler, célèbre astrologue allemand, pronostiqua, pour le 20 février 1524, un déluge universel, par suite de la conjonction des planètes. Au lieu de rire d'une pareille prophétie, renouvelant les anciennes rêveries sur le dernier jour de l'univers, les populations françaises, comme celles de toute l'Europe, « furent en une merveilleuse crainte et doute d'universelle inondation d'eau, telle que nos pères n'avoient vu, ni su par les historiens, ni autrement... Et plusieurs délogèrent de leurs basses demeurances, cherchèrent hauts lieux, firent provisions de farines et autres cas, et se firent processions et oraisons générales et publiques, à ce qu'il plût à Dieu avoir pitié de son peuple [3]. »

Les gens dont les habitations étaient proches de la mer ou des rivières, vendirent, en perdant beaucoup, leurs champs et leurs meubles ; ils abandonnèrent leurs maisons. Auriol, docteur de Toulouse, construisit un bateau, en guise d'arche, pour lui, sa famille et ses amis. D'autres « mécréants, remarque Bodin, firent des arches

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*
2. Voir t. III, p. 128 à 135.
3. *J. Bouchet,* Annales d'Aquitaine.

pour se sauver, quoiqu'on leur prêchât la promesse de Dieu, et son serment de ne plus faire périr les hommes par le déluge. »

Quelques savants contredirent l'assertion de Stoffler. De plus, quand le jour fixé pour l'horrible catastrophe arriva, il n'y eut ni pluie ni tremblement de terre. Tout le mois de février fut très-sec, et sa température très-sereine, ce qui ne se voit guère en France. Il y eut seulement des neiges et des glaces à Grenoble, des débordements du Rhin, dans l'Alsace (1524), de la Loire (1527), en Touraine, Anjou, Orléanais et Saumurois; de la Seine, à Troyes et à Paris (1527-1530).

D'autre part, le 20 février 1530, à neuf heures du soir, parut une comète à Paris et en plusieurs autres villes... « Qu'elle signifioit on n'en scet rien[1], » déclara un contemporain. Les astrologues ne citèrent pas, à l'appui de sombres pronostics, les dégâts que la mer, la Loire, la Seine et l'Escaut firent ça et là, presque dans le même temps.

L'insuccès de Stoffler ne découragea pas les astrologues. En 1532, le grand commandeur de Malte publia, par toute l'Europe, « que la fin du monde approchait. » Une voix en l'air, « exhortant chascun à se préparer, » avait été vue, disait-il. La même année, Jean Carion, astrologue de l'électeur de Brandebourg, prédit aussi une fin du monde.

Mais la fin du monde arriva, en réalité, pour les victimes des débordements successifs, et des incendiaires qui, vers 1536, se répandirent dans les provinces orientales de la France, en y brûlant quelques villes, notamment Troyes (Champagne). Elle arriva pour les malheureux qui tombèrent entre les mains des assassins trop nombreux dans notre pays, malgré un édit infligeant le supplice de la roue aux voleurs de grands chemins.

Vainement François Ier défendait (1539) l'entrée de la

1. *Chronique de François Ier*, publiée par G. Guiffrey.

France aux Bohémiens, et ordonnait d'en chasser ceux qui s'y trouvaient. Il acheva la suppression du droit d'asile, que Louis XII avait commencé à faire disparaître, et aggrava la pénalité contre les aventuriers, les vagabonds et les bandits : il enjoignit à toutes personnes de leur courir sus. Impossible de guérir cette plaie invétérée.

Pour clore le triste inventaire des misères du peuple, l'épidémie du « trousse-galant, » ressemblant fort au choléra, éclata en 1545, deux ans avant la mort du roi-chevalier.

En présence de tant de maux, toujours renaissants, les secours de la charité publique étaient à peu près dérisoires. D'ailleurs, mieux eût valu chercher les moyens de donner du travail qu'ouvrir des refuges à la mendicité. Des siècles s'écouleront, sans que cette vérité pénètre dans l'esprit des gouvernants.

IV

Loin de s'attendrir, à la vue des souffrances endurées par les populations, les collecteurs d'impôts commettaient toutes sortes de concussions, ne reculaient devant aucunes rigueurs. Ils suivaient les traditions. Les habitants d'une paroisse, après avoir payé leur quote-part, devaient encore payer ce que n'avaient pu acquitter les habitants d'une paroisse voisine. Sinon, on les enlevait, on les emprisonnait. Ils ne reprenaient leur liberté qu'en supportant les frais de sergent, de greffier et de geôlier.

Pendant le règne de Louis XII, les paysans respirèrent. Ce roi, d'espèce très-rare, fit chaque année un fonds de 6,000 livres, suffisant pour payer les expéditions des arrêts du parlement. Un commis détourna le fonds, et

s'enfuit. Louis XII voulait supporter cette perte. Mais la guerre exigeait tant d'argent ! Un courtisan persuada au roi que, « pendant un temps, » les parties pourraient payer le coût des expéditions, c'est-à-dire six blancs, deux sous et demi. Le conseil fut suivi. Mais cette charge temporaire ne cessa pas, ruina le peuple en frais de procédure. Elle existe encore [1].

Si la cour avait des besoins extraordinaires, la gabelle payait les frais des plaisirs royaux. Les magnificences du mariage de Jeanne d'Albret, nièce de François Ier, avec le duc de Clèves, à Châtellerault (1541), causèrent la hausse du prix du sel et l'extension de la gabelle par toute la France. Le peuple maudit ces fêtes, ces « noces salées. » Il se tut et paya; ou il s'insurgea, et paya encore.

Il eût aussi maudit la guerre, si ses goûts ne l'eussent porté à applaudir les actions guerrières, à aimer les entrées triomphales. En février 1522, François Ier ordonna le renouvellement des francs-archers de Charles VII et de Louis XI, *mais seulement au nombre de vingt-quatre mille*, pour aider aux guerres et couvrir la Guienne et la Picardie.

En ce même mois, dit un historien, le roi allant en personne à l'Hôtel-de-ville de Paris, puis à celui de Rouen, expliqua aux prévôts, échevins et notables, sa nécessité. Paris, à qui il demandait l'entretien de cinq cents hommes, voulut du temps pour y songer, — espèce de refus poli où perçait visiblement la haine des Parisiens. Mais Rouen, pour piquer Paris, et aussi flatté de la visite du roi, accorda mille hommes. Fort de cela, le chancelier retomba sur les Parisiens, leur fit honte; ils votèrent mille hommes. L'argent devait se lever sur la vente des denrées, forme d'impôt très-dangereuse, qui pouvait causer des révoltes. On aima mieux taxer chaque corps de métier : les drapiers de soie à dix mille livres, ceux

1. *Bailly*, Hist. financière de la France, t. I.

de laine à huit, etc. Et Paris n'en fut pas quitte. Peu de mois après, Duprat vint demander cent mille écus, en donnant rente aux Parisiens sur l'Hôtel-de-ville, en les faisant rentiers malgré eux.

Pendant le « glorieux règne » de François Ier, les paysans ignorèrent l'usage de la viande, même du porc, se nourrirent de glands, de châtaignes et de fruits communs. Pour eux, le pain fut une nourriture de luxe [1]. Sous ce prince, plus que sous ses prédécesseurs, la misère engendra le libertinage, dont les hautes classes offraient l'exemple.

Il fallait suivre le torrent, abuser des droits que donnent le pouvoir, l'intelligence et la richesse ! Le faste des gens, leur grande position, tout permettait de violer les lois de la morale.

Une jeune dame de Metz, cousine du brave Fleuranges, « l'adventureux, » accusa son mari d'impuissance, après sept années de mariage. Elle voulut le quitter. Le pape lui donna pour cela les dispenses nécessaires; mais les magistrats de la ville libre de Metz refusèrent de la faire rentrer dans ses biens. Fleuranges marcha aussitôt contre Metz avec huit cents chevaux, six cents lansquenets, douze pièces de canon. Alors les magistrats rendirent à la dame ses propriétés, et donnèrent au vainqueur le nom de « très-sage [2] ».

Ce fait est doublement curieux, sous le rapport moral. Il nous montre un seigneur déclarant une guerre privée, s'élevant contre une décision de justice, et cela en pleine Renaissance. Il nous montre aussi un de ces procès scandaleux comme on en vit beaucoup dans ces temps de galanterie sans mesure.

Encore la cousine de Fleuranges avait-elle présenté des motifs légaux pour quitter son mari. Mais nobles, bourgeoises ou artisanes, bien des femmes abandonnaient

1. *Champier*, De re cibaria.
2. *Mémoires de Fleuranges*, chap. LIV.

leurs ménages pour suivre des amants qui couraient par le monde, ou cachaient leurs intrigues sous les apparences d'une dévotion passée en habitude. Elles s'enorgueillissaient d'être les maîtresses des rois et des princes, se glorifiaient de leur déshonneur, affichaient la négation du sens moral. Enrichir ou mettre en places leurs maris, leurs pères et leurs frères, c'était chose toujours possible aux grands. Ces façons d'agir devaient durer autant que la monarchie.

L'armée, les finances, la magistrature même, comptaient dans leurs rangs nombre de complaisants. Assurément, les bonnes mœurs n'avaient pas gagné en comparaison des progrès matériels. Si les violences étaient moins fréquentes, si les hauts personnages abusaient moins de leurs forces, les faits de corruption volontaire, attisée par les enivrements du luxe, ne diminuaient pas. Au contraire, le vice avait ses grâces particulières, et se rehaussait par la beauté, les brillants atours, l'esprit et les attrayantes manières.

Avec le gouvernement personnel, les gens de cour, s'amoindrissant devant le maître, esclaves de ses caprices, aveugles par intérêt et profitant de ses fautes, donnèrent l'exemple des faiblesses honteuses. L'ambition et la vanité engagèrent la bourgeoisie à prendre cette mauvaise voie. L'ignorance, la misère et l'envie, empêchèrent le menu peuple d'échapper aux corruptions qui s'étalaient autour de lui.

Nous avons dit les libres amours de Louis XI (V. plus haut, p. 24), inspirées peut-être par la lecture, sinon par la composition des *Cent nouvelles*. Ses nobles partisans, quand il était dauphin et quand il fut roi, ne se privèrent point d'intrigues galantes. Balue, évêque d'Évreux, courtisait les bourgeoises, une nommée Jehanne du Bois, renommée pour ses aventures et sa beauté. Dans la nuit du mercredi 25 septembre 1465, vers deux heures, Balue, rentrant à son hôtel avec quelques amis, fut assailli par des gens que son rival, le seigneur de Villiers-le-Boscaje,

avait apostés. Sa mule s'emporta, et il put gagner très-vite le cloître Notre-Dame, où il logeait.

Le roi n'en fit pas moins de Balue un conseiller, dont il dut ensuite punir la perfidie.

Estiennette de Besançon, bourgeoise de Paris, femme d'un marchand nommé Henry, prit la fuite avec le comte de Foix (novembre 1468). Elle passa quelques jours avec ce seigneur; puis elle s'enferma dans un couvent. Qui eût osé élever la voix contre le comte de Foix?

Les courtisans imitèrent l'inconstance de « l'affable » Charles VIII, qui ne garda pas à Anne de Bretagne la foi conjugale, sans toutefois se faire remarquer par la licence de ses mœurs. Ils partagèrent les goûts du « bon » Louis XII, fort occupé de plaisirs frivoles et d'intrigues de galanterie; pour qui les femmes ne s'éprirent pas toutes d'un amour dégagé des sens, gracieux et poétique comme celui de Thomassine de Spinola, expirant de douleur à la nouvelle de la mort de son platonique amant.

Dans les fêtes, les tournois, les splendides galas, l'envie de briller tournait les têtes féminines, à tous les degrés de l'échelle sociale. Quand le luxe est en haut et la misère en bas, les séductions abondent.

Par le langage, car le français d'alors, comme le latin, « bravait dans les mots l'honnêteté, » les sens étaient continuellement chatouillés. Les crudités d'expression, si accusées chez Rabelais, existaient dans la conversation ordinaire. Les dames, celles qui vivaient honorablement, ne s'effarouchaient guère en entendant les propos galants. La passion ne voilait pas ses ardeurs. Quand Anne de Bretagne rappela Louis XII (1509), Faustus Androlinus exprima en latin ses désirs, que Guillaume Cretin traduisait ainsi en « mètres » français :

Qu'est-il plus triste avoir,
Que se trouver ainsi veuve du lit,
Où bien pourrait prendre honnête délit?...

Entre mes bras le tien col étreindrai,
Et d'un désir convoiteux ne craindrai,
Yeux, bouche, nez, front et menton baiser
Par mille fois, pour mon cœur apaiser[1].

Et Anne de Bretagne, connue pour ses mœurs régulières, marchait alors à la tête des prudes! Les femmes légères devaient parler plus que librement, puisqu'un écrivain rapporte ceci : «Du temps du Roy François Ier fut une vieille chanson, que j'ay ouy conter à une fort honneste et ancienne dame, qui disoit :

Mais quand viendra la saison
Que les cocus s'assembleront;
Le mien ira devant, qui portera la bannière;
Les autres suivront après, le vostre sera au darrière.
La procession en sera grande,
L'on y verra une très-longue bande[2]. »

Aux beaux âges de la chevalerie, l'esprit des hommes d'épée avait été de protéger les dames, de défendre leur vertu attaquée, et de proclamer à cor et à cri les principes de l'honneur. Peut-être, dans tout cela, y avait-il plus de mots sonores que d'actes positifs; peut-être Boucicaut, en créant l'ordre de la « Dame blanche à l'écu vert[3], » s'était-il déjà distingué par un enthousiasme non partagé; peut-être Jean de Bourbon, en instituant l'ordre de l' « Anneau[4], » avait-il essayé de galvaniser des sentiments éteints.

Lors de la renaissance éphémère de la chevalerie, l'esprit des hommes d'épée se modifia. Les derniers chevaliers ne se comportèrent pas, à l'égard des dames, avec autant de délicatesse que le fit Bayart, dont le séjour devint parfois l'asile de l'innocence.

Un matin, Bayart se réveilla tout dispos, exprimant

1. *Épitre de Fauste Andrelin*, traduite par Cretin.
2. *Brantôme*, Dames galantes, 1er discours.
3. V. t. III, p. 5 et 6.
4. V. t. III, p. 6.

hautement le désir « d'avoir quelque belle fille. » Aussitôt un de ses gens, qui connaissait une pauvre femme, acheta à celle-ci l'honneur de sa fille, et ramena une vierge chez le chevalier, dont la vie n'avait pas toujours été « sans reproche, » dans ses relations avec le sexe.

Mais Bayart, ce jour-là, « changea vice à vertu. »

En rentrant, il trouve la pauvrette, fort belle, malgré ses larmes, ou même à cause de ses larmes. « Comment, m'amye, qu'avez-vous? Ne sçavez-vous pas bien pourquoy vous estes venue icy? — Hélas! ouy, monseigneur, ma mère m'a dit que je feisse ce que vous vouldriez; toutesfois je suis vierge, et ne feiz jamais mal de mon corps, ne m'avoys pas voulenté d'en faire, si je n'y feusse contraincte; mais nous sommes si povres, ma mère et moi, que nous mourons de faim; et pleust à Dieu que je feusse bien morte, au moins ne seroye point au nombre des malheureuses filles, et en déshonneur toute ma vie. — Vrayment, m'amye, je ne seray pas si meschant que je vous oste de votre bon vouloir [1]. » Bayart prend par la main cette fille éplorée, la mène coucher dans le logis d'une parente, et fait compter à la mère six cents écus; car, avec une dot, la belle enfant trouve quelqu'un qui « veut bien l'épouser. »

Cette histoire de fille vendue à Bayart, vendue pour cause de pauvreté, explique la prostitution toujours croissante, ainsi que la misère, en raison du luxe. Les ordonnances n'atteignaient qu'une partie des coupables Elles ne défendaient point, d'ailleurs, les séductions. La fille du manant, après avoir servi aux débauches du grand seigneur, était partout honnie, désignée du doigt, réprouvée par l'Église, à qui elle n'osait pas demander pardon. Elle tombait de chute en chute jusqu'à l'intrigue banale de carrefour, jusqu'à la prostitution, dont les peines (V. t. IV, p. 390) l'effrayaient sans l'arrêter sur la pente fatale.

1. *La très-joyeuse, plais. et récréat. Hist. du bon chevalier, etc.*, ch. LV.

Ainsi s'opérait la démoralisation ; ainsi, à peu de chose près, elle s'opère de nos jours.

Un cordelier, nommé Jean Tisserand, fort zélé pour le bien, et fort éloquent, avait réussi à convertir environ deux cents filles publiques qui battaient le pavé de Paris, et à les réunir dans une communauté religieuse. Louis d'Orléans (depuis Louis XII) favorisa ce projet, en donnant pour les loger une grande partie de son hôtel, situé rue d'Orléans Saint-Honoré, et Charles VIII confirma cet établissement [1], qui sauva quelques âmes, mais agit trop exceptionnellement devant la foule des prostituées.

Le libertinage ne s'arrêtait pas aux portes des maisons religieuses, ou des logis habités par des officiers épiscopaux. En 1460, une jeune fille de dix-huit ans, qui vivait au Mans, « fit plusieurs folies et grandes merveilles, et disait que le diable la tourmentait, et saillait en l'air, criait et escumait. » Elle abusa plusieurs personnes qui l'allèrent voir. On découvrit que ce n'était qu'une folle, dont quelques officiers de l'évêque du Mans « faisaient tout ce que bon leur semblait, et qui aux dites folies faire l'avaient ainsi duicte [2]. »

Sans doute les scandales ne pouvaient se comparer avec ceux du moyen âge, chez le clergé. Mais beaucoup avaient persisté. Le couvent des jacobins de la rue Saint-Jacques, composé de trois ou quatre cents frères de l'ordre, soit prêtres, soit étudiants, était plein de débauches. Les frères sortaient jour et nuit de leur cloître, y introduisaient des femmes d'amour, portaient des habits mondains et se dispensaient d'accomplir les cérémonies ecclésiastiques [3]. Le parlement avait déclaré (mars 1501) au principal des Cordeliers que si les plaintes ne cessaient pas à ce sujet, l'évêque de Paris punirait les auteurs de ces « dissolutions. » Deux jacobins, Raymond

1. Lettre du 14 novembre 1496.
2. *Chronique de Jean de Troyes.*
3. *Jean d'Authon*, ch. LXXVI, année 1502.

de Brugis et Bernardin de Fossans, qui avaient été emprisonnés à la Conciergerie, pour *insolence* et *désobéissance* commises contre leur gardien, furent menacés d'être livrés à la juridiction de l'évêque, s'ils ne vivaient pas dorénavant « comme à leur ordre appartient [1]. »

Mais la juridiction de l'évêque pêchait souvent par trop d'indulgence; elle craignait d'aggraver le mal par le scandale, par la publicité des punitions. S'étendait-elle, d'ailleurs, sur les actes accomplis dans les hôtels épiscopaux eux-mêmes, dans les grands monastères qui, selon Brantôme, étaient presque des sérails, «sérails » dont usaient les évêques et les abbés? Il ne faut pas s'exagérer les choses, et néanmoins reconnaître que le clergé, séculier ou régulier, vivait d'après les usages galants de ce temps-là.

Depuis Louise de Savoie, les « filles d'honneur » qui entouraient les reines et les princesses, ressemblaient quelque peu aux courtisanes. Elles remplaçaient presque les anciennes « filles de joie suivant la cour, » si nous devons encore croire Brantôme. Un livre tel que les *Dames galantes* dépeint une époque, et le libertinage des grands, sous François Ier, ne fait doute pour personne. Les dames y étaient de mœurs impures, et certains gentilshommes les méprisaient à un point que l'on ne saurait dire. Un d'entre eux feignit d'adorer madame de C..., en obtint un rendez-vous, et au lieu de s'y trouver, fit mettre dans le lit de la dame le corps d'un pendu. Il s'en vanta partout, et ne fut pas puni.

Ces manières d'agir, ces immoralités révoltantes, ces relâchements de mœurs survenues depuis Anne de Bretagne, ne se modifièrent qu'à de rares et courts intervalles, jusqu'à la Révolution de 1789. Que de fois nous aurons à parler de la corruption de la cour!

En scrutant la vie publique et privée du Français de la Renaissance, déclarons-le, pourtant, ce qui nous répu-

1. *Reg. du parlement.*

gne le plus, ce n'est pas la frivolité, ce n'est pas le goût du faste, ce n'est pas même le libertinage, — c'est l'hypocrisie.

Tous ces gentilshommes, tous ces bourgeois, tous ces artisans qui vivent dans la débauche, affectent la piété, passée dans les mœurs. Ils jouent les saints personnages; ils se proclament les champions du catholicisme, romain ou gallican; ils suivent rigoureusement les moindres formalités du culte; le matin, ils s'agenouillent dévotement devant le tabernacle, sauf à commettre l'adultère, le soir, dans les galas, les réunions ou les tavernes. Chez les uns, la piété est bien sincère, au fond du cœur comme dans les actes; chez les autres, elle existe par convention, et cache sous son masque les vils calculs de l'intérêt personnel.

Les rois sont alors les hypocrites par excellence. Du moment qu'ils ont accouplé le trône et l'autel, ils regardent la religion comme un moyen excellent de domination, comme une solide base de leur pouvoir. Autour d'eux, chacun fait chorus, prend le prétexte de la foi. La croyance se change en raison d'État. Il faut croire ce que le monarque croit, ou est censé croire. L'incrédule devient un rebelle, car il se trouve en présence de lois inspirées par la politique autant que par la religion, car il s'élève aussi contre les habitudes invétérées, contre les mœurs générales, contre les préjugés des multitudes soumises.

Jamais l'abstinence de viande pendant le carême ne fut aussi scrupuleusement exigée que vers 1500, quand les divertissements de la table ne connaissaient guère de bornes. Quiconque ne s'abstenait pas, encourait la peine de l'amende, du fouet, du pilori et de la prison. L'autorité civile ajoutait à la force de l'autorité ecclésiastique. Clément Marot faillit bientôt être brûlé vif « pour avoir mangé du lard en carême. » Les contemporains croyaient lui adresser la plus grande injure en l'appelant « mangeur de lard en carême. » Cela le désignait à l'animad-

version de tous. Il fallait observer la loi d'abstinence. Guillaume du Moulin, comte de Brie, demanda pour sa mère, âgée de quatre-vingts ans, la permission de manger gras, et l'évêque de Paris la lui accorda, à condition que cette dame prendrait ses repas en secret, loin de tout témoin, et qu'elle ferait maigre les vendredis.

Sous ce rapport, l'Église ne se relâchait point de ses rigueurs séculaires. De plus, la royauté veillait à l'observation des dimanches et fêtes. Le catholicisme ayant force de religion d'État, l'État prêtait la main aux châtiments que l'Église imposait aux non-pratiquants.

Les dimanches et fêtes religieuses catholiques furent soumis, dès François Ier, à une police dont les prescriptions ne s'attachèrent d'abord qu'à interdire les danses publiques. Mais, dans la suite, ces prescriptions devinrent beaucoup plus sévères.

Nul ne put se livrer, pendant les jours fériés, à l'exercice de sa profession ni de son commerce, excepté les vendeurs de choses nécessaires à la vie, boulangers et bouchers. Encore n'était-ce qu'en la saison des chaleurs. Les cabaretiers et les maîtres de jeux de paume durent s'abstenir de recevoir chez eux aucune personne pendant le service divin [1].

Que ces règlements, où l'Église et l'État marchaient d'accord, nous servent de transition.

Maintenant que la situation générale est suffisamment indiquée, arrivons au rôle du clergé, depuis l'avénement de Louis XI jusqu'à la mort de François Ier.

1. *De La Marre*, Ordonn., t. I, p. 375, 379 et 385.

V

La société française, éprouvant la forte secousse des idées nouvelles, était sourdement minée. L'Église tantôt luttait avec l'État, tantôt le soutenait. Des querelles mi-partie politiques, mi-partie religieuses, occupaient le public. La Pragmatique-sanction de Bourges, œuvre de Charles VII, méconnue par Louis XI, émut les passions des laïques autant que celles des clercs. Elle aviva les principes d'Église gallicane, adoptés par la plupart des hommes politiques, par le parlement et l'Université.

Le pape, qui regardait la Pragmatique-sanction comme abolie, fit revivre d'anciennes prétentions sur la collation des bénéfices et le gouvernement intérieur de l'Université. Celle-ci se montra gallicane. Alors la royauté voulut se servir, dans son propre intérêt, de ce gallicanisme ardent. Louis XI défendit à l'Université de se mêler désormais des affaires qui lui étaient étrangères, surtout des affaires politiques, ou d'exercer son véto en fermant ses classes. Il voulut même qu'un commissaire assistât à l'élection du recteur, « attendu, disait-il, qu'il n'était pas juste que l'on disposât de la fille sans que le père en fût instruit. » Mais il abandonna cette prétention pour se contenter, plus tard, d'exiger (1471) un serment de fidélité de tous les membres de l'Université de Paris, à peine d'exclusion.

Une grande querelle, celles des réalistes et des nominaux, depuis longtemps agitait (V. t. III, p. 196) les philosophes scholastiques. Louis XI s'avisa d'y prendre part, et de proscrire les nominaux (1474), soutenant que les idées générales n'ont aucune réalité hors de notre esprit, et subsistent seulement par les noms que

nous leur donnons. Les réalistes confondaient les idées généralisées et abstraites : ils soutenaient que toutes représentaient, sans distinction, une réalité subsistante en elle-même, en dehors de l'esprit et des objets.

Assurément, lorsque le roi traitait les nominaux en hérétiques, il voulait plutôt faire acte de maître que profession de foi. Il révoqua (1481) bientôt la proscription décrétée par lui, Mais, depuis ce temps, la plupart des questions soulevées à propos du gouvernement intérieur de l'Université et de sa discipline, furent considérées comme de simples affaires de l'administration royale, et, comme telles, envoyées à l'examen du parlement, dont l'institution n'était pas purement judiciaire.

Cette compagnie se montrait aussi gallicane que l'Université, sur laquelle son pouvoir s'étendait. Vers 1464, elle empêcha un bénéficiaire nommé par le pape de prendre possession de son abbaye. Le saint-père excommunia les audacieux du parlement, qui n'y prirent garde et continuèrent à agir selon les principes admis parmi les magistrats.

De fréquents démêlés, sur les plus petites ou les plus graves questions, divisaient souvent le roi de France et Rome.

A dater du séjour des papes à Avignon, l'autorisation royale fut jugée nécessaire pour promulguer chez nous tout décret de la puissance ecclésiastique.

Après la déclaration des libertés gallicanes par Gerson, et les conciles de Constance et de Bâle, l'usage devint une loi strictement exécutée. Louis XI chargea (1476) un commissaire, nommé de Gaucourt, de vérifier les écritures pontificales arrivant dans le diocèse d'Amiens, et de s'assurer qu'elles ne renfermaient rien de contraire aux lois du royaume. Louis XI défendit plusieurs fois les voyages en cour de Rome; il exigea que les religieux obtinssent sa permission pour passer la frontière, même à propos des affaires de leur ordre. Il fut de règle qu'aucun légat du saint-siége n'exerçait ses pouvoirs en France,

sans les faire préalablement approuver par le roi (1480), qui usa du droit que le concile de Constance donnait aux souverains de demander au pape, tous les cinq ans, la réunion d'un concile général.

Ne craignons pas de le répéter : chez Louis XI, l'instinct de l'absolutisme l'emportait sur la soumission au père des fidèles. Il gardait les apparences, mais n'agissait qu'à sa guise, et, quand il commandait, aucune prescription religieuse ne prévalait contre sa volonté. Lorsqu'il eut la pensée de faire enterrer Agnès Sorel dans le chœur de l'église de Loches, il résista à des moines, déclarant que cette sépulture aurait lieu seulement dans la chapelle[1].

D'après le caractère de ce prince dévot, on ne comprendrait pas qu'il eût manqué aux devoirs des rois catholiques, et qu'il eût oublié de préparer son salut par des fondations pieuses. Celui qui importa l'*Angelus* en France (V. plus haut, p. 14) laissa des souvenirs de sa dévotion, en instituant les trois récitations de l'*Ave Maria*. Saint Louis avait donné à des Béguines un couvent (rue des Barrés-Saint-Antoine, à Paris). Louis XI remplaça ces religieuses par les filles de Sainte-Claire, ou « religieuses de la tierce ordre pénitente et observance de monsieur saint François. » Et le monastère prit le nom de l'*Ave Maria*.

Les filles de Sainte Claire se livraient à des austérités sans pareilles. « Elles n'avaient aucun revenu, ne vivaient que d'aumônes, ne faisaient jamais gras, même en maladie, jeûnaient tous les jours, excepté le dimanche, marchaient pieds nus et à plate terre, n'avaient point de cellules ni de sœurs converses, ne portaient point de linge, couchaient sur la dure et allaient au chœur à minuit, où elles restaient debout jusqu'à trois heures [2]. »

Dans la conduite de Charles VIII vis-à-vis du pape, rien n'accuse des idées de gallicanisme bien arrêtées.

1. *Gilles Corrozet.*
2. *J.-B. Jaillot,* Recherches sur Paris.

Aucune question ne le brouilla avec Rome, et pourvu qu'il remplît ses devoirs de roi chrétien, en présence du grand-aumônier, — car, à partir de ce règne, le premier chapelain du roi reçut ce titre [1], — les bons catholiques se déclaraient contents. Au surplus, Charles VIII donna, en certaines circonstances, un gage non équivoque de son orthodoxie. En effet, il passait (1494) à Oulx, lorsqu'on amena devant lui un homme accusé d'être un « principaux maîtres de la Vau-Pute » ou Vauderie. Le roi, « après l'avoir ouï parler, » le remit au prévôt du lieu qui le fit pendre à un arbre.

Cette secte des Vaudois, rudement persécutée au moyen âge, n'existait plus qu'à l'état de débris, vivant dans les montagnes de la Provence et du Piémont. Elle ne devait pas y demeurer oubliée. On va le voir bientôt, lorsque le souverain aura résolu déjà d'extirper l'hérésie de son royaume, et de ne point reculer devant l'effusion du sang.

Autre roi, autre façon de traiter avec le saint-siége. Dès les commencements du règne de Louis XII, Jeanne de Valois (la Bienheureuse), fille de Louis XI, institua (1500) l'ordre de l'Annonciade, à Bourges. La règle fut formée sur les dix vertus de la Vierge, — chasteté, prudence, humilité, vérité, dévotion, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. Les dames de l'ordre portèrent le voile noir, le manteau blanc, le scapulaire rouge, la robe rouge et la ceinture de corde.

Cet institut, confirmé par le pape Alexandre VI en 1501, et, en 1517, par Léon X, n'invita que peu ou point de grands personnages à imiter la « bienheureuse » Jeanne de Valois.

Mais, en ce temps, les partisans du gallicanisme se multiplièrent, surtout lorsque Jules II porta la tiare. Alors, même, grâce aux besoins de la politique, ils semblèrent triompher. Sous Louis XII, en guerre contre le pape, le clergé français protesta et mit l'opinion publi-

1. *A. Hugo*, France historique et monumentale.

que du côté du souverain, qui devint un intermédiaire entre les prêtres et le saint-père.

Une bulle papale excommunia Louis XII (21 juillet 1512); mais cette excommunication resta comme lettre morte. En France, les rieurs furent pour le roi (V. plus haut, p. 34); l'autel n'y trahit pas le trône; la satire ne s'endormit pas, dans les livres des clercs ou des laïques.

Lors des états de Tours (1484), le bas clergé avait demandé le rétablissement de la Pragmatique-sanction. Mais, à en croire quelques historiens, s'il préférait avoir des chefs nommés par lui, c'était pour se livrer à toutes sortes d'intrigues et de scandales. La réforme des ordres religieux fixa l'attention de Louis XII. Le nombre des moines fut fixé. On les inspecta; on punit sévèrement leurs désordres.

Plusieurs assemblées du clergé prêtèrent leur appui au roi. Au concile de Tours (V. plus haut, p. 34), les abbés prouvèrent leur gallicanisme, comme au concile de Lyon, dix mois plus tard. Pour Louis XII, il ne s'arrêta pas à de stériles discussions, plus ou moins favorables à ses desseins. Il attaqua Rome en ennemie, et fit ouvertement passer ses intérêts personnels avant ceux de la religion.

D'après son ordre, Jean Lemaire rédigea un traité historique *de la différence des schismes et des conciles de l'Église universelle, et de la prééminence et utilité des conciles de la sainte Église gallicane*. L'auteur déclarait que « les schismes sont toujours venus du côté des papes, et les conciles de la part des princes. » Il comparait Jules II au soudan des Turcs, en accordant la préférence à ce dernier. Il invitait chacun à prier Dieu « qu'il veuille réformer et renouveler son Église, tant au chef comme aux membres, par un très-bon et très-grand concile universel de l'Église catholique. »

Plus d'entière soumission au saint siége. Louis XII leva le masque. Jean Bouchet imprima, dans le même temps, *la Déploration de l'Église militante sur les persé-*

cutions intériores et extériores. Un anonyme répandit à la cour le manuscrit intitulé *Le Blason de la guerre du pape, ses alliés, prélats, gens d'église et les Vénitiens ensemble, contre le roi Très-Chrétien* [1].

Le roi de France eût voulu tenir dans sa main un pape français. Le cardinal Georges d'Amboise faillit être élu, au conclave de 1503, et l'on frappa à cette occasion une médaille, avec la phrase : *Tulit alter honores* [2].

Pendant les démêlés entre Louis XII et le pape, les têtes s'échauffèrent en France. Des exaltés bravèrent la croyance commune, en se figurant peut-être que l'autorité n'interviendrait pas contre eux. Le 25 août 1503, à la Sainte-Chapelle de Paris, au moment où les cordeliers et les jacobins réunis célébraient la messe, un jeune homme sortit de la foule, s'agenouilla, et répondit au prêtre jusqu'à la consécration. Alors, il alluma un cierge et se tint debout derrière l'officiant. Mais, au lever-dieu, il pâlit de fureur, arracha l'hostie consacrée en s'écriant : « Eh quoi ! toujours durera cette folie ! »

Il se nommait Hémon de la Fosse. Il fut brûlé vif, comme sacrilége. Les gallicans ne permettaient pas de tels actes, qui indiquaient la rébellion en matière de catholicisme, encore plus que la démence.

Durant l'espace de dix ans, en France, des symptômes d'hérésie apparurent. La Sorbonne et le parlement avisèrent. Mais à peine ils frappaient un novateur, que d'autres novateurs jetaient le gant du combat théologique. Nombre de savants entraient dans la mêlée.

Les Estienne imprimèrent en 1512, c'est-à-dire quatre ou cinq années avant Luther, le premier livre de la Réformation, — le Nouveau Testament de Lefebvre d'Étaples.

Donc, entre Rome et la France, les relations étaient très-tendues, depuis la Pragmatique. François Ier cher-

1. Bibl. impér., Mss., in-4°, n° 8021.
2. *Montfaucon,* Monum. de la monarchie française.

cha à vider la querelle, qui troublait ses relations avec un brillant Médicis. Le concordat de 1516, signé par lui et par Léon X, à Bologne, remplaça, ou plutôt sacrifia la Pragmatique, et gouverna l'église gallicane, qu'il mit complétement à la discrétion du monarque.

Les élections canoniques furent tout à fait supprimées. Au roi appartint la présentation; au pape l'acceptation ou le refus des candidats présentés. Le clergé de France forma un corps d'agents de l'État; un clergé monarchique succéda au clergé féodal. François I[er] reçut une bulle qui le déclarait « Protecteur du concordat. » Une médaille leglorifia. La royauté devint le symbole de l'unité religieuse et de l'unité politique : « Une foi, une loi, un roi, » dit le proverbe.

Dans la situation des esprits, le concordat devait amener des murmures de la part des églises cathédrales, de l'Université et de ses suppôts, « lesquelz par force et violence s'efforcèrent empescher que publicacion ne fust faicte par les lieux publicques de la dicte ville (Paris); mais ilz ne furent les plus fors, et pour s'en venger plantèrent par les portes des coléges et aultres lieux libelles diffamatoires en mètres latins, contre aulcuns grands personnaiges du conseil du Roy... [1]. »

L'Université ordonna des prières publiques, comme en temps de calamités, et, par défenses affichées, le recteur voulut empêcher l'impression du concordat. Mais l'autorité emprisonna quelques membres de cette Université naguère si puissante dans les questions religieuses.

Le parlement essaya de s'opposer à l'enregistrement, pour revenir aux élections ecclésiastiques. Ses protestations avortèrent. Il finit par enregistrer (22 mars 1518), avec cette clause : « du très-exprès commandement du Roi, plusieurs fois répété. » L'enregistrement, pure formalité à l'origine, ne pouvait pas, d'ailleurs, résister aux

1. *Cronique du Roy François, premier de ce nom,* publiée par G. Guiffrey, in-8°, *Paris*, 1859.

lits de justice, dans lesquels le souverain forçait les magistrats d'obéir en sa présence.

Au plus fort des réclamations faites par l'Université et le parlement contre le concordat, dans le temps où la nation ne cessait de regretter la Pragmatique, et la regardait comme non abolie, où la cour de Rome triomphait, où Léon X, le pape des poëtes et des peintres, s'accordait avec François I[er], le « père des lettres, » un moine attaqua le catholicisme à propos de la prédication générale des indulgences, confiée aux ordres mendiants.

Martin Luther publia un programme renfermant quatre-vingt-quinze propositions, qui combattaient directement les indulgences en elles-mêmes. C'était s'élever à la fois contre la cour mondaine de Léon X, contre ses mœurs faciles, contre ses prodigalités en faveur des artistes, contre son amour de la chasse, des festins, des voluptés épicuriennes. Après avoir vu Rome, splendide et renouvelant l'antique cité des empereurs païens, Luther condamnait le pape qui, pour soutenir un pareil faste, faisait des indulgences un scandaleux trafic.

Les quatre-vingt-quinze thèses de Luther, accueillies en Allemagne avec une très-grande faveur, préludèrent à des doctrines nouvelles, franchement anti-catholiques. Ce professeur de Wittemberg, par son opposition, réjouissait l'empereur Maximilien, toujours désireux d'abattre la papauté, et voyant dans Luther « un homme dont on pourrait un jour avoir besoin [1]. »

Léon X, pour qui tout cela n'était qu'une dispute scholastique, soulevée par « un Allemand ivre, » attendait le jour où, « dégrisé, Luther parlerait autrement. »

Mais Luther, dont le railleur et fin Érasme avait été le précurseur, sans vouloir, sans oser ensuite marcher dans la même voie que lui, dans la voie révolutionnaire, chercha la sympathie du peuple, qu'il appelait « Monseigneur tout le monde, — Herr omnes. »

1. *Ranke,* Histoire de la papauté, t. I, p. 126.

Passionné, colère, véhément, il en arriva, de discussion en discussion, à attaquer non-seulement la vente des indulgences, non-seulement les abus de l'Église, mais la discipline et les dogmes du catholicisme. Fêtes, jeûnes, pèlerinages, culte des saints, purgatoire, célibat des prêtres, vœux monastiques, confession, infaillibilité papale, il battit en brèche, avec une égale énergie, toutes ces pratiques ou croyances séculaires et européennes.

Bible en main, Luther sapait la foi commune; il intrônisait le « libre examen, » conséquence nécessaire du doute qui avait pris naissance dans le schisme d'Occident. Il scrutait, analysait, disséquait les matières de la croyance, et aboutissait à la réforme demandée depuis tant d'années par des esprits hardis, très-redoutée par le clergé, et ressemblant beaucoup plus à une révolution sociale qu'à une simple hérésie. Il laissait bien loin derrière lui les réformateurs du moyen âge.

Rome, alors, essaya de négocier avec le moine en révolte, pendant que les doctrines de celui-ci se répandaient et se consolidaient. Léon X excommunia Luther, qui se rit de la persécution dirigée contre lui par « l'anti-Christ, » se déclara le « défenseur des libertés du genre humain, » affirma que les indulgences « étaient des billevesées inventées par les flagorneurs de Rome, » et proposa à toutes les nations une réforme radicale.

Il voulait « que les rois eussent sur les prêtres le même pouvoir que les papes, et que les papes, ainsi que les évêques, fussent soumis à l'empereur [1]. »

Politiquement formulée ainsi, la réforme allait dominer tous les événements de l'Europe, poser en antagoniste de l'autorité, comme on l'a dit, l'individualisme et ses diversités, ses penseurs audacieux, ses causes d'anarchie, ses impatiences contre tous les jougs. Elle allait pénétrer parmi les Français au moment où le principe d'autorité incarné dans Louis XI et ses successeurs, recevant de la

1. *Oeuvres de Luther*, t. II; *Mém. de Luther*, par J. Michelet, t. I.

religion beaucoup d'éclat et un solide appui, était devenue vite l'oppression. Elle espérait réussir dans notre pays comme dans les petits États d'Allemagne, où des princes la protégeaient. Elle oubliait que la féodalité expirait chez nous, et qu'elle aurait à vaincre une puissante unité.

Quelle que fut la minorité des sectateurs de Luther, il fallait compter avec eux, parce qu'ils trouvaient, en haut lieu, des protecteurs plus ou moins désintéressés. Les théories religieuses n'allaient pas tarder à se traduire en actes sociaux. L'enthousiasme des novateurs conduisit promptement à l'action; le désir de triompher les aveugla, et ils se livrèrent un peu follement aux coups d'une majorité qui était en possession de la prépondérance politique et religieuse.

La réforme commença en France dans le nord, dans un grand centre industriel, par les ouvriers de Meaux, principale manufacture des laines à cette époque. L'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, s'entourait de gens anti-romains, de Lefèvre d'Étaples, de Farel, de Gérard Roussel, de François Vatable, de Clichtove et d'Arande.

Briçonnet, d'abord pourvu de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, avait fait ses preuves en attaquant les abus et les désordres de ces moines. Il gémissait de la dépravation des mœurs, du relâchement de la discipline ecclésiastique.

Peu auparavant, le cardinal d'Amboise, ayant pouvoirs de légat en France (1500-1502), avait voulu réformer les bénédictins et les ordres mendiants, très-corrompus. La cour de Rome ne soutint pas Georges d'Amboise, et ses desseins échouèrent. Les écoliers défendaient leurs maîtres et leurs camarades engagés dans les ordres monastiques. « Laissez faire à Georges, » disaient pourtant les masses, confiantes dans l'habileté du cardinal. Or, quand Georges d'Amboise avait échoué, il était évident que Briçonnet ne pouvait réussir.

En janvier 1522 François Ier, à son tour, convoqua à Paris un concile national pour réformer l'Église de France,

et pour obtenir les secours du clergé. Les idées étaient beaucoup à la guerre contre les abus monastiques, un peu à la modification des formes dans lesquelles on priait. En 1522, année où Robert Estienne publia son édition latine du Nouveau Testament, petit format, et Lefèvre d'Étaples sa traduction française de ce livre, d'Arande traduisit, par ordre de Louise de Savoie, quelques parties de l'Écriture sainte.

Un vent qui venait d'Allemagne soufflait du côté de Paris, en passant par la Picardie et la Flandre. Le roi satisfait, en somme, de la soumission de l'autel au trône, craignait les menaces des moines et des universitaires. Il prit parti contre les idées nouvelles, adoptées par des gens de sa famille ou de son entourage. En novembre 1523, il accorda au clergé d'envoyer douze religieux mendiants prêcher dans les provinces contre les « erreurs de Luther. »

Cependant les ouvriers de Meaux, épris des doctrines du nouvel évangile, ne s'amendèrent pas quand Briçonnet et ses docteurs se turent. Lorsque François I[er] daignait protéger, par sympathie personnelle, Lefèvre d'Étaples contre les sorbonnistes; lorsque Farel s'en allait dans le Dauphiné, sa patrie, pour y prêcher le luthéranisme, les artisans meldois considérèrent comme leur pasteur Jean Le Clerc, peigneur de laine, natif de Meaux.

Cet homme, cédant à son enthousiasme, à son zèle de néophyte, procéda intrépidement, mais sans prudence. Il arracha une bulle d'indulgence affichée aux portes de la cathédrale, et y substitua un placard contre le pape, l'Antechrist. Jean Le Clerc fut arrêté, battu de verges à Paris, renvoyé à Meaux, où il subit le même supplice, plus la marque au front et le bannissement. Sa mère, assistant à l'exécution, criait : « Vive Jésus-Christ et ses enseignes! »

Le cardeur de laine, « premier martyr de la cause évangélique en France, » disent deux de ses coreligion-

naires [1], se retira à Rosay, puis à Metz, où il prêcha le pur évangile, avec le théologien Jean Châtelain. Son fanatisme, plutôt excité que calmé par la persécution, se manifesta de nouveau, à l'occasion d'une procession de catholiques, qui devait se faire à quatre kilomètres de Metz. La veille au soir, Le Clerc brisa les images au pied desquelles les catholiques devaient faire fumer l'encens.

Lui seul avait commis un pareil sacrilége, pensaient les gens de la ville. On l'arrêta. Loin de nier le fait, il s'en glorifia, fut jugé, condamné au plus horrible supplice : poing droit coupé, nez arraché, bras tenaillés, mamelles déchirées, tête ceinte de deux ou trois cercles de fer rouge. Le Clerc chanta à haute voix ce verset d'un psaume :

> Leurs idoles sont or et argent,
> Ouvrages de main d'homme, etc.

Le malheureux se tut seulement lorsque, mutilé et sanglant, il eût été jeté par le bourreau dans les flammes du bûcher.

Jean Châtelain, le théologien, passa pour complice du cardeur de laine, et fut brûlé comme lui.

Dans le temps où l'artisan Le Clerc vivait et mourait pasteur des réformés, le gentilhomme Louis de Berquin, né en Artois, ami d'Érasme, déclarait : « C'est une grande superstition que d'invoquer la Vierge de préférence au Saint-Esprit. » Noël Beda, syndic de la faculté de théologie, et ses partisans, les « bédistes, » s'élevèrent contre Berquin, chez lequel on trouva des compositions théologiques de Luther et de Mélanchton, des traités rédigés par lui-même, et des écrits d'Érasme, augmentés par son fait de choses encore plus libres que celles qu'ils contenaient. La Sorbonne le traita en hérétique (mai 1523), et trois mois après le tribunal ecclésiastique ordonna que tous les livres de Luther seraient brûlés publique-

1. *Eug. et M. Haag,* La France protestante, t. VI, au mot *Le Clerc,* in-8 *Paris,* 1856.

ment, au parvis Notre-Dame. Il fut enjoint, de par le roi, à toute personne d'apporter et mettre au greffe lesdits livres hérétiques, sous peine pour ceux qui les garderaient d'être bannis du royaume, avec la confiscation des biens.

Défense avait été faite à Berquin d'écrire sur toute espèce de matière. Il dut se rétracter, mais persista dans ses opinions, et subit l'emprisonnement. François Ier protégea en Berquin les littérateurs. Le grand conseil évoqua l'affaire; et le gentilhomme hérétique, enlevé par ordre royal des prisons de l'officialité, fut renvoyé libre, après avoir désavoué quelques propositions contraires à la foi.

Cette affaire causa un grand émoi. Bientôt le parlement organisa la persécution contre les luthériens, au moyen d'une commission extraordinaire, nommée par lui (17 mai 1525), autorisée par une bulle papale. Cette commission instruisait, déclarait l'hérésie; le parlement rendait l'arrêt. Au premier occupant les biens des hérétiques; servitude perpétuelle de ceux qui se soumettraient; mort aux relaps et aux impénitents!

Les parlements des provinces imitèrent l'exemple donné par celui de Paris.

Jacques Pavanne, jeune luthérien de Meaux, qui, après avoir abjuré, était retourné à l'hérésie, périt sur le bûcher en place de Grève (28 août); un ermite de la forêt de Livry ou de Bondy, coupable d'avoir appris aux paysans les doctrines de Meaux, fut brûlé à petit feu, au parvis Notre-Dame; un gentilhomme nommé La Tour marcha au supplice (26 octobre), ainsi qu'un licencié ès lois, appelé Hubert (17 février 1526). A Lyon succombèrent du Blet, ami de Farel, et un hérétique du nom de Moulin. Lefèvre d'Étaples, dont la traduction du Nouveau Testament était prohibée, alla retrouver Farel, à Strasbourg; Guillaume Briçonnet acheta l'absolution en désavouant son passé; Clément Marot fut arrêté; Louis de Berquin fut emprisonné à Rambures, près

d'Abbeville (janvier 1526); Érasme fut dénoncé à la faculté de théologie.

Ces commencements de persécution avaient lieu pendant la captivité de François Ier qui, à peine arrivé à Bayonne, ordonna de relâcher son ami Marot, « le poëte de cour, » le confident des galantes aventures. Il arracha pour la seconde fois Berquin à la prison, en recommandant au président du parlement « de prendre soin de Berquin, dont il lui redemanderait ou la vie ou la mort. » Le gentilhomme, en sortant de la Conciergerie, alla au service de Marguerite.

Du même coup, François Ier défendit Érasme et Lefèvre d'Étaples, rappelé de Strasbourg, contre leurs adversaires fougueux. Il réduisit les Bédistes au silence. Il confia même au traducteur du Nouveau Testament l'éducation de son plus jeune fils. Il employa [1] des mesures arbitraires et violentes pour protéger les protestants « contre l'autorité légale, le pape, le clergé, le parlement, et contre le peuple. » On donnait ce nom aux petits clercs, aux marchands, aux clients des paroisses, aux dévotes qui suivaient les offices depuis le matin jusqu'au soir, et que les luthériens appelaient « idolâtres. »

En réalité, le roi n'avait pas d'idées arrêtées sur le fait de la réforme. Les discussions religieuses le gênaient. Elles troublaient ses fêtes. Le zèle des catholiques se manifestait trop bruyamment, depuis les supplices de Pavanne, de La Tour et d'Hubert. Ces soutiens de l'autel semblaient oublier les intérêts du trône. Ils entravaient, en plusieurs circonstances, la politique française à l'extérieur. Ils répétaient, en 1525, une « chanson sur la deffaicte des Luthériens, faicte par le duc de Lorraine et ses frères, » dont voici le premier couplet :

Meschans Luthériens mauldis,
Ne courés plus sur le pays
  Du bon duc de Lorraine;
Retournez d'où estes partis,

1. De 1521 à 1535.

Et laissez les maux infinis
Dont prenez si grant peine.
N'alés donc plus contre les loix
De mère saincte Eglise;
Si prins avez part de vos droys,
De Dieu c'est la dévise [1].

Quoi que fît François Ier, tout occupé de son ambition ou de ses plaisirs, un parti intolérant se fondait. A l'instigation du cardinal Duprat, dont le crédit dépassait celui du cardinal de Tournon, des conciles provinciaux (1528) se réunirent pour frapper l'hérésie, et pour opérer en même temps quelques réformes réclamées par l'opinion publique, et suffisantes, suivant beaucoup de gens, pour fermer la bouche aux protestants. A Bourges, les prélats assemblés ordonnèrent aux curés de dénoncer aux évêques ceux de leurs paroissiens qu'ils sauraient être infectés des erreurs de Luther, et ceux qui se mêleraient de magie. A Sens, ils donnèrent avis aux ecclésiastiques de ne pas montrer trop de faste ni d'ostentation. Le trentième article de ce concile permit à ceux-ci de faire un petit métier honnête, pour pouvoir subsister sans avilir le sacerdoce; le trente et unième leur défendit d'être marchands. Le concile de Lyon interdit aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements; de tenir des assemblées profanes dans les églises, notamment de célébrer la fête des fous (V. t.IV, p. 282 et suiv.); d'abuser de l'excommunication, etc.

Mais quelles mesures contre les « luthéristes! » Nul livre traitant de religion ne paraîtra sans la permission des évêques diocésains.

A Paris, un concile proclama ce principe : « La félicité et la gloire n'ont appartenu qu'aux princes qui, s'attachant inébranlablement à la foi catholique, ont poursuivi et mis à mort les hérétiques comme ennemis capitaux de leur couronne [2]. »

1. Chanson composée en 1525.
2. *Conciles de Labbe*, t. XIV.

C'était dire à François Ier d'agir avec rigueur, sous peine de perdre sa puissance souveraine; c'était lui rappeler que sa couronne devait s'accorder avec la tiare; c'était vaincre à demi l'indifférence du monarque en matière de religion, et le forcer à devenir l'hypocrite champion de la foi. Tournon et Duprat, d'ailleurs, donnaient leurs conseils. Ils dissuadaient le roi de marcher sur les traces de Louis XII, coupable d'avoir fait frapper une médaille avec cette devise : *Perdam Babylonis nomen*. Ils lui rappelaient sans doute que le pape avait naguère envoyé (1512) à Henri VIII d'Angleterre la « rose d'or, » présent adressé chaque année à celui des souverains chrétiens que le saint-père voulait honorer particulièrement, et ils l'invitaient à mériter cette inappréciable distinction.

Le 1er juin 1528, dans le quartier Saint-Antoine, à Paris, à l'angle de la rue des Rosiers et de celle des Juifs, quelqu'un s'avisa d'abattre et de mutiler, pendant la nuit, une statue de la Vierge. Les Parisiens, dont beaucoup étaient affiliés aux confréries de la Vierge et des saints, manifestèrent un courroux effroyable. Francois Ier, lui aussi, montra une grande colère, sans doute parce que les soutiens de l'Église gallicane saisirent cette occasion de lui faire comprendre la témérité insolente des réformés. Il vit là une désobéissance aux lois, presque un crime de lèse-majesté, car il partageait l'opinion populaire, et si, « souverain protecteur de l'Église gallicane » comme Louis XII, il ne lui déplaisait pas qu'on attaquât les prêtres et les moines, la guerre aux images, antiques objets de la vénération générale, le scandalisait extrêmement.

Il fit sculpter une nouvelle statue en argent, de la hauteur de celle qu'on avait renversée; puis, marchant à la tête d'une procession expiatoire, il alla poser la statue à la place de celle que les hérétiques avaient brisée, et qui, disait-on, opérait des miracles [1].

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*

L'affaire de la rue des Rosiers marqua l'ère des exécutions contre les protestants, à Paris et dans les provinces. Par l'ordre de François Ier, on recommença le procès de Berquin, « le plus savant de la noblesse. » Condamné par la commission extraordinaire (16 avril 1529), Berquin fut, le lendemain, condamné au feu par le parlement, et exécuté aussitôt en place de Grève. Il avait quarante-quatre ans. Les sorbonnistes, craignant que le roi n'inclinât encore au pardon, d'autant plus que son intérêt pouvait être encore de ménager les princes réformés d'Allemagne, pressèrent l'exécution. Celui qui, selon Bèze, eut été en France un autre Luther, si le roi ne l'eût abandonné, se signala par son héroïque fermeté dans le supplice.

Deux années se passèrent, après la mort de Berquin, sans que de nouvelles persécutions donnassent aux intolérants catholiques une joie féroce, aux protestants fanatisés une soif de devenir martyrs.

Jean Calvin, de Noyon, commença, pendant ces deux années, de faire entendre sa voix, d'introduire en France la théologie allemande, avec la forme française. Il publia (1532) un commentaire du traité *de la Clémence,* par Sénèque, afin d'enlever au roi toute idée de rigueurs contre les protestants. Il essaya de propager ses doctrines dans Paris, où Robert Estienne imprimait sa Bible latine, « par l'avis et mûre délibération et expérience de gens de grand savoir ; » où, suivant sa devise : « Je ne suis pas venu pour mettre la paix, mais la guerre, » les partisans de Calvin commettaient déjà des violences contre les images, parce que les catholiques rendaient à la créature les respects qui ne sont dûs qu'au créateur. Dans le cimetière situé sur l'emplacement du marché Saint-Jean, on brûla Estienne de la Forge, riche marchand de la capitale, appartenant à la religion réformée. Le 19 janvier 1536, six luthériens furent brûlés à petit feu.

Six reposoirs avaient été dressés dans Paris, que par-

courut une procession solennelle. A chaque station, on attachait un hérétique à l'une des extrémité d'une bascule, au moyen de laquelle on le plongeait dans la flamme, et on l'en retirait par intervalle, afin de prolonger son supplice. La femme d'un cordonnier, coupable d'avoir fait gras le vendredi, fut brûlée vive.

En vieillissant, François I[er] devenait irritable. Les luthériens affichèrent, à la porte même de sa chambre, au château de Blois, quelques inscriptions anti-catholiques, et des placards très-violents furent collés sur les murs des carrefours de Paris. La dignité du roi en souffrait. Il voulait en outre se faire pardonner ses essais d'alliance avec les protestants d'outre-Rhin et les Turcs. Il craignait les complots des anabaptistes, « avortons de Luther, » et surtout le triomphe des protestants, déjà devenus les plus forts en Suède, en Danemark, en Suisse et en Allemagne.

Sous peine de mort, nul ne put donner asile à un luthérien ou autre, sinon pour le livrer. Le quart des biens du dénoncé était dévolu au dénonciateur.

Forcé alors de quitter la France, Calvin se retira à Bâle. Il y composa son *Institution chrétienne,* pour prouver, contrairement aux assertions de François I[er], que les gens qu'on brûlait en France, n'étaient ni des anabaptistes, ni des séditieux, mais de simples réformateurs. L'*Institution chrétienne,* d'abord publiée en latin[1], à la fin de 1535, était dédiée au roi de France. Dans ce livre, Calvin dépassait Luther, sur la matière du libre arbitre, de la « justice imputative, » et du mérite des bonnes œuvres. Il attaquait à la fois et la primauté du siége de Rome et l'autorité des conciles généraux. Le caractère d'évêque et de prêtre, et celui de chef visible de l'Église, n'existaient pas pour lui. En fait de sacrements, il n'admettait que le baptême et la cène, encore sans nécessité absolue pour le salut. A ses yeux, la messe

1. A Bâle, in-f°.

était une impiété, et les honneurs rendus aux saints, une idolâtrie.

Luthériens ou calvinistes, tous les novateurs voulaient une réforme dans l'Église. Tous les hommes à qui les abus profitaient, ou qu'une foi aveugle faisait agir, se rattachaient obstinément au passé, et étaient décidés à persécuter les protestants, comme les païens de l'antiquité avaient persécuté les chrétiens. Ils ignoraient, ou ils oubliaient! Ils voulaient que rien ne fût changé à l'ordre de choses. Les soutiens du trône étaient violents, parce que les questions religieuses touchaient à la politique; les soutiens de l'autel étaient violents, parce que les questions politiques touchaient à la religion.

Une foule de gens, aussi, assez peu soucieux de religion ou de politique, détestaient ces réformateurs aux formes austères, qui troublaient par leur guerre aux images le mouvement artistique de la Renaissance; qui parlaient au nom de la morale, de la simplicité, de la pauvreté; qui s'inspiraient du pur Évangile, et qui repoussaient les magnificences nouvelles du culte catholique, — tableaux, statues, bronzes, tapisseries, etc.

Aussitôt que Calvin apparut, les populations françaises se sentirent fort émues, plus que sous l'influence de Luther. « L'individualisme de celui-ci aboutissait naturellement à un régime de garanties; il convenait à une société industrielle. L'individualisme de Calvin, au contraire, se combinait avec des idées d'oppression : il convenait à une société militaire [1]. Et en effet, ce fut par la féodalité en armes, dont il servit les derniers efforts, que le calvinisme s'introduisit dans notre pays. »

Selon Calvin, l'aristocratie était la meilleure forme de gouvernement [2]. Il s'érigeait en législateur despotique du libre examen, et prétendait que « l'autorité est aussi

1. *L. Blanc*, Histoire de la Révolution française, t. Ier, p. 64.
2. *Instit. chrét. relig.* Lib. IV, ch. 20.

indispensable aux hommes que le pain, l'eau, le soleil et l'air [1].»

Les principaux chefs luthériens avaient protesté (1529) contre un décret de la diéte de Spire, rendu par l'archiduc Ferdinand et par les autres princes catholiques. Sous le nom de « protestants » en général, les réformés se mirent à parler hautement contre leurs adversaires. Ceux-ci leur rendirent la pareille, avec usure. Diane de Poitiers disait qu'elle n'eût pas, pour un empire, parlé à un protestant. Probablement en 1538, une médaille satirique, portant le nom de Calvin, fut frappée contre l'auteur de l'*Institution chrétienne* [2]. La même année, des persécutions eurent lieu. Un inquisiteur de Toulouse, nommé Rochet, adopta les idées nouvelles, et périt sur le bûcher dans cette ville, sur la place de Salin (10 septembre) [3]. A Agen, à Embrun, à Annonay, à Paris, plusieurs hérétiques furent suppliciés.

Au reste, les « procès brulés » avec les hommes ont rendu très-difficile le moyen d'écrire les actes des victimes pour la cause luthérienne.

Quand François Ier eut perdu tout espoir de conclure alliance avec les luthériens d'Allemagne, il ordonna aux parlements de sévir contre les novateurs. En 1542, des protestants furent exécutés à Rouen et à Bordeaux. Les rigueurs excessives durèrent pendant quatre années.

L'animosité, de part et d'autre, ne ménagea aucune puissance, ne négligea aucune occasion de lancer des flèches, ne s'arrêta devant aucune extrémité. Les professeurs du collége de Navarre n'avaient pas craint de jouer Marguerite, la sœur de François Ier, tenant école de bel esprit.

Ils composèrent une pièce allégorique où une femme quittait sa quenouille et son fuseau pour recevoir des

1. *Institut. christ. relig.* Lib. IV, ch. 20.
2. *Revue numism.*, ann. 1841.
3. *Lettres de Marguerite de Navarre*, Édit. Génin; *Ann. de Toulouse.*

mains d'une « furie » un livre d'évangiles traduit en français. On rechercha les auteurs de cette farce; et les professeurs les plus coupables ne furent retenus que quelques jours en prison, grâce aux instances généreuses de Marguerite.

A propos des hérésies, le clergé ne s'en fiait pas au pouvoir seul. François Ier le vit, et supprima (1539) de sa propre autorité les confréries, parce qu'elles étaient un moyen de désordre. Selon le *Règlement de la paroisse Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris*, « le crieur était tenu, avant la fête de Monseigneur Saint-Jacques, d'aller par la ville avec sa clochette et vêtu de son corset, crier la confrérie. *Item*, il devait à chaque pèlerin et pèlerine quatre épingles, pour attacher les quatre cornets des mantelets des hommes et les chapeaux de fleurs des femmes. De là l'expression « tiré à quatre épingles [1]. »

Le roi mit des restrictions [2] aux empiétements des officialités ecclésiastiques, qui attiraient à elles tous les procès, si bien qu'il y avait trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, et six seulement au bailliage, et cinq ou six à l'officialité [3]. Bientôt un arrêt de règlement du parlement de Paris porta qu'un jeune ecclésiastique pouvait enjoindre, sous peine de censure, à un prêtre étranger de se retirer dans son diocèse [4].

Le roi de France agissait avec trop d'autorité à l'égard du clergé, avec trop de tolérance à l'égard des ennemis de la foi. Les fervents catholiques lui reprochaient ses ordonnances contre le droit d'asile des églises, pour les débiteurs et les criminels [5], et surtout son « édit de tolérance, » appelé édit de Couci [6], par lequel les peines encourues par les hérétiques leur avaient été remises, et

1. *Quitard*, Dictionnaire des proverbes.
2. Ordonnance de 1539.
3. *Ch. Loyseau*, Traité des seigneuries.
4. *Collection Walker*, 27 mai 1544.
5. Ordonnances de 1529 et 1539.
6. Édit du 16 juillet 1535.

les poursuites dirigées contre eux, suspendues. Le roi leur avait accordé un délai de six mois pour abjurer leurs erreurs.

Tantôt sévère à l'excès, tantôt presque débonnaire, François Ier suivait ses caprices en religion comme en politique.

Mais les zélés soutiens de Rome ne se pouvaient contenter de telles façons d'agir envers des hérétiques. La « Compagnie » ou « Société de Jésus, » fondée par Ignace de Loyola, fut approuvée (1540) par le pape Paul III. Elle se consacrait à propager la foi, à convertir les infidèles et les hérétiques, à instruire la jeunesse, surtout à suivre de point en point et à défendre les intérêts de la papauté. Sa constitution, rédigée en 1541, en fit une milice, sans autre habit pour ses membres que l'habit ecclésiastique de l'époque; un ordre non astreint à quelque office public, mais tout occupé d'oraisons mentales, de prédications, de missions et de directions de consciences; une force à la fois latente et visible.

D'après la constitution, un général élu exerce le pouvoir monarchique, absolu, illimité et perpétuel, et ses sujets lui doivent une obéissance aveugle. Il réside à Rome, où la compagnie a une église — il Giesu. — De là le nom de « Jésuites. » De Rome, le général correspond avec tous les jésuites de l'univers, et lance des ordres qui sont immédiatement exécutés. Il se dresse contre Luther, contre Calvin, contre les souverains tièdement catholiques; et quand la papauté lui semble en péril, il réunit sa légion sainte, déploie une immense activité, s'impose aux rois ou cherche à les détrôner, gouverne, en un mot, au nom de la foi.

A l'avenir, la compagnie sera l'ennemie la plus puissante du protestantisme en France, où l'Église a depuis longtemps enveloppé l'État dans sa destinée. Les jésuites, à l'occasion, seront plus royalistes que le roi, car frapper Rome, c'est frapper l'autorité, la monarchie. Et il leur faudra un monarque français complétement dévoué

à Rome ; sinon, ils organiseront une sorte de démocratie dont ils conduiront les principaux acteurs.

Ainsi, les deux antagonistes sont en présence. Le Jésuite apparaît en même temps que le Protestant. Celui-ci veut diminuer, contrôler, effacer l'autorité papale ; celui-là veut continuer le moyen âge, sous le rapport de l'omnipotence de l'Église, et la pensée d'une théocratie gouvernant le monde ne cesse de lui sourire. L'un et l'autre se combattent, en vrais soldats de causes rivales. Le Jésuite proclame l'infaillibilité du pape ; le Protestant soutient les sectes de Luther, de Calvin, ou d'autres. Lequel des deux va l'emporter ? Les longues, les sanglantes guerres de religion auront-elles pour dénoûment le triomphe des jésuites, ou celui des protestants ? Une troisième cause, plus absolument vraie, celle qui défend la liberté illimitée de conscience, ne remportera-t-elle pas la victoire ?

Jusqu'au moment où le dénoûment viendra, contentons-nous d'exposer les pièces du procès.

Loin de baisser la tête devant les actes du pouvoir, et devant les attaques des amis de la foi catholique, les protestants ne se privèrent pas d'abattre des images et de composer ou redire des pièces comme la « Prophétie des abus des prestres, moines et rasez, sur le chant de *Lætabundus :* »

O gras tondus,
Mal avez esté secourus :
Longtemps y a.
Vos grans abus
On le verra.

Vostre austel est ruiné,
Vostre règne est bien miné,
Il tombera.
Papistes, pharisiens,
Vostre Antéchrist et les siens
Trébuchera.

Tout sorbonique pion,
Son beau liripipion
Desposera.
Rien n'y vaudront les ergotz,
Rien n'y feront leurs fagotz,
Christ règnera.

Vostre orgueil sera puny
Et la beste de son nid
Desjonchera.
L'évangile que haïssez,
Quand aurez fait plus qu'assez
Demourera.

Vous l'avez longtemps banny,
Mais puisqu'il est reveny,
Votre joly pain benict
Se moysira.
Messieurs les Coquibus,
Que dira-t-on des abus
Dont amassez du quibus?
On en rira.

Savez-vous qu'on vous fera?
On vous d'eschassera;
Et Dieu à la fin vous punira,
En Jésus on croyra.
Son règne florira,
Et votre Antéchrist confus sera [1].

Au mois d'août 1542, un édit enjoignit aux curés de dénoncer et d'engager leurs paroissieus à dénoncer les mal pensants touchant les choses de l'Église [2]. Les parlements eurent ordre de vaquer, toutes affaires cessantes, à la poursuite et à la punition des hérétiques.

De telles injonctions, ayant un caractère inquisitorial, allaient au delà du but. Le calvinisme étendit ses ramifications en France. Les livres défendus pullulèrent, et le nombre des hérétiques augmenta, après lecture. Il sembla doux de faire pièce au gouvernement, en répan-

1. Chant composé en 1542.
2. *Édit d'août* 1542.

dant les doctrines réprouvées. Ce sentiment-là existai depuis longtemps déjà. Il n'a pas disparu. Opprimer un idée, n'est-ce pas, souvent, en activer l'expansion?

Plusieurs éditions de l'*Institution chrétienne* se succé dèrent, dans l'espace de quelques années. Au verso d frontispice d'une de ces éditions, il y avait le portrait de la Vraie religion, avec ce dialogue :

— Mais qui es-tu (di moy?) qui vas si mal vêtue,
N'ayant pour tout habit qu'une robe rompue?
— Je suis religion (et n'en sois plus en peine),
Du père souverain la fille souveraine.
— Pourquoi t'habilles-tu de si poure vesture?
— Je méprise les biens et la riche parure.
— Quel est ce livre-là que tu tiens en la main?
— La souveraine loy du père souverain.
— Pourquoy aucunement n'es couverte au dehors
La poitrine aussi bien que le reste du corps?
— Cela me sied fort bien à moy qui ay le cœur
Ennemi de finesse et amy de rondeur :
— Sur le bout d'une croix pourquoi t'appuyes-tu?
— C'est la croix qui me donne et repos et vertu.
— Pour quelle cause as-tu deux ailes au costé?
— Je fay voler les gens jusques au ciel vouté.
— Pourquoi tant de rayons environnent ta face?
— Hors de l'esprit humain les ténèbres je chasse.
— Que veut dire ce frain? — Que j'enseigne à domter
Les passions du cœur, et à se surmonter.
— Pourquoy dessous tes pieds foulles-tu la mort blesme?
— Pour autant que je suis la mort de la mort mesme.

Et cependant, la Sorbonne interdisait non-seulement les traductions de l'Évangile, mais même des prières françaises à la Vierge. Elle rédigeait une profession de foi en vingt-trois articles, à laquelle il fallait se soumettre, sous diverses peines. Ces rigueurs de l'autorité religieuse pénétraient jusque dans l'intérieur des familles, où chacun prenait garde d'afficher des idées contraires, s'il n'était bien décidé à soutenir la lutte. L'inquisition d'Espagne terrifiait plus d'un incrédule ou plus d'un tiède, qui la voyaient déjà introduite en France. Enfin, les

efforts de la compagnie de Jésus, pour convertir les protestants, commençaient à produire quelques fruits.

Par contre, beaucoup de « ceux de la religion » lisaient avec avidité les livres prohibés, en invoquant la liberté des croyances. Les psaumes traduits par Marot obtinrent un succès tel, en peu de temps, que leur auteur se condamna à l'exil, afin d'éviter le bûcher. Bonaventure Despériers, par le même motif peut-être, recourut au suicide, et l'imprimeur Robert Estienne pensa à quitter la France, à porter son industrie à Genève.

En 1545, année où commença le concile de Trente, Robert Estienne publia une nouvelle édition de la *Bible*, que la Sorbonne condamna en 1547.

Époque tristement mémorable par un massacre pour cause d'hérésie.

Les Vaudois avaient depuis longtemps souffert des persécutions. Leur histoire est un long martyrologe. Un tribunal d'inquisition, établi à Embrun sous Charles VIII, avait condamné par coutumace tous ceux de Freissinières (Hautes-Alpes) à la confiscation et au bûcher. Louis XII avait obtenu pour eux une bulle de réhabilitation, et les Vaudois vivaient presque en paix dans leurs montagnes. Les débuts de la réforme en France n'avaient point réveillé les plaintes contre eux, lorsque, en 1530, ils envoyèrent plusieurs de leurs « barbas » ou pasteurs se mettre en communion avec les protestants de Suisse et d'Allemagne, dont ils acceptèrent la plupart des doctrines dans un synode général tenu au val d'Angrogne.

Aussitôt, l'éveil fut donné. Ils partagèrent le sort des premiers luthériens. Martin Gonin, un de leurs pasteurs, fut exécuté à Grenoble (1530). Dix ans après, le parlement d'Aix condamna au feu (1540) vingt-trois Vaudois, en adjugeant au premier occupant la propriété de leurs biens, de leurs femmes et de leurs enfants, en ordonnant la destruction de Mérindol, petite ville située sur la rive droite de la Durance, au bas des montagnes de Leberon.

On persuada à François Ier que les Vaudois voulaient constituer un coin de la Provence en république. En avril 1545, une dizaine de leurs villages furent brûlés par ordre de Meinier, baron d'Oppède, premier président d'Aix, de Guérin, avocat-général, de Paulin, baron de la Garde, et du vice-légat du pape.

Il ne restait plus à Mérindol qu'un fou que l'on mit à mort, et quelques femmes auxquelles on fit subir les derniers outrages, avant de les précipiter du haut des rochers.

Cabrières, ville fortifiée, sur le territoire du pape, se rendit au baron d'Oppède qui l'assiégeait, sous promesse de respecter la vie et les biens des habitants. Mais un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, furent massacrés, au mépris de la capitulation et des lois de l'humanité.

Le bourg de Lacoste et vingt-deux villages furent détruits, cinq mille Vaudois massacrés, deux cent cinq mis à mort juridiquement, après l'expédition, et sept cents envoyés sur les galères du baron de la Garde. Quelques milliers moururent de faim, traqués de tous les côtés, comme des bêtes fauves.

Au nom du pape et du roi, défense, sous peine de mort, de donner asile ou secours aux Vaudois qui auraient échappé. Quelques-uns purent néanmoins s'enfuir en Suisse ou dans les Hautes-Alpes.

Sur le rapport du cardinal de Tournon, son ministre, François Ier « approuva tout ce qui avait été fait contre les Vaudois [1]. » Les temps de protection, de tolérance même, étaient passés.

Pour faire peur aux gens qui propageaient les ouvrages défendus, pour tuer la réforme à sa naissance, de nouvelles persécutions (1546) atteignirent les protestants. Un auto-da-fé de quatorze d'entre eux eut lieu à Meaux. L'imprimeur et poëte Étienne Dolet, accusé d'athéisme, ayant « mangé chair les jours prohibés par l'É-

1. Lettres patentes du 18 août 1545.

glise, » subit la torture et question extraordinaire, et fut brûlé vif sur la place Maubert (3 août 1546).

Dans l'âme du roi-chevalier, s'il s'élevait encore quelques doutes sur la nécessité des bûchers, son entourage détruisait de tels scrupules. François Ier parlait un jour des plaintes que proféraient les protestants sur la mort des leurs, brûlés en France et en Angleterre. L'amiral Chabot hasarda cette réflexion : « Nous faisons des confesseurs, et le roi d'Angleterre fait des martyrs. » En envoyant à la mort les protestants, selon lui, on faisait des confesseurs de la vérité [1].

Non, les réformés couraient bien au martyre ; les rigueurs les plus extraordinaires n'arrêtaient pas l'essor du protestantisme.

Il arrivait parfois que l'homme prévenu d'hérésie mourait dans la prison avant d'avoir été jugé. Dans ce cas, on continuait l'instruction de son procès, pour ne pas frustrer le bûcher de sa proie, et l'on enfermait le cadavre du prévenu dans un tonneau rempli de chaux, de sorte que, s'il y avait condamnation, ce cadavre était livré aux flammes [2].

C'en était fait : l'autorité politique et religieuse se lançait sur une pente rapide. Avec de pareils moyens, elle promettait de noyer dans le sang ses contradicteurs.

1. *Extrait des actes et dépêches du Vatican*, Archives, Carton L, 384.
2. *Grandes chroniques de France.*

LIVRE VIII

LE FRANÇAIS LIGUEUR

CHAPITRE PREMIER

I La politique de François Ier continuée par Henri II. Diane de Poitiers commande; Catherine de Médicis s'efface. Hommages à la « duchesse de Valentinois. » Ascendant des femmes sur les affaires, sur les promotions dans le clergé et l'armée. Mot du feu roi sur les Guises, dont le crédit s'acroît. Montmorenci, « père et ami » de Henri II. Siége et rachat de Boulogne. Marie Stuart vient en France. Révolte de Guienne. Les « patenostres de M. le connétable. » Les basochiens soldats volontaires. Le *Contr'un*. Henri II et Charles-Quint. Siége de Metz. Guerre à outrance. Trêve de Vaucelles. Abdication de Charles-Quint. Bataille de Saint-Quentin. Distique contre Henri II, Montmorenci, Diane et les « Guisards. » Guise prend Calais. Mariage du Dauphin et de Marie Stuart. Paix de Cateau-Cambrésis. Montgommeri blesse mortellement Henri II. Complainte sur Montgommeri.

II. La vie de Henri II. Son caractère. Quelques détails sur sa cour. Lutte des réformés et des catholiques ; réunions, chants religieux des premiers. Injures réciproques. Edit de Chateaubriant. Opinion de François Lepicart. Arrestations. Une épine de la couronne du Christ. Influence politique du clergé catholique. Abus dénoncés. Les Guises ultramontains. Affaire d'Anne du Bourg, arrêté avec d'autres conseillers.

III. Continuation du procès d'Anne du Bourg sous François II, « roi sans vices » ou « roi sans vertus. » Assassinat de Minard. Les « stuardes. » Supplice d'Anne du Bourg. Les trois factions. Les Guises sont les plus forts. Conjuration d'Amboise. Exécution de La Renaudie et de ses compagnons. François de Guise, « lieutenant général du royaume. » Michel de L'Hospital. Édit de Romorantin. Coligni devant les notables à Fontainebleau. Troubles religieux. États d'Orléans. Le prince de Condé arrêté, condamné. François II « meurt de Marie Stuart. » Vers sur ce prince.

IV. Catherine de Médicis gouverne, sous Charles IX mineur. Triumvirat : Guise, Montmorenci, le maréchal de Saint-André. Le roi de Navarre « lieutenant général du royaume. » Assemblée de Saint-Germain. Colloque de Poissi. Combat à Saint-Médard, à Paris. Édit de tolérance. Vers contre L'Hospital. Massacre de Vassi ; chanson ; chanson « sur la forme et manière de dire la messe. » Première guerre de religion (1562-1563). Les Guises gouvernent. Bataille de Dreux. Condé pris. Épître en vers ; chanson. Siége d'Orléans. Assassinat de François de Guise, « le sauveur de la France. » Effervescence. Écrits. Le « convoi du duc de Guise; » chanson de Poltrot. Paix d'Amboise. Liberté de conscience. Reprise du Havre. Chanson de Bourbon ; le « sacré concile, » etc. Le « pape de Brie. » Triste état de la France. Seconde guerre de religion (1567-1568). Bataille de Saint-Denis. Paix de Longjumeau, « boiteuse ou malassise. » Disgrâce de L'Hospital. Epigrammes et pamphlets.

V. Troisième guerre de religion (1568-1570). Idées de Ligue. La « confrérie du Saint-Esprit. » Bataille de Jarnac. Chanson sur la mort de Condé. Te Deum et processions des catholiques. Henri de Béarn, généralissime ; Gaspard de Coligni, son conseiller et lieutenant. Bataille de Montcontour et paix de Saint-Germain. « Fièvres quartes. » Portrait des huguenots; portrait des catholiques. Chanson de Vive le Roy, et chanson de Marcel. Mariage de Charles IX. Synode de la Rochelle. Couplets sur Coligni. Mariage de Henri de Béarn. Journée de la saint Barthélemi. Joie; poésies; médailles, etc. Mort de L'Hospital. Soulèvements nouveaux. Quatrième guerre de religion (1573). Siége et paix de la Rochelle. Édit de Boulogne. Parti des « politiques. » Charles IX meurt.

I

Une armure, en fer repoussé, ciselé et gravé, avec des sujets de guerre et des ornements, notamment des dauphins; armure complète, travail magnifique, était portée par Henri II avant son avénement au trône. Un de ses casques était damasquiné en or, avec chiffres et attributions ; il se servait d'une épée en fer ciselé et damasquiné, d'un bouclier en fer repoussé, ciselé, gravé et damasquiné ; il avait une masse d'arme damasquinée en or [1].

En effet, un prince d'allures guerrières succède au vainqueur de Marignan. Né à Saint-Germain-en-Laye, le 31 mars 1518, il commence de régner le 31 mars 1547,

1. *Musée des Souverains.*

à l'âge de vingt-neuf ans. Charles de Lorraine, archevêque de Reims, sacre Henri II le 25 juillet suivant. Une médaille, dans laquelle se voit une main sortant d'un nuage et tenant la sainte Ampoule, rappelle l'auguste cérémonie.

En apprenant la mort de François Ier, Charles-Quint s'est écrié : « Quel prince la France vient de perdre ! Je ne sais quand la nature en pourra produire un semblable ! » Il exagère ainsi les vertus du rival qu'il n'a plus à craindre. Il espère que le roi-chevalier n'aura pas de successeur, en ce sens que la rivalité de la France et de l'empereur est éteinte pour toujours. Mais il se trompe. Henri II continuera l'œuvre de son père. Loin de laisser son épée au fourreau, il travaillera à maintenir le pouvoir absolu au dedans, à empêcher la rupture de l'équilibre européen au dehors; et il persécutera la réforme en France, sans se faire aucun scrupule de la soutenir en Allemagne.

Le feu roi courait de belles en belles. « Souvent femme varie. » Henri II, lui, s'attacha à une maîtresse, et pendant que circulaient des chansons [1] sur Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, ruinée en son crédit par la mort de François Ier, Diane de Poitiers domina le nouveau roi, de telle façon qu'on se doutait à peine qu'il y eût une reine légitime, Catherine de Médicis, fille unique et héritière de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, nièce du pape Clément VII.

Catherine de Médicis, mariée en 1533 à Henri II, atteignait seulement sa vingtième année, lorsque son époux monta sur le trône. Diane de Poitiers, que les partisans de la duchesse d'Étampes appelaient autrefois « la vieille ridée, » avait maintenant quarante-sept ans révolus. Catherine de Médicis, malgré sa beauté, n'affaiblissait point l'attachement que Henri II portait à Diane, dont le

1. *Leroux de Lincy,* Recueil. Chanson de 1547.

rôle grandit de jour en jour. Elle dût s'effacer devant Diane de Poitiers, investie par Henri II du duché de Valentinois. Diane, d'après une médaille, foulait aux pieds l'Amour, et avait vaincu le vainqueur de tous : *Omnium victorem vici* [1]. Henri II avait pris pour devise une lune naissante, c'est-à-dire un croissant, en faveur de sa maîtresse, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem*. Cela contrebalançait bien l'estampe allégorique composée au sujet de l'entrée de Catherine à Paris, le 18 juin 1549, estampe dans laquelle l'auteur, Daniel Rabel plaçait cette devise : *Reginæ sunt omnes virtutes, et illarum est regina* (toutes les vertus sont reines, et elle est reine de toutes [2]). Diane de Poitiers, qui habita l'hôtel Barbette, appartenant aux Brézé, rue Barbette à Paris, gouverna de concert avec son royal amant. Cette femme, qu'on représentait en Vénus ou en Diane, se fit donner (sous le nom de son gendre) la concession vague, effrayante, « de toutes les terres vacantes au royaume. » Or, il n'y avait pas un seigneur, pas une commune, qui n'eût près de soi quelqu'une de ces terres vacantes et n'y prétendît quelque droit [3]. Beaucoup de gens appelaient Diane la « grande sénéchale, » parce qu'elle avait épousé, à l'âge de treize ans, Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie.

Diane de Poitiers, selon quelques écrivains, avait eu recours à la magie [4] pour s'attacher et conserver le cœur du roi. La vérité est qu'elle possédait une rare beauté, et qu'elle réussissait à ne point la perdre en se lavant le visage, même l'hiver, avec de l'eau de puits ; qu'elle ne fut jamais malade ; qu'elle s'éveillait de bon matin, montait à cheval, faisait promenade et se recouchait jusqu'à midi, ce qui lui maintenait une vigueur remarquable ; qu'elle

1. *Médaille de* 1548.
2. Cartons de la Bibliothèque impériale.
3. *J. Michelet*, Hist. de France, t. IX.
4. Selon Théodore de Bèze et Pasquier.

brillait par l'esprit, la grâce et les talents, et savait au moins apprécier les éloges dont ses protégés, les poëtes du Bellay, Ronsard et Pelletier, ne cessèrent de la combler.

L'historien ne peut rester indifférent devant ces querelles de cour, d'alcôve, même; devant ces intrigues féminines, peu sérieuses en apparence, mais au fond assez importantes pour troubler l'économie générale du pays. Il faut signaler les intrigues d'une favorite, quand les populations en souffrent.

Pendant que Diane de Poitiers régnait sous le nom de Henri II, l'ascendant des femmes sur les affaires publiques devait se manifester à propos du clergé, que sa haine du protestantisme la portait à favoriser. « François Ier, prince généreux et bon compagnon, s'était mis à distribuer les évêchés sur la demande des dames, à donner les abbayes en récompense à des soldats, à prodiguer ces faveurs à toutes sortes de personnes sans consulter leurs mérites. Henri, son successeur, n'en agit pas avec plus de prudence. De cette manière, toutes les églises de France tombèrent en peu de temps entre les mains de gens qui ne pensaient qu'à leur intérêt. Tout espoir fut perdu pour les prêtres bons et lettrés, de recevoir une récompense de leurs travaux; l'amour de l'étude se relâcha, et l'on ne songea plus qu'aux commodités de la vie. Les nouveaux pasteurs placèrent dans les cures des paroisses des hommes pour qui l'habit clérical n'était qu'une exemption d'autres occupations plus pénibles, et qui, par leur avarice et par leur vie dissolue, troublèrent la foi des peuples innocents, et attiédirent la piété fervente des anciens temps. C'est par cette porte et par cette large brèche que l'hérésie entra en France. Les ministres envoyés de Genève pour exciter le peuple à l'aversion des prêtres et des moines, n'avaient autre chose à faire qu'à peindre leur conduite déshonnête... Les hérétiques, en disant du mal d'autrui, acquirent une grande réputation et beaucoup de crédit pour eux-

mêmes... La justice, l'obéissance, la religion du peuple français, ne purent plus être citées en exemple. Qu'on aille aujourd'hui dans ces parlements, jadis peuplés d'hommes irréprochables, et l'on trouvera que l'argent ou l'intrigue y dicte la plupart des arrêts. D'un côté, les dissensions religieuses, en excitant les passions, corrompent la justice; de l'autre, les juges n'aiment que l'argent; car toutes les places sont à vendre, et on les achète comme on achèterait une terre, pour en tirer tout le parti possible... Le roi trouva fort commode de pouvoir distribuer cent six évêchés, quatorze archevêchés, six à sept cents abbayes, autant de prieurés, et de pouvoir, sans bourse délier, payer ses dettes, donner des récompenses, marier des demoiselles et s'attacher les seigneurs [1]. »

Jean Correro ajoute : « L'abus a pénétré si avant, que les évêchés et les abbayes sont devenus une marchandise comme le poivre et la cannelle chez nous. » Néanmoins le pape venait de se réconcilier avec le gouvernement français.

Les femmes eurent aussi beaucoup d'influence pour faire conférer les grades dans l'armée. Tavannes put dire, avec quelque raison : « Vengeance, colère, amour, inconstance, légèreté, impatience, les rendent incapables du maniement des affaires : elles déplacent les plus braves pour les plus beaux, comme si les armes étoient des habits voluptueux, et les champs de bataille des salles de bal [2]. »

L'amoureux constant de Diane de Poitiers, portant les couleurs et la devise de sa dame, comme un antique soutien de la beauté, se plut aux tournois chevaleresques. En 1547, une chanson nouvelle parla, « d'un tournoy qui fut faict à Bloys par le Roy et les princes de la court [3] ; »

1. *Relation de Jean Correro,* en 1569. Doc. inéd. sur l'Hist. de France.
2. *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes.*
3. *Recueil de Leroux de Lincy.*

une autre relata le duel de Jarnac et de la Chateigneraie, dont se réjouit d'abord Diane de Poitiers, qui haïssait dans Jarnac le beau-frère et le favori de la duchesse d'Étampes, sa rivale pendant le dernier règne. Toute la cour, toute la France parla de ce combat, où une botte secrète de Jarnac, « le coup de Jarnac, » selon une locution proverbiale, vainquit François de Vivonne, seigneur de la Chateigneraie, dont la réputation était telle qu'on disait, sous François Ier :

Chateigneraie, Vieilleville et Bourdillon,
Sont les trois hardis compagnons.

Le comte d'Aumale (François de Guise) fit élever au défunt un tombeau chargé de cette fastueuse épitaphe : « Aux mânes pies de François de Vivonne. chevalier françois très-valeureux. » Les regrets de la « grande sénéchale » éclatèrent, et quelques amis de Jarnac payèrent chèrement la victoire obtenue sur le protégé de Diane.

De Thou assure que François Ier avait donné pour dernier avis à son fils qu'il se défiât de l'ambition des Guises ; que si les Guises s'emparaient de l'administration, ils dépouilleraient ses propres enfants et ruineraient la France. Ce qui donna lieu à ces vers :

Le feu roi devina ce point:
Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfants en pourpoint
Et son poure peuple en chemise.

Mais le comte d'Aumale, fils de Claude de Guise, neveu du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Reims, s'était fait un appui de Diane de Poitiers. Le chancelier Olivier, coupable peut-être d'avoir refusé de sceller l'ordre d'exterminer les Vaudois de Provence, l'amiral d'Annebaud qui, ayant été longtemps le conseil de

Henri II dauphin, aurait pu avoir trop d'empire sur Henri II couronné, enfin le cardinal de Tournon, compromis pour l'affaire de Mérindol, disparurent de la scène politique.

Ces trois personnages avaient chaudement servi le gouvernement personnel de François Ier. Il fallut des hommes nouveaux. Henri II appela les Guises au conseil et confia toute la direction de la politique à Anne de Montmorenci, seul connétable créé (1538) depuis le traître Charles de Bourbon, mais disgracié le jour où ses idées d'alliance autrichienne avaient perdu crédit par la rupture des bonnes relations entre François Ier et Charles-Quint (1539). Montmorenci était « le père et ami » de Henri II ; ou du moins celui-ci le traitait comme tel depuis longtemps.

Les courtisans se ruèrent sur les faveurs royales. En quelques jours, 400,000 écus d'or amassés par le monarque défunt, et destinés à payer une guerre en Allemagne, furent follement dissipés par le nouveau roi qui, en douze années de règne, endetta la France de quarante-deux millions.

Après avoir entamé des négociations avec Soliman le Grand, Henri II tenta une expédition contre Edouard VI d'Angleterre, expédition célébrée par une médaille ; comme une estampe retraça « L'entrée triomphante du roi et de la reine à Rouen, » avec arcs de triomphe, licorne tirant un char, chevaux travestis en éléphants et portant des tours [1] ; comme une chanson redit le siége de Boulogne, interrompu bientôt par une négociation de paix entre l'Angleterre et l'Écosse, qui avait sollicité et obtenu les secours de la France.

Henri II racheta Boulogne moyennant 400,000 écus que les Anglais, impuissants à défendre cette ville, consentirent à recevoir, lorsque le traité de 1546 leur avait promis deux millions d'écus. Il avait destiné la jeune

1. Livre imprimé à Rouen, en 1550.

Marie Stuart pour épouse à son fils, et l'avait fait ramener en France.

Or, la reine douairière d'Écosse était sœur des Guises, Marie Stuart était leur nièce. La faveur de cette famille allait croissant. Les Guises avaient su intéresser le roi aux affaires d'Écosse ; ils voyaient arriver le jour où Marie Stuart règnerait en France.

Tandis que Henri II se tenait en Piémont et occupait le marquisat de Saluces, par lui réuni définitivement à la couronne, les Anglais avaient fomenté en Guienne une sérieuse révolte, dont la cause ou le prétexte était l'établissement de la gabelle. Les paysans ne pouvaient se résigner à payer un impôt qu'ils considéraient comme illégal. Ils accusaient, en outre, les agents de la gabelle de mêler à dessein du sable avec le sel qu'on les forçait d'acheter.

Blaye, Bourg, Libourne, et le menu peuple de Bordeaux, faisant cause commune, s'ameutèrent au son du tocsin. Les révoltés massacrèrent (1549), à Bordeaux, Tristan de Monneins, lieutenant général de Guienne. Puis, ils immolèrent sous le bâton deux fermiers du grenier à sel d'Angoulême, qu'ils jetèrent à la rivière en criant : « Allez, méchants gabeleurs, saler les poissons de la Charente ! »

Anne de Montmorenci, chargé de réprimer ces désordres, usa de représailles. Il livra au supplice cent quarante personnes, soit à Bordeaux, soit à Angoulême. On jeta à l'eau les cendres de celles d'Angoulême, en disant : « Allez, canaille enragée, rôtir les poissons de la Charente, que vous avez salés des corps des officiers de votre roy et souverain seigneur. » Les Bordelais durent faire amende honorable, à genoux, devant le corps de Monneins, déterré. Les priviléges des villes révoltées furent anéantis.

Homme barbare que ce Montmorenci ! Les soldats se gardaient des « patenostres de monsieur le connétable ; » car en les récitant ou murmurant, il disait : « Allez-moi

pendre un tel; attachez celui-là à un arbre; faites-moi passer celui-là par les piques tout à cette heure, ou les arquebuses tout à cette heure; taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi; brûlez-moi ce village; boutez-moi le feu partout à un quart de lieue à la ronde. »

François de Guise, qui agissait aussi en Saintonge et en Angoumois, se conduisit tout autrement que le connétable. Il pacifia, ne voulut point punir les actes passés, et s'acquit une réputation de prince généreux, quand le connétable pendait, décapitait, rouait, démembrait, brûlait et rompait les rebelles, sur une simple accusation, sans confrontation de témoins, sans forme de procès [1].

La cruauté des hommes de guerre, au XVIe siècle, rappelait souvent celle des condottieri italiens. Aux Ponts-de-Cé, le colonel Strozzi fit noyer huit cents filles de joie restées à l'armée, malgré ses ordres de partir [2]. François de Guise cherchait à faire exception, et le peuple l'en aimait davantage.

Pour l'expédition en Guienne, les basochiens, au nombre de six mille hommes, avaient offert à Henri II leurs services, qui furent acceptés. Ils remplirent si bien leur devoir que, à leur retour, le roi leur demanda quelle récompense ils désiraient. « Aucune autre, répondirent-ils, que celle de servir Sa Majesté partout où elle voudrait les employer. » Alors Henri II, de son propre mouvement, leur accorda plusieurs priviléges. Ils purent couper dans ses forêts des arbres pour leur cérémonie du mai [3]; ils purent mettre dans leurs armoiries « trois écritoires, et au-dessus timbre, casque et morion, avec deux anges pour supports. »

Les exécutions de Montmorenci, le châtiment des Bordelais, les supplices horribles infligés aux révoltés

1. *Mémoires de Vieilleville.*
2. *Brantôme,* Hommes illustres étrangers.
3. *Collection Leber,* t. VII, p. 12.

de la Guienne, firent éclore les premières théories de la liberté. Étienne de la Boétie de Sarlat, à peine âgé de dix-neuf ans, prit occasion de ces troubles pour écrire *le Contr'un, ou de la servitude volontaire* [1]. A l'adresse de Henri II, La Boétie traçait ces lignes vigoureuses : « Souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare, contre lequel il faudrait dépendre (dépenser) son sang et sa vie devant, mais d'un seul; non pas d'un Hercule ni d'un Samson, mais d'un seul hommeau (*homunculus,* petit homme), et le plus souvent du plus lâche et féminin de la nation; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand'peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empêché de servir vilement à la moindre femmelette [2]. »

La Boétie, en présence des immolations commandées, ou tout au moins consenties par Henri II, s'élevait dans son âme, et de toutes ses forces, contre le pouvoir d'un seul. « Comment se peut-il faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, endurent un tyran, seul, qui n'a puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer!... » Il s'écriait encore : « Il y a trois sortes de tyrans : les uns ont le royaume par l'élection du peuple; les autres, par la force des armes; les autres par la succession de leur race...» Ceux-ci, qui sont «nés et nourris dans le sang de la tyrannie, tirent avec le lait la nature du tyran et font état des peuples qui sont sous eux, comme de leurs serfs héréditaires... »

La pensée anti-monarchique de la Boétie, éclose à propos d'un crime de lèze-humanité, ne se révéla aux Français qu'un quart de siècle plus tard [3]. Le prudent Mon-

1. *De Thou,* Liv. V, p. 458.
2. *Étienne de La Boétie,* Discours de la servitude volontaire, ou Contr'un.
3. Le *Discours de la servitude volontaire* ne parut qu'en 1574.

taigne conseilla à l'éloquent jeune homme, à ce citoyen de Sparte venu au milieu de la société moderne en ébullition, de ne pas publier le *Contr'un*. La foi républicaine de la Boétie aurait pu lui coûter la vie, sans que son martyre aboutît à un enseignement politique, encore moins à une action en faveur de la liberté.

A l'heure où la Boétie lançait en silence l'anathème sur Henri II, écrivait « à l'honneur de la liberté, contre les tyrans [1], » la foi luthérienne occupait seule les masses, qui ne l'adoptaient pas. Il fallait que de sanglantes épreuves fissent naître dans les esprits l'irrésistible besoin de la liberté religieuse, et que la conquête de ce droit tant contesté précédât celle de la liberté politique.

Mais ainsi, il existait une protestation secrète contre la toute-puissance du roi. Pendant que le gouvernement personnel multipliait les actes d'égoïsme, les attentats contre la dignité humaine, Montaigne tenait en réserve l'œuvre immortelle de l'adolescent qu'il appelait « le plus grand homme du siècle. »

Habilement conseillé, Henri II, qui avait soutenu les catholiques d'Écosse, s'unit peu après aux princes luthériens d'Allemagne, opprimés par l'empereur ; et une médaille fut frappée (1551) à l'occasion de la ligue formée entre Henri II, Maurice de Saxe et Albert de Brandebourg, contre Charles-Quint. Le roi de France ne tarda pas à opérer une rapide invasion en Lorraine. Il s'empara de Metz par trahison (10 avril 1552), donna cette ville un gouverneur, entra en Alsace par Saverne (3 mai), prit Toul et Verdun, chercha vainement à s'emparer de Strasbourg, et se retira en Lorraine.

Avec cent mille hommes, Charles-Quint vint assiéger la première de ces villes impériales. Mais François de Lorraine, duc de Guise, investi du gouvernement des

1. Expressions de Michel de Montaigne.

Trois-Évêchés, défendit cette place avec une vigueur sans pareille.

Le siége de Metz préoccupa beaucoup l'opinion publique. Il existe cinq chansons sur cette brillante défense, et plusieurs médailles, les unes avec la tête de Henri II, les autres en l'honneur de François de Lorraine, d'autres enfin appelant le roi « le vengeur de la liberté germanique [1]. » En outre, *Le siége de Metz*, par Bertrand de Salignac, seigneur de la Motte Fénelon, fut publié pour la première fois par Estienne (1553). La traduction italienne date de la même année.

Un grand intérêt s'attachait à cet événement. L'empereur Charles-Quint avait été obligé de lever le siège (1er janvier 1553), à cause de la ruine de son armée, de la misère de ses soldats, après avoir tiré onze mille coups de canon, et sans avoir même osé tenter un assaut. L'empereur était humilié, lorsque le duc de Guise, au contraire, se faisant remarquer par son humanité envers les ennemis [2], acquérait une gloire nouvelle.

La campagne avait été si prompte, si favorable aux Français, qu'on pouvait penser que Henri II ne tarderait pas à reculer nos frontières jusqu'au Rhin.

De très-malignes chansons, composées en France, s'attaquèrent à Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de Charles-Quint. Marie ravageait la Picardie, pendant que l'empereur assiégeait Metz. Elle fut fort irritée, comme son frère, de ce que Henri II n'avait pas puni les auteurs de ces chansons. Mais il était difficile au roi d'empêcher ces satires. Déjà les Français se plaisaient à chansonner leurs ennemis, après une défaite ou une victoire quelconque.

Tout atteste que la rivalité du roi de France et de l'empereur n'est pas terminée. Les amours-propres en jeu redoublent de surexcitation. La guerre devient

1. Chansons et médailles parues en 1552.

2. *Mém. de Vieilleville*, t. XXX, Liv. V.

épouvantable. Charles-Quint se venge de sa dernière défaite, s'avance en Picardie, détruit complétement Térouenne (juin 1553), commet des horreurs dans Hesdin (juillet). Par représailles, les Français ensanglantent le Hainaut, le Brabant, le Cambrésis et l'Artois. Leur marine but la flotte impériale dans la Méditerranée. De Thermes conquiert une partie de la Corse. Au combat de Renty (13 août 1554), les Français remportent encore la victoire sur les Espagnols, et une chanson célèbre leur triomphe.

Pierre Strozzi, commandant nos troupes en Toscane, éprouve, quelques jours auparavant, un grave échec à Marciano. L'acharnement dans la lutte a été extrême, non moindre qu'à Pavie. Montluc défend Sienne pendant huit mois, et la ville ne capitule qu'après avoir supporté d'horribles souffrances. Brissac prend Casal (1555), l'année où nos marins détruisent une flotte hollandaise.

Pour qui compare les succès avec les revers, Henri II semble l'emporter sur Charles-Quint, en proie à des infirmités précoces, déjà vieux à cinquante-cinq ans. Lassé par l'inconstance de la fortune, Charles s'écrie avec un découragement profond : « Il n'y a nation au monde qui fasse plus pour sa ruine que la française, et néantmoins tout lui tourne à salut, Dieu ayant en protection particulière le Roy et le royaume. »

A peine la trêve de Vaucelles près de Cambrai est conclue (5 février 1556), que Charles-Quint abdique et se retire dans un monastère. Le roi de France reste en possession de ses conquêtes. Philippe II, roi d'Espagne, hérite des « royaumes » de Charles-Quint, qui abandonne forcément la couronne impériale à son frère Ferdinand.

Par sa position, Philippe II était l'ennemi naturel de la France. Sa puissance, plus encore que sa haine héréditaire, effrayait nos rois. Il possédait l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, dans l'ancien monde; dans le nouveau monde, le Mexique et le Pérou.

Un ardent désir, un besoin réel de paix s'annonçait en

Europe. Mais, à la cour de Henri II, les Guises voulaient la guerre. Ils contrariaient, sur ce point, le connétable de Montmorenci. Leur ambition, leur alliance avec la famille du pape, leur zèle religieux, les y poussaient. Diane partageait cette opinion. Aussi Henri II, allié de Rome, et penchant bientôt vers les Guises, ne tarda pas à rompre la trêve de Vaucelles, pour envoyer une armée en Italie, une autre armée dans les Flandres.

Les Guises, branche cadette de la maison de Lorraine, revendiquaient le royaume de Naples, comme héritiers de René d'Anjou. Le duc fut mis à la tête de l'expédition, mais le pape ne fournit pas d'armée auxiliaire; aucune puissance italienne ne se déclara pour Guise. Le duc d'Albe usa l'impétuosité du Lorrain, temporisa, l'obligea à revenir en France. Dans les Flandres, le connétable de Montmorenci, ayant voulu dégager Saint-Quentin, fut battu complétement par Philibert Emmanuel; il ne resta qu'une centaine d'hommes de toute l'infanterie; le connétable et les principaux officiers furent faits prisonniers (10 août 1557).

On sut que la déroute de Saint-Quentin provenait d'imprudences commises par Montmorenci, et le mécontentement public éclata, à propos de lui comme à propos de Guise, ayant échoué au siége de Civitella, en Italie (14 avril - 15 mai 1557), comme à propos de Diane de Poitiers, dont chacun connaissait les sympathies. Ce distique parut :

Henrico parcit populus, maledicit et Annæ,
Dianam odit, sed mage Guisiados.

Le peuple excuse Henri, maudit Montmorenci,
Hait Diane, et plus encore les « Guisards[1]. »

Sans la jalousie de Philippe II, envieux de la gloire militaire de ses généraux, Paris aurait succombé devant

1. *Arch. curieuses de l'Hist. de France*, 1re série, t. III, p. 279.

le duc de Savoie. Il n'en fut pas ainsi. La France put se reconnaître, prendre sa revanche. Guise, investi du titre de lieutenant général du royaume, entreprit de réparer d'une manière brillante la défaite de Saint-Quentin. Il vint assiéger soudainement Calais, pendant l'hiver, pour punir les Anglais des secours qu'ils fournissaient à l'Espagne. Il emporta la citadelle et la ville (janvier 1558). Une chanson célébra la prise de Calais. Enfin les Anglais étaient chassés de France! Il n'avaient plus Calais, cet observatoire à l'aide duquel, depuis deux siècles, ils surveillaient tous nos mouvements.

Guise se saisit peu après de Thionville, pendant que Tavannes et de Thermes reprirent Guines, Oye, Dunkerque, et pénétrèrent jusqu'en Flandre. A Gravelines, de Thermes éprouva une défaite que compensèrent le mariage du dauphin François avec Marie Stuart, et la mort de Marie Tudor d'Angleterre. Celle-ci, en expirant, avait répété que si l'on ouvrait son cœur, on y trouverait gravé le nom de Calais!

Les vœux des populations pour la paix allaient être exaucés. Une suspension d'armes eut lieu. Les négociateurs de Philippe II et de Henri II se réunirent à l'abbaye de Sercamp, dans le Cambrésis. Le roi d'Espagne se montrait disposé à abandonner les intérêts de l'Angleterre.

A qui la France devait-elle ces résultats? Principalement au «grand» duc de Guise, au héros de Calais. La récompense se s'était point fait attendre. Marie Stuart, destinée à partager le trône de François II, tenait aux Guises par les liens de la parenté. Elle augmentait leur pouvoir par son mariage avec le dauphin, mariage magnifiquement célébré (24 avril 1558) à l'Hôtel-de-ville de Paris, où l'on représenta une pièce de Jodelle, mais où le désordre fut tel que les spectateurs ne purent entendre les acteurs.

Quelques mois après, l'empereur Charles-Quint cessait de vivre (21 septembre 1558). Philippe II perdait en

lui un conseiller habile, dont le nom semblait protéger toutes ses expéditions politiques et guerrières.

Cependant Montmorenci, prisonnier des Espagnols, fit entamer des négociations qui se terminèrent par la paix de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559). De toutes ses possessions, la France ne garda que Calais (pour huit ans, sauf rachat), les trois évêchés de Lorraine, quelques places de Savoie, Turin, Pignerol et Chivas, etc. Le royaume se trouva garanti contre les invasions étrangères du côté de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. Philippe II obtint pour ses alliés, — l'évêque de Liége, les Génois, le duc de Mantoue, le duc de Savoie, — des restitutions ou des dédommagements.

Les deux rois rivaux se proposèrent même de sceller leur réconciliation par un double mariage. Elisabeth, fille de Henri II, dut épouser le roi d'Espagne; Marguerite, sœur du roi de France, s'unit au duc de Savoie. Ce fut au milieu de fêtes données à l'occasion de ce second mariage que Henri II trouva la mort, lui que, l'année précédente, un jeune homme nommé Caboche, de Meaux, avait essayé de tuer d'un coup d'épée.

Dernières traces des temps chevaleresques, les divertissements des gentilshommes français étaient encore les combats à la barrière, les tournois, les joutes et les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours, monté sur un roussin, qui se nommait *le Réal*, descendait au grand galop les degrés de la Sainte-Chapelle de Paris. Cette ostentation de vigueur et d'adresse, dont les guerriers faisaient parade, avait son côté dangereux. La mort de Henri II en fut la conséquence. Elle abolit les tournois, d'une manière plus radicale que ne l'avait fait la découverte des armes à feu.

Une complainte fut composée sur le comte de Montgommeri, capitaine des gardes, qui blessa mortellement le roi portant les couleurs de Diane, la livrée noire et blanche des veuves. Dans le quatrième couplet de cette

complainte, Montgommeri raconte l'événement d'une manière très-exacte :

Par un fatal destin
Le roy voulant s'ebatre,
Me dist par un matin
Qu'à moy vouloit combattre ;
Par son commandement
Fus armé vistement.
Sans penser à nül vice
De ma lance un éclat,
Roide pointe et plat,
Le tua dans la lice [1].

Sur une médaille, représentant Catherine de Médécis, on voyait une lance brisée. Au revers, ces mots: *Lacrimæ hinc, hinc dolor.* De là la douleur, de là les larmes. Il y eut une chanson italienne sur la mort de Henri II [2], et Philippe II ne manqua pas de faire célébrer magnifiquement à Gand les obsèques du roi de France [3].

De Thou, un peu crédule sur l'astrologie judiciaire, nous apprend que le fameux astrologue Luc Gauric avait prédit le genre de mort dont devait finir Henri II, et l'époque où elle arriverait. Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, déclarant que si ce prince pouvait surmonter les périls dont il était menacé, à la soixante-troisième et à la soixante-quatrième année de son âge, il vivrait heureux jusqu'à soixante-neuf ans dix mois.

La joûte en l'honneur du double mariage d'Elisabeth de France et de madame Marguerite, avait eu lieu le 27 juin 1559, à Paris, au bout de la rue Saint-Antoine, devant l'hôtel royal des Tournelles. Henri II survécut onze jours à sa blessure. André Vésale, que Philippe II avait envoyé de Bruxelles, accourut pour essayer de guérir le roi de France, qui rendit l'âme le 10 juillet, dans sa quarante et unième année, et dans la treizième de son règne.

1. Chanson composée en 1559.
2. *Recueil de Maurepas, Bibl. impér.*
3. *Négociat. sous Philippe II*, Doc. inéd. sur l'Hist. de France.

II

Mãnque de franchise et de force d'âme, tels sont les défauts que beaucoup d'historiens [1] reprochent à Henri II. Tout son règne s'en ressentit, car le propre des monarchies absolues, c'est que tant vaut le caractère au souverain, tant vaut son gouvernement. Si le maître possède une ligne de conduite et une volonté énergique, il agit sciemment, dans la plénitude de son système, et il porte la responsabilité entière de ses actes. S'il se laisse dominer par quelques puissants sujets, il va d'un favori ou d'une favorite à l'autre, obéit plutôt qu'il ne commande. A cause de sa faiblesse personnelle, il montre parfois une certaine exagération, quand il exécute les conseils intéressés qu'il va suivre.

Ces lignes ne pourraient indiquer qu'incomplétement le caractère de Henri II. Lorsqu'on regarde son portrait, attribué à Clouet, dit Janet [2], ce que l'on remarque d'abord, c'est une quasi-ressemblance avec François Ier. Mais la figure d'Henri II est plus longue, ses traits sont à la fois plus mous et moins sympathiques. Le regard n'est pas franc. Il existe quelque chose de triste et de terne dans l'expression générale de la physionomie. Nul ne dirait que cet homme a l'air méchant; et cependant aucune bonté ne se manifeste dans ses traits. En plus d'un moment, il peut représenter le tyran dont parle la Boétie.

Avec une corpulence comme la sienne, avec un visage comme le sien, il semble bien que Henri II doive porter également l'armure d'acier et les habits de soie. Évidemment, ce prince-là, dans l'occas on, aime à frapper d'estoc et de taille. La vue du sang ne l'effraie point, ce

1. Notamment Pierre Matthieu et de Thou.
2. *Musée du Louvre.*

fils du roi-chevalier. Il ne ment pas à la tradition paternelle. Mais, coiffé du toquet de velours, vêtu du pourpoint à taillades [1], il faut alors considérer en lui le bel homme qui s'est accoquiné à une femme de tête, dont il subit les volontés.

Mena-t-il une vie plus morale que celle de son père? Oui, s'il suffit de régulariser l'adultère pour l'innocenter. Avec deux femmes, l'une épousée de la main droite, l'autre presque épousée de la main gauche, Henri II n'a pas l'excuse de l'enivrement des sens, des caprices passagers, des boutades amoureuses. Il s'affiche à côté de sa vieille maîtresse; il est la proie de Diane de Poitiers, qui trône au milieu des courtisans dont elle fait et défait les carrières politiques, et qui charge son royal amant du soin de ses vengeances.

Pendant ce règne, le luxe qu'on avait remarqué à la cour de François Ier ne diminua en rien. La noblesse fut prodigue, quitta souvent ses châteaux pour venir au Louvre étaler l'élégance de ses habits. Toutefois, plus les provinces étaient éloignées du palais, moins les mœurs de la cour y pénétraient.

Catherine de Médicis aimait le luxe et portait la magnificence jusqu'à l'excès [2]. Diane la dépassa sur ce terrain, et demanda aux artistes du temps ce qu'ils pouvaient imaginer de plus somptueux. Les fêtes nombreuses, auxquelles assistaient la reine et la favorite, tenaient Henri II sous le charme. Il cédait à un ordre de celle-ci déguisé sous une caresse; il daignait ne pas trop s'opposer aux désirs de celle-là ; il s'inclinait devant l'intolérance religieuse de l'une et de l'autre, de Diane surtout, très-chrétienne maîtresse du roi très-chrétien.

Sous ce prince, qui eut trois confesseurs, Jean de Guiencourt, messire Jean Hennuyer et Crespin de Brichanteau [3], la lutte des réformés et des catholiques s'en-

1. Voir plus haut, p. 217.
2. *De Thou.*
3. *G. Du Peyrat,* Antiq. de la chapelle du Roy.

venima singulièrement. Les persécutions en règle commencèrent contre les premiers, dont le nombre ne cessa d'augmenter. En 1550, il n'y avait qu'une église réformée en France; en 1561, on en compta plus de deux mille.

Dans leur austérité radicale opposée aux brillants relâchements de l'époque, les réformés n'admettaient pas la position équivoque de Diane. Un « couturier, » ou un ouvrier tailleur, arrêté comme hérétique, fut mené devant Henri II, d'après l'ordre de Diane et du cardinal Charles de Guise. Loin de paraître intimidé, le couturier écouta dignement, simplement, le roi qui lui parlait. Mais à la maîtresse en titre, qui hasardait son mot, il riposta avec force : « Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France, et ne mêlez votre ordure parmi chose si sacrée qu'est la vérité de Dieu ! »

Quelques jours après (4 juillet 1549), une procession eut lieu, à laquelle Henri II assista, pour renouveler le serment d'extirper l'hérésie. Un bûcher fut allumé dans la rue Saint-Antoine. L'audacieux couturier, que le roi avait résolu d'aller voir brûler vif, y monta, aperçut l'auguste spectateur qui, d'une fenêtre de l'hôtel de la Roche-Pot, assistait au supplice. Il fixa sur Henri II des regards obstinés, tels que le prince s'éloigna et se promit bien de ne plus voir brûler d'hérétiques [1].

Diane ne s'émut point du fait, car Henri, suivant ses désirs, ne renonçait pas pour cela à ordonner des exécutions.

De tous côtés les prédications évangéliques faisaient une active propagande. Les réunions de coreligionnaires étaient fréquentes. Parfois huit ou dix mille protestants se rassemblaient dans un champ. « Alors, dit Michelet, le ministre montait sur une charrette ou sur des arbres amoncelés; le peuple se plaçait sous le vent pour mieux recueillir la parole, et ensuite, tous ensemble, hommes, femmes et enfants, entonnaient des psaumes.

1 *Théod. de Bèze*, Hist. ecclésiast., Liv. II; *De Thou*, Liv. VI.

Ceux qui avaient des armes veillaient alentour, la main sur l'épée. Puis venaient les corporteurs qui déballaient des catéchismes, des petits livres et des images contre les évêques et le pape. Ils ne s'en tinrent pas longtemps à ces assemblées. Non moins intolérants que leurs persécuteurs, ils voulurent exterminer ce qu'ils appelaient l'*idolâtrie*. Ils commencèrent à renverser les autels, à brûler les tableaux, à démolir les églises. Dès 1561, ils sommèrent le roi de France d'abattre les images de Jésus-Christ et des saints. »

Les chants religieux entretenaient l'enthousiasme des protestants. Du temps de Marot, on avait appliqué à ses psaumes des airs de chansons vulgaires. Il se trouva aussi des musiciens qui composèrent des airs exprès. Ce furent Louis Bourgeois, Goudimel et Guillaume Franc. D'après un certificat délivré en 1552 par Théodore de Bèze, Guillaume Franc aurait fait la première musique l'on ait chantée dans les églises reformées [1]. Claude Hatton parle encore de Didier Lupi [2]. « Didier Lupi, bon musicien, a mis en musique les chansons de Guillaume Guerret, imprimées chez Duchemin. » Il est nommé dans le prologue du IVe livre de Rabelais [3].

Au sortir des prêches, et quand les airs des psaumes venaient d'échauffer leur zèle, les protestants appelaient les catholiques « papistes, » « papaux, » « idolâtres, » « impies, » « pauvres abrutis, » « tisons du purgatoire du pape. » Il regardaient Henri II comme le « grand persécuteur de l'Église de Jésus-Christ [4]. » Ils s'élevaient contre les « macquereaux du pape. »

A leur tour, les catholiques ne se privaient pas d'invectiver les protestants, auxquels Claude Hatton donnait l'épithète de « charitables. » C'étaient des « hérétiques, »

1. *Félix Bourquelôt*, Note sur les Mém. de Cl. Hatton.
2. *Mém. de Cl. Hatton*, ch. IV.
3. *Laborde*, Essai sur la musique ancienne et moderne, t. III, p. 448.
4. *Mém. de Claude Hatton.*

cela va sans dire ; des « huguenots ; » des anabaptistes français, ou « avortons de Luther, » comme dit Mézerai.

Aux catholiques ne suffisait pas l'édit de Chateaubriant (1551), ordonnant de juger les protestants sans appel ; prescrivant des mesures sévères contre l'introduction des livres venus de Genève ; interdisant les imprimeries, clandestines ; soumettant les imprimés à la censure de la Sorbonne, et les magasins des libraires aux visites du censeur royal ; fermant l'entrée des écoles et des tribunaux à qui ne pouvait fournir un certificat d'orthodoxie, et assurant aux délateurs le tiers des biens des gens qu'ils avaient dénoncés. Les plus énergiques poussaient Henri II aux mesures sanglantes. Il ne leur suffisait pas que le parlement décrétât contre les « écoles buissonnières, » écoles luthériennes tenues dans les campagnes, au milieu des buissons ou des endroits écartés [1]. Il ne leur suffisait pas que, à Metz, ville par lui délivrée (1553), le duc de Guise fît faire des processions et autres cérémonies religieuses ; qu'ayant découvert chez des particuliers beaucoup de livres de « doctrine réprouvée, » il ordonnât de les saisir, de les amonceler sur la place publique, et de les brûler.

Plus d'un orthodoxe opinait pour la répression radicale, organisée, traitant les hérétiques comme des ennemis de la patrie. François Lepicart, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, dit en chaire, en 1554 : « Le Roy devroit pour un temps contrefaire le luthérien parmi eux (les protestants), afin que, prenant de là occasion de s'assembler hautement partout, on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume [2]. »

Ces plans de guet-apens et de massacres n'étaient pas mûrs encore. Les catholiques attendirent que leurs adversaires eussent conspiré. L'autorité se contenta de châtiments infligés çà et là aux mal pensants.

1. *Décret du parlement*, du 6 août 1552.
2. *Félix Bourquelot*, Notes sur les *Mémoires de Cl. Halton*.

Comme les assemblées de luthériens se multipliaient par la ville, le 4 septembre 1557, par ordre du roi, on en arrêta dans l'hôtel Bertonnier, rue Saint-Jacques à Paris[1]. Quelques-uns furent fouettés, d'autres envoyés aux galères, d'autres bannis et même exécutés.

En réponse à l'incrédulité des protestants, qui riaient des miracles, les catholiques ne cessaient de rappeler ceux de l'antiquité, de raconter ceux du temps présent. Par l'effet spécial d'une épine de la couronne du Christ, disaient-ils, les malades étaient guéris, les enfants morts ressuscitaient, en 1557 et pendant les années suivantes, au village de la Sainte-Épiue, entre Tonnerre et Saint-Florentin.

Toutes les classes de la société croyaient ou affectaient de croire à ces choses surnaturelles. On allait aux pèlerinages braver les risées des réformés. Au besoin, l'autorité intervenaient en faveur du culte d'État. Elle soutenait aussi bien les manifestations et les pratiques superstitieuses que les vieux abus dont naguère les conciles s'étaient occupés.

L'influence politique du clergé s'augmentait aux dépens de son influence morale sur les populations. Vers 1558, les archevêques, évêques et cardinaux étaient presque tous à la cour du roi et des princes ; les abbés, prieurs et curés demeuraient, « les ungs ès grosses villes de France et aultres lieux où ils prenoient plus de plaisir qu'à résider sus leur charge et prescher et annoncer la vraye parole de Dieu à leurs subjects et parroissiens. De la nonchallance desquels prenoient les hérétiques luthériens occasion de mesdire de l'Église de Jésus-Christ et de desbaucher les chrestiens d'icelle[2]. »

« Le nombre des presbytres estoit fort grand par les villes et villages, lesquels, à l'envie les ungs des aultres haulsoient les cures et prieurés, et estoit à qui en baille-

1. *D. Felibien*, Hist. de Paris, t. II, p. 1060-1061
2. *Mém. de Cl. Hatton*, ch. LXI.

roit le plus de ferme à mons. le curé et prieur.....[1]... »

Ces désordres que le moyen âge avait introduits ou tolérés dans les églises, et contre lesquels s'élevaient les premiers réformateurs, n'avaient point disparu sous le souffle du protestantisme naissant. « Parce que l'on danse et l'on bale dans les églises, au grand déshonneur du nom chrétien, » le concile provincial de Narbonne, voulant exterminer entièrement cet abus, défendit « à toutes sortes de personnes de danser et de baler dans les églises ni dans les cimetières[2]. »

Mais ces abus subsistaient, et subsistèrent longtemps encore, comme pour donner raison aux réformés. En effet, les statuts synodaux de l'église de Lyon devaient faire, en 1566 et 1577, la même prohibition que le concile précité. « Défendront les curés, dirent-ils, sur peine d'excommunication, de mener danses, faire baccanales et autres insolences ès-églises ou ès-cimetières. » Les statuts synodaux d'Orléans, en 1525, et en 1587, même, interdirent les festins dans les églises et les cimetières; ils déclarèrent qu'il ne fallait pas y jouer, y chanter des chansons profanes, y représenter des comédies et des spectacles[3].

Au nombre des soutiens résolus du clergé, qui ne voulaient garder aucuns ménagements avec les réformés, on remarquait les Guises. Après le traité de Cateau-Cambrésis, leur prépondérance était telle que la peine de mort atteignit les luthériens[4]. Ils eussent amené l'ère des persécutions violentes et en masse sous Henri II, si ce prince ne fût mort prématurément.

Quelques jours avant le tournoi où Montgommeri devait le frapper, Henri II apprit que les réformés comptaient des défenseurs au Parlement. Il s'y transporta en

1. *Mém. de Cl. Hatton*, ch. LXI.
2. *Concile de Narbonne*, année 1551.
3. *Collection Leber*, t. IX, p. 438.
4. *Édit d'Écouen*, de juin 1559.

personne le 10 juin 1559, accompagné des Guises, du duc de Montpensier, de la Roche-sur-Yon, du connétable de Montmorenci, du garde des sceaux, etc. Le premier président Le Maître, les présidents Minard et Saint-André, avaient dénoncé les conseillers coupables d'opiner pour la liberté des cultes. En présence du roi, le conseiller-clerc Anne du Bourg prononça ces paroles : « Eh quoi ! des crimes dignes de mort, blasphèmes, adultères, horribles débauches, parjures, se commettent tous les jours impunément à la face du ciel, et l'on invente tous les jours nouveaux supplices contre les hommes dont le seul crime est d'avoir découvert, par les lumières de l'Écriture sainte, la turpitude romaine, et de demander une salutaire réformation ! » Le conseiller du Faur flétrit les abus de l'Église romaine, et s'écria : « Il faut bien entendre qui sont ceux qui troublent l'Église, de peur qu'il n'advienne ce que Hélie dit au roi Achab : — C'est toi qui troubles Israël. »

Aux discours de ces deux conseillers, le roi retint à peine sa colère. Il se fit remettre le procès-verbal, et déclara : « Il nous déplait grandement avoir reconnu présentement qu'il y ait en notre cour des gens dévoyés de la foi : nous maintiendrons les bons et ferons punir les autres, comme nous devons, pour servir d'exemple. »

Pour servir d'exemple, en effet, du Bourg et du Faur, arrêtés par Montmorenci, furent conduits à la Bastille par Montgommeri, capitaine des gardes, à qui Henri II ordonna ensuite d'aller arrêter d'autres conseillers, Antoine Fumée, Paul de Foix, La Porte, du Val, du Ferrier et Viol. Ces trois derniers s'échappèrent ; les trois premiers allèrent rejoindre, à la Bastille, du Bourg et du Faur.

Les rois avaient bien voulu que les membres du parlement soutinssent le gallicanisme ; ils ne leur permettaient pas d'adopter les idées de réforme, sinon dans certains cas disciplinaires, et avec le concours du clergé.

III

Le président Le Maître, dans l'affaire d'Anne du Bourg, avait rappelé avec force éloges la conduite de Philippe-Auguste sévissant contre les Albigeois. Cette conduite, Henri II pensait peut-être à la suivre, quand la mort le saisit.

Le jeune François II, « faible de corps et d'esprit, » âgé de seize ans seulement, devint roi de France au moment où il y avait quarante-deux millions de dettes, un royaume épuisé par la guerre étrangère, menacé de la guerre civile, une cour scandaleusement corrompue, et la triste perspective de guerres religieuses. Mais les courtisans eurent l'air de croire qu'il pourrait surmonter toutes les difficultés. Ils lui donnèrent pour devise deux sphères avec ces mots : *Unus non sufficit orbis* [1]. Amère dérision ! Malgré son armure en fer damasquiné d'or, avec ornements [2], François II était moins qu'un enfant. Voyez plutôt le médaillon conservé au musée du Louvre [3]. Les masses appelaient ce frêle souverain « le roi sans vices. » Les protestants ajoutaient qu'on pouvait de même l'appeler « le roi sans vertus. »

Deux médailles, motivées par son sacre, étaient de celles que l'on frappait afin de les distribuer au peuple. Dans l'une et l'autre se voyait la figure de François II, « par la grâce de Dieu, roi des Français, » et couronné de lauriers. Au revers, une main sortant d'un nuage tenait la sainte Ampoule [4].

Relativement à la paix faite avec les Anglais, une

1. *Pierre Matthieu.*
2. *Musée des Souverains.*
3. *Collection des émaux*, n° 244.
4. *Trésor de numismatique et de glyptique*, Méd. franç., 1re partie.

autre médaille représenta le chétif François II (1560). Au revers ces mots : *Abundantia publica Galliæ*, Prospérité publique de la France. Une F, surmontée de la couronne royale, était placée entre deux cornes d'abondance réunies. Sur chacune d'elles le buste du roi se trouvait en pendant avec celui de la reine. L'exergue contenait cette inscription : *Pax cum Anglis* [1], Paix avec les Anglais.

Oui, paix à l'extérieur ; mais, à l'intérieur, quels ferments de discorde ! François II ne régnait encore que depuis quatre jours, lorsqu'il donna ordre de recommencer le procès d'Anne du Bourg et des autres conseillers au parlement que Henri II avait fait arrêter.

Anne du Bourg, au lieu de recourir à la miséricorde royale, ou seulement de déguiser la vérité, manifesta les opinions les plus hétérodoxes, Son procès captiva l'opinion publique. Cèdera-t-il? se demandait-on. Des gens voulurent le tirer de la Bastille. Aussitôt l'autorité le fit enfermer dans une cage de fer. Des écrits anonymes menacèrent Catherine de Médicis, dans le cas où du Bourg serait supplicié. Il persista dans son attitude première. Ses juges résolurent sa perte.

Mais un complot, ourdi contre les dénonciateurs de du Bourg, aboutit à l'assassinat du président Minard, tué d'une « pistolade, » comme il revenait le soir du Palais (12 décembre 1559). Le meurtrier de Minard ne put être connu. Seulement on accusa Robert Stuart qui passait, parmi les protestants, pour couler des balles empoisonnées, appelées « stuardes. » Témoin la chanson hugue note faite à cette époque contre le cardinal de Lorraine :

Garde-toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la minarde,
D'une stuarde [2].

1. *Trésor de numismatique et de glyptique.* Méd. franç., 1re partie.

2. *Négociations sous François II*, par Louis Pâris, Doc. inéd. sur l'Hist. de France.

L'assassinat du dénonciateur hâta la condamnation de l'accusé qui, par une sorte de grâce, fut étranglé avant d'être jeté dans les flammes (23 décembre 1559), en place de Grève.

Anne du Bourg, par sa mort, jeta l'exaspération dans le cœur des protestants; et les catholiques prévirent « de grands troubles et émotions. » Le martyre de du Bourg « gâta plus de gens que n'eussent pu faire cent ministres avec leurs prêches [1]. »

Trois factions se disputèrent l'autorité. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis, son frère, prince de Condé, dirigeaient la première. Le connétable de Montmorenci marchait à la tête de la seconde. François, duc de Guise, et Charles, son frère, cardinal de Lorraine, commandaient la troisième. Catherine de Médicis, délivrée de Diane de Poitiers, ne forma pas un quatrième parti : elle préféra les dominer tous, s'élever sur leurs ruines. Mais les Guises lui livrèrent ses ennemis ; elle se déclara bientôt pour eux, ou plutôt les laissa faire. Les princes lorrains, oncles de Marie Stuart, éloignèrent de la cour les Bourbons et les Montmorencis. Maîtres du pouvoir, ils diminuèrent les impôts, licencièrent une partie des troupes, révoquèrent des aliénations du domaine royal, supprimèrent une foule de pensions de faveur, etc. Puis, par un retour presque soudain, ils prodiguèrent à leurs partisans pensions, bénéfices, dignités, et se déclarèrent les chefs du parti catholique.

Leur autorité n'eut pas de bornes. La cour était à Fontainebleau. Les solliciteurs accouraient de toutes parts pour présenter au roi ou à ses ministres requêtes et placets. Fatigué de leurs importunités, le cardinal de Lorraine fit élever en face du château une potence, et publier à son de trompe que tout solliciteur qui resterait plus de vingt-quatre heures dans la ville serait pendu.

De leur côté, les Bourbons, Antoine, roi de Navarre,

1. *Mézerai*, Hist. de France.

et Louis, prince de Condé, profitèrent du mécontentement général. Ils s'associèrent aux calvinistes, à Coligni, aux Anglais, qui venaient la nuit négocier avec eux à Saint-Denis. Ils conspirèrent.

Pour chef réel, le complot eut Condé; pour chef apparent, un gentilhomme nommé de La Renaudie. Les « malcontents » voulaient s'emparer de la personne du roi, c'est-à-dire enlever aux Guises le gouvernement des affaires publiques. La Renaudie réunit les conjurés à Nantes, le 1er février 1560, parce que « le parlement de Bretagne siégeait alors dans cette ville, et qu'ils ne devaient pas être remarqués au milieu des nombreux plaideurs qui s'y étaient rendus de toutes parts et avec lesquels ils se confondirent en faisant porter devant eux des sacs à procès, et en évitant de se reconnaître les uns les autres lorsqu'ils se rencontraient[1]. »

Toutes ces précautions ne servirent à rien. La Renaudie avait confié une partie de son secret à l'avocat des Avenelles, protestant qui, effrayé des résultats probables d'un tel complot, révéla ce qu'il savait au secrétaire de François de Guise.

De Blois, celui-ci transféra aussitôt la cour à Amboise, dont le château était incomparablement plus défendable. La Renaudie et les autres chefs de la conspiration modifièrent leur plan, sans pourtant l'abandonner. Mais un d'eux, nommé Lignières, découvrit à Catherine de Médicis les nouveaux projets des conjurés. Les Guises agirent contre les gens de La Renaudie, dont une partie fut massacrée sur les chemins ; et le reste déposa les armes, en se fiant à la promesse du duc de Guise, qui leur garantit une libre entrevue avec François II.

Alors une affreuse tragédie ensanglanta Amboise durant un mois entier. Le corps de La Renaudie fut rapporté dans la ville où on l'attacha à une potence au milieu du pont de la Loire, avec cet écriteau : « La Renaudière,

1. *A. Mignet*, Journal des Savants, *Cahier de juillet* 1857.

se faisant nommer la Forest, autheur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles [1]. » Quelques-uns des conjurés, qu'on avait réservés pour les exécuter devant le roi et toute la cour, trempèrent leurs mains dans le sang de leurs frères déjà décapités, et les levèrent au ciel contre ceux qui les avaient trahis. Cette scène funèbre sembla porter malheur à tous ceux qui en avaient été témoins.

Douze cents personnes périrent par suite de la conspiration, qui jeta l'effroi dans l'âme des protestants. L'amiral Coligni fit partir de Dieppe (15 février) cinq navires montés par cinq ou six cents réformés, qui créèrent un établissement dans la Floride.

Dans la conspiration ou « tumulte » d'Amboise, « il y avait plus de malcontentement que de huguenoterie, » selon les expressions d'un contemporain. Une fois les conjurés découverts et punis, les Guises devinrent plus puissants que jamais. « Les présidents et les conseillers du parlement comblèrent à l'envi les princes de Lorraine d'éloges; le parlement en corps viola l'usage, et abaissa sa dignité jusqu'à écrire au duc de Guise et l'appeler, par une lâche flatterie, le conservateur de la patrie [2]. » François de Guise avait été proclamé lieutenant général du royaume. Depuis la conjuration d'Amboise, François II prit pour devise un pilier enflammé, avec ces mots : *Lumen rectis* [3].

Déterminés catholiques, les princes lorrains résolurent d'établir en France l'inquisition, l'inquisition telle que Philippe II l'avait constituée en Espagne.

Mais le chancelier Olivier mourut (30 mars 1560), et la reine mère, redoutant la prépondérance des Guises, remplaça ce ministre tolérant par Michel de L'Hospital, hostile aux lorrains. Elle sut retenir Coligni à la cour.

Michel de L'Hospital répondit aux projets d'inquisition

1. D'après Nicolas Trockmorton, dépêche du 21 mars.
2. *De Thou.*
3. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 647.

par l'édit de Romorantin (mai 1560), où on lisait : « Interdisons à nos cours de parlement, baillis, sénéchaux et autres juges, d'entreprendre aucune connaissance du crime d'hérésie, et de ne s'en mêler aucunement, sinon qu'ils soient requis par les juges d'église de leur prêter et bailler secours pour l'exécution de leurs ordonnances et jugements. » Mais cet édit, qui, dans la pensée du chancelier, devait empêcher la guerre civile, ne calma pas les protestants, et mécontenta les catholiques. La Normandie, la Provence, le Dauphiné, Lyon, se soulevèrent. On convoqua dès lors les notables à Fontainebleau (septembre). L'amiral Coligni présenta à Fançois II, un genou en terre, une pétition des religionnaires, contre lesquels le cardinal de Lorraine se déchaîna. L'Hospital, Montluc, évêque de Valence, Marillac, archevêque de Vienne, obtinrent la réunion d'un concile national et la suspension des édits rigoureux contre les protestants jusqu'à la convocation des états généraux. « Les persécutions, qui avaient pesé sur la réforme depuis tant d'années, cessèrent tout à coup, et le chancelier entrevit un moment cette paix religieuse qu'il voulait affermir par des lois durables. »

Il était trop tard. L'Hospital s'abusait.

Cependant les Guises pressèrent la convocation d'états généraux à Orléans. Les élections se firent, accompagnées en quelques lieux des violences de leurs agents. D'après leurs ordres, un formulaire de foi catholique devait être tout d'abord présenté à chaque député. Les laïques qui n'accepteraient point seraient condamnés au bûcher, et, en pareil cas, les clercs seraient livrés à l'official. Coligni et d'Andelot eussent péri sur l'échafaud; Montmorenci et ses fils eussent passé pour conspirateurs. Le formulaire de foi catholique, présenté ensuite à chaque citoyen, dans chaque bailliage, eut été par lui accepté, sous peine de la vie.

Les Guises espéraient que le prince de Condé se ren-

drait aux états généraux, quitterait le Béarn, où il mettait en mouvement ses coreligionnaires.

L'agitation des esprits éclatait bien partout. Les écrits, pour ou contre la religion reformée, pullulaient. Au commencement d'octobre 1560, le comte de Villars brûla, au Pont-Saint-Esprit « deux charges de mullet de livrese Genaive (Genève), fort bien reliés [1]. » Le 14 du même mois, les magistrats d'Angers écrivirent au cardinal de Lorraine [2].. : « Nous avons (des gens séditieux et perturbateurs du repos public) une bonne partie en ceste ville et pays d'Anjou, où se sont eslevés aucuns du reste de l'*émotion d'Amboise*, qui ont attiré à soy toute la noblesse dépravée de ce pays, et ont tellement couturé ensemble, qu'ils ne craignent aujourd'hui publiquement de se déclarer tels qu'ils sont; et s'estans peu à peu renduz en ceste ville, ayant gagné le cœur et nombre de marcandeaux et artisans de ceste dite ville, ils se sont renduz les plus fortz ; ce à présent y est leur magasin d'hommes et armes. Ils ont, en nombre de mille ou douze cents, en armes, fait la cène à la geneviste, fait dire par aucuns des leurs, aux gens de la justice du roy, qui ne s'avancent de les troubler en leur sabat, signifiant téméraire-ment qu'ils avaient la force et les armes... »

D'autre part, il circula impunément un manuscrit en vers, le « Brief discours de la dame françoise qui désire lire la sainte Écriture, » où l'on remarquait ceci :

Si saint Ihérome, invariable docteur,
L'a translatée en langue dalmatique,
Quy nous voudroit empescher ce grand heur
Que ne l'ayons en la nôtre gallique [3].

Un pamphlet virulent fut lancé contre la maison de Guise. « L'épître au tigre de France, » adressée au car-

1. *Lettre du comte de Villars à M. le Connétable*, 12 octobre 1560. Négociations sous François II.
2. *Manuscrits Colbert*, volume 27, in-folio.
3. *Négociations sous François II.*

dinal de Lorraine, était une « satyre sur les gestes mémorables des Guysards. » On ne put arrêter l'auteur. Mais un malheureux libraire, nommé *L'Hommet*, chez qui l'on avait trouvé un exemplaire du libelle, fut pendu. Un marchand qui lui témoigna de la pitié, pendant qu'il allait à l'échafaud, fut saisi et exécuté peu après comme complice [1].

Le *Tigre* débutait comme la première *Catilinaire* : « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abominations, spectacle de malheur, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi ? Ne mettras-tu jamais fin à ton ambition désordonnée, à tes impostures, à tes larcins ? » Plus loin : « Quand je te dirai que, pour avoir diminué la France de ses forces, tu as fait perdre au feu roi une bataille, en la ville de Saint-Quentin... Quand je te dirai qu'un mari est plus continent avec sa femme que tu n'es avec tes propres parentes ; si je te dis encore que tu t'es emparé du gouvernement de la France et as dérobé cet honneur aux princes du sang pour mettre la couronne en ta maison, que pourras-tu répondre ? Si tu confesses cela, il te faut pendre et étrangler ; si tu le nies, je te convaincrai [2]. »

L'auteur de ce pamphlet s'appelait François Hotman, protestant français, philosophe et jurisconsulte, exilé volontaire à Genève. Sa plume atrai plus sérieusement ensuite les grandes questions qui divisaient la France. Nous le retrouverons sur la brêche, au temps de Charles IX.

Dans l'année 1560 parurent aussi la « Juste complainte des fidèles de France contre leurs adversaires et les papistes, » — les « Demandes ou interrogatoires et les responces de feu M. Dubourg, conseiller du Roy en sa court de parlement, » — et la « Remonstrance à tous estats par laquelle est en brief démontré la foy et innocence des

1. *Mém. de Castelnau*, Liv. Ier, ch. VII. Note de Petitot.
2. *Petit vol. in-12*, Musée de l'hôtel Carnavalet.

vrais chrestiens, les abus auxquels sont détenus leurs ennemis et persécuteurs, et le jugement que Dieu en fera [1]. »

En outre les protestants, soulevés dans le Midi, firent quelques tentatives de guerre civile, attaquèrent Lyon, se conduisirent en maîtres dans Valence et Montelimart. Le « brave » Montbrun commença de tenir la campagne en Dauphiné et dans le comtat d'Avignon ; les frères Mouvans soutinrent en Provence une petite guerre de partisans [2].

Tout cela n'aboutit qu'à des exécutions de protestants. Montbrun et l'un des Mouvans durent se réfugier à Genève. L'autre Mouvans fut massacré à Draguignan.

Le roi de Navarre et le prince de Condé se dirigèrent vers Orléans, pour y assister aux états et y faire valoir leurs droits, malgré les avis qu'ils avaient reçus : on leur disait de craindre pour leur vie, ou du moins pour leur liberté. En arrivant dans la ville, ils trouvèrent les portes, les lieux forts, les places et les rues occupées par des soldats nombreux. Partout des drapeaux et de l'artillerie. A peine parvenus au logis du roi, et par lui-même conduits dans la chambre de la reine-mère, ils entendirent François II se plaindre de leur attitude dans le Midi [3]. Aussitôt le prince de Condé fut arrêté, et le roi de Navarre gardé à vue. Une commission jugea le premier, qui protesta en vain, fit appels sur appels au parlement, et, condamné à mort, échappa au supplice, parce que, le 5 décembre 1560, François II expira, après dix-sept mois de règne.

Le pauvre petit roi, valétudinaire, scrofuleux, celui que l'on appelait « l'innocent sans vie, » était tombé en

1. *Négociations sous François II.* Le premier écrit imprimé à Avignon, chez Trophime des Rives, les deux autres imprimés à Paris.

2. Selon La Planche, Tavannes et de Thou.

3. *H.-C. Davila,* Histoire des guerres civiles de France, etc., in-4°, *Paris,* 1644.

pamoison, le 15 novembre, avait pris de la fièvre, et succombait à un abcès invétéré, compliqué de gangrène.

Selon le duc d'Albe, « François II mourut de Marie Stuart, » que Catherine de Médicis détestait et appelait « notre petite reinette écossaise ; » de Marie Stuart qui, paraît-il, nourrissait une haine profonde contre la reine-mère, et l'appelait « marchande florentine. »

Ces vers parurent sur le « trépas du roi : »

Je n'eus, vivant, un seul jour de plaisance;
Et, comme on vit peu à peu de poison,
Ainsy d'ennui, de soin et de soupçon,
Se nourrissoit la fleur de ma jouvence;
Si qu'eux succant son humeur nourrissante;
L'ont faict decheoir jà toute languissante.

La fin soudaine de François II dérangeait les plans des Guises. Le corps du roi fut porté sans aucune pompe à Saint-Denis. Ce trop de simplicité, dans des obsèques royales, augmenta l'indignation des ennemis des princes lorrains. On trouva sur le drap de velours noir, qui recouvrait le cercueil de François II, cette inscription outrageante pour eux : « Où est Tanneguy du Châtel. Mais il était Français [1]. »

IV

Catherine de Médicis prit en mains les rênes du gouvernement, lorsque Charles IX, second fils de Henri II, succéda à François II. L'héritier du trône était âgé seulement de dix ans et demi. La reine-mère, forcée de plier devant Diane de Poitiers sous Henri II, avait goûté

1. *De Thou.*

du pouvoir sous son débile fils, et se promettait de prouver désormais qu'elle était capable de gouverner. Dès le 6 décembre 1560, le cardinal de Lorraine rendit le sceau du feu roi. Ce sceau fut rompu sur l'heure, et un second, gravé promptement, fut remis à Catherine [1].

Comme femme et comme étrangère, la reine-mère ne pouvait guère, sans paraître violer la loi salique, prendre le titre de régente. Beaucoup d'écrits en prose et en vers étaient alors publiés contre elle [2]. Mais, de fait, elle agit en régente. Sa duplicité et son audace lui donnèrent une force considérable. L'Hospital voyait en elle la personne qui devait se saisir de l'autorité en causant le moins de trouble : il ne lui ménagea point ses conseils.

Une fois en possession du pouvoir, Catherine de Médicis fit des promesses au roi de Navarre, alimenta les discordes, et, de sa propre volonté, tira Condé de prison. « Ce prince et le duc de Guise se réconcilièrent et s'embrassèrent en sa présence, avec la résolution bien déterminée de se détruire l'un l'autre ; et bientôt s'ouvrit la carrière des plus horribles excès où l'esprit de faction, la superstition, l'ignorance, le fanatisme et la démence aient jamais porté les hommes [3]. » Catherine maintint les Guises à la cour, rappela le connétable de Montmorenci, et se vit confirmer le pouvoir, qu'elle s'était attribué, par les états généraux qui s'ouvrirent à Orléans le 13 décembre 1560.

Dans ces états, qui furent ajournés, L'Hospital fit adopter une ordonnance célèbre dite *ordonnance d'Orléans*, qui rétablissait les élections ecclésiastiques, supprimait les annates, astreignait les prélats à la résidence, contenait la puissance des nobles dans de justes bornes,

1. *Mémoires de Condé*, d'après le Journal de l'Aubespine, secrétaire d'État.

2. *Le Laboureur*, Notes aux *Mém. de Castelnau*, t. Ier.

3. *Voltaire*, Histoire du parlement.

abolissait les taxes arbitraires, réglait par un tarif uniforme les frais de justice, et créait de nouveaux magistrats chargés de veiller à l'observation des lois. Nous aurons occasion d'en reparler.

Mais le maréchal de Saint-André, le connétable et le duc de Guise craignirent pour leur crédit : ils formèrent une association connue sous le nom de « Triumvirat, » dont Philippe II devint l'âme.

Au même temps, les calvinistes s'unirent contre les catholiques. La France allait être en proie à la guerre civile. « Sous le triumvirat, dit Étienne Pasquier, on ne parle plus que de guerre [1]. » Quelques semaines à peine s'étaient écoulées que, « dans toutes les provinces, les protestants massacraient leurs persécuteurs, pillaient les églises catholiques, profanaient les reliques des saints, dévastaient les tombeaux de martyrs illustres, et souillaient de leurs outrages de grandes mémoires nationales. A la vue de tant d'horreurs, de profanations et de sacriléges, la multitude catholique indignée s'était aussi levée en masse dans les villes et les campagnes en se déchaînant de toutes parts, dévastant à son tour les temples protestants, massacrant les ministres calvinistes et se ruant sur tous les réformés, sans distinction ni de sexe ni d'âge [2]. »

Ces lignes, que trace un historien très-favorable aux Guises, reproduisent la vérité. Un contemporain ne l'exagérait-il pas, en prétendant que les huguenots livraient leurs filles et leurs femmes à ceux qui voulaient embrasser le protestantisme ; que le libertinage occasionnait beaucoup de conversions, et que, dans les assemblées nocturnes, les ministres eux-mêmes donnaient le signal de la débauche [3].

En réalité, les familles nobles ou bourgeoises faisaient

1. *Ét. Pasquier*, Liv. IV, lettre 15.

2. *Jean de Croze*, Les Guises, les Valois et Philippe II, t. I, p. 117, in-8°, *Paris*, 1866.

3 *Mém. de Cl. Hatton*, Livre IIe, 1560, *Partie manuscrite*.

leurs mariages et baptêmes « à la mode de Genève ; » et s'organisant, vers 1561, les protestants de Paris imprimèrent et firent afficher les secours qu'ils donnaient aux pauvres, avec les noms, prénoms et qualités des « diacres » chargés de la distribution. La propagande marchait, et les réformés se comptaient secrètement, avec une certaine adresse dans le choix des actes qu'ils rendaient apparents.

Mais, pour les catholiques, le remède était à côté du mal. Pendant que la maison de Guise s'effaçait un peu, et par là semblait diminuer les forces de l'ultramontanisme, les jésuites obtenaient une existence légale en France, d'où le parlement et l'évêque de Paris les avaient jusqu'alors repoussés. Le pape, et Philippe II, soutien de Rome, et les Guises, champions de l'orthodoxie, pouvaient compter sur de très-habiles et très-dévoués auxiliaires.

Les Guises s'éloignèrent de la cour; Condé y revint; le roi de Navarre, déclaré lieutenant général du royaume, partagea l'autorité avec Catherine; les états d'Orléans voulurent demander compte aux favoris, et déclarèrent Condé innocent.

Le parlement n'en poursuivit pas moins les huguenots. Le roi, c'est-à-dire Catherine de Médicis, défendit aux deux partis catholique et protestant, sous peine d'être pendus, de s'injurier « par ces mots de papiste, huguenot, ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient [1]. » Il ordonna aux magistrats des provinces de veiller à ce qu'il ne fut « faict séditions » aux processions du Saint-Sacrement [2].

Après les protestations continuelles des catholiques, de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce du pape, après

1. *Édit du* 19 *avril* 1561.
2. *Mém. de Condé*, t. II, 24 mai 1561.

le mécontentement exprimé par le parlement, après une conférence de ce corps avec le conseil d'État (19 juin 1561), Catherine de Médicis, effrayée, laissa aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et sa punition, qui ne devait pas excéder le bannissement, avec la confiscation de corps et de biens contre qui célébrerait une assemblée religieuse. Tous les pasteurs furent expulsés du royaume : les prêches furent déclarés illicites. La seule faveur accordée aux protestants consista dans la défense faite à tout individu de s'enquérir de ce qui se passait dans la maison de son voisin [1].

Ces mesures ne pouvaient contenter les réformés, non-seulement parce qu'elles satisfaisaient les catholiques, mais parce qu'elles abrogeaient l'édit de tolérance. Dans les états généraux qui se rouvrirent à Pontoise, et se terminèrent à Saint-Germain (27 août 1561), la majorité des députés réclama la liberté religieuse entière. Le colloque de Poissi (9-26 septembre), où Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine disputèrent sur des questions de discipline et de dogme, fut troublé par de mutuelles invectives. Au lieu de rapprocher les protestants des catholiques, dont Théodore de Bèze croyait gagner le cœur par une confession sur la Cène, la conférence cessa, après que la Sorbonne eut condamné les principes de l'orateur calviniste. La discussion avait envenimé les haines. Bien des gens pouvaient prévoir que Bèze et ses amis ne tarderaient pas à crier au triumvirat, « à défendre la cause à coups d'arquebuses, » à mériter que Ronsard priât Bèze plus tard de ne pas prêcher en France

..... Une évangile armée,
Un Christ empistollé tout noircy de fumée,
Portant un morion en teste et, dans la main,
Un large coutelas rouge de sang humain.

1. *Isambert*, Anc. lois françaises, édit du 31 juillet 1561.

A bientôt les violences dans les deux partis ; à bientôt la lettre d'un évêque du Mans, qui excusera « un tout petit massacre, que *son bon peuple* (littéral) vient de faire, mais sur des impies [1]. » Des disputes aux coups la distance est minime.

Par le colloque de Poissi, Catherine obtint ce que l'on a nommé le « contrat de Poissi, » c'est-à-dire un acte par lequel le clergé s'engagea à acquitter quinze millions des dettes du roi (21 octobre), le jour même où celui-ci, « travaillant au maintien de la paix publique, » signa un édit sur le port d'armes à feu, la vente de ces armes, et les formalités à suivre par les fabricants [2], après avoir cherché, la veille, à remédier aux troubles et à réprimer les séditieux [3]. Depuis Henri II, les avocats eux-mêmes commençaient de porter épée, à cause des troubles. Le roi se prononça « sur le faict de la police et règlement qu'il vouloit estre mis entre ses subjects [4]. »

Pendant qu'une chanson satirique sur le colloque de Poissi, composée par Lancelot Carles, évêque de Riez, était continuée par Baïf et par Ronsard ; pendant que les catholiques et les protestants se battaient à Saint-Médard de Paris (27 décembre), L'Hospital persistait à marcher dans les voies de la tolérance, contrairement aux vœux du parlement et de la masse des Parisiens.

En janvier 1562 seulement, il triompha de l'opposition violente du parti catholique en faisant publier un édit qui permit aux réformés d'avoir des temples dans les faubourgs de toutes les villes, mais point dans les villes fermées. Les protestants furent mis sous la protection des lois. Quiconque troubla leurs assemblées subit une amende de mille écus d'or. Les religionnaires durent rendre les églises, les maisons, les terres dont ils s'étaient

1. *J. Michelet,* Hist. de France, t. IX.
2. *Fontanon,* t. I, 21 octobre 1561.
3. *Fontanon,* t. I, 20 octobre 1561.
4. *Mém. de Condé,* t. II, 18 octobre 1561.

emparés, faire leurs charités et aumônes «non par cottisation et position, mais volontairement [1]. »

Dominé par les Guises, le parlement n'enregistra cet édit de tolérance qu'en déclarant « qu'il cédait à la volonté absolue du roi, qu'il n'approuvait pas la religion nouvelle, et que l'édit ne serait que provisoire. »

Les catholiques ne cessèrent de répéter ces vers contre L'Hospital qui, selon eux, «approuvoit deux religions: »

..... Son édit des deus églises,
Les daces, puis les paillardises
Des siens, du seau les pilleries;
Ses biens, ses rudes poésies
Tesmoingnent qu'oncques il n'a eu
De Dieu, de sçavoir, de vertu.
Sa vertu c'est d'estre un Prothée,
Sa neutralité d'estre athée,
Sa pais deus lignes maintenir;
Changer les loix c'est sa praticque,
Sa cour, les pédants soustenir,
Et son sçavoir, d'estre hérétique.
. . . .

..... Qu'il meure où il pourra,
Tousjours son nom l'on dannera;
Et son umbre à jamais sera
Le phantosme et l'espouvental
Du chrestien qui se croisera
Tousjours à ce mot d'Hospital [2].

Cependant la paix se rétablissait : les calvinistes et les catholiques recueillaient déjà les fruits de l'ordonnance d'Orléans. Alors les ambitieux s'alarmèrent. Les agents de l'Espagne, ceux de la cour de Rome, et les triumvirs, cherchèrent à ranimer le mécontentement. A Vassi, en Champagne, quelques gens de la suite du duc de Guise insultèrent les réformés de la ville, puis les massacrèrent (1562), à l'approbation des catholiques du royaume.

1. *Édit de Saint-Germain-en-Laye,* du 17 janvier 1562.
2. *Bibl. imp.*, Collection Béthune et Manuscrits Saint-Victor.

Ceux-ci appelèrent François de Guise « nouveau Jéhu, nouveau Macchabée, » et entonnèrent une chanson sur le massacre de Vassi, dont suit le premier couplet :

Honneur et salut à Dieu
Et au roy nostre sire,
Qui nous a en ce bas lieu
Si bien gardez de l'ire
Des Huguenaux
Remplis de maux,
Qui nous vouloyent occire;
Un jour viendra
Qu'on les fera
Trestous crever de rire.

Ils célébrèrent ensuite le héros qui avait fait le sac d'une grange et tué cent huguenots :

Vaillant par excellence
Et très-humain
Doux et benin,
C'est le bon duc de Guise,
Qui à Vassy
Par sa merci,
A défendu l'Eglise.

A quoi les protestants répondaient par des libelles et des estampes sur « les cruautés de Vassy; » par une chanson nouvelle, contenant la forme et manière de dire la messe, et dont voici quelques couplets :

I[er] COUPLET :

L'on sonne une cloche
Dix ou douze coups,
Le peuple s'approche,
Se met à genoux :
Le prestre se vest,
Hari, hari l'asne, le prestre se vest,
Hari bouriquet.

10e COUPLET :

Un morceau de paste
Il fait adorer,
Le rompt de sa patte

Pour le dévorer,
Le gourmand qu'il est!
Hari, etc.

11e COUPLET :

Le Dieu qu'il fait faire,
La bouche le prend,
Le cœur le digère,
Le ventre le rend
Au fons du retrait,
Hari, etc.

12e COUPLET :

Puis chante et barbote
Quelque chapelet,
Puis souffle, et puis rote
Sus son goubelet,
Puis à sec le met,
Hari, etc.

13e COUPLET :

Le peuple regarde
L'yvrongne pinter,
Qui pourtant n'a garde
De lui présenter
A boire un seul traict,
Hari, etc [1].

Sur cette ronde vive et alerte, les enfants dansaient, les soldats de « la cause » fourbissaient leurs armes, et, quand ils l'entendaient, les « papaulx » ne savaient plus se contenir. Plaisanter ainsi le saint sacrifice de la messe, c'était nier insolemment la présence réelle et la transsubstantiation. Aucune profanation ne pouvait égaler celle-là aux yeux des orthodoxes, qui jamais ne la voulurent tolérer. Plus tard, ils se vengèrent de la chanson qu'avaient redite les premiers compagnons de Calvin, en composant des vers menaçants contre les gens qui « n'allaient point à la messe. »

Peu d'événements se passaient sans exciter la verve d'une foule de poétereaux, heureux de débiter leurs

1. Chanson composée en 1562.

rimes, à la faveur des passions populaires. Au combat de Saint-Médard, la milice bourgeoise ne prit point une attitude sérieuse, soit pour empêcher le mal, soit au moins pour assurer la prompte défaite des catholiques ou des protestants. Aussi, dans une chanson contre la milice bourgeoise, on remarquait parmi les seize couplets, celui-ci :

Un corporeau en son escu portoit
Le rouge et blanc de la somellerie;
D'ongles de porcs sa lance étoit garnie,
Et sa devise étoit : *Nous enfuirons;*
Viragon, vignette sur vignon [1].

Après Vassi, le prince lorrain entra dans Paris par la porte Saint-Denis, — porte par laquelle les rois de France faisaient leur entrée. Sa suite était nombreuse et brillante: le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-André y figuraient. La noblesse catholique, environ douze cents gentilshommes, le suivaient à cheval. Le prévôt des marchands harangua celui qu'il appelait « le défenseur de la foi, » et dont la foule baisait les vêtements.

En Champagne avait retenti le premier son « de la trompette guerrière qui, dans toute la France, appelait les séditieux à prendre les armes[2]. » Après le massacre de Vassi, « au lieu d'apaiser cette guerre civile naissante, le parlement, où le parti des Guises dominait toujours rendit plusieurs arrêts par lesquels il proscrivait les protestants, ordonnait à toutes communautés de prendre les armes, de poursuivre et de tuer tous les novateurs, qui s'assembleraient pour prier Dieu en français. Le peuple, déchaîné par la magistrature, exerça sa cruauté partout où il fut le plus fort. A Ligueil, en Touraine, il étrangla plusieurs habitants, arracha les yeux au pasteur du temple, et le brûla à petit feu. Cormeri, Loches, l'Ile-

1. *Leroux de Lincy*, chanson composée en 1562.
2. *De Thou*, Liv. XXIX.

Bouchard, Azai-le-Rideau, Vendôme furent saccagés, les tombeaux des ducs de Vendôme mis en pièces, leurs corps exhumés, dans l'espérance d'y trouver quelques joyaux, et leurs cendres jetées au vent. Ce fut le prélude de cette Saint-Barthélemi qui effraya l'Europe dix années après, et dont le souvenir inspirera une horreur éternelle[1].» Montmorenci ferma les prêches des protestants de la capitale. Il brûla les bancs des temples et reçut, pour prix de ses exploits, le sobriquet de « Brûle-bancs[2]. »

Aussitôt Catherine de Médicis appela Condé au secours du roi contre les triumvirs. La première guerre de religion commença. Condé, avec ses coreligionnaires, s'empara d'Orléans. Mais son pouvoir, devenu immense en peu de temps, alarma la reine-mère, qui se rejeta dans la faction des Guises. Condé, déclaré coupable de lèse-majesté, négocia alors avec les protestants d'Allemagne. Ceux de France publièrent, au nom de ce prince, une épître en vers, ou Condé reproche à la reine-mère de lui avoir ordonné de prendre les armes. On y lisait :

J'appelle maintenant, non-seulement les hommes,
Mais le ciel et la terre à témoins que nous sommes
Par trop mal recogneus, et nostre honneur trahy,
Pour vous avoir en tout promptement obéy.

Toute l'année 1562 fut féconde en événements. Le 11 avril, association signée par les seigneurs protestants avec le prince de Condé, reconnu pour défenseur du roi et légitime « Protecteur » du royaume. Sous lui commanderont d'Andelot et Coligni. Alliance avec la reine d'Angleterre.

Quinze jours après, synode des ministres à Orléans, où paraissent les représentants des églises. Les protestants battent monnaie, soldent des troupes, achètent des

1. *Voltaire,* Histoire du parlement.
2. *Ch. Lacretelle,* Histoire de France pendant les guerres de religion, t. II, p. 78, in-8°, *Paris,* 1814.

armes; parmi eux se place presque toute la noblesse remuante.

Chaque province se donna un chef, La Rochefoucauld dans le Poitou, Rohan dans la Bretagne, Montgommeri dans la Normandie, Portien en Champagne, et Gramont en Gascogne. A Sens, massacre d'une centaine de réformés. Mais Rouen et toute la Normandie se déclarèrent pour la nouvelle religion. Ils battirent monnaie sous le nom du roi. Les 8 et 9 mai, les protestants saccagèrent les églises de Caen; du 13 avril au 12 juillet, ils triomphèrent à Poitiers, où ils commirent des profanations; du 27 mai au 12 août, ils furent maîtres de Bourges et d'une partie du Berri; puis ils réduisirent sous leur puissance l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis. Dans toutes les provinces, mêmes succès pour eux. Mêmes excès aussi. Ils interdirent le culte catholique dans plusieurs villes du Languedoc, de la Guienne et du Dauphiné. Ils commirent un acte anti-national, en livrant le Havre aux Anglais, leurs alliés.

Généralement, les triomphes des protestants ne furent qu'éphémères. Les catholiques survenaient, les battaient, reprenaient les villes, et commettaient d'horribles représailles. « Où le huguenot est le maître, il ruine toutes les images, démolit les sépulcres et tombeaux, même celui des rois (à Cléry, en effet, ils touchèrent au corps de Louis XI), enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-échange de ce, le catholique tue, meurdrit, noye tous ceux qu'il connoit de cette secte, et regorgent les rivières[1]. »

Quand les masses eurent bien compris que le nombre des réformés restait fort au-dessous de celui des orthodoxes, elles montrèrent aux premiers toutes leurs répugnances.

Les catholiques reprirent et pillèrent Rouen, devant laquelle périt le faible roi de Navarre, et où Catherine

1. D'après Étienne Pasquier.

fit déclarer par le parlement la majorité de Charles IX, âgé de treize ans et un jour. La parlement de Paris réclama contre cette déclaration. Il se fonda sur ce que, étant la cour des pairs, le droit d'enregistrer ces sortes d'édits lui appartenait avant toutes les autres cours souveraines.

De 1562 datent deux médailles de Charles IX. On lit au revers de l'une: *Nullis fraus tuta latebris;* au revers de l'autre: *Major erit Hercule.* Les flatteurs accordaient le surnom d'Hercule au prince que des protestants appelaient « un petit royat de rien, » auquel ils voulaient « donner des verges et bailler un métier pour lui faire apprendre à gagner sa vie comme les autres[1]. »

Condé fut complétement battu par Guise, dans les plaines de Dreux (19 décembre). Montmorenci, qui commandait l'armée royale, reçut une blessure et devint prisonnier des protestants. Le maréchal de Saint-André périt dans la bataille. Condé fut pris. Les réformés chantèrent de plus belle :

Le petit homme a si bien fait
Qu'à la parfin il a deffait
Les abus du pape de Romme.
Dieu gard' de mal le petit homme!

Ils accusèrent Guise, placé sous les ordres de Montmorenci, d'avoir fui pendant l'action :

Guise de près on pourchassa
Si vivement, qu'il se mussa (cacha)
Dans une grange, loin de Romme,
Dieu gard' de mal le petit homme!

Coligni effectua sa retraite en bon ordre. Huit mille morts, appartenant pour égale partie aux deux armées, jonchaient le sol. Le résultat de la chaude journée fut la ruine du triumvirat et l'exaltation de Guise. Dans

1. *Commentaires de Montluc.*

plusieurs villes, les curés célébrèrent des services solennels pour les soldats catholiques tués à la bataille de Dreux[1].

Coligni devint le chef de la réforme. La guerre continua. Le baron des Adrets, à la tête de nombreux protestants en Dauphiné, eut d'abord des succès, puis fit défection. Une victoire de Montluc, à Var (Périgord), rendit aux catholiques la Garonne et la Dordogne, « les deux mamelles de la province. » Montauban, Lyon, Grenoble, ouvrirent leurs portes à l'armée royale.

Orléans restait aux protestants. Guise en faisait le siége, lorsqu'un gentilhomme Angoumois, Poltrot de Méré, l'assassina (18 février 1563).

Ainsi, les calvinistes qui, dans nos troubles, tramèrent le premier complot, la conspiration d'Amboise, donnèrent également le premier exemple de l'assassinat. Les coreligionnaires de Poltrot se rendirent, autant que possible, complices de son crime par la joie et les éloges avec lesquels ils l'accueillirent. Guise avait dit à un assassin qui, peu auparavant, avait essayé de le tuer devant Rouen : « Or cà, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense ; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison[2]. »

La balle de Poltrot raviva les luttes de pamphlets. Les catholiques allèrent se lamenter et crier vengeance près du corps de Guise exposé pendant trois jours dans le camp, puis transporté solennellement à Paris.

« Ce jour commença le convoi de monseigneur le duc de Guise... quatre rangs, cinq à cinq, de caporaulx et sergents de bande, la hallebarde basse, suivis de quelques tambourins portés sur le dos, couverts de drap noir... si

1. *Mém. de Claude Haton*, t. I.
2. *Michel de Montaigne*, Essais.

vinrent six enseignes desdits capitaines... portans leurs enseignes ployées sur l'épaule, le fer contre bas... huit cens piquiers tenant leurs piques vers le fer et les traînant [1]... »

Le cœur du héros fut déposé au pied du maître-autel de Notre-Dame de Paris,

Le cœur du fort des forts, le magnanime cœur,
Qui ne fut onc vaincu, mais toujours fut vainqueur,

dit Corrozet. A Rome, on appela Guise « le sauveur de la France [2]. » D'après une médaille, ce héros, « très-heureux libérateur, » disait à Charles-Quint : « Tu n'iras pas plus loin [3]. »

Quant à Poltrot, les Parisiens le virent tenailler et tirer à quatre chevaux. On attacha sa tête à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville ; on brûla son corps à petit feu ; on voua au gibet ses prétendus complices, — Soubise, Larochefoucauld, d'Andelot et Coligni.

Mais à Orléans, les protestants estimaient, comme Coligni, que la mort de Guise « étoit le plus grand bien qui pût advenir au royaume et à l'Église de Dieu [4], » et, loin de ressentir de l'horreur pour l'acte de Poltrot, ils criaient :

Autant que sont de Guisards demeurés,
Autant est-il en France de Mérés.

Théodore de Bèze ouvrait les portes du paradis à l'assassin, celles de l'enfer à la victime. Poltrot égalait les héros antiques :

Ce fut cet Angoumois,
Cet uniqne Poltrot :
Notre parler françois
N'a pas de plus beau mot.

1. *Regist. du parlement,* Mémorial du 19 mars 1563.
2. *Oraison funèbre,* par Julius Poggianus, à Rome.
3. Médaille frappée à propos de la prise de Metz, 1552.
4. Lettre de Coligni à la reine.

Après la mort du duc de Guise, les deux partis s'arrêtèrent; réunis sous le même drapeau, ils reprirent le Havre, que Condé avait livré aux Anglais un an auparavant. La reine-mère traita, à Amboise, avec les protestants. Elle restait maîtresse du pouvoir.

Publié le 19 mars 1563, l'édit d'Amboise termina la première guerre de religion. Il interdit l'exercice du culte réformé dans Paris et ses faubourgs, et dans toutes les villes où il avait cessé au moment de la conclusion de la paix. Il fut maintenu dans toutes les villes où il avait été pratiqué jusqu'au 7 mars 1563. Dans le reste de la France, la religion nouvelle ne put être célébrée que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage, sénéchaussée ou gouvernement. Les seigneurs hauts justiciers purent pratiquer le culte réformé dans leurs châteaux, et y admettre les hommes de leur juridiction. Les autres gentilshommes ayant fiefs (sans vassaux) jouirent du même droit, mais seulement pour eux et leur famille, lorsqu'ils demeuraient sur le domaine royal ou lorsque, dépendant d'autrui, ils en obtenaient l'autorisation de leur suzerain.

En même temps, le roi défendit de porter par les champs harquebuses, pistolets et autres « bastons à feu[1]. »

Un calme relatif règna en France pendant toute l'année 1564, sous le rapport de la religion et de la politique, malgré les mécontentements des deux partis en voyant le prêche à côté de la messe. Mais des maux d'un autre genre assaillirent les populations, et Charles IX, qui voyageait dans tout le royaume avec sa mère, put s'apercevoir des faits. Catherine lui recommandait de passer tous les jours une heure au moins de l'après-dînée à causer avec les dames, « afin que l'on connût une façon de cour, ce qui est chose qui plaît infiniment aux Français. » Mais, au milieu des galanteries de cette cour, le jeune roi voyait bien que le peuple souffrait et que, nulle

1. *Mém. de Cl. Haton*, 1564.

part, les esprits ne se calmaient. Catherine multipliait les fêtes et les plaisirs : elle croyait ainsi faire oublier les ressentiments créés par les guerres civiles, ou les malheurs publics causés par les intempéries.

L'an mil cinq cens soixante-quatre,
La veille de la Sainct-Thomas,
Le grand hyver nous vint combattre,
Tuant les vieux noiers à tas;
Cent ans qu'on ne veid tel cas.
Il dura trois mois sans lascher,
Un mois outre Sainct-Mathias.
Qui fit beaucoup de gens fascher [1].

« La plus grande froidure qui feust en ceste gelée-là fut le jour de la feste des Innocens, auquel jour les mainz, les pielz, les aureilles et le membre viril de plusieurs hommes gelèrent, qui cheminoient par les champs.... Les aureilles leur enflèrent, les mains et pielz leur crevèrent, puis pelèrent, et leur fut le mal si grand qu'ilz furent plus de six sepmaines ou deux moys sans guarir.... [2] » La fonte des neiges inonda la vallée de Provins. L'eau envahit la ville, pénétra dans les maisons et les renversa, enleva les meubles, dépava les rues, déterra les morts, etc.

Pendant cette même année, les jésuites avaient ouvert des cours dans leur collége de la rue Saint-Jacques, à Paris. Le Concile de Trente, commencé en 1562, terminé le 3 décembre 1563, s'était montré favorable à l'ultramontanisme, aux intérêts de Rome, soutenus par Philippe II. A ce moment, les prélats italiens et espagnols « parlaient de la France comme d'un royaume perdu, de la reine qui gouvernait, comme d'une femme sans religion ; des princes de la maison royale et des grands du royaume, comme de véritables hérétiques. [3] »

1. *Journal de Pierre* de l'*Estoile*
2. *Mém. de Claude Haton*, année 1564.
3. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, Liv. III, p. 789.

Il circula une feuille volante imprimée : — « L'origine et présent état de la secte calvinienne, comme elle est maintenant divisée en quatre principales parties, » avec un portrait satirique et symbolique de Calvin, chanoine de la grande église de Noyon, lequel a « esté puny à cause de son détestable péché de sodomie. » Les quatre principales parties de la secte étaient, disait l'auteur : les vrais calvinistes, les calvinistes protestants, les calvinistes brownistes et les calvinistes arméniens[1].

Catherine de Médicis pensa à amollir un peu les rudes gentilshommes catholiques et protestants. La cour, à Bayonne, devint le rendez-vous des plaisirs, une école de corruption, a-t-on écrit. Catherine lançait son « escadron volant » sur les seigneurs qu'elle espérait enchaîner auprès du roi. Les médisants lui prodiguaient les noms de Circé, de Médée, de Lucine, en l'accusant de se prêter aux actes les plus immoraux. Quand elle eut endormi le roi de Navarre et favorisé les amours de Condé et de mademoiselle de Limeuil, qui appartenait à la maison de la Tour d'Auvergne, les réformés répandirent la chanson suivante :

Bourbon, dormez :
Filez, filez, pauvres François nouveaux,
La couronne est en quenouille tombée;
Suivez la vache aux pastis, simples veaux;
David est royne, et roy est Bersabée.

Bourbon, dormez :
Ne chaussez plus, ô Gaulois! l'esperon,
Ayant perdu la vieille loy salique,
Connestable est admiral le Peron,
Plus femme qu'homme, ô fuseau héroïque!

Bourbon, dormez :
Or, un cordeau vous tendent telz fuzeaux
Pour captiver les taureaux au licol;
Si d'Atropos n'employez les ciseaux
A Lachésis trencher la main au col[2].

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.* Année 1564.
2. Chanson composée en 1566. *Leroux de Lincy.*

L'adresse de Catherine n'échappait point aux plus clairvoyants parmi les protestants « auxquels, remarque Pasquier, on avait plus ôté par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre. » Tantôt la reine mère inclinait vers les réformés; tantôt elle avait peur de Condé autant que du grand Guise, et alors elle inclinait vers les partisans de l'orthodoxie. Elle cherchait à faire connaître son jeune fils aux populations du midi, et peu à peu restreignait les garanties accordées aux protestants « qui portaient trop haut la tête, » selon l'opinion du duc d'Albe, adoptée par Charles IX[1].

Des lettres patentes défendirent d'exposer en vente de la viande pendant le carême, et d'en manger, sinon en cas de maladie [2]. L'autorité ne rechercha point les crimes commis contre les réformés ; mais Catherine ôta leurs fonctions aux gouverneurs suspects de calvinisme, et fit détruire les fortifications des villes où le culte des sectaires était en vigueur.

Pour comble, la mère de Charles IX eut une entrevue, à Bayonne, avec la reine d'Espagne et le duc d'Albe. De longues conférences avec le plus implacable soutien du catholicisme, inquiétèrent fort les protestants de France. Le bruit courut que Philippe II avait conseillé à Catherine de massacrer les chefs hérétiques, parce que « la tête d'un saumon valait mieux que dix mille grenouilles. » Ver le même temps, à la suite d'une expédition (V. plus haut, p. 311) de protestants français vers la Floride, les Espagnols égorgèrent ceux-ci « non comme Français, mais comme hérétiques. » Partout était poussé le cri de réprobation et de mort contre les ennemis de la foi.

Une déclaration pour la pacification du royaume réitéra la défense du port d'armes à feu, sous peine de confiscation de corps et de biens. Elle empêcha de jurer le nom de Dieu[3]. L'Hospital, qui voulait distraire les Fran-

1. *Davila,* Liv. IV.
2. *De La Marre,* Traité de la police, Liv. II, 3 février 1565.
3. *Ordonnance de Moulins,* du 12 février 1566.

çais des controverses religieuses, s'occupa de réformer la justice. Mais L'Hospital croyait à une paix qui ne pouvait durer, et ses nobles efforts allaient être perdus, à cause de l'emportement des religionnaires.

On touchait à la seconde guerre de religion, attisée par la révolution d'Écosse et des Pays-Bas.

Claude Hatton nous apprend que, en 1566, « les protestants relèvent les cornes. » Il a raison. Les preuves sautent aux yeux. Nouvelles chansons, nouveaux pamphlets, nouvelles estampes. Ici, nous retrouvons la « chanson d'un cordelier sorboniste faisant des enfants [1], » et une pièce de vers fort irrévérencieuse sur les prédicateurs catholiques, dont l'auteur se gausse :

Nostre prescheur, au lieu de prescher l'Évangile,
Ne fait rien que rotter l'aspre guerre civile.
Feu ardent, sang humain son estomac vomit...

Là, nous retrouvons un libelle intitulé « Le sacré Concile, » publié par les protestants, et par eux dédié aux Flamands. Ils redisent en plaisantant la romance populaire « Le convoi du duc de Guise, » que la chanson de Marlborough a prise plus tard pour modèle, et de laquelle nous extrayons ce premier couplet :

Qui veut ouïr chanson? (*bis.*)
C'est du grand duc de Guise,
Et bon, bon, bon, bon,
Di, dan, di, dan, bon,
C'est du grand duc de Guise [2].

Ils exaltent encore Poltrot, « libérateur de France. » Ils se moquent des miracles, au temps où dans les villages de Champagne et de Brie, la croyance se répand parmi les paysans que, pour honorer la Vierge, ils doivent s'ab-

1. Composée en 1566.
2. *Bibl. imp*. Manuscrit Saint-Victor, n° 359.

stenir de travailler aux champs le samedi, depuis midi, et que ce repos du samedi a été ordonné formellement par la Vierge dans des révélations et apparitions [1]. Ils se tordent de rire en contemplant une caricature attribuée à Rabelais, et représentant Catherine en cloche. Ils lisent avec avidité des pamphlets d'après lesquels « il est licite de tuer un roi ou une reine qui s'opposent à la réforme de l'Évangile. » Ils font pénétrer dans la chambre de Catherine des écrits virulents, rédigés à son adresse, qui lui prédisent la funeste fin du « Guisard. »

Le rôle des protestants ne s'arrête pas aux critiques, aux malignités, aux menaces. Ils préparent leurs armes et amassent de l'argent. La reine-mère, de son côté, réorganise l'armée royale, et lève en Suisse six mille hommes (1567). « Mes bons compères les Suisses, » dit Charles IX [2]. Les deux partis veulent se surprendre. Les réformés cherchent à enlever le roi à Monceaux (Brie). Catherine se sauve à Meaux, avec sa cour, puis à Paris que Condé vient bloquer, à la tête de quatre mille hommes. Le cardinal de Lorraine s'enfuit au plus vite, avec un cortége de quarante chevaux, que les protestants dissipent, pour piller la vaisselle de celui qu'ils appellent « le cardinal des bouteilles. »

Montmorenci, forcé par les Parisiens de livrer bataille à Condé, est tué près de Saint-Denis (10 novembre 1567). Dans cette bataille, l'infanterie parisienne lâche pied [3]. C'est un corps de six mille hommes, formé de la garde bourgeoise. « Ils prennent la fuite à la première vapeur de la poudre [4]. » Les chansonniers avaient donc été bien inspirés, cinq années auparavant, quand ils s'étaient égayés sur la bravoure de la milice bourgeoise [5].

Qui a vaincu, dans la plaine de Saint-Denis? Personne; car si le champ de bataille reste aux catholiques, les pro-

1. *Mém. de Claude Haton*, année 1566.
2. D'après les Mémoires de Bouillon.
3. *Mém. de La Noue*, ch. XIV.
4. *Pierrre Matthieu.*
5. Voir plus haut, p. 325.

testants peuvent encore venir, le lendemain, offrir à l'armée royale un combat que celle-ci n'accepte pas. Ils sont donc toujours redoutables. Ils ont perdu l'espoir de dominer, mais ils veulent qu'on les supporte. Avec neuf mille lansquenets qui leur arrivent d'Allemagne, et qu'ils soldent par cotisation, les protestants se dirigent sur Chartres, dans le dessein d'affamer la capitale, dont ils éloigneront les arrivages de la Beauce. Situation critique pour Catherine. Elle n'a point d'habile homme de guerre qu'elle puisse opposer à Condé. L'Hospital lui conseille la paix, imposée en réalité par les protestants, qui surprennent des villes dans le midi, et y commettent des cruautés.

Un écrit intitulé : *Requestes, protestations, remonstrances, et advertissements fait par Monseigneur le prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisément cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres présentes* [1], a été répandu partout. L'auteur justifie Condé de toutes fautes. D'ailleurs, au moins pour un temps, les catholiques attendent impatiemment la paix. Leurs partisans, comme ceux des réformés, jettent l'effroi parmi les populations. Sous prétexte de religion à défendre, il n'existe plus de sécurité. Il faut se battre sans relâche, aujourd'hui dans une ville, demain dans un village. Les intrigants de toutes sortes savent profiter des troubles. On se croit revenu aux temps des guerres privées. Un gentilhomme et ses alliés tuent, près de Melun, messire Guyot, curé de Sancy par usurpation. Habile à contrefaire les bulles pontificales, d'où son surnom de « pape de Brie, » ce Guyot est le spadassin de plusieurs seigneurs qui le soutiennent. Il porte toujours des armes, même en disant la messe ; il est la terreur du pays [2].

Oui, les Français désirent la paix, ou plutôt une trêve, afin de pouvoir reprendre des forces nouvelles pendant

1. Publié à Orléans, en 1567.
2. *Mém. de Claude Haton.*

les quelques mois de calme dont ils jouiront. Ils recommenceront la lutte, ensuite, avec un enthousiasme sans pareil. Mais la situation du pays réclame l'amollissement temporaire des haines. La pièce suivante mérite d'être lue et méditée :

Veux-tu savoir quel est l'état de notre France?
Un jeune roi mené par un peuple mal duit,
Mené d'un Espagnol, d'un moine, d'un faus bruict,
Mené par une femme extraite de Florence ;
Un conseil bigarré, qui cache ce qu'il pense;
L'artisan capitaine; un camp sans chef conduit;
Un païs du papiste et huguenot détruit;
L'estranger, qui pour nous à nostre mort s'avance;
L'ennemi, qui fuiant se va moquant de nous;
Le grand en notre camp contre le grand jaloux;
Mille nouveaux estas; mill' empruns sans trafiq;
La justice sous piés; le marchant fait les lois;
Paris, ville frontière. O malheur toutefois,
Qui demande la paix est ennemi publiq[1].

A peine les Français ont goûté un peu de repos, qu'ils se replongent dans les hasards des combats. En février 1568, la guerre a éclaté en Guienne et en Poitou. La Rochelle s'est donnée aux protestants. Le maire de cette ville, François Pontard, profita de la concession que la cour avait faite aux Rochellais de « se garder eux-mêmes, » parce que le roi manquait d'argent pour payer les gens de guerre. Il organisa aussitôt une sédition. Les protestants se ruèrent sur les catholiques, et Saint-Hermine, seigneur de la Laigne en Aunis, lieutenant de Condé, s'empara de la Rochelle (23 janvier), que Montluc essaya vainement de reprendre.

Là fut le boulevard des calvinistes, dont Orléans, suivant le mot de François de Guise, « avait été longtemps le terrier où ces renards se retiraient. » A La Rochelle les calvinistes se retranchèrent désormais, afin de recevoir des secours de l'étranger. De La Rochelle était parti récemment Dominique de Gourgues, gentilhomme gas-

1. *Bibl. imp.*, Collection Dupuy, Volume 810.

çon, qui avait équipé trois navires, avec deux cents soldats d'élite et environ quatre-vingts matelots, pour aller venger ses compatriotes, naguère égorgés dans la Floride, « comme hérétiques [1], » par les Espagnols. Il revint en 1568 à La Rochelle, dont les habitants le reçurent avec enthousiasme. Descendu sur les côtes de la Floride, il avait surpris et massacré les Espagnols, attaché leurs cadavres aux arbres mêmes par eux choisis pour pendre les Français, et placé au-dessus de leurs têtes cette inscription : « Je ne fais ceci ni comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et meurtriers. »

Montluc a donné le nom de « guerre de la Saint-Michel » aux seconds troubles, parce qu'ils commencèrent vers la Saint-Michel de l'année 1567.

Le 23 mars suivant, la paix est signée à Longjumeau. Cette paix, dite « paix de Chartres, » et surtout « petite paix, » parce qu'elle n'a duré que six mois, est aussi surnommée « boiteuse et mal assise, » par allusion au boiteux Gontaut de Biron ou au maître des requêtes Malassise, qui l'ont négociée comme la paix qui suivra. Elle confirme celle d'Amboise. Mais Catherine de Médicis a des arrière-pensées. Elle entrevoit, en concluant une trève, le moment où elle la rompra sans scrupule, et elle ne tarde pas à disgracier L'Hospital qui, en sortant des conseils du roi, emporte avec lui toute modération. « C'est un autre censeur Caton celuy-là, et qui sait très-bien censurer et corriger le monde corrompu. Il en a du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on diroit à le voir que c'est un vrai portrait de saint Hiérosme [2]. » Il a donné pour devise à Charles IX deux colonnes avec la légende : *Pietate et justitiâ*, Par la miséricorde et la justice. La sienne se compose d'une tour assise sur un roc, avec une étoile rayonnée au-dessus, et ces vers d'Horace :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

1. Voir plus haut, p. 311 et 334.
2. *Brantôme*, Vie du connétable de Montmorenci,

Le calme de L'Hospital, ses idées de tolérance, sa passion pour le bien, lui ont valu de nombreux ennemis, surtout les Guises. Dans une discussion entre le cardinal de Lorraine et lui, en 1566, le premier s'est emporté jusqu'à l'appeler « bélître. »

« Dieu nous garde de la messe du chancelier ! » Ce dicton a longtemps passé de bouche en bouche. L'Hospital est un obstacle aux voies criminelles. Il disparaît, remplacé par Jean de Morvilliers. Les idées de guerre religieuse ont plutôt gagné que perdu. La masse du peuple repousse les réformés, qui cessent de faire des prosélytes, et sont au contraire diminués par suite d'une espèce de terreur. D'ailleurs, dans leurs sermons et leurs écrits, les jésuites déclarent qu'il est permis, ordonné même, de manquer de foi aux ennemis de l'Église.

Par toute l'Europe, il existe entre les deux partis une haine irréconciliable. L'inquisition sévit contre les hérétiques des Pays-Bas, où se rend François, duc d'Alençon, auquel on adresse cette épigramme :

Flammands ne soyez estonnez
Si à François voyez deux nez,
Car, par droit, raison et usage,
Faut deux nez à double visage.

En effet, par suite de la petite vérole, le nez de ce prince était devenu tellement difforme, qu'il semblait en exister deux greffés l'un sur l'autre.

Qu'importe à Catherine si l'on se moque de son plus jeune fils, qui va dans les Pays-Bas se joindre aux amis du pape.

Elle songe à imiter le duc d'Albe en Flandre, faisant décapiter les comtes de Horn et d'Egmont. Elle veut être meilleure catholique encore que son ancienne rivale, Diane de Poitiers, morte en 1566, et mise dans le purgatoire par le peintre d'un vitrail qui se voit en l'église du château de Vincennes. Elle se propose d'enlever Condé et Coligni en Bourgogne, et Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, en Béarn.

Mais ces trois personnages échappent au danger; tous trois se retrouvent dans La Rochelle. Jeanne d'Albret a conduit en cette ville Henri de Béarn son fils. Pour défendre « la cause, » elle a aliéné ses terres, « engagé ses bagues, son grand collier d'émeraudes, son grand rubis et deux pièces du cabinet du roi de Navarre. »

Peu de femmes ont des opinions aussi fermes, aussi obstinées dans la réforme. Les méchancetés des catholiques ne l'épargnent pas. Un vitrail, à Limoges, représentera Jeanne d'Albret prêchant, dans une chaire, la religion réformée. Au-dessous, huit auditeurs assis ; au fond, un arbre. En bas, on lira :

Mal sont les gens endoctrinés,
Quãt p. fẽme (quand par femme) sont sermonés [1].

On n'a pas oublié que Jeanne d'Albret a poussé son mari Antoine de Bourbon vers le calvinisme, qu'elle a assisté au colloque de Poissi, qu'elle a servi de point d'appui aux protestants dans le Béarn, et qu'Élisabeth d'Angleterre l'appelle sa « bonne sœur. »

V

La paix de Longjumeau n'accordait pas assez d'avantages aux protestants, qu'elle mécontenta ; elle leur en accordait trop, suivant les catholiques, dont le cardinal de Lorraine traduisit la pensée en parodiant le traité, en publiant « L'arrêt fantastique passé entre *Louis trouvé*, dit de Bourbon, roi des hérétiques, prince des voleurs,

1. *Tripon*, Historique monumental de l'ancienne province du Limousin, t. I, in-4°.

protecteur général des meurtriers, brigands, larrons, etc., guidon, conducteur, enseigne d'étrangers; Odet et Gaspard les décollés, dits de Coligni frères, ses entremetteurs, facteurs et dénonciateurs, d'une part : et Charles de Valois, naguères roi de France, après eux, roi de Paris, Saint-Maur et du bois de Vincennes, *capitaine et concierge du château du Louvre*, intimé en son propre et privé nom, d'autre part?[1] »

Ces aménités tendaient à brouiller le jeune roi avec ses conseillers modérés, même avec sa mère, si celle-ci penchait vers les ennemis des Guises. Elles s'accordaient avec les propos des exaltés catholiques, prompts à blâmer dans l'édit de septembre la restriction qui en détruisait les bons effets, selon eux, et qui consistait à ne point « rechercher en leurs consciences » les gens connus pour avoir professé la religion réformée, dès l'instant où ils resteraient paisibles dans leurs maisons.

Blaise de Montluc, colonel général de l'infanterie royale, avait cette opinion intolérante. En recevant la cour à Toulouse (1665), il avait proposé de former une ligue catholique en Languedoc et en Guienne[2]. Gaspard de Tavannes, dès 1567, empêcha l'exécution des édits de pacification. Il forma une sorte de ligue et proclama avec solennité, à Dijon, la « Confrérie du Saint-Esprit, » qu'il composa d'écclésiastiques, de nobles, de riches bourgeois. La confrérie eut ses agents, ses espions, ses messagers, sa caisse commune. Pour la servir, Dijon devait fournir deux cents chevaux et deux cent cinquante hommes de pied; le reste de la province, quinze cents hommes de cavalerie et quatre mille fantassins. Cette société secrète préparait les moyens de renouveler la guerre religieuse, dans le cas où l'occasion se présenterait « de réprimer et châtier » les hérétiques[3].

1. Cité par C. Lenient, dans sa *Satire en France, au* XVIe *siècle.*
2. *Commentaires de Montluc*, Liv. VI.
3. D'après Tavannes et Étienne Pasquier.

Catherine de Médicis, entrant dans les vues de ces hommes d'action, abandonna les protestants, défendit, sous peine de mort, l'exercice de la religion réformée, ordonna aux ministres de ce culte de vider le royaume sous quinze jours [1], et astreignit tous les membres des parlements et des universités à prêter serment au catholicisme.

Elle enjoignit à tous les protestants qui occupaient des offices de judicature ou de finances de se démettre de leurs charges dans un délai de quinze jours.

Ayant une armée d'environ vingt-deux mille soldats, placée sous le commandement du duc d'Anjou, mais dirigée par Tavannes et Biron, elle déclara une troisième guerre religieuse.

Durant l'hiver de 1568-69, les opérations n'amenèrent point de résultat; mais le 13 mars 1569, Tavannes surprit les réformés près de Jarnac, et les battit. Condé, dont la devise, inscrite sur sa cornette, était : « Doux le péril pour Christ et le pays, » chargea impétueusement, quoique blessé à la jambe. Enveloppé d'ennemis et prêt à se rendre prisonnier, il fut assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui tira à bout portant, par derrière, un coup de pistolet dans la tête.

Les protestants, aussitôt, adoptèrent la « chanson des trompettes de l'armée française sur la mort du prince de Condé, que les bons trompettes des Français et Réistres parmi leurs clairons sonnaient souvent... »

Le prince de Condé,
Il a esté tué,
Mais monsieur l'Admiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucault,
Pour chasser tous ces papaux, papaux, papaux [2].

1. Édit du 25 septembre 1568; *Anc. lois franç.* Coll. Isambert, t. XIV.
2. Chanson composée en 1569.

Les soldats catholiques, eux, firent une chanson en l'honneur de M. de Linières, gouverneur de Chartres, tué à la bataille de Jarnac ; et il y eut une « complainte de madame la princesse de Condé contre les huguenots. » De plus, pour manifester leur joie à l'occasion de la mort de Condé, les catholiques entonnèrent des *Te Deum* et organisèrent des processions. Rome, Madrid et Bruxelles s'associèrent à ces démonstrations. Le duc d'Anjou avait fait porter à Jarnac le corps de Condé sur une ânesse, « par manière de dérision, » et il avait projeté d'édifier une chapelle à l'endroit où le prince était tombé raide mort.

Peut-être les protestants, après Jarnac, auraient abandonné la campagne, et se seraient enfermés dans La Rochelle, si Jeanne d'Albret ne se fût présentée à eux, dans Saintes, avec son fils Henri de Béarn et le jeune fils de l'illustre mort, avec le prince Henri de Condé. Elle leur confia ces « deux orphelins. » Henri de Béarn fut nommé généralissime; son conseiller et lieutenant fut Coligni, contre lequel le parlement devait rendre un arrêt de mort traduit en latin, en allemand, en italien, en espagnol et en anglais [1].

Après la présentation de Henri de Béarn aux protestants, Jeanne d'Albret fit frapper une médaille d'or, avec son effigie et celle de son fils, avec ces mots pour légende : « *Pax certa*, *victoria integra*, *mors honesta*, Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse [2]. » Cette femme communiquait l'énergie à ses coreligionnaires.

Les protestants firent essuyer aux catholiques trois échecs, — à La Roche-Abeille, à la Charité et en Béarn. Coligni assiégea Poitiers ; mais le duc d'Anjou dégagea cette ville et tua à l'armée protestante six mille hommes, entre la Dive et le Thoué, près de Moncontour (3 octobre (1569.) Le vainqueur reçut du pape un chapeau et une épée bénits.

1. *Petitot*, sur les Mém. de Michel de Castelnau.
2. D'après Davila et la Popelinière.

La prise de Niort et de Saint-Jean-d'Angeli par Charles IX, la surprise de Nîmes par les protestants, les victoires de Cologni à Arnay-le-Duc et de La Noue, le Bayart protestant, à Saint-Germain (15 juin 1570), laissèrent les affaires de la guerre indécises.

Aussi, malgré la défaite des huguenots à Jarnac et à Moncontour, malgré la mort de Condé et la blessure de Coligni, leurs chefs, la cour n'en fut pas moins obligée de leur accorder une troisième paix (Saint-Germain, 8 août 1570). Leur culte devait être libre dans deux villes par province ; on leur laissait pour places de sûreté La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Le jeune roi de Navarre devait épouser la sœur de Charle IX (Marguerite de Valois). On faisait même espérer à Coligni qu'il commanderait les secours que le roi voulait, disait-on, envoyer aux protestants des Pays-Bas.

Les catholiques frémirent d'un traité si humiliant après quatre victoires ; les protestants eux-mêmes, y croyant à peine, ne l'acceptèrent que par lassitude. Cependant, deux médailles furent frappées en l'honneur de Charles IX, à propos de la paix de Saint-Germain. Peu ou point de réjouissances publiques .Tout le monde savait bien que « les paix des huguenots étaient comme les fièvres quartes, » qu'elles duraient peu [1].

Mais d'où ce nom de « huguenots » venait-il donc? A quelle époque l'appliqua-t-on surtout? De quelle expression était-il le synonyme, pendant les guerres de religion ?

Remontons à quelques années pour répondre.

Les réformés genevois, voulant échapper à l'autorité du duc de Savoie, s'allièrent avec une partie des Suisses allemands. Ils furent nommés « eignots, » par corruption du mot allemand « eidgenossen, alliés, confédérés. » Ce nom, passé en France, devint aussi, par corruption, le mot « huguenots. »

1. Mot de Muratori.

Toutefois, on employait peu l'expression de huguenots avant 1559. Vers cette année, les habitants de Tours s'imaginèrent qu'un lutin, dit « le roi Hugon, » revenait chaque nuit dans les rues de leur ville pour effrayer, maltraiter parfois les passants attardés. Des Tourangeaux, qui avaient ouï parler des *eignots* genevois, et ne comprenaient pas le sens de cette expression, en firent le mot *huguenots*.

Selon eux, les protestants, principalement les calvinistes, étaient les gens du roi Hugon. Comme lui, ils faisaient sabbat; allant au prêche, comme lui ils erraient par les chemins dans l'ombre [1]; et leurs conciliabules poussaient les catholiques à les appeler huguenots, par terme de mépris.

Mais les protestants ne tardèrent pas à accepter le nom de huguenots, à s'en faire un titre de gloire, ainsi que les *Gueux* des Pays-Bas adoptèrent, vers le même temps, leur surnom et, s'en glorifiant, prirent pour armes l'écuelle et la besace. Au dire des protestants, le mot huguenot signifiait défenseur de la race de Hugues Capet, contre les Guises, princes lorrains, que les zélés catholiques déclaraient descendus de Charlemagne [2].

Selon d'autres étymologistes, c'était à cause des « huguenotes, » petite monnaie de peu de valeur, datant du règne de Hugues Capet, que l'on flétrissait du nom de huguenots les partisans de la religion réformée.

Ces trois dernières opinions manquent de vraisemblance. De fait, les réformés français furent appelés huguenots, pour qu'on pût les distinguer des luthériens, répandus dans toute l'Europe.

Au temps de Charles IX, les gens que l'on traitait de huguenots étaient par là voués à l'animadversion générale, comme ennemis de l'autel et du trône. Cela se voit de reste, quand on lit ce qu'un contemporain étranger a écrit: « Par ce nom de huguenots on distingue trois

1. *Ét. Pasquier*; *H. Martin*, Hist. de France, t. IX, p. 28, *en note*.
2. Opinion de Guy Coquille.

classes de personnes : les grands, les bourgeois, les gens du peuple. Les grands se sont mis dans la secte, poussés qu'ils étaient par l'envie de supplanter leurs ennemis ; les bourgeois, alléchés par les douceurs de la liberté et par l'espoir de s'enrichir, surtout des biens de l'Église ; les gens du peuple enfin, entraînés par de fausses opinions. Ainsi, l'on peut dire que dans les premiers c'était ambition ; dans les seconds, cupidité ; dans les derniers, ignorance. Les grands, se servant de la religion comme d'une entremetteuse, pouvaient se vanter d'être en grande partie parvenus à leur but, car le nom du prince de Condé et celui de l'amiral n'étaient pas moins aimés ni moins craints que ceux du roi et de la reine. Les bourgeois avançaient tous les jours dans l'accomplissement de leurs desseins ; et le bas peuple espérait, par la nouvelle religion, conquérir la gloire du ciel. Dans chaque province ils avaient un chef qui contrebalançait l'autorité du gouverneur du roi, si toutefois le gouverneur lui-même n'était pas des leurs. Sous ce chef il y avait plusieurs subordonnés de différents degrés, mais tous gentilshommes et de nobles familles, répandus dans le pays, et dont l'autorité et le pouvoir poussaient et contenaient le bas peuple. Venaient ensuite les ministres de la religion, ayant soin d'instruire adroitement celui-ci, de le confirmer dans ses croyances, et d'attirer de nouveaux prosélytes... Ces ministres faisaient souvent des collectes dans leurs églises, et les pauvres eux-mêmes y contribuaient de bon gré et largement [1]. »

Ambitieux, cupides, ignorants étaient les huguenots, d'après la relation de Jean Correro, selon qu'ils appartenaient à la noblesse, à la bourgeoisie ou au menu peuple. Cette assertion nous donne en substance l'opinion générale, eu égard aux réformés. Pour la corroborer, citons un autre contemporain, un Français, qui

1. *Relation de Jean Correro,* ambassadeur en France, 1569. *Doc. sur l'hist. de France.*

s'exprime ainsi : « Or estoit-il facille d'estre huguenot en ce temps-là, et n'estoient les fondemens de leur prétendue religion malaisez à apprendre ; il ne falloit qu'estre meurtrier, voleur, larron, sacrilége, paillard, adultère, voleur d'églises et de temples, briseur d'ymaiges, médire du pape, des cardinaux, évesques, prebstres, moynes et ecclésiasticques, estre meurtrier de telles gens, haïr et mesdire de la messe et du sainct sacrement de l'autel et dire que c'estoit Jehan le Blanc, bailler l'hostie à manger aux bestes et chiens, graisser ses bottes et soulliers du cresme et des sainctes huilles, faire son ordure fécalle dans l'eau béniste des eaubenoistiers et des fons, manger chair les vendredis, samedis, karesme et jours de jeusnes, prétendre qu'il n'est point de purgatoire en l'aultre vie, blasmer les pèlerinages, dire qu'il ne fault prier la Vierge Marie ni les sainctz, ni dire heures, ni matines, ni aultre office divin, sinon les psalmes de David, traduictz en vulgaire et rime françoise par Marot et Théodore de Bèze, et dire qu'il ne fault faire nulle bonne œuvre pour avoir la vie éternelle en paradis, ains que c'est assez de croire en Dieu et en Jésus-Christ, lequel, par sa mort et passion, a tout faict pour nous en ce monde avant que d'en partir. Voilà ce que faisoient les Françoys desbauchez de la religion catholicque, pour se mettre de la prétendue huguenoticque, et estre bien venus des seigneurs, gentilshommes et juges de justice qui estoient de ceste faction [1]. »

Qu'on s'étonne, après une pareille diatribe, des mesures toujours rigoureuses, souvent injustes, cruelles parfois, que l'autorité prenait contre les « mangeurs de lard en carême ! » Quiconque n'observait pas le carême, était suspect d'hérésie, et par cela même regardé comme un ennemi de la société, un être dangereux « On traînait au supplice, presque comme un parricide, celui qui, au lieu de poisson, avait mangé du porc. Quelqu'un avait-

1. *Mémoires de Cl. Haton*, t. Ier.

il mangé de la viande, tout le monde s'écriait : O ciel! ô terre! ô mer! l'Église est ébranlée, le monde est inondé d'hérétiques [1]. »

Les édits forcèrent les gens à s'abstenir de chair, et défendirent de vendre de la viande en carême à ceux qui n'avaient pas un certificat du médecin [2]. Ils ne voulurent pas qu'on en pût vendre même à des huguenots [3], et les Hôtels-Dieu eurent le privilége de cette vente [4]. Il fallait à l'acheteur un certificat du médecin; en outre, le boucher prenait le nom et l'adresse du malade. Puis, on exigea qu'à l'attestation du médecin fut jointe une attestation du curé, spécifiant la nature de la maladie et la qualité de la viande à manger, — viande de boucherie, bien entendu, non volaille ou gibier.

Pendant les pacifications, les huguenots étaient presque mis hors la loi, et gravement menacés par les masses; à plus forte raison, quand les crises de guerre religieuse éclataient; à plus forte raison encore, lorsqu'ils avaient commis des actes cruels dans telle ou telle localité, et que les catholiques usaient de représailles.

Courez sus aux huguenots! Ce cri de ralliement contre les réformés, retentissant d'un bout de la France à l'autre, devenait le signal de quelque exécution sanglante. Des hommes de guerre s'acharnaient contre eux. Tel M. de Villebon, surnommé le « capitaine Boutefeu [5]; » tel Blaise de Montluc, tenté d'égorger de ses propres mains un minitre protestant, qui venait négocier avec lui. En Guienne, Montluc fut toujours accompagné de deux bourreaux, auxquels il souffrit que l'on donnât le nom de « ses laquais. » Sur sa manière d'agir, lors des

1. *Erasmi Epistol.*
2. *Édit de Henri II*, ann. 1549.
3. *Édit de Charles IX*, année 1563.
4. *Édit de Charles IX*, ann. 1565, confirmé par arrêt du parlement, 1575, 1595.
5. *Mém. de Cl. Haton*, t. Ier.

troubles, il édifie lui-même la postérité, en écrivant dans ses *Commentaires* : « Et voy-là la première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence n'y escriture, car en ces choses j'ay ouy dire qu'il faut commencer par l'exécution [1]. »

Entre le papiste et le huguenot, aucun accord ne pouvait durer. Après les combats, chacun croyait avoir vaincu son adversaire, chacun était avide de repos. L'un et l'autre redisaient volontiers la *chanson de vive le roy* :

Vive le roy, le conseil et la reyne (Catherine),
Vive le bon cardinal de Lorraine,
Vive Hugonis, Marcel et ses suppôts;
Vive Calvin, pourveu qu'ayons repos.
Vive le roy, le conseil et la reyne,
Vive le bon cardinal de Lorraine [2].

Les rivaux cessaient de se tuer, par lassitude, quand un bon nombre d'entre eux jonchaient les champs de bataille, quand une ville, devenue la proie des uns ou des autres, restait à peu près déserte. Sous le rapport des pratiques religieuses, combien de fois les soldats catholiques péchaient autant que les huguenots, auxquels ils imposaient leur foi par la violence ! Les deux partis contenaient une certaine quantité d'hommes alléchés par l'enivrement des combats, et qui, sans difficultés, suivant les circonstances, eussent passé d'une armée dans l'autre. Car « les gens de guerre du camp catholique, excepté le pillage des églises et saccagement des presbytères, étaient, au reste, aussi méchants et quasi plus que les huguenots [3] ... » Ils mangeaient chair en carême, n'entendaient plus la messe, ne jeûnaient plus, n'observaient plus les jours d'abstinence. Orthodoxes, papistes de nom, ils vivaient en France comme en pays

1. *Commentaires de Blaise de Montluc,* Liv. V.
2. Chanson composée en 1568.
3. *Mém. de Claude Haton,* t. II, ann. 1568.

conquis. De même, parmi l'armée protestante, où s'enrôlaient beaucoup d'étrangers, les opinions de Luther ou de Calvin n'étaient qu'un prétexte à combats, à pilleries, à cruautés inouïes. « Certes, remarque un généreux chef de huguenots; certes, un chacun se doit mettre devant les yeux, quand il void le royaume embrasé de guerres, son ire et son courroux, et plustôt à l'encontre de soy que contre ses ennemis; car les uns disent : « Ce sont les huguenots, qui par leurs hérésies excitent ces vengeances sur eux. » Les autres repliquent : « Ce sont les catholiques, qui par leurs idolâtries les attirent [1]. »

Une estampe retraçait les malheurs du royaume. C'était une composition qui représentait le diable sortant de l'enfer et beaucoup de personnages commettant des voleries et des cruautés. A droite, en haut, une maison sur laquelle on lit : *France*. De nombreuses inscriptions, en français et en allemand, se rapportent aux affaires de France [2]. En novembre 1569, Coligni campa près de Toulouse, et l'armée protestante commit de graves désordres. Elle brûla toutes les fermes qui appartenaient aux officiers du parlement de Toulouse. On écrivit sur les débris encore fumants, ces mots : « *Vengeance de Rapin.* » Ce Rapin avait été condamné par le parlement.

Dans les guerres de religion, tous les Français avaient pris les armes, sans distinction de rangs, et tous, même la milice bourgeoise, s'étant enhardis, fournissaient « un bon nombre d'arquebusiers [3]. » Tout à coup, quelque tumulte agitait une ville. Chose rare si le sang ne coulait pas à flots. Gastines et ses frères, marchands, rue Saint-Denis, à Paris, furent pendus en 1569, pour avoir célébré la cène dans leur maison. L'autorité démolit leur demeure; elle éleva à la place une pyramide sur laquelle

1. *Mém. de La Noue*, Chap. xxx.
2. Estampe in-f°, en large, de 1569. Indiquée dans les *Monum. de l'hist. de France*, par Hennin.
3. *Relation de Jean Correro.*

fut gravé l'arrêt de leur condamnation. Lorsque, aux conditions du traité de Saint-Germain, les réformés voulurent détruire cette pyramide, le peuple parisien s'y opposa. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de la capitale, fut obligé de marcher avec des troupes pour soutenir les ouvriers qui accomplissaient leur tâche.

Aux faits de discordes civiles venaient souvent se joindre les troubles de la nature, ainsi que le montre la publication (1570), d'un *Discours sur l'espouvantable et merveilleux desbordement du Rosne, dans et à l'entour de la ville de Lyon, et sur les misères et les calamités qui y sont advenues* [1]. Les impôts augmentaient en sens parallèle du défaut d'industrie et de commerce qui signale les époques agitées. Quelqu'un demanda, plus tard, à Charles IX, s'il ne serait pas possible, au besoin, « de prendre de l'argent sur les villes et villages. » Il répondit : « Le peuple est si foulé et opprimé qu'il faudrait voir, avant d'accorder la levée desdits deniers, s'il l'a agréable et y veut fournir de sa bonne volonté [2]. »

Au milieu des craintes, des haines, des menaces, des misères, les goûts de fêtes ne passaient point. Époque de sang et de folies ! La Renaissance marchait toujours et ne perdait aucun de ses droits, qu'elle devait conserver longtemps encore. Au mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche, célébré à Mézières (26 septembre 1570), la cour invita les princes et grands huguenots, qui s'excusèrent, tout en assurant Catherine de leur dévouement et de leur oubli du passé. Il y eut, en France, de splendides réjouissances publiques. A Provins, par exemple, la gaieté des populations se manifesta : boutiques fermées, revue de milice bourgeoise, feu de joie, pièces d'artillerie tirées.

La paix de Saint-Germain contenait une clause propre à cimenter la réconciliation des deux Églises. Catherine

1. *Arch. cur. de l'hist. de France*, t. VI, p. 395.
2. *Id.*, 2e série, t. VII, p. 57.

voulait marier sa fille Marguerite avec le jeune Henri de Béarn. Mais ce projet mécontenta les catholiques, qui le trouvèrent impraticable, se concertèrent et crièrent à la trahison. Le prévôt de Paris, Marcel, adressa des remontrances à Charles IX. Il déclara que cinq cents gros marchands de la Cité étaient décidés à le suivre, à s'expatrier avec lui, puisqu'on les opprimait dans leur foi.

A ce propos, les catholiques ne manquèrent pas de menacer les protestants, en répondant à leur *chanson de la Messe* (V. plus haut, p. 323) par la *Chanson de Marcel, prévôt des marchands,* dont le refrain était :

Vous yrez à la messe,
Huguenots, ou Marcel vendra
Ses biens, et de vitesse
Hors de France s'en ira [1].

En aucun lieu de l'Europe, d'autre part, l'horreur des protestants pour la messe ne se ralentissait. Quand le comte de Worcester, envoyé à Paris, en 1571, comme député de la reine d'Angleterre, fut choisi pour servir de parrain à la fille de Charles IX, Élisabeth ne lui permit pas, quoiqu'il fût catholique, d'assister à la messe qu'on célébra à cette occasion [2].

Que d'aigreur et d'animosité! Que présageaient de pareils actes, dans un moment de réconciliation!

La troisième paix n'empêcha pas de massacrer des huguenots à Rouen et à Orange, en 1571. Rien de loyal dans les promesses de Catherine de Médicis. Coligni parut à la cour; un synode tenu à la Rochelle rédigea la confession regardée, aujourd'hui encore, comme la règle des protestants.

Le roi, à l'instigation de Coligni, obligea les marguilliers des paroisses du royaume à établir les comptes, à donner déclaration du revenu de leurs fabriques, et à

1. Chanson composée en 1570.
2. *Strype*, dans Henri Hallam, Histoire constitutionnelle d'Angleterre.

envoyer ces pièces aux baillis [1]. Après examen de commissaires, il taxa chaque église ou fabrique, suivant son revenu. Les églises brûlées par les protestants furent soumises à une redevance moins élevée que les autres; celles qui ne purent payer comptant, furent autorisées à vendre leurs calices, joyaux, terres, rentes et revenus, ou à imposer les paroissiens.

Des libelles et placards catholiques traitèrent alors Charles IX de sacrilége, simoniaque et hérétique [2].

Ainsi, malgré les arrangements conclus entre la cour et les protestants, une sombre catastrophe semblait inévitable et prochaine. Jeanne d'Albret ne cessait de craindre la fausseté de Catherine, qui la pressa de venir au Louvre avec son fils. Jeanne se rendit à Paris, vers le milieu de mai 1572, tomba malade le 4 juin, et expira cinq jours après.

Cette mort précipitée donna lieu à des soupçons fondés, chez les huguenots. Tous ceux des leurs qui approchaient Catherine disparaissaient si promptement! Condé, dont le duc d'Anjou avait semblé approuver l'assassinat! D'Andelot, « qui estoit un chevalier sans peur [3], » et le duc de Deux-Ponts, qui avaient succombé bien subitement, en moins d'un mois [4]! Le cardinal de Châtillon, frère de Coligni, tué par le poison! et le maréchal de Vieilleville, un des chefs des « politiques, » à leur naissance, qui avait expiré tout à coup, pendant une visite de la cour à son château de Durétal!

De vagues pressentiments saisirent les Parisiens, à propos des noces de Navarre, premier mariage mixte entre les deux religions. Ils disaient que « ces noces seraient vermeilles, » c'est-à-dire sanglantes, qu'elles n'auraient pas lieu, ou coïncideraient avec un combat. Une chanson en seize couplets, « contre les huguenots de

1. Édit de 1571.
2. *Mém. de Cl. Haton*, année 1571.
3. *Mém. de La Noue.*
4. D'Andelot le 27 mai 1567, et le duc de Deux-Ponts, le 14 juin.

France, » courait les rues depuis quelques temps. On y remarquait ce troisième couplet, sur Coligni :

Lequel bientost s'en ira,
Ou sera
Pendu à une potence,
Paissant de sa chair et peau
Le corbeau,
Pour dernière repentance...

et le seizième :

Prions tous Dieu d'un accord
Sans discord
Qu'il nous donne cette année
La grâce et le pouvoir
A tous voir
L'hérésie exterminée [1].

« Avant quinze jours on verra *merveille* » écrivait Morillon.

Contrairement aux craintes émises, le mariage eut lieu paisiblement à Notre-Dame (18 août). Le cardinal de Bourbon bénit les époux. Tandis que la mariée entendait la messe, Damville montra à l'amiral les drapeaux gagnés à Moncontour, lesquels se trouvaient au haut de la voûte. « Il faudra bientôt arracher ceux-là, pour y en loger de mieux séans, dit Coligni, voulant parler de ceux qu'il espéroit gagner sur les Espagnols [2]. » Les invités paraissaient s'entendre, oublier le passé, croire en un meilleur avenir. Des médailles, parvenues la plupart jusqu'à nous, allaient être frappées à l'occasion de cette heureuse solennité. Une d'elles contenait les chiffres de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre, placés au milieu d'un lien, avec cette devise : *Constricta hoc discordia vinclo,* La discorde enchaînée par ce lien, et au revers l'agneau pascal, disant : *Vobis annuncio pacem,* Je vous annonce la paix. Une autre, pourvue

1. Chanson composée en 1572. Dans *Leroux de Lincy.*
2. *D'Aubigné,* Histoire, t. II, liv. I, ch. III.

du même type, avait au revers une « Femme tenant au-dessus de la flamme d'un autel un serpent qui se mord la queue, » et ces mots : *Æterna quæ* (sic) *munda*, Ce qui est pur est éternel [1]. Il parut aussi une « Prognostication touchant le mariage de Henry, Roy de Navarre, et de Marguerite de France, calculée par Me Bernard Abbatia, docteur médecin [2], où l'on voyait les armes de France soutenues par deux anges.

Quoiqu'il en dît, Bernard Abbatia, « astrologue du très-chrétien roy de France, » ne pouvait lire dans les cœurs de Charles IX, de Catherine, du duc d'Anjou, des Guises, de Tavannes, et des plus ardents seigneurs catholiques.

Conspiraient-ils dans l'ombre? Voulaient-ils d'un coup trancher toutes les têtes de l'hydre? Songeaient-ils à verser des torrents de sang pour assurer le triomphe de la foi? Se rappelaient-ils que Henri II voyait dans chaque calviniste un ennemi du trône, et voulaient-ils sauver le roi?

L'histoire hésite encore à se prononcer sur la préméditation des acteurs en scène dans l'épouvantable tragédie dont il va être parlé; elle n'a pu découvrir s'ils « se préparèrent à la feste de la Saint-Barthélemy, » suivant l'expression de Brantôme, bien que la correspondance de Charles IX avec François de Mandelot, gouverneur du Lyonnais, établisse que le jour fatal était arrêté dix jours au moins auparavant [3].

Le duc d'Albe avait précédemment prononcé devant Catherine de Médicis les mots de « Vêpres siciliennes. » Elle se les rappela le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemi. Elle imita le despotisme implacable de Philippe II, qui frappait les protestants avec fureur. Sans

1. *Trésor de numism. et de glypt.*, Méd. franç., 1re partie.
2. In-8°, *Paris*, 1572, avec figures. Bibl. impér.
3. *P. Pâris*, Avant-propos de la *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot*, in-8°, *Paris*, 1830.

conviction religieuse, elle se para du manteau de la religion pour accomplir une œuvre politique. Voilà ce qu'on a paru admettre généralement.

« Le faible et honteux gouvernement de la France, dit Michelet, ne voulut pas rester en arrière. L'exaspération des catholiques était devenue extrême, lorsqu'aux noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois, ils virent arriver dans Paris ces hommes sombres et sévères qu'ils avaient souvent rencontrés sur les champs de bataille, et dont ils regardaient la présence comme leur honte. Ils se comptèrent et commencèrent à jeter des regards sinistres sur leurs ennemis. Sans faire honneur à la reine mère ni à ses fils d'une dissimulation si longue et d'un plan si fortement conçu, on peut croire que la possibilité d'un tel événement avait été pour quelque chose dans les motifs de la paix de Saint-Germain. Cependant un crime si hardi ne serait pas entré dans leur résolution s'ils n'eussent craint un instant l'ascendant de Coligni sur le jeune Charles IX. Sa mère et son frère, le duc d'Anjou, qu'il commençait à menacer, ramenèrent à eux par la peur cette âme faible et capricieuse, où tout se tournait en fureur, et lui firent résoudre le massacre des protestants aussi facilement qu'il aurait ordonné celui des principaux catholiques [1]. »

Afin de venger son père, Henri de Guise désirait la mort de Coligni, dont le bras, prétendait-on, avait armé Poltrot. Maurevert, surnommé « le tueur du roi, » blessa l'amiral le 22 août, et, le 24, après un grand conseil, de deux ou trois heures de la nuit, les cloches des églises sonnèrent.

Le cri : *Tue! Tue!* y répondit. Les massacreurs, la croix blanche au chapeau et le mouchoir blanc au bras [2], se mirent à l'œuvre, pour tuer tous les huguenots. Charles IX le voulait, « afin qu'il n'en restât plus un pour

1. *Précis de l'hist. de France.*
2. *Mém. de l'Estat de France.*

lui reprocher après la mort de Coligni, » assassiné par Besme, créature des Guises qui, pour récompense, marièrent celui-ci plus tard à une de leurs parentes [1]. Le bâtard d'Angoulême convia les soldats catholiques à « aller de l'amiral aux autres, » à exécuter fidèlement la volonté du roi. Avec les Guises, les ducs de Nevers et de Montpensier, il criait à la foule que les huguenots avaient conspiré et résolu d'assaillir Charles IX dans le Louvre.

Point de quartier pour les gens de la religion. Selon un des conseillers du roi et de la reine mère, « le péché était aussi grand pour peu que pour beaucoup. » Tavannes avait dit : « La guerre est inévitable, il vaut mieux la gagner à Paris que la mettre en doute en rase campagne. » Et il s'écria, en parcourant les rues : « Saignez; la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. »

Les maisons des huguenots avaient été marquées de blanc. La plupart furent surpris dans leurs lits. Outre l'allemand Besme, qui était allé tuer Coligni à son hôtel, et qui, sur l'invitation de Henri de Guise, avait jeté le cadavre par la fenêtre, des assassins frappèrent Téligni, gendre de l'amiral, La Rochefoucauld, ami du roi, Pardaillan, la Force et tant d'autres, impitoyablement égorgés.

Incroyable délire! rage du sang! contagion de l'assassinat! Un gentilhomme fut poursuivi, la hallebarde aux reins, jusque dans la chambre et dans la ruelle de la reine de Navarre. Un catholique racheta des massacreurs plus de trente huguenots, pour les torturer à plaisir. On mena au roi Henri de Béarn et le prince de Condé, et Charles IX leur dit : « Je ne veux plus qu'une religion dans mon royaume; la messe ou la mort? choisissez [2]! Selon l'Estoile, dont le récit est contesté, d'une des fenêtres du Louvre le roi « giboya aux passants, » aux

1. *R. de Bouillé,* Hist. des ducs de Guise, t. II. Cité par H. Martin.
2. D'après Tavannes et d'Aubigné.

huguenots qui fuyaient par le faubourg Saint-Germain, de l'autre côté de la Seine.

Combien périrent ? Au moins deux mille personnes, sinon quatre mille, sinon dix mille, comme des historiens l'ont avancé. Les fossoyeurs du cimetière des Innocents, seulement, enterrèrent onze cents morts arrêtés aux coudes de la Seine près de Chaillot, d'Auteuil et de Saint-Cloud [1].

Quoique le massacre eût été organisé, — l'orfévre Crucé, le boucher Pezou et le libraire Kœrver dirigaient le menu peuple, — la chose se fit avec désordre. Les huguenots ne furent pas atteints seuls. Parmi les exécuteurs, celui-ci poignardait un créancier, celui-là un rival, cet autre un ennemi ; et plus d'un voleur appelait hérétique l'homme qu'il voulait piller. Un chanoine de Notre-Dame fut tué dans sa maison. Pourquoi ? « C'étoit, dit un historien, un homme d'un mauvais caractère, et médiocrement agréable aux officiers de la ville. » Bussi d'Amboise frappa son cousin, marquis de Resnel, avec lequel il disputait d'un héritage ; la Pataudière, intendant du duc de Montpensier, assassina le général des finances du Poitou, pour avoir sa place ; Tanchou, prévôt des maréchaux, força Loménie, secrétaire du roi, à lui céder presque pour rien sa terre de Versailles, puis il ne l'épargna pas.

D'après un témoin de la tragique journée, « le bruit continuel des arquebusades pistolets, les cris lamentables de ceux qu'on massacrait, les hurlements des meurtriers, les corps détranchers tombant des fenêtres ou traînés à la rivière, le pillage de plus de six cents maisons, faisoit ressembler Paris à une ville prise d'assaut. Les rues regorgeoient tellement de sang qu'il s'en formoit des torrents surtout dans la cour et le voisinage du Louvre. La rivière étoit toute rouge et couverte de cadavres..... » Toute la journée le fils du seigneur de la Force contrefit

1. Comptes de la ville de Paris.

le mort, sous les cadavres de son père et de son frère aîné, jusqu'à ce que, le soir, un artisan apitoyé lui sauvât la vie.

Soit que le remords lui vînt tout à coup, soit qu'il eût entendu quelque voix vengeresse le maudire, Charles IX tremblait. Mais, le lendemain, un prétendu miracle lui rendit la fièvre de sang. Une aubépine avait refleuri dans le cimetière des Innocents. Le roi, la reine mère et toute la cour allèrent à Montfaucon, voir « ce qui restait du corps de l'amiral » attaché au gibet par les pieds : la tête avait été envoyée à Rome, comme un trophée. A dater de ce jour, les expositions à Montfaucon devinrent plus rares.

Un poëte improvisa aussitôt ce quatrain :

Ci-gît (mais c'est malentendu,
Ce mot pour lui est trop honnête),
Ici l'amiral est pendu
Par les pieds faute de tête.

Le massacre recommenca. Le 25 août, meurtres du seigneur de Beauvoir, ancien gouverneur du roi de Navarre, et de l'historien Pierre de la Place, président en la cour des aides. Le troisième jour, ce fut le tour de Ramus, philosophe, qui tomba sous les coups d'un rival, du professeur Charpentier, malgré les défenses faites par Charles IX et Catherine d'immoler celui qu'Estienne Jodelle avait appelé « le rameau d'or [1]. »

Des ordres partirent pour les provinces, pour arrêter ou massacrer les huguenots. Quelques gouverneurs refusèrent de s'associer au crime. L'histoire a conservé la noble réponse envoyée, dit-on, par le vicomte d'Orthes, gouverneur de Bayonne, à Charles IX : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'ai trouvé que de bons citoyens et de fermes soldats, mais pas un

1. Vers placés en tête de la *Grammaire française* de Ramus, 1572.

bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir employer en chose possible, quelque hasardeuse qu'elle soit, nos bras et nos vies. » — « Sire, osa répondre Saint-Hérem, j'ai reçu un ordre sous le sceau de Votre Majesté de faire mourir tous les protestants qui sont dans ma province (Auvergne). Je respecte trop Votre Majesté pour ne pas croire que ses lettres soient supposées, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'Elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » Montmorenci, dans l'Ile-de-France; Matignon, en Basse-Normandie; Longueville, en Picardie; Charni, en Bourgogne; de Gordes, en Dauphiné; de Tende, en Provence, et Joyeuse, en Languedoc, n'exécutèrent pas les ordres de Charles IX. Le bourreau de Lyon dit: « Je ne tue que des coupables, et n'exécute que des jugements légitimes. » Celui de Troyes déclara « qu'il n'étoit de son office d'exécuter aucun sans qu'il y eut sentence de condamnation [1]. »

Nous aimons à citer de pareils traits, qui deviennent des preuves de courage insigne, dans les moments suprêmes, quand la tyrannie et la superstition des princes ne se feraient pas scrupule d'ajouter des crimes aux crimes, de tuer ceux qui leur résistent, pour se donner raison.

Le roi, après avoir entendu une messe solennelle, tint un lit de justice et prit, en plein parlement (26 août), la responsabilité de l'horrible nuit. Les jours suivants, on tua encore; il y eut des meurtres un mois durant.

Des massacres ensanglantèrent Meaux, la Charité, Orléans, Troyes, Saumur, Angers, Bourges, et bien d'autres villes. Mandelot, gouverneur du Lyonnais, demanda au roi une part des dépouilles des victimes qui succombèrent à Lyon [2]. Montferrand, gouverneur de Bordeaux, fit exécuter les ordres de la cour avec beau-

1. *Mém. de l'Estat de France.*
2. *P. Pâris,* Correspondance de Charles IX et de Mandelot.

coup de cruauté. Carouges, gouverneur de Rouen, laissa fuir d'abord ceux qui voulurent quitter la ville, mais s'absenta ensuite pour laisser agir les fanatiques. A Toulouse, les massacreurs attachèrent à la potence cinq conseillers du parlement « en robes rouges. » Somme toute, dans les provinces, on compta de quinze à vingt mille martyrs.

L'Hospital doit figurer dans ce nombre. L'ex-chancelier vivait retiré en son château de Vignay, près d'Étampes, avec sa famille. Des assassins se présentèrent, et furent arrêtés par des cavaliers, au moment où ils voulaient pénétrer dans la demeure du vieillard, impassible devant le danger. Six mois après, L'Hospital mourut, répétant toujours, en pensant à la Saint-Barthélemi : *Excidat illa dies!* Périsse à jamais le souvenir de ce jour exécrable!

Une terreur profonde saisit les contemporains, qui se figurèrent entendre un horrible tumulte dans l'air autour du Louvre, pendant sept nuits après celle de la Saint-Barthélemi, — un « concert de voix criantes, gémissantes et hurlantes, mêlées parmi d'autres voix furieuses, menaçantes et blasphémantes, le tout pareil à ce qu'on avait ouï la nuit des massacres... »

Il faut remarquer, d'ailleurs, que beaucoup de gens crurent apercevoir des prodiges à chaque grand fait de la Réforme : dragons de feu, hommes flamboyants, apparition de plusieurs soleils et de plusieurs lunes, images allégoriques, bêtes gigantesques, etc. Une gravure de 1572 donna la grandeur « de la comette qui apparut cette année, avec figures énigmatiqmes sur son pronoctique[1]. »

Les siècles n'avaient rien changé aux effets de la peur, cherchant dans les idées superstitieuses une explication des malheurs du temps.

Pour un moment, la Saint-Barthélemi « sembla as-

1. Cartons de la Bibl. imp.

sommer les protestants... Il y eut panique et vertige. Ils s'enfuirent par toutes les routes... Il y eut encore de nombreux héros, mais peu de martyrs [1]. »

Ce fut un crime nutile. Gabriel Naudé, dans son livre au cardinal Bagni, note la Saint-Barthélemi comme un coup d'État « incomplet, » parce que Charles IX n'y tua pas les Guises. Il est vrai que le roi appelait Henri de Guise « un mauvais garçon, » et qu'en le frappant, lui et sa famille, il eut politiquement agi dans l'intérêt des Valois.

Une chose aussi odieuse que le massacre du 24 août 1572, appelé « les Matines de Paris, » c'est la joie qu'il excita parmi les catholiques. Le 28, on célébra un jubilé extraordinaire à Paris. Le 7 septembre, une procession générale se fit à Provins, avec le chef de saint Quiriace, pour remercier Dieu de la mort de Coligni [2]. Des processions semblables eurent lieu par toute la France. Toulouse, pendant deux siècles, fêta annuellement le massacre.

Douze médailles françaises, environ, retracèrent la Saint-Barthélemi. Sur une, on lit : *Pietas excitavit justitiam,* La piété a éveillé la justice; sur une autre est cette devise : *Virtus in rebelles*, Vaillance contre les rebelles. Charles IX, revêtu des habits royaux, la couronne en tête, assis sur le trône, tenant de la main droite une main de justice, et de l'autre une épée nue enlacée d'une palme, foule aux pieds des cadavres [3]. Sur une troisième, l'effigie du roi est accompagnée d'une légende en français : « Charles IX, dompteur des rebelles ; 24 aoust 1572. » Au revers, Hercule assomme l'hydre.

La flatterie exagérait la victoire. Toutes les têtes de l'hydre ne disparurent point.

On frappa aussi une médaille à Rome. D'un côté le

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. X.
2. *Compte du Chambrier de saint Quiriace,* dans Rivot, t. VI.
3. *Trésor de numism. et de glypt.*, Méd. franç., 1re partie.

portrait de Grégoire XIII, de l'autre un ange exterminant les huguenots; et ces mots en exergue : *Hugonotorum strages*, Massacre des huguenots. Salves d'artillerie; feux de joie; messes d'actions de grâces auxquelles assistèrent le cardinal de Lorraine, le sacré collége et le pape, [1] qui envoya la Rose d'or à Charles IX. Par ordre du pape, Vasari peignit le massacre des hérétiques, avec cette inscription : *Pontifex Colignii necem probat*, Le pontife approuve le meurtre de Coligni [2].

Cette composition, placée au Vatican, s'y trouve encore. Le cardinal de Lorraine compta mille écus d'or au courrier qui lui apporta la grande nouvelle.

Philippe II félicita la cour de France par un ambassadeur spécial. Il offrit ses secours pour achever l'œuvre.

Mais les auteurs et les acteurs de la tragédie pensaient l'avoir achevée. Pour dénoûment, le parlement de Paris avait condamné Coligni comme « criminel de lèze-majesté, perturbateur et violateur de paix, ennemi du repos, tranquillité et sûreté publique. » Il avait fait pendre en Grève le capitaine Briquemaut et le capitaine Arnaud de Cavaignes, coupables de protestantisme [3]. Tandis que bien des âmes indignées partageaient la douleur de madame l'amirale, « la perle des dames du monde, » les armoiries, portraits, tableaux, peintures quelconques rappelant les traits ou le nom de Coligni, furent cassés et lacérés. Tous les gens qui connaissaient des huguenots furent tenus de les dénoncer dans l'espace de neuf jours à leurs curés, sous peine, le terme passé, d'être déclarés excommuniés.

Certains fanatiques croyaient le protestantisme vaincu; mais la Saint-Barthélemi n'aboutit qu'à créer le grand parti des modérés ou politiques, contrairement à l'espoir du roi d'Espagne qui, associant les « Matines de Paris »

1. *De Thou*, Liv. LIII.
2. *Berger de Xivrey*, Recueil des lettres missives de Henri IV. *Doc. inéd.*
3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 565.

et les exécutions ordonnées par le duc d'Albe à la victoire de Lépante, se figurait tenir bientôt entre ses mains la monarchie universlle vainement rêvée par Charles-Quint.

Des catholiques riaient fort en regardant une médaille satirique des huguenots, ou en lisant un livre, très-rare aujourd'hui, avec gravures, intitulé : « Généalogie et la fin des huguenaux et descouverte du calvinisme [1]. » On y voyait, entre autres gravures ou scènes de singeries, deux singes à cheval sur un lion; un autre prêchant en chaire, et un autre visant, avec un fusil, un crucifix. Beaucoup de gens déclamaient avec entraînement une « Ode trionfale au Roy, sur l'équitable justice que S. M. feit des rebelles, la veille et jour de Saint-Loys [2]. »

Par la Saint-Barthélemi, les catholiques pouvaient agir en vainqueurs, au moins pendant quelques jours. Naturellement, les apologistes fourmillèrent, ainsi que les poëtes de l'assassinat. Jodelle se distingua, lui libertin et athée : le duc d'Anjou le lança sur le cadavre de Coligni, qu'il insulta. Baïf et Daurat ne ménagèrent pas non plus les injures à l'amiral expiré. L'honnête du Faur de Pibrac défendit la cause des massacreurs, en style qui n'a rien de comparable avec le style de ses « quatrains. » Qui eût reconnu là le courageux conseiller au parlement de Paris, impliqué dans l'affaire de du Bourg [3]?

Un gentilhomme romain, familier du cardinal de Lorraine, Camille Capilupi, célébra en italien le « stratagème de Charles IX » contre les huguenots, « l'admirable dissimulation du roi Très-Chrétien et de sa mère. » Le parjure, le meurtre et la trahison trouvèrent un panégyriste, à la fois naïf et machiavélique, dans Capilupi, dont l'œuvre fut promptement traduite en français, mais en partie étouffée par les habiles conseillers de Catherine.

1. *Par Gabriel de Saconay*, in-8°, *Lyon*, 1572.
2. *Par Cl. Nouvelet*, in-4°, *Paris*, 1572.
3. Voir plus haut, p. 306.

Frappez, bons amis de cour; écrasez ceux qui tombent. Pour quelque faveur ou quelque argent, déshonorez vos plumes. Raillez les victimes, louez les bourreaux. Ce que vous faites aujourd'hui contre les protestants, vous le ferez demain contre les catholiques, vous le ferez plus tard contre tous les vaincus de toutes les causes!

Ces écrivains qui publiaient tant de libelles, « avec privilége du roi, » péchaient par légèreté. C'était là leur moindre défaut. Ils croyaient à la ruine définitive des huguenots, et s'enhardissaient d'autant plus à accumuler sur eux leurs injures. Les plus convaincus n'étaient pas les plus acerbes.

Ils comptaient sans le réveil du sens moral, qui ne dort jamais longtemps chez les Français.

Au lieu de se taire, les âmes droites répondirent. Les protestants s'exaltèrent en disant la « chanson des massacres de France, » sur le chant du psaume 65: « Que Dieu se monstre [1]; » en décochant des traits satiriques contre le « chasseur déloyal, » et sa mère « Jézabel. » Sur la floraison de l'aubépine, au cimetière des Innocents (V. plus haut, p. 360), ils publièrent ce distique:

Florescunt spinæ ; caveant sibi lilia, raro
O Lilia sub spinis surgere laeta solent.

« Les épines fleurissent: gare aux lis, rarement les lis poussent heureusement sous les épines. »

Partout surgirent les lamentables complaintes, les récits indignés, les pamphlets haineux, les appels solennels à l'Europe, au monde entier. La parole fut aux réchappés du « déluge, » qui accablèrent sous leurs sarcasmes et leurs malédictions les hommes du 24 août.

Un disciple de Henri Estienne, le précepteur de Henri de Navarre, Florent Chrestien, protesta le premier contre eux. Le jurisconsulte Hotman adressa à toutes les

1. *Bibl. imp.*, Fonds Saint-Victor, n° 359.

puissances son factum *De furoribus gallicis* [1], déchirant les voiles qui couvraient la journée mémorable. *Le tocsin contre les massacreurs* acheva de dénoncer au monde le crime des catholiques.

Çà et là se réunirent les tronçons épars de l'hydre. Que de protestants, en contemplant le magnifique buste de Coligni, par Jean Goujon [2], juraient de venger l'amiral et ses co-martyrs! Les réformés reprirent les armes dans plusieurs villes, où ils se jetèrent en désespérés.

La quatrième guerre de religion s'alluma, et dura quelques mois de l'année 1573, époque où furent frappés par les catholiques un jeton de confrérie et un autre relatif à la ligue, dans Dijon, plus un troisième à Beaune, témoignant de tentatives pour établir la ligue.

Aussi, quand les catholiques se promettaient d'«achever leur œuvre,» l'horreur qu'inspirait la Saint-Barthélemi donnait des auxiliaires considérables aux protestants, manquant de chef et d'armée, mais disposés à se révolter et à se défendre isolément, dans la Rochelle, Montauban, Nîmes et Sancerre. A la Rochelle, ils se distinguèrent devant une armée commandée par le duc d'Anjou, qui ne sut pas prendre la ville, « où devoit s'esteindre la malheureuse et perverse hérésie [3]. »

Toutefois, le siége de la Rochelle révéla aussitôt la discorde des protestants et la dissolution des catholiques. Les protestants se disputaient entre eux, dans les intervalles des attaques. Il y eut, au milieu de la ville, un parti «fanatique,» décidé à combattre jusqu'à la mort, et qui sauva la Rochelle... « On voyait, à la marée basse, les femmes et les ministres, jusqu'aux enfants, les pieds dans l'eau, qui marchaient sous le feu, incendiant les vaisseaux qu'on coulait pour fermer le port, attaquant

1. Publié sous le pseudonyme d'*Ernestus Varamundus*, in-4°, *Edimbourg*, 1573.

2. *Musée du Louvre.*

3. *Bibl. imp.* Mss. de Bethune. Vol. cot. 8,754.

intrépidement les redoutes des catholiques [1]. » Le parti moins exalté inclinait vers la capitulation, plutôt que de se résoudre aux derniers sacrifices.

Le duc d'Anjou, sur ces entrefaites, fut élu roi de Pologne, et la cour de France voulut terminer la guerre avant l'arrivée des ambassadeurs polonais, auxquels il ne fallait pas offrir le spectacle d'une guerre intérieure. Par traité, le plein exercice du culte devait être accordé à La Rochelle, à Nîmes et à Montauban, qui jouiraient de la liberté de conscience, avec amnistie, réintégration des réformés dans leurs biens et honneurs. L'édit de Boulogne (juillet 1573), que les Rochellois imposèrent, devait mettre fin à la quatrième guerre de religion.

Mais Sancerre, non comprise dans les clauses de paix, subit un siége mémorable, pendant lequel les habitants souffrirent les horreurs de la famine. Ils mangèrent les ânes, les mulets, les chevaux, les chats, les souris. Un père et une mère, dont la fille était morte de misère, en firent un horrible repas. Les épisodes de ce siége donnèrent lieu au proverbe : « La faim de Sancerre. » Là, on tint encore plusieurs semaines après la paix de La Rochelle. Cependant, quand l'ambassade de Pologne franchit notre frontière, La Châtre, gouverneur du Berri, reçut de la cour l'ordre de traiter promptement avec les Sancerrois, auxquels il garantit la vie, les biens et la liberté de conscience, et qui capitulèrent le 19 août.

Peu après, le duc d'Anjou, plus cher à Catherine de Médicis que ses autres fils, partit pour la Pologne. Une gravure retraça le sacre de ce prince à Cracovie. *Ungitur auspice Christo,* Il est sacré sous les auspices du Christ, dit la légende [2]. Et bientôt Charles IX, épuisé par la fatigue et la maladie, laissa les soins du gouvernement à sa mère, d'accord avec les Guises, et que pour cette raison menaça le nouveau parti des politiques,

1. *J. Michelet,* Hist. de France, t. X.
2. *Cartons de la Bibl. impériale,* 1574.

parmi lesquels figura le duc d'Alençon, frère du roi, entouré des « mal-contents. »

Quand il vit ces alliés assez nombreux venir à lui, le parti calviniste se raidit de nouveau. Il n'accepta pas le traité offert par la cour. A Montauban et à Nîmes, des assemblées, réunies le jour anniversaire de la Saint-Barthélemi, désavouèrent la paix de la Rochelle, et le projet de constituer le parti réformé en fédération républicaine reçut alors son exécution. Les faits, depuis longtemps, lui traçaient une telle ligne de conduite. La Rochelle, Nîmes et Montauban restèrent trois républiques se gardant et se gouvernant. Le prêche y subsista.

Pendant quarante années, trois nobles seulement avaient pris place parmi les martyrs du protestantisme. La noblesse française n'était entrée dans la réforme que sous Henri II, lequel s'écriait: « Partout où le calvinisme réussit, l'autorité royale devient incertaine, et l'on court risque de tomber en une espèce de république comme les Suisses. »

Henri II s'alarmait par provision.

En 1572, encore, les listes nominales des morts prouvent qu'il périt beaucoup plus de marchands, de gens de robe, d'artisans et de bourgeois, que de nobles [1]. Après une paix, Coligni dit au prince de Condé : « Votre traité ne garde que les nobles, les châteaux des seigneurs. Et le peuple des villes, qui le garantira [2] ? »

Vers ce temps, lorsque les grands devinrent sectaires par besoin de remuer, ou peut-être de reconstruire la féodalité, Tavannes put observer avec raison : « Les Huguenots sont en dessein de fonder une démocratie ou une aristocratie. » Ce qu'il y avait seulement de positif, en effet, c'est que la noblesse huguenote se détachait du souverain, sans qu'on pût savoir ce qu'il en adviendrait.

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. X.
2. *Id. Ibid.*, t. IX.

Aux situations indécises il faut un grand coup, pour qu'une action puissante succède à l'indécision.

Le 24 août 1572 fut la date d'une crise dans la réformation. Après ce jour, les idées républicaines des protestants se montrèrent.

Le mot de république,—chose publique, — jusqu'alors appliqué à tous les gouvernements, devint le nom propre du gouvernement collectif. Selon Montluc, les réformés ne cachaient point leurs sentiments républicains. Naguère, des velléités hostiles avaient percé, mais faiblement. L'amiral de Châtillon fut près de surprendre la ville de Douai pendant la nuit, en 1557, parce que la plus grande partie de la garnison se plongeait dans l'ivresse, en criant : « Le roi boit ! » Les protestants, dès qu'ils parurent, s'élevèrent fortement contre les festins du roi-boit; ils y virent un reste du paganisme et des saturnales [1].

Peu à peu, sous l'influence des événements, ils s'accoutumèrent à la pensée d'une France sans roi, comme la Suisse où leurs amis se réfugiaient, d'où ils recevaient livres et missives. Le 16 décembre 1573, le Languedoc dressa le plan d'une constitution républicaine, non pour s'isoler de la France, mais pour gagner la France entière. Le programme étonne par son radicalisme : — États provinciaux tous les trois mois. États généraux tous les six mois. Garantie pour les catholiques payant sans résistance la contribution générale de guerre. Suppression de toutes les taxes pendant dix ans. Ce terme étant écoulé, réduction des taxes au taux du règne de François I[er]. Appel aux États généraux. Amour des vieilles libertés nationales. Frein au pouvoir personnel et arbitraire. Selon le premier réglement fait à Nîmes par une assemblée mixte de protestants et de catholiques, le conseil de chaque province dut « compter deux bourgeois pour

1. *La Popelinière*, Liv. IV, p. 78; *Coll. Leber*, t. X, p. 45 et suiv.

un noble [1]. » Cette réunion accordait d'emblée la double représentation du tiers état, tant discutée deux siècles plus tard, en 1788 [2].

Des actes sanglants ont fait détester l'autorité de Catherine de Médicis. Ils ont porté les réformés et les malcontents à se coaliser. Mais cette coalition ne change presque rien au courant des idées. Une foule d'écrits, pamphlets ou livres, émettent des doctrines anti-royalistes. Le *Contr'un* d'Étienne de la Boétie, maintenant publié, compte des lecteurs enthousiastes, qui se plaisent à dévorer d'autres livres rédigés dans le même esprit. Les « Apophtegmes ou discours recueillis de divers auteurs contre la tyrannie et les tyrans » se rencontrent dans beaucoup de mains. « Le Réveille-matin des François et de leurs voisins, » composé par Eusèbe-Philadelphe Cosmopolite, en forme de dialogues [3], présente ces vers aux « vrais gentilshommes français : »

Pourquoy Françoise Noblesse
D'un tyran t'estonnes-tu?
Qui n'a force ne vertu
Sinon celle qu'on lui laisse.

N'attends rien de sa largesse
N'en espère rien de doux,
Et ne crain point son courroux,
Et tu verras sa faiblesse.

Celuy qui craint ou désire
N'est résolu ne constant,
Et le licol va traînant,
Par où le Tyran le tire.

Avec le « Discours des jugements de Dieu contre les tyrans, recueillis des histoires sacrées et profanes; »

1. *La Popelinière*, Janvier 1575.
2. *J. Michelet*, Hist. de France, t. X.
3. In-12, *Édimbourg*, 1574.

avec le « Traité du droit des magistrats sur leurs sujets ; » avec le « Politique, » dialogue qui s'occupe « de la puissance, autorité et devoirs des princes ; des divers gouvernements ; jusques où l'on doit supporter la tyrannie, etc. ; » avec le « Franco-Gallia » de François Hotman, qui eut un immense succès, fut réimprimé plusieurs fois, et à très-grand nombre ; avec la « France Turque, » accusant Catherine de vouloir réduire notre pays au système des Turcs ; avec les *Vindiciæ contra tyrannos*, livre écrit par Hubert Languet, sous le pseudonyme significatif d'Étienne Junius Brutus, etc., les sentiments démocratiques s'infiltrent, à certaine dose, dans toutes les couches de la population.

La plupart des réformés adoptent les opinions suivantes : « On ne doit pas obéir aux magistrats quand ils commandent des choses irréligieuses ou iniques, et par choses iniques il faut entendre celles auxquelles on ne saurait se soumettre sans violer sa vocation, soit publique, soit particulière [1] » Ils reconnaissent que « le berger est fait pour le troupeau, non le troupeau pour le berger [2]. » Ils remarquent avec complaisance que, « autrefois, au lieu d'excommunier les tyrannicides, on leur dressait des statues dans les temples [3]. »

Un ministre nommé Sureau enseigne que le meurtre de Charles IX et de sa mère est permis du jour où ces gouvernants refusent d'admettre l'Évangile calvinien [4]. Arrêté, il est promptement relâché.

Désormais, les protestants s'écrient : « Que n'avons-nous un mot plus expressif que celui de tyran pour désigner ceux qui oppriment la sainte liberté [5]. » Ils déclarent que « personne ne naît roi, personne n'est roi par lui-même, personne ne peut régner sans le peu-

1. *Mém. de l'Estat de France, Des droits des magistrats sur leurs sujets*, t. II.
2. *Id. Ibid.*
3. *Id. Ibid.*
4. *De justa Reipubl. in regis authoritate*, in-8°, 1590.
5. *Franç. Hotomani Franco-Gallia.*

ple, etc.[1]. » Ils regardent comme indiscutables les assertions suivantes d'Hotman : « La domination royale, quand elle n'est pas enchaînée, a un penchant naturel, une tendance propre vers la tyrannie. C'est pour cela que l'hérédité est mauvaise, et que le peuple a toujours le droit de choisir un chef à son gré. Il ne convient pas à des hommes libres, à des hommes que Dieu a doués de l'intelligence, de subir le *bon vouloir* et le *bon plaisir*; l'humanité ne se laisse pas conduire comme un troupeau de brutes. Aussi un peuple peut-il toujours déposer son roi, et en créer un autre quand bon lui semble. Ce droit repose dans l'ensemble de la nation, et doit être exercé par une assemblée solennelle. Le noble, comme l'homme du peuple, doivent y prendre part[2]. »

Telles sont les règles de conduite d'après lesquelles agissent les réformés qui ne séparent pas la liberté politique de la liberté religieuse, qui prennent l'Évangile pour code, sauf à le violer par fanatisme, et qui font bon marché d'une royauté hostile à leur secte.

Mais, dès l'apparition de Luther et de Calvin, il y avait eu, en France surtout, des protestants de hasard, de circonstance, de mécontentement, des gens que Coligni, selon un contemporain, savait « brouillons, remuants, frétillants, » versatiles au possible. La plupart des nobles procédaient ainsi, en véritables descendants des seigneurs féodaux.

A la première guerre civile, ils agirent en mutins, et quand on leur parlait de l'obéissance au roi, ils répondaient : « Quel roy? Nous sommes les roys...[3]. » Peu après avoir tenu ce langage, ils paraissaient à la cour, se mêlaient aux plaisirs de Charles IX, nouaient des

1. *Hubert Languet,* Vindiciæ contra tyrannos.

2. *Franç. Hotomani Franco-Gallia, passim.; J. Labitte,* Les prédic. de la Ligue, *Introduction.*

3. *Commentaires de Montluc.*

intrigues avec les protégées de Catherine de Médicis, et brillaient dans les orgies du duc d'Anjou.

Ces hommes-là passèrent aisément d'un camp dans l'autre. Se battre d'une manière éclatante, faire parler de soi, aller du prêche au rendez-vous d'amour, — voilà leur devise.

De plus, lorsqu'une insurrection dans le sens hérétique menaça la royauté, bien des indifférents en matière politique et religieuse se tinrent à l'écart. Ils formèrent un tiers-parti, et l'opinion générale les désigna sous le nom de « politiques. » A ces indifférents se joignirent des gens que leur ambition seule dirigeait, auxquels une disgrâce donnait la soif de vengeance, ou des catholiques modérés inclinant sans cesse à la paix, comme L'Hospital.

Les politiques ne songeaient point à renverser le trône, soit pour établir une république protestante, soit pour fonder cette démagogie catholique dont la Ligue nous montrera le singulier exemple. Par les mécontents, qui se trouvaient parmi eux, ils avaient trempé dans la conjuration d'Amboise, mais pour s'opposer à Catherine et aux Guises, en restant fidèles au principe monarchique. Quand les Guises s'étaient prononcés trop ouvertement en faveur de l'ultramontanisme, ils avaient soutenu les vieilles traditions gallicanes contre Rome, et opposé la légitimité des Capétiens aux prétendus descendants de Charlemagne. Après la Saint-Barthélemi, effrayés des audaces de Catherine de Médicis, ils avaient partagé les haines des huguenots, les uns par compassion pour des persécutés, les autres par calculs personnels, d'autres enfin parce que, quoique réformés, ils n'adoptaient point les idées républicaines, et disaient comme le ministre Théodore de Bèze : « Ceux-là ont sagement pourvu à leur estat, qui ont ordonné que les femmes ne vinssent jamais à régner [1]. » Ils lisaient avec avidité et propageaient le « Discours merveilleux de la vie, actions

1. *Confession de la foy chrestienne*, in-8°, *Genève*, 1562.

et déportements de Catherine de Médicis, reine mère [1], » attribué à Henri Estienne par les uns, par les autres à Jean de Serre, et appelé ironiquement « La vie de sainte Catherine. »

D'après ce pamphlet, la mère de Charles IX était une échappée « du canon, du couvent, et du tripot. » Elle faisait tout pour perdre les chefs de la noblesse. « Voyez-vous pas que autant lui est le légitime que le bâtard, le catholique que le huguenot; qu'elle n'en aime ni l'un ni l'autre; qu'elle a fait semblant d'aimer l'un, tant qu'il ait tué son frère, et puis l'a fait mourir après? Et pourquoi? A cette fin qu'elle gouverne seule à son appétit. »

A cette époque, le parti des politiques se confondit avec les « mal-contents » proprement dits, dont le but était, non de changer la forme du gouvernement, mais de remplacer Catherine et ses fils, Charles IX et le duc d'Anjou, par les princes de Navarre. Les politiques ou « mal-contents » d'alors eurent à leur tête François d'Alençon, frère de Charles IX, qui lui avait refusé la « lieutenance-générale, » le roi de Navarre (plus tard Henri IV), le prince de Condé, Henri de Montmorenci, La Noue, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, etc. « Leurs sentiments se trouvèrent fort partagés, comme il arrive d'ordinaire entre gens qui sont tous mécontents, mais dont les vues sont fort différentes [2]. »

Assurément ces groupes divers n'accédèrent point aux opinions républicaines d'une foule de huguenots, et beaucoup n'appartenaient pas même à la religion réformée. C'étaient des politiques, dépourvus de tout esprit de secte, des catholiques modérés que l'attentat de Charles IX révoltait; des ambitieux aussi, qui aimaient le mouvement, l'activité, le pouvoir. Les uns et les autres triomphèrent le jour où Henri IV monta sur le trône, après que leur cause, défendue par une partie de la no-

1. Paru en 1574.
2. *De Thou*, Livre LVI.

blesse, par l'élite de la magistrature et de la bourgeoisie, fut devenue nationale, en protégeant l'indépendance de la France contre les menées de l'Espagne, et les libertés générales, notamment celles du culte, contre les excès de la démagogie ligueuse.

De l'anarchie faite par les mal-contents et les politiques naquit la monarchie bourbonnienne.

Une coalition avait réuni des réformés républicains, des honnêtes gens résolus à punir Catherine pour ses actes cauteleux, et des princes désireux de ressaisir le pouvoir. Ces coalisés entrèrent dans la fameuse conspiration dite « des jours gras, » ourdie en faveur du duc d'Alençon.

Le plan en était vaste : le duc d'Anjou, roi de Pologne, perdait ses droits sur la couronne de France, placée sur la tête du duc d'Alençon. Nullité de l'acte par lequel Charles IX appelait son puîné au trône. Liberté religieuse. Liberté politique aussi, car on convoquait les États généraux [1].

Le duc d'Alençon, « chef général, » Henri de Navarre, « roy des cornus, » comme on disait à la cour, et les deux fils d'Anne de Montmorenci, devaient aller rejoindre les protestants à La Rochelle. La Noue, élu « général des provinces poitevines, » devait prendre l'offensive en Poitou; Montgommeri, qui avait échappé à la Saint-Barthélemi, devait descendre de l'île de Jersey en Normandie, pour y guerroyer; Guitri, capitaine des huguenots, devait s'avancer de nuit, avec un détachement, jusqu'auprès de Saint-Germain, où se trouvait la cour, afin d'enlever le roi de Navarre et le duc d'Alençon.

Ainsi, pendant les « jours gras » de 1574, temps de mascarades et de folies, il allait peut-être s'opérer une révolution dans le gouvernement de la France.

Mais Guitri fit tout échouer par trop de précipitation. Son escorte agit imprudemment, et les espions de

1. *Coll. Fontanieu,* 327, 329, Procès mss. de la Môle et Coconas.

Catherine l'aperçurent dans la campagne. Le complot fut découvert. Le duc d'Alençon gagna son pardon en avouant tout; Henri de Navarre, qui tint ferme, fut renvoyé de cause. La Môle, favori du duc d'Alençon, et Coconas ou Coconasso, comte piémontais, accusés de conspiration, périrent décapités. Coconas, allant au supplice, dit aux courtisans : « Messieurs, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. » Les deux condamnés n'inspiraient d'intérêt qu'à leurs maîtresses, à la duchesse de Nevers et à la reine de Navarre. Celle-ci aimait La Môle, celle-là Coconas. Elles se firent apporter en secret, prétend-on, les têtes de leurs amants, qu'elles embaumèrent de leurs mains.

Cet épisode peignait bien les mœurs du temps de Charles IX : intrigues d'amour, complots, exécutions sanglantes.

La capitulation de Montgommeri, mal-content, dans Domfront (24 mai), et la prise de Saint-Lô, coïncidèrent avec la révolte des gens de La Rochelle. En 1573, on adressa à ceux-ci un « Coq-à-l'âne récréatif, nouvellement composé contre les huguenots de La Rochelle. » Quand eut lieu la « Response faicte par les Rochelois, sur la remontrance à eux faicte, » Charles IX ne régnait plus. Témoin le dernier couplet :

Pour icy la fin faire,
Sire, nous concluons,
Sans jamais nous deffaire,
Serviteurs nous serons,
En toute obéissance
Vous tenons nostre roy,
Roy de Pologne et France,
Nous vous jurons la foy.

Au milieu de la cinquième guerre de religion, Charles IX, vomissant le sang, en proie aux visions, voyant

à tout moment des tueries et des cadavres, s'éteignit à peine âgé de vingt-quatre ans (30 mai 1575).

Dix-huit mois auparavant, le roi Charles, « oyant le » soir du même jour et tout le lendemain conter les » meurtres et tueries qui s'y étaient faits pendant la » Saint-Barthélemi, des vieillards, femmes et enfants, tira » à part maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, » qu'il aimait infiniment quoiqu'il fust de la religion, et » lui dit : Ambroise, je ne sçay ce qui m'est survenu de» puis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et » le corps grandement esmeus, voire toute ainsi si j'avais » la fièvre, me semblant à tout moment, aussi bien veil» lant que dormant, que ces corps massacrez se présen» tent à moy les faces hydeuses et couvertes de sang, » je voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbéciles » et innocents. » Dès lors, il ne fit plus que languir.

La veille de sa mort, seul avec deux seigneurs et sa nourrice, qu'il aimait beaucoup, quoiqu'elle fût huguenote, il dit à celle-ci : « Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ay eu un meschant conseil! O mon Dieu! pardonne-les-moy et me fais miséricorde, s'il te plaist!... »

Lorsqu'on regarde le buste de Charles IX, par Germain Pilon [1], on tient pour certain que ce roi eut plus de force physique que François II. Ses traits, comprimés au front, au nez et à la bouche, étaient maladifs. Toute la figure était fatiguée par l'abus des exercices corporels. Charles IX demeurait quelque fois à cheval douze et quatorze heures consécutives. Il aimait les plaisirs violents et la chasse jusqu'à extinction de force. Il lui arrivait de chasser la même bête pendant deux et trois jours, de ne s'arrêter que pour manger, et de ne se reposer qu'un instant dans la nuit. Souvent, en chassant, il éventrait de ses propres mains les animaux blessés. Il coupait le cou aux ânes qu'il rencontrait, tuait des pourceaux et faisait

1. *Au Louvre*, Musée de la Renaissance.

étrangler par ses lévriers les vaches et les mulets [1]. Il posséda un fusil où se trouvait un bas-relief représentant une chasse au cerf.

Charles IX, qui appelait Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, son secrétaire, lui confiait ses plus secrètes pensées. Il lui dicta un livre de la chasse, *La Chasse royale*, et quelques poëmes [2].

Les combats lui plaisaient assez. Il revêtait alors une armure en fer gravé et damasquiné d'or, avec ornements; un casque en argent repoussé, gravé, doré et émaillé, avec divers sujets et ornements ciselés ; un bouclier en argent repoussé, gravé, doré et émaillé, avec ornements divers [3]. Après Jarnac et Moncontour, il fut jaloux de la gloire que son frère, le duc d'Anjou, avait acquise. Il alla « conquérir des lauriers, » lui aussi, devant Niort et Saint-Jean-d'Angeli.

Ses goûts pour la gymnastique le quittaient rarement. Il assista plusieurs fois aux jeux de l'arc. On a de lui une gageure contre un seigneur, portant qu'en deux ans d'exercice « le roi parviendra à baiser son pied. »

Du reste, il montrait aussi du penchant pour les arts et la littérature. Charles IX se « mêlait dans le chœur des musiciens pour chanter sa partie [4]. Il était assez fort sur le violon. La mélodie seule pouvait calmer ses douleurs, pendant sa dernière maladie. Il admirait Ronsard, à qui il adressa de beaux vers. En un mot, il suivait la mode de son temps, où les cruautés se dissimulaient sous les dehors de la grâce, où les salons regorgeaient de belles femmes et de spadassins, ce qui ne fit que croître pendant le règne suivant. Vers la mi-juin 1569, Charles IX, étant à Orléans, assista à la procession du Saint-Sacrement. Il chanta des psaumes de Théodore de Bèze et autres chansons « mal plaisantes. » Il passa ses soirées

1. *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, t. VIII, p. 355 et suiv.
2. *Pierre Matthieu*, Remarques d'État, in-12, *Rouen*, 1620.
3. *Musée des Souverains*.
4. *Papyre Masson*, Vie de Charles IX, dans les *Arch. curieuses*, t. VIII.

avec les dames et les demoiselles les plus jolies de la ville, en danses et festins [1].

Des flatteurs parlèrent « de la paix et du bonheur des temps, du bonheur de la France, etc. [2], » sous le roi qui avait vu de ses propres yeux le massacre de la Saint-Barthélemi. Du haut de la chaire, dans une oraison funèbre, messire Arnaud Sorbin s'écria : « Et qui, bon Dieu, ne regretterait la beauté d'une tendrelette fleur, qui n'est si tost espanouie qu'une tempeste, où le tranchant d'un soc ne renverse et fasse périr du tout?... » Les épitaphes nombreuses, les touchantes élégies pleurèrent « ce bon roy mort avant le temps, par trop d'amour qu'il portoit à la France. »

Les huguenots le comparèrent aux Césars persécuteurs, à Tibère et à Néron. Ils s'entretinrent de ses remords, de ses visions affreuses, de ses rêves de sang. Quelques-uns en eurent pitié, tant il avait souffert ! Rejetant le poids des crimes commis sur la tête de Catherine de Médicis, Frédégonde du seizième siècle, ils laissèrent en paix dormir le fils, pour accabler de leurs malédictions la mère encore vivante.

Aux obsèques de Charles IX, les princes et les seigneurs de la cour quittèrent tous le convoi à l'église de Saint-Lazare. Il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint-Denis que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, et quelques archers de la garde.

1. *Romagnesi*, Histoire d'Orléans.
2. *Médailles de l'époque.*

CHAPITRE II

I. Actes de Catherine de Médecis, « régente. » Exécution de Montgommeri. Arrivée de Henri III en France. Pauvreté de la cour. Sacre et mariage. La couronne « blesse » Henri III. Révolte du duc d'Alençon, de « Monsieur. » Les « Guisards » et les « Mignons. » Réveil de Henri de Navarre. « Paix de Monsieur. » Indignation des catholiques. Sainte Ligue de Péronne. Confédération des protestants et des politiques. Réconciliation de Monsieur et de Henri III. Premiers États de Blois, en 1576. Henri III, « roi de la sainte Ligue. »

II. Sixième guerre de religion (1577). « Paix du roi, » à Bergerac. Libelles. Cour de Henri III. Haine aux Mignons, aux Italiens. Doctrine gouvernementale du roi. L'Ordre du Saint-Esprit « va en cuisine. » Catherine de Médicis, à Nérac, parle « le langage de Canaan. » Traité de Nérac. Septième guerre de religion (1579-1580), dite « Guerre des Amoureux. » Les moitiés d'écus d'or. Paix de Fleix. État des populations.

III. Le duc d'Anjou (autrefois Alençon), duc de Brabant, comte de Flandre, héritier de Henri III. Il meurt. Henri de Navarre et Henri de Guise, rivaux pour le trône. Nouveaux efforts de la Ligue. Principes révolutionnaires des ligueurs. Démagogie propagée par les prédicateurs. Cherté des vivres. Henri de Navarre avec l'Angleterre; Guise et la Ligue avec l'Espagne. Manifeste de Péronne; manifeste de Bergerac. Huitième guerre de religion (1586-1594). Coutras, Vimory, Auneau. Condé, « roi des fidèles, » empoisonné. Échos de la mort de Marie Stuart. Guise à Paris. Journée des barricades. Édit d'Union. Seconds États de Blois, en 1588. Assassinat du duc et du cardinal de Guise. Catherine de Médicis, ou Jézabel, « crève de dépit. » Insultes à sa mémoire. Effet de la tragédie de Blois. Henri de Navarre et Henri de Valois s'embrassent. Jacques Clément tue le roi de France.

IV. Ce qu'on dit du meurtrier; ce qu'on dit de la victime. Le « saint religieux. » Finesse du jacobin. Faits et gestes du gouvernement ligueur, vis-à-vis du défunt roi. Les chandelles éteintes. Caractère et fantaisies religieuses de Henri III! « Ile des Hermaphrodites. » « Le fouet des grandes haquenées. L'étiquette. Processions. Plaisirs. Terrorisme de la Ligue. Détails sur le conseil de l'Union. Les chefs de la Ligue, étrangers et français. Monuments pour ou contre les ligueurs. Écrits, estampes, médailles, etc.

V. A Henri IV la Ligue oppose Charles X. Médailles, portraits, monnaies de Charles X. Batailles d'Arques et d'Ivry. Siége de Paris. Vive Philippe II! » Mort du cardinal de Bourbon. Procession de la Ligue. Levée

I

Ayant « accepté » la régence que Charles IX lui octroya avant de mourir, Catherine de Médicis gouverna officiellement jusqu'au retour de Henri III, roi de Pologne, succédant à son frère, et connu comme un des principaux auteurs du massacre de la Saint-Barthélemi.

Pendant le mois que dura sa régence de droit, Catherine ne manqua pas de faire juger Montmorenci, Cossé et Montgommeri, prisonniers, qui avaient causé « tout le mal du royaume. » Montmorenci ne reçut point la mort, parce que son frère, le maréchal de Damville, encore libre, aurait pu le venger rudement; le maréchal de Cossé-Gonnor demeura sous les verroux ; Montgommeri fut supplicié (26 juin), sans avoir avoué, malgré les tortures, la « conjuration du feu amiral. » Destinée fatale des Montgommeris! Le père, seigneur de Lorges, avait un jour blessé François Ier ; le fils avait tué Henri II ! Nombre de gens accusèrent Catherine d'avoir poursuivi

dans celui-ci le meurtrier d'un Valois. Mais, en réalité, en l'envoyant à la mort, elle se débarrassait d'un chef huguenot, dangereux à cause de ses talents militaires.

Le roi de Pologne, qu'une lettre pressante appelait [1], et qui d'ailleurs regrettait Paris, la cour de France et les brillantes fêtes, quitta Cracovie sous un déguisement, passa par l'Autriche et l'Italie, en se dirigeant vers la France, où il arriva en septembre 1574. « Le lundy, premier jour de novembre, feste de la Toussainct, le Roy, le Roy de Navarre et le duc d'Alençon, firent à Lyon leurs pasques et reçurent ensemble leur créateur à la communion; le roy de Navarre et le duc, prosternés à genoux, protestèrent devant le roi de leur fidélité. »

A Avignon, sur les instances du cardinal de Lorraine, Henri III s'affilia aux corporatious de pénitents, lesquelles, dans le Midi, se confondaieut presque avec les corporations de métiers, et se recrutaient beaucoup dans le bas peuple catholique. Il voulait ainsi donner un solide appui à son avénement.

Le cardinal de Lorraine mourut des suites de la procession des « battus, » en décembre 1574. Un ouragan, qui éclata alors dans bien des localités, fit dire par les protestants « que tous les diables fêtaient l'âme du cardinal. » Les catholiques virent là un preuve du courroux du ciel, enlevant à la France « un si bon, si grand et si sage prélat. »

Quand la reine mère alla recevoir Henri III « toute la cour était si pauvre, que les seigneurs, en plein hiver, mirent leurs manteaux en gage à Lyon, et, sans un prêt de cinq mille francs que lui fit un domestique, la reine mère et ses filles y auraient engagé leurs jupes [2]. » Une déclaration avait défendu de transporter l'or et l'argent

1. *E. Alby*, Hist. de Catherine de Navarre, t. Ier, in-8°, *Paris*, 1838.
2. *J. Michelet*, Hist. de France, t. X.

hors du royaume [1]. Une autre avait statué sur le mode d'un impôt de deux millions à lever sur le clergé de France [2].

Pour les catholiques de bon sens, les momeries de Henri III à Avignon ne signifiaient rien. Au même temps, Damville prenait Saint-Gilles et Aigues-Mortes; et si le roi ouvrait en personne les États du Languedoc, le frère de Montmorenci présidait l'assemblée des catholiques et des protestants « unis, » dans Nîmes, assemblée qui organisait une véritable république fédérative, en donnant des droits égaux aux gens des deux religions.

Pour aller se faire sacrer, Henri III passa devant Livron, petite ville huguenote située sur les bords du Rhône, et que l'armée royale assiégeait. Les habitants, du haut des remparts, apostrophèrent le roi et Catherine: « Hau, massacreurs! vous ne nous poignarderez pas dedans nos lits, comme vous avez fait l'amiral! Amenez-nous un peu vos mignons godronnés (empesés) et parfumés; qu'ils viennent voir nos femmes; ils verront si c'est proie aisée à emporter. » Il fallut que les troupes royales levassent le siége.

Henri III fut sacré à Reims le 13 février 1575 par Louis, cardinal de Guise. Quand on lui mit la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessait. Elle lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber: « ce qui fut remarqué et interprété à mauvais présage [3]. »

Pour prédire des malheurs dans les circonstances où Henri III montait sur le trône, il n'y avait pas besoin d'être astrologue « mirifique. » L'état des partis en France ne laissait pas d'effrayer les hommes les plus habiles. Catherine de Médicis se désolait en voyant que les massacres n'avaient rien produit. On avait versé des flots de sang; il fallait en verser encore. Calvinistes, ca-

1. Du 26 juillet 1574.
2. Du 30 juillet 1574.
3. *Journal de l'Estoile.*

tholiques, politiques, tout cela nourrissait une ambition démesurée, tout cela voulait gouverner à l'encontre de Henri III et de Catherine.

Le lendemain du sacre, mariage. Henri III épousa Louise de Vaudemont, fille du comte de Vaudemont, chef d'une branche de la maison de Lorraine. Après la mort de la princesse de Condé, qu'il avait aimée, dont il portait au cou le portrait, dit l'Estoile, Henri III s'était rappelé les charmes de Louise de Vaudemont par lui connue à son passage en Lorraine, lorsqu'il se rendait en Pologne. On a un « livre d'heures, » du commencement du XVI[e] siècle, orné de miniatures et de vignettes, qui appartenait à Henri III en 1574, lors de la mort de Marie, princesse de Condé. La reliure porte les insignes du roi, avec des têtes de mort, des larmes, et la légende: *Jesus, Maria, mori memento* [1].

Le sacre et le mariage coûtèrent des sommes énormes, ainsi que l'entrée solennelle dans Paris (27 février). Le roi fit présent à la cathédrale de Reims d'un navire formé d'une cornaline sur un pied d'argent émaillé, dans lequel étaient onze figures de femmes, six en or et cinq en argent émaillés, représentant les onze mille vierges [2]. Mais on ne payait ni l'armée ni les services publics. Le roi et sa mère bravaient l'impopularité qui déjà s'attachait à leurs noms, et que les événements allaient augmenter.

Le duc d'Alençon se révolta, quand le protestant dauphinois Montbrun venait d'être exécuté par les catholiques (21 août 1575), quand Besme, le meurtrier de Coligni, venait d'être mis à mort, près de Jarnac, par les protestants. Henri de Guise vainquit ceux-ci à Dormans (10 octobre;) mais ils s'unirent avec le duc d'Alençon, et des complications nouvelles donnèrent aux affaires religieuses une couleur de plus en pluspolitique.

1. *Musée de Cluni.*
2. *Prosper Tarbé,* Trésor des églises de Reims, in-4° *Reims,* 1843.

Tel père, tel fils, disaient les « guisards, » en parlant de Henri de Guise, surnommé « le Balafré, » comme son père, à cause d'une cicatrice qui lui resta d'une arquebusade. Il avait eu une partie de la joue et de l'oreille gauche emportée [1], lors d'une rencontre avec des troupes allemandes, à Port-en-Binson, sur la Marne. Henri de Guise devait lutter, pendant le « règne des favoris. » Henri III, avec ses « mignons, » dont plusieurs étaient les premières épées de France, et qui n'avaient point encore l'infâme réputation qu'ils acquirent plus tard, oubliait les intérêts du royaume pour se livrer au luxe et à la galanterie.

Jamais la royauté n'était descendue si bas. Elle s'entourait de femmes faciles et de spadassins titrés. On s'exerçait, dans les salles basses du Louvre, à donner prestement un coup de poignard. Beaucoup se faisaient de l'assassinat une gloire, une renommée. Parmi les plus habiles se trouvait Thomas, surnommé « le tireur d'or. » Il mangeait avec les mains rouges de ses meurtres ; il mêlait à sa nourriture le sang versé par lui [2]. L'assassinat était partout. Les querelles et les duels éclataient fréquemment dans le cabinet même du roi, et sous ses yeux [3].

La versatilité de Henri III força les catholiques de chercher un chef hors de la famille royale, après l'évasion du roi de Navarre (février 1576), longtemps tenu sous bonne garde, mais honteux de céder aux voluptés de la cour, et regrettant de s'être brouillé avec le duc d'Alençon, pour la belle dame de Sauve.

Henri de Navarre se réveilla, redevint huguenot, de cœur et de fait. Il chanta des psaumes. Il s'écria, étant de l'autre côté de la Loire : « Loué soit Dieu qui m'a délivré! On a fait mourir la reine ma mère à Paris ; on y a

1. *Oudin*. Hist. manusc. de la maison de Guise, Liv. III, ch. 10.
2. *Pierre de l'Estoile*, t. I; *L. Blanc*, Hist. de la Révol., t. Ier, p. 76.
3. *Jérôme Lippomano*, Relat. des ambass. vénit., t. II.

tué M. l'amiral et tous mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé; je n'y retourne plus qu'on ne m'y traîne [1]. »

Grave situation. Henri III aima mieux négocier que de s'engager dans une lutte contre le duc d'Alençon. Par la paix de « Monsieur, » (6 mai,) — tel était le nom donné au premier frère du roi, — Henri III accorda aux calvinistes la liberté du culte dans toute la France, excepté à Paris, et plusieurs villes de sûreté : Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières. Il rétablit Henri de Navarre, Condé, Damville, et tous leurs partisans, dans leurs charges, offices et possessions. Il donna, au duc d'Alençon, par lettres patentes, un accroissement d'apanage, — les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berri; plus, une pension de cent mille écus.

Depuis cette concession, le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Donc, moins de quatre ans après la Saint-Barthélemi, Henri III était obligé de permettre aux calvinistes l'exercice public de leur culte, excepté à Paris et à la cour; de légitimer les mariages précédemment contractés par des prêtres ou des personnes religieuses; d'instituer des tribunaux mi-partis de protestants et de catholiques, pour juger les causes des calvinistes ou des catholiques unis; d'annuler toutes les sentences portées pour motif de religion, depuis Henri II; d'amnistier les condamnés et les proscrits; d'indemniser, par une exemption d'impôts, les veuves et les enfants des victimes de la Saint-Barthélemi, etc. [2].

Ce cinquième édit de pacification indigna les catholiques. Le clergé de Notre-Dame refusa de chanter le *Te Deum* pour la paix; le peuple de Paris s'opposa au feu de joie accoutumé, dans ces circonstances, devant l'Hôtel-de-Ville. O rage! Henri III réhabilitait la mémoire

1. *Mém. de l'Estoile.*
2. Édit du 15 mai 1576.

de Coligni, de Montgommeri, de La Môle, de Coconas, et de tant d'autres suppliciés pour cause d'hérésie et de rebellion!

Cependant tous les officiers royaux et municipaux, tous les notables habitants des villes, tous les seigneurs et gentilshommes devaient jurer l'édit de paix, qui démembrait le domaine royal.

L'irritation fut générale contre les politiques; contre le roi et sa mère, aussi, qui désavouaient leur œuvre de 1572.

Au surplus, la « sainte ligue » commença à Péronne. Dans son édit, le roi avait réservé à Condé, comme place de sûreté, cette ville picarde, dont le gouverneur était Jacques, seigneur de Humières, gentilhomme riche et puissant, ami des Guises, ennemi des Montmorencis, avec lesquels il était en procès. Humières se voyait dépossédé. Soit par intérêt, soit par croyance, il voulut éloigner les Montmorencis de la Picardie, et les calvinistes de la ville de Péronne. A cet effet, il réunit dans des conférences secrètes, avec l'aide des jésuites, l'élite de la noblesse picarde, les ecclésiastiques et les bourgeois les plus dévoués à la foi catholique.

Premièrement, — « au nom des prélats, sieurs (seigneurs), gentilshommes, capitaines, soldats, habitants des villes de Picardie, » on protesta contre l'idée de faire de Péronne une place d'armes des huguenots, ce qui serait un danger pour la Picardie et pour Paris même. Les « confrères et associés en la présente très-chrétienne union, » ayant préalablement « appelé l'aide de Dieu, avec l'inspiration de son Saint-Esprit, par la communion et participation de son précieux corps, » s'engagèrent tous à employer leurs vies et biens, « jusques à la dernière goutte de leur sang, » pour conserver Péronne et toute la Picardie « en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Église catholique... »

Organisés en confédération, avec un chef principal qu'ils suivraient partout et contre tous, dussent-ils

« crever tous à ses pieds pour son service, » ils se proposèrent et jurèrent de protéger les ecclésiastiques et le peuple, de défendre les villes associées avec eux, les places et châteaux reconnaissant l'autorité de leur chef.

Un conseil de l'Union, élu par les associés, dirigeait l'association. Six ou douze cantons de la province avaient chacun leur chef particulier, subordonné au chef suprême de l'Union. Secret des résolutions du conseil. Serment de dénoncer tout ce que l'on apprendrait de préjudiciable à la confédération; de se garder fidélité les uns aux autres; de s'entr'aider jusqu'à la mort. Au conseil de l'Union appartenait le jugement des débats et des querelles des associés. L'Union dépêchait quelque gentilhomme, « avec lettres de créance, aux confédérés des nations voisines » en péril de la foi catholique; elle entretenait « un gentilhomme à la cour, » pour tenir les associés au courant de ceux qui se rallieraient à l'association, dans les provinces.

Secondement, — « Au nom de la Sainte-Trinité, » il était constitué une ligue générale dans le royaume, avec les mêmes conditions d'association que celles de la ligue picarde. Serment d'assistance mutuelle et de dévouement aveugle, — sacrifice de la vie. Obéissance absolue à un chef suprême qu'on devait élire. Régime de terreur, brisant toute opposition, retenant dans l'association les membres les plus timides et les membres les plus résolus à mourir pour l'œuvre. Projet « de remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés, qu'elles avaient au temps de Clovis, roi très-chrétien, de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, sans acception de personnes. » La formule du serment était : « Je jure Dieu le créateur, touchant cet Évangile, et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en cette sainte association catholique selon la forme du traité qui m'y a été lu présentement, loyaument et sincèrement, soit pour y commander ou y obéir, et promets, sur ma vie et mon honneur, de m'y

conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer, pour quelque mandement, prétexte, excuse ni occasion que ce soit [1]. »

De ces deux actes, le premier devait être communiqué au roi, quoiqu'il menaçât évidemment l'autorité royale ; le second, pacte constitutif, destiné à demeurer secret, s'adressait à toute la noblesse catholique de la France, et comprenait des statuts redoutables, brisant les hommes et les choses qui ne voudraient pas se joindre à ses efforts.

Les meneurs savaient sans doute quel chef on choisirait. S'ils parlaient de Henri III, de leur fidélité au souverain, c'était par pure forme. Ils pensaient à un autre prince. Depuis longtemps les Guises avaient adopté l'idée de la ligue, idée que la mort de François de Guise fit abandonner, mais qui semblait incarnée dans les princes lorrains. Henri de Guise exécuta le projet de François. Il se mit à la tête de la « sainte Ligue, » se recrutant chaque jour de nouveaux adhérents, ayant pour centre Paris, pour auxiliaire Philippe II, dont les agents parcouraient la France.

Un président du parlement, nommé Hennequin, le parfumeur La Bruyère et son fils, conseiller au Châtelet, organisèrent à Paris la sainte Ligue ou « sainte Union catholique. » Seulement, l'association n'eut d'abord que peu de succès dans la capitale, où de grands personnages lui faisaient opposition : les ligueurs parisiens tinrent des conciliabules, mais n'agirent point au dehors.

En Champagne, en Brie, dans la Bourgogne, dans le Lyonnais, et surtout dans le haut Poitou, elle s'étendit rapidement. Au bout de quelques mois, les ligueurs comptaient trente et un mille hommes prêts à prendre les armes. Politiquement, on vit bientôt les effets des ligues provinciales, dans l'élection des députés aux États promis par le récent édit de pacification.

1. D'après La Popelinière, de Thou, Davila et Palma Cayet.

De son côté, l'entente des protestants et des politiques s'était fortifiée par la grande assemblée de Milhau, où Condé, Damville et les églises protestantes avaient signé un traité d'union et de confédération. La ville de Milhau avait été admirablement choisie pour cette assemblée, car tous les habitants, à l'exception d'un seul, dit-on, avaient embrassé la réforme. Les moines s'y étaient « démoinés, » et les prêtres « déprêtrés. »

Condé reçut le titre de chef des huguenots, avec Damville comme lieutenant.

Les protestants restèrent cantonnés dans leurs provinces, et l'armée allemande, leur alliée, à laquelle trois millions et demi avaient été accordés par la cour, n'en pilla pas moins la Champagne. Condé quitta le duc d'Anjou (Alençon autrefois,) demanda possession de la ville de Péronne; puis, voyant quelle exaltation catholique se manifestait en Picardie, il négocia avec le roi pour avoir Saint-Jean-d'Angeli en échange de Péronne. Mais, avant son arrivée à Saint-Jean-d'Angeli, cette ville avait adhéré à la ligne catholique, dont les statuts y furent signés avec empressement [1].

Le roi de Navarre, allant dans son gouvernement de Guienne, que la paix de Monsieur lui rendait, avait dit : « J'ai laissé à Paris la messe et ma femme ; pour la messe, j'essayerai de m'en passer; mais ma femme, je la veux ravoir. » Trois mois il hésita, avant d'abjurer une première fois. Son abjuration fut décidée enfin, par force et non de cœur, selon lui. Néanmoins, Henri III lui refusa sa femme, et lui renvoya sa sœur.

Henri de Navarre alla au-devant de celle-ci, et voulut s'arrêter dans la Rochelle, où « il fit repentance publique d'avoir été par menace réduit à la religion romaine. [2] » Il s'éloigna, le 4 juillet, de cette ville « républicaine, » assez froide pour lui. Au commencement d'août, Condé

1. Selon La Popelinière et de Thou.
2. Selon d'Aubigné, La Popelinière et de Thou.

visita à son tour la Rochelle, et en fut mieux reçu que son cousin. Les Rochellois voyaient en Condé un défenseur plus dévoué que Henri de Navarre à la réforme.

Bordeaux ferma ses portes au Béarnais ; Saint-Jean-d'Angeli et Cognac refusèrent de reconnaître Condé. Les princes s'aperçurent qu'on les avait joués, et le capitaine Lucas, ou nom de Condé, surprit Saint-Jean-d'Angeli, où les calvinistes entrèrent (12 octobre), un mois avant la réconciliation du duc d'Anjou et de Herni III, près de deux mois avant la réunion des États de Blois (6 décembre).

En convoquant les États, Henri III espérait, comme les catholiques passés aux politiques, que les élections se feraient dans le sens modéré. Il se rappelait celles de 1560; mais il oubliait que L'Hospital avait expiré, que le catholicisme triomphait, et que la sainte Ligue était déjà fort puissante.

En tous lieux, les prédicateurs et les pamphlétaires redoublèrent de zèle. Quelques-uns commencèrent à dénoncer les trahisons du roi et de sa cauteleuse mère, à exciter les fidèles contre les hérétiques, contre les modérés, non moins dangereux. Les protestants n'osèrent se présenter aux élections, et toutes les instructions données aux 329 députés portèrent : « Une foy et une loy en ce royaume. » Formule de la sainte Ligue.

Les premiers États de Blois procédèrent d'après les principes adoptés par les ligueurs. Toute délibération, unanimement approuvée par les trois ordres, devait avoir force de loi, sans la sanction royale. Pour les autres, un conseil de vingt-quatre membres nommés par Henri III, et trente-six commissaires des trois ordres, les règleraient.

Henri III vit bien le coup porté à son autorité. Il règnerait désormais sans gouverner. Vainement il avait prononcé une harangue, « d'une grâce et action très-belle [1]. ». Son chancelier Birague, en disant quelques

1. *J. Bodin.*

mots sur le triste état des finances, avait inspiré le quatrain suivant :

Telz sont les faictz des hommes que les diz ;
Le roi dict bien, comme il est débonaire.
Son chancelier fait preuve du contraire.
Car s'il faict mal, dit-il encore pis.

Le roi tenait pour nulles et demandait aux États d'annuler les concessiens faites aux confédérés protestants et politiques. Les députés de la noblesse et du clergé abrogèrent l'édit de pacification, en réclamant une nouvelle guerre. Mais ceux du tiers, divisés, voulurent pour partie la reprise des hostilités, pour partie la restauration de l'unité catholique en employant des formes douces. Jean Bodin, député du Vermandois, chef de l'opposition bourgeoise contre la sainte Ligue, Henri III et Catherine de Médicis, s'apprêta à battre en brêche les hommes du tiers parisien, les commissaires des deux ordres et ceux du roi. Il allait déployer toute son habileté pour obtenir des États un refus de subside[3]. Autant dire qu'il voulait rendre impossible la levée du boucliers demandée par tant d'autres.

Loin de résister au mouvement catholique, Henri III s'y était jeté. Il avait consenti à admettre près de lui les trente-six commissionnaires.

Il avait été logique, quand les États décrétaient de « supplier le roi » pour qu'il ne tolérat qu'une seule religion en France, pour qu'il supprimât les édits de pacification. D'après le vœu des députés, Henri III avait révoqué (1er janvier 1577) le dernier édit, rendu par force et contre son serment, lors du sacre.

Quelques jours après, des envoyés des États se rendirent vers le roi de Navarre, Condé et Damville, auxquels ils demandèrent la cause de leur absence dans

1. *Des États généraux et autres assemblées nationales*, t. XIII, in-8°, *Paris*, 1789; *A. Thierry*, Hist. du tiers état, t. Ier.

Blois, et qu'ils sommèrent d'obéir aux délibérations prises. La démarche n'aboutit pas. Condé protesta contre ce qu'il affectait d'appeler « l'assemblée de Blois ; » le roi de Navarre, pour réponse, prit Périgueux, La Réole et Marmande, tandis que La Noue recommençait les hostilités dans le Poitou.

En présence d'une guerre soudaine, Henri III exposa l'embarras de ses finances. Le clergé refusa toute aide, demanda la guerre ; le tiers état, voulant la paix, n'accorda rien non plus. Jean Bodin vint à bout de son entreprise. Les députés s'opposèrent à l'aliénation du domaine. « Voilà, dit le roi presque pleurant, une trop énorme cruauté ; ils ne me veulent secourir ni du leur, ni permettre que je m'aide du mien. » Les États décidèrent l'abolition du culte réformé, sans la guerre. Décision qui ressemblait à une mauvaise plaisanterie, et qui abandonnait la royauté à elle-même.

Esprit faible, fantasque, fanatique autant que dissimulé, Henri III s'aperçut des empiétements osés par les députés. Les États se substituaient au roi. Selon eux, les lois du roi, faites par le prince seul, étaient modifiables, révocables à volonté ; les lois du royaume, au contraire, faites par le prince d'après l'avis des États, étaient inviolables : pour les changer, il fallait le consentement des trois ordres [1].

Henri III s'imagina que, pour neutraliser les volontés des États, inclinant vers les Guises, il importait de se livrer ouvertement au parti orthodoxe. Il se déclara roi de la Ligue, qu'il signa (12 décembre), que signa aussi son frère, que signèrent même ses lieutenants dans les provinces. L'efféminé monarque entrevoyait les desseins de « son cousin de Guise. » A ses oreilles parvenaient perpétuellement ces allégations « que les descendants de Hugues Capet avaient régné jusque-là illégitimement et par une usurpation maudite de Dieu, que le trône

1. *A. Thierry*, Hist. du tiers état, t. Ier.

appartenait aux princes lorrains, vraie postérité de Charlemagne. »

II

Une sixième prise d'armes des huguenots avait lieu au moment où les États furent congédiés. Henri III forma deux armées contre les religionnaires, dont le désordre et la faiblesse éclataient par suite de la défection du duc d'Anjou, de celle de Damville, bientôt pourvu du marquisat de Saluces, et de celle d'une grande partie des mal-contents, surtout à cause de la corruption des mœurs dans leur camp, et de l'extinction de l'enthousiasme réel pour l'Évangile, parmi les Français armés contre les catholiques.

Le duc d'Anjou obtint des succès en Auvergne; Mayenne en eut aussi dans le Poitou. La « cause » était extrêmement affaiblie. Condé faisait des levées en Allegne, et Henri de Navarre, renfermé dans la Guienne, se voyait réduit à une guerre de partisans. Les protestants demandèrent la paix, que Henri III, comme eux à bout de ressources, leur accorda aussitôt, et qui fut signée à Bergerac (17 septembre 1577). Par opposition à celle de Monsieur, Henri III l'appelait volontiers « ma paix. »

Elle donnait aux protestants une liberté de conscience plus étendue, mieux déterminée que dans les pacifications précédentes : juges particuliers dans les huit parlements, pourvus de chambres mi-parties composées par moitié de catholiques et de protestants, entendant les causes, exerçant la censure sur les livres de la réforme; huit places de sûreté — Montpellier, Aigues-Mortes, Nyons, Serre, Seine-la-Grand'Tour, Périgueux, La Réole et le mas de Ver-

dun[1]; abolition de toute confédération, protestante ou catholique; prêche conservé aux villes et bourgs qui en possédaient à la date du traité; admission des réformés à toute dignité, charge ou office quelconque, dans les universités, colléges et écoles, comme dans les hôpitaux.

Les hérétiques devaient jouir des mêmes droits que les orthodoxes. Seulement, leur culte n'était toléré ni à la cour et à huit kilomètres à la ronde, ni à Paris et à quarante kilomètres tout autour. Ils ne pouvaient ouvrir qu'une église par bailliage ou sénéchaussée, dans quelque faubourg. Nulle part ils n'avaient à craindre d'être recherchés dans leurs maisons pour leurs opinions religieuses; rien ne les astreignait à faire une chose contraire à leur conscience. Mais ils promettaient de se conformer à la police extérieure du culte catholique, en ce qui concernait le mariage, le chômage des fêtes et le paiement des dîmes; ils promettaient de laisser dire la messe dans les villes où ils dominaient.

Par des articles secrets, on confirmait le mariage des prêtres et des religieux ou religieuses qui avaient rompu leurs vœux, et l'on appelait leurs enfants à l'héritage de leurs biens mobiliers; on garantissait aux Rochellois tous leurs priviléges; on assurait au roi de Navarre la solde de huit cents hommes pour chaque place de sûreté; on donnait à Condé Saint-Jean-d'Angeli pour demeure, etc. [2].

Lorsqu'il défendait toute confédération, Henri III se figurait atteindre la sainte Ligue elle-même. Il comptait sans la prépondérance des Guises, sans l'opinion publique. Quelques Français répétèrent la « Chanson nouvelle (huit couplets dialogués entre la paix, la France et l'auteur) sur la réjouissance de la Paix, » et une autre, en trente-cinq couplets : « Suyvent les adieux de la mi-

1. *Traités de paix*, t. II, p. 580-586.
2. *Coll. Isambert*; *La Popelinière*, Liv. XLV; D'*Aubigné*, Liv. III; *De Thou*. Liv. LXIV.

sérable guerre civile advenue en ce royaume de France, et qui commence [1]. » Mais la grande majorité se montra aussi mécontente d'une paix turbulente et inquiète, qu'elle l'avait été d'une guerre molle et sans résultat.

Henri III, secondé par Catherine de Médicis, toujours active, toujours vigilante, dévouée à la politique personnelle des Valois, espérait, en pacifiant les partis, user à la fin les ambitions contraires à son autorité. Il ne réussit qu'à prolonger encore une situation incertaine.

La paix de Bergerac établissait la tolérance; mais, dans les deux Églises, la tolérance passait pour une connivence au crime. Les deux confédérations, protestante et catholique, demeurèrent organisées, malgré l'édit. La sainte Ligue, principalement, ne fit que s'assoupir pendant quelques années.

Personne ne revint au roi qui, par sa conduite, s'exposait au mépris général. Le duc d'Anjou intriguait en France et en Flandre, pour le faire descendre du trône. Henri III gênait aussi les Guises, que Monsieur tenait en échec, mais qui, comme ce prince, protégeaient les libellistes déchaînés, en vers, en prose, en français, en latin, contre le vainqueur de Jarnac et de Moncontour, affolé de « mignons, » superstitieux, efféminé, débauché, dissimulé surtout, selon le système de Machiavel, dont il lisait constamment le Prince [2].

La double haine de Henri III contre les huguenots et les ligueurs peut s'expliquer ainsi : le roi agissait par instinct de conservation. Les premiers, austères, indépendants, fiers, républicains même, lui portaient ombrage. Les seconds, plus royalistes que lui, dévoués à Rome, à l'Espagne, aux ambitieux Lorrains, prêts à lui ravir la couronne, ou tout au moins à la ramasser quand elle tomberait, l'effrayaient davantage encore.

Contre les uns et les autres, Henri III cherchait des

1. Chansons composées en 1578.
2. *Davila*, Liv. VI.

hommes nouveaux, dont il assurait la fortune. Tout pour ses « mignons, » ses favoris, ses créatures, choisis dans la foule, d'après leurs qualités personnelles, jeunes, beaux, braves, galants, aimés des femmes, vivant dans le luxe, éblouissant le vulgaire par leur magnifique équipage.

Afin de plaire aux courtisans, Henri III ne savait rien refuser. Ordre aux secrétaires d'acquitter les dons du roi sans faire les observations qu'ils se permettaient jusque-là; ordre de signer sans lire. Voilà le commencement de ces fameux *acquits au comptant* qui, dès lors, ont signalé la générosité royale[1].

En lisant le *Journal de Henri III*[2], qui ne ménage pas les mignons, et que l'on peut accuser d'exagération passionnée, nous entrevoyons pourtant le mal du règne. Il s'échappe du livre une odeur de favoritisme étrange, tout spécial, transformant la cour en coterie, dont les membres paraissent mener une existence en dehors, et se détacher du reste des gentilshommes connus, de François Ier à Charles IX.

Il ressort de ce *Journal* et des mémoires du temps que Henri III voulait substituer les brillants parvenus aux grands d'antique race, dans les hautes positions de l'État. Ils étaient ses approbateurs quand même, lorsque, en fait de religion, le roi prétendait que la forme l'emportât sur le fond; lorsqu'il attaquait l'esprit de controverse, en abjurant la raison, en se plongeant dans l'ivresse des plaisirs, en alliant les débauches aux pratiques religieuses; lorsqu'il aspirait à corrompre la nation, afin d'en retirer profit pour lui et les siens.

Mais, par ces actes singuliers, il ne réussissait qu'à justifier les mépris dont on le poursuivait, et dont nos lecteurs auront une idée exacte, quand nous peindrons en détail les traits du caractère de Henri III.

1. *J. Michelet,* Hist. de France, t. X.
2. Par Pierre de l'Estoile. Paru pour la première fois à Paris, en 1621.

Avec ses mignons, ce prince mettait tout le jour des cosmétiques pour embellir sa peau. Il se couvrait de rouge. Il portait de grands collets de chemise renversés ; attachait des pendants à ses oreilles ; frisait ses cheveux, qu'il brillantait de perles et d'aigrettes. Il se servait d'un éventail. A table, dans ce costume efféminé, il se faisait servir des perdrix rouges, dont le bec et les pattes étaient dorés, ou des omelettes sucrées de fines perles, ou des petits oiseaux farcis d'ambre, de musc et de parfum... Il rapportait des côtes de Normandie des perroquets, des guenons et de petits chiens.

Avec ses mignons, « Henri III alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuit, avec les dames de la court et les dames de la ville [1]. » Comme un amant qui pare sa belle, il suspendait au cou de tel mignon un collier précieux, où il lui mettait aux oreilles des pendants de saphir. Il l'embrassait vivant ; privé de vie, il l'embrassait encore. Il accablait de présents ce favori, en lui livrant une part des édits bursaux, des trésors enfouis par les vieux parlementaires.

L'opinion publique, émue, hasardant des suppositions de toutes sortes, englobait dans la même réprobation le roi et ses favoris, pourvus de vices infâmes, selon elle. Agrippa d'Aubigné écrivit sur Henri III :

Pensez quel beau spectacle, et comme il fit bon voir
Ce prince avec un busc, un cors (corsage) de satin noir,
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortaient des passements et des blanches tirures. . . .
Si, qu'au premier abord, chacun étoit en peine
S'il voyoit un roi femme, ou bien un homme reine[2].

Il écrivit sur les mignons :

Vous êtes fils de serfs, et vos têtes tondues
Nous font ressouvenir de vos mères vendues.

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, t, I, 1re partie.
2. *Agrippa d'Aubigné*, Les Tragiques, in-8°, Genève, la Rovière, 1623.

Pierre de Ronsard a ajouté :

Ganimed's effrontés, impudique canaille,
Cervaux ambitieux, d'ignorance comblés,
C'est l'injure du temps et les gens mal zélés
Qui vous font prospérer sous un roi fait de paille [1].

Le poëme des *Vertus et propriété des mignons* contient ces vers :

Il faut tous les jours inventer
Nouveaux impôts, nouvelles tailles,
Qu'il faut du profond des entrailles
Des pauvres sujets arracher,
Qui traînent leurs chétives vies
Sous les griffes de ces harpies,
Qui avalent tout sans mâcher [2].

Dans l'*Ile des Hermaphrodites,* on se moque de leur incapacité militaire :

Ils iront, non feront ces courtisans guerriers,
Ces fraisés, ces frisés, ces abatteurs de cibles,
Ces musqués, ces masqués, nouveaux mignons risibles,
Ceignant leur front de myrte et non pas de laurier [3].

Ronsard s'écrie dans le même sens :

. . . . Nos mignons de la cour,
Retournez à Paris, qu'on vous fasse l'amour,
Frisant vos beaux cheveux comme des demoiselles.

Brantôme se plaint de ce que l' « on donne à nouveaux mignons nouveaux entretiens, et tous aux dépens du roi et de la graisse du peuple. Enfin tout n'en vaut rien. » Il conseille « de les assommer quand ils sont bien gras, comme pourceaux. » Ainsi fera Henri de Guise, désho-

1. *P. de Ronsard*, Sonnets d'État.
2. Cité par Ch. Lenient, dans la *Satire en France au* XVI*e siècle.*
3. Livre paru en 1604; attribué à Thomas Artus, sieur d'Embry.

noré par Saint-Mégrin, amant de la duchesse, sa femme.

Monsieur aussi a ses mignons, parmi lesquels se distingue Bussi d'Amboise, duelliste émérite.

Outre la haine vouée aux mignons, il faut rappeler que l'arrivée d'étrangers, d'Italiens, à la cour, courrouçait la noblesse et la haute bourgeoisie. Les Italiens, dit un contemporain, jouissent d'un grand crédit à la cour. Les seigneurs français, particulièrement les gentilshommes du duc d'Anjou, sont jaloux. On injurie, on attaque les Italiens dans les rues de Paris, sans punition des agresseurs [1].

Sous François Ier avait surgi l'italianisme en art et en littérature; de même ce prince, tous les Valois, et la maison de Lorraine, appartenant à la noblesse vénitienne, se servirent d'Italiens pour affidés politiques. Les Guises et la Ligue y ajoutaient des Espagnols. Cela déplaisait beaucoup aux successeurs des barons de la France féodale, qui ne cachaient pas leur mécontentement. Ils n'oubliaient pas, d'ailleurs, que, dès son avénement, Henri III avait eu « certaines manières étranges et inusitées, » notamment parmi la noblesse; qu'il avait cessé de faire assister celle-ci à son dîner, la tête découverte, comme la convenance l'exigeait, et comme cela se pratiquait sous ses prédécesseurs; qu'il avait entouré sa table d'une barrière, afin d'empêcher les gens nobles de lui parler [2]. Devant les murmures, il était revenu à l'ancien usage de ses devanciers; mais cette tentative et quelques autres actions, non approuvées, lui avaient aliéné bien des gentilshommes.

Catherine de Médicis, l'Italienne, devait à sa nationalité bon nombre d'ennemis. « Le Français, lui disait Anne de Montmorenci, ne se lasse jamais de servir ses rois; mais il ne saurait s'accoutumer au commandement de princes étrangers. » Ainsi, par jalousie, ou par opposition nationale et monarchique, plus d'un reprochait à

1. *Mém. de Claude Haton*, année 1578.
2. *Relation de Jean Michel, amb. vénitien*, 1575.

Catherine d'être « une femme étrangère [1]. »

Ce qui caractérisa la dégradation universelle, ce fut la guerre dite « des amoureux, » guerre courte, sans cause dans ses débuts, sans raison dans sa fin, mais éloquente à prouver l'état désordonné du royaume. Nous y arriverons bientôt.

On avait vu l'assassinat de Saint-Mégrin, un des mignons du roi, par le duc de Guise (1578), et Monsieur se mettre à la tête des insurgés des Pays-Bas; on avait vu les insultes de Bussi d'Amboise aux favoris de Henri III, le défi entre Caylus et Bussi, le dernier champ-clos autorisé, le combat singulier entre Caylus, Maugiron, Livarot, favoris de Henri III, et Antraguet, Riberac et Schomberg (27 avril); on avait vu, outre la mort de Saint-Mégrin, celle de Livarot, de Maugiron et de Caylus. Henri III les avait pleurés, avait pris et gardé de leurs cheveux; puis il avait ordonné d'exposer leurs corps, royalement, sur des lits de parade, et enjoint à toute la cour d'assister à leurs magnifiques funérailles. Il avait érigé dans l'église Saint-Paul des tombeaux splendides à ses favoris; il avait en un mot fait des dépenses scandaleuses, telles que, même après leur mort, Saint-Mégrin, Maugiron et Caylus coûtaient cher à la France.

Dans Paris, les populations appelèrent l'église Saint-Paul le « sérail des mignons. » Elles furent de l'avis émis par l'Estoile : « Il n'appartenait pas à ces méchants, morts en reniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tyran, d'avoir de si braves monuments et si superbes en l'église de Dieu, et leurs corps n'étaient dignes d'autre parement que d'un gibet [2]. »

Peut-être ce fut dans le but d'associer entre eux ses mignons, et de leur faire contracter l'obligation de se défendre les uns les autres, que Henri III fonda l'ordre du Saint-Esprit (31 décembre 1578), magnifiquement « solemnisé » dans l'église des Augustins de Paris. Offi-

1. *Pierre de Ronsard,* Sonnets d'État.
2. *P. de l'Estoile.*

ciellement, le roi instituait cet ordre en mémoire de son élection comme roi de Pologne, et parce qu'il avait hérité du trône de France, le jour de la Pentecôte. Il le calqua sur l'ordre du Nœud, ou « ordre du Saint-Esprit au droit désir, » créé à Naples, en 1352, par Louis de Tarente, et qui disparut à la mort de son fondateur[1].

La marque de l'ordre fut « un collier d'or du poids de trois cents écus, fait à fleurs de lys, et trois divers chiffres entrelacés de nœuds, sans enrichissement de pierreries. Une croix pendante au col, attachée à un ruban de couleur bleue céleste, en la forme de celle des chevaliers de Malthe, toute d'or, esmaillée de blanc par les bords, et le milieu sans émail, ayant dans les angles une fleur de lys et une colombe; une autre croix sur le manteau de velours jaune orangé, avec une colombe figurée en broderie d'argent, et aux angles des rays et fleurs de lys d'argent[2]. »

Entre les cent treize articles des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, il y en avait un qui obligeait les chevaliers de réciter tous les jours un office tout spécial, ou les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies et oraisons ; de dire aussi tous les jours le chapelet d'un dizain, — un *Pater,* dix *Ave* et un *Credo*[3]. Par leur serment, les chevaliers faisaient profession de la religion catholique, protestaient d'y vouloir vivre et mourir. Ils devaient avoir vingt ans accomplis, être gentilshommes de nom, et « d'armes de trois races paternelles. » Ils communiaient le premier jour de l'an et le jour de la Pentecôte. En cas d'hérésie, de sacrilége, de trahison, de fuite de bataille, ils subissaient la dégradation, après des débats jugés par le roi, chef souverain et grand maître, de l'avis des confrères commandeurs. L'ordre comprenait cent commandeurs au plus, dont neuf ecclésiastiques : quatre cardinaux,

1. *H. Martin,* Hist. de France, t. IX; *H. Gourdon de Genouillac,* Dict. historique des ordres de chevalerie, in-18, *Paris,* 1860.
2. *Pierre Matthieu,* Liv. VII.
3. *L'Office des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit,* in-12, *Paris,* 1703.

quatre autres prélats, et le grand aumosnier [1]. Ceux-ci examinaient la foi et les mœurs des candidats, que nommait le roi.

Cet ordre prit bien vite un caractère politique. Les chevaliers s'attachaient à Henri III, en s'éloignant également du parti réformé et de la Ligue. Certaines gens prétendaient que les chiffres entrelacés du collier étaient d'infâmes symboles, désignant les mignons et la reine de Navarre, sœur de Henri III. Les deux premières promotions, composées de grands, de vieux capitaines, de Henri de Guise lui-même, donnaient une grande importance réelle à l'ordre, qui remplaçait celui de Saint-Michel, « mis en désordre, » disait le connétable de Montmorenci, « pour avoir été communiqué à plusieurs contre l'institution première. » Le roi avait donné le collier de Saint-Michel à un individu qui lui avait fait cadeau de deux petits épagneuls [2].

Pour admettre que le roi voulût faire de la nouvelle institution une simple confrérie de mignons, il faut croire qu'il s'apprêtait à y placer, au fur et à mesure des extinctions, les parvenus de son choix. Il créa bientôt chevalier du Saint-Esprit Robert de Combaut, seigneur d'Arcis-sur-Aube, premier maître d'hôtel du roi. Brantôme déclara aussitôt « que cet ordre ne se soutiendrait pas, puisqu'il était allé en cuisine. »

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit, qui existèrent simultanément, prirent le titre de chevaliers des ordres du roi.

A l'époque où Henri III se rendait odieux, Catherine de Médicis partait de Paris (juillet) pour reconduire Marguerite au roi de Navarre, avec lequel elle eut une entrevue à la Réole. De là, elle visita les provinces méridionales, la Guienne d'abord. Elle vint à Nérac, capitale du duché d'Albret, avec sa fille Marguerite, avec une cour brillante, où les femmes aux galantes aventures

1. *Coll. Isambert*, t. XIV, et *Pierre Matthieu*.
2. *Brantôme*, Éloge du maréchal de Tavannes; V. plus haut, p. 11.

tenaient le premier rang : — la célèbre Dayelle, Chypriote, et la dame de Sauve, la « Circé » [1], dont l'esprit ajoutait à la beauté, et qui sut conquérir « à la fois » d'illustres amants. A Nérac, les courtisans du roi de Navarre se livrèrent aussi aux plaisirs. « L'aise y amena les vices comme la chaleur les serpens » [2]. Henri de Navarre s'attacha à Catherine du Luc, à mademoiselle de Rebours, etc. [3].

Comme ce prince oubliait fort, près des belles, les austères principes de la réforme, la reine mère essayait de le ramener au catholicisme. Pour traiter avec les ministres protestants, « elle avoit appris par cœur plusieurs locutions qu'elle appeloit consistoriales, comme d'*approuver le conseil de Gamaliel*, dire *que les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix ;* appeler le roi l'*oint du Seigneur*, l'*image du Dieu vivant,* avec plusieurs sentences de l'épître de saint Pierre en faveur des dominations ; s'écrier souvent *Dieu soit juge entre vous et nous*, *j'atteste l'Éternel*, *devant Dieu et ses anges* ! » [4].

Ce style s'appelait, parmi les dames, le « langage de Canaan. » On l'étudiait le soir, au coucher de la reine mère.

Un traité avec Henri de Navarre fut signé à Nérac (28 février 1579), traité explicatif de celui de Bergerac, et par lequel Catherine de Médicis concédait à son gendre onze nouvelles places de sûreté, trois en Guienne, huit en Languedoc, que celui-ci devait garder jusqu'au premier octobre suivant. Tout naturellement, la cour de Nérac continua de plus en plus à être le séjour des intrigues d'amour et des voluptés charmantes.

Henri de Navarre traitait cavalièrement le « dieu d'Hyménée ; » Marguerite de Valois l'imitait quelque peu. Tout à coup, Henri III dénonça à son beau-frère la

1. *Mém. de Marguerite de Valois.*
2. Selon d'Aubigné et Sulli.
3. *Mém. de Marguerite de Valois.*
4. *D'Aubigné*, Liv. IV.

nouvelle liaison de Marguerite avec Henri de la Tour, vicomte de Turenne, ami intime et premier gentilhomme du roi de Navarre. Indignée d'une révélation si perfide, Marguerite de Valois intéressa toutes les dames de la cour de Nérac à son ressentiment. Un dénouement grave devait résulter de cet épisode.

Après avoir continué sa tournée en Languedoc, en Provence, en Dauphiné et en Bourgogne, Catherine de Médicis revint auprès de Henri III, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes; car, malgré ses efforts, la guerre pouvait éclater soudainement. L'agitation des provinces était générale. Un soulèvement des paysans du Dauphiné contre les gentilshommes, dont la tyrannie leur devenait insupportable, et qu'ils voulaient astreindre à payer comme eux les tailles [1], avait surtout effrayé Catherine.

Le duc d'Anjou reparut aussi à la cour de France, où des duels nombreux mirent les mignons en grand trouble, au moment où Condé était mécontent du roi de Navarre, lequel était brouillé avec Turenne, à cause des intrigues de Marguerite. Condé agissait sans le concours des huguenots pour surprendre La Fère (29 novembre), et demander le gouvernement de Picardie.

A Nérac, les courtisans aigrissaient les querelles de religion qui se renouvelaient sans cesse en Languedoc et en Guienne. Ils étaient poussés à la guerre par leurs dames, qui en voulaient à Henri III, coupable d'avoir dénoncé Marguerite à son époux. Le roi de Navarre répugna d'abord à s'armer. Enfin, il s'y décida. Les « amoureux, » voulant marcher à la conquête de nouvelles places de sûreté, convinrent avec lui que chacun d'eux emporterait la moitié d'un écu d'or brisé avec Henri de Navarre, et que, quand celui-ci leur enverrait l'autre moitié du même écu, ils surprendraient les catholiques dans plus de soixante villes [2].

1. *Mém. de Cl. Haton*, année 1579.

2. D'après l'Hist. du Languedoc, d'Aubigné, les Mém. de Bouillon et les Œconomies de Sulli.

Le 21 janvier 1580, les écus d'or parvinrent aux chefs des huguenots; l'exécution du projet fut indiquée pour le 15 avril, jour où commença la « guerre des amoureux. » Le roi de Navarre prit Cahors (5 mai) ; La Fère, attaquée par le maréchal de Matignon, fit une belle défense et capitula (12 septembre). Dans cette guerre d'étourdis, les gentilshommes huguenots enrôlèrent de véritables brigands, pillant et brûlant çà et là les localités. Tel est le côté sérieux du soulèvement; car les légèretés des princes laissent toujours de lourdes charges sur les peuples. Henri de Navarre se révéla en signalant sa bravoure, sa gaîté, sa présence d'esprit; Turenne, homme pratique, réorganisa les réformés en Languedoc; Condé remporta quelques avantages stériles.

Monsieur, quoique fort occupé de ses affaires en Flandre, et de ses projets de mariage avec Élisabeth d'Angleterre, avec laquelle il échangea un anneau de fiançailles [1], se fit médiateur d'une nouvelle paix, traversa une partie de la France, arriva au château de Fleix (Dordogne, arrondissement de Bergerac), et, peu après la surprise de Saint-Émilion par le roi de Navarre, signa de sa main le traité de Fleix, confirmé à Blois par Henri III, le 26 décembre 1580, enregistré un mois après par le parlement de Paris.

Septième pacification, le traité de Fleix ne redressa aucune espèce de grief de l'un ou de l'autre parti. La « guerre des amoureux » avait été une calamité de plus pour la France, qui ne pouvait jouir de longues trêves, ni par conséquent fermer ses plaies sans cesse déchirées. Au nord, au midi, au centre, partout les populations se plaignaient à juste titre. La Champagne et la Brie étaient remplies de voleurs qui, se disant gens de guerre, allaient par troupes au son du tambour de village en village, rançonnaient les habitants, dévalisaient les passants sur les chemins [2].

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, ch. V; *Edgard Quinet.*
2. *Mém. de Cl. Haton*, année 1576.

Que dit un témoin oculaire ? « La vie était jadis à très-bon marché dans la ville de Poitiers ; mais les guerres continuelles et tant d'autres désordres ont plus que doublé le prix de toutes choses » [1]. En janvier 1579, un tremblement de terre épouvanta Chartres, Orléans, Poitiers, Blois, Bordeaux, Tours, la Haye en Touraine. Plusieurs femmes de Tours accouchèrent par peur. Un imprimé du temps relate *le Désastre merveilleux et effroyable d'un déluge advenu ès-faubourg Saint-Marcel-les-Paris*, le 8e jour d'avril 1579, avec le nombre des mors et blessés et maisons abatues par ladicte ravine [2]. Plusieurs siéges de villes causaient aux habitants des maux infinis.

En 1581, à Cambrai, les gens ne vivaient plus que de chair de cheval, de rats et de loirs. La Seine allait « déborder étrangement » en janvier 1583, ce qui « fut cause que le bled fourment (froment) valut onze livres, l'avoine huit livres, et le cent de foin quinze livres [3]. »

III

Huit mois de guerre des « amoureux » ne semblaient point devoir inquiéter beaucoup Henri III. Il y laissa pourtant encore quelques lambeaux de son autorité. La noblesse et le clergé, contre lesquels il sévit, à propos des blasphémateurs très-nombreux dans ces deux ordres depuis 1567, lui reprochèrent un édit qui les frappait aussi justement que les autres classes de la population [4]. Une foule de gentilshommes se tournèrent vers le duc d'Anjou qui, au contraire, paraissait favorisé par la fortune.

1. Jérôme Lippomano, année 1577. Rel. des amb. vénit., t. II.
2. Arch. curieuses de l'Hist. de France, t. IX.
3. *Journal de l'Estoile.*
4. *Édit du 4 décembre* 1581.

Ce prince, retourné dans les Pays-Bas (février 1582), couronné duc de Brabant et comte de Flandre, réussissait presque dans ses aventures outre-Meuse : il prenait tour à tour Dunkerque, Dixmude, Dendermonde, Berg-Saint-Winox et Vilvorde. Le frère de Henri III se croyait en possession effective de ses nouveaux États. Il rêvait sans doute le titre de roi de France et des Flandres, à la mort de son frère, qui lui enviait des succès prônés çà et là avec complaisance.

Mais Anjou était bien du sang des Valois. Raison médiocre et nature débile. Il voulut surprendre Anvers, échoua après une lutte sanglante [1], et, par cette folie, fut perdu comme duc de Brabant, comme conquérant des Flandres. Il rentra en France, où l'attendait un royaume, puisque Henri III n'avait pas d'enfants, malgré le jubilé fait à Paris, le 18 mars 1582, pour « prier Dieu de donner lignée au roy [2]. »

Il restait au duc d'Anjou, pour se consoler du fâcheux dénouement qu'avait eu l'entreprise des Flandres, une attrayante perspective. Il ne doutait pas de régner bientôt sur les Français, à l'encontre de Henri de Navarre, toujours entaché de huguenoterie ; à l'encontre aussi du Balafré, qui avait un pied sur le premier degré du trône, étant cousin de Marie Stuart, reine d'Écosse, et cousin de Louise de Vaudemont, reine de France.

Assurément le duc d'Anjou, dévoré par la phthisie, n'eût pu lutter contre le prince Béarnais, véritable homme de guerre et « non malade de la fièvre poltronne, » comme dit Brantôme sur les Bourbons. Intelligence médiocre, il n'eût pu se garer des embûches de Henri de Guise, car parmi les dames courait ce proverbe : « La malice de monsieur de Guise. »

Il précéda Henri III dans la tombe, et expira, âgé de trente ans, à Château-Thierri (15 juin 1584).

1. *Théodore Juste,* Marnix de Sainte-Aldegonde, ch. V.
2. J. de l'Estoile.

En prévision de la mort prochaine du roi de France, à qui l'on donnait à peine quelques jours à vivre, la fin du duc d'Anjou ralluma toutes les passions politiques et religieuses.

Le légitime héritier du trône, aux yeux des hommes qui ne partageaient pas les idées des ligueurs, s'appelait Henri de Navarre. Ceux-là repoussaient surtout les prétentions du duc de Guise.

Par contre, les partisans du Lorrain ne comprenaient que lui pour souverain, chef de la sainte Ligue. Il y eut aussitôt recrudescence de zèle catholique, coïncidant avec les nouvelles perspectives ouvertes à l'ambition du duc de Guise, par la disparition du prince « à double nez et à double visage [1]. »

Juste au moment où chacun était dégoûté de la Ligue de 1576, jusqu'à présent inféconde, où les uns en médisaient ouvertement et les autres s'en moquaient [2], la pensée d'avoir pour roi un prince hérétique agita soudainement les masses. La réorganisation de la Ligue fut poussée avec vigueur dans Paris ; son extension dans les provinces fut plus considérable.

Les ligueurs formèrent alors un parti révolutionnaire conduit, non pas par « quelques marmitons et soupiers de Sorbonne, braves conseillers d'État, qui, toute leur vie, avaient été enfermés dans un collége à pédantiser et à manger les pauvres novices de théologie, » comme disait l'Estoile, mais par des hommes influents dans la capitale. Depuis 1576, on avait placé dans la salle appelée le « grand bureau de la ville » un coffre destiné à recevoir les mémoires, observations et notes de tous les citoyens [3]. L'autorité ne faisait pas attention à ce moyen d'émettre des vœux politiques ou administratifs. A un moment donné, pourtant, cela pouvait servir, et,

1. Voir plus haut, p. 340.
2. *Mém. de l'Estoile.*
3. *Hôtel-de-Ville de Paris*, ann. 1576. Ms. Talon, cité par L. Blanc.

dans tous les cas, cela habituait les Parisiens à s'occuper des affaires publiques.

Dans les derniers mois de 1584 et les premiers de 1585, Charles Hotman, sieur de Rocheblond, receveur de l'évêque de Paris, se mit d'accord avec Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, et Launoi, ancien ministre protestant devenu chanoine de Soissons. Ils projetèrent d'associer tous les catholiques de Paris, dans le but de combattre l'hérésie, de contraindre Henri III à réformer les abus de l'État, et d'exclure de la couronne tout prince hérétique.

Dès la première assemblée, les choses se firent nettement, sans aucun soin pour se cacher. Paris fut divisé par les nouveaux ligueurs en cinq arrondissements. Cinq membres furent chargés de recruter des affiliés dans ces arrondissements. Chacun de ces membres surveilla son quartier : le marchand Compan, la Cité ; le procureur en la cour d'Église Crucé, les faubourgs de la rive gauche et l'Université. La Chapelle-Marteau, maître des comptes, plus tard prévôt des marchands, Anselme Louchart, commissaire au Châtelet, et Bussi Leclerc, procureur au parlement, surveillèrent les autres quartiers.

Pour que chaque quartier fût dirigé, ces cinq chefs d'arrondissement s'en adjoignirent onze autres. Ces chefs, constitués en gouvernement, eurent un conseil, un budget et une armée : un conseil que formèrent les quarteniers élus par le peuple ; un budget qu'entretinrent les affiliés; une armée se recrutant parmi la multitude, appelée par les catholiques « la grande levrière. »

Ce gouvernement révolutionnaire avait pour soutiens des hommes de toutes les classes, liés par serment, décidés à combattre Henri de Navarre ; à s'opposer au démembrement de la France ; à protéger les villes liguées ; à faire homologuer le concile de Trente par les États généraux; à rétablir dans leurs libertés et priviléges d'autrefois l'Église, la noblesse, les corps et communautés

des bonnes villes ; à épurer les parlements, coupables de corruptions, hérésies et tyrannies ; enfin à affranchir le peuple de ses misères [1].

Le dernier article de la charte ligueuse faisait une promesse toute grosse de séditions, si l'on ne parvenait à l'accomplir. « La grande levrière » avait des besoins pressants et des appétits voraces. Le malheur des temps pesait sur elle. Il y aurait d'immenses sommes à répandre.

Des relations s'établirent avec le duc de Guise, pour qui les ligueurs travaillaient. Dans plus de cinquante villes du royaume, on organisa un conseil de six personnes notables, ayant son budget et son armée, correspondant avec le comité directeur de Paris. De nombreux gentilshommes figuraient sur les listes : les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbeuf, de Nemours, le marquis de Saint-Sorlin, le vicomte de Tavannes, le comte de Brissac, le seigneur d'Effiat, le marquis de Canillac, etc. Parmi les membres du clergé, on distinguait : les cardinaux de Bourbon, de Pellevé et de Guise; l'évêque de Clermont (depuis cardinal de la Rochefoucauld) ; Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; Guillaume Rose, évêque de Senlis ; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur, professeur, archevêque d'Aix ; Simon Vigor, curé de Saint-Paul (depuis archevêque de Narbonne) ; Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs ; Aubry, curé de Saint-André-des-Arts ; Pelletier, curé de Saint-Jacques de la Boucherie ; Cueilli, curé de Saint-Germain l'Auxerrois ; Hamilton, curé de Saint-Côme ; Lincestre ou Guincestre, curé de Saint-Gervais ; les pères Hugonis, Feuardent, Garinus, franciscains ; Bernard, dit le « petit feuillant; » le père le Bossu, religieux de Saint-Denis; Commolet, jésuite, et ses compagnons, etc. Enfin la Ligue avait pour partisans,

1. *Journal de Nicolas Poulain*; *Delézeau*, de la Religion catholique en France; *J. de Croze*, Les Guises, les Valois et Philippe II, t. Ier.

dans la haute bourgeoisie, Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont, avocats; le maître des comptes Acarie; Ameline, Hennequin, Cromé, conseiller au grand conseil; La Chapelle-Marteau, Rolland, le trésorier Olivier, et une foule d'autres [1].

De toutes ces bouches, jurant de défendre l'orthodoxie, partait un appel à l'insurrection contre la royauté. Ligue des protestants; ligue des catholiques; intervention des politiques, soutenant l'autorité de Henri III, quand celui-ci tergiversait perpétuellement. C'était un chaos.

Déjà les politiques et les protestants, unis, sur lesquels influait Henri de Navarre, prétendant à la couronne, revenaient sur le républicanisme de François Hotman. Ils vantaient le droit divin et le pouvoir monarchique. Au contraire, les ligueurs se mettaient à déclamer en faveur de la souveraineté du peuple et du régicide [2]. Ils affichaient des doctrines d'emprunt, en désaccord avec les traditions municipales; ils usaient d'une ressource extrême, passagère; ils manœuvraient habilement, estimant qu'il fallait adopter tous les moyens possibles pour réussir.

Les affaires avaient « pirouetté, » selon l'expression pittoresque de Bayle. Vers le temps où du Plessis-Mornai, protestant, allait dire que « Dieu prend en main la cause des roys et se tient blessé en leurs personnes [3], » Louis d'Orléans, ligueur, allait s'écrier : « Qu'on mesure les huguenots à l'aune où ils mesurent autruy. Suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous vous établirez vous-mêmes. Il faut les fouetter des verges qu'ils ont cueillies [4]. »

Depuis leur entente avec les politiques, les protestants

1. *Journal de Nicolas Poulain.*
2. *C. Labitte,* Les prédicateurs de la Ligue, *Introduction.*
3. *Mém. de la Ligue,* t. I, année 1586.
4. *Le Catholique anglais,* in-8°, 1587.

ne cherchaient plus dans l'Évangile les doctrines républicaines. Le fait les entraînait loin de la théorie. Leur héros, Henri de Navarre, devait monter sur le trône de France : il fallait l'y conduire, et au besoin pencher vers l'absolutisme. Voilà ce que les ambitieux du parti politico-réformé voulurent, et ce que les publicistes essayèrent de propager. François Hotman, lui-même, se réfuta. L'auteur du *Franco-Gallia* écrivit le *De jure successionis*, concluant à la succession linéale. Hotman oublia que le *Franco-Gallia* avait inspiré aux ligueurs les idées de monarchie élective et de souveraineté nationale [1]. L'alliance des défenseurs de la réforme avec les hommes indifférents à toute autre question que celle de la monarchie, produisit cette évolution singulière. Les principes cédèrent devant un homme — le futur Henri IV.

Pour les ligueurs, ils riaient des « nouveaux » huguenots, transfuges de la démocratie. Les amis de Henri de Guise, les gens à qui Philippe II donnait le mot d'ordre, reprochaient aux politiques et aux réformés de substituer la fiction héréditaire à la souveraineté du peuple. Ils étaient démagogues par ultramontanisme, et au fond, ils caressaient des « folies théocratiques [2]. » Ils demandaient aux violences de la foule un aide incessant contre le succès du prince hérétique. Ils exploitaient les souffrances populaires, et faisaient tout haut des promesses qu'ils savaient ne devoir point tenir. La partie de l'aristocratie bourgeoise qui venait à eux se servait des masses comme d'un instrument.

En quoi les classes déshéritées pouvaient-elles profiter du mouvement organisé par la Ligue? Délaissées par les protestants, elles allaient être trompées par les catholiques. Les hommes qui s'opposaient à la liberté religieuse ne devaient point, logiquement, travailler à

1. *Aug. Thierry*, Récits mérovingiens, *Considér. sur l'hist. de France.*
2. *Saint-Marc-Girardin,* Tableau de la littérature française au XVI[e] siècle, in-8°, *Paris*, 1829.

l'éclosion de la liberté politique. Le catholicisme, pour eux, passait avant l'agrandissement des droits de tous, et ils s'apprêtaient à jouer une longue comédie de libéralisme.

Entre les Guises et les prédicateurs de la Ligue, la sympathie la plus étroite existait. Les Guises ne représentaient-ils pas depuis longtemps la résistance catholique? Dès 1550, le dominicain Pierre Doré, que Rabelais appelle notre maître *de Doribus*, panégyriste de Claude de Lorraine, s'écriait: « Peuple, tu as raison de plourer ton Seigneur [1]. » Le 5 mars 1559, la tourbe ecclésiastique, trouvant un obstacle dans la police royale, disait: « S'il le faut, on tuera le roi. » Tel avait été le premier mot de la Ligue [2]. En 1562, le moine Jacques Le Hongre prononçait, dans Notre-Dame de Paris, un dithyrambe en l'honneur de François de Guise, « chevaleureux César » assassiné par Poltrot, et déclarait que, seulement par déférence pour Rome, il évitait d'appeler « saint » le héros frappé par les protestants [3].

Exalter Henri de Guise et dénoncer les impiétés de Henri III, cela passait en habitude chez les prédicateurs. Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, prêchant le carême (1583), appelait les pénitents fondés par le roi « la confrérie des hypocrites et athéïstes. » Partout on enseignait ceci : « quand la monarchie est déréglée, elle n'est pas autorité, mais brigandage [4]. » Dans les provinces autant qu'à Paris, les chaires servaient à publier ces principes, ces audaces, ces invectives dont les libelles étaient remplis.

Au nord et au midi, l'Union trouvait des adeptes, soit parmi les modérés, soit parmi les turbulents. Le jacobin Bolo se faisait admirer à Lyon, où le jésuite

1. *Pierre Doré,* Orais. panégyr. pour Claude de Lorraine, in-8°, *Paris,* 1550.

2. *J. Michelet,* Hist. de France, t. X.

3. *Le Duchat,* Notes sur la *Satire Ménippée,* t. II.

4. *Hardouin de Péréfixe,* Histoire de Henri IV, p. 50, in-8°. *Lyon,* 1812.

Claude Matthieu, surnommé « le courrier de la Ligue, » passait en courant d'un bout de l'Europe à l'autre, pour travailler au succès des associés. A Soissons prêchait Launoi, à Rouen le cordelier Gilles Blouin, à Orléans le fougueux théologien Burlat. A Toul, l'archidiacre François de Rosières immolait Henri III à Henri de Guise, et obtenait les applaudissements de la foule [1]. A Châtillon, pour mieux exalter les esprits, on représenta un « mystère » où David, c'est-à-dire Henri de Guise, triomphait du géant Goliath, c'est-à-dire de Henri de Valois [2].

Le roi, abandonné de tous, même de son prédicateur ordinaire, demeurait dédaigneux ou apathique. Lorsque Guillaume Rose l'attaqua (carnaval de 1583), pour une mascarade avec ses mignons, il le tança d'abord, puis il lui envoya quatre cents écus, « de quoi acheter du sucre et du miel pour adoucir ses trop aigres paroles et l'aider à passer le caresme. » Rose se calma, mais n'en devint pas moins, plus tard, un fougueux prédicateur de la Ligue, un émule de Boucher, que nous verrons à l'œuvre, comme le curé de Saint-Benoît.

Maintenant, la chaire était transformée en tribune politique, en attendant qu'elle dégénérât en club, ce qui ne tarda pas. Les orateurs de la Ligue se faisaient d'autant plus écouter par les masses, qu'elles savaient mieux les flatter et profiter de chaque événement malheureux.

Tout arrivait par la faute de Henri III. Quiconque souffrait accusait le roi, lors même que la nature seule était coupable.

Environ le 15 mars 1580, on signala un commencement de peste à Paris, et plusieurs morts subites [3]. Le mercredy, 6 avril, advint un épouvantable tremble-

1. *Davila.*
2. *La Pérouse,* Hist. de Châtillon, in-8°, 1837.
3. *L'Estoile.*

ment de terre à Paris, à Château-Thierri, à Calais, à Boulogne, et dans plusieurs autres villes de France. Commotion minime à Paris, auprès des autres villes [1]. Le 5 de may 1583, par un orage mêlé de foudre et de tremblement de terre effroyable, le comble de la grande église de Saint-Julien du Mans fut « consommé d'une conflagration merveilleuse [2]. » Le 5 décembre 1584, « par la grande part du royaume, nommément ès-environs de la Loire, s'élevèrent des vents si violents, que furent renversés clochers, cheminées et maisons, et furent arrachés aux forêts des chênes de deux cents ans et même emportés : on les a appelés depuis « les soufflets de la Ligue [3]. »

Croit-on que les prédicateurs se privèrent de regarder ces catastrophes comme des punitions célestes ? En répandant quelque argent de France ou des doublons d'Espagne, les ligueurs augmentaient le nombre et le zèle de leurs adhérents. L'occasion se présentait trop fréquemment de remédier aux maux des populations bouleversées. Henri III distribuait des aumônes, qui ne suffisaient pas, et sa charité sans effet, comme ses prodigalités inouïes, lui valaient de nouvelles invectives.

Lorsque, en 1586, la famine désolait le Vivarais, dans les villes et les campagnes... « on vendoit jusqu'à vingt et vingt-cinq livres le septier de froment, treize ou quatorze livres celui de l'orge, et six à sept livres l'avoine ; le bled étant enfin devenu sans prix, les gens de la campagne furent obligés de se nourrir de glands de chêne, de racines sauvages, de fougère, du marc et des pepins des raisins, séchés au four, qu'ils faisoient moudre pour en faire du pain, aussi bien que de l'écorce des pins et des autres arbres, de coquilles de noix et des amandes, de vieux tuiles et briques, mêlés avec quelque poignée

1. *L'Estoile.*
2. *Id.*
3. *Id.*

de farine d'orge, d'avoine et du son; ce qui n'avoit jamais été pratiqué dans le pays... »

Presque immédiatement, une contagion succéda à la famine. « Les villes devinrent désertes et sans commerce... Les fruits ne furent pas recueillis, le bétail fut abandonné [1]... »

Durant la même année, en mai, « le setier de froment fut vendu sept et huit écus aux halles de Paris, où il y eut une si grande affluence de pauvres mendiants par les rues, même des païs étrangers, qu'on fut contraint de lever des bourgeois une aumône pour leur subvenir; deux députés de chaque paroisse allaient quêter par les maisons, où chacun donnait ce que bon lui semblait [2]. »

L'année suivante, mauvaise récolte encore. « Le mercredy 3 juin 1587, le bled se vendit à Paris trente livres, et aux villes circonvoisines jusqu'à quarante et quarante-cinq livres. On fut contraint d'envoyer deux mille pauvres à l'hospital de Grenelle, vers Vaugirard, pour y estre nourris par le roy, qui leur faisait distribuer tous les jours à chacun cinq sols, mais on les remit en l'état où ils étaient auparavant, pour ce que se dérobant de là, ils venaient encore mendier par la ville. — Le mercredy 22 juillet 1587, aux halles de Paris, le peuple se mutina contre les boulangers, vendant leurs pains trop cher à son gré, et ravit leurs pains; deux bourgeois passants par là, furent tuez, et les hottes et charrettes des boulangers bruslées [3]. »

Bonnes occasions de dénoncer les misères non secourues, de pousser aux agitations, de faire exécrer le roi par ses sujets.

Sur quelques points de la France, la Ligue, à peine ouvertement constituée, établit un régime de terreur, suivant l'expression d'un éminent historien. A Nîmes,

1. *Mémoires de Gamon.*
2. *L'Estoile.*
3. *Id.*

des massacres et des viols contribuèrent à l'implanter[1]. Ailleurs, les spectres d'Amboise et de Paris, les souvenirs sanglants de 1560 et de 1572 agirent sur la multitude. Dans plus d'une localité, on ne put prononcer le nom de Henri III sans l'accompagner d'une méprisante épithète. La Ligue devint un État dans l'État. Ceux qui ne s'y affilièrent pas en eurent peur.

Les projets jusqu'alors tenus dans le secret, ou tout au moins voilés par des ménagements, se produisirent au grand jour. Les protestants, les politiques, et Henri de Navarre, d'un côté; de l'autre Philippe II, le cardinal de Bourbon et la Ligue.

Henri de Navarre négocia avec Élisabeth. Le traité de Joinville (31 décembre 1584), conclu entre le roi d'Espagne, Guise et les ligueurs, « assura la succession de Henri de Valois à Charles, cardinal de Bourbon. »

Celui-ci était le prête-nom du Balafré, appelé « *Hercules* » dans les dépêches d'Espagne. « Nous sommes à même aujourd'hui d'apprécier la politique des Guises. Les lettres de Granvelle et du duc d'Albe y établissent : 1° que leur brillante guerre, qui nous donna Metz et Calais, n'en eut pas moins pour résultat de mettre la France aux pieds de l'Espagne; 2° que les chefs des partis, les hommes considérables qui menaient tout, dépendaient de Philippe II; leur concurrence tournait au profit de son ascendant[2]. »

Henri de Guise souleva la Champagne, tandis que le duc de Mayenne soulevait la Bourgogne, le duc d'Elbeuf la Normandie, et le duc d'Aumale la Picardie.

Par le manifeste de Péronne (31 mars 1585), rédigé au nom « du Dieu tout-puissant, Roi des rois, » imprimé à Reims, Charles de Bourbon s'intitula « premier prince du sang. » C'était une « déclaration des causes qui ont mû monsieur le cardinal de Bourbon, et les pairs, prin-

1. *Mesnard,* Histoire de Nîmes, in-4°, 1754.
2. *J. Michelet,* Hist. de France, t. IX.

ces, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'État. »

Des pièces symboliques, représentant d'un côté l'Église de Rome, et de l'autre l'Église de Genève, furent alors dédiées au cardinal[1].

Par le manifeste de Bergerac (10 juin), Henri de Navarre protesta contre les conjurations de « ceux de la Ligue, » et offrit son assistance à Henri III, dont la position était bien difficile entre les compétiteurs qui, par avance, se disputaient son héritage. Beaucoup de villes se déclarèrent en faveur des ligueurs; mais Henri de Navarre, se présentant comme le champion du roi et de l'État, regagna toutes les bonnes grâces des politiques. Il s'unit avec Montmorenci, « le roi du Languedoc. »

Ces alliés prirent les armes en Guienne et en Poitou.

De graves inquiétudes agitaient Paris, où Henri de Guise arrivait avec plus de douze mille hommes. Henri III trembla, dissimula, traita avec la ligue à Nemours (7 juillet.) Pour récompense, il reçut les applaudissements de la population parisienne, qui désirait la guerre contre les huguenots.

Catherine de Médicis, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise, et les ducs de Guise et de Mayenne, signèrent le désastreux traité, en conséquence duquel fut rendu un édit enregistré en lit de justice le 18 juillet, malgré l'opposition du parlement.

L'édit révoqua toutes les mesures de tolérance prises en faveur des calvinistes; défendit, sous peine de mort, tout autre culte que la religion catholique; déclara les hérétiques incapables de « tenir bénéfices, charges publiques, offices, estats et dignités; » approuva tout ce qui avait été fait par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes, communautés, etc., pour la conservation de l'Église catholique; donna au

1. Pièces publiées en 1585.

cardinal de Bourbon, à Mercœur, à Guise et à Mayenne, neuf villes de sûreté [1].

Tout en s'apprêtant à conclure le traité de Nemours, impuissant à calmer les esprits et à apaiser les passions, mais renforçant la Ligue, qui l'avait obtenu les armes à la main, Henri III cherchait à ramener le roi de Navarre au catholicisme. D'autre part, le pape Sixte-Quint, à la sollicitation du duc de Guise, déclara par une bulle d'excommunication le prince de Béarn déchu de tout droit à la couronne de France ; il frappa également le prince de Condé, comme hérétique et fils d'hérétique. A celui-ci nombre de gens voulaient, au contraire, donner la couronne. Elles lui frappaient des médailles, avec ces mots : « Roi des fidèles. »

Le prince de Béarn et Condé n'étaient plus princes du sang. La sentence d'excommunication, « à chaux et à sable, » selon l'expression du cardinal de Guise [2], rendait imminente une crise nouvelle, parce que Henri III persistait à reconnaître le roi de Navarre pour son héritier présomptif, chose extrêmement impopulaire.

Aussi, le parlement de Paris dénonça en vain la bulle de Sixte-Quint comme un « attentat à l'indépendance de la couronne. » Les masses passèrent outre, et se tinrent prêtes à commencer la huitième guerre de religion (1586-1594).

Elles étaient excitées par les prédications et par d'autres moyens encore. Au cimetière de Saint-Séverin et ailleurs, on exposa (1585-1586) de grands tableaux des pauvres martyrs d'Angleterre, avec force détails horribles. Des gens étaient là, baguette en main, pour expliquer la chose tout hant; et, tout bas, ils disaient : « Voilà comme le Béarnais va traiter les bons catholiques [3].» Les porches des églises étaient couverts de

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 688.
2. Dépêche. Bibl. imp. Mss. Béthune, 8866, p. 84.
3. *J. Michelet*, Hist. de France, t. X.

placards, d'écrits, de gravures offrant au regard des passants les supplices que les calvinistes vainqueurs réservaient aux ligueurs vaincus.

La huitième guerre de religion s'appela « guerre des trois Henris, » parce qu'elle eut lieu entre Henri III, Henri de Navarre et Henri de Guise. Celui-ci « dégaînait l'épée contre son maître ; il en jetait le fourreau dans la rivière [1]. »

Aucun événement militaire ne fut remarquable pendant 1586, à l'exception de la prise de Châtillon, que Mayenne réduisit, — de la défaite des catholiques devant le château d'Allemagne (5 septembre), — et de la ruine de Marvejols (22 août) tombée aux mains du duc de Joyeuse, mignon du roi, qui avait conseillé à son maître d'adopter le parti de la Ligue.

Mais l'année suivante, à Coutras (Guienne), le roi de Navarre, ayant moitié moins de soldats que le duc de Joyeuse, défit (20 octobre 1587) ce favori de Henri III. Joyeuse, désespéré de son insuccès, se jeta à corps perdu au milieu des escadrons calvinistes, et y trouva une mort glorieuse, qui rachetait quelque peu sa vie, en prouvant qu'il avait le cœur d'un homme.

A la nouvelle de Coutras, tous les Français s'émurent. Les ligueurs, atterrés, se vengèrent en publiant des chansons contre les reîtres et les hérétiques. Ils s'exaltèrent en entendant une « Chanson sur la mort de monseigneur de Joyeuse, invitant tous les catholiques à lamenter le trépas d'une si excellente colonne de la foy [2]. » Plus tard ils entonnèrent un « Cantique catholique narratif des pompes funèbres et ordre tenu au convoi de feu monseigneur le duc de Joyeuse, etc. [3]. »

De leur côté les protestants, confiants dans l'avenir, célébrèrent leur victoire en frappant une médaille à

1. Mot de Henri de Guise.
2. Chanson composée en 1587.
3. Paru en 1588.

l'honneur du roi de Navarre, avec cette devise : *Sic vincere certum*[1].

Des péripéties nouvelles troublèrent l'un et l'autre parti.

A quelques jours de la bataille de Coutras, Guise, avec une poignée d'hommes, gagna les importantes victoires de Vimory (26 octobre) et d'Auneau (11 novembre), en détruisant une armée de trente mille Allemands.

Coutras n'eût que peu de résultats pour les protestants. Condé retourna en Saintonge, et Turenne, avec des forces insuffisantes, assiégea Sarlat, en Périgord. Il ne prit point la ville. Alors parut une chanson sur le siége de Sarlat (novembre 1587), en vingt-trois couplets, avec ce refrain :

Turaine, tu n'entreras,
Mais plustôt tu crèveras.

Au 6e couplet, ces vers :

Nous envoirons au sabat
L'ideuse et vieille sourciere,
Qui d'une colère fière
T'envoya contre Sarlat.

Henri de Navarre et le comte de Soissons, un fils du prince de Condé, se rendirent en Béarn, le premier pour aller voir sa maîtresse Corisande, comtesse de Grammont, le second pour aller offrir ses hommages à la princesse Catherine de Navarre, dont il convoitait la main. Soissons, n'ayant pas obtenu cette main, tant désirée, se décida à se faire catholique.

Les victoires de Vimory et d'Auneau compensèrent Coutras pour le duc de Guise. Sa renommée s'accrut. Ses partisans, que la mort de sa cousine Marie Stuart avait touchés vivement, virent décidément en lui l'homme

1. Médaille frappée en 1587.

providentiel. A toutes les époques de notre histoire, tel ou tel personnage a été regardé comme un envoyé du ciel pour sauver la patrie. Cela réussit beaucoup.

L'exécution de Marie Stuart (8 février 1587) avait affecté douloureusement le peuple de Paris, qui appela sur Élisabeth d'Angleterre la vengeance de Dieu et des rois. Une foule de portraits de Marie Stuart reproduisirent la belle reine d'Écosse, dont la tête avait été tranchée à Fotheringay. Henri III fit célébrer à Notre-Dame de Paris un service solennel en l'honneur de cette « martyre de la foy catholique, » et il assista à la cérémonie [1].

Mais Henri III, beau-frère de Marie Stuart, ne chercha point à venger cette malheureuse princesse; Henri de Guise ne s'employa pas, non plus, à venger sa cousine. Le roi ne pensait qu'à ses propres affaires, encore trop négligées par lui; le duc de Lorraine ne visait qu'à atteindre le but de son ambition.

Autant Guise semblait glorieux, autant Henri III semblait coupable de mollesse, traître envers le Balafré qui, par la faute du roi, avait dû combattre les Allemands avec des forces trop disproportionnées. Henri III fut mal reçu à Paris (23 decembre), quand il vint triomphalement, tout armé, à Notre-Dame, pour remercier Dieu de ses succès.

Il accabla de faveurs son mignon Nogaret, marquis de la Valette et duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, gouverneur de Provence, de Boulogne et de Metz, gouverneur de Normandie, d'Angoumois et de Saintonge, amiral de France (11 janvier 1588).

Au parlement, où Épernon fut installé par le premier président au siége de la table de marbre (juridiction de l'amirauté), les louanges ne tarirent pas à l'adresse de Henri III, « le saint des saints, » qui méritait la canonisation, autant et plus que ses prédécesseurs. Épernon y

1. *Mignet*, Marie Stuart, Ch. XII.

obtint aussi une part d'éloges extravagants, dont les ligueurs se moquèrent. Une brochure fut criée par les colporteurs. Elle avait pour titre : « Grands faits d'armes du duc d'Épernon contre les hérétiques, » avec le mot RIEN écrit sur chaque page en lettres majuscules [1].

Quelques rares vivats, accueillant Henri III de retour dans sa capitale, ne pouvaient lui permettre d'en défendre le séjour au vainqueur de Vimory et d'Auneau. Il le fit néanmoins, à ses risques et périls.

Devant le roi se dressait maintenant un gouvernement ligueur. Les Parisiens ne se contentaient plus des réunions tenues aux Chartreux, à la Sorbonne, ou au collège de Forteret, appelé plus tard par ce motif « le berceau de la Ligue. » Ce n'était pas inutilement que Philippe II fournissait, d'après le traité avec l'Espagne, cinquante mille écus d'or par mois à la Sainte-Union. Il importait de payer des soldats, de façon à pouvoir soutenir la guerre. François de Roncherolles, sieur de Maineville, qui avait représenté au traité de Joinville le cardinal de Bourbon, et qui était un des agents les plus actifs dn duc de Guise, se trouvait à Paris; et, de concert avec les principaux meneurs, cet habile homme avait organisé la résistance.

Un prévôt des marchands, quatre échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur, formaient le « bureau de la ville de Paris, » auquel s'adjoignaient vingt conseillers et dix sergents ou huissiers. Ainsi était constituée la municipalité parisienne.

Paris se divisait en seize quartiers. A la tête de chaque quartier, il y avait un officier, un « quartenier. » Un quartier se divisait en quatre sections, dites « cinquanteneries, » subdivisées elles-mêmes en quatre autres sections, appelées « dixaineries. » Dans chaque cinquantenerie, un officier « cinquantenier » commandait; dans chaque dixainerie commandait un « dixainier. »

1. *De Thou*, Liv. LXXXVII.

Total : seize quarteniers, soixante quatre cinquanteniers, deux cent cinquante six dixainiers.

La force armée de Paris se composait de compagnies soldées de gardes et d'archers ; de la garde bourgeoise, dont le prévôt des marchands choisissait les officiers. La haute police appartenait au prévôt de l'Ile-de-France, nommé directement par le roi.

A côté de la force armée et de la municipalité se mouvaient les corporations d'arts et de métiers, avec leurs conseils, leurs règlements, leurs priviléges propres.

L'Union se modela sur la municipalité. Elle eut aussi ses quarteniers, ses cinquanteniers, dont quelques-uns étaient les mêmes que ceux de la ville, dont beaucoup relevaient de la Ligue seule. Ne pouvant se fier absolument sur la garde bourgeoise, car plusieurs officiers conservaient au roi un profond attachement, elle se créa une milice particulière. Elle compta au nombre de ses soldats environ cinq cents mariniers, quinze cents bouchers et charcutiers, plus de six cents marchands de chevaux, etc.

Nicolas Poulain, personnage perdu de mœurs et de dettes, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, s'était laissé gagner à la Ligue. Il acheta pour six mille écus d'armes, qu'il fit transporter dans la maison des principaux ligueurs [1].

Le conseil des Seize connaissait parfaitement sa force matérielle, que le fanatisme religieux décuplait. Il ourdit un complot, non pour précipiter Henri III du trône, mais pour l'enfermer dans un couvent, comme on avait agi sous les rois fainéants [2].

Ce prince n'avait plus de prestige, quoi que fît le parlement pour défendre le trône. « Saül en a tué mille, David en a tué dix mille ! » criaient les habitants, quand il passait. Selon la Sorbonne, « on pouvait ôter le gou-

1. *V. de Chalambert,* Hist. de la Ligue, t. 1, ch. 3.
2. Voir t. 1er, p. 485.

vernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration aux tuteurs qu'on tenait pour suspects [1]. »

Nicolas Poulain denonça à Henri III le complot des Seize, qui n'eut pas de suite, et dont les auteurs ne furent pas même inquiétés. Quant à la décision de la Sorbonne, elle motiva une simple semonce du roi adressée aux docteurs. Henri III ne châtiait plus qu'en paroles.

Un second complot des Seize, dénoncé au roi, comme le premier, par Nicolas Poulain, pour la somme de vingt mille écus, inspira à Henri III la pensée d'agir enfin contre les principaux ligueurs. Il assembla ses conseillers. Tous craignirent un soulèvement populaire. « Avant d'irriter la guêpe, dit Catherine de Médicis, il faut se bien couvrir le visage. » On attendit les forces militaires qui manquaient. Pendant ces lenteurs, les Seize envoyèrent vers Guise l'échevin Brigard, pour le sommer de venir se mettre à la tête du peuple de Paris.

La mort subite du prince de Condé, du « roi des fidèles » (5 mars 1588), empoisonné, dit-on, enlevait un vigoureux adversaire au Lorrain. Les ligueurs déclarèrent aussitôt que le ciel, en courroux contre les hérétiques, avait foudroyé leur héros.

Néanmoins, Henri III intima de nouveau à Guise l'ordre de ne pas venir à Paris, quand l'Union le pressait d'y arriver. Le Balafré hésita; mais bientôt il compta sur la popularité dont il jouissait, pour se montrer roi de la Ligue. « La France était folle de cet homme-là, car c'était trop peu dire amoureuse. » Depuis ses succès sur les Allemands, alliés du roi de Navarre, le peuple appelait Guise « le nouveau Gédéon, le nouveau Macchabée. » Les nobles le nommaient « notre grand. » Son crédit sur le peuple passait toutes les bornes. « Il n'y avait rien qui ne branlât et tremblât sous son nom [2]. » Il séduisait

1. *Délibération du 16 décembre.*

2. *Bataille de Saint-Gilles*, Arch. cur., 1re série, t. V.

jusqu'à ses ennemis. « J'ay ouï dire à un courtisan de ce temps, remarque Jean Louis de Balzac, que les huguenots estoient de la ligue quand ils regardoient le duc de Guise. »

Guise vint à Paris (9 mai 1588), pour en être le maître. Toute la ville cria: « Vive le duc de Guise ! *Hosannah filio David!* Vive le pilier de l'Église ! Vive le sauveur de Paris !... Quand les rues de la capitale eussent été aussi larges que le chemin Appien, elles auraient été trop étroites pour le peuple qui suivait ce prince... Ce n'étaient que cris d'allégresse, qu'applaudissements, que jeux, que souhaits pour bénir sa venue [1]. » Sur la fin du mois de mars 1587, on avait imposé cent sols d'augmentation sur un minot de sel, « tellement qu'il coûtait treize livres tant de sols [2]. » Le héros changerait peut-être, croyait-on cet état de choses.

Guise parut au Louvre. « Je vous avais fait avertir, lui dit Henri III avec colère, que vous ne vinssiez pas! » Le duc s'excusa. Henri III, sans la crainte de soulever Paris, eût fait assassiner son audacieux sujet. Celui-ci comprit qu'il fallait pourvoir à sa propre sûreté. Une lutte s'éleva entre le roi, fortifié dans son Louvre, et le duc de Guise, fortifié dans son hôtel. Des pourparlers entre le roi et Guise ne firent que retarder une explosion. Henri III ordonna des visites domiciliaires pour chasser ses ennemis, que les bourgeois cachaient (11 mai). Les Suisses entrèrent dans Paris, y établirent quelques places d'armes. Les royalistes se mirent à occuper la place Maubert, et Brissac éleva les premières barricades. Il voulait se venger d'un propos que Henri III avait autrefois tenu sur son compte, et prouver que « s'il ne valait rien ni sur terre ni sur mer, il était bon du moins sur le pavé [3]. »

Tout Paris se barricada bientôt, jusqu'à trente pas du

1. *Pierre Matthieu.*
2. *L'Estoile.*
3. Mot de Brissac au premier président.

Louvre. Rues silencieuses, boutiques et maisons fermées, attroupements ameutés, bruits d'armes et lointaines clameurs derrière les barricades, cela sentait l'insurrection.

On attaqua les Suisses sur la place des Innocents. Toutes les troupes royales furent forcées de poser leurs armes. Elles avaient pourtant bien prodigué aux bourgeois les brocards injurieux : « Mettez des linges blancs dans vos lits, car ce soir nous coucherons dans vos maisons. » Il devint difficile de défendre le Louvre. Catherine de Médicis traversa alors les barricades pour aller conférer avec Guise, qui imposa de dures conditions au roi. Celui-ci différa son acceptation. Mais Catherine retourna auprès de Guise, et discuta avec lui les moyens d'arrangement (13 mai).

La reine mère avait déployé toute son habileté; elle avait amusé par des négociations le Lorrain, qui négligea de prendre le Louvre ; et le roi s'échappa à pied par les Tuileries, pour monter à cheval, et se sauver à Chartres, suivi de sa garde, en jurant de ne rentrer dans la ville rebelle que par la brèche.

Au Louvre demeurèrent les deux reines, après l'affaire des Barricades. Les Seize, qui n'avaient pu se saisir de la personne de Henri III, s'emparèrent du pouvoir municipal. Maître absolu dans Paris, Guise envoya au roi une députation de Parisiens pour le forcer à se dépouiller lui-même de la couronne. Henri III se défiait de Catherine de Médicis. Épernon et les autres ministres lui étaient aussi suspects. Il ne savait quel parti prendre, au moment où une procession-mascarade de Henri de Joyeuse, alors novice sous le nom de frère Ange, procession composée de trente-cinq capucins, alla jusqu'à Chartres établir des communications entre cette ville et Paris, et supplier le roi de revenir à Paris. Arrivés à Chartres, les capucins se dirigèrent vers la cathédrale. Henri III entendait vêpres. Pendant la procession, deux capucins frappaient à coups de discipline, par marque

de pénitence, sur les épaules de frère Ange, qui s'avançait chargé de la croix. Le peuple suivait, criant : Miséricorde !

Le roi, trop habitué à ces sortes de cérémonies, ne parut pas touché de la procession-mascarade. Mais, peu de jours après, la municipalité parisienne lui envoya une députation qu'accompagnait la reine mère. Henri III se décida enfin à promettre aux Seize des États généraux. Il reprit la Normandie au duc d'Épernon, qu'il éloigna de la cour, et s'établit à Rouen (11 juin).

Catherine de Médicis fit rendre, à Rouen, un édit qui accordait d'immenses avantages à la Ligue, comblait Guise de charges et d'honneurs, et excluait de la couronne tout prince non catholique (19 juillet). Cet édit « d'union » réconciliait le roi avec la Ligue, à condition que Henri III persécuterait les hérétiques, et les éloignerait à jamais du trône. Il prononçait l'amnistie pour les Barricades, et conduisait à la nomination de Guise (14 août) comme lieutenant général du royaume. Il assurait le triomphe de la Ligue, d'autant plus que la faiblesse et la détresse des huguenots éclataient partout.

Le comte de Soissons, ayant quitté le roi de Navarre, se réconciliait aussi avec la cour de Henri III (21 juillet), pendant que la Valette, en Provence, et Épernon, en Angoumois, se rapprochaient des huguenots, sous prétexte que le roi n'était plus libre dans l'exercice de son autorité. Henri III autorisa une conjuration des ligueurs à Angoulême. Le maire et les ligueurs attaquèrent (10 août) Épernon dans le château de cette ville, où la paix ne fut rétablie que par l'approche des huguenots. Épernon fut considéré bientôt comme le chef du parti politique, et devint le sujet de deux caricatures. L'une « pourtraicta » un diable, avec ces vers au bas :

C'est y cy le pourtraict
Du Diable de Nogaret;

l'autre représentait aussi un diable, avec des vers pour accompagnement, et cette épigramme :

Veux-tu sçavoir, Jean d'Épernon,
Ce qu'à tes armes seroit bon,
Qui te seroit digne trofée (*sic*),
Un chaperon de sot, jaune et vert,
Qui soit de sonnettes couvert,
Avec sa marotte coiffée [1].

Prompt aux illusions, et dissimulant toujours, Henri III convoqua les États généraux à Blois. Il en espérait monts et merveilles. Sans manifester ses sentiments, il congédia tous ses ministres, les remplaça par de nouveaux, « hommes de bien » qu'il connaissait à peine. Dès le 1er septembre, il était arrivé à Blois, où il devança les députés.

La Ligue avait fait de grands efforts pour triompher aux élections des États généraux; elle y eut la majorité. Gui Coquille fut le principal rédacteur des cahiers du tiers état, dont les députés étaient presque tous gens de robe. On comptait cent trente-quatre membres du clergé, cent quatre-vingts nobles, et cent quatre-vingt-onze représentants du tiers, qui jouèrent le premier rôle.

Les États montrèrent leurs prétentions dans les délibérations préparatoires des chambres (16 septembre au 3 octobre). Les chambres ne voulurent pas que leurs résolutions fussent soumises à la sanction royale. Elles s'attribuèrent le jugement de toutes les élections contestées, et sollicitèrent (12 octobre) le roi de jurer de nouveau l'édit d'union.

Dans son discours d'ouverture (16 octobre), Henri III protesta de sa haine contre l'hérésie, mais déclara, au grand mécontentement des Lorrains, qu'il ne souffrirait point d'autre ligue que la sienne. A cela les harangues répondirent, en reprochant à l'auteur de la Saint-Barthé-

1. *Cartons de la Bibl. impériale.*

lemi d'avoir épargné les hérétiques. Successivement, le roi et les États déclarèrent l'édit d'union « loi fondamentale du royaume ; » on délibéra pour exclure le comte de Soissons de la succession à la couronne (3 novembre ;) on proposa de décider que le roi de Navarre était criminel de lèse-majesté (4 novembre), sans vouloir adresser à ce prince une sommation avant de le condamner ; on exigea une réduction de la taille, que Henri III consentit (3 décembre), mais contre laquelle protestèrent trente-cinq trésoriers (5 décembre).

Car la détresse de la maison du roi était extrême. La pauvreté royale contrastait avec la richesse des Guises. Les États proposèrent un emprunt de cent vingt mille livres, qu'ils ne trouvèrent pas même avant la fin du mois. « La marmite du roi est renversée, » disait l'archevêque de Lyon [1].

Henri III se morfondait, humilié ; sa colère et sa haine contre les Lorrains pouvaient à peine être contenues. Chaque jour Henri de Guise lui faisait de petites offenses, et il y avait eu, au château, le 30 novembre, un combat entre les pages du roi et ceux des Guises.

Les demandes insolentes des députés aux États de Blois, et l'audace du duc de Guise parvenue à son comble, déterminèrent le roi à se défaire de ce prince, qui était devenu trop puissant pour qu'on lui donnât des juges. Ce n'était point une terreur panique que la crainte des entreprises qu'il pouvait former : il se trouvait dans des circonstances pareilles à celles dont Peppin profita. Henri III ne ressemblait pas mal aux derniers rois de la première race, et le prétexte de la religion eût fort bien pu susciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : « Le seul obstacle qu'il y eût était le droit de succession, plus établi en faveur des branches collatérales du sang royal dans la troisième race que dans les deux premières ; le grand nombre des princes, la puissance du roi de Navarre et

1. *Journal de Bernard*, t. V.

la valeur du prince de Condé son frère, dont on peut dire, politiquement parlant, que la guerre qu'il entretint servit de contre-poids aux affaires, et que les guerres civiles de son temps furent comme une nuée, où il cacha les restes de la maison royale [1]. »

Il se joua une tragédie sanglante, préparée dans le mystère par Henri III, qui agit sans Catherine, et profita de la destruction de la flotte *Invincible armada*, pour frapper l'allié de Philippe II.

Le jeudi, 22 décembre 1588, le duc de Guise se mettant à table pour dîner, trouva sous sa serviette un billet dans lequel il était écrit : « Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous jouer un mauvais tour. » L'ayant lu, il écrivit au bas : *On n'oserait*, et il le rejeta sous la table. « Voilà, dit-il, le neuvième d'aujourd'hui. »

Malgré ces avertissements, il persiste à se rendre au conseil ; et comme il traverse la chambre où se tiennent les quarante-cinq gentilshommes ordinaires, le duc de Guise est massacré le 23 décembre. Le cardinal de Guise, son frère, est frappé le lendemain 24.

Le roi avait osé tuer Henri de Guise, celui que tant de gens appelaient *Mucius*, tueur de Tarquins ! Les corps des deux frères furent consumés dans de la chaux vive. On brûla leurs os. Pour ôter tout motif ou tout prétexte à la superstition des ligueurs, les cendres des deux victimes furent jetées dans la Loire [2].

Néanmoins, les vers, estampes, chansons, imprimés de toute sortes, tombèrent comme grêle, à propos du meurtre des Guises. Un médaillon ovale, représentant le portrait de Henri III, en buste, presque de face, était surmonté de cette anagramme :

Henry de Valois,
De Gaulois ruyne.

1. *Le Laboureur.*
2. *Raynouard*, Les États de Blois, *Notice historique*, in-8°, *Paris*, 1814.

Une gravure sur bois, où se trouvait un long dialogue en vers, était intitulée : « L'adiournement fait à Henry de Valois pour assister aux Estats tenus aux enfers. » L'huissier infernal saisissait la main du roi [1].

Une feuille volante donna les « Pourtrait et description du massacre proditoirement commis au cabinet et par l'autorité du roy, pendant les Estats à Blois, en la personne de Henry de Lorraine, magnanime duc de Guise, protecteur et défenseur de l'Église catholique et du royaume de France, » avec une gravure sur bois dans laquelle on voyait le Balafré étendu par terre et percé de nombreux poignards [2].

Une autre feuille, avec gravure sur bois, figurant le cardinal de Guise couché, percé de hallebardes, relatait a « Cruauté plus que barbare infidèlement perpétrée par Henry de Valois, en la personne de monsieur l'illustrissime cardinal de Guise, archevêque, duc de Reims, dédié et consacré à Dieu [3].

Un « Tumbeau sur le trespas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guyse, à Bloys, » parut avec gravure. Un squelette couronné frappe à droite et à gauche, avec des flèches, le duc et le cardinal. Vers nombreux. Au bas, ces lignes : « Ils sont morts pour Jésus-Christ et le public, et vivront à jamais [4]. »

Au-dessus d'une estampe sur la mort des Guises, on lit : « Représentation de la cruelle et barbare récompense. »

Dans une « Chanson sur la mort du duc de Guise et du cardinal de Lorraine à Blois, » l'auteur s'écrie, en parlant du roi :

> Je ne peux mieux accomparer ta vie
> Qu'à celle-là de ce cruel Néron.

1. *Cartons de la Bibl. impér.*
2. *Cartons de la Bibl. impér.*
3. *Imprimé du temps.*
4. *Cartons de la Bibl. impér.*

. . . .

Pour mettre fin à ma dure complainte,
A jointes mains je prie le Tout-Puissant
Que tes sujets, d'une révolte saincte,
Soient contre toy jour et nuit combattant...

Dans une « Complainte en vers pour le duc de Guise, » nous remarquons « Le faux mufle découvert du grand hypocrite de la France, contenant les faits mémorables par luy exercés envers les catholiques en ces derniers temps. »

Dans la *Guisiade* ou les *États de Blois* [1], enfin, Catherine dit à Henri III :

..... Mais j'ay peur que si vous n'appaisez
Tant de cœurs contre vous justement embrasez,
Que regnerez tout seul, et n'y aura personne,
Sinon quelque mignon, qui serve la couronne.

Le cardinal de Bourbon fut prisonnier; on manqua d'arrêter le duc de Mayenne, qui était à Lyon. Henri III fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, et de renvoyer les principaux chefs de la Ligue.

Catherine de Médicis mourut à Blois, « creva de dépit, » selon Brantôme, au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5 janvier suivant. Elle recommanda au roi, en mourant, de se réconcilier avec le roi de Navarre. La fin de cette princesse, qui avait fait tant parler d'elle, causa peu de bruit. Ainsi mourut Isabelle de Bavière; ainsi mourut la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier : comme si de temps en temps la foule se plaisait à étouffer la mémoire des ambitieux!

Celle qui « était adorée et révérée à Blois comme la Junon de la cour, n'eut pas plutôt rendu le dernier sou-

1. Par Pierre Matthieu.

pir, qu'on n'en fit pas plus de compte que d'une chèvre morte [1]. »

Elle inspira plusieurs pièces de vers satiriques. Voici une « Comparaison de Catherine et de Jézabel : »

Pour bien sçavoir la consonance
De Catherine et Jhésabel,
L'une, ruyne d'Israël,
L'autre, ruyne de la France :

Jésabel maintenoit l'idolle
Contraire à la saincte parolle,
L'aultre maintient la papaulté
Par trahison et cruaulté;

Par l'une furent massacrez
Les prophètes à Dieu sacrez,
Et l'aultre a faict mourir cent mille
De ceulx qui suyvent l'Évangille;

L'une, pour se ayder du bien,
Fist mourir ung homme de bien,
L'aultre n'est pas assouvie
S'elle n'a les biens et la vie;

Enfin le jugement fut tel
Que les chiens mengent Jhésabel
Par une vengeance divine;
Mais la charongne de Catherine
Sera différente en ce point,
Car ces chiens ne la vouldront point [2].

On composa cette épitaphe :

La reine, qui cy-gît, fut un diable et un ange,
Toute pleine de blâme et pleine de louange;
Elle soutint l'État, et l'État mit à bas;
Elle fit maints accords, et pas moins de débats;
Elle enfanta trois rois et cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes;
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits :
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

1. *L'Estoile*.
2. *Bibl. imp.*, Fond Saint-Victor, n° 359.

Quoi que la reine mère eût essayé, avec son habileté sans conscience et sans remords, elle expirait en laissant le pouvoir moins solidement constitué qu'à l'époque où elle avait commencé de se mêler à la politique active. Sa carrière avait été double, presque nulle sous son mari Henri II, agitée et tragique sous ses trois fils, François II, Charles IX et Henri III.

Catherine avait cherché à se faire pardonner son titre d'étrangère; mais ses idées superstitieuses ne cessaient de la trahir. Grande était sa crédulité. Dans une de ses lettres, elle parle d'un conspirateur qui avait confectionné « une figure de cire à qui il a donné des coups à la tête, » et elle dit que « c'était contre le roi; » elle veut « qu'on lui fasse défaire s'il a fait quelques enchantements pour nuire à sa santé [1]. »

Elle s'effrayait parfois de fantômes. « Jésus! s'écria-t-elle un jour en laissant tomber son verre, n'est-ce pas l'ombre de M. le cardinal de Lorraine que je viens d'apercevoir! » Elle portait des talismans, et croyait à la vertu des sorts. Son goût pour l'astrologie était connu, et l'on savait qu'elle passait de longues veilles dans le laboratoire de Ruggiéri, après avoir chassé, ou être restée une grande partie de la journée à cheval, ou avoir écrit « dans une après-dinée vingt pures lettres et longues [2] » Courageuse, elle voyageait en litière au milieu des guerres civiles, et elle assista à plusieurs siéges.

C'était, d'ordinaire, par les belles filles de son cortége que cette reine attaquait et soumettait ses adversaires. Elle-même était de fort belle taille, « de grande majesté, toutefois fort douce quand il fallait, de belle apparence et bonne grâce, le visage beau et agréable... Elle s'habillait toujours fort bien et superbement, et avait toujours quelque nouvelle intention... Elle disait et parlait fort bon français encore qu'elle fût Italienne... »

1. *Revue rétrospective*, IIe série, n° XIV, p. 238-239.
2. *Brantôme*.

Son caractère est demeuré une énigme, et l'on a pu croire que sa prodigieuse activité provenait seulement de sa passion pour les intrigues. La dissimulation, l'incertitude, les variations après un acte, même après un crime, la rendirent odieuse à tous les partis. Ils s'élevaient contre son astuce italienne, contre son indifférence au milieu des chauds intérêts qui armaient les croyances. Le gouvernement personnel eut en Catherine de Médicis un défenseur remarquable.

Mais, oubliant cette femme, examinons les conséquences de la mort du duc de Guise et de son frère le cardinal.

L'énervé Henri III avait eu un terrible mouvement de force. Il avait dit ensuite à sa mère mourante : « Je suis redevenu roi de France, madame, ayant fait tuer le roi de Paris. — Ce n'est pas tout de tailler, mon fils, avait répondu Catherine, il faut recoudre. »

Le lendemain de la tragédie de Blois, vers le soir, un héraut vêtu de noir se mit à parcourir les rues de la capitale. « Messers les bourgeois et manants, criait-il, nous n'avons plus notre saint et brave protecteur Henri de Guise, et monseigneur le cardinal, son illustre frère ! » Les Parisiens, stupéfiés, refusèrent d'abord de croire à la triste nouvelle. Convaincus ensuite de la vérité, ils poussèrent des cris de vengeance :

Malheur à toi, ville de Blois,
Qui enclos ce traître Valois,
Qui fut vrai fils d'une chimère !

Aussitôt le conseil des Seize appela les ligueurs sous les armes. Soldats, bourgeois, hommes des halles ou des métiers, réunis, se soulevèrent contre le roi. Une partie du royaume fit de même. On perça avec des aiguilles quelques images en cire qui représentaient Henri III. Nombre de gens prirent le deuil, et les prédicateurs, quand leur première stupeur fut passée, déclarèrent déchu du trône le tyran, l'Hérode que le pape Sixte-Quint avait excommunié.

Lincestre traita Henri III d'empoisonneur et d'assassin auquel « on ne devait plus rendre obéissance[1]. » A la fin de son sermon, prononcé le 29 décembre dans l'église de Saint-Barthélemi, les auditeurs arrachèrent les armoiries du roi placées sur le portail, et ils les foulèrent aux pieds. Trois jours après, Lincestre, en chaire, obtint des assistants le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger les princes lorrains, « dieux tutélaires de Paris[2]. » Pigenat prêcha leur apothéose, et poussa ses ouailles au tyrannicide.

En parlant de Henri III, Boucher s'écria : «, Ce teigneux est toujours coiffé à la turque d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant... Bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière[3], un Polonais par les pieds[4], et un diable en l'âme. »

Aux environs ou loin de Paris, les confréries s'assemblèrent pour prier. Dans chaque ville, presque, des oraisons funèbres furent prononcées. Muldrac, à Senlis, prit pour texte la parabole du mauvais riche et du Lazare, qu'il appliqua au roi et au duc de Guise[5]. Wiart, curé de la paroisse de Saint-Leu, à Amiens, parla en présence du corps de ville précédé de vingt quatre sergents, qui tenaient chacun une torche aux armes des Guises. Le chœur était tendu de noir. Deux grands tableaux, représentant la lugubre cérémonie, sont restés suspendus dans l'église jusqu'à l'avénement de Henri IV[6]. A Toulouse, dès les premières nouvelles du meurtre, on tendit des chaînes dans les rues, on dressa des barricades. Quelques jours après, les Toulousains massacrèrent Jean

1. *Anquetil*, Esprit de la Ligue. t. III, p. 54.
2. *Pierre Matthieu.*
3. Allusion à l'ordre de la Jarretière qu'Élisabeth lui avait envoye ; *L'Estoile.*
4. Allusion à sa fuite de Cracovie.
5. *Bibl. hist. du père Lelong*, n° 18,814.
6. *L. F. Daire*, Hist. d'Amiens, t. I, p. 300, in-4°, *Paris*, 1757.

Étienne Duranti, premier président de leur parlement, et l'avocat général d'Assis. Ils placèrent le cadavre du premier en face d'un portrait de Henri III, avec cette inscription : « Tu as tant aimé ton roi, jouis de sa vue à ton aise, et meurs avec lui [1]. » A Toulouse, aussi, des enfants traînèrent dans le ruisseau l'effigie de a Henri III, en criant : « Notre tyran de roi à vendre à cinq sous, pour lui acheter un licou. »

Une soixantaine de villes déclarèrent renoncer à l'obéissance royale. De toutes les provinces « il ne demeura entre les mains du roi que de petits brins [2]. » Elles avaient agi selon les exhortations suivantes : « Si vous recevez Henri de Valois dans vos villes, assurez-vous de voir vos prédicateurs massacrés, vos échevins pendus, vos femmes violées, et les gibets étoffés de vos membres [3]. »

Chacun peut deviner l'effet des prédications, après le meurtre des Guises, quand un huguenot s'exprime ainsi : « Les liguez estoient plus avantagez que ceux de la Réforme par les sermons des prescheurs, comme possédans les suggestes des grandes villes et puis oïans l'acte de Blois sur lequel les prescheurs paratragédioient à plein fond ; ils avoient encore la grande secte des jésuites tout entière pour eux comme servant au grand dessein. Ces esprits choisis, comme l'on sçait, se servirent de l'horreur de l'acte que nous avons dit, et eslevèrent pour un temps la pluspart des courages de la France à un haut degré de vengeances qui sentoient le juste et le glorieux [4]. » Quiconque était interpellé par des prédicateurs avait à craindre qu'on ne lui fît un mauvais parti. Du haut de la chaire, ils signalaient les huguenots ou les politiques qu'il convenait de jeter en prison. Ils nom-

1. *De Thou*, Liv. XCV.
2. *Ét. Pasquier*, Lettres, t. Ier.
3. *Mém. de la Ligue*, t. III.
4. *D'Aubigné*, Hist. universelle, t. III.

maient « haut et clair, les femmes d'honneur et de qualité, » quand elles étaient de tièdes ligueuses, ou quand elles n'allaient point assez souvent entendre leurs prônes[1].

Le parlement de Paris, devenu tout ligueur, décerna la présidence à Brisson, et prêta dans ses mains le serment « de poursuivre la justice de la mort de messieurs de Guise, et de ce qui s'estoit passé à Blois les 23 et 24 décembre derniers. » « Aulcuns, dit un contemporain, signèrent ce serment de leur sang, qu'ils tirèrent de leur main, et l'on dit que la main du sieur Baston dont il tira du sang pour le signer, demeura estropiée. »

Mendoça, ambassadeur d'Espagne, était accouru à Paris, où sa présence donna à la Ligue l'autorité du nom de Philippe II. Les ligueurs disaient : « Henry de Valois, jadis roy de France et de Pologne[2]. Le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, se mit d'accord avec les Seize, et constitua un conseil de gouvernement qui renfermait en son sein des prédicateurs connus pour leur exaltation, des membres du clergé, de la noblesse et du tiers état, en un mot toutes les forces de la Ligue, sous le titre de « Conseil général de l'Union. »

Ce conseil débuta (17 février 1589) en nommant Mayenne « lieutenant général de l'État royal et couronne de France, » et en convoquant les États généraux à Paris pour le 15 juillet, « à l'effet d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif. » On grava un sceau de la Ligue, ayant pour inscription : « Scel du royaume de France. » Le parlement rendit ses arrêts « au nom des gens tenant le parlement. » Les lettres de grâce, rémission, abolition, etc, eurent pour entête : « Charles, duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'État et couronne de France. » La Sorbonne déclara que le canon de la messe ne contiendrait plus de prières « pour le tyran, » et elle leur substitua des orai-

1. *Conseil salutaire d'un bon François aux Parisiens, contenant les impostures et monopoles des faux prédicateurs*, in-8°, 1589.
2. *Pierre Matthieu.*

sons pour les princes catholiques [1]. On ne « sut plus ce que c'étoit que du roi, et non-seulement on ne le sut plus, mais qui pis est, on le détesta et on l'abhorra [2]. »

Les Parisiens se disposèreut à la guerre, en organisant des compagnies à leurs frais. Après Noël 1588, une « quête et cueillette » se fit, pour aider aux préparatifs. « Des bourgeois donnèrent volontairement cinq ou six cents écus, les uns plus, les autres moins; les pauvres artisans et gens de métier, deux ou trois écus (outre la taxe à laquelle ils se cotisèrent encore eux-mêmes par chacun mois ;) enfin personne ne fut refusant de contribuer quelque chose selon que ses facultés le pouvaient porter [3]. »

Devant un entraînement pareil, Henri III ne pouvait plus conserver d'illusions. Il ne sut d'abord comment résister à ce déchaînement des passions religieuses. Puis il lui sembla que le seul moyen de salut était de se rapprocher du « huguenot, » du « Béarnais, » du roi Henri de Navarre. Il s'assura le concours des princes du sang, se transporta dans les premiers jours de mars 1589 à Tours, où il installa un parlement royaliste dans l'abbaye de Saint-Julien (23 mars), vit Henri de Navarre au château de Plessis-les-Tours (30 avril), l'embrassa, et s'unit avec lui contre Mayenne. Une médaille célébra l'union du Valois et du Béarnais [4].

Mayenne attaqua le faubourg Saint-Symphorien à Tours, s'en empara, le livra au pillage, mais fut obligé de se retirer devant l'armée béarnaise, et de passer par le Mans pour se rendre en Normandie.

Pendant ce temps, Henri III et Henri de Navarre résolurent de venir assiéger Paris, pour frapper la Ligue au cœur. Vers la fin d'avril, Senlis tomba au pouvoir du

1. *De Chalambert,* Hist. de la Ligue, t. 1, ch. VIII.
2. *Étienne Pasquier.*
3. *Réponse aux Mémoires d'un politique,* Arch. cur. de l'Hist. de France, 1re série, t. XII.
4. *Médaille frappée en 1589.*

parti royal. Maineville, le duc d'Aumale, gouverneur militaire de Paris, et le sieur de Balagny, essayèrent de reprendre cette ville; mais les Parisiens durent battre en retraite, en laissant douze cents hommes sur le champ de bataille. Cet échec leur fit chansonner les chefs ligueurs, notamment le duc d'Aumale :

A chacun nature donne
Des pieds pour le secourir.
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.....

Courir vaut un diadème,
Les coureurs sont gens de bien :
Tremon et Balagny même,
Et Congy le savent bien.....

Qui bien court est homme habile
Et a Dieu pour son confort:
Mais Chamois et Mayneville
Ne coururent assez fort...[1].

Chamois et Maineville avaient été tués; d'Aumale avait été blessé, et ses compagnons s'étaient comportés avec bravoure. Les Parisiens se montraient injustes.

Les deux rois passèrent devant Beaugency qui refusa de se soumettre, laissèrent de côté Orléans, se portèrent sur Gergeau, dont ils firent pendre le brave gouverneur, s'emparèrent de Gien et de la Charité, entrèrent dans la Beauce et le Gatinais, prirent la petite ville de Pluviers, qui fut pillée, s'avancèrent sur Étampes, où ils pénétrèrent, dont ils firent décapiter le gouverneur, avec quelques bourgeois catholiques.

Entré dans Étampes, Henri III se réjouissait des succès

1. Fragment d'une pièce citée par l'Estoile, t. Ier.

de son armée, quand il reçut la nouvelle de l'excommunication lancée contre lui par Sixte-Quint. Comme frappé de la foudre, le dernier des Valois montra son découragement. « Vainquons, lui dit Henri de Navarre, et nous aurons l'absolution. » L'énergie renaquit un peu dans le cœur de Henri III. Les deux rois continuèrent leur route. Dourdan se rendit sans coup férir; Poissi, au contraire, résista, mais vainement. Pontoise capitula (25 juillet). Beaumont, l'Isle-Adam et Creil ne purent résister. A Conflans, dix mille Suisses renforcèrent l'armée royale. Henri III se dirigea vers Saint-Cloud, et s'y établit, pendant que Henri de Navarre prenait position à Meudon, à Vanves, à Vaugirard et à Issy.

Sur les hauteurs de Saint-Cloud, le 31 juillet, Henri III vit à ses pieds la capitale. Il s'écria, tout joyeux : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été. »

Dans Paris, les ligueurs proclamaient qu'il était permis de mettre à mort un prince coupable d'avoir assassiné le duc de Guise; les politiques disaient tout haut, de leur côté, qu'avant trois jours, il y aurait tant de ligueurs de pendus, qu'il ne se trouverait point assez de bois dans la capitale pour les gibets [1]. Le populaire et la bourgeoisie, prévoyant un siége en règle, se lamentaient, malgré les excitations de leurs chefs. Çà et là des voix s'élevaient contre le duc de Mayenne et sa sœur, la duchesse de Montpensier, contre les Seize et les prédicateurs.

La réaction naissait, encore bien contenue par les violences des ligueurs. Il fallait un grand coup pour aviver l'action du gouvernement de Mayenne.

Or il y avait, dans un couvent de Paris, un jeune

1. *Le Martyre de frère Jacques Clément, Paris,* 1589; *H. Martin.*

moine âgé de vingt-deux ans, né au village de Sorbonne, près de Sens, et nommé Jacques. « Je l'ai vu, dit un historien ; ses confrères, les jacobins, s'en faisaient un jeu. Ils l'appelaient le capitaine Clément[1]. »

Le soir du 31 juillet 1589, Jacques Clément sortit des murs de la ville que Henri III vouait à la ruine. Le lendemain, 1er août 1589, à huit heures du matin, ce moine poignarda le roi de France, à Saint-Cloud. Les gentilshommes, accourus, massacrèrent l'assassin, dont ils jetèrent le cadavre par la fenêtre.

IV

Le corps de Henri III fut déposé à l'abbaye de Compiègne jusqu'en 1610, époque où on le porta à Saint-Denis. Un serviteur, Charles Benoise, plaça son cœur et ses entrailles dans l'église de Saint-Cloud[2].

La personne de Jacques Clément fut couverte de bénédictions, à Rome. Le pape Sixte-Quint compara son crime à l'action de Judith. En France, on montra aussi une joie immense. Le parlement de Toulouse décida qu'une procession solennelle aurait lieu tous les ans le jour de l'assassinat du roi. De nombreux libelles, imprimés avec le privilége de la sainte Union, furent publiés, soit pour glorifier l'assassin, soit pour poursuivre la mémoire de Henri III. Tels furent : — *le Testament de Henry de Valois*, — *les Grâces à Dieu pour la justice du cruel tyran*, — *le Martyre de frère Jacques Clément; contenant au vray toutes les particularités les plus remarquables de la sainte résolution et très-heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois*[3].

Un portrait de l'assassin fut exposé dans Paris et dans

1. *Davila.*
2. D'après une médaille.
3. *Collection Hennin*, in-8°, *Paris*, 1589.

toutes les villes fidèles à la Ligue. Il portait pour inscription les vers suivants :

Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud une lettre présente
A Henri de Valois, et, vertueusement,
Un couteau fort pointu dans l'estomac lui plante.

On plaça l'image de l'assassin sur les autels. Il fut question de lui élever une statue dans l'église de Notre-Dame ; on délibéra même en Sorbonne sur sa canonisation, pour laquelle des processions eurent lieu dans Paris.

Parmi les ligueurs, les uns goûtèrent fort ce chant :

O le sainct religieux,
De Sorbonne sa naissance,
Jacques Clément bienheureux,
Des Jacobins l'excellence,
Qui, par sa bénévolence,
Guidé par le saint Esprit,
A mérité asseurance
L'en haut au ciel où il vist...

Les autres entonnèrent cette malédiction :

Il fut tué par un meschant mutin,
Jacques Clément, qui estoit jacobin.
Jacques Clément, si tu estois à naistre,
Las ! nous aurions nostre roy, nostre maistre ;
Tu l'as occis avecques un couteau,
Tu as faict pis que fit oncques bourreau.

De nombreuses estampes, des dessins de toute sorte retracèrent l'assassinat de Henri III par Jacques Clément. Sur une estampe, on lisait ces vers, à la louange du régicide :

Un jacobin nommé frère Jacques Clément,
Considérant le mal qu'Henri faisoit en France,
Luy porta une lettre et alors promptement
Luy donna d'un cousteau au travers de la panse [1].

1. Très-rare. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Une autre gravure « figurait l'admirable et divine résolution de frère Jacques Clément, jacobin, etc. ; » une autre retraçait son « apothéose[1]. »

Plusieurs chansons furent composées à la louange de Henri III, assassiné. Mais elles n'obtinrent qu'un mince succès, moins que celles que l'on écrivit en l'honneur de Jacques Clément, assassin. Les ligueurs redisaient avec enthousiasme la « Chanson nouvelle de la finesse du Jacobin. »

1er COUPLET :

Il sortit de Paris
Un homme illeutre et sainct,
De la religion
Des frères Jacobins
Tu ne l'entends pas le latin.

2e COUPLET :

Qui portait une lettre
A Henry le vaurien, etc.

15e ET DERNIER COUPLET :

Nous prions Dieu pour l'âme
De l'heureux jacobin,
Qu'il reçoive son âme
En son trosne divin.

Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas le latin.

Il y eut la « Chanson pleine de réjouissance, avec action de grâce sur la mort advenue à Henry de Vallois, par un sainct et très-digne de mémoire frère Jacques Clément, religieux du couvent des Jacobins de Paris, natif de Sorbonne, poussé du saint Esprit pour mettre les catholiques en liberté. » On y disait :

Il est mort ce traître roi,
Il est mort, ô l'hypocrite !
Il est mort en désarroi,
Vêtu de ses faits iniques.

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Ajoutez la « Chanson spirituelle et action de grâces, contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Vallois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a délivré de la main cruelle de ce tyran, le premier jour d'aoust 1589. » Celle-ci était dédiée « à tout le peuple catholique. » Ajoutez enfin, une sorte d'hymne :

Il faut qu'en un temple honoré,
Il soit avecque gloire
En or ou cuivre élaboré,
Pour une éternelle mémoire [1].

Aussitôt que la nouvelle de la mort du roi fut arrivée dans Paris, les Seize indiquèrent aux prédicateurs les trois points de leur sermon, — justifier l'action de Jacques Clément, en le comparant à Judith, — établir que le Béarnais ne pouvait succéder au Valois, — montrer qu'il fallait excommunier tous les partisans de Henri de Navarre.

En présence d'une foule passionnée, accourue aux églises, non pas seulement devant des auditeurs qu'on pouvait appeler « coquefredouilles et oisons embéguinés [2], » mais devant des bourgeois armés, des hommes des métiers, des vagabonds que soutenaient déjà les doublons espagnols, les prédicateurs n'épargnèrent pas Henri III mort. Ils proclamèrent Jacques Clément « bienheureux enfant de Dominique, saint martyr de Jésus-Christ. » Des cierges furent allumés dans les églises, autour de sa statue. Les prédicateurs désignèrent à la vengeance du peuple les gens coupables d'appeler « régicide » le héros qui avait délivré la France « de ce chien de Henri de Valois [3]. »

La mère de Jacques Clément vint, des environs de Sens, pour demander récompense de l'attentat commis par son

1. *Ch. Lenient,* La Satire en France au XVIe siècle.
2. *L'Estoile.*
3. *Ch. Labitte,* Les prédicateurs de la Ligue.

fils; et aussitôt des sermons spéciaux invitèrent les Parisiens à vénérer la bienheureuse mère du martyr. La duchesse de Montpensier, habitant dans un hôtel situé au coin de la rue de Tournon et de la rue Saint-Sulpice, y reçut cette femme « glorifiée, » qui s'en retourna dans son village, comblée de dons et d'argent, et que quarante religieux accompagnèrent jusqu'à plusieurs kilomètres de Paris [1]. Madame de Nemours renchérit sur la duchesse de Montpensier, dans ses excitations contre la mémoire de Henri III. Elle trouva les sermons trop pâles, et, montée sur les degrés du grand-autel des Cordeliers, elle harangua elle-même les ligueurs à propos de la mort du tyran.

Le 10 janvier 1589, les ligueurs imaginèrent d'organiser une procession composée de tous les petits enfants tant filles que garçons de la ville. Ils s'assemblèrent dans le cimetière des Innocents, tous les pieds nus, et portant chacun un cierge à la main. Ils sortirent du cimetière en procession, et allèrent jusqu'à l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont. Avant d'entrer dans l'église, ils jetèrent leurs chandelles par terre. En les éteignant, ils maudirent le roi défunt : « Dieu permette que bientôt la race des Valois soit ainsi entièrement éteinte ! » En 1589 encore, parmi les estampes satiriques publiées contre Henri III, nous remarquons celles-ci : « Figure de la Vierge, religieuse, violée à Poissi par Henri de Valois ; » cette autre : « Figure des cruautés que Henri de Valois a fait exécuter contre les gens de bien, qui ne trouvoyent pas bons ses déportements [2], » et enfin : « La vie et faits notables de Henry de Valois, tout au long, sans rien requérir. Où sont contenues les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat, ennemy de la religion catholique [3]. »

1. D'après l'Estoile et Saint-Foix.
2. *Cartons de la Bibl. impér.*
3. In-8°, 1589.

Assurément, aucun des règnes précédents n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de pièces fugitives, etc. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles; mais comme Henri III vivait au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité ; et comme Paris était le théâtre des principaux événements de la Ligue, les bourgeois, qui y avaient la plus grande part, conservaient soigneusement les moindres faits qui se passaient sous leurs yeux; tout ce qu'ils voyaient leur paraissait grand, parce qu'ils y participaient, et nous sommes curieux sur parole de faits dont la plupart ne produisaient peut-être pas alors un grand bruit dans le monde.

Dans la personne de Henri III finit la race des Valois, qui avait commencé à régner en 1328, et dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX.

Quel fut Henri III, prince à la biographie si pittoresque, et dont les actes excitèrent sans cesse la verve caustique des contemporains?

Parmi les fils de Catherine de Médicis, Henri III est celui sur lequel l'influence maternelle réussit le plus complétement. Élevé comme ses frères dans les pratiques italiennes, soit pour la question des mœurs, soit pour les façons de gouverner, sa nature s'était prêtée aux idées de Catherine, qui avait tourné à l'intrigue la vive conception et l'esprit d'à-propos de son fils favori. La grâce, l'adresse, les goûts militaires de Henri III, charmaient la reine mère. Celle-ci l'avait pris, à seize ans, pour successeur du connétable de Montmorenci, pour général d'armée.

Il débuta par les deux victoires de Jarnac et de Moncontour. La bravoure de Henri III lui valut alors une grande popularité. Ce prince triomphant porta une armure en fer gravé et doré[1]; et Remy Belleau, dans un

1. *Musée des Souverains.*

chant sur la première des batailles susdites, s'écria :

> Sus donc maintenant qu'on chante
> Les divins honneurs des dieux,
> Du Roi de France qu'on vante
> Les beaux faits victorieux.

Mais bientôt, pour quelques voix qui lui accordèrent des louanges, dix s'élevèrent pour plaisanter ses travers nombreux et ses fantaisies de « prince gâté. »

En revenaut de Pologne, Henri III passa par Venise, dont les fêtes l'émerveillèrent. Le souvenir de ces mascarades, de ces magnificences italiennes, lui tourna la tête. A peine en France, il crut pouvoir impunément exagérer les dehors religieux, donner dans les raffinements de dévotion, s'affilier aux confréries, et compenser ainsi le scandale de ses orgies en balançant la popularité catholique des Guises.

Ces manières d'agir ne lui réussirent point. Il ne s'attira que le mépris des uns, la haine des autres, la moquerie de tous.

Entré solennellement à Paris après son sacre, le voilà qui va d'église en église, et se montre en procession couvert d'un sac, portant un cilice, égrenant un chapelet. Il y a grande crise publique (1575). Mais Henri III passe son temps avec sa femme aux reposoirs, aux « petits paradis » que l'on a construits par la ville, où l'on prie pour la paix, et où il chante des litanies [1].

Au lieu de croire à une dévotion exaltée, mais sincère, chez le préféré de Catherine de Médicis, les populations sont convaincues de son hypocrisie, conseillée par la Florentine.

Elles n'épargnent ni la mère ni le fils. Dans les premiers jours de septembre 1576, on affiche, sous le nom du « peuple de Paris, » le placard suivant : « Henri, par la grâce de sa mère, inerte roi de France et de Pologne

1. *Journal de l'Estoile.*

imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des étuves, gardien des quatre mendiants, père conscript des blancs battus (flagellants) et protecteur des capuchins[1]... »

Ce souverain, qui s'avise de rapprendre la grammaire et qui s'amuse à décliner[2], dépense follement les trésors de l'État. Quand il demande de l'argent aux députés réunis à Blois (V. plus haut, p. 393), ceux-ci refusent, et un pasquil se moque de Henri III :

Le roy, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite;

Le grand pardon il a gagné,
Au pain, à l'eau il a jeûné
Comme un hermite;

Mais Paris, qui le connaît bien,
Ne voudra plus lui prêter rien
A sa requête;

Car il en a jà tant presté,
Qu'il a de lui dire arresté,
Allez en queste.

Après avoir joyeusement fait carnaval, avoir paru dans la capitale avec un masque, et avoir osé « mille insolences, » en compagnie de ses mignons, Henri passe d'un extrême à l'autre. Il institue à Paris une confrérie, dont il compose lui-même les règlements, qu'il fait imprimer sous le titre de « Congrégation des pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame. »

Ce fut le jour de l'Annonciation que cette confrérie organisa sa première exhibition. Sur les quatre heures du soir, les confrères sortirent du couvent des Augustins,

1. *P. de l'Estoile,* Les titres donnés par le peuple de Paris au roi Henri III.
2. *L'Estoile.*

et se rendirent en procession à l'église de Notre-Dame. Ils marchaient deux à deux, la tête couverte de sacs de toile blanche. Le roi, sans gardes, n'avait aucune marque distinctive. Le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne fonctionnait comme maître des cérémonies. On y voyait Edmond Auger, jésuite, et du Peirat. Les chantres, qui étaient aussi vêtus en pénitents, chantaient les litanies en faux-bourdon. « Ne les empêcha la grosse pluye qui dura tout le jour, de faire et achever avec leurs sacs percés et mouillés, leurs cérémonies encommencées; sur quoi un homme de qualité, qui regardait passer la procession, fit le quatrain qui suit :

« Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé[1]? »

Une estampe du temps a reproduit cette procession du 25 mars 1583[2].

« Plusieurs pasquils et peintures coururent avec dictons, tant avec le portraict du Roy que des princes de la Ligue; entr'autres l'on en remarqua deux, celuy du duc de Mayenne, où il y avait, pour son voyage de Guyenne : *Parturient montes et nascetur ridiculus mus;* et sur celuy du Roy, qu'ils habilloient en pénitent ostant le miel et la cire d'une ruche, avec ces mots : *Sic eorum aculeos evito.* Ils vouloient dire que, comme il se faut couvrir la face et les mains de quelque sac quand on veut oster le miel d'une ruche, de peur d'estre piqué de l'esguillon des mouches, ainsi le Roy se couvroit la face d'un sac de pénitent de peur des esguillons de la Ligue[3]. »

Au mois d'août 1583, « Henri III, revenant des bains de Borbon-Ensis, fit bâtir dans le bois de Boulogne une chapelle pour oratoire à certains nouveaux religieux,

1. *P. l'Estoile,* Journal de Henri III.
2. *Cartons de la Bibl. impériale,* 1583
3. *Palma Cayet,* Chronologie novenaire, *Introd.*

qu'il nomma Hiéronymites, lesquels il vêtit de drap de bure. » Le 3 janvier 1584, « le roy fit aller ses Hiéronymites au bois de Vincernes, s'installer au couvent qui soulait être des Minimes, dedans l'enclos dudit bois[1]. » Il édifia plusieurs monastères, au bois de Vincennes, au faubourg Saint-Honoré, et ailleurs. Il ordonna la réparation de Notre-Dame de Cléry, brûlée par les protestants, église où il allait en procession, comme à Notre-Dame de Chartres et à Notre-Dame de Boulogne[2].

Un jour, le roi vint à Orléans, où il arriva à pied, accompagné de quarante-sept frères pénitents des plus jeunes et dispos pour bien aller à pied, etc. En entrant dans la ville, le duc d'Aumale portait une grande croix de bois, que chacun prenait à son tour. Pendant son séjour dans Orléans, Henri III fut toujours vêtu en pénitent. On fit une grande procession où il se trouvait au milieu des capucins, des minimes et des pénitents blancs et bleus, « se flagellant par le chemin et chantant en chœur les heures de Notre-Dame. » Il toucha les écrouelles et s'amusa dans des fêtes nocturnes et joyeusetés. La même année, on vit le roi, le chancelier, les courtisans et les ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, ceints d'une grosse corde, et tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules.

Ce n'étaient, dans la conduite de Henri III, que contradictions, débauches et capucinades. Ce souverain, nourri des lectures de Machiavel, n'agissait point sérieusement, ou cachait ses plans sous des dehors étranges. Les amusements puérils et les actes de piété singulière se succédaient chez Henri, dont la cour inspira « L'Ile des Hermaphrodites, » tableau allégorique, où on lit sur une banderolle six vers dans ce goût :

1. *L'Estoile.*
2. *Palma Cayet,* Chronologie novenaire.

Je ne suis masle ni femelle, etc.

Henri III y est le « Grand Hermaphrodite. » Le lecteur y rencontre « les noces de Néron et de son mignon Protagoras, les paternelles effusions d'Artaxerce avec sa fille Atona, la bande des *commourants* avec Marc-Antoine et sa Cléopâtre. » Le roi y reçoit les épithètes d'Empereur *léger*, d'Héliogabale, d'hermaphrodite, de gomorrhéen, d'eunuque, de prince « toujours très-impudent. » Bacchus, Vénus et Cupidon, y sont les seuls dieux reconnus; les gasconnades et les vanteries y répondent aux effrontés paradoxes; les gens y compromettent sans scrupule l'honneur des femmes sans les connaître, et y vivent de chimères impossibles[1].

Henri III prêchait lui-même les Hiéronymites « ses confrères ; » mais un libelle était intitulé : « Les sorcelleries de Henri de Valois et les oblations qu'il fesoit au Diable, dans le bois de Vincennes. » La plupart du temps, le roi portait un grand chapelet à tête de mort, qu'il récitait le long des rues et au milieu des bals. Il nommait ce chapelet « le fouet de ses grandes haquenées. »

Il avait la passion des cérémonies civiles autant que des religieuses, et on le consultait toujours pour les questions d'étiquette. Ses décisions formèrent en partie la base du « cérémonial français, » et il créa (2 janvier 1585) la charge de « grand maître des cérémonies. » Un poëte remarqua :

« On ne parle à la cour que de Sa Majesté :
Elle va, *Elle* vient, *Elle* est, *Elle* a été :
N'est-ce faire tomber le royaume en quenouille[2]? »

Le roi était *Majesté*, les courtisans étaient *Altesses* et *Excellences*.

Jamais prince n'avait prêté le flanc, plus que lui, aux

1. Ouvrage cité plus haut, p. 400.
2. *P. de Ronsard*, Sonnet *des Majestés*.

flèches de la satire ; jamais prince n'attira autant que lui sur ses actes les moqueries de toutes les classes de gens. Le mercredi 4 février 1579, Henri III, revenant de Chartres, alla descendre à la foire Saint-Germain ; il fit emprisonner quelques écoliers qui s'y promenaient avec de longues fraises de papier, et qui pour tourner en ridicule ce roi et ses mignons, si bien *frisés et goderonnés*, criaient en pleine foire : « A la fraise on connaît le veau ! »

Sa plus grande ennemie, la plus caustique aussi, c'était la duchesse douairière de Montpensier, sœur de Henri de Guise et de Mayenne. Des avances méprisées avaient, dit-on, causé la haine de cette « reine de la Ligue, » de mœurs si peu retenues que l'on a pu l'accuser d'avoir accordé à Jacques Clément ses dernières faveurs, afin d'engager ce fanatique à tuer Henri III. Madame de Montpensier brava le prince qui lui ordonnait de sortir de Paris. Elle se vanta de porter à sa ceinture les ciseaux qui devaient donner au roi de France et de Pologne sa « troisième couronne, » celle de moine. Un ligueur lettré avait composé sur les deux couronnes du Valois ce distique latin :

Qui dedit antè duas, unam abstulit; altera nutat;
Tertia tonsoris est facienda manu.

« Celui qui lui avait donné deux couronnes, lui en a enlevé une ; l'autre vacille ; la main d'un tondeur fera la troisième [1]. »

En général, lorsque des pamphlets voulaient venger Henri III, ils compromettaient en lui le souverain catholique, parce qu'ils soutenaient les protestants. Citons les « Réponses aux déclarations et protestations des Guises, » la « Protestation des catholiques non ligués, » et l' « Abjuration d'un gentilhomme ligué. » Dans le cours de l'année 1587, un défenseur du roi publia la « Bibliothèque de madame de Montpensier. » Il donnait le catalogue bur-

1. *P. de l'Estoile.*

lesque, parfois obscène, des livres de cette intrigante princesse, mis en lumière « par l'avis de Cornac, avec le consentement de Beaulieu, son écuyer. » On y trouvait « Le Pot-Pourri des affaires de France, traduit de l'italien en français, par la reine mère; — L'Oisonnerie générale en trois volumes, par le cardinal de Bourbon; — Cent quatrains de la vanité, par le duc de Joyeuse, traduits de nouveau par le sieur de Laverdin; — La grande Cagade du duc de Guise; avec la prise de Sedan, par ledit sieur; — L'Art de ne point croire en Dieu, par M. de Bourges; — Avant-propos de l'espérance de trois beaux livres contre Duplessis-Mornai, par Duperron, avec la forclosion de ladite Espérance; — Nouveaux secrets pour tirer argent du peuple sans qu'il s'en sente, par Zamet, dédiés au Roi et imprimés de nouveau à Paris, à l'enseigne de la Roue; — La Confrérie des Marmitons de la Ligue, par notre maître Hamilton, curé de Saint-Côme, à Paris; — Sermons de quarême de notre maître de Cueilly, curé de Saint-Germain, fidèlement recueillis par les crocheteurs de Paris, etc. [1]. »

Madame de Montpensier riposta par un petit complot. Au dire de Poulain [2], elle dressa une embuscade au roi dans le faubourg Saint-Antoine. Des hommes apostés devaient arrêter son carrosse, et conduire de force Henri III à Soissons. Le Valois fut prévenu. Personne ne bougea. Mais, dans cette lutte de la duchesse avec Henri III, quelle négation de la dignité royale!

Peu de semaines se passaient sans que Henri III recueillît les fruits amers de ses folies publiques. Ceux qui lui manquaient de respect se sentaient soutenus par la foule, et agissaient à la face du soleil. Le lundi gras de 1588, il fallut que le roi envoyât en l'Université « oster les armes aux écoliers qui avaient à la foire Saint-Germain fait infinies insolences [3]. »

1. *P. de l'Estoile.*
2. Voir plus haut, p. 326 et 327.
3. *L'Estoile.*

Les hommes de sens ne cessaient, pourtant, de lui adresser des conseils. L'un d'eux s'écriait :

Vous jouez comme aux dés votre couronne, Sire [1].

A mesure que son autorité pâlissait devant Guise ou la Ligue, les marques du mépris général se manifestaient plus bruyamment. Les pages et les marmitons parodièrent, jusque dans les cuisines du Louvre, les processions de pénitents, et reçurent le fouet [2].

Henri III, compatissant parfois aux misères de ses sujets, faisait visiter les prisonniers, donnait de l'argent à une dame de Boulencourt, à un drapier de Paris nommé Le Gois, et aux gens qu'il savait être charitables, pour qu'ils fissent des distributions aux pauvres nécessiteux, honteux ou malades [3].

Quelques courtisans trouvaient sa vie « esgale à celle de saint Loys. » Mais les masses ne lui savaient aucun gré de ses bons mouvements, toujours suivis d'actions blâmables. Elles répétaient cette litanie :

Le pauvre peuple endure tout,
Les gens d'armes ravagent tout,
La sainte Église paye tout,
Les favoris demandent tout,
Le bon roi leur accorde tout,
Le parlement vérifie tout,
Le chancelier scelle tout,
La reine mère conduit tout,
Le pape leur pardonne tout,
Chicot (fou du roi) seul rit de tout,
Le Diable à la fin aura tout.

Du vivant de Henri III, le ligueur Boucher avait publié le *De justa Henri III abdicatione,* concluant que ce prince « parjure, assassin, parricide, sacrilége, fauteur d'hérésie, schismatique, simoniaque, anathème, sorcier, magicien, tyran et ennemi de la patrie, devait être déposé. »

1. *Étienne Pasquier,*
2. *C. Lenient,* La Satire en France au XVIe siècle.
3. *Palma Cayet.*

Louis d'Orléans, dans un pamphlet, menaçant le Valois et s'opposant aux prétentions futures du Béarnais [1], condamnait le lis à périr :

> Ton lis s'en va mourir, l'en peux-tu garantir?
> Il pue au nez de Dieu comme une fleur impure,
> Il l'a mis sous le pied pour ne le plus sentir [2].

Aussitôt après la mort de Henri III, la Ligue se considéra comme régnante. A peine le grand conseil des Parisiens fut installé, qu'il publia une proclamation dans laquelle il s'engageait à remettre la taille sur le même pied que du temps de Louis XII. L'Union n'épargna rien pour se rendre agréable aux masses. Ce qui la fit adorer à Paris, ce fut « l'autorisation donnée aux locataires de ne plus payer le loyer. Il y eut réduction expresse d'un tiers. Mais on ne paya plus rien [3]. » Ce moyen révolutionnaire motiva bientôt des mécontentements partiels. Quand le clergé eut dispensé le peuple de payer impôts et loyers ; quand le peuple eut dispensé le clergé de payer la rente publique, l'État, les propriétaires et les rentiers ne reçurent plus d'argent. Beaucoup de gens réclamèrent, surtout les politiques.

A qui se plaindre? Au gouvernement ligueur? Ce gouvernement établissait le terrorisme. Celui qui ne marchait pas avec lui semblait être contre lui. Évidemment, cet homme-là avait adopté les doctrines de l'*Anti-Guisard,* première déclaration de guerre des politiques aux ligueurs. C'était un « moyenneur, » catholique ou protestant, mais avant tout dévoué à la royauté, fidèle au maintien de la loi salique, ennemi de la politique espagnole, opposé aux influences ultramontaines, ne comprenant pas que l'on prétendît mettre un État dans l'État. Honte à ce partisan du Dragon béarnais, qui parlait de transaction, de tolérance et de paix, qui s'accommodait

1. *Premier avertissement d'un catholique anglois aux catholiques de France.*
2. Sonnet à la France.
3. *P de l'Estoile.*

d'un mariage entre le prêche et la messe! Ce monstre

Des Grecs est dit Sirène et des Hébreux Dagon,
Et ce siècle aujourd'hui Politique l'appelle.

D'après les ligueurs, le politique est un serpent, qui fait « le doux, le froid, le secret, le discret, le chien couchant, » mais qui, dans un moment favorable, « pique mortellement [1]. » La politique trace ainsi son propre portrait :

Qui se plaint du temps et des hommes
En ce siècle d'or où nous sommes;
Qui ne veut donner tout son bien,
A cette cause il ne vaut rien...
Qui se fâche quand on l'appelle
A la porte, à la sentinelle,
A la tranchée et au rempart,
Il n'est point de la bonne part [2]...

Eh bien, à l'heure des luttes armées, malheur à l'homme qui manquait de se rendre au corps de garde, qui refusait des futailles pour élever des barricades ou palissader les faubourgs, qui n'allait pas travailler aux tranchées et aux fortifications! Si le commerce languissait, si la misère se faisait sentir, il fallait ne pas s'en préoccuper, mais courir avec enthousiasme à la défense de la Ligue. Quiconque ne se conduisait pas en bon ligueur, risquait fort de s'attirer un mauvais parti. Sous l'Union, une famille faillit périr, parce qu'une servante rapporta que, le jour du mardi gras, sa maîtresse avait ri. On se pressait aux églises, de peur que les absences ne fussent remarquées. « Les gens de bien étaient forcés d'y aller pour éviter péril de mort ou prison et pillage de leurs maisons ; et si n'osait-on dire ni parler trop haut des extravagances de ces prescheurs [3]. » C'était

1. *Banquet du comte d'Arène.*
2. Pièce jointe à la *Satire Ménippée*
3. *Journal de Henri IV*, Suppl. de 1719.

« une marque de politique de ne s'y point trouver. » En 1589, les pauvres voyaient volontiers les bourgeoises, vêtues de robes de toile, porter à manger à leurs époux emprisonnés, et raccommoder leurs chausses [1].

Les chefs de la Ligue, étrangers ou français, les Mendoça, les duc de Feria, les Mayenne, les d'Aumale, ne négligeaient aucuns moyens coercitifs contre les amis du roi huguenot. Les théoriciens de la Ligue voulaient de plus en plus la souveraineté du pape et la souveraineté du peuple. L'idée théocratique se montrait partout, dans les monuments, dans les écrits, dans les estampes, dans les médailles, auxquels les partisans du Béarnais répondaient par des arguments d'un genre tout monarchique, d'abord par les armes, puis par l'exaltation des qualités du Béarnais. L'étranger, italien ou espagnol, rêvait la dissolution de la France, d'une monarchie « ressemblant à une grenade, dont l'écorce brisée ne laisse plus voir que les grains avec les compartiments qui les divisent. »

V

Henri de Béarn (Henri IV), roi de Navarre, né à Pau, le 13 décembre 1553, avait droit à la couronne de France comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui était fils de saint Louis, et qui avait épousé l'héritière de Bourbon. A la mort de Henri III, il atteignait sa trente-sixième année. En lui a commencé la branche de Bourbon. Roi par droit de naissance, comme on dit, il lui fallut devenir roi par droit de conquête, car les ligueurs lui faisaient une opposition absolue, car Mayenne allait proclamer roi de France, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, et son prison-

1. J. *Michelet*, Hist. de France, t. X.

nier. Nombre de portraits et de médailles devaient célébrer Charles X, qui eut un sceau [1], et dont beaucoup de monnaies portèrent l'effigie, même après sa mort. Il en existe de 1591, de 1594, deux de 1596, une de 1597, une ou deux de 1599. Cependant le parlement ordonna bientôt la radiation des mots *Charles X* sur les actes publics [2].

Pendant la Ligue, trois autorités émirent des monnaies : Henri IV, le cardinal de Bourbon, et le parti des politiques, qui faisait frapper des pièces sans y placer le nom d'aucun roi. Sur les monnaies de Charles X, on voyait tantôt cette légende : *Christus regnat, vincit et imperat,* tantôt cette phrase : *Sit nomen domini benedictum,* que des rois ultérieurs ont adoptée.

Plusieurs médailles honorèrent ce vieillard couronné, qui régnait de nom, et du fond d'une prison. Au revers d'une de ces médailles est un autel, sur le milieu duquel se trouve un calice surmonté d'une hostie ; à gauche, la mitre et la croix ; à droite, la couronne royale, le sceptre fleurdelisé et une main de justice, avec ces mots pour inscription : *Regale sacerdotium.* Au devant de l'autel, une croix rayonnante.

Mais quittons momentanément Paris et le gouvernement ligueur, pour suivre un peu les opérations militaires.

Forcé de lever le siége de Paris, Henri IV s'était dirigé vers Dieppe, pour recevoir les secours qu'il attendait d'Élisabeth. Mayenne le suivit de près avec trente mille hommes. Henri IV était dans un dénuement extrême : il avait tout au plus six mille soldats. Ses conseillers voulaient qu'il passât en Angleterre ; mais le maréchal de Biron, homme énergique, le décida à repousser l'armée ligueuse du faubourg de Polet, et, près d'Arques, Mayenne fut battu (21 septembre 1589).

Après avoir reçu l'adhésion d'une foule de gentils-

1. *Trésor de numism. et de glyptique.*
Édit du parlement, 1594.

hommes, et les secours envoyés par Élisabeth, Henri IV vint à son tour attaquer Paris, dont il prit les faubourgs (1er novembre). L'arrivée de Mayenne et de Nemours l'obligea à se retirer, et il fit son entrée à Tours le 21 novembre. Mayenne ne pouvait lutter contre lui. Vendôme, le Mans, Falaise et la Basse-Normandie se soumettaient. C'est que Henri IV « n'était pas plus longtemps au lit que le duc de Mayenne n'était à table ; c'est qu'il usait plus de bottes que l'autre n'usait de souliers [1]. » Une de ses armures, en fer battu, avec des fleurs de lis dorées, nous montre bien, quoique incomplète en partie, la vigueur du prince qui s'en chargeait [2]. Il brandissait de fortes épées, si l'on en juge par celles qui nous restent, l'une garnie d'un pistolet [3], l'autre ayant le portrait du roi, son chiffre et la date de 1599 [4].

Successivement, Henri IV assiégea Dreux (28 février 1590), mais décampa, pour aller battre Mayenne à Ivri-sur-l'Eure (14 mars). Il avait dit à ses troupes, avant la mêlée : « Vous trouverez toujours mon panache blanc au chemin de l'honneur et de la victoire [5]. » Pendant l'action, il frappa rudement les Espagnols ; mais il épargna les Français par patriotisme, et les Espagnols par politique. De nombreuses médailles, relatives à la bataille d'Ivri, furent aussitôt frappées, et l'on imprima un « Cantique fait à l'honneur de Dieu, par le roy Henry IV, après la bataille d'Ivry [6]. »

D'Ivri, Henri IV vint bloquer Paris (7 mai), où le cardinal Henri Cajétan était entré le 5 janvier par la porte Saint-Jacques, salué d'une salve de huit à dix mille « mousquetades, » et tremblant de peur que « quelque

1. Mot du pape Sixte-Quint.
2. *Musée des Souverains.*
3. *Du Mersan*, Histoire du cabinet des médailles, etc., p. 5.
4. Cabinet de M. de Monville, en 1837.
5. *D'Aubigné.*
6. *Bibliothèque de l'Arsenal.*

lourdaud ou quelque politique n'eût chargé à plomb[1]. » Cajétan siégeait au parlement depuis le 15 janvier ; il s'y montrait dévoué aux affaires d'Espagne, et désobéissait aux instructions de Sixte-Quint, qui lui avait prescrit la neutralité.

Trompés par de fausses nouvelles, les Parisiens comptaient voir arriver Henri IV, qu'ils appelaient par dérision « le Béarnais, » lié et garrotté, allant à la Bastille. Ils avaient loué des fenêtres pour le regarder passer, et les femmes avaient préparé à cet effet leurs toilettes les plus recherchées. Henri IV parut, mais à la tête d'une armée[2], quand les ligueurs chantaient un léger échec éprouvé devant Dreux par le roi, auquel ils donnaient aussi le sobriquet de « Jean Sandreux » (sans Dreux) :

Jean Sandreux,
Retire-toi arrière,
Tu as les pieds poudreux.

Tu fais le catholique,
Mais c'est pour nous piper...

Pour couvrir ta malice,
Prends la peau d'un renard;
Mais de ton artifice
Et de toi Dieu nous gard',
Et de tes politiques
Pires que hérétiques[3].

Henri IV était devant Paris, devant Paris en proie aux Seize et aux soldats espagnols, possédant peu de munitions, peu de vivres, défendu par des murailles en mauvais état. Les quêtes que le gouvernement de la Sainte-Union multipliait chez les habitants, par les jurés des paroisses, produisaient de faibles sommes. Mais l'exaltation religieuse suppléait, chez les Parisiens, les ressources financières.

1. *J.-B. Legrain*, Décade contenant la vie et les gestes de Louis le Grand, in-f°, *Paris*, 1614.
2. D'après l'Estoile et les Mémoires du duc d'Angoulême.
3. Chanson composée en 1590.

La mort de Charles X survint (9 mai), sans arrêter les projets des ligueurs, qui allaient ériger, quelque temps après, une colonne au cardinal, dans l'abbaye de Saint-Denis. La colonne fut surmontée d'une statue de ce prince[1], qui avait pourtant renoncé de lui-même à sa ridicule royauté.

Afin d'entretenir l'enthousiasme des uns, de réchauffer celui des autres, et de déployer devant les politiques toutes ses forces armées, la Ligue fit une procession solennelle (14 mai), ou plutôt une revue, une « montre » générale d'environ treize cents ecclésiastiques soldats. Rose, l'évêque de Senlis, commandant et premier capitaine, se tenait en tête. Les prêtres le suivaient, de quatre en quatre. Venaient ensuite le prieur des Chartreux et celui des Feuillants, chacun avec ses religieux; les quatre ordres mendiants; les Capucins et les Minimes, entre lesquels étaient rangés de nombreux écoliers. Quelques chefs portaient d'une main un crucifix, de l'autre une hallebarde. Tous les ligueurs avaient l'arquebuse, la pertuisane, la dague, et des armes de diverses espèces, la plupart improvisées. Ils retroussaient leurs robes, abattaient leurs capuchons sur les épaules. Ceux-ci se couvraient la tête d'un casque; ceux-là avaient adopté le corselet. L'écossais Hamilton, curé de Saint-Côme, était sergent, rangeait les ligueurs, leur faisait entonner des hymnes ou tirer des mousquets, par intervalles. Un maladroit, dont l'arquebuse était chargée à balle, voulut saluer le légat, qui assistait à la procession en carrosse, avec Panigarol, le jésuite Bellarmin et d'autres. Il tua roide l'aumônier du légat. Et la foule de s'écrier que « cet aumônier avait été fortuné d'avoir été tué dans une si sainte action[2]. »

La « procession de la Ligue » excita les moqueries des politiques. On l'appela « la drôlerie. » Elle donna lieu

1. *P. de l'Estoile.*
2. *P. de l'Estoile.*

à plusieurs estampes, avec ces mots: *Tantum religio potest suadere malorum* [1]. Elle enivra, au contraire, la plupart des ligueurs. Le même jour, d'Aumale fit une sortie heureuse du côté de Saint-Antoine-des-Champs.

Mais Henri IV, malgré quelques échecs, n'abandonna pas le siége de Paris, où les vivres devenaient rares. Un conseil décida (1er juin) qu'on vendrait les joyaux de la couronne, et tous les ornements d'or et d'argent des églises, excepté ceux qui étaient absolument nécessaires au culte. Le légat et l'ambassadeur d'Espagne accomplirent d'énormes sacrifices. Le cardinal Cajetan vendit sa vaisselle, ne garda qu'une cuiller d'argent à son usage ; il distribua cinquante mille écus, qu'il avait reçus du pape. L'ambassadeur d'Espagne « fit battre, dit un contemporain, une grande quantité de demi-sols marqués au coin de son roy, qu'il faisait jeter dans les carrefours au plus simple peuple, lequel crioit par les rues : Vive Philippe II ! » Le même promit, pour chaque jour, six vingt écus aux pauvres honteux ou autres. Les princes et les princesses se dépouillèrent de leurs pierreries et joyaux ; les bourgeois suivirent leur exemple ; des ménagères donnèrent leur batterie de cuisine pour aider à fondre des canons.

Les politiques se tenaient à l'écart, attendaient l'issue, ou parlaient de capituler. Pour les effrayer, le parlement ordonna « que nul, de quelque état, dignité, qualité ou condition, eût à parler d'aucune composition avec ledit Henri de Bourbon, à peine de la vie, ains s'y opposer de tous les moyens sans y épargner aucune chose, voire jusqu'à y exposer et épandre leur propre sang [2]. »

On appelait les politiques « Maheustres » à Paris, « Frelus » ou « Mettins » en Champagne, « Guilbedoins » en Basse-Normandie et en Poitou, » « Bigarrez » en Provence, dit Pigenat, daus un pamphlet intitulé : « L'aveu-

1. *Hennin*, Monuments de l'hist. de France, ann. 1593.
2. Arrêt du 15 juin 1590.

glement et grande inconsidération des Politiques, dits Maheustres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne [1]. »

Regnart, procureur au Chatelet, et Noiret, trompette et crieur-juré, coupables, le premier d'avoir conspiré contre la ville, le second d'avoir porté des lettres dans le camp de Henri IV, furent immédiatement pendus. Vigné, beau-frère du président Brisson, fut exilé moyennant douze mille écus de rançon.

Comme exemple de terreur dans la Ligue, il faut rappeler que, dès avant la mort de Henri III, on ouvrit, à l'échevinage d'Abbeville, des registres publics pour les dénonciations. Les « suspects » furent arrêtés ; les moines enfermèrent les prêtres royalistes au prieuré de Saint-Pierre [2]. Dans les processions, les décharges de mousqueterie accompagnaient le chant des psaumes.

Quoi que les ligueurs eussent imaginé pour développer partout l'enthousiasme, Henri IV emporta les faubourgs de Paris (27 juillet). La ville souffrait horriblement de la famine, sur laquelle il comptait en vain, car elle éleva les soutiens de l'Union « à un haut degré de vengeance qui sentait le juste et le glorieux [3]. » On se nourrit de chevaux, d'ânes, de mulets, de chiens, d'animaux immondes. La duchesse de Montpensier gardait un petit chien, « comme dernière ressource pour sa propre vie. » Des gens firent, avec des ossements de morts, une sorte de pâte qui, au lieu de les substanter, les fit mourir. Les hommes d'armes commencèrent de chasser aux petits enfants. Une mère mangea le sien. Une estampe, gravée sur bois, reproduisit « la pauvreté et lamentation de la Ligue [4]. »

Instruit de tous ces maux, Henri IV n'oublia pas qu'il

1. In-8°, *Paris*, 1592.
2. *F.-C. Louandre*, Histoire d'Abbeville, t. II, in-8°, *Paris et Abbeville*, 1845.
3. *D'Aubigné.*
4. Grand in-4°, en largeur. *Paris*, 1590.

était Français, et qu'il combattait des Français. Il laissa sortir de Paris les bouches inutiles. « J'aimerais quasi mieux, dit-il, n'avoir point de Paris, que de l'avoir ruiné par la mort de tant de personnes ! » Deux jours de siége encore, et les Parisiens aux abois allaient sans doute capituler. Mais l'intervention du duc de Parme et des Espagnols sauva la Ligue à ce moment. Il fallut que Henri IV levât le siège de Paris pour aller à la rencontre du duc de Parme (30 août), qui s'approchait avec quinze mille hommes. Le duc se borna à prendre Lagny (8 septembre) et Corbeil (24 septembre). Peu après, le duc de Savoie fit son entrée dans Aix, et Lesdiguières s'empara de Grenoble (22 décembre).

Mais la Ligue s'affaiblissait en se divisant. Mayenne rencontrait des rivalités dans sa propre famille. Le jeune Guise avait beaucoup de partisans, et Philippe II, tout-puissant à Paris, tenait daus cette ville une garnison de quatre mille hommes. Les Seize donnaient à Mayenne de sérieuses inquiétudes. Les bouchers, continuant leurs traditions séculaires (V. t. III p. 413 et 493), voulaient renouveler les scènes de carnage, supplicier tous les hérétiques et tous les partisans du roi, se faire les exécuteurs des gens que les prédicateurs de la Ligue dévouaient à la haine des catholiques.

Les violences des prédicateurs, leurs exhortations aux masses, ne produisirent que peu d'effet pendant neuf mois, lorsque se forma (5 novembre 1591) un « comité des Dix, » dont la mission était de punir les politiques. Le parlement résistait. Pour briser sa résistance, les Dix persécutèrent les magistrats, condamnèrent et pendirent le même jour le président Brisson et les deux conseillers Larcher et Tardif.

Le parti ligueur décidait d'imposer des conditions à l'autorité de Mayenne. Celui-ci arriva en toute hâte, avec des troupes, après avoir appris, à Laon, que les Seize offraient la couronne à Philippe II. Il arma la bourgeoisie de Paris, se rendit maître de la Bastille, réprima les

Seize, et ordonna de pendre quatre d'entre eux, — Ameline, Louchart, Aimonnot et Henroux. Les curés de Paris dirent alors en plaisantant que la religion était « perdue » ou « pendue, » et la salle du Louvre, où les quatre ligueurs exaltés avaient péri, fut appelée « la chapelle de Saint-Louchart [1]. » Par contre, les politiques ou les ligueurs modérés répandirent ces vers :

De seize ils sont réduits à douze,
Et faut que le reste se houze,
Pour après les quatre premiers
Estre perchez comme ramiers... ;

et ceux-ci :

A chacun le sien c'est justice :
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chacun son bénéfice.

Seize, Montfaucon vous appelle ;
A demain, crient les corbeaux :
Seize piliers de sa chapelle
Vous seront autant de tombeaux [2].

A la date de 1591, l'histoire constate donc une situation complexe du parti ligueur. Les chefs ne s'entendent plus. Le roi d'Espagne a ses amis, le pape a ses partisans exclusifs ; et Mayenne, qui affaiblit son propre pouvoir en donnant la victoire aux ligueurs modérés, montre son ambition personnelle. La démagogie ne cesse d'inspirer les prédicateurs. Ils lancent des « coups de bec » à Mayenne, du haut de leurs chaires. On se dit « qu'il ne sçait faire la guerre qu'aux bouteilles [3], » et c'est

1. *P. de l'Estoile.*
2. *Palma Cayet,* Chronologie novenaire.
3. *L'Estoile,* Journal de Henri IV.

parce que le despotisme révolutionnaire des Seize s'est peu à peu substitué à son autorité, que ce prince a bien vîte fait pendre quatre membres du conseil.

Deux ou trois prédicateurs royalistes essayaient de lutter, à Paris, contre ceux de la Ligue. Ils avaient eu peu de succès, mais ils avaient préparé, dans une certaine mesure, le succès des politiques. Le jour où ceux-ci trouvèrent des adhérents parmi les ligueurs, et poursuivirent nettement le but de mettre Henri IV sur le trône de France, le protestantisme ne pesa plus dans la balance. Il y eut d'une part les ultramontains, de l'autre les amis de l'Espagne, d'une autre part, enfin, les soutiens de la monarchie nationale. La famille des Guises, en perdant le Balafré et le cardinal de Bourbon, était considérablement amoindrie. Le lourd Mayenne ne jetait point d'éclat; Guise, son neveu, n'avait pour lui qu'un nom. Les gens sensés comprenaient que des mots protestantisme et Ligue cachaient les menées d'ambitieux, que les plus habiles espéraient l'emporter, tôt ou tard, au milieu de troubles incessants.

Puisque la Ligue représentait la guerre, il fallait, selon bien des Français, enterrer l'Union, et chanter la « Complainte du decez de la Ligue [1]; » il fallait redire la « Chanson nouvelle sur la tyrannie de la Ligue [2], » et celle qui commençait ainsi :

Fy de la Ligue et de son nom,
Fy de la Lorraine étrangère.
Vive le roi! vive Bourbon!
Vive la France nostre mère!
La Ligue n'est que trahison,
Fy de la Ligue et de son nom [3];

il fallait répéter la « Chanson nouvelle contre les ligueurs Espagnols, qui ne veulent recognoistre le roy, » et celle « sur la désolation de la France, » où on lisait :

1. *Composée en* 1590.
2. *Composée en* 1591.
3. Composée en 1590.

Prions Dieu qu'une bonne paix
Nous veuille donner en la France
Et reformer à tout jamais
Le roy à son obéissance.

Chacun, s'apitoyant sur « la maladie de la France, » prenait la « Copie de l'Anti-Espagnol, fait à Paris [1]; » chacun allait apprécier bientôt « le Francophile, pour Henri-Auguste IV, roy de France et de Navarre, contre les conspirations du roy d'Espagne, du pape et des rebelles de France [2]. »

A tout fait de guerre, maintenant, répondent des sermons, des pamphlets, des chansons, soit que Henri IV obtienne un succès, soit que l'armée ligueuse semble triompher.

Le 3 janvier 1591, le chevalier Claude d'Aumale, après avoir repoussé Henri IV de Vincennes, fut tué sous les murs de la ville de Saint-Denis, qu'il voulait surprendre. Le roi fit entrer (20 janvier) ses troupes en silence dans le faubourg Saint-Honoré. Des soldats d'élite, sous le costume de paysans, marchaient devant, en conduisant des chevaux et des voitures chargées de farine. Le stratagème ne réussit pas. Après cette journée dite « des farines, » Henri IV s'éloigna et investit Chartres, regardée par les ligueurs comme «le boulevard de l'Union.» Il en obtint la reddition (19 avril), « par droit canon, » dit-il. Durant le siége et après la prise de cette ville, le curé Boucher, prêchant à Saint-Germain-l'Auxerrois, tonnait contre les politiques, prétendait qu'il fallait « tout tuer, » « mettre la main à la serpe, et exterminer ceux du parlement. » Rose déclarait qu'une « saignée de Saint-Barthélemy » était nécessaire; Commolet assurait que « la mort des politiques était la vie des catholiques; » Aubry annonçait « qu'il marcherait le premier pour aller

1. *Paris*, 1590, Bibliothèque de l'Arsénal.
2. Paru à Chartres, en 1591.

les égorger ; » Cueilli opinait en chaire pour qu'on « se saisît de tous ceux qu'on verrait rire ; » Lincestre ordonnait « qu'on eût à jeter à l'eau tous les demandeurs de nouvelles[1]. »

Ces prédicateurs démagogues redoublaient de furie, et, quand la fortune leur était rebelle, ils mentaient impudemment. Commolet, qui faisait « des grimaces de possédé en prêchant[2], » cachait à ses auditeurs les succès de Henri IV. Au moment où Chartres allait se rendre, il annonçait que du renfort était arrivé dans la ville. Il s'écriait : « Va te pendre, va te pendre, va te pendre, te dy-je encore un coup, Politique ! Ton Bearnais est bien peneus; il est entré du secours, malgré sa moustache et ses dents. » Avant la reddition de Chartres, Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, annonçait que la ville avait été vendue par les modérés. Après la reddition, un prédicateur italien, dans la Sainte-Chapelle, « engageait encore son âme au diable que jamais Chartres ne céderait[3]. »

De fausses nouvelles trompaient incessamment les ligueurs, sur l'esprit desquels la raison perdait son empire.

Henri IV avait fait placarder aux portes du Vatican, à Rome, une protestation contre « M. Sixte, soi-disant pape. » Sixte-Quint était mort. Son successeur immédiat, Urbain VII, porta la tiare pendant quelques jours seulement. Puis le nonce de Grégoire XIV publia à Reims (1591) un monitoire ordonnant, sous peine d'excommunication, aux catholiques d'abandonner Henri de Béarn, hérétique et relaps.

Cet acte violent déplut au parlement de Paris, qui fut cependant forcé par les Seize de l'enregistrer et de le proclamer. Le parlement de Tours brûla le monitoire, en accusant la faiblesse des magistrats de Paris. Il en résulta une petite guerre de plume entre les deux cours de jus-

1. *Ch. Labitte,* Les Prédicateurs de la Ligue.
2. *Mém. de Condé,* t. VI, partie III.
3. *Journal de Henri IV.*

tice. Elles se lancèrent des « arrêts furieux, selon la chaleur du temps. » Le parlement de Paris ayant enfin rendu une décision contre Grégoire XIV, de Thou fut appelé, dans les chaires de ligueurs, « le taureau bannier, » et le conseiller Angenou « le vieil huguenot moisi [1]. »

Les papes se succédaient, en prêtant assistance à la Ligue. Pour Henri IV, il ne pensait qu'à conquérir sa couronne, et il entreprit le siége de Rouen (11 novembre 1591). Philippe II manda au duc de Parme de venir délivrer cette ville. Le duc arriva au secours de Rouen (février 1592), dont le Béarnais fut obligé de s'éloigner (20 avril), après le combat d'Aumale, où il reçut un coup d'arquebuse. A propos de cette blessure, le curé Boucher dit aux Parisiens « que la chair, ou plutôt charogne, du Béarnais avait été entamée mais point enfoncée pour les *caractères* qu'on avoit descouvert qu'il avoit sur lui. » Ces exagérations trouvèrent des applaudisseurs, mais elles rencontrèrent aussi des contradicteurs déjà nombreux. Trop de fanatisme devait amener une réaction.

D'ailleurs, la Ligue et le roi, la Ligue surtout, perdirent en peu de temps des soutiens considérables. Armand Biron fut tué au siége d'Épernay (26 juillet 1592); le duc de Joyeuse, maréchal de la Ligue, forcé dans son camp devant Villenur, se noya dans le Tarn (19 octobre.) Le duc de Parme, le « libérateur » de Paris et de Rouen, rival souvent heureux de Henri IV, expira à l'âge de quarante-cinq ans (2 décembre.)

Pendant que Lesdiguières repoussait le duc de Savoie de la Provence et du Dauphiné, passait les Alpes et conduisait ses détachements jusqu'à Turin, d'Épernon rentra dans le parti du roi avec un grand nombre de seigneurs, et les ligueurs les plus modérés formèrent au sein de la Ligue un parti qui se montra disposé à reconnaître Henri IV pourvu qu'il abjurât. Entre Villeroy et ce prince, les négociations étaient actives. Mayenne parais-

1. *Journal de Henri IV.*

sait très-disposé à traiter avec « Sa Majesté » si elle donnait assurance de changer de religion après son instruction[1].

La désorganisation des partis servait, autant que les victoires, la cause du Béarnais. En 1592, le grand sceau « en las de soye de cire verd[2] » représentait un trône vide, au lieu de l'image du roi. On se perdait dans le nombre des prétendants français ou autres. L'embarras du choix faisait adopter Henri IV par quelques gens auxquels répugnait l'idée d'avoir pour roi un étranger.

Après s'être emparé du pouvoir, le parti des Seize avait composé une « chambre ardente, » une sorte de tribunal révolutionnaire, dont les quarante-cinq membres devaient « cognoistre du fait des hérétiques, fauteurs et adhérants, traistres et conspirateurs contre la religion, l'estat et la ville de Paris. » Des papiers rouges, comprenant les noms de tous les politiques, furent marqués d'un C, d'un D, ou d'un P, — chassé, dagué, pendu[3]. Les ligueurs zélés ne craignaient pas de se rendre odieux aux hommes calmes de tous les partis. Le samedi, 23 janvier 1593, « le curé de Sainct-Jacques blessa ung pauvre innocent, devant son presbytère, de deux ou trois coups d'espée, et n'en a esté faicte aucune justice[4]. »

La Sainte-Union était en proie aux dissensions les plus violentes. Mayenne avait fait acte d'autorité contre le conseil des Seize, qui perdit presque toute son influence. Il circulait une foule de bons mots sur les Seize : Un bourgeois, possédant seize poules, faisait tuer la seizième, parce qu'il ne voulait pas entendre parler de Seize en sa maison. Un autre demandait qu'on lui baillât des chandelles qui ne fussent pas « des Seize. » On riait tout haut du cube carré, — des Seize réduits au nombre des

1. *Mémoires de Villeroy.*
2. *De Thou.*
3. *L'Estoile.*
4. *Journal historique de Pierre Fayet*, in-18, *Tours*, 1832.

Apôtres, — depuis que Mayenne en avait pendu quatre [1].

Soit par aveuglement sur la situation, soit par espoir de relever la Ligue, ces luttes ne cessèrent pas. Le curé Boucher sembla aux exaltés l'homme providentiel du moment. L'Université le choisit pour vice-chancelier. On regarda Boucher, pendant quelque temps, comme le véritable « roi de la Ligue, » et les prédicateurs ne voulurent entendre parler ni de paix ni de conversion du roi. Les partisans d'un accommodement avec ce prince étaient appelés « semonneux, » parce qu'ils voulaient « semondre » Henri IV. Les « bons ligueurs, » dévoués aux Seize, répétaient une « Chanson de la Ligue [2], » dont voici un des quatorze couplets :

Si pour roy il faut recevoir
Un prince qui est hérétique
Et fait la guerre à son pouvoir
Contre l'église catholique,
Sus, sus faictes-moy donc mourir,
Il n'est que de mourir martyr.

Au seul mot de paix, les prédicateurs avaient redoublé de violences. Simon Fillieul, prieur des Carmes, appela Mayenne « fainéant, » les grands du royaume « ambitieux, » et le roi de France « coquin. » Le curé Boucher, un peu plus tard, dit, par allusion : « Ceux qui nous gouvernent ont beaucoup de chair et peu d'esprit. » Puis le moine Garinus traita Mayenne de « pipeur, d'ambitieux, exploitant la religion à son profit et qui en secret prêtait l'épaule aux politiques, » si bien qu'une « quenouille serait plus propre à ce gros pourceau qu'une espée. » Mayenne était défendu par les « minotiers » (1693), ligueurs pauvres auxquels il faisait donner un minot de blé par semaine. Mais, assurément, il perdait du terrain, quant à sa politique personnelle. Sa main n'était point assez forte pour dominer le flot envahissant

1. *Ch. Lenient,* La Satire française aux XVIe siècle.
2. Composée en 1593.

des politiques. Chaque jour, le nombre des « semonneux » augmentait. Dans un très-long noël de la Ligue, on trouve ces trois couplets :

Nous te requérons à mains jointes
Vouloir ouïr nos grièves plaintes,
Nous, pauvres pastoreaux :
De toutes parts on nous saccage,
On nous détruit, on nous ravage,
Et brebis et agneaux.

Le soldat, tous les jours, sans cesse,
En nos casettes nous oppresse,
Pille et emporte tout;
Il nous compose, il nous rançonne;
A son départ, souvent nous donne
Encore un méchant coup.

Que si bientôt tu n'y prends garde,
Nous mettant sous ta sauve-garde,
Hélas! c'est fait de nous.
Ote-nous donc de ces misères;
Fais cesser nos civiles guerres...
Te prions à genoux!

Une feuille volante, « Rébus des misères de la France, » courait dans le public depuis 1592. Une estampe retraçait le « pourtrait de la ligue infernale. » On y voyait deux têtes, avec serpents et pieds crochus [1].

A la demande de Philippe II, les États de Paris avaient été convoqués par Mayenne (avril 1593). Ils s'ouvrirent le 26 de ce mois. Mayenne y fit rejeter lui-même les prétentions de l'ambassadeur d'Espagne, « demandant la couronne de France pour une fille du roi d'Espagne. » Dans cette assemblée, on entendit Villeroy prononcer une harangue qui retraçait la position malheureuse de la France à cette époque.

« .... Après, dit-il, considérons nos villes, lesquelles

1. « Faict à Lion, par Léonard Odet. »

étaient devant la guerre très-riches et très-opulentes. Nos adversaires en ont pris plusieurs dont les gens étaient très-affectionnés au party, qui en est maintenant affaibli d'autant, et celles qui nous sont demeurées, combien qu'elles soient les principalles, sont toutefois remplies de tant de partialitéz et affections, et si chargées d'impositions et de corvées extraordinaires, mises sus autant par nous-mêmes comme par ceux qui nous font la guerre, qu'elles sont très-misérables et très-nécessiteuses. Les habitants y sont sans commerce, privés du payement de leurs rentes, de la jouissance de leurs héritages, et sans justice de leurs debtes, ayant mangé et consommé leurs réserves et biens de leurs magasins. La justice qui soulait y présider n'y est pas quasi recognaissable, tant elle y a esté maltraitée, et encore outrée de regret; les ministres et officiers d'icelle y sont sans authorité et sans gaiges, y vivant en grande crainte et pauvreté, avec leurs familles, après avoir tout vendu et souffert pour y durer comme ils ont fait jusques à présent. Bref, tout y regorge de confusion, de division, nécessité, frayeur et mescontentement, principalement en ceste noble ville de Paris, la constance de laquelle est certainement admirable et doit servir de consolation et d'exemple à toutes les autres. Elle est, messieurs, la capitale du royaume, le vrai throsne de nos roys, le premier et principal siége de leur justice, etc... »

Exact était ce tableau. Tout le peuple gémissait, tout le peuple attendait avec impatience la fin des discordes civiles.

« En ce mois, fust fouetté à la porte de Paris, ung de ces porteurs de sablon, qu'on appelait vulgairement Catelinette, pour avoir chassé son asne aux Estats, et s'en estre moqué. Et en mesme temps eust le fouet au Chastelet, sous la Custode, le serviteur de Baudouin, le musnier, qu'on appelait le Grand-Jacques, pour s'estre pareillement moqué desdits Estats du duc de Mayenne, ayant dit tout haut parlant à son asne et frappant dessus :

« Allons, gros Jean, allons aux Estats. » Sur quoi fut rencontré à Paris le quatrain suivant :

« Haye, mon asne, qu'on te meine
Aux Estats de Monsieur du Maine;
Affin que tu sois d'un plain vol
Fait de François un Hespagnol[1].

Telle était la faiblesse des États, qu'ils méritaient les moqueries dont on les accabla. Les députés des provinces, privés de toute ressource pécuniaire à Paris, manquaient absolument d'indépendance. Remarquons cependant que le secrétaire de la chambre du tiers état était noble, tandis que celui de la noblesse était un simple écuyer. Cela témoigne du progrès des idées à cette époque[2], et d'une certaine entente que le malheur des temps établissait momentanément entre les trois ordres.

En demandant aux États d'élire un roi, Mayenne songeait à lui-même. Mais les populations étaient loin de l'acclamer. En outre, le sentiment national fut profondément froissé, lorsqu'on sut les prétentions de l'infante. Il déplaisait à beaucoup de voir çà et là des portraits de Philippe II, avec cette devise : *Dominus mihi adjutorium*[3]; de lire encore sur les doublons d'Espagne ces mots : « Charles X, par la grâce de Dieu roi des Français. » Au surplus, Philippe II, si mêlé à nos affaires, n'envoyait ni soldats ni argent pour soutenir des demandes odieuses, et les Parisiens eussent volontiers chanté, comme les poëtes de la Satire Ménippée :

Mon Dieu qu'ils sont beaux et blonds
Vos doublons :
Faites-en chercher encores,
Demi Mores,
Parmi vos jaunes sablons.

1. *Journal de l'Estoile*, t. II.
2. *Procès-verbaux des États généraux de* 1593, Préface d'Auguste Bernard.
3. Cartons de la Bibl. impériale, 1593.

Ou bien vous en retournez,
Basanés!
Paris, qui n'est votre proie,
Vous renvoie
Avecque cent pieds de nez [1].

En présence des compétiteurs au trône, le peuple français, qui souffrait de la guerre, aspirait à une solution pacifique. Il ne voulait pas de roi donné par l'Espagne ou pris parmi les parents du grand Guise. « Le projet de marier l'infante avec un prince français, choisi par Philippe II, avait éveillé l'ambition de tous les princes de la maison de Lorraine. Le duc de Mayenne, étant marié, recherchait cette alliance pour son fils. Son neveu, le duc de Guise, y aspirait avec l'appui des ministres du roi d'Espagne, le duc de Feria et don Diego d'Ibarra. Le duc de Nemours et le cardinal de Bourbon, chefs du tiers-parti, étaient aussi sur les rangs. Le duc de Nemours, fils de Jacques de Savoie, qui avait épousé en secondes noces la veuve de François de Lorraine, espérait gagner à ses prétentions de mariage avec l'infante, le duc de Mayenne, en lui promettant de lui laisser l'autorité et le commandement dans l'État. Il en était de même du cardinal de Bourbon, que le tiers-parti aurait voulu reconnaître pour roi et le faire relever de ses vœux pour le donner comme époux à l'infante. Comme le duc de Nemours, ce prince avait également promis au duc de Mayenne, s'il favorisait son ambition matrimoniale, les avantages les plus considérables [2]. »

Par un arrêt solennel [3], le parlement maintint la loi salique, et déclara que la couronne de France ne pouvait appartenir qu'à un prince français. Les Seize alors, ou plutôt les prédicateurs, appuyèrent violemment la royauté du duc de Guise, que l'on marierait avec l'infante d'Es-

1. *Satire Ménippée.*
2. *J. de Croze,* Les Guises, les Valois et Philippe II, t. II.
3. Dn 28 juin 1593.

pagne. Dans les chaires retentit l'éloge du jeune prince, que l'on y appelait déjà *sire.* « C'était un nouveau et cher bergerot David qui venait sauver la chrétienté. Les Judas seuls ne se rallioient pas à son drapeau. De toutes parts, parmi les ligueurs exaltés, on le saluoit roi [1]. » La Sorbonne, assure l'Estoile, voulait le reconnaître; « les curés le préchoient si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère qui n'allât le saluer; Madame de Guise en rioit; madame de Nemours s'en offensoit; madame de Montpensier l'appeloit *le beau roi;* madame de Mayenne, *un petit morveux auquel il fallait encore donner des verges,* tandis que lui-même voyoit sa royauté assez peu assurée [2]. »

Le jeune Guise avait bien raison d'être modeste. Pendant que les ligueurs proclamaient sa royauté, il était sans un écu, réduit à demander des repas à M. de La Chastre, car « sa marmite était renversée. » Il mettait en gage, afin de pouvoir dîner, un de ses manteaux et sa housse [3].

Au milieu des agitations, des incertitudes, des intrigues nouées par les prétendants au trône, Henri IV pensait sérieusement à se faire instruire en la religion catholique, et, par conséquent, à abjurer le protestantisme. Mayenne, contrairement aux vues du légat et des Espagnols, dont il était mécontent, avait accepté une conférence qui s'ouvrit à Suresnes le 29 avril 1593. Il s'agissait de convertir Henri IV, de le rendre ainsi apte à porter la couronne.

En apprenant cette nouvelle, les prédicateurs de Paris unirent leurs efforts. Le curé de Saint-André-des-Arts appela le roi « tigre et fils de prostituée; » Boucher s'écria : « Seigneur, tire-nous de la bourbe, débourbonne-nous, seigneur! » Il était temps, selon lui, de se « débourber; » ce n'était « à tel boueux » que la cou-

1. *Journal de Henri IV.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*; *J. de Croze,* Les Guises, les Valois et Philippe II, t. Ier.

ronne de France appartenait [1]. Lucain, théologal de Beauvais, prêchant devant les députés des États, gratifia Henri IV du nom de « mirlaret [2]. Presque tous les prêtres ligueurs entassèrent injures sur injures, tandis que deux ou trois, se détachant du groupe des exaltés, s'abouchaient avec le roi. Les principaux partisans de celui-ci, anciens serviteurs du prodigue Henri III, se plaignaient d'avoir, après un « roi d'or » qui les comblait de richesses, un « roi de fer, » qui leur donnait pour récompense des guerres, des siéges et des batailles. Ils désiraient rentrer au Louvre. Les jurements, les épigrammes, les quolibets, les malédictions des Bellegarde, des Saint-Luc, des Termes, des d'O, des Sancy et des Crillon, parvenaient aux oreilles de Henri IV [3], ébranlé encore plus par les conseils de Biron, de Schomberg, de Chiverny, et de la belle Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, hier huguenote d'âme, aujourd'hui catholique par ambition [4].

On convoqua des théologiens à Mantes (22 juillet) pour catéchiser le roi, qui se déclara converti, le lendemain, après avoir écouté l'archevêque de Bourges discourant pendant cinq heures. Le 25 juillet Henri IV se présenta à l'église de Saint-Denis, se confessa et entendit une messe solennelle célébrée par l'évêque de Nantes. A la cérémonie de l'abjuration, outre le dominicain Olivier Bélanger, prédicateur ordinaire du roi, on distingua Chauveau, ancien curé de Saint-Gervais, Benoît et Chavagnac. Quand Henri IV prêta serment sur l'Évangile, Lincestre et Morenne, naguère fougueux prédicateurs de la Ligue, se tinrent à ses côtés [5]. Peu auparavant, Morenne avait publié cet imprimé : « Raisons par lesquelles est monstré que les évesques en France ont peu de droit donner absolution à Henry de Bourbon, roy de

1. *L'Estoile; De Thou,* Liv. XC.
2. *P. de l'Estoile.*
3. *Davila; D'Aubigné,*
4. *Sismondi,* Hist. des Français, t. XXI.
5. *Arch. curieuses,* 1re partie, t. XIII; *Mém. de la Ligue; L'Estoile.*

France et de Navarre, de l'excommunication par lui encourue, mesmes pour un cas reservé au Sainct-Siége apostolique[1]. »

Lorsque Henri IV eut « fait le saut périlleux[2], » les amis de la paix se réjouirent. Une trêve pour trois mois, signée à la Villette (31 juillet), rétablit la liberté du commerce. Les voyageurs, les soldats, même, durent être admis de part et d'autre dans toutes les villes, lorsque leur nombre n'inspirerait pas de défiance. Chaque Français rentrait en possession de ses proprietés, recouvrait la jouissance de ses revenus[3]. Il y eut, par suite, une détente universelle des esprits, un immense espoir de repos prochain.

Mais les héros de la Ligue ne se calmèrent point. Loin de là, les prédicateurs tonnèrent encore dans leurs églises, et les libellistes exhalèrent leur bile dans les pamphlets.

Le curé de Sait-Benoît appela la conversion de Henri IV un « passe-port. » « Il croit à Dieu, dit Garinus, comme à ses vieux souliers. « « Mon chien, s'écria-il, à propos de la conversion, fus-tu pas aussi à la messe? Approche-toi, qu'on te baille la couronne[4]. » Dans plusieurs sermons, réunis bientôt, et publiés sous le titre de: « Les sermons de la simulée conversion[5], » Boucher prodigua à Henri IV les noms d' « hérétique, relaps, sacrilége, brusleur d'églises, corrupteur de nonains, massacreur de religieux et de prestres, etc. » Il le déclara « grand moqueur, grand paillard, grand avare. » Selon Boucher, « la conversion n'était qu'une nazarde, » et il en rapporta ainsi les circonstances: « Quelle cendre? quelle haire? quels jeûnes? quelles larmes? quels soupirs? quelle nudité de pieds? quels frappements de poitrine? quel

1. Paru en 1593. Par Morenne, curé de Saint-Merri.
2. *Lettres de Henri IV*, t. III.
3. *Mém. de la Ligue; Sulli; L'Estoile; D'Avila; De Thou*; P. *Cayet*.
4. *L'Estoile*, Journal de Henri IV, *passim*.
5. In-8°, *Paris*, 1594.

visage baissé? quelle humilité de prières? quelle prostration par terre en signe de pénitence? Les gens de guerre embastonnés, les fifres, les tambours sonnants, l'artillerie et escopetterie, les trompettes et clairons, la grande suite des gentilshommes, les damoiselles parées; la délicatesse du pénitent, appuyé sur le col d'un mignon, pour le grand chemin qu'il y avait à faire, environ cinquante pas, depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte de l'église; la risée qu'il fit, regardant en hault, avec un bouffon qui estait à la fenestre: — « En veux-tu pas estre? » Le ders, l'appuy, les oreillers, les tapis semez de fleurs-de-lys, l'adoration faicte par les prélats à celuy qui se doibt submettre et humilier devant eux, sont les traicts de ceste pénitence[1]. » Il dit que l'hypocrite Henri IV « faisait le lion en France et le regnard à Rome[2]. »

Les magistrats qui soutenaient le nouveau converti étaient, pour Boucher, « quelque larron de finance, quelque roseau à tous vents, quelque bon valet à vendre; » les évêques étaient « ceux qui sont connus par leur vie épicurienne... dont le plus beau mestier est de danser et entretenir les dames, de desbaucher les mariées; » les docteurs, parmi les curés partis pour le convertir, étaient « le rebut et ordure de Paris, des mignons apostats, joueurs de cartes, recognuz concubinaires, des écrivains brouille-papiers, vieux fondateurs d'hérésie, papes par fantaisie (allusion à Benoît, surnommé le *Pape des Halles*, auteur d'une bible suspecte d'hérésie); enfin, parmi le peuple, c'était « quelque blasphémateur, quelque mignarde fardée ou folle de renom qui aura couru à ceste danse. »

Pour Boucher et ses émules, la Ligue représentait l'Église, l'orthodoxie en révolte contre un roi hypocritement converti. L'Église ne voulait pas de paix impie, pas de liberté de conscience. Boucher appuyait la candi-

1. *Sermons de la simulée conversion*, p. 538-539.
2. *Ibid.*, p. 199.

dature au trône du jeune duc de Guise « vrayment catholicque et d'une maison catholicque, » ayant l'alliance de Philippe II, « du plus grand roy de la chrestienté[1]. »

En même temps, le « Banquet du comte d'Arête, » pamphlet de l'avocat général d'Orléans, s'empressait d' « étayer la Ligue qui menaçait ruine. » Celle-ci « desbanda tous ses arcs, » dit un contemporain. Un mouvement frénétique se communiqua de Paris aux provinces. A Poitiers, le théologal Porthaise prêcha et publia « Cinq sermons, èsquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre[2]. » Dans ces sermons, Porthaise soumettait complétement le roi au pape, donnait aux prêtres le droit de paix et de guerre. Il se vantait d'être « lorrain, » et soutenait le jeune Guise. Jamais d'alliance avec les hérétiques, jamais de paix avec le Béarnais, faux converti, suivant les deux cultes, et pratiquant une « vraie polygamie de Turc[3]. » A Amiens, le moine Saulmon dit « qu'il regarderoit le roy comme un luthérien jusqu'à ce que le pape l'eût recognu, » et un minime déclara qu'il avait six cents hommes à ses ordres pour empêcher une trêve[4]. A Lyon, à Dijon, les prédicateurs engagèrent le peuple à résister au « catholique par intérêt. »

Avec les sermons, les libelles signés, apparaissaient des pamphlets ligueurs anonymes : « L'Arpocratie ou le Rabat du caquet des Politiques, — les Métamorphoses du Béarnais, — le Fouet des hérétiques, — les Prophéties de Daniel, — les Paraboles de Chicot, etc. » Le « Plaisant discours d'un Seize catéchisé » combattit les idées d'accommodement avec les politiques, comme le *Dialogue du Maheustre et du Manant*[5] démontra l'indécision du duc de Mayenne, son manque de grandeur et de fermeté, en s'élevant contre les « mercenaires espagnolisés. » « Ce

1. *Sermons de la simulée conversion, passim.*
2. In-8°, *Paris*, 1594. Bibl. de l'Arsenal. Très-rare.
3. *Cinq sermons, ès quels est traicté*, etc., *passim.*
4. *Daire*, Hist. d'Amiens, t. I.
5. Paru en décembre 1593.

dialogue est à la fois un pamphlet et un manifeste. C'est l'idée primitive de la Ligue, telle qu'elle avait été d'abord comprise et acceptée des masses, dégagée des vues ambitieuses des Guises, des grosses finesses de Mayenne, et des ambages de la politique espagnole. Au moment d'expirer, la Sainte-Union règle ses comptes avec tous les partis, qui l'ont entretenue et exploitée, et dresse le bilan de leurs fautes et de leurs trahisons [1]. » Le *Dialogue du Maheustre et du Manant* ruina le crédit de Mayenne.

Les partis s'injuriaient à qui mieux mieux. Celui de la Ligue, dont les prédicateurs « avoient causé par leurs emportements plus de meurtres et de scandales que tous les ligueurs ensemble [2], » fut vivement attaqué. La haute bourgeoisie s'entendit pour faire pleuvoir sur elle une grêle de satires et d'épigrammes. La *Démonologie de Sorbonne* [3] mit à nu ses prédicateurs ; le *Masque de la Ligue découvert* la frappa elle-même ; la *Satire Ménippée* acheva de la discréditer. « En 1593 parut le *Catholicon d'Espagne ;* l'année suivante on y ajouta l'*Abrégé des états de la Ligue,* et le tout fut appelé *Satire Ménippée.* M. Le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, et depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon ; pour l'Abrégé des états, plusieurs y travaillèrent : Passerat et Rapin, deux poëtes fameux, en composèrent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubray, qui est la meilleure de toutes, et l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, et celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre et évêque de Senlis. Peut-être que la satire Ménippée ne

1. *Ch. Lenient,* La Satire en France au XVIe siècle.
2. *D. Félibien,* Histoire de Paris, t. II.
3. *Mém. de la Ligue.*

fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry [1]. »

D'autres écrivains collaborèrent, sans doute, à la Satire Ménippée. Citons Gilles Durant, libre et facétieux rimeur. L'œuvre qu'ils exécutèrent est demeurée immortelle. Les plaisanteries y abondent, vives, alertes, comme celles de la comédie, ou plutôt de l'ancienne farce. Rabelais semble avoir inspiré les sept amis, dénonçant le « fin galimatias, alias Catholicon, composé pour guérir des écrouelles ; » traçant les portraits des deux charlatans, espagnol et lorrain, qui brassaient le catholicon, essence mêlée de poudre d'or, de pensions, de promesses, de belles paroles ; parodiant la fameuse procession de la Ligue, que nous avons décrite [2]; retraçant, au comique, les séances des États généraux, la harangue de Mayenne, sournois et faux bonhomme, celles du légat, du cardinal de Pellevé et de l'archevêque de Lyon ; bafouant l'irascible recteur Rose, qui finit son discours en traitant les États de pétaudière. Les députés de la noblesse, personnifiés en Rieux, idéal du gentilhomme pillard, jouaient, dans la satire, un rôle belliqueux et passablement ridicule. Ceux du tiers état, personnifiés par d'Aubray, parlaient, au contraire, le langage de la raison, de la force et de la dignité ; ils disaient leur fait aux ambitieux étrangers qui brocantaient à propos de la couronne de France, aux guisards qui, depuis la mort de Henri II, essayaient de prendre dans leurs filets le royaume et les souverains ; ils défendaient Henri IV, sous le rapport de l'hérésie et de la galanterie. D'Aubray s'écriait, avec une éloquence, avec une dialectique peu commune : « L'extrémité de nos misères, c'est qu'entre tant de malheurs et de nécessités, il ne nous est pas permis de nous plaindre, ni demander secours... Il faut qu'ayant la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, que nous sommes trop heureux d'être

1. *Hénault*, Abrégé chronol. de l'hist. de France.
2. Voir plus haut, p. 465.

malheureux pour une si bonne cause. O Paris, qui n'est plus Paris, mais une spélunque de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains, un asile et sûre retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité et te ressouvenir qui tu as été, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guérir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux roi, t'a engendré cinquante roitelets et cinquante tyrans? Te voilà aux fers, te voilà en l'inquisition d'Espagne, plus intolérable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nés libres et francs, comme sont les Français, que les plus cruelles morts. Tu n'as pu supporter une légère augmentation de tailles et d'offices, et quelques nouveaux édits qui ne t'importaient nullement; mais tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusqu'au sang, qu'on emprisonne tes sénateurs, qu'on chasse et qu'on bannisse tes bons citoyens et conseillers, qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats. Tu le vois et tu l'endures! Tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves et le loues, et n'oserais et ne saurais faire autrement[1]! »

Dans ce pamphlet des pamphlets pétillait l'esprit gaulois, se montrait le bon sens rabelaisien. On voyait bien que le règne de la Ligue finissait, et que les rieurs allaient conspuer cette orgie politique, en publiant, soit l'*Histoire des singeries de la Ligue*, soit la *Procession de la Ligue*, ou la *Familière description des États*. L'heure de la réaction contre les ultramontains, les Espagnols et les princes lorrains, avait déjà sonné. Des oppositions très-obstinées, mais très-impuissantes, ne pouvaient empêcher le cours normal des choses. Les populations, lasses de guerres civiles et religieuses, se ralliaient au roi.

La fureur des « zélés » appelait un Aod, un Jéhu, un Jacques Clément, contre celui que le pape même, disait-on, ne pouvait absoudre qu'à l'article de la mort. Pierre

1. *Satire Ménippée*, Harangue d'Aubray.

Barrière projeta d'assassiner Henri IV, fut dénoncé avant qu'il eût essayé d'accomplir son dessein, arrêté à Melun (27 août 1593), jugé et rompu vif. Mais si le curé Aubry et le père Varade faisaient chanter dans leurs églises le *Veni Creator,* « pour une affaire très-utile à la chrétienté [1], » pendant que Barrière préparait son coup, la majorité des Français s'indignait contre le coupable, et n'en devenait que plus sympathique au roi, dont la conversion motiva de nombreuses défections parmi les ligueurs, malgré l'opposition papale.

Vitri, gouverneur de Meaux, avait donné l'exemple de la soumission à Henri dès l'année 1594, et avait laissé les clefs de sa ville aux principaux habitants, qui se rendirent au Béarnais. D'Alincourt lui remit Pontoise; le maréchal de la Chastre, Orléans et Bourges; et Ornano, la ville de Lyon. Une chanson se moqua de « certaines dames » de Lyon, attachées à la Ligue, et qui refusaient de reconnaître pour roi Henri de Navarre, hérétique [2]. A Orléans, les ligueurs étaient nommés « ceux du Cordon, » et ils avaient conquis une belle renommée de fanatiques.

Enfin, la capitale ouvrit au roi ses portes, le 22 mars 1594. Henri IV entra dans Paris au milieu de la joie publique; il accorda une capitulation aux Espagnols, pardonna à tout le monde, et, le soir même, fit la partie de madame de Montpensier. Villars lui remit Rouen; et le parlement de Tours, celui que présidait Achille de Harlay, revint siéger à Paris, où le lieutenant civil ordonna de brûler toutes les peintures et affiches, tous les placards injurieux pour le feu roi Henri III. On défendit, sous les peines les plus sévères, d'en garder aucun.

Henri IV, protestant, avait eu contre lui des haines implacables; les provinces traitèrent avec Henri IV catholique. Ce ne fut qu'après sa conversion que les habi-

1. *Legrain*, Décade de Henri le Grand, t. V.
2. Chanson composée en 1594.

tants de Saint-Malo consentirent à écouter les propositions de ce prince. Il y eut une sorte de capitulation, un *cahier d'articles*. Il y est dit que les habitants resteront catholiques, « et qu'il ne se fait aucuns exercices d'aultre religion, ez villes, fauxbourgs et trois lieues à la ronde de Saint-Malo. — Que le roy pardonne et remet auxdits habitants tout ce qui a été fait par eux pendant et à l'occasion des présents troubles. — Que ladite ville et tous lesdits habitants seront gardés et maintenus aux franchises, droits et libertez de la province de Bretagne, en leurs anciens et particuliers priviléges, franchises et libertez, et, en ce faisant, les droicts, dons et octrois à eux accordés par ses prédécesseurs roys seront confirmez et en tant que le besoing sera de nouveau concédez. — Que le trafficq et commerce, libre soit et demeure en ladite ville, avec toutes personnes de quelque nation, party ou pays qu'elles soient, et, de plus, qu'il soit permis auxdits habitants faire leur trafficq et négoce de marchandises en tout pays et royaumes quelconques. — Que la fonte d'artillerie soit par Sa Majesté permise auxdits habitants, en ladite ville, pour le service et maintien d'icelle ville et chasteau, et des navires et vaisseaux du port. — Accordé, attendu que c'est un port de mer, et néangmoins, s'adresseront au grand maistre de l'artillerie pour leur faire délivrer les pouvoirs nécessaires. — Signé à Paris, le 28 octobre 1594. »

VI

Il sembla au Béarnais, entrant dans Paris, que la multitude « fût affamée de voir un roi. » Elle était encore plus affamée de repos. Tout en redisant la « Chanson nouvelle sur la réjouyssance des bons François en l'honneur du roy de France et de Navarre, » elle n'oubliait

pas la pièce « de la réjouissance des François sur l'heureux advénement de la paix[1]. »

Après l'amnistie, bien des rancunes sérieuses subsistèrent, bien des haines de culte ou d'ambition. Quelques enthousiastes, quelques hommes franchement ralliés au roi, lisaient avec bonheur « Le Roi triomphant où sont contenues les merveilles de très-illustre et très-invincible Prince Henry, etc.[2]; » mais ceux qui avaient vécu « parmy la confusion et la dissolution, comme avaient faict les ligueurs de France, ne se pouvaient assujettir à la réformation ny à l'obéissance[3]. » Le fanatisme n'avait point capitulé devant Henri IV. Ce roi triomphant, les Seize avaient tout récemment voulu le ridiculiser, en faisant défiler, à travers les rues de Paris, la procession du « Diable Saint-Michel, » où il était représenté sous les traits du démon. Les Espagnols avaient promené sur un âne la mascarade du bonhomme Job (le Béarnais), avec accompagnement de violon.

A peine Henri IV fut entré dans Paris que Jean Châtel, commettant un attentat sur sa personne, ne lui fit qu'une légère blessure à la lèvre supérieure, et ne lui brisa qu'une dent (27 décembre 1594). « Fallait-il donc, dit le roi, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche[4]! » Jean Châtel était un élève des jésuites, contre lesquels l'Université avait repris son procès (12 mai 1594).

Le Jésu de Rome fut appelé « le séminaire de toutes les nations. » Comme la puissante compagnie « admettait le meurtre des tyrans, » le crime de Jean Châtel devint la cause du bannissement des jésuites. Ceux-ci sortirent de Paris deux jours après (29 décembre) la condamna-

1. Ces imprimés datent de 1595.

2. Par Alexandre de Pont-Aymery, seigneur de Foxkeran, in-8°, *Cambrai*, 1594.

3. *Boyvin du Villars*, Instructions sur les affaires d'Estat, de la guerre et vertus morales, etc. *Coll. Petitot*, 1re série, t. XXVIII.

4. D'après les Mém. de Cheverny, De Thou et l'Estoile.

tion du régicide, que l'on punit de mort, que l'on tenailla, dont on coupa la main droite, que quatre chevaux démembrèrent.

Quelques ligueurs firent de l'assassin un martyr, et le comparèrent avec Jacques Clément[1] ; mais leur voix n'eut pas d'écho. La justice royale s'occupa de rechercher les complices de Jean Châtel. Elle trouva dans les papiers du jésuite Jean Guignard, au collége de Clermont, neuf propositions, parmi lesquelles celle-ci : « Que le Béarnais, encore qu'il fût converti à la foi catholique, serait traité plus doucement qu'il ne méritait, si on lui donnait la couronne monacale en quelque couvent bien fermé, pour y faire pénitence de tant de maux qu'il avait faits à la France[2]. » Le parlement vit là une provocation au meurtre de Henri IV, et condamna Guignard à être pendu.

L'exécution eut lieu en place de Grêve, le 7 janvier de l'année 1595, année pendant laquelle la guerre étrangère suivit la guerre civile.

Henri IV tourna contre les Espagnols l'ardenr belliqueuse de ses sujets de toutes les opinions. A propos de la déclaration de guerre à l'Espagne, une médaille circula. On y lisait : *Omnis victoria à Domino,* Toute victoire vient du Seigneur; ces mots : *Provocatus pugno,* J'ai été provoqué, je combats ; plus une tête de mort, et cette devise : *Te nunquam timui,* Je ne t'ai jamais redoutée[3].

Les opérations militaires se succèdent. Henri IV bat les Espagnols à Fontaine-Française (5 juin). Les tentatives de Bouillon sur le Luxembourg ne réussissent pas. Fuentes entre dans Ham (19 juin), et six jours après dans le Catelet. A Doullens, Bouillon est repoussé par les Espagnols (25 juin), en conséquence d'un combat où l'amiral de Villars a péri. L'entrée du roi à Lyon (4

1. *De Thou; L'Estoile.*
2. *Palma Cayet*; *A. Poirson*, Histoire de Henri IV, t. Ier, in-8o, *Paris*, 1862.
3. *Médaille frappée en* 1595.

septembre), la reddition de Cambrai au comte de Fuentes, la prise de Calais (avril 1596), et celle d'Ardres (28 mai) par les Espagnols, que commande l'archiduc Albert, la surprise d'Amiens, par Porto Carrero (11 mars 1597), et la reprise de cette ville par le maréchal de Biron (25 septembre 1597) ; enfin la défaite du duc de Savoie par Lesdiguières, rendent les Français généralement favorables à Henri IV. Nombre de pièces de vers paraissent sur la reprise d'Amiens, notamment ce quatrain :

On chante en mille façons
Une si belle entreprise;
Mais de toutes ces chansons
Le bon en est la reprise [1].

Dans la mémorable année 1598, tous les projets du roi d'Espagne ont échoué. Il n'a plus de trésors ; presque plus de marine. Henri IV, croyant à la paix, écrit : « Envoyez-moi des oies grasses du Béarn, les plus grasses que vous pourrez, et qu'elles fassent honneur au pays [2]. » Le 2 mai, par le traité de Vervins, Philippe II renonce à ses prétentions sur la France, restitue Calais et les autres places qu'il a prises, et transfère les Pays-Bas à sa fille (6 mai). L'Angleterre et les Provinces-Unies, s'alarmant de la paix de Vervins, resserrent leur alliance. Ces nations craignent Henri, qui les a devancées, qui a mieux vu qu'elles la position de Philippe II penchant vers la tombe. Le « démon du midi, » en effet, meurt le 13 septembre 1598, quelques mois après la signature du traité de Vervins.

Pendant la guerre contre l'Espagne, les affaires de Henri IV ont prospéré, non sans peine, à l'intérieur. Le pape Clément VIII l'a absous (17 septembre 1595) ; les ducs de Mayenne, de Nemours et de Joyeuse se sont soumis (janvier 1596) ; puis Toulouse et Marseille (17

1. *Palma Cayet,* Chronologie novenaire, Livre IX.
2. *Lettre du 5 mai 1598.*

février) ont reconnu l'autorité du roi. Une trêve a été conclue avec Mercœur, et Sulli dirige les finances, au moment où s'effectue la soumission définitive de Mercœur (18 février 1598). « Ventre-saint-gris! dit un jour le roi, mon royaume, on ne me l'a pas rendu, à moi, on me l'a vendu. » Plus de trente millions dépensés en allocations aux grands seigneurs de la Ligue, ont épuisé le trésor.

Mais les mécontentements des huguenots se traduisent de toutes les manières, par les faits, les écrits et les paroles. D'Aubigné, du Plessis-Mornai, et d'autres vieux serviteurs, accusent d'ingratitude leur chef d'autrefois, sans lui pardonner son abjuration, son entrée dans « le grand temple d'erreur. » Ils frappent sur les renégats, les politiques conciliants et les anciens favoris de Henri III « qui ont part au gâteau, pour avoir eu part à la danse de Saint-Denis. »

Afin de les apaiser, Henri IV rend l'édit de Nantes (13 avril), rédigé sur les mémoires dressés par le président de Thou et par Calignon, chancelier de Navarre. Le roi doit bien cette satisfaction à ses anciens coreligionnaires, que les gouverneurs des provinces et les parlements accablent de vexations. Le pamphlet anonyme intitulé « Plaintes des églises réformées de France » peut, d'ailleurs, faire craindre une révolte ouverte [1].

Henri IV ne veut point céder à « la faction huguenote, » que Bouillon, Épernon et la Trémoille, essayent de ranimer [2]; mais, déclarant oublier les injures passées, il défend d'en évoquer le souvenir. L'exercice de la religion catholique est rétabli par tout le royaume, et, en même temps, la liberté de conscience est accordée aux protestants, dont on permet le culte public dans l'intérieur des châteaux et dans un grand nombre de villes. Henri IV crée une « Chambre de l'Édit, » composée d'un président et de seize conseillers, connaissant des causes et procès

1. *Mém. de la Ligue*, t. VI.
2. *Sulli*, Œconom. royales, t. III.

des huguenots dans le ressort des parlements de Paris, de Normandie et de Bretagne. Une chambre mi-partie est conservée à Castres pour le ressort du parlement de Toulouse, et deux autres sont constituées dans le ressort des parlements de Bordeaux et de Grenoble. On ordonne aux protestants de renoncer aux pratiques, négociations, intelligences, ligues et associations quelconques, soit au dedans, soit au dehors. Ils gardent les deux cents villes que les traités et la guerre ont mises entre leurs mains. Cent d'entre elles peuvent attendre une armée; quelques-unes — La Rochelle, Montpellier, Moutauban, — résisteront plus tard aux forces de la monarchie entière[1].

L'édit de Nantes est la « grande charte » du protestantisme en France. Nous en apprécierons bientôt les effets salutaires et la haute portée. Il fallut encore une année de luttes sourdes et de mauvais vouloirs vaincus, pour que Henri IV en obtînt l'enregistrement, après avoir déclaré : « Je couperai les racines de toutes ces factions, je ferai accourcir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de villes; je sauterai bien sur des barricades. » Le parlement de Paris obéit le 2 février 1599, le chambre des comptes le 31 mars, et la cour des aides le 30 août[2]. Des processions de catholiques exaltés avaient poussé les populations à se révolter contre la nouvelle loi; les chaires avaient retenti de sermons séditieux ; mais le roi avait parlé en maître.

Quoi que l'on fît, l'édit de Nantes sauva l'État d'une conflagration, devint un gage de paix et de prospérité publique, au moins durant le reste du présent règne. Car Henri IV, ayant contenté une partie de ses sujets, pouvait désormais surmonter les autres obstacles nés de la Réforme et la Ligue.

Au plus fort des guerres civiles et religieuses, les pré-

1. *A. Poirson*, Hist. de Henri IV, t. II.

2. *Traités de paix*, t. II; *D'Aubigné; De Thou; L'Estoile; Hist. de Languedoc.*

tentions ambitieuses de la noblesse française s'étaient manifestées, d'abord par les hauts personnages catholiques, ensuite par les sommités protestantes. Après le traité de Vervins et l'édit de Nantes, elles ne s'évanouirent point. Henri IV s'occupa de réprimer les conspirations des seigneurs. Il prépara en même temps l'abaissement de la maison d'Autriche qui, par la mort de Philippe II, devint l'adversaire naturel de la France. Il se voua à la grande politique d'équilibre européen, inaugurée sous François Ier.

Le fondateur de la dynastie bourbonienne fit annuler son mariage avec Marguerite de Valois, dont l'union lui avait été imposée « par force et contrainte. » Malgré ses répugnances pour les Italiennes, il épousa Marie de Médicis, fille de Ferdinand, grand duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche (5 octobre 1599.) A peine le mariage était-il conclu par procuration que Henri IV combattit le duc de Savoie. Celui-ci avait repoussé la médiation du pape ; et le roi de France obtint la cession de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex, en échange du marquisat de Saluces (17 janvier 1601). En réponse à une monnaie et à une médaille frappées quelques années auparavant par le duc de Savoie, lesquelles représentaient un Centaure décochant une flèche et foulant aux pieds la couronne de France, avec cette légende : *Opportune*, A propos, Henri IV fit aussitôt frapper plusieurs médailles, sur l'une desquelles il y avait cette légende : *Opportunius,* Plus à propos, avec cette phrase : Il n'entreprend aucune chose sans la peser avec prudence (*nil nisi consilio*). On y voyait Henri IV, en Hercule, tenant d'une main une massue et de l'autre une couronne par lui arrachée à une Centauresse armée, renversée à ses pieds[1].

Un mois environ avant la signature du traité, Marie de Médicis était entrée en France. Henri IV alla à sa ren-

1. *Trésor de numism. et de glyptique.*

contre. Marie de Médicis s'avança de Marseille à Aix et à Avignon, avec une petite armée de deux mille chevaux, se reposa en terre papale. Les jésuites y avaient fait faire d'immenses préparatifs de réception pour elle et le roi, qui ne put venir : théâtres, arcs de triomphe, partout des emblêmes et devises. « Selon le goût de ces pères,... tout était basé sur le nombre sept. Le roi avait sept fois sept ans. Il était le neuf fois septième roi de France depuis Pharamond. Il avait vaincu à Arques, en septembre, le 21, le trois fois septième jour, à Ivri, en mars, au jour deux fois sept, et son armée y était divisée en sept escadrons, etc, etc. Cela parut si joli, que le père Valadier, pour en garder la mémoire, en fit un livre que la reine voulut elle-même offrir au roi[1]. » L'entrée de Marie de Médicis à Avignon fait époque dans l'histoire des fêtes officielles. Le pinceau et le burin en reproduisirent toutes les circonstances[2]. Rubens les immortalisa.

Henri IV parut peu satisfait de sa rencontre avec Marie de Médicis. Pourtant, à propos du mariage, on publiait cette anagramme : « Henry de Bourbon, — Roy né de bonheur, » et cette autre : « Marie de Médicis reyne, — Je me dis ja mère d'un roy. » Des médailles consacraient l'union : ici, « un trait de l'amour armé ; » là, « le nouvel espoir d'un illustre règne[3]. »

Les deux époux firent assez mauvais ménage ; mais si les lois de la moralité furent transgressées, les nécessités de la politique personnelle obtinrent satisfaction. L'hérédité de la couronne fut assurée par la naissance d'un dauphin (27 septembre 1601), car les dauphins, selon la croyance populaire, « annoncent que le calme va succéder à la tempête[4]. »

Consolider la monarchie, suivre une politique dont Sulli goûtait le principe : « Chacun chez soi, chacun pour

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. XI.
2. *Hennin*, Monuments de l'Hist. de France, année 1600.
3. *Trésor de numismatique et de glyptique*, Méd. françaises.
4. Médaille frappée à l'occasion de la naissance de Louis XIII.

soi, » donner des forces à la dynastie future des Bourbons, rendre la maison de France glorieuse et l'entourer d'un prestige nouveau, telle devint la pensée de Henri IV.

Des princes et des grands lui firent obstacle. Il découvrit une conspiration tramée par le maréchal de Biron, le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon. Le duc de Savoie, les Espagnols, la maison d'Autriche, devaient aider les conjurés à rendre tous les grands gouvernements indépendants de la couronne, et à créer des principautés souveraines. Biron conspira deux fois. Henri IV lui pardonna d'abord; puis, il l'abandonna à une commission judiciaire. La tête de Biron tomba (31 juillet 1602). « Le parlement, presque en même temps que Biron, recevait le petit Fontenelles (des Beaumanoir de Bretagne) et parent d'un maréchal. Ce garçon, d'environ vingt ans, avait déjà fait mourir dans les tortures des milliers de paysans. Par récréation, l'hiver, il ouvrait des femmes vivantes pour chauffer ses pieds dans leurs entrailles. Il fut, malgré tous ses parents, pris, jugé et rompu en Grève, au milieu de la joie du peuple, qui en bénissait le roi [1]. »

Ces exemples de redoutable sévérité n'empêchèrent pas les oppositions de la haute noblesse, toujours en proie aux souvenirs féodaux, toujours rêvant le retour des institutions du moyen âge. Le tombeau de Biron fut placé à Saint-Paul. Les amis de l'Espagne, en compagnie des seigneurs qui voulaient braver le roi, allaient y jeter de l'eau bénite et faire dire des messes. Mais le roi ne répudiait aucun droit de monarque absolu, tempérant seulement ses actes par des bontés natives qui l'ont rendu populaire. En conversation, Henri IV disait souvent proverbialement : « Aussi vrai que Biron fut traître. » Des estampes retracèrent l'exécution du maréchal.

Un traité avec les Suisses, (1602,) célébré par plusieurs médailles, des travaux d'administration financière, des

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. XIII.

réformes de tous genres créaient au roi des partisans sincères, mais aussi des ennemis acharnés. Un jour, le duc de Bouillon se mettait à la tête d'un complot pour livrer une partie de la France à l'Espagne; un autre jour, Nicolas l'Hoste, commis de Villeroy, livrait les plans de Sulli aux étrangers. Puis la marquise de Verneuil intriguait avec l'ambassadeur espagnol, espérait se faire reconnaître épouse de Henri IV, et était arrêtée avec le comte d'Auvergne et d'Entragues (9 novembre 1604). Il parut alors un « Emblème contre les ennemis de la France. A QUO TREPIDABO. Un loup, un renard et un chien, ayant trois cordes au cou, tenues par une main dans le ciel. Ils rugissent contre un lys rayonnant[1]. »

Le roi se défiait de ses anciens compagnons, traitait durement Duplessis-Mornai, et découvrait des conjurations tramées dans le Midi. Le parlement de Toulouse ordonnait d'écarteler celui-ci, de trancher le tête à celui-là[2]. Dans le Limousin, les grands jours sévissaient contre les amis et serviteurs du duc de Bouillon, contre le frère de Biron et plusieurs de ses parents. « Dix ou douze têtes volèrent[3]. » Le supplice d'un envoyé des États de Provence à Paris, de Louis de Meyrargues, accusé de vouloir livrer Marseille à l'Espagne, achevait de prouver que Henri IV ne craignait pas de punir les criminels de haute trahison, « rugissant contre le lis. »

Réconcilié avec Bouillon, qui lui cédait la ville de Sedan (avril 1606), le roi établissait la « Paulette » et une chambre de justice contre les financiers (mars 1607), deux faits graves, sur lesquels nous reviendrons, lorsque nous décrirons les mœurs de l'époque. Il donnait aussi ses soins à la politique extérieure. Pour abaisser la maison d'Autriche, ce qui, on l'a vu, préoccupait incessamment le vainqueur d'Ivri, il se hâtait d'agir.

1. *Hennin*, Estampe in-3°; en largeur.
2. *Lettres de Villeroy*; Hist. du Languedoc, Liv. XLII.
3. *De Thou*, Liv. CXXXIV; *Sulli*, Œcon. royales.

« Son projet était, suivant plusieurs écrivains, de former un corps appelé « la république chrétienne, » lequel aurait divisé l'Europe en quinze parties ; mais cela a bien l'air d'une chimère. Henri IV se bornait vraisemblablement au traité de Brussol qu'il avait passé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fournissait seize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avait reçue de Philippe II en épousant sa fille, et au traité de Hall par lequel le roi fournissait dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers pour les aider à se mettre en possession de ses États; le reste de ses troupes, qui pouvaient monter à vingt-quatre mille hommes, il les destinait à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où était l'Espagne, dont il avait tant de raisons de se venger [1]. » Une vingtaine de millions, destinés à la réalisation du vaste projet que l'histoire appelle « le grand dessein [2], » étaient enfermés dans les caves de la Bastille.

D'après son grand dessein, Henri IV se flattait presque de fonder une paix perpétuelle en Europe, lorsque, autour de lui, les inimitiés s'amoncelaient, lorsque, au dedans du royaume, comme au dehors, différents partis cherchaient à lui nuire, lorsque la reine Marie de Médicis, déclarée régente, aspirait à être sacrée, et, malgré les craintes superstitieuses de son époux, était couronnée solennellement à Saint-Denis par le cardinal de Joyeuse (jeudi 13 mai 1610).

Les assistants observèrent, au sacre, « le doux et grave déportement, et le visage merveilleusement joyeux, gai et content » de Marie de Médicis [3]. Mais cette brillante cérémonie eut un lendemain funèbre.

Le poignard d'un assassin anéantit toutes les espérances de Henri IV.

1. *Hénault,* Abrégé chronol. de l'Histoire de France.
2. *Poirson,* Histoire de Henri IV. t. IV.
3. D'après l'Estoile, P. Matthieu et Fontenay-Mareuil.

« Le vendredi 14 du mois de mai 1610, jour triste et fatal pour la France, le roy, sur les dix heures du matin, fut entendre la messe aux Feuillants : au retour, il se retira dans son cabinet, où le duc de Vendôme, son fils naturel, qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé La Brosse, qui faisoit profession d'astrologie, lui avoit dit que la constellation sous laquelle Sa Majesté étoit née le menaçoit d'un grand danger ce jour-là: ainsi qu'il l'avertît de se bien garder. A quoi le roy répondit en riant à M. de Vendôme: « La Brosse est un vieil matois qui a » envie d'avoir de votre argent, et vous un jeune fol de » le croire. Nos jours sont comptez devant Dieu. » Et sur ce le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui pria le roy de ne pas sortir du Louvre le reste du jour. A quoi il fit la même réponse.

« Après dîné, le roy s'est mis sur son lit pour dormir; mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jeté derechef sur le lit. Mais ne pouvant encore, il s'est levé ; et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure il étoit. L'exempt des gardes lui a répondu qu'il étoit quatre heures, et a dit : « Sire, je vois Votre » Majesté triste et toute pensive; il vaudroit mieux » prendre un peu l'air : cela la réjouiroit. — C'est bien » dit. Hé bien, faites apprêter mon carrosse ; j'irai à » l'Arsenal voir le duc de Sully, qui est indisposé, et » qui se baigne aujourd'hui. »

« Le carrosse étant prêt, il est sorti du Louvre, accompagné du duc de Montbazon, du duc d'Épernon, du maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirabeau et Liancourt, premier écuyer. En même temps il chargea le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, d'aller au palais faire dilligenter les apprêts qui s'y faisoient pour l'entrée de la reine, et fit demeurer ses gardes au Louvre. De façon que le roy ne fut suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, et quelques valets de pied. Le carrosse étoit malheureusement ouvert de chaque

portière, parce qu'il faisoit beau temps, et que le roy vouloit voir en passant les préparatifs qu'on faisoit dans la ville. Son carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, et de l'autre côté un autre chargé de foin, lesquels faisoient embarras ; il fut contraint de s'arrêter, à cause que la rue est fort étroite, par les boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière des Saints-Innocents.

« Dans cet embarras, une grande partie des valets de pied passa dans le cimetière pour courir plus à l'aise et devancer le carrosse du roy au bout de ladite rue. De deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carrosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, et l'autre s'abaissa pour renouer sa jarretière, lorsqu'un scélérat sorti des enfers appelé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit eu le temps, pendant cet embarras, de remarquer le côté où étoit le roy, monte sur la roue dudit carrosse, et d'un couteau tranchant des deux côtés lui porte un coup entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le duc s'est écrié : « Je suis blessé ! » Mais le scélérat, sans s'effrayer, a redoublé et l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le roy est mort, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. Ce second a été suivi d'un troisième, tant le parricide étoit animé contre son roy, mais qui n'a porté que dans la manche du duc de Montbazon.

« Chose surprenante ! nul des seigneurs qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le roy : et si le monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en prendre. Mais il s'est tenu là comme pour se faire voir, et pour se glorifier du plus grand des assassinats [1]. »

Avant la réussite de Ravaillac, beaucoup de fanatiques avaient attenté aux jours de Henri IV. « Dès l'an 1584, le capitaine Michau vint expressément des Pays-Bas pour

1. Relation contemporaine.

l'assassiner... Rougemont fut sollicité pour le même effet, et en eut dessein en l'an 1589... Barrière, en 1593, osa bien entreprendre sur sa personne... Jean Châtel, en 1594, le blessa d'un coup de couteau... En 1597, Davennes, Flamand, et un laquais lorrain, furent exécutés pour un semblable dessein, que plusieurs autres ont encore eu, tous sans effet par la spéciale protection de Dieu; et maintenant, après tant de dangers heureusement évités, après tant d'entreprises contre sa personne, lorsqu'il est florissant et victorieux, et qu'il semble être au-dessus de toute puissance humaine, Dieu, tout à coup, par un conseil secret, l'abandonne, et permet qu'un misérable ver de terre, un insensé sans conduite et sans jugement, le mette à mort... Cinquante-six ans auparavant ce funeste accident, à pareil jour que celui auquel il arriva, le 14 de mai 1554, le roi Henri II, ayant trouvé de l'embarras en la rue de la Ferronnerie, qui l'avait empêché de passer, fit une ordonnance par laquelle il enjoignait de faire abattre toutes les boutiques qui sont du côté du cimetière des Saints-Innocents, afin que le chemin fût plus ouvert pour le passage des rois; mais un mauvais démon empêcha l'effet de cette prévoyance... Camerarius, mathématicien allemand et de réputation, fit imprimer un livre, plusieurs années avant la mort du roi, dans lequel, entre plusieurs nativités, il mit la sienne, en laquelle il lui prédisait une mort violente par l'attentat des siens... Cinq ans avant ce parricide coup, les habitants de Montargis envoyèrent au roi un billet qu'un prêtre avait trouvé sous la nappe de l'autel en disant la messe, qui désignait l'an, le mois, le jour et la rue où cet assassinat devait être commis. »

D'autres encore voulurent frapper Henri IV : le plus cruel des tyrans n'eut pas plus d'assassins.

Voilà bien les coupables, hommes d'action. Mais qui les poussa au crime, directement ou indirectement? Qui leur mit le couteau à la main? Des historiens ont accusé Marie de Médicis; d'autres, s'attaquant aux jésuites,

ont attribué tout à la « queue de la Ligue, » au fanatisme catholique, non désarmé par la conversion de Henri IV. L'assassinat de ce prince est resté un de ces événements qui soulèvent mille questions difficiles, sinon impossibles à résoudre.

Nul ne niera que, peu après l'entrée de Henri IV à Paris, les dissensions religieuses n'aient atteint un certain degré d'intensité menaçante. Déjà, le 18 mars 1597, jour de carême prenant, on avait placardé au Louvre et aux environs les « Dix commandements au roy, » où étaient ces vers :

Hérétique point ne seras
De fait ni de consentement.....
La femme d'autrui tu rendras,
Que tu retiens injustement,
Et la tienne tu reprendras,
Si tu veux vivre saintement.....
Et ce faisant, te garderas
Du couteau de Frère Clément.

Une tache indélébile, son protestantisme d'autrefois, signalait Henri IV aux haines furieuses des « zélés. » Lui-même plaisantait volontiers sur sa conversion, et des mots vraisemblables, encore plus que vrais, circulaient dans le public, pour y entretenir l'opinion que le roi ne marcherait jamais selon les idées ultramontaines.

Beaucoup de gens avaient vu avec horreur, par exemple, réformer l'Université de Paris (1598), sans l'intervention ecclésiastique. Depuis 1599, dans la capitale, les moines français et étrangers abondaient; et leurs démonstrations publiques augmentaient chaque année. Une grande sensation fut causée par « les saintes cérémonies du jubilé ordonné à Paris, pour le salut des fidelles chrestiens, par Nostre S. Père le Pape Clément VIII (1601)[1]. » Sous la protection de Marguerite et de Marie de Médicis, les Picpus, les Augustins déchaussés, les

1. *Hennin*, Monuments de l'Hist. de France, Estampe.

frères de la Charité s'établirent à Paris. Henri IV rappela les jésuites (1603), pour lesquels il éleva le magnifique bâtiment de la Flèche [1]. Marie de Médicis fonda, la même année, avec le tapissier parisien Jacques Cottard, un couvent de Récollets (faubourg Saint-Denis). Ordre infatiguable, qui donnait des prédicateurs aux campagnes.

Pendant les règnes les plus favorables au clergé, c'est à peine si un pareil mouvement religieux avait été remarqué. Henri IV en prenait l'initiative, l'approuvait ou laissait faire, sans doute dans l'intérêt de sa politique.

Le mercredi 24 août 1605, jour de la Saint-Barthélemi, eut lieu, à Paris, une nouvelle et solennelle procession des sœurs carmélites, allant habiter leur maison, rue d'Enfer. Le peuple y accourut à grande foule, comme pour gagner les pardons... « Elles marchaient eu moult bel et bon ordre, étant conduites par le docteur Duval, qui leur servait de bedeau, ayant le bâton à la main, et qui avait du tout la ressemblance d'un loup-garou. Mais comme le malheur voulut, ce beau et saint mystère fut troublé et interrompu par deux violons, qui commencèrent à sonner un bergamasque; ce qui écarta ces pauvres oyes, et les fit retirer à grands pas, tout effarouchées, avec le loup-garou leur conducteur, où, étant parvenues comme en milieu de franchise et de sûreté, commencèrent à chanter le *Te Deum laudamus* [2]. Le couvent des carmélites fonda, par la suite, soixante-deux maisons en France.

Au mois de juillet 1606, madame de Mercœur et d'autres princesses de Guise menèrent les capucins à travers tout Paris, de la Roquette à la rue Saint-Honoré (place Vendôme). Toute la population s'étonna de les voir nu-pieds et couronnées d'épines.

De 1504 à 1606, beaucoup d'exaltation catholique éclatait dans les masses. L'édit de Nantes n'était pas

1. Il sert aujourd'hui de prytanée militaire.
2. *P. de l'Estoile.*

strictement observé. Un fou béarnais prêcha contre les huguenots, en pleine rue. Dans Paris, il y eut des rixes, parfois sanglantes, entre protestants et catholiques. Quand Henri IV transporta le temple réformé d'Ablon à Charenton, les résistances furent nombreuses. On lui adressa de vives plaintes. L'édit de Nantes, disaient les catholiques, n'avait permis le temple qu'à quatre lieues de Paris. « Eh bien, répondait le roi gaiement, qu'on sache que désormais Charenton est à quatre lieues. » Alors il s'éleva des batteries contre les protestants. Henri IV fit dresser une potence; mais personne n'y fut accroché.

A partir de 1606, le clergé tint de « grandes assemblées ordinaires, » tous les dix ans. En 1609, année pendant laquelle Marie de Médicis fonda le couvent des Minimes, à Paris (quartier Saint-Antoine), une estampe représenta Henri IV touchant les écrouelles, au milieu d'une nombreuse assistance [1]; et le roi permit aux jésuites d'enseigner, malgré la vive oppposition du parlement et de l'Université [2], moins édifiés que Henri sur l'attachement de ces religieux à la royauté.

Mais une alliance fut en même temps conclue avec les protestants d'Allemagne, et aussitôt les sermons de la Ligue recommencèrent. Les prédicateurs ne tinrent compte de la loi : « Nous deffendons à tous prescheurs, lecteurs ou autres, qui parlent en public, user d'aucunes paroles tendant à exciter le peuple à sédition, ains leur avons enjoinct et enjoignons de se contenir et comporter modestement... [3] » On commit des violences contre les protestants. Le comte de Saint-Pol rasa un temple en Picardie; les zélés menacèrent de violences un cimetière de huguenots, à Orléans; sur le chemin de Charenton, des pierres furent lancées contre des gens allant au prêche. Des catholiques malmenaient, battaient un infirme appelé « l'Aveugle de Charenton. » A la Rochelle, où les

1. Gravure de P. Firens, 1609.
2. Lettres patentes de 1609.
3. *Coll. Isambert*, Édit de Nantes, § 17,

protestants étaient en majorité, l'établissement[1] d'un procureur général de la religion catholique semblait une menace contre les habitants.

Quoiqu'il cherchât à être impartial, à modérer les pressions de part et d'autre, Henri IV, absous par le pape, n'avait pas trouvé grâce devant les ligueurs insoumis. Des craintes, de funestes pressentiments surgissaient partout.

« Cinq ou six mois avant la mort du roi, on manda d'Allemagne à M. de Villeroy, qu'il courrait très-grande fortune, le 14 de mai, jour auquel il fut tué... De Flandre on écrivit, du 12 de mai, à Roger, orfèvre et valet de chambre de la reine, une lettre par laquelle on déplorait la mort du roi, qui n'arriva que le 14... Plusieurs semblables lettres de même date furent écrites à Cologne et en d'autres endroits d'Allemagne, de Bruxelles, d'Anvers et de Malines... Et, plusieurs jours avant sa mort, on disait à Cologne qu'il avait été tué d'un coup de couteau; les Espagnols, à Bruxelles, se le disaient à l'oreille l'un de l'autre; à Maestricht, un d'entre eux assura que s'il ne l'était encore, il le serait infailliblement... Le premier jour du mois de mai, le roi voyant planter le mai, il tomba par trois fois; sur quoi il dit au maréchal de Bassompierre et à quelques autres qui étaient avec lui : « Un prince d'Allemagne ferait de mauvais présages de cette chute, et ses sujets tiendraient sa mort assurée; mais je ne m'amuse pas à ces superstitions. » Quelques jours auparavant, La Brosse, médecin du comte de Soissons, qui se mêlait de mathématiques et d'astrologie, donna avis qu'il se donnât de garde du 14 mai, et que s'il voulait, il tâcherait de remarquer l'heure particulière qui lui était plus dangereuse, et lui désignerait la façon, le visage et la taille de celui qui attenterait sur sa personne. Le roi, croyant que ce qu'il lui disait n'était que pour lui demander de l'argent, méprisa cet avis et n'y ajouta pas

1. Déclaration du 1er mars 1610.

de foi. Un mois auparavant sa mort, en plusieurs occasions, il appela sept ou huit fois la reine madame la régente. Environ ce temps, la reine étant couchée auprès du roi, elle s'éveilla en crise et se trouva baignée de larmes. Le roi lui demanda ce qu'elle avait; avrès avoir refusé longtemps de le lui dire, elle lui confessa qu'elle avait songé qu'on le tuait; ce dont il se moqua, lui disant que songes étaient mensonges. Pendant la cérémonie du couronnement, la pierre qui couvre l'entrée du sépulcre des rois se cassa d'elle-même [1]. »

Quand le crime fut consommé, des estampes montrèrent Henri IV sur son lit de parade. Nous en connaissons plus d'une quinzaine, ayant trait à l'assassinat commis par Ravaillac. Il parut une foule de portraits du « roi de France et de Navarre. » Car, depuis l'avénement de Henri IV au trône, nos rois s'intitulèrent rois de France et de Navarre. Ils portèrent les armes de Navarre accolées à celles de France. Ces armes étaient : « de gueules, aux chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en double orle, enfermant une émeraude en cœur. »

Quelque amateur de rapprochements historiques a observé que Henri IV naquit quatorze siècles, quatorze décades et quatore ans après Jésus-Christ; qu'il vint au monde le quatorze de décembre, et mourut le quatorze de mai; qu'il a vécu quatre fois quatorze ans, quatorze semaines, quatorze jours.

Le temps a rendu ce prince légendaire. Son caractère y prêtait. C'était le souverain accessible par excellence. « Quand Henri IV alloit par pays, il s'arrêtoit pour parler au peuple, s'informoit des passants, d'où ils venoient, où ils alloient, quelles denrées ils portoient, quel étoit le prix de chaque chou. Et, remarquant qu'il sembloit à plusieurs que cette facilité populaire offensait la gravité royale, il disoit : « Les rois tenoient à déshonneur de

1. *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

savoir combien valoit un écu, et moi, je voudrois savoir ce que vaut un liard, combien de peine ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée[1]. » Protégeant les paysans et leurs bestiaux, Henri IV menaçait les soldats qui les vexeraient des peines les plus sévères.

Grâce à sa bonhomie, à ses façons aimables, à ses à-propos familiers, il obtenait de tous ceux qui n'étaient point ses ennemis quand même une considération mêlée de sympathie. On lui donnait des surnoms amicaux. En Gascogne, les habitants l'appelaient « meunier du moulin de Barbaste, » du nom d'un de ses moulins. En Suisse était imprimé un livre intitulé : « Résurrection de Charlemagne. » Les Parisiens plaçaient ce quatrain sous un de ses portraits :

Sous le règne de ce grand Roy,
Très-clément, très-vaillant, très-juste,
Paris est, comme sous Auguste,
Fut Rome, du monde l'effroy[2].

Ils disaient que toute la bible de Henri IV était l'*Amadis de Gaule*. Pour la plupart des Français, dans les provinces, le Béarnais était le grand roi, le « preux Henry, » « Henri IV Auguste, » le prince « très-chrétien, très-victorieux. » Une estampe allégorique sur la destruction de la Ligue représentait « La délivrance de la France par le Persée français, » avec un sonnet au bas, commençant ainsi :

France comme Andromède à la mort fut offerte,
Mal voulue des siens, et d'un peuple étranger, etc.

De nombreuses médailles exaltèrent la gloire de Henri IV, depuis son avénement jusqu'à ses funérailles.

1. *Pierre Matthieu.*
2. *J. de Fontenay*, dans un plan de Paris, de 1609.
3. Parue en 1594. Cartons de la Bibl. impér.

D'après une d'elles, il était destiné « à gouverner le monde par les vertus de son père ; » d'après une autre, « son épée protégeait les deux royaumes de France et de Navarre. » Une autre avait pour devise : « Egredimini Hispani, Sortez, Espagnols ! » Une autre, symbolisant la paix de Vervins, célébrait « le meilleur des princes [1]. » Une autre l'appelait « Père de la religion et restaurateur de la liberté. » Une autre reproduisait « un navire voguant à toutes voiles sur une mer calme. » Une autre annonçait : « Sa renommée fait le tour du monde. » Une autre déclarait : « Point de bornes pour mes travaux, *Nusquam metameis* [2]. » Une dernière montrait le roi sur un cheval ailé, prêt à percer de sa lance une hydre à trois têtes, — probablement l'Anarchie, l'Hérésie et l'Influence étrangère.

L'Europe se ressentit du crime de Ravaillac. Quand Henri IV expira, si beaucoup de gens regardèrent sa mort comme une « juste punition dn ciel, » la majorité de la nation eut des regrets sincères. Bien des préventions disparurent. On le jugea favorablement ; Anne de Rohan publia son éloge en vers :

Regrettons, soupirons cette sage prudence,
Cette extrême bonté, cette rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvait fléchir et non dompter,
Vertus de qui la perte est pour nous tant amère,
Et que je puis plutôt admirer que chanter,
Puisqu'à ce grand Achille il faudrait un Homère.

Jadis pour ses hauts faits nous élevions nos têtes :
L'ombre de ses lauriers nous gardait des tempêtes.
Qui combattait sous lui méconnaissait l'effroi.
Alors nous nous prisions, nous méprisions les autres,
Étant plus glorieux d'être sujets du roi
Que si les autres rois eussent été les nôtres.

Maintenant notre gloire est pour jamais ternie :
Maintenant notre joie est pour jamais finie,
Près du tombeau sacré de ce roi valeureux
Les lis sont abattus, et nos fronts avec eux.
. . . .

1. Frappée en 1598.
2. Frappée en 1605.

Mais parmi vos douleurs, parmi tant de misères,
Reine, au moins gardez-nous ces reliques si chères,
Gages de votre amour, espoir en nos malheurs.
Étouffez vos soupirs, séchez votre œil humide;
Et, pour calmer un jour l'orage de nos pleurs,
Soyez de cet État le secours et le guide.

O muses! dans l'ennui qui nous accable tous,
Ainsi que nos regrets, nos malheurs sont extrêmes :
Vous pleurez de pitié quand vous songez à nous,
Vous pleurez de douleurs en pensant à vous-mêmes.

Hélas! puisqu'il est vrai qu'il a cessé de vivre,
Ce prince glorieux, l'amour de ses sujets,
Que rien n'arrête au moins le cours de nos regrets,
Ou vivons pour le plaindre, ou mourons pour le suivre.

Le très-chrétien Henri IV, une fois dans le giron de l'église catholique, s'était conduit très-généreusement envers ses confesseurs et prédicateurs, dont il avait fait des évêques. A Garnier, l'évêché de Montpellier, avec Fenoillet pour successeur; à Gaspard Dinet, minime, l'évêché de Mâcon; à Portugay, cordelier, l'archevêché de Séez. D'Échault, Du Lys et Salette, aumôniers servants, avaient été, le premier, évêque de Bayonne, le second, évêque de Nevers, et le troisième, évêque de Lescars. Pierre Cotton, confesseur de Henri IV, après Jean Benoît, curé de Saint-Eustache, avait su gagner toute la confiance de son pénitent, auquel il fit signer le rappel des jésuites. Cotton, qui s'était insinué auprès du roi, avait fort avancé les affaires de son ordre à la cour. Il ne quittait plus Henri IV, à ce point que des plaisanteries atteignirent ce prince et son souple et fin confessur :

..... Et notre roy par grand merveille
De coton se bouche l'oreille;...

ou encore:

Autant que le roy fait de pas
Le Père Cotton l'accompagne;
Mais le bon roy ne songe pas
Que le fin coton vient d'Espagne.

Une pyramide avait été élevée, en 1597, devant la grande porte du Palais à Paris, en mémoire de l'attentat de Jean Châtel. Cotton obtint de la faire détruire au mois de mai 1605, et, en 1606, on éleva à la même place une fontaine.

En réalité, à quelques exceptions près, les catholiques vécurent plus favorisés que les protestants, à la cour de Henri IV. Le fou du roi, maître Guillaume, se piquait d'être bon catholique, et remplaçait le mot « ruiner » par le mot « réformer, » à cause des troubles auxquels les réformés, disait-il, avaient donné lieu [1].

Gai, spirituel, ayant le courage du cœur, aimant la guerre et le plaisir, préoccupé des progrès de l'industrie et surtout de l'agriculture, sachant choisir ses secrétaire comme ses généraux, entreprenant toutes sortes de travaux publics, dont il sera parlé, Henri put faire disparaître bien des maux causés par la Ligue. Un ambassadeur d'Espagne lui manifestait sa surprise, en voyant la capitale métamorphosée, depuis les guerres civiles. « C'est qu'alors le père de famille n'y étoit pas, répondit le roi, et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent. »

Dans sa vie privée, Henri IV offre un type très-particulier. Un attrayant conteur a écrit : « Si ce prince fût né roi de France, et roi paisible, probablement ce n'eût pas été un grand personnage ; il se fût noyé dans les voluptés, puisque, malgré toutes ses traverses, il ne laissoit pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner les plus importantes affaires. Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche, et lui porte les drapeaux qu'il avoit gagnés. Durant le siége d'Amiens, il court après madame de Beaufort sans se tourmenter du cardinal d'Autriche, depuis l'archiduc d'Albert, qui s'approchoit pour tenter le secours de la place... Il n'étoit ni trop libéral ni trop

1. *Dreux du Radier; Leber*, t. VIII, p. 70.

reconnoissant. Il ne louoit jamais les autres, et se vantoit comme un Gascon. En récompense, on n'a jamais vu un prince plus humain ni qui aimât plus son peuple; d'ailleurs il ne refusoit point de veiller pour le bien de son État. Il a fait voir en plusieurs rencontres qu'il avoit l'esprit vif et qu'il entendoit raillerie. J'en rapporterai quelques exemples.

« A la Rochelle, le bruit étoit parmi la populace qu'un certain chandelier avoit une *main de gorre*, c'est-à-dire une mandragore : or, communément on dit cela de ceux qui font bien leurs affaires. Le roi, qui n'étoit alors que roi de Navarre, envoya quelqu'un à miuuit chez cet homme demander à acheter une chandelle. Le chandelier se lève et la donne. « Voilà, dit le lendemain le roi, » la *main de gorre*. Cet homme ne perd pas l'occasion de » gagner, et c'est le moyen de s'enrichir. »

« Il étoit amateur de bons mots : un jour passant par un village où il fut obligé de s'arrêter, pour y dîner, il donna ordre qu'on lui fît venir celui du lieu qui passoit pour avoir le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. On dit que c'étoit un nommé Gaillard. « Eh bien, dit-il, qu'on l'aille querir. » Ce paysan étant venu, le roi lui commanda de s'asseoir vis-à-vis de lui, de l'autre côté de la table où il mangeait : « Comment t'appelles-tu ? dit » le roi. — Sire, répondit le manant, je m'appelle Gail- » lard. — Quelle différence y a-t-il entre gaillard et » paillard ? — Sire, répond le paysan, il n'y a que la » table entre deux. — Ventre-saint-gris ! j'en tiens, dit » le roi en riant. Je ne croyais trouver un si grand esprit » dans un si petit village. »

« Il étoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empêcher de prendre ce qu'il trouvoit ; mais il le renvoyoit. Il disoit que s'il n'eût été roi il eût été pendu [1]. »

A ces traits, caractérisant le prince qui « fut dernier bon roi en France, » ajoutons quelques anecdotes. Lors-

1. *Tallemant des Réaux*, Les historiettes. t. Ier, in 12, *Paris*, 1840.

qu'on fît une chambre de justice contre les financiers, « Ah! s'écria-t-il, ceux qu'on taxera ne m'aideront plus! » Il connaissait les défauts de son temps, il disait : « Pour s'accommoder au siècle, il faut avoir plutôt la réputation de brutal que celle d'homme qui a connaissance des bonnes lettres. » On rapporte le fait suivant: Antoine Arnauld, procureur général et conseiller de Catherine de Médicis, fut si célèbre que Henri IV et Sulli voulurent l'entendre. C'est dans cette circonstance qu'après avoir entendu M. Anne Robert, adversaire de M. Arnauld, Henri IV dit : « Ventre-saint-gris, il a raison ; » et après avoir entendu M. Arnauld : « Ventre-saint-gris, il a raison aussi. Je ne croyais pas le métier de juge si malaisé. » Un individu présenta au roi sur son nom une anagramme. — « Quelle est votre profession? demanda Henri IV. — Sire, de faire des anagrammes ; mais je suis fort pauvre. — Cela n'est pas étonnant, car vous faites-là un pauvre métier. »

En traçant lui-même son portrait, Henri IV a écrit : « Les uns me blâment d'aimer trop les bâtiments et les riches ouvrages ; les autres, la chasse, les chiens, les oiseaux ; les autres, les cartes, les dés et autres sortes de jeux ; les autres, les dames, les délices et l'amour, les festins, bouquets, sopiquets et friandises ; les autres, les assemblées, comédies, bals, danses et courses de bague, où, disent-ils pour me blâmer, l'on me voit encore comparaitre avec ma barbe grise aussi réjoui, et prenant autant da vanité d'avoir fait une belle course, donné deux ou trois fois dedans, gagné une bague de quelque belle dame, que je pouvois faire en ma jeunesse, ni que faisoit le plus vain homme de ma cour [1]... »

Aimer les femmes, aimer les plaisirs, en effet, voilà ce qui a été principalement reproché à Henri. A côté de « ses magnifiques vertus, » selon d'Aubigné, voilà ses défauts essentiels. En sa qualité de « vert galant, » il se

1 Lettre de Henri IV à Sulli, du 8 avril 1607. Dans Poirson.

laissa trop aller aux intrigues d'amour. Les critiques ne l'épargnèrent point, sous ce rapport. A l'affaire d'Amiens (V. plus haut, p. 492), ils écrivirent :

Ce grand Henri, qui souloit estre
L'effroi de l'Espagnol hautain,
Fuyt aujourd'huy devant un prestre,
Et suit le c... d'une p.....[1].

Sans donner le catalogue de ses maîtresses, sans parler de ses amourettes, il convient de rappeler que quelques femmes obtinrent une place trop considérable dans son cœur, et, par suite, influèrent trop sur les événements de son règne. Il aimait, voilà son excuse. Ce volage fit des romans d'amour en action. A Nérac, la fontaine Saint-Jean reçut l'ombre de deux ormes, l'un planté par Henri IV, l'autre par Marguerite de Valois !

Ses faiblesses, quant aux femmes, apparaissent surtout à propos de Gabrielle d'Estrées, dont le premier fils, âgé de quatre ans, fut créé pair de France, doté du duché de Vendôme, et marié à la fille du duc de Mercœur, âgée de six ans. A la mort de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, dont Marguerite de Valois disait : « cette décriée bagasse, » les huguenots célébrèrent ainsi celle que regrettait le roi populaire :

Son haleine pâteuse effeuillait les lauriers
De notre Henri le Grand, le phénix des guerriers :
Sa vertu s'abimait au gouffre de son vice.
La chasteté par elle avait quitté la Cour,
Les temples la piété, les palais, la justice,
Et la fidélité le conjugal amour[2].

Bientôt une pièce satirique parut, avec ce titre : « Dialogue de Gabrielle d'Estrées revenue de l'Enfer[3]. »

1. *Tallemant des Réaux*, Épigramme de Sigogne.
2. *Mss. de l'Estoile*, Bibl. impériale.
3. Imprimée en 1599.

L'influente maîtresse semblait être une calamité publique, et chacun se rappelait la puissance de celle qui avait prétendu épouser Henri IV. Parmi les belles qui remplacèrent Gabrielle dans le cœur du roi, Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, voulut aussi devenir épouse légitime. Henri IV lui avait promis le mariage, et, après l'arrivée à Paris de Marie de Médicis, la marquise de Verneuil et la reine eurent chacune leur appartement au Louvre. Le roi fit double ménage. La marquise de Verneuil, dont le frère, le comte de Verneuil, avait conspiré, complota aussi contre Henri IV, fut jugée, rentra en grâce, et se conduisit de telle façon qu'on l'accusa de complicité avec Ravaillac.

A propos de la liaison établie entre Henri IV et la comtesse de Verneuil, probablement, une estampe satirique donna la « Représentation du coqw (sic) jaloux qui porte la clef et sa femme la serrur (sic). — Une femme, assise sur le pied d'un lit, donne à un homme placé devant elle, et coiffé d'un chapeau de cornard, une clef du cadenas qui ferme la ceinture de chasteté qu'elle a autour du corps, tandisque, caché derrière les rideaux du lit, l'amant est vu tenant une bourse pour payer l'autre clef que lui montre une servante. A droite, un fou cherche à retenir des abeilles dans un panier ; à gauche, un chat guette une souris [1]. »

Les intrigues amoureuses de Henri IV se terminèrent par une grande passion pour mademoiselle de Montmorenci, fille du connétable. Quand celle-ci devint princesse de Condé, l'amour exalté du roi, amour pur et contenu, excita les malins discours. Condé s'enfuit avec la princesse au château de Muret, près de Soissons ; et pour voir son adorée, Henri IV recourut à des adresses et à des déguisements peu convenables, eu égard à son âge et à sa dignité [2]. Le départ de la princesse pour

1. *Hennin*, Monum de l'Hist. de France, t, X, Pièce très-rare.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t, I.

Bruxelles, où son mari l'emmena, désola le roi, qui chercha à la ramener en France [1].

Il résulte de tous les documents relatifs à la vie privée de Henri IV, qu'il fut le meilleur des maris, en tout ce qui ne touchait point à la fidélité conjugale [2]. De sa première femme, Marguerite de Valois, Henri IV ne laissa pas d'enfants ; de sa seconde femme, Marie de Médicis, il eut Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, et trois filles.

Il outragea la morale par des adultères réitérés, prodigua à ses maîtresses les duchés, les marquisats et les comtés. Il laissa huit enfants naturels, de Gabrielle d'Estrées, d'Henriette d'Entragues, de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin. Il défendit à ces enfants, comme aux légitimes, de l'appeler « sire » : le nom de « père » seul lui agréait. Père, en effet, car il les aimait tous également, veillait sur leur vie et leur santé.

Sur une médaille frappée pour célébrer la réunion de Henri III et de Henri IV, se trouvait pour légende : *Gratia Dei sum id quid sum,* par la grâce de Dieu je suis ce que je suis [3]. Ces mots, que l'on plaça dans la bouche de Henri IV, l'historien les applique, en résumant son jugement sur le chef de la dynastie bourbonienne. Il fut ce qu'il fut, — un roi remarquable entre tous, malgré une foule de défaillances, qui fit le mal parfois, en cédant aux entraînements du pouvoir absolu, mais dont les Français devaient garder la mémoire, à cause des bonnes intentions que ce souverain manifesta toujours.

1. *Lettres missives,* t. VII.
2. Selon un mot de Bassompierre.
3. *Cartons de la Bibl. impériale.*

FIN DU CINQUIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VII

LE FRANÇAIS DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE VIII

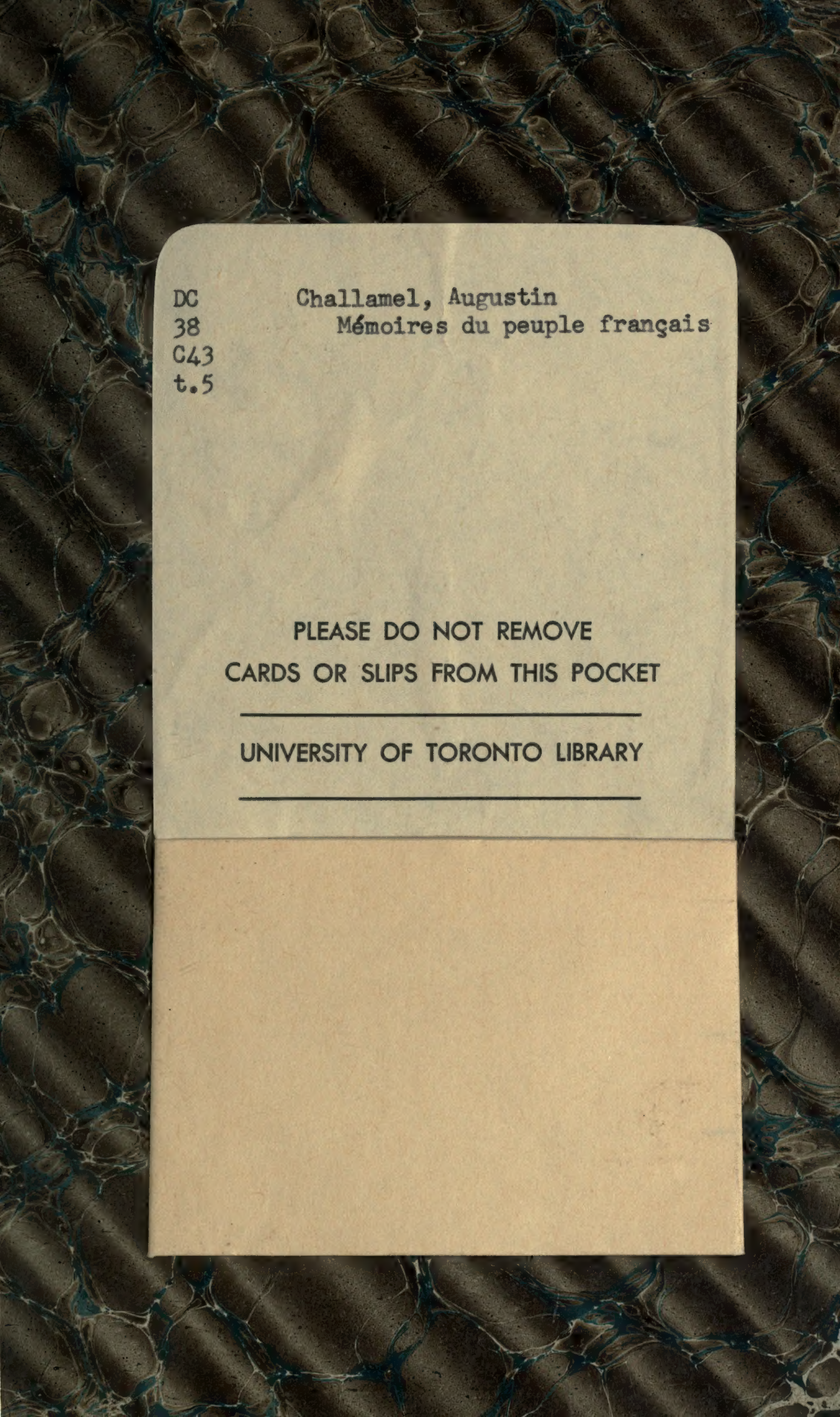
LE FRANÇAIS LIGUEUR

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE I.

FIN DE LA TABLE




DC
38
C43
t.5
Challamel, Augustin
Mémoires du peuple français
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

